NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. CONTENANT...

Louis Ellies Dupin

Digitized by Google

BIBLIOTECA REGIA GANDAVENSIS
31
6 D
2

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES,

CONTENANT

L'HISTOIRE DE LEUR VIE,
LE CATALOGUE, LA CRITIQUE;
ET LA CHRONOLOGIE
DE LEURS OUVRAGES.

LE SOMMAIRE DE CE QU'ILS CONTIENNENT:

UN JUGEMENT SUR LEUR STYLE,
ET SUR LEUR DOCTRINE;
ET LE DE'NOMBREMENT DES DIFFERENTES EDITIONS
DE LEURS OEUVRES.

Par Mre L. ELLIES DU PIN, Docteur de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philosophie.

SECONDE EDITION REVUE, CORRIGE'E ET AUGMENTE'E.

PARTIE I. DU TOME SECOND
Des Auteurs du quatriéme Siecle de l'Egliſe.

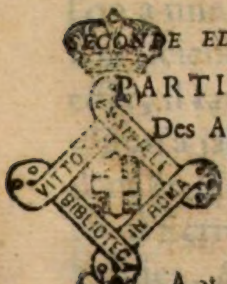

A PARIS,
Chez ANDRE' PRALARD, ruë Saint Jacques,
à l'Occaſion.

M. DC. LXXXIX.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE
DES
AUTEURS
ECCLESIASTIQUES,
CONTENANT
L'HISTOIRE DE LEUR VIE,
LE CATALOGUE, LA CRITIQUE,
ET LA CHRONOLOGIE
DE TOUS LEURS OUVRAGES;
UN JUGEMENT SUR LEUR STYLE,
ET LE DENOMBREMENT DES DIFFERENTES EDITIONS
DE TOUS LEURS DOCTRINES;
UNE EXPOSITION BELLE, CORRECTE ET NOUVELLE
DE LA MATIERE DE CHACUN DE LEURS OUVRAGES;
ET LE JUGEMENT QUE L'EGLISE A PORTÉ DE CHACUN D'EUX.
TOME SECOND.
PARIS,
A DCC LXXXIX.

AVERTISSEMENT
AU LECTEUR.

IL n'eſt pas neceſſaire de parler ici avantageuſement des Auteurs Eccleſiaſtiques du quatriéme Siecle de l'Egliſe ; le Public eſt aſſez prévenu en leur faveur. Leurs noms ſont plus connus que ceux des Auteurs des trois premiers Siecles, & leur reputation eſt plus établie : on en fait plus d'eſtime, & l'on a une bien plus grande idée de leur ſcience & de leur merite. En effet, il faut avoüer, que comme l'Egliſe n'a jamais été plus floriſſante que dans ce Siecle-là, auſſi n'a-t-elle jamais eu d'Ecrivains plus illuſtres, plus habiles, & plus éloquens. C'eſt ce

qui me fait eſperer que le Public ne recevra pas moins favorablement ce ſecond Volume de la *Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques*, qu'il a fait le premier.

J'ai tâché de le rendre encore plus exact; & les extraits des plus beaux endroits des Peres le feront paroître plus utile & plus agreable. Du reſte, je n'ay rien changé à la methode ni au deſſein que je m'étois propoſez, que j'ai expliquez aſſez au long dans la Preface du premier Tome. J'ai ajoûté dans cette ſeconde édition ce qui concerne le S. Ambroiſe dont je n'avois point parlé dans la premiere, parce que je voulois attendre que l'édition des OEuvres de ce Pere, que les P P. Benedictins de l'Abbaye S. Germain des Prez ont entrepriſe, fût achevée. Mais ayant ſçû que j'étois ſur le point de faire imprimer pour la ſeconde fois ce ſecond Tome, ils ont eu aſſez de bonté pour me com-

Digitized by Google

muniquer les feuïlles imprimées du ſecond volume de S. Ambroiſe, qui n'eſt pas encore publié. Cela joint aux corrections, rend cette ſeconde édition meilleure & plus complete que la premiere.

APPROBATION DES DOCTEURS en Theologie de la Faculté de Paris.

LE quatriéme Siecle de l'Egliſe a toûjours paſſé pour un temps de benediction & de grace. Juſques-là Dieu avoit voulu faire connoître d'une maniere ſenſible, que la chair & le ſang ne pouvoient pretendre aucune part à l'établiſſement de la Religion que ſon Fils étoit venu apporter ſur la terre, & que les armes de ſa milice n'avoient beſoin que de la force de la verité pour renverſer tout ce qui s'élevoit contre la ſcience du Tres-Haut, & pour ſoûmettre tous les eſprits à l'obeïſſance de JESUS-CHRIST. Mais enfin voulant couronner & la patience & le zele de ſon Egliſe, il appella à la participation de ſon admirable lumiere & les Philoſophes & les Empereurs, il fit ſervir à la Foi, & la raiſon qui s'étoit renduë, & la puiſſance qui s'étoit ſoûmiſe. Ainſi la Religion Chrétienne remporta un plein triomphe ſur ſes ennemis, la verité parut avec tout ſon éclat, & aprés avoir été comme reſſerrée dans des bornes étroites, elle ſe répandit de toutes parts. Les Paſteurs commencerent à nourrir dans la liberté & dans l'étenduë de la charité, les peuples qu'ils n'avoient nourris que dans la modeſtie & dans la retenuë de la Foi. On combattit les Heretiques avec d'autant plus de force & de ſuccés, que l'on n'avoit plus rien à craindre des Idolatres; on fixa les regles de la Diſcipline: & l'Egliſe, qui délivrée des mains de ſes ennemis ſervoit Dieu ſans crainte, redoubla ſes ſoins pour éclairer & pour affermir de plus en

plus dans la science du salut tant de peuples différens qui la regardoient, comme la dépositaire & l'interprete des sentimens de JESUS CHRIST. C'est ce qu'on verra dans cét Ouvrage, qui traite des Ecrivains Ecclesiastiques qui ont paru dans le quatriéme Siecle. L'Auteur n'a point affecté de le grossir par des digressions inutiles, mais il n'a rien oublié de ce qui pouvoit être necessaire pour l'execution de son dessein. Il fait de sçavantes & judicieuses remarques sur le nombre des Ecrits, sur les sentimens, sur le style, & sur les actions de tant de grands Hommes, dont il fait les portraits si fort au naturel, qu'ils frappent d'abord tous ceux qui les connoissent. Il rapporte les principaux Reglemens des Conciles : il montre que le quatriéme Siecle de l'Eglise a condamné la plus part des erreurs, que des hommes, plus presomptueux & opiniâtres qu'habiles, ont renouvellées dans le Siecle passé ; & il explique en peu de paroles ce qu'il peut y avoir d'obscur ; il dévelope ce qui peut être embarrassé, & il fait paroître par tout tant de doctrine, de penetration & de jugement, que ne pouvant decider si l'on doit plus admirer la vaste étenduë de ses connoissances, la sage delicatesse de sa Critique, ou la solidité perpetuelle de ses reflexions, nous nous trouvons heureusement obligez de dire que ce qui suffiroit pour faire les éloges de plusieurs personnes, ne suffit pas pour rendre toute la justice que nous croyons devoir à son merite. Fait à Paris ce 18. Avril 1687.

BLAMPIGNON, *Curé de S. Mederic.*
DE LA GENESTE.
L. HIDEUX, *Curé des SS. Innocens.*

CE second Volume de la *Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques* ne cede en rien au premier pour l'érudition, & pour la Critique : l'on peut dire même, qu'il le ſurpaſſe par la beauté & l'utilité des matieres dont il traite. On y trouve des preuves convaincantes des veritez que l'Egliſe nous enſeigne, des regles tres-juſtes & tres-exactes touchant la Diſcipline, des principes excellens ſur la Morale, & une Hiſtoire tres-fidele des plus grands évenemens qui ſoient jamais arrivez dans l'Egliſe de JESUS-CHRIST. Ce qui nous fait juger que cét Ouvrage ſera tres-avantageux à l'Egliſe, & tres-utile à tous ceux qui veulent s'inſtruire des maximes & des veritez de la Religion Chrétienne. Fait à Paris le 20. Avril 1687.

DU BOIS. VARET.

BIORD. DE RIVIERE.

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Lettres Patentes données à Chaville le 15. Juin 1685. par le Roi en son Conseil, signées, JUNQUIERES, & seellées, il est permis à ANDRÉ PRALARD, Marchand Libraire & Imprimeur à Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter par tous les lieux de l'obeïssance de Sa Majesté, le Livre intitulé *Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques*, &c. durant le temps de six années consecutives, à compter du jour que chaque Volume sera achevé d'imprimer, avec défenses à tous Libraires & Imprimeurs, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'ils soient, de l'imprimer, ni d'en vendre des Editions étrangeres, à peine de trois mille livres d'amende, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres de Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de Paris le 2. Juillet 1685.

Signé, C. ANGOT, Syndic.

Achevé d'imprimer le second Volume pour la premiere fois, le 30. Avril 1687.

Les Exemplaires ont été fournis.

TABLE

DES TITRES DU II. TOME DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

EUSEBE de Cesarée. page 1.
Constantin, premier Empereur Chrétien. 38.
Juvencus. 72.
Rheticius. 75.
Eustathe Evêque d'Antioche. 76.
Pierre d'Alexandrie. 91.
Alexandre Evêque d'Alexandrie. 95.
S. Athanase. 100.
S. Jacques de Nisibe. 178.
Marcel d'Ancyre. 181.
Osius. 183.
Jules. 187.
Asterius. 189.
Theodore. 190.
Tryphilius. 191.
Heliodore. 191.
Donat, & Vitellius & Macrobe, ses Disciples. 192.
S. Antoine. 194.
S. Pacome. 198.
Orsiese. 200.

Theodore. 200.
Les Macaires. 201.
Serapion Evêque de Thmuis. 213.
Eusebe d'Emese. 214.
Basile d'Ancyre. 216.
Libere. 217.
S. Hilaire. 211.
Lucifer. 289.
Victorin d'Afrique. 293.
S. Pacien. 297.
Gregoire de Betique. 312.
Phebadius. 313.
Optat. 319.
Acace de Cesarée. 360.
Photin. 361.
Aëtius & Eunomius. 363.
George de Laodicée. 368.
Les Apollinaires. 369.
Tite de Bostres. 378.
Didyme d'Alexandrie. 382.
Pierre d'Alexandrie. 391.
Lucius. 393.
Aquilius Severus. 393.
Euzoius. 394.
S. Cyrille de Jerusalem. 395.
S. Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse. 428.
Le Pape Damase. 447.
S. Basile. 454.
S. Gregoire de Nazianze. 595.
S. Gregoire de Nysse. 659.
S. Cesaire. 687.
S. Amphiloque. 690.
Maxime. 696.
Eusebe de Verceil. 697.
Melece. 698.
Diodore Evêque de Tarse. 703.
Hilaire Diacre. 707.
Priscilien, & Matronianus, Tiberianus & Dictinius, ses Disciples. 712.
Itachius ou Idatius. 717.
Faustin. 718.
Philastre. 722.
Timothée d'Alexandrie. 726.
Nectaire. 729.
Gelase de Cesarée. 729.
Sirice. 730.
Sabinus. 737.
Ambroise d'Alexandrie. 738.
Theotime. 738.
Evagre d'Antioche. 739.
S. Ambroise Evêque de Milan. 739.
S. Epiphane. 874.
Philon de Carpathe. 894.
Q. Julius Hilarion. 895.

TABLE

DES CONCILES TENUS DANS le IV. Siecle de l'Egliſe.

Du faux Concile de Sirmiſſe. 896.
Du Concile de Cirthe. 898.
Du Concile d'Alexandrie ſous Pierre Evêque de cette Egliſe. 899.
Du Concile d'Elvire. 900.
Du Conciliabule de Carthage. 913.
Du Concile de Rome. 916.
Du Concile d'Arles. 918.
Des Conciles d'Ancyre & de Neocesarée. 923.
Du I. Concile d'Alexandrie. 931.
Du Conciliabule de Bithynie pour Arius. 931.
Du II. Concile d'Alexandrie contre Arius, tenu en preſence d'Oſius. 932.
Du Concile de Nicée. 933.
Du Conciliabule d'Antioche contre Euſtathe. 947.
Du Synode de Ceſarée. 947.
Du Conciliabule de Tyr contre Saint Athanaſe. 948.
Du Synode de Jeruſalem. 949.
Du Concile de Conſtantinople contre Marcel d'Ancyre. 950.
Du Concile de Conſtantinople contre Paul Evêque de cette ville. 950.
Du Concile d'Alexandrie pour S. Athanaſe. 951.
Du Concile de Rome ſous le Pape Jule, pour S. Athanaſe. 952.
Des Conciles tenus à Antioche. 953.
Du Concile d'Antioche. 962.
Du Concile de Milan. 962.

Du Concile de Cologne contre Euphratas. 964.
Du Concile de Sardique. 966.
Du I. Concile de Sirmich. 976.
Du II. Concile de Sirmich. 977.
Du Concile d'Arles. 978.
Du Concile de Milan. 979.
Du Concile de Beziers. 980.
Du III. Concile de Sirmich. 981.
Du Concile d'Antioche. 981.
Du Concile d'Ancyre. 982.
Du IV. Concile de Sirmich. 983.
Du V. Concile de Sirmich. 984.
Du Synode de Rimini. 985.
Du Concile de Seleucie. 987.
Du Concile de Constantinople. 991.
Du Synode de Melitine. 992.
Du Synode d'Antioche. 992.
Du Concile d'Alexandrie. 993.
Du Concile de Paris 995.
Du Concile d'Italie. 996.
Du Concile des Evêques d'Egypte tenu à Antioche. 996.
Du Concile d'Antioche sous Melece. 997.
Du Concile de Lampsaque. 998.
Du Concile de Singedun composé d'Evêques Ariens. 999.
Des Synodes tenus par les demi-Ariens. 1000.
Du Synode de Tyane. 1001.
Du Concile de Gangres. 1002.
Du Concile de Laodicée. 1006.
Du Concile de Rome sous Damase. 1012.
Du Concile de Rome contre Ursicin. 1013.
Du Concile de Valence. 1014.
Du Concile d'Antioche pour rétablir la paix dans cette Eglise. 1016.
Des Conciles de Constantinople. 1018.
Du II. Concile de Con-

ſtantinople. 1019.
Du III. Concile de Conſtantinople. 1020.
Du Concile d'Aquilée. 1027.
Du Concile de Saragoſſe. 1029.
Du Concile de Syde en Pamphylie. 1031.
Du Concile de Bordeaux. 1032.
Du Concile de Capouë. 1033.
Des Conciles de Rome & de Milan contre Jovinien. 1035.
Du Concile des Novatiens tenu à Sangare. 1035.
Du I. Concile de Carthage. 1036.
Du II. Concile de Carthage. 1039.
Des Conciles de Cabarſuſſe & de Bagais. 1042.
Du Concile d'Hippone. 1043.
Du Concile de Carthage de l'an 394. 1043.
Des Conciles de Carthage de l'an 397. 1044.
Du Concile de Carthage tenu l'an 398. appellé le IV. 1053.
Du Concile de Carthage de l'an 399. 1066.
Du Concile de Carthage de l'an 401. appellé vulgairement le V. 1067.
Du Concile de Conſtantinople de l'an 394. 1072.
Du Concile d'Alexandrie de l'an 399. 1073.
Du Concile de Chypre de l'an 399. 1074.
Du Concile de Turin. 1074.
Du I. Concile de Tolede. 1076.
Abregé de la Doctrine du quatriéme Siecle de l'Egliſe. 1081.
Abregé de la Diſcipline du IV. Siecle de l'Egliſe. 1085.
Additions au II. Tome de la Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques. 1095.
Table Chronologique des Auteurs Eccleſiaſtiques, dont il eſt parlé dans ce Volume. 1097.
Table Chronologique des

Conciles tenus dans le quatriéme Siecle de l'Egliſe. 1108.
Table alphabetique des Auteurs Eccleſiaſtiques, dont il eſt parlé dans ce Volume. 1111.
Table alphabetique des Conciles. 1114.
Table de tous les Ouvrages des Auteurs Eccleſiaſtiques, dont il eſt parlé dans ce Volume. 1116.
Table des Actes, des Formules de Foi, & des Canons des Conciles, dont il eſt parlé dans ce Volume. 1149.
Table de tous les Ouvrages des Auteurs Eccleſiaſtiques, dont il eſt parlé dans ce Volume, diſpoſez par ordre des matieres. 1154.

Fautes à corriger.

Page 73. ligne 18. *carnem*, liſez *carmen.*
Page 334. ligne 3. de la fin. *Saint Jacques*, liſez *Saint Jean.*
Page 448. *lig.* 11. Ils furent accuſez devant le Pape Damaſe. *liſez*, Ils firent accuſer le Pape Damaſe.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES

Depuis JESUS-CHRIST juſqu'à Nous.

TOME SECOND.

DES AUTEURS du quatriéme Siecle de l'Egliſe.

EUSEBE DE CESARE'E.

EUSEBE, ſurnommé Pamphile [a], naquit en Paleſtine [b], vers la fin de l'Empire de Galien [c]. Il fut ordonné Prêtre par Agapius Evêque de Ceſarée en Paleſtine, & établit une Ecole celebre dans cette ville. *Euſebe de Ceſarée.*

Euſebe de Ceſarée. La perſecution de Diocletien étant ſurvenuë, il exhorta les Chrétiens de Ceſarée à ſouffrir courageuſement pour la Foi de JESUS-CHRIST, & aſſiſta particulierement ſon ami Pamphile, qui ſouffrit le martyre aprés deux ans de priſon. On a reproché à Euſebe d'avoir pendant cette perſecution offert de l'encens aux Idoles pour ſe tirer de priſon: mais ce reproche eſt ſans fondement, & il y a bien plus d'apparence qu'il demeura toûjours ferme dans la Foy de JESUS CHRIST. Auſſi-tôt aprés que la perſecution fut finie, Euſebe fut élû Evêque de Ceſarée à la place d'Agapius, l'an 313. ou 314. de la naiſſance de JESUS-CHRIST. Il eut enſuite beaucoup de part à la querelle d'Arius Prêtre d'Alexandrie, qu'il protegea d'abord, auſſi bien que quelques autres Evêques de Paleſtine, perſuadé qu'il étoit qu'Alexandre d'Alexandrie ſon Evêque le perſecutoit injuſtement. Il ne ſe contenta pas ſeulement d'écrire à cét Evêque en faveur d'Arius; mais même n'ayant pas pû obtenir ſon rétabliſſement, il lui permit & à ſes ſectateurs de conſerver leur rang, & de tenir dans leurs Egliſes les aſſemblées ordinaires des Fideles, à condition qu'ils ſeroient ſoûmis à leur Evêque, & qu'ils le ſupplieroient avec inſtance de les réünir à ſa Communion. Il paroît par la Lettre d'Euſebe écrite à Alexandre, rapportée dans le ſecond Concile de Nicée, qu'il étoit perſuadé, qu'Arius & ceux de ſon parti avoüoient que le Verbe étoit éternel, & qu'il croyoit qu'on leur imputoit fauſſement d'enſeigner le contraire; ce qui excuſe en quelque maniere ſon procedé. C'eſt pourquoi quand Arius découvrit nettement ſes ſentimens impies dans le Concile de Nicée, Euſebe les condamna avec tous les au-

tres Evêques, & proposa une Formule de Foi tres-orthodoxe : mais comme elle ne sembloit pas rejetter assez formellement l'heresie d'Arius, les Peres du Concile ajoûterent le terme de *Consubstantiel*, avec des Anathematismes contre les erreurs d'Arius. Ce terme nouveau de *Consubstantiel* fit quelque peine à Eusebe, & il refusa d'abord de l'approuver : mais s'étant ensuite éclairci du sens qu'il avoit, il ne fit point de difficulté d'y souscrire, & de signer la Profession de Foi du Concile de Nicée, qu'on ne voit pas qu'il ait depuis violée ouvertement, quoi-qu'il ait toûjours eu des liaisons tres étroites avec les Evêques du parti d'Arius. Il assista avec eux au Concile d'Antioche tenu l'an 330. dans lequel on déposa injustement Eustathe Evêque d'Antioche. Mais s'il a eu tort de consentir à la déposition injuste d'un Evêque qui étoit son ennemi, l'on ne peut assez le loüer d'avoir refusé d'entrer à sa place. Car ayant été élû par les Evêques & par le peuple, pour être ordonné Evêque d'Antioche, aprés la déposition d'Eustathe, il le refusa absolument ; & comme les Evêques en avoient écrit à l'Empereur Constantin, afin qu'il obligeât Eusebe de consentir à cette élection, il luy écrivit de son côté, pour le prier de luy permettre de refuser cét Evêché. L'Empereur luy en donna la permission, & loüa sa moderation. Eusebe demeura toûjours neanmoins dans le parti d'Eusebe de Nicomedie, & assista au Concile de Tyr tenu contre Saint Athanase en 335. & à l'assemblée d'Evêques qui se fit à Jerusalem dans le temps de la Dedicace de l'Eglise de cette ville ; & enfin il fut envoyé de la part de ces Evêques à l'Empereur Constantin pour défendre ce qu'ils avoient fait contre Saint Athanase. Ce

Eusebe de Cesarée.

Eusebe de Cesarée.

fut alors qu'il prononça un Panegyrique en l'honneur de l'Empereur, dans la réjouïssance publique qu'il fit faire au commencement de la trentiéme année de son Empire, qui fut la derniere de sa vie. Eusebe ne survécut que peu de temps cét Empereur, qui l'avoit honoré d'une bienveillance toute particuliere, étant mort vers l'an 338.

Il avoit composé plusieurs Ouvrages pleins d'érudition. Les premiers de tous étoient les cinq Livres de l'Apologie pour Origenes, qu'il composa avec le saint Martyr Pamphile, pendant la persecution de Dioclerien, & auſquels il ajoûta lui seul le sixiéme aprés la mort de ce Martyr. Vers le même temps il écrivit un traité contre Hieroclés qui avoit fait deux Livres contre la Religion des Chrétiens. Aprés qu'il fut élû Evêque de Cesarée, il composa quinze Livres de la Preparation, & vingt de la Démonstration Evangelique. Il fit ensuite une Chronique depuis le commencement du Monde jusqu'à la vingtiéme année de Constantin le Grand. Cette Chronique fut suivie de son Histoire Ecclesiastique divisée en dix Livres. Elle semble avoir été achevée quelque temps aprés le Concile de Nicée, quoi-qu'elle ne passe pas la vingtiéme année de Constantin. Vers l'an 332. il composa un Cycle Pascal à la priere de l'Empereur, à qui il le dédia, & fit faire de tres beaux exemplaires de l'Ecriture sainte, comme il est rapporté dans le quatriéme Livre de la Vie de Constantin aux chapitres 34. & 35. Saint Jerôme & Bede font mention du Cycle Pascal d'Eusebe, composé, disent-ils, à l'imitation de celui d'Hippolyte. Les Livres contre Marcel d'Ancyre sont écrits aprés la premiere condamnation de cét Heretique dans le Concile de

Constantinople tenu l'an 335. ou 336. Enfin les quatre Livres de la Vie de Constantin ont été composez aprés la mort de cét Empereur. Il y avoit joint trois Ecrits, sçavoir la Harangue qu'il avoit recitée à la Dedicace de l'Eglise de Jerusalem, le Discours de Constantin à l'assemblée des Saints, & un Panegyrique à la loüange de cét Empereur. *Eusebe de Cesarée.*

Outre ces Ouvrages, dont on sçait la chronologie, il avoit écrit, suivant le témoignage de Saint Jerôme, cinq Livres de la Theophanie ou de l'Incarnation, dix Livres de Commentaires sur Isaïe, trente Livres contre Porphyre, dont il y en avoit dix de perdus dés le temps de Saint Jerôme, un Livre de Topiques, qui est celui que Saint Jerôme a traduit, qu'il a intitulé *Livre des Pays des Hebreux*, qui a depuis été donné en Grec par Bonfrerius en 1631. Il est fait mention dans ce Livre de deux autres Traitez de même nature, dont l'un contenoit l'explication des noms que les Hebreux donnent aux autres Nations; & l'autre étoit une Topographie de la Terre Sainte, & du Temple. Saint Jerôme met encore dans le Catalogue des Livres d'Eusebe, trois Livres de la Vie de Pamphile, des Opuscules sur les Martyrs, des Commentaires sur les cent cinquante Pseaumes traduits depuis par Eusebe de Verceil, & des Canons pour accorder les quatre Evangelistes, avec une Lettre à Carpianus. Il fait aussi mention dans l'Epître à Pammachius d'un Commentaire d'Eusebe sur la premiere Epître aux Corinthiens; & il est témoin en un autre endroit, qu'il avoit fait faire une édition de la version des Septante, tirée des Exaples d'Origenes. Saint Basile cite un Traité d'Eusebe de la Polygamie des Patriarches, dont Eusebe parle lui-même

Eusebe de Cesarée.

au chapitre 9. du premier Livre de la Démonstration, & aux 3. & 7. du 7. Livre de la Préparation. Enfin, Theodoret est témoin, qu'Eusebe avoit écrit des Eglogues sur toute l'Ecriture. Il ne faut pas non plus oublier la Lettre qu'il écrivit à ceux de Cesarée, rapportée dans l'Histoire de Theodoret, ni celles qu'il écrivit à Alexandre & à Euphration touchant Arius, citées dans le second Concile de Nicée, Act. 5. & 6. On peut y joindre la Lettre à l'Imperatrice Constance, citée par les Evêques qui condamnoient les Images, dont le témoignage est rapporté dans le même Concile, Act. 6. Photius fait mention d'un Ouvrage d'Eusebe, intitulé *Apologie & Refutation*, c'est à dire, Apologie pour la Religion, & Refutation des erreurs des Gentils, divisé en deux Livres, & de deux autres Livres qui étoient, à ce qu'il dit, tres-peu differens de ces premiers. Le Commentaire sur le Cantique des Cantiques attribué à Eusebe, donné au Public par Meursius, n'est point veritablement de lui, puisqu'on y cite des témoignages d'Auteurs plus nouveaux qu'Eusebe, comme de Saint Gregoire de Nysse, de Philon Carpathius, & de plusieurs autres. Il n'est pas certain que le petit Traité de la Vie des Propheres donné en Grec à la tête de Procopius par Curterius sur un Manuscrit du Cardinal de la Rochefoucauld, & imprimé à Paris l'an 1580. soit d'Eusebe, quoi qu'il paroisse être ancien. Il y a enfin quelques Traitez ou Sermons donnez au Public par le Pere Sirmond, qu'on croit être une traduction du Grec d'Eusebe de Cesarée. Mais quoique ces Traitez, qui sont apparemment traduits du Grec, soient d'un ancien Auteur, & même du genie & du caractere d'Eusebe, & qu'ils ne contien-

nent rien qui les rende indignes de cét Auteur; on ne peut pas toutefois assûrer certainement qu'ils soient de lui, parce qu'il n'y a point d'Ancien qui en ait parlé, & qu'on ne sçauroit juger sur la version, si c'est certainement le stile d'Eusebe. *Eusebe de Cesarée.*

Aprés avoir fait le Catalogue de tous les Ouvrages d'Eusebe, dont nous avons quelque témoignage, il faut parler plus amplement de ceux qui nous restent. L'Histoire Ecclesiastique est le plus considerable de tous ses Ouvrages : c'est un recueil des choses les plus memorables arrivées dans l'Eglise depuis JESUS-CHRIST jusqu'à son temps. Il y remarque exactement les successions des Evêques dans les Sieges des grandes villes du monde ; il y parle des Ecrivains Ecclesiastiques & de leurs Livres ; il y fait l'Histoire des Heresies, & y remarque même ce qui concerne les Juifs. Il y décrit les persecutions des Martyrs, les querelles & les disputes touchant la discipline Ecclesiastique, & en un mot tout ce qui concerne les affaires de l'Eglise. Il n'écrit point ces choses comme de lui-même & en Historien ; mais il cite presque par-tout les anciens Auteurs, ou les monumens dont il les a tirez, & en fait de longs extraits, qu'il insere dans sa narration, comme on a coûtume de faire, quand on écrit des Annales ou des Memoires. Cette maniere d'écrire l'Histoire est à la verité moins agreable, mais beaucoup plus utile que toute autre, & elle donne plus de creance & de poids à ce qu'on rapporte : car quand un Auteur raconte des faits anciens sans citer les Auteurs d'où il les a tirez, l'on n'en est point convaincu, comme quand il cite ses garants, & qu'il rapporte leurs témoignages, parce qu'alors on ne peut disconvenir de la verité des faits appuyez

Eusèbe de Cesarée.

sur l'autorité de témoins irreprochables. Mais outre cette raison generale, il y en a encore une particuliere, qui fait que cette maniere d'écrire l'Histoire suivie par Eusebe nous a été d'une merveilleuse utilité : c'est que la plûspart des Auteurs & des monumens plus anciens qu'Eusebe, ayant été perdus depuis luy par l'injure des temps, nous luy avons une extréme obligation de nous en avoir dans son Ouvrage conservé la memoire & des fragmens considerables. En effet, sans l'Histoire d'Eusebe nous n'aurions presque aucune connoissance, non seulement de l'Histoire des premiers siecles de l'Eglise, mais même des Auteurs qui ont écrit en ce temps-là, ni de leurs Ouvrages, n'y ayant aucun autre Auteur que luy qui en ait écrit. Car il est à remarquer, que les Historiens qui l'ont suivi, comme Socrate, Sozomene & Theodoret, ont commencé leur Histoire où il a fini la sienne; soit qu'ils ayent crû qu'il avoit recueilli tout ce qu'il y avoit de remarquable, soit qu'ils n'ayent eu de connoissance que par son moyen de ce qui s'étoit passé dans les premiers siecles. Nicephore Calliste, qui a voulu faire dans le quatorziéme siecle une nouvelle Histoire, y a mêlé un grand nombre de narrations incertaines & fabuleuses, parce qu'elles ne sont point tirées d'Eusebe, ny établies sur l'autorité d'aucun Ancien. Il faut toutefois avoüer que l'Histoire d'Eusebe n'a pas toute la perfection qu'on pourroit souhaiter, qu'elle n'est pas écrite agréablement, qu'elle n'est pas toûjours exacte [a], que souvent l'Auteur s'étend trop sur des choses qu'il devroit passer legerement; & au contraire, qu'il dit fort succinctement des choses qu'il devroit raconter plus amplement : mais ces defauts n'empêchent point qu'elle ne soit

un Ouvrage tres-eſtimable. *Euſebe de Ceſarée.*

On trouve à la fin du huitiéme Livre un petit Traité des Martyrs de Paleſtine, dans lequel il décrit le martyre de ceux qui ſouffrirent pour la Foy de JESUS-CHRIST dans cette Province. On l'a confondu mal à propos avec le huitiéme Livre de l'Hiſtoire. C'eſt un Traité ſeparé, qui en eſt comme le Supplément.

Rufin eſt le premier qui ait traduit l'Hiſtoire d'Euſebe; mais il l'a fait, ſuivant ſa coûtume, avec beaucoup de liberté. Il a paſſé le dixiéme Livre entier, & y en a ajoûté deux autres qui contiennent la ſuite de l'Hiſtoire juſqu'à la mort de Theodoſe. Sa verſion eſt pure, nette, & même aſſez élegante; elle rend fort agréablement le ſens & les penſées de ſon Auteur, & quelquefois plus fidelement que les Interpretes qui l'ont traduit depuis. Elle a été d'un tres-grand ſecours aux Auteurs Latins qui y ont puiſé tout ce qu'ils ont écrit ou ſçû de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des premiers ſiecles.

Muſculus Proteſtant entreprit une nouvelle traduction de l'Hiſtoire d'Euſebe, qu'il fit aſſez heureuſement; il s'eſt fort attaché à la lettre, & a traduit le texte avec beaucoup de netteté & de briéveté: mais il n'a pas toûjours bien entendu ſon Auteur, & il a laiſſé pluſieurs fautes dans ſa Verſion. La verſion de Chriſtophorſon eſt plus élegante, ſon ſtyle eſt plus Ciceronien: mais il eſt trop diffus pour un Hiſtorien, dont le ſtyle doit être concis & ſerré. Il a corrigé pluſieurs fautes de Muſculus; neanmoins ſa verſion n'en eſt pas tout-à-fait exempte.

Le ſçavant Henry de Valois ayant remarqué les defauts de toutes ces verſions, entreprit d'en faire

Eusebe de Cesarée.

une plus parfaite. Il la joignit au texte Grec revû sur quatre Manuscrits, & y ajoûta des Notes tres-sçavantes. Sa Version a merité l'applaudissement du Public & l'estime de tous les Sçavans. Elle a deux qualitez assez rares, qui sont d'être élegante, & litterale. Des Critiques y ont neanmoins remarqué quelques fautes : mais il est impossible de contenter tout le monde, & tres-difficile de ne se point tromper dans un Ouvrage aussi-long que celui-là.

Il étoit bien juste, que l'Histoire d'Eusebe fût traduite en nôtre Langue, afin que ceux qui ne sçavent ni le Grec ni le Latin, ne fussent pas privez de lire l'Histoire de l'Eglise dans sa pureté originale. C'est le service que M. le President Cousin a rendu au Public, en traduisant l'Histoire d'Eusebe en nôtre Langue avec autant de pureté que de fidelité. Il a mis à la tête de sa Version une Preface dans laquelle il remarque en peu de mots les principales erreurs d'Eusebe, & porte un jugement tres-sain & tres-solide sur son Histoire & sur sa personne.

La Chronique d'Eusebe ou l'Abregé de l'Histoire universelle de tous les temps & de tous les pays, depuis le commencement du Monde jusqu'à son temps, étoit divisée en deux parties. La premiere étoit intitulée, *Canons de l'Histoire Universelle*, ou *Chronographie Universelle* ; & la seconde, *Canon Chronique*. Dans la premiere, il avoit recueilli separément l'origine & l'Histoire de toutes les Nations, la succession de tous les Rois & de tous les Princes du monde, celle des Grands Prêtres des Juifs, & celle des Evêques des principales Eglises, depuis la naissance de JESUS-CHRIST. Dans la seconde, il avoit étendu & digeré ces Histoires

suivant l'ordre des temps. Saint Jerôme avoit tra- *Eusebe de*
duit l'une & l'autre partie : mais il ne nous étoit *Cesarée.*
resté de la Version de la premiere que quelques Extraits contenant les noms des Rois, qu'on avoit imprimez avec la Traduction de la seconde partie. Cette Version de Saint Jerôme qui avoit été ainsi imprimée à Bâle, fut donnée ensuite plus exactement par Arnaud de Pontac Evêque de Bazas l'an 1605. Mais personne ne s'étoit avisé de ramasser les Fragmens Grecs de l'original d'Eusebe, avant le fameux Joseph Scaliger, qui les donna au Public l'an 1606. dans le Livre intitulé *le Tresor des Temps*, dans lequel aprés avoir donné la Version de la premiere partie de la Chronique d'Eusebe plus ample que dans les autres editions, & celle de la seconde plus correcte & plus exacte, il ajoûte plusieurs Fragmens Grecs tres-considerables de l'une & de l'autre partie de cette Chronique, tirez de quelques nouveaux Auteurs Grecs.

Cét Ouvrage d'Eusebe est d'une étude prodigieuse, & d'une érudition consommée. Il faloit avoir lû une infinité de Livres & de monumens, pour faire une Histoire Universelle, & avoir en même temps beaucoup de justesse d'esprit pour ramasser tant de faits, & les rapporter chacun à leur temps. C'est un travail infini, qui est une preuve évidente de la grande lecture & de la memoire prodigieuse d'Eusebe. Il faut toutefois avoüer que la Chronique d'Africanus lui a été d'un grand secours, & qu'il a tiré presque toute la sienne de celle de cét Auteur dont il a copié l'Ouvrage. Il a neanmoins corrigé quelques-unes de ses fautes, dans lesquelles cét Auteur étoit tombé, quoi-qu'il en fasse lui-même beaucoup d'autres : mais il est presque impossible

Eusebe de Cesarée.

de ne pas se tromper dans un Ouvrage d'une aussi longue haleine & aussi épineux, qu'est une Chronique universelle. Les fautes sont pardonnables dans un Traité de cette nature, & elles n'empêchent pas qu'on ne doive l'estimer comme un des plus utiles de toute l'Antiquité.

Les quatre Livres de la Vie de Constantin sont, à proprement parler, un Panegyrique, dans lequel il raconte en Rhetoricien, plûtôt qu'en Historien, non seulement la Vie de cét Empereur, mais aussi les revolutions de l'Empire & les affaires de l'Eglise, ausquelles Constantin a eu quelque part. Le style de cét Ouvrage est un peu plus élevé & plus fleuri que celui des autres Ecrits d'Eusebe, mais il n'est ni plus poli ni plus agreable : il ne fait qu'effleurer la plus-part des faits qu'il rapporte, & il se contente de les dire sommairement, sans en expliquer les circonstances & le détail.

Il a ajoûté à la fin de ces quatre Livres le discours de Constantin adressé à l'Assemblée des Saints, c'est à dire, aux Chrétiens, & une Harangue à la loüange de cét Empereur, qu'il avoit prononcée devant luy dans la Fête solennelle de la trentiéme année de son Empire. Il s'étend plus dans cette Piece sur les loüanges de Dieu, sur les merveilles de sa Providence, sur le Mystere de l'Incarnation, sur les bienfaits de JESUS CHRIST envers les hommes, que sur les eloges de l'Empereur, qu'il entremêle de temps en temps, en le loüant comme on doit louër un Prince Chrétien, c'est à dire, en publiant les vertus qui ont du rapport à la pieté & à la Religion. Ce discours est le plus éloquent de tous les Ouvrages d'Eusebe, & celui qui est composé avec le plus d'art & de politesse.

Les quinze Livres de la Préparation Evangelique écrits à Theodore, qu'on croit être l'Evêque de Laodicée, dont il eſt parlé au chapitre trente-deuxiéme du ſeptiéme Livre de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, ſont écrits pour diſpoſer les eſprits à recevoir la Religion de JESUS-CHRIST. Euſebe y montre que la Theologie des Payens eſt ridicule, & contraire au bon ſens, & que celle des Chrétiens eſt ſainte & raiſonnable. Il prouve la premiere partie de cette propoſition dans les ſix premiers Livres, & la ſeconde dans les neuf derniers. Il commence par donner une connoiſſance generale de la doctrine de la Religion de JESUS-CHRIST, & la rend aimable, en diſant qu'elle annonce aux hommes des biens ineffables, & qu'elle les porte à la pieté, en leur faiſant connoître & honorer un Dieu. Il allegue enſuite les préjugez qu'on peut apporter en faveur de la Religion de JESUS-CHRIST, qui ſont l'accompliſſement des Propheties, la ſainteté des mœurs des Chrétiens, & la facilité avec laquelle les perſonnes les plus groſſieres & les plus barbares comprennent les plus grandes & les plus hautes veritez. Aprés avoir ainſi diſpoſé ſes Lecteurs a être favorables à la Religion Chrétienne, il détruit les Religions de toutes les Nations du monde, & fait voir la fauſſeté de chacune en particulier, tant ſur ce qui concerne l'Hiſtoire, que ſur leurs prétendus myſteres & ſur leur Morale prophane. Il refute dans le quatriéme Livre le plus fort argument des Payens tiré des prédictions de leurs Oracles. Il montre que les Dieux qu'ils adorent, ſont des Genies malins, qu'on appelle Demons, comme les Philoſophes même l'ont reconnu. Il combat dans le ſixiéme Livre le deſtin ou la neceſſité, & y prouve par *Euſebe de Ceſarée.*

Euſebe de Ceſarée. quantité de raiſons & de témoignages, que l'homme eſt entierement libre.

Dans les neuf Livres ſuivans il fait voir que les Chrétiens ont eu raiſon d'embraſſer la Theologie des Hebreux ; parce qu'il n'y a que celle-là qui établiſſe des fondemens ſolides d'une veritable pieté, & qui ait des opinions ſaines & veritables. Il le prouve en faiſant le détail de ſes dogmes, parce qu'il n'y a qu'elle qui enſeigne l'immortalité de l'ame, qui ordonne aux hommes d'adorer un ſeul Dieu, qui leur apprenne que c'eſt lui qui eſt auteur du monde, qui leur faſſe connoître le Verbe Fils de Dieu, & le Saint Eſprit qu'il faut honorer du même culte que le Pere & le Fils ; qu'il n'y a qu'elle qui enſeigne qu'il ne faut point adorer les Anges comme des Divinitez, mais les honorer comme des Miniſtres de Dieu ; qu'il n'y a qu'elle qui rende raiſon de la chûte de quelques-uns de ſes Anges, & qui apprenne aux hommes qu'ils ſont faits à l'image de Dieu : qu'il n'y a qu'elle enfin ; dont la doctrine ſoit conforme à la droite raiſon. Il rapporte enſuite un long fragment d'un Traité de Maxime, qui montre que la matiere n'eſt point éternelle.

Dans le huitiéme Livre il raconte l'Hiſtoire de la Verſion des Septante : pour prouver l'autorité de l'Ecriture Sainte, il fait voir par le témoignage des Juifs, que leur Loi eſt myſtique & ſignificative : il la rend enſuite eſtimable par la ſainteté de la vie de ceux qui l'ont embraſſée, par l'exemple des Eſſeniens dont il décrit la vie, & par la ſageſſe de Philon.

Il rapporte dans le neuviéme les témoignages des Payens qui ont parlé en faveur de la Religion des Juifs, & ceux qui prouvent la verité de l'Hi-

ſtoire de Moyſe. Il montre dans le dixiéme, que Platon & les Philoſophes Payens ont pris la plus grande partie de ce qu'ils ont dit, dans les Livres de Moyſe Dans l'onziéme Livre il montre en particulier, que la doctrine de Platon eſt conforme à celle de Moyſe, & il compare pluſieurs dogmes de ce Philoſophe avec ceux des Juifs. Il continuë cette comparaiſon dans le douziéme & dans le treiziéme Livre. Mais il fait encore voir que ce Philoſophe a eu des erreurs, & qu'il n'y a que l'Ecriture qui en ſoit exempte. Dans le quatorziéme Livre & dans le ſuivant, il rapporte les ſentimens des Philoſophes; il fait voir qu'ils ſe combattent, & il les refute ſouvent les uns par les autres: d'où il conclut que les Chrétiens ont eu raiſon d'abandonner la Theologie des Payens, & d'embraſſer celle des Juifs. *Euſebe de Ceſarée.*

Après avoir ainſi preparé l'eſprit de l'homme à recevoir la Religion de JESUS-CHRIST, en établiſſant l'autorité de la Religion & des Livres des Juifs, il la démontre enſuite contre les Juifs mêmes par leurs propres Propheties. C'eſt le ſujet de ſes Livres de la Démonſtration Evangelique, dont il ne nous reſte que dix, de vingt qu'il avoit compoſez. Dans le premier, il montre que la Loi des Juifs n'étoit que pour une ſeule Nation, & que le Nouveau Teſtament eſt pour tous les hommes; que les Patriarches n'ont point eu d'autre Religion que celle des Chrétiens, puiſqu'ils ont adoré le même Dieu & le même Verbe, qu'ils l'ont honoré comme eux, & qu'ils ont mené une vie ſemblable à la leur. Dans le ſecond Livre, il montre par les Propheties, que le Meſſie devoit venir au monde pour tous les hommes. Dans le troiſiéme, il fait

Eusebe de Cesarée.

voir en faveur des Fideles, que JESUS-CHRIST est le Sauveur du monde; & il montre contre les Infideles, qu'il n'est point un seducteur, comme sa doctrine, ses miracles, & plusieurs autres raisons le prouvent évidemment.

Dans le quatriéme Livre, il prouve que JESUS-CHRIST est le Fils de Dieu; il rapporte les raisons pour lesquelles il s'est fait Homme; il explique le nom de Christ, & cite plusieurs Propheties où il a été prédit sous ce nom. Dans les Livres suivans il apporte quantité de Propheties, pour montrer, que la venuë de JESUS-CHRIST, le temps de sa naissance, les circonstances de sa vie & de sa Passion; & en un mot, que tout ce qui le regarde, a été prédit dans les Livres de l'Ancien Testament. Ce que nous avons de ces Livres finit aux dernieres paroles de JESUS-CHRIST sur la Croix. Il rapportoit dans les Livres suivans les Propheties concernant sa mort, sa sepulture, sa resurrection, son ascension, l'établissement de l'Eglise, & la conversion des Gentils; mais cela est entierement perdu.

Ces Livres de la Démonstration & de la Préparation Evangelique, sont l'Ouvrage le plus ample de tous ceux qui ont été composez dans l'Antiquité sur cette matiere, & celui où l'on trouve le plus de preuves, de témoignages & de raisonnemens pour la Religion de JESUS-CHRIST: il est propre à instruire & à persuader tous ceux qui veulent de bonne foi chercher la verité. Enfin, Eusebe n'y a rien oublié de ce qui peut détromper les hommes de la creance des fausses Religions, & les convaincre de la veritable.

Le Traité contre Hieroclés est écrit contre un Livre

Livre que ce Philosophe avoit fait sous le nom de Philalethés contre la Religion des Chrétiens, dans lequel pour la rendre ridicule, il avoit comparé Apollonius de Thyane avec JESUS-CHRIST, disant qu'il avoit fait des miracles aussi-bien que lui, & qu'il étoit monté au ciel comme lui. Eusebe fait voir dans sa Réponse, qu'Apollonius, loin de pouvoir être comparé à JESUS-CHRIST, ne meritoit pas même d'être mis au rang des Philosophes, & que Philostrate qui a écrit son Histoire, est un Auteur indigne de foi, qui se contredit à tous momens, qui doute lui-même des miracles qu'il raconte, & qui rapporte plusieurs choses manifestement fabuleuses. Il y a à la fin de ce Traité une remarque d'Eusebe contre la necessité du destin. *Eusebe de Cesarée.*

Dans le premier des cinq Livres contre Marcel d'Ancyre, Eusebe tâche de prouver que cét Evêque n'a point eu d'autre motif qui l'ait engagé à écrire, que la haine de ses Confreres ; il luy reproche son ignorance sur l'Ecriture Sainte, il le raille sur des explications de quelques Proverbes Grecs qu'il avoit avancées mal à propos : il prétend enfin qu'il a tort d'accuser d'erreur touchant le Mystere de la Trinité, Origenes, Paulin, Narcysse, Eusebe de Nicomedie, & Asterius, dont il tâche de justifier la doctrine. Il découvre dans le second Livre les erreurs de Marcel, rapportant plusieurs passages tirez de son Ouvrage, par lesquels il prouve qu'il a crû que le Verbe n'étoit point une personne subsistente avant qu'il fût né de la Vierge ; qu'il a enseigné qu'il n'étoit point distingué du Pere ; qu'il a dogmatizé, que c'est la Chair, & non pas le Verbe qui est l'Image de Dieu, le Fils de Dieu, le Roi, le Sauveur & le Christ ; & qu'enfin il a osé avancer

Eusebe de Cesarée. que cette Chair seroit détruite & aneantie aprés le jour du Jugement.

Aprés avoir ainsi découvert la malice & les erreurs de Marcel d'Ancyre, il refute ces dogmes dans les trois Livres suivans, intitulez *de la Theologie Ecclesiastique*, & dédiez à Flacille Evêque d'Antioche.

Il propose dans le premier Livre la Foi de l'Eglise, qu'il explique tres-nettement, en rejettant les erreurs des Ebionites, des Paulianistes, des Sabelliens & des Ariens. Il montre ensuite que Marcel d'Ancyre est dans la même erreur que Sabellius; & enfin il fait voir par trente argumens tirez de l'Ecriture, que le Verbe est une personne subsistente. Il continuë dans le second & dans le troisiéme Livre à refuter les consequences de l'erreur de Marcel d'Ancyre, & les argumens qu'il alleguoit; & il prouve par plusieurs passages de l'ancien & du nouveau Testament, que le Verbe est une hypostase, ou une personne subsistente, distinguée de la Personne du Pere.

C'est dans ces Livres qu'on peut apprendre le veritable sentiment d'Eusebe sur la Divinité du Verbe. Il y declare en plusieurs endroits, que le Verbe est Dieu, & Fils de Dieu. Il dit nettement qu'il n'est point tiré du neant, ni creé dans le temps, mais qu'il est engendré de toute éternité de la substance du Pere. Il rejette formellement l'erreur de ceux qui diroient que le Verbe a été tiré du neant, & qui le mettroient au nombre des creatures. Mais il semble insinuer en quelques endroits, & principalement au Livre second, chapitre septiéme, que la Personne du Fils n'est pas égale à celle du Pere, & qu'on ne lui doit pas la même adoration. Ce

Liv. 1. c. 2
Liv. 3. c. 7.
Liv. 8. c. 1.
Liv. 1 c. 9. 10. 11.

n'eſt pas ſeulement dans ces Livres qu'il parle ainſi : il le fait auſſi dans tous ſes autres Ecrits, dans leſquels il rejette l'impieté de ceux qui diroient que le Fils eſt tiré du neant, qu'il n'eſt pas de la ſubſtance du Pere, qu'il y a eu un temps qu'il n'étoit point ; mais en même temps il ſemble admettre quelque inégalité entre le Pere & le Fils, & reconnoître dans le Fils quelque ſorte de dépendance & d'infériorité. C'eſt pour cette raiſon, que quoi-qu'il n'eût point fait de difficulté de reconnoître dans le Concile de Nicée, que le Fils étoit Dieu de toute éternité, & qu'il eût rejetté clairement l'impieté d'Arius, qui diſoit qu'il avoit été tiré du neant, & qu'il y avoit eu un temps qu'il n'étoit point ; il eut toutefois de la peine à approuver le terme de *Conſubſtantiel*, c'eſt à dire, à avouër que le Fils eſt de la même ſubſtance que le Pere ; & quand il l'eut approuvé par ſa ſignature, il lui donna dans la lettre qu'il écrivit à ſon Egliſe, un ſens qui n'établit point l'égalité du Pere & du Fils. *Quand on dit*, lui écrit-il, *que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere, on entend ſeulement que le Fils de Dieu n'a aucune reſſemblance avec les creatures qui ont été faites par lui, & qu'il en a une parfaite avec ſon Pere par qui il a été engendré, & non d'une autre hypoſtaſe ou d'une autre ſubſtance.* Ce qui fait voir qu'Euſebe n'a point approuvé ce terme, entant qu'il établit une parfaite égalité entre le Pere & le Fils, mais ſeulement, entant qu'il établit la reſſemblance du Fils avec le Pere, & qu'il ſignifie que le Fils eſt engendré du Pere. On pourroit dire, pour excuſer Euſebe, qu'il n'a mis cette inégalité entre le Pere & le Fils, qu'à cauſe que le Fils reçoit ſa ſubſtance du Pere ; mais il ſe ſert par-tout

Euſebe de Ceſarée.

Hiſt. Liv. 1. c. 2. *Prep.* Liv. 4. c. 5. Liv. 4 *Dem.* c. 3. Liv. 5. c. 3.

Dans l'Epitre citée dans le ſecond Concile de Nicée.

Eusebe de Cesarée. d'expressions si fortes pour marquer cette inégalité, qu'il est difficile de les expliquer en ce sens, d'autant plus qu'il a écrit ses Livres contre Marcel, dans lesquels il parle de la même maniere, dans un temps où cette question étoit agitée, & même déterminée. Car ces expressions qui pouvoient être innocentes auparavant, doivent être suspectes aprés la décision du Concile de Nicée. On peut encore ajoûter les liaisons qu'il a euës avec les Evêques du parti d'Arius, les loüanges qu'il leur a toûjours données, le silence affecté dans son Histoire de ce qui regarde le Concile de Nicée, & la maniere peu avantageuse dont il en parle dans ses Livres de la Vie de Constantin. Mais quand on pourroit justifier la doctrine d'Eusebe sur la Divinité du Fils, il est plus difficile de le défendre sur ce qu'il a dit du Saint Esprit : car il assûre non seulement dans ses Livres de la Preparation & de la Demonstration Evangelique, mais encore dans son troisiéme Livre de la Theologie Ecclesiastique, qu'il n'est point veritablement Dieu. *Le Saint Esprit*, dit-il, *n'est ni Dieu, ni Fils de Dieu, parce qu'il ne tire point son origine du Pere comme le Fils, étant au nombre des choses qui ont été faites par le Fils.* Ce que nous avons dit jusqu'ici du sentiment d'Eusebe sur la Trinité, fait voir d'un côté, que c'est à tort que Socrate, Sozomene, & quelques autres Auteurs nouveaux l'excusent entierement ; & d'autre côté, que c'est une grande injustice de l'appeller Arien, & même le Chef des Ariens, comme a fait Saint Jerôme, que plusieurs autres ont suivi, puisqu'il rejette formellement les principales erreurs d'Arius, qui sont que le Verbe a été fait de rien, qu'il n'est point de la substance du Pere, qu'il est dissemblable

du Pere, & qu'il y a eu un temps qu'il n'étoit point. *Eusebe de Cesarée.*

Ses sentimens sur les autres dogmes de la Religion Chrétienne paroissent être fort orthodoxes. Il explique le Mystere de l'Incarnation d'une maniere tres-Catholique, reconnoissant en JESUS-CHRIST deux natures unies dans une même personne, & distinguées toutefois par leurs proprietez. Il parle tres-sainement des causes de sa Venuë & de sa Mort, & du merite du Sacrifice de la Croix, dans lequel J. C. s'est offert afin de satisfaire pour tous les hommes : il dit que sa Divinité n'a point souffert, mais seulement son Humanité.

Liv. 4. *Dem. Ev.* ch. 2. Liv. 3 c. 13. Liv 1. *de Eccles. Theolog.* c. 20. & 13. Liv. 4 *Dem.* c. 2 & liv. 3. c. 2. *Ibid.* c. 13.

Il parle souvent des bons offices des Anges envers les hommes, & du culte qui leur est dû ; il décrit la chûte des méchans ; il fait voir que les anciens Patriarches ont eu quelque connoissance de JESUS-CHRIST, & que c'est par le merite de sa Mort qu'ils ont été sauvez. Il donne beaucoup à la liberté de l'homme. Il louë l'état de la virginité comme le plus parfait, & le celibat des Prêtres, sans blâmer le mariage. Il reconnoît qu'on honore à juste titre les monumens des Saints. Il parle de l'oblation du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, dont il dit que le Pain offert par Melchisedech a été la figure. Enfin, il approuve les prieres de l'Eglise pour les Morts. Photius dans son Epître 144. l'accuse d'avoir nié avec Origenes la Resurrection generale, & avertit en même temps que bien des gens n'ont pas remarqué cette erreur dans ses Ecrits, & qu'on ne la découvre qu'en les examinant avec soin. Quoi qu'il en soit, il n'en paroît aucun vestige dans ceux qui nous restent.

Liv. 7 *Prep.* c. 6. & liv. 3. *Dem.* c. 9. Liv. 7. *Prep.* c. 6. & liv. 3 *Dem.* c 6. Liv. 1. *Hist.* Liv. 1. *Dem.* c 10. Liv. 1. *Dem.* c. 8. & liv. 3. Liv. 1. *Dem.* c. 9. Liv 5 *Dem. Ev.* c. 3. Liv. 4. *De Vit. Const.*

Saint Jerôme a soûtenu dans son Livre contre Rufin, qu'Eusebe étoit seul Auteur des six Livres

Eusèbe de Cesarée. de l'Apologie d'Origenes attribuez à Pamphile; mais il paroit par le témoignage d'Eusebe même au Livre 6. de son Histoire, chapitre 33. & par celui de Photius, qu'il avoit composé les cinq premiers Livres avec Pamphile, & ajoûté le sixiéme depuis la mort de ce Martyr. Nous avons la version du premier de ces Livres: il commence par une invective contre ceux qui accusoient la personne & la doctrine d'Origenes; & ensuite il rapporte pour le justifier quantité de passages tirez de ses ouvrages touchant la Trinité & l'Incarnation, touchant les peines des damnez, & touchant la nature & l'état des ames. Saint Jerôme accuse Rufin d'avoir changé dans sa version les endroits qui sembloient favoriser l'erreur des Ariens, sur la Divinité du Fils & du Saint Esprit. Rufin ne se défend point de ce reproche, prétendant seulement que ces passages avoient été ajoûtez. Quelques-uns des Livres de cette Apologie contenoient la Vie d'Origenes, & le Catalogue de ses Ecrits, comme il est constant par le témoignage de Saint Jerôme, & par ce qu'en rapporte Photius au Volume 118. de sa Bibliotheque.

Le Livre des Topiques ou des noms que les Hebreux donnent aux differens Pays, traduit par S. Jerôme, & donné en Grec depuis peu, est une explication Geographique de tous les Pays, de toutes les Villes, & de tous lieux, dont il est parlé dans les Livres de l'Ancien Testament. Ce Traité est exact & curieux, & fait voir qu'Eusebe étoit habile en toutes choses.

La Concorde des Evangelistes, ou les Canons pour accorder les Evangelistes, contiennent dix Tables, dans lesquelles il avoit marqué par chiffre dans chacune, avec un artifice merveilleux, ce qui

est rapporté par quatre, par trois, par deux, ou par un seul Evangeliste; de sorte qu'en ouvrant un nouveau Testament, à la marge duquel on marquoit les chiffres de ces Tables, on pouvoit sçavoir tout d'un coup, ayant recours à cette Table, non seulement par combien, & par quels Evangelistes la chose étoit rapportée, mais aussi en quels endroits. Il avoit fait ces Canons suivant la Concorde d'Ammonius, dont ils étoient comme la Table. C'est ce qu'il remarque dans la Lettre à Carpianus, qui est à leur tête. *Eusebe de Cesarée.*

Nous avons encore un Fragment Latin d'une Concorde des Evangelistes, sur le sujet de la contradiction apparente des Evangelistes sur le temps de la resurrection de JESUS-CHRIST, traduit par le Moine Ambroise, qu'on croit être d'Eusebe.

On dit qu'il y a quelques Commentaires Grecs d'Eusebe sur Isaïe, dont Heinsius fait mention. S. Jerôme dans son Epître à Pammachius parle des Commentaires d'Eusebe sur l'Epître aux Corinthiens. Theodoret au Livre premier de son Histoire chapitre 16. dit qu'il avoit fait des recueils sur l'Ecriture. On dit qu'il y a dans la Bibliotheque de Florence quelques Commentaires Manuscrits sur les Pseaumes, attribuez à Eusebe : & Gelase dans son Livre des deux Natures cite un passage d'Eusebe tiré de ces Commentaires Je ne parle point des Commentaires sur le Cantique des Cantiques donnez par Meursius sous le nom d'Eusebe, parce qu'ils ne sont pas de lui, mais d'un Auteur plus récent, comme nous l'avons prouvé

Le Traité de la Vie des Prophetes est un petit abregé de la Vie des Prophetes, & des choses les plus remarquables qui sont dans leurs Prophecies.

Eusebe de Cesarée.

Les Traitez ou Sermons donnez en Latin au Public par le Pere Sirmond, sont assez du genie d'Eusebe. Les deux premiers sont écrits contre l'Heresie de Sabellius, dont il refute l'erreur, prouvant par l'Ecriture que le Verbe est une personne distinguée du Pere. Il y parle en passant contre Marcel d'Ancyre, qu'il appelle le Galate. Il traite dans le Sermon suivant de la Resurrection, aprés y avoir établi la Providence & la Justice de Dieu par des preuves sensibles : il en conclut la Resurrection, parce que s'il n'y avoit point d'autre récompense que celle de la vie presente, il s'ensuivroit que Dieu seroit injuste, puisque souvent les bons sont privez des avantages de cette vie, dont les méchans jouïssent pour l'ordinaire. Il montre par la résolution que fit paroître Abraham en allant sacrifier son fils, & par toutes les circonstances de cette action qu'il décrit d'une maniere fort éloquente, il montre, dis-je, qu'il falloit que ce Patriarche fût persuadé de la resurrection, sans quoy il n'eût jamais entrepris avec tant de confiance & d'ardeur le sacrifice de ce qu'il avoit de plus cher en ce monde. Il combat enfin l'opinion des Pharisiens, qui croyoient que les hommes ressuscireroient pour boire & manger, & pour jouïr des mêmes plaisirs qu'ils avoient en ce monde.

Le quatriéme Traité est un Sermon pour le jour de l'Ascension de JESUS CHRIST, dans lequel il prouve la verité de sa Resurrection & de son Ascension, par la constance des Martyrs & des Apôtres, & par la promulgation miraculeuse de l'Evangile. Il fait remarquer qu'il étoit impossible que les Apôtres entreprissent de prêcher la

Religion de JESUS-CHRIST, & qu'ils réüſſiſſent dans leur entrepriſe, ſi Dieu ne les avoit animez de ſon Eſprit, & s'il n'avoit diſpoſé les cœurs des hommes à recevoir leur Doctrine. Il décrit dans ce Sermon le martyre de S. Romain Diacre d'Antioche. Il parle dans les ſix Traitez ſuivans des choſes ſpirituelles & inviſibles. Dans le premier il montre que Dieu eſt incorporel & inviſible, & y fait voir que les choſes incorporelles & inviſibles ſont infiniment au deſſus des materielles & des terreſtres. Dans le ſecond & dans le troiſiéme, il prouve que l'ame de l'homme eſt immortelle & ſpirituelle; & il décrit les avantages qu'elle donne à l'homme au deſſus des bêtes. Le quatriéme eſt de la penſée de l'homme qui a des proprietez remarquables, dont la premiere eſt de ſe connoître elle-même, & la ſeconde de repouſſer & d'arrêter les mouvemens de la cupidité. Dans le cinquiéme il prouve encore que Dieu eſt inviſible & incorporel, en remarquant en paſſant que les Anges ſont ſpirituels. Dans le ſixiéme, il répond à quelques paſſages de l'Ecriture, qui ſemblent attribuer des membres à la Divinité. *Euſebe de Ceſarée.*

Le Sermon ſuivant eſt de l'utilité de l'Incarnation de JESUS CHRIST, & des biens qu'elle a procurez aux hommes. Il y explique cette parole du Sauveur: *Je ne ſuis pas venu apporter la paix, mais la guerre*; en diſant que JESUS-CHRIST eſt venu pour apporter la paix, mais que les hommes ne l'ayant pas voulu recevoir, il a été neceſſaire qu'il y eût de la guerre, dont la ſeule cauſe eſt la mauvaiſe diſpoſition de leur cœur. Il loüe vers la fin de ce Sermon ceux qui ſouffrent pour la Religion de JESUS-CHRIST. Il continuë ce même ſujet dans

Euſebe de Ceſarée. le Sermon qui ſuit, dans lequel il montre à l'occaſion de ces paroles du Sauveur : *Prêchez ſur les toits ce qu'on vous a dit en ſecret* ; que rien ne peut diſpenſer les Chrétiens de ſouffrir pour la Religion de JESUS-CHRIST. Il ajoûte, que quoiqu'il n'y ait point de perſecution, on ne laiſſe pas d'être obligé de ſouffrir, & d'être, pour ainſi dire, continuellement martyr, parce qu'il y a continuellement à combattre contre le monde & contre nous-mêmes. Les deux derniers Sermons ſont touchant les bonnes œuvres. Dans le premier, il recommande aux Chrétiens, s'ils veulent devenir heureux, de faire le bien, & de fuir le mal; & dans le ſecond il les exhorte à la pratique des bonnes œuvres, & principalement à faire l'aumône. Voilà le ſujet de ces Sermons, qui concernent plus la Doctrine que la Morale : il y paroît beaucoup d'eſprit, de bon ſens & d'éloquence, mais peu d'ordre & de methode.

Euſebe a été un des plus ſçavans Hommes de l'Antiquité, comme ſes partiſans & ſes adverſaires l'ont également reconnu : on peut même dire ſans craindre de ſe tromper, qu'il n'y en a point eu parmi nos Auteurs Grecs qui ait eu tant de lecture & d'érudition. Preſque tous les Ouvrages qu'il a faits, ſont d'un travail prodigieux, & d'une tres-longue & tres-laborieuſe recherche. Il faut neanmoins avoüer qu'il a été beaucoup ſoulagé par les memoires de ceux qui avoient écrit avant lui ſur les mêmes matieres, dont il ne fait point de difficulté de copier les Ouvrages. Il ne s'eſt point appliqué à polir ſon diſcours, defaut ordinaire preſqu'à tous ceux qui font leur capital de la ſcience & de l'érudition. Son ſtyle n'eſt ni

éloquent ni agréable, comme Photius l'a remarqué plusieurs fois. Il est sec & sterile, & n'a presqu'aucun agrément ; il est fort propre pour enseigner ceux qui veulent s'appliquer serieusement à l'étude & à la recherche de la verité, & qui aiment à la considerer toute nuë, & dépouïllée des ornemens du discours : mais il n'est nullement propre à attirer ceux qui se laissent prendre par les manieres de dire les choses, & par la force de l'éloquence. Je n'ajoûterai rien ici à ce que j'ai déja dit de sa doctrine. Pour ce qui regarde sa personne, il me semble avoir été fort desinteressé, fort sincere, fort amateur de la paix, de la verité & de la Religion. Quoiqu'il ait eu des liaisons tres-étroites avec les ennemis de Saint Athanase, il ne paroît pas qu'il ait été son ennemi, ni qu'il ait pris beaucoup de part à la querelle des Evêques de ce temps-là. Il s'est trouvé dans ces Conciles, où l'on a fait des choses injustes contre Eustathe & contre Saint Athanase : mais l'on ne voit point qu'il y ait donné des marques d'emportement, ni qu'il ait été le ministre de la passion des autres. Il n'a point été auteur de nouvelles Formules de Foi, il n'a point fait d'intrigues pour la perte de Saint Athanase, ni pour la ruine de ceux de son parti. Il eût souhaité seulement pouvoir accommoder & réünir les deux partis. Il n'a point abusé du credit qu'il avoit auprés de l'Empereur pour s'élever, ni pour détruire ses ennemis, comme a fait Eusebe de Nicomedie ; mais il s'en est servi utilement pour le bien & pour l'avantage de l'Eglise. Je ne doute point que tant de bonnes qualitez ne l'ayent fait mettre au nombre des Saints dans les Martyrologes d'Usuard & *Eusebe de Cesarée.*

Euſebe de Ceſarée.

d'Adon, & dans quelques anciens Offices des Egliſes de France. * Il eſt vrai qu'il n'eſt pas demeuré en paiſible poſſeſſion de cette qualité de Saint : mais ce ſeroit, à mon avis, une temerité de l'en juger abſolument indigne.

Comme les Ouvrages d'Euſebe ont été imprimez ſeparément, nous allons marquer les differentes éditions de chaque Ouvrage.

Il n'y a eu que deux éditions Grecques de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique avant celle de Monſieur de Valois. La premiere eſt toute Grecque imprimée chez Robert Eſtienne l'an 1544.

La ſeconde eſt avec la verſion de Chriſtophorſon *è regione*, imprimée à Geneve en 1612.

La verſion de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique faite par Rufin a été imprimée à Rome l'an 1476. in fol. & l'an 1479. à Mantouë, & à Haguenau en 1500.

Il y en a une vieille édition imprimée ſans date à Paris in 8. par Renaut, & donnée au Public par les ſoins de Godefroi Bouſſard Docteur de la Faculté de Paris, qui a mis à la tête une Preface tres-bien écrite & de bon ſens, adreſſée à Eſtienne Poncher, pour lors Preſident du Parlement de Paris. Il a remarqué dans cette Preface que l'Hiſtoire d'Euſebe de la verſion de Rufin avoit déja été imprimée. Il y a eu depuis ce temps differentes éditions de l'Hiſtoire d'Euſebe de la verſion de Rufin faites en differens endroits dans les années 1544. & 1528. & à Lyon en 1523. & avec toutes les OEuvres d'Euſebe en 1542. 1559. à Paris 1541.

La verſion de Muſculus eſt imprimée à Bâle l'an 1554.

La verſion de Chriſtophorſon Evêque d'An-

gleterre, a été imprimée à Cologne & à Bâle l'an 1570. à Paris en 1571. & avec les corrections de Suffridus 1581. *Eusèbe de Cesarée.*

Enfin la version de Monsieur de Valois a été imprimée avec le Grec *è regione*, revû sur quatre Manuscrits, à Paris chez Vitré l'an 1659. avec des Notes critiques de ce sçavant Homme, auſquelles il a ajoûté quatre Traitez ou Dissertations. La premiere est touchant le Schisme des Donatistes, il y éclaircit quantité de points de cette Histoire qui avoient été fort brouïllez jusqu'à present, & y découvre des fautes considerables, dans lesquelles presque tous les Historiens de nôtre temps étoient tombez. La seconde est une Lettre à un de ses amis, où il montre que c'est une même Eglise qui portoit à Jerusalem le nom de la Resurrection, & celui de la mort de JESUS-CHRIST. La troisiéme éclaircit quelques difficultez touchant la Version des Septante; & la derniere est une Critique de quelques Martyrologes. Cette Edition est la plus belle & la plus correcte des nouvelles Editions Grecques & Latines. Elle a été renouvellée depuis chez le Petit : mais il s'en faut beaucoup que cette seconde Edition soit auſſi nette que la premiere. La Chronique a été imprimée separément *in quarto* l'an 1470. & 1512. & avec l'Histoire & les autres OEuvres d'Eusebe, comme il est marqué ci-dessus.

Monsieur de Pontac Evêque de Bazas l'a donnée en 1605. à Bourdeaux : elle a été imprimée à Anvers l'an 1608.

Le Tresor de Scaliger imprimé l'an 1606. contient la Chronique Latine de Saint Jerôme, les

Eusebe de Cesarée.

Supplémens des deux Prosper, la Chronique de Victor, de Jean, & d'Idacius, de Marcellin, de Marcel, & un Recueil Historique en Latin, extrait par un ignorant, des Chroniques d'Africanus & d'Eusebe, avec les Fragmens Grecs de la Chronique d'Eusebe, un Abregé d'Histoire depuis Adam jusqu'à la seconde année d'Heraclius, à qui on a donné le nom de Fastes de Sicile, ou de Chronique d'Alexandrie, & qui depuis a été donné *in quarto* en Grec & en Latin par Raderus l'an 1615. Cét Abregé est suivi de la Chronographie du Patriarche Nicephore & d'un Recueil, ou un Abregé de plusieurs Histoires, fait en forme de Chronique. Ceci est suivi des Notes de Scaliger, & d'un Ouvrage qu'il a intitulé *Canon Isagogique*, ou Introduction de la Chronologie. Il y a une seconde Edition de cét Ouvrage faite à Amsterdam l'an 1658. dans laquelle les Notes de Scaliger sont plus correctes & plus amples.

Les Livres d'Eusebe de la Vie de Constantin ont été presque toûjours imprimez avec son Histoire: la Version de ces Livres faite par Fortesius a été jointe à celle de l'Histoire Ecclesiastique de Rufin.

Christophorson en a traduit trois pour joindre à son Histoire, & le quatriéme a été achevé par Suffridus. Monsieur de Valois en a fait une nouvelle Traduction. L'Oraison faite à la loüange de Constantin a été imprimée separément en Latin à Cologne 1581. La Version des quatorze Livres de la Préparation & des dix premiers de la Démonstration Evangelique faite par George de Trebizonde, fut imprimée à Venise l'an 1497 & à Paris 1534. mais elle est fort infidele, parce que cét Auteur s'est donné la liberté d'y ajoûter ou d'y retrancher ce

qu'il a voulu ſur ce qui regarde la Trinité. Les 13. Livres de la Préparation ont été imprimez en Grec à Paris chez Robert Eſtienne l'an 1544. & l'année ſuivante le même Imprimeur donna au Public les dix Livres de la Démonſtration. Depuis ce temps, la Verſion des dix Livres de la Démonſtration, faite par Donat de Verone avec celle des quatorze Livres de la Préparation faite par George de Trebizonde, & celle du quinziéme par Hepperus, fut jointe aux Verſions des autres Ouvrages d'Euſebe dans les Editions dont nous avons déja parlé. *Euſebe de Ceſarée.*

Enfin ces Livres de la Préparation & de la Démonſtration Evangelique, qui meritoient d'être ſeparez des autres, comme concernant une matiere differente, ont été imprimez en Grec à Paris l'an 1628. en deux volumes in folio, avec une Verſion nouvelle des quinze livres de la Préparation faite par le Jeſuite Vigerus, & celle de Donat jointe aux Livres de la Démonſtration, miſes à côté du Grec. On a mis encore dans cette Edition le Grec du Traité d'Euſebe contre Hierocles revû par Holſtenius, qui avoit déja été donné au Public par Morel l'an 1606. avec l'ancienne Traduction d'Acciolus, qui avoit auſſi été imprimée ſeparément à Cologne l'an 1532. avec les Ouvrages Latins d'Euſebe : Et enfin les cinq Livres contre Marcel d'Ancyre avec la Traduction de Richard de Montaigu, & quelques Notes que cét Auteur y a ajoûtées à la fin, qui ſont la pluſpart en faveur de Marcel & contre Euſebe.

Le Livre des Pays de la Terre Sainte a été donné en Grec, comme nous avons remarqué, par Bonfrerius Jeſuite, & imprimé à Paris l'an 1631. En 1580. Curterius a donné quelques Fragmens tou-

Eusebe de Cesarée. chant la Vie des Prophetes, qu'il a mis à la tête des Commentaires de Procope sur Isaïe. Les Notes sur le Cantique des Cantiques attribuées à Eusebe, ont été données en Grec sans version par Meursius, & imprimées avec le Polychronius & le Psellus l'an 1617. Les Opuscules donnez en Latin par le Pere Sirmond ont été imprimez à Paris in 8. l'an 1643. Enfin la Lettre à Carpianus & les Canons Evangeliques d'Eusebe se trouvent à la tête de quelques éditions du Nouveau Testament, & en Grec à la tête du Nouveau Testament Grec du Louvre imprimé par Robert Estienne l'an 1550.

---

a *Surnommé Pamphile.*] Du nom du Martyr Pamphile son ami, & non pas son frere, comme Nicephore l'a crû : car dans le septiéme Livre de son Histoire il dit qu'il commença à le connoître quand il fut Prêtre.

b *Palestine.*] Tous les Anciens l'appellent Eusebe de Palestine : dans le premier Livre de la Vie de Constantin il témoigne qu'il a été élevé en Palestine ; & dans le second Livre du même Ouvrage, après avoir rapporté une Loi de Constantin, adressée à ceux de Palestine, il ajoûte : *Voilà la premiere Lettre que Constantin nous a adressée.* On ne sçait point qui étoient ses parens. Quelques-uns croient qu'il étoit parent d'Eusebe de Nicomedie, parce que dans une Lettre d'Arius à cét Evêque, Eusebe de Cesarée est appellé son frere. On ne sçait point non plus qui ont été ses maîtres. Dans le Livre septiéme de son Histoire, il dit qu'il a entendu Dorothée Prêtre d'Antioche expliquant l'Ecriture. Tritheme & quelques autres ont conclu de là, qu'il avoit été son Disciple. Acacius successeur d'Eusebe avoit écrit sa Vie, mais elle est perduë.

c *Vers la fin de l'Empire de*

de Galien.] Il y a quelques preuves de cette Epoque. Dans son Histoire, au Livre 7. ch. 18. il dit que Denys d'Alexandrie, qui est mort la premiere année de l'Empire de Galien, a vécu de son temps. Dans le 5. Livre, il dit que de son temps Paul de Samosate a renouvellé l'erreur d'Artemon; & dans le Livre 7. racontant ce qui s'étoit passé sous Galien, il dit: *Après avoir rapporté ce qui s'est passé auparavant, nous venons maintenant aux choses qui sont arrivées de nôtre temps.*

d *On a reproché à Eusebe d'avoir offert de l'encens aux Idoles pendant cette persecution.*] Ce reproche lui fut fait par Potamon Confesseur & Evêque d'Egypte dans le Synode de Tyr: car si nous en croyons S. Epiphane dans l'Heresie 68. cét Evêque ayant apperçû Eusebe de Cesarée, commença à s'écrier: *Quoi, Eusebe, tu es assis en qualité de juge de l'innocent Athanase? Qui pourroit le souffrir? Dis-moi, n'avons-nous pas été en prison ensemble durant la persecution? j'y ai perdu un œil pour la défense de la verité, & toi tu n'as perdu aucune partie de ton corps, tu n'as point souffert; comment donc es-tu sorti de prison?* S. Epiphane ajoûte, qu'Eusebe ayant entendu cela, se leva, & rompit l'Assemblée, disant: *Si étant hors de vôtre pays vous dites des choses de cette nature contre nous, il faut que vos accusateurs ayent raison: car si vous exercez ici vôtre tyrannie, vous le faites à plus forte raison dans vôtre patrie.* Ce fait est confirmé par les Evêques du Concile d'Alexandrie, qui disent dans leur Lettre, qu'*Eusebe de Cesarée a été accusé par leurs Confesseurs d'avoir immolé aux Idoles.* Cependant le reproche de Potamon est sans fondement. Car quand bien même il seroit vrai qu'Eusebe eût été mis en prison pour la Foi, il ne s'ensuit pas qu'il eût sacrifié pour en sortir, parce qu'il n'avoit perdu aucune partie de son corps. Il pouvoit avoir été délivré de la persecution sans souffrir la perte de ses membres pour plusieurs autres raisons; & c'étoit juger temerairement de son prochain, que d'accuser, comme fit Potamon, un Evêque d'un tres-grand crime, sur une conjecture aussi foible que l'est celle-là. Mais ce bon homme avoit plus de zele que de prudence.

Eusebe de Cesarée.

e *Il y a plus d'apparence qu'il demeura toûjours ferme dans la Foi de J. C.*] Pre-

Eusebe de Cesarée.

mierement, parce qu'il faut toûjours juger en bonne part de son prochain, quand on n'a point de preuve évidente qu'il a mal fait. Secondement, parce qu'il n'y a pas d'apparence, que s'il eût commis ce crime étant Prêtre, il eût été ensuite élû Evêque de Cesarée.

f *A la place d'Agapius.*] Baronius & Blondel mettent entre Agapius & Eusebe Agricolaus, dont on lit le nom dans les souscriptions du Concile d'Ancyre. Cependant Eusebe au Livre septiéme rapportant les noms des Evêques, sous lesquels la persecution a duré, finit le Catalogue des Evêques de Cesarée par Agapius, qu'il dit avoir beaucoup travaillé pour son troupeau pendant la persecution. Or Eusebe a été ordonné aussi-tôt aprés la persecution : car il assista en qualité d'Evêque à la dedicace de l'Eglise de Tyr, qui se fit aussi-tôt aprés que la paix fut renduë à l'Eglise ; avant que Licinius eût pris les armes contre Constantin ; ce qui arriva en 313. Ainsi, s'il y a eu un Agricolaus, Evêque de Cesarée, il n'a pas tenu long-temps ce Siege, & Eusebe à été ordonné en 314.

g *Aprés qu'il fut élû Evêque de Cesarée, il composa quinze Livres de la Preparation, & vingt de la Demonstration Evangelique.*] Ils sont citez dans l'Histoire Ecclesiastique, Livre 1. chap. 2. Blondel croit au contraire, que l'Histoire est citée dans le sixiéme Livre de la Démonstration, ch. 23. mais il a été trompé par la version.

h *La Chronique fut suivie de son Histoire Ecclesiastique.*] Il dit nettement au commencement de son Histoire, que la Chronique étoit déja composée. *J'en ai déja fait un abregé dans ma Chronique, mais je l'étendrai ici plus au long.*

i *Les Livres contre Marcel sont écrits aprés la premiere condamnation de cét Heretique dans le Concile tenu à Constantinople l'an 335. ou 336.*] Ils sont dediez à Flacillus Evêque d'Antioche, qui n'a été élû Evêque de cette Eglise que l'an 335. De plus, au Livre premier de la Theologie Eccles. ch. 14. il dit que Marcel étoit condamné.

l *Des Opuscules touchant les Martyrs.*] Nous avons un Livre de ses Opuscules, touchant les Martyrs de Palestine : mais il y a quelque apparence qu'il en avoit composé d'autres. On lui a attribué un Martyrologe, qu'on a supposé avoir été traduit par S. Jerôme, mais

Il n'eſt point de lui, & la verſion n'eſt point non plus de S. Jerôme.

m *N'eſt pas toûjours exacte.*] On y remarque pluſieurs fautes contre la verité de l'Hiſtoire, ou contre la Chronologie. Dans le premier Livre il dit que le dénombrement, dont parle Joſephe dans le 18. Livre de l'Hiſtoire des Juifs, eſt celui dont parle S. Luc. Au même Livre chap. 9. il dit que Liſanias Tetrarque d'Abylene étoit frere de Philippe & du jeune Herode; ce qui n'eſt point. Au ch. 7. il dit que le jeune Herode fut exilé à Vienne, contre le témoignage de Joſephe, qui au Livre 18 ch. 9. aſſure que ce fut à Lyon. Il croit que JESUS-CHRIST a employé quatre années à ſa predication. Il ſe trompe ſur l'Epoque d'un voïage de Saint Paul à Jeruſalem. Au Livre 11. chap. 13 il diſtingue Cephas, qui fut repris à Antioche par S. Paul, de l'Apôtre S. Pierre, quoqu'il ſoit le même. Je ne parle point des autres fautes qu'il fait ſur le rapport d'autrui, ni des Livres apocryphes qu'il cite tres-ſouvent. Il ſe trompe en prenant les Juifs d'Alexandrie, dont parle Philon, appellez Therapeutes, pour des Chrétiens Liv. 2. chap. 10. il confond Novat & Novatien. Au Liv. 6. chap. 45. il ſe trompe dans les années du Pontificat de Sixte & d'Eutychien. *Euſebe de Ceſarée.*

n *Saint Jerôme avoit traduit l'une & l'autre partie.*] Saint Jerôme dans le commentaire ſur Daniel, ch. 9. dit, qu'on trouve dans la verſion de la Chronique d'Euſebe l'explication de deux paſſages de l'Ecriture, qui ſe trouvent tous deux dans ſa premiere partie. Marcellin dit auſſi nettement que S. Jerôme avoit traduit la premiere partie. S. Jerôme dans la Preface de la verſion, dit qu'il a traduit Euſebe mot pour mot depuis Abraham juſqu'à la priſe de Troye: que depuis la priſe de Troye juſqu'à Conſtantin il a ajoûté pluſieurs choſes de ſon chef, particulierement ſur les choſes qui concernent l'Hiſtoire Romaine qu'Euſebe avoit negligée, & qu'il eſt Auteur de ce qui ſuit depuis Conſtantin juſqu'au ſixiéme Conſulat de Valens.

o *Il tombe dans beaucoup d'autres erreurs touchant la Chronologie.*] On peut les voir remarquées par Scaliger dans les Prolegomenes ſur ſon Treſor.

p *Il ſemble inſinuer que le Fils n'eſt pas égal au Pere.*] Au chapitre ſecond du premier Livre de ſon Hiſtoire,

Eusebe de Cesarée.

il appelle le Fils le Ministre de la volonté du Pere, & la seconde cause aprés lui. Il dit que c'est le Pere qui ordonne, & que c'est le Fils qui execute: il assûre que le Pere n'a pas pû prendre une forme humaine. Dans l'Oraison sur la Dedicace de l'Eglise de Tyr, il appelle le Fils de Dieu, le second Auteur de nos biens, l'Ange du Conseil, le Chef des armées de Dieu. Ces expressions sont toutefois plus tolerables que ce qu'il dit dans le Livre cinquiéme de la Preparation, chap. 4. que le Fils n'est adorable, qu'à cause du Pere qui habite en lui. Et au ch. 8. que le Fils est un Seigneur inferieur au Pere. Enfin, l'on ne peut pas excuser ce qu'il dit, au chap. 7. du Livre 2. de la Theologie, & en d'autres endroits, que la gloire du Fils est moins grande que celle du Pere; que le Fils ne merite pas un honneur égal à celui du Pere.

q *Il n'a point approuvé ce terme de* Consubstantiel, *en tant qu'il établit une parfaite égalité entre le Pere & le Fils.*] S. Athanase témoigne dans le Traité des Synodes, & dans le Livre de la Décision du Concile de Nicée, qu'il n'approuve pas l'explication qu'Eusebe donnoit à ce terme.

r *Il explique le mystere de l'Incarnation d'une maniere tres-Catholique.*] Dans une Lettre à l'Imperatrice Constance, citée dans le second Concile de Nicée, attribuée à Eusebe, il semble assûrer, que la nature humaine a été changée en la nature divine; d'où l'on prend occasion dans ce Concile de l'accuser de l'erreur des Theopaschites. Il enseigne le contraire au Livre quatriéme de la Demonstration, où il nie formellement que la nature divine ait souffert. Cependant au chap. 14. il dit qu'aprés la resurrection de J. C. l'homme a été absorbé par la nature divine, & *que le Verbe est devenu Dieu, comme il avoit été, avant que d'être homme, l'homme étant fait Dieu.* Mais c'est une expression figurée pour marquer la gloire de l'humanité de J. C. car il rejette nettement cette erreur dans les livres de la Theologie Mystique contre Marcel, principalement au Livre 3. chap. 10. & 11. & suivans.

s *Eusebe a été un des plus sçavans hommes de l'antiquité, comme ses Partisans & ses Adversaires l'ont également reconnu.*] Voici une partie des témoignages des Auteurs anciens sur la science d'Eusebe. Constantin dans son

Epître à ceux d'Antioche, & dans une Lettre qu'il lui écrit, loue sa doctrine & son erudition S. Basile dans son Livre du S. Esprit chap. 29. l'appelle un Auteur digne de foi à cause de sa grande erudition sur toutes sortes de matieres, διὰ πολυπραγμοσύνην ἀξιόπιστος. Saint Jerôme le plus grand ennemi d'Eusebe, ne peut pas s'empescher de louër souvent son erudition, d'avouër qu'il estime ses Ouvrages, & de dire dans son second Livre contre Rufin, que c'est un homme tres-sçavant. *Vir doctissimus Eusebius; doctissimum dico, non Catholicum.* Il ne faut pas s'étonner que Rufin partisan d'Eusebe, lui donne le même titre. Antipatre de Bostre, qui ne lui est pas favorable, lui donne le nom de πολυίστωρ, c'est à dire, de sçavant sur plusieurs sortes de matieres; & il dit de lui qu'il avoit lû tous les Livres des Anciens, recherché & expliqué toutes leurs opinions & composé lui-même des Ouvrages tres-utiles. Philostorge le loue à cause de son Histoire. Socrate & Sozomene le défendent. Victorius l'appelle un homme tres-sçavant. Le Pape Gelase n'ose pas rejetter son Histoire, à cause de l'erudition qui s'y rencontre, & des choses qui peuvent servir d'instruction. Pelage assûre qu'il n'y a point d'Histoire qui soit plus estimable que celle d'Eusebe. Photius, qui reprend le style & la doctrine d'Eusebe, loue sa science & son erudition. Je passe sous silence le témoignage des Auteurs nouveaux. *Eusebe de Cesarée.*

t *Ne l'ayent fait mettre au nombre des Saints dans les Martyrologes d'Vsuard & d'Adon, & dans quelques anciens Offices des Eglises de France.*] L'Auteur de la Vie de S. Valerien l'appelle *Eusebe de sainte memoire.* Usuard au 21. Juin : *Palæstinæ S. Eusebii Episcopi & Confessoris, viri excellentissimi ingenii & Historiographi.* Notkerus au 21. Juin : *In Cæsarea Depositio S. Eusebii.* Manecharius dans la Lettre à Ceraunius Evêque de Paris, qui est à la tête de la Passion du martyre de Speusippe, Elasippe & Meleusippe, l'appelle *Saint.* Il y a dans un Breviaire manuscrit de Limoges trois Leçons à sa loüange Dans un ancien Breviaire de la même Eglise imprimé en 1587. il y a au 21. Juin une Oraison à la loüange d'Eusebe, & dans le Missel imprimé en 1483. une Messe de Saint Eusebe. Dans un ancien Manuscrit

Eusebe de Cesarée.

de l'Eglise de Paris de la version de l'Histoire d'Eusebe, on lui donne la qualité de *Saint*. Le Cardinal Baronius dit que tout cela n'est arrivé que par erreur, qu'on a pris Eusebe Evêque de Cesarée pour Eusebe de Samosate; & sur cette conjecture il a fait effacer le nom du premier du Martyrologe Romain. Mais Baronius avance cela sans fondement, & contre les témoignages formels des Martyrologes, qui font nettement mention d'Eusebe Evêque de Cesarée, & le distinguent de tout autre par des caracteres tres-evidens, & ausquels on ne pouvoit pas se tromper.

CONSTANTIN,

Premier Empereur Chrétien.

Constantin Empereur.

C'EST une chose assez rare que de voir le nom d'un Empereur dans le Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques. On y met ordinairement celui de Constantin, à cause de quelques discours qu'il a composez, & même recitez, si nous en croyons Eusebe, & peut-être encore à cause de plusieurs Lettres qu'il a écrites, & de plusieurs Edits qu'il a faits en faveur de la Religion Chrétienne. Mais avant que de parler des Ecrits de cét Empereur, il faut en suivant nôtre methode ordinaire faire un petit abregé de sa Vie.

Constantin étoit fils de l'Empereur Constantius Chlorus, qui fut le seul de tous ceux, qui avoient de son temps part à l'Empire, qui ne persecuta point les Chrétiens [a]. Sa mere s'appelloit *Helene*, femme de basse naissance, qui n'eut point la qualité d'Imperatrice du vivant de Constantius [b].

Constantin donna dans sa jeunesse des marques de ce qu'il devoit être un jour: sa conduite & son courage parurent un peu avant la mort de son pere; car étant retenu auprés de l'Empereur Galerius pour lui servir comme d'ôtage, & prévoyant bien que cét Empereur & ses Collegues avoient dessein de se défaire de lui, pour envahir la part de l'Empire de son pere Constantius, qui ne pouvoit plus vivre que peu de temps, il s'échappa des mains de ces Tyrans, prit la poste, & vint en grande diligence trouver son pere en Angleterre. Il tuoit les chevaux à toutes les postes par où il passoit, afin d'empêcher ses ennemis de courir aprés lui. Etant arrivé en Angleterre, il trouva son pere au lit de la mort, qui le choisit pour son successeur. Aprés sa mort il fut proclamé Empereur par ses soldats le sixiéme jour d'Août de l'année 306. de JESUS-CHRIST. Il ne fut pas plutôt Empereur, qu'il se fit aimer de tous ses Sujets, en visitant les Provinces soûmises à son Empire, pour donner les ordres necessaires, & repoussant les Barbares qui vouloient passer le Rhin pour entrer sur ses terres; ils furent défaits, & deux de leurs Rois tuez l'an 312. Ensuite il attaqua le Tyran Maxence, qui desoloit la ville de Rome par ses cruautez. Il marcha vers l'Italie avec une armée de quarante mille hommes, prit de force toutes les villes qui s'opposerent à son passage, ou les contraignit de se rendre, & défit trois fois les troupes de Maxence. Enfin, ce Tyran étant venu au devant de lui prés de Rome avec une grande armée, fut entierement vaincu, & perit par la chûte d'un pont, sur lequel il passoit pour se sauver. Eusebe rapporte, que Constantin l'avoit assûré, qu'il avoit vû alors dans le ciel une

Constantin Empereur.

Euseb. lib. 1. ch. 20. de la Vie de Const.

Constantin Empereur.

Croix lumineuſe, avec cette inſcription, *C'eſt par ce ſigne que tu vaincras tes ennemis*, & que JESUS-CHRIST lui ayant apparu enſuite pendant qu'il dormoit, lui avoit commandé de faire faire un étendart en forme de Croix, qu'il avoit obéï à cette revelation, & qu'aprés ſa victoire il avoit mis cét étendart en trophée au milieu de la ville de Rome, avec cette inſcription: *Par ce ſigne ſalutaire, qui eſt la marque de la veritable puiſſance, j'ai délivré vôtre ville de la domination des Tyrans, & j'ai rétabli le Senat & le Peuple dans leur ancienne ſplendeur.* Aprés avoir reglé les affaires de Rome, Conſtantin vint à Milan, où il celebra les nôces de ſa ſœur avec l'Empereur Licinius.

Ce fut en cette ville que ces deux Empereurs donnerent le premier Edit en faveur de la Religion Chrétienne, par lequel ils accordoient la liberté de Religion à tous leurs Sujets, & peu de temps aprés au ſortir de Milan ils permirent aux Chrétiens par un ſecond Edit de faire l'exercice public de leur Religion, & ordonnerent qu'on leur rendroit les lieux où ils avoient accoûtumé de faire leurs aſſemblées. Peu de temps aprés ces deux Empereurs ſe brouïllerent, & ſe declarerent la guerre l'an 314. Licinius perdit d'abord une grande bataille en Pannonie. Mais il s'en donna une ſeconde en Thrace, où l'avantage fut égal de part & d'autre; ce qui determina les Empereurs à faire la paix.

Les guerres & les affaires de l'Empire n'empêcherent point Conſtantin de prendre part à ce qui regardoit les Chrétiens. Ayant reçû des plaintes de la part des Donatiſtes contre Cecilien, &

contre d'autres Evêques Afriquains, il leur donna des Juges hors d'Afrique, & fit assembler pour ce sujet le Concile de Rome sous Miltiade. Ensuite les Donatistes s'étant encore plaints de ce jugement c, il fit assembler le Concile d'Arles, où ils furent de nouveau condamnez; & enfin lorsqu'ils appellerent à l'Empereur du jugement de ce Synode, soit que Constantin crût avoir le pouvoir d'en connoître, parce qu'il ne s'agissoit que d'une accusation particuliere contre Cecilien qui étoit de fait, soit qu'il voulût par-là obliger les Donatistes à se rendre, comme S. Augustin le remarque, il rendit un jugement à Milan en faveur de Cecilien, condamna les Donatistes, écrivit contre eux en Afrique, fit informer contre Silvain, qui avoit été de leur parti, leur fit ôter leurs Temples, recommandant toutefois qu'on les traitât avec douceur, afin de les ramener au sein de l'Eglise. Il fit en ce temps plusieurs Loix en faveur des Chrétiens. Il permit aux Maîtres de donner la liberté aux Esclaves dans l'Eglise en presence de l'Evêque & du Peuple. Il fit des Loix pour la celebration du Dimanche, défendant à toutes sortes de personnes de travailler en ce jour; & il permit de laisser par testament des biens à l'Eglise. Au contraire, Licinius Empereur d'Orient, publioit des Edits contre les Chrétiens, faisoit abattre leurs Eglises, & les persecutoit, ou permettoit ouvertement qu'on les persecutât. Constantin lui declara la guerre l'an 324. le défit auprés d'Andrinople & de Calcedoine, & l'assiegea dans Nicomedie, où il s'étoit retiré aprés sa défaite. Licinius se voyant hors d'état de soûtenir un siege, vint se jetter aux pieds de Constantin,

Constantin Empereur.

Constantin Empereur.

qui lui ayant donné la vie à la priere de sa femme, fille de Licinius, l'envoya à Thessalonique, où il le fit mourir peu de temps aprés, sous pretexte qu'il vouloit remüer. Aprés cela Constantin cassa les Edits de Licinius contre les Chrétiens, & ordonna que ceux qui étoient condamnez aux mines, ou exilez, ou privez de leur honneur & de leurs biens au sujet de la Religion, seroient délivrez, & rétablis dans leur premier état; que l'on rendroit aux heritiers des Martyrs les biens qui avoient été confisquez; qu'on rétabliroit les Eglises des Chrétiens, & qu'on leur rendroit les Cemetieres. Il exhorta ensuite tous ses Sujets par une Lettre tres-forte à embrasser la Religion de JESUS-CHRIST.

Mais il ne se contenta pas seulement d'avoir soin que l'Eglise fût en repos contre les attaques de ses ennemis; il fit aussi tout ce qu'il pût pour empêcher qu'elle ne fût divisée au dedans par les contestations de ceux qui faisoient profession d'être de ses membres. Il s'efforça donc d'appaiser la querelle d'Arius & d'Alexandre, en leur écrivant une Lettre, dans laquelle il les exhortoit à la paix d'une maniere tres-touchante & tres-forte, les assûrant qu'il avoit retardé son voyage en Orient dans la crainte d'y trouver les esprits en discorde, & les priant de lui ouvrir par leur bonne intelligence l'entrée de l'Orient, qu'ils lui avoient, pour ainsi dire, fermée par leur different. Il donna cette Lettre à porter à Osius Evêque de Cordouë, recommandable par son merite & par sa prudence. Cét Evêque ayant fait assembler un Synode dans la ville d'Alexandrie, fit tout ce qu'il pût pour appaiser ce diffe-

tend ; mais n'en ayant pû venir à bout, Conſtantin jugea que le meilleur moyen pour rendre la paix à l'Egliſe étoit d'aſſembler un Concile general d'Orient & d'Occident en la ville de Nicée en Bithynie. Il y aſſiſta lui-même, exhorta les Evêques à la paix, ne voulut point recevoir les accuſations qu'ils formoient les uns contre les autres. Il les fit convenir d'une même doctrine, & approuver la déciſion du Synode, à laquelle ils ſouſcrivirent tous, à l'exception de Secundus & de Theonas. Il l'écrivit lui-même à toute la terre, & exhorta tous les Evêques à la recevoir. Il envoya en exil Arius & les deux Evêques qui avoient pris ſon parti dans le Synode, fit brûler les Livres de cét Heretique, défendit à ſes Sujets de les garder, & écrivit en particulier deux Lettres tres-vehementes contre Arius & ſes Sectateurs. Enfin il traita magnifiquement les Evêques du Concile, leur témoigna beaucoup d'amitié, & les renvoya comblez de preſens. Euſebe & Theognis ayant publié de nouveau leurs erreurs aprés le Concile, quoi quils euſſent ſouſcrit à ſa définition, il les envoya en exil. *Conſtantin Empereur.*

Il fit enſuite découvrir le ſepulcre de JESUS-CHRIST à Jeruſalem. Il y fit bâtir une magnifique Egliſe, auſſi-bien qu'à Bethléem, & ſur la montagne des Olives. On dit qu'il découvrit la Croix de JESUS-CHRIST, qu'on pretend avoir fait pour lors pluſieurs miracles. Il eſt toutefois aſſez ſurprenant, qu'Euſebe, témoin oculaire de ces choſes, qui décrit exactement toutes les circonſtances de la découverte du tombeau de JESUS-CHRIST, & qui n'oublie rien de tout ce qui pouvoit être à l'avantage de la Religion, ne diſe pas

Constantin Empereur.

un seul mot, ni de la Croix de JESUS-CHRIST, ni des miracles qu'on pretend qu'elle a faits. Vers ce même temps il donna le nom de Constantinople à la ville de Byzance, & voulut qu'elle joüît des mêmes privileges dont jouïssoit l'ancienne Rome: ce qui lui fit donner le nom de nouvelle Rome. Aprés cela il travailla plus que jamais il n'avoit fait à l'agrandissement de l'Eglise, il fit des Loix contre les Heretiques, il écrivit au Roi de Perse en faveur des Chrétiens, détruisit les Temples des Idoles, fit de grands dons aux Eglises, fit faire des exemplaires magnifiques de la Bible. En un mot, il fit tant pour la Religion, que c'est à bon droit qu'il s'est appellé lui-même Evêque de l'Eglise pour les choses qui concernoient la police exterieure. Et certes, l'Eglise n'auroit point de plainte à faire contre sa conduite, s'il n'eût pas prêté l'oreille, comme il fit sur la fin de sa vie, aux accusations que les Evêques, qui favorisoient le parti d'Arius, proposerent contre S. Athanase. Car étant irrité contre lui de ce qu'il n'avoit pas voulu comparoître à un Concile tenu à Cesarée, où il avoit été cité, il fit assembler un Synode en la ville de Tyr pour juger sa cause. Saint Athanase y comparut, & voyant que ses ennemis l'accabloient injustement, eut recours à l'Empereur, & vint le trouver à Constantinople. Constantin quoi-que prevenu contre lui, l'écouta favorablement, & manda aux Evêques du Concile de Tyr, qui en tenoient un à Jerusalem, de le venir trouver pour rendre compte de leur conduite. Ils députerent à l'Empereur six Evêques, pour accuser Saint Athanase; mais ces Députez n'oserent alleguer les faits, dont ils l'avoient accusé au Concile

de Tyr, craignant que l'Empereur, qui aimoit la justice, en ayant connu la fausseté, ne le declarât innocent. Il s'aviserent donc de l'accuser d'un crime d'Etat, en disant qu'il avoit menacé, qu'il empêcheroit de transporter du bled d'Alexandrie à Constantinople. Cette accusation fit impression sur l'esprit de l'Empereur, l'irrita contre Saint Athanase, qu'il relégua sur le champ à Treves ville de la Gaule. Les ennemis de Saint Athanase l'ayant ainsi fait exiler, lui qui étoit le plus grand antagoniste d'Arius, ils firent revenir cét Heretique, & firent tous leurs efforts pour le faire rétablir dans la communion de l'Eglise. Mais Constantin ne voulut l'écouter, qu'aprés qu'il eut dressé une Formule de Foi contraire en apparence à ses erreurs, & qu'il eut juré & protesté que c'étoit sa doctrine. Aprés qu'il l'eut entendu faire cette Profession, se défiant toûjours de cét homme, il lui dit: *Si ta Foi est droite, comme tu le veux faire croire, tu as bien fait de jurer; sinon que Dieu te condamne en punition de ton faux serment.* Ces paroles furent suivies de l'effet: car peu de temps aprés Arius perit malheureusement la veille du jour qu'il devoit être admis à la communion à Constantinople. *Constantin Empereur.*

On s'étonnera sans doute que je n'aie point encore parlé jusqu'ici du Baptême de cét Empereur. Car il semble fort extraordinaire, qu'une personne, qui prenoit autant de part que lui aux affaires des Chrétiens, qui étoit persuadé de la verité de leur Religion, & qui n'en ignoroit point la Doctrine, ait été si long-temps sans se faire initier par le Sacrement de Baptême. Cela est pourtant ainsi; & soit qu'il attendît à recevoir

Constantin Empereur.

le Baptême, qu'il fût prêt de mourir, afin d'expier par ce Sacrement tous ses pechez, & de paroître innocent devant Dieu, soit qu'il eût quelque autre raison de ce retardement; il ne songea à se preparer au Baptême, que quand il se sentit malade, & il ne se fit imposer les mains par les Evêques, pour être mis au rang des Catechumenes, que l'an 337. quelques jours avant sa mort, étant alors à Helenople, comme Eusebe le remarque au Livre 4. de la Vie de cét Empereur chap. 61. Il reçût ensuite le Baptême de la main d'Eusebe de Nicomedie dans un Fauxbourg de cette ville, comme Eusebe de Cesarée, Saint Athanase, S. Jerôme & S. Ambroise, Socrate, Sozomene, Theodoret, Evagre, & tous les autres Anciens l'assûrent d'un commun consentement. C'est donc une narration fabuleuse que celle du Baptême de Constantin celebré à Rome, rapporté dans les Actes faussement attribuez au Pape Saint Sylvestre. Et certes, rien ne sent plus la Fable que ce qui est raconté dans ces Actes. On y feint que Constantin ennemi de la Religion Chrétienne, la voulant persecuter, fut frappé de lepre; que les Devins lui dirent, que le seul remede pour se guerir étoit de se baigner dans le sang des enfans nouveau-nez. Qu'on en avoit cherché plusieurs pour les égorger; mais que Constantin touché de leurs pleurs, & des cris de leurs meres, les avoit rendus sans les faire mourir. Qu'il fut ensuite averti en songe par S. Pierre & S. Paul, qu'il seroit gueri, s'il se faisoit baptizer par Sylvestre, & que l'ayant fait, il avoit été purifié par le Baptême, & de ses pechez, & de sa lepre. Que de fictions! que de fables! que de rêveries qui se ruinent

d'elles-mêmes ! Constantin n'a jamais été ennemi de la Religion de JESUS-CHRIST, jamais il ne l'a persecutée, il étoit Chrétien de cœur, avant que de venir à Rome. Pas-un Historien ne rapporte qu'il ait eu la lepre, ou qu'il en ait été gueri par le Baptême. Comment Eusebe eût-il oublié un miracle si considerable dans la Vie de Constantin? De quel front Julien l'Apostat eût-il reproché aux Chrêtiens, que le Baptême n'avoit jamais purifié personne de la lepre, si son grand pere en eût été gueri. Saint Cyrille pour le convaincre de mensonge, ne lui eût-il pas opposé un exemple aussi celebre qu'eût été celui-la ? Je ne parle point de quantité d'absurditez & d'impertinences qui sont dans ces Actes *f*. Constantin mourut peu de temps aprés son Baptême l'an 337. de l'Ere vulgaire le 22. de Mai sous le Consulat de Titianus & de Felicianus, la soixante-quatriéme année de son âge, aprés avoir regné trente ans, & dix mois.

Constantin Empereur.

Cét Empereur a été un des plus grands Princes qui aient jamais été, soit qu'on considere sa conduite & sa politique, soit qu'on jette la vûë sur ses grandes actions, soit enfin qu'on considere les grands services qu'il a rendus à l'Eglise. Quelques-uns l'accusent d'avoir été Arien, mais c'est à tort. Car quoi-qu'il ait favorisé quelques Evêques, qui étoient du parti d'Arius, & qu'il ait exilé injustement S. Athanase, il a toûjours maintenu la Foi du Concile de Nicée, & il n'a point permis qu'elle reçût aucune atteinte de son vivant. Les Grecs lui ont donné des loüanges excessives, & l'ont mis au nombre des Saints : mais je croi que l'Eglise Latine a fait plus sage-

Constantin Empereur.

ment de suspendre là-dessus son jugement. On ne sçauroit rien dire de son style, parce qu'il y a bien de l'apparence que les Ecrits qui portent son nom, ont été composez par d'autres, quoi-que ce fût par son ordre. On en peut distinguer de trois sortes, des Discours, des Lettres & des Edits.

Eusebe nous assûre au Livre 3. de la Vie de cét Empereur chap. 2. qu'il avoit acquis une si profonde connoissance des sciences, que jusques à la fin de sa vie il composa des Harangues pour » l'instruction de ses Sujets, & que l'ordre qu'il » tenoit dans ses discours, étoit de les commencer » par la refutation de l'erreur des Payens, qui » adoroient plusieurs Dieux; qu'ensuite il s'éten- » doit sur les preuves de l'unité de Dieu, & de la » Providence, par laquelle il gouverne l'Univers; » qu'il expliquoit aprés cela les motifs qui l'a- » voient porté à descendre sur la terre, & les » circonstances de la vie qu'il y avoit menée; » qu'il passoit à la description du jugement, & » épouventoit ses Auditeurs par la vehemence » de ses discours contre les avares, les emportez » & les violens, les menaçant du jugement de » Dieu, & de la punition de leur crime. Le même Eusebe rapporte au chapitre 12. du Livre 3. une courte Harangue de Constantin aux Peres du Concile de Nicée, pour les exhorter à la paix. On peut joindre à cette Harangue la Priere qu'il prescrivit à ses Soldats, rapportée dans le Livre 4. & l'instruction qu'il donna à un avare de sa Cour, qui se trouve au chapitre 30. du même Livre. Mais le plus considerable de ces monumens est sans doute le grand discours adressé à l'Assemblée des Fideles qu'Eusebe a traduit en Grec, & mis à

la fin de sa Vie. L'exorde de ce discours est sur la Fête de Pâques, sur la bonté du Sauveur, & sur l'ingratitude des hommes ; il le finit par une apostrophe à l'Eglise. Dans le corps du discours, il combat l'Idolatrie, & la multiplicité des Dieux ; il montre qu'il n'y a qu'un seul veritable Dieu, createur de toutes choses, Pere du Verbe, qui est engendré de luy, sans qu'il en souffre de diminution, & qui est uni avec lui. il combat le destin, il établit la Providence & la liberté, & refute les erreurs des Philosophes. Il fait connoître les avantages que les hommes ont reçûs de l'Incarnation du Fils de Dieu : il dit que son avénement a été prédit par les Propheres, à l'autorité desquels il ajoûte la prédiction de la Sibylle, dont il tâche de montrer la verité par le témoignage de Virgile. Il décrit la fin malheureuse des Empereurs, qui avoient persecuté l'Eglise, & il finit en disant que nous devons attribuer à Dieu tout le bien que nous faisons, & avant que de rien entreprendre, avoir recours à lui par la priere, comme au principe de tout bien. Tout ce discours est élevé, & digne de la majesté d'un Empereur tel que Constantin. *Constantin Empereur.*

Les Lettres de Constantin sont en bien plus grand nombre que ses discours. En voici le catalogue, & les argumens ; le temps auquel elles ont été écrites, & les endroits où elles se trouvent.

1. Lettre de Constantin à Cecilien Evêque de Carthage pour la distribution des aumônes qu'il faisoit aux Pauvres d'Afrique, écrite l'an 312. rapportée par Eusebe au Livre 10. de son Histoire, chap. 6. & 7.

Constantin Empereur.

2. Lettre de Constantin à Anulin pour l'immunité des Clercs, écrite la même année, & rapportée au même endroit.

3. Lettre de Constantin à Miltiade Evêque de Rome, dans laquelle il le charge du jugement de l'affaire des Donatistes, écrite l'an 313. dans Eusebe au même Livre de son Histoire, chap. 5.

4. Lettre à Ablabius, dans laquelle il lui ordonne d'envoyer des Evêques du parti de Donat, & de Cecilien, en la ville d'Arles pour y être jugez, écrite l'an 314. là-même.

5. Lettre à Chrestus Evêque de Syracuse, par laquelle il lui mande de se trouver au Concile d'Arles, écrite la même année, rapportée par Eusebe au Livre 10. de son Histoire, chap. 15.

6. Lettre à Cecilien, dans laquelle il lui commande de venir le trouver à Rome, afin d'être jugé tout de nouveau, écrite l'an 315. qui se trouve à la fin d'Optat.

7. Lettre à Probien Proconsul d'Afrique, pour faire arrêter un Donatiste nommé *Ingentius*, rapportée par Saint Augustin dans l'Epître 68. & dans le Livre 3. contre Cresconius, chapitre 73. écrite l'an 315. comme il se prouve, parce que Probien ne succeda à Elien dans la charge de Proconsul d'Afrique que cette année-là.

8. Lettre à Celsus Vicaire d'Afrique, écrite sur la fin de la même année, ou au commencement de la suivante, dans laquelle il lui recommande d'avertir les Evêques des deux partis, qu'il viendroit bien-tôt pour les juger, & de leur conseiller de demeurer en paix en attendant. Il témoigne dans cette Lettre qu'il a beaucoup de passion pour le rétablissement de la concorde.

9. Autre Lettre au même Celsus, écrite par ordre de l'Empereur, par le Prefet du Prétoire, en faveur de deux Evêques Donatistes, qui avoient obtenu leur liberté. *Constantin Empereur.*

10. Lettre à Eunalius, Vicaire d'Afrique, par laquelle il lui fait sçavoir le jugement qu'il a rendu en faveur de Cecilien, contre les Donatistes, recitée dans la Conference de Carthage, chap. 516. Il y en a un fragment dans Saint Augustin au Livre 3. contre Cresconius, chapitre 71. Elle a été écrite l'an 316.

11. Lettre aux Evêques de Nicomedie, par laquelle il témoigne qu'il a fait tout ce qu'il a pû pour procurer la paix à l'Eglise; mais que n'en ayant pû venir à bout, il faut attendre que Dieu y apporte le remede. Cette Lettre est à la fin d'Optat.

12. Lettre aux Evêques de Nicomedie, par laquelle il leur accorde une place pour bâtir une Eglise, à la place de celle que les Donatistes avoient prise de force, & décharge les Ecclesiastiques des charges publiques.

13. Lettre à Eusebe pour la construction des Eglises aux frais de l'Empereur, écrite l'an 324. ou 325 au Livre 2. de la Vie de Constantin, chapitre 48.

14. Lettre de Constantin à l'Evêque Alexandre & au Prêtre Arius sur le sujet de leur different, dans laquelle il les exhorte à la paix, écrite à la fin de l'an 324. & rapportée par Eusebe au Livre 2. de la Vie de Constantin, au chapitre 64. & suivans.

15. Lettre de l'Empereur à tous les Evêques sur les décisions du Concile de Nicée, au Livre 3.

Constantin Empereur.

de la Vie de Constantin, chapitre 17

16. Lettre aux Egyptiens sur le même sujet, là même.

17. Lettre à Alexandre sur le même sujet, là-même.

18. Lettre contre Arius, dont Socrate fait mention au Livre premier de son Histoire, chap. 9. rapportée à la fin de l'Histoire de Gelase de Cizique.

19. Lettre aux Nicomediens contre Eusebe & Theognis, rapportée en partie par Theodoret au Livre premier de son Histoire, chapitre 20. & entierement par Gelase de Cizique.

20. Lettre à Macarius Evêque de Jerusalem pour la construction d'une Eglise dans cette ville, dans Eusebe au Livre 3. de la Vie de Constantin, chap. 30.

21. Lettre à Eusebe pour l'édification d'une Eglise à l'endroit où étoit le Chêne de Mambré, où Abraham eut une vision, dans Eusebe, au Livre 3. de la Vie de Constantin, chapitre 52. & 53.

22. Lettre à ceux d'Antioche sur la déposition d'Eustathe, écrite en 330. rapportée par Eusebe au Livre 3. de la Vie de Constantin, chapitre 60.

23. Lettre à Eusebe sur ce qu'il avoit refusé le Siege d'Antioche, au chapitre 61. du troisiéme Livre de la Vie de Constantin.

24. Lettre au Synode sur le même sujet, là-même chap. 62.

25. Lettre à Sapor Roi de Perse en faveur des Chrétiens, au Livre 4. de la Vie de Constantin, chapitre 9. & suivans.

26. Lettre à Eusebe sur son Livre de la Pâque, chapitre 35. là-même.

27. Lettre au même sur le sujet des exemplaires de la Bible, chapitre 36.

28. Lettre à Saint Athanase en faveur d'Arius, dans Saint Athanase, Apol. 2. p. 778. *Constantin Empereur.*

29. Lettre à l'Eglise d'Alexandrie en faveur de Saint Athanase, *ibid.* p. 779.

30. Lettre à Saint Athanase contre les fourbes de ses ennemis, *ibid.* p. 785.

31. Lettre à Jean chef des Meletiens, dans laquelle il le congratule de ce qu'il s'est réüni avec Saint Athanase, *ibid.* p. 787.

32. Lettre au Concile de Tyr, dans Eusebe au Livre 4. de la Vie de Constantin, chapitre 36.

33. Lettre aux Evêques de ce Concile pour les citer à Constantinople, dans S. Athanase, Apol. 2. p. 308.

Plusieurs autres Lettres, dont Eusebe devoit faire un volume separé, comme il le témoigne au chapitre 24. du troisiéme Livre de la Vie de Constantin.

Quoi-que les Edits, qui portent le nom des Empereurs, soient ordinairement dressez par leurs Secretaires d'Etat, je ne laisserai pas de parler ici de ceux que Constantin a donnez en faveur des Chrétiens.

Le premier Edit de Constantin pour la liberté de la Religion fut donné à Milan l'an 313. il en est fait mention dans l'Edit suivant.

Le second Edit de Constantin, par lequel il donne entiere liberté aux Chrétiens d'exercer publiquement leur Religion, & ordonne qu'on leur rendroit leurs Eglises, a été donné quelque temps aprés le premier, & est rapporté par Eusebe au Livre 10. de son Histoire, chapitre 5.

Le troisiéme Edit restraint cette grace aux Catholiques. Il se trouve au même endroit.

Le quatriéme Edit de Constantin en faveur de

Constantin Empereur.

la Religion, est du dernier Octobre de la même année. Il maintient l'immunité des Ecclesiastiques, que les Heretiques faisoient nommer aux Charges publiques, contre les privileges qui leur avoient été accordez. L'Empereur ordonne que ceux, à qui cela sera arrivé, soient déchargez, & veut qu'à l'avenir on mette ordre que cela n'arrive plus.

On peut mettre au rang des Edits faits en faveur des Chrétiens, celui qui s'adresse à Ablabius du 12. May 315. par lequel Constantin ordonne, qu'il soit pourvû à la nourriture des enfans des pauvres d'Italie.

Le cinquiéme Edit de Constantin pour la Religion de JESUS-CHRIST est du 16. Novembre de la même année. Il y condamne au feu les Juifs, qui maltraiteroient les Chrétiens. Il est rapporté dans le Code Justinien, & dans le Theodosien.

Le 7. adressé à Protogenes est du 7. Juin 316. il accorde une grace tres-considerable à l'Eglise, établissant en sa faveur une nouvelle maniere de donner la liberté aux esclaves dans l'Eglise en presence de l'Evêque & du Peuple. Cette loi est rapportée dans le Code Justinien tit. 13. l. 1. Il y a encore eu deux autres Edits sur ce sujet: le premier, qui est de l'an 321. rapporté au même endroit, ajoûte à celui, dont nous venons de parler, que les Clercs pourront donner la liberté à leurs esclaves, même hors de l'Eglise. Le troisiéme Edit sur ce sujet est perdu.

Le premier, que nous ayons des Edits de Constantin, qui établissent la Jurisdiction des Evêques pour le temporel, semble être celui qui est rapporté dans une Addition au Code Theodosien, donné au Public par le Pere Sirmond sous le titre

27. Il porte, que si ceux qui plaident, en appellent au jugement de l'Evêque, ils y seront renvoyez, quoi-que le procés soit commencé devant un autre Juge. Cét Edit est du 21. Juin 318. Il y en a encore un autre sur le même sujet sans date d'année, rapporté dans la même Collection au titre premier; où en confirmant & expliquant ce qu'il avoit déja ordonné touchant les jugemens des Evêques, il veut qu'ils soient stables, quand ils seroient même rendus entre mineurs, & que toutes fois & quantes qu'une des deux parties demandera son renvoi au jugement de l'Evêque, il lui soit accordé. Il ordonne encore dans cét Edit, que le témoignage d'un Evêque soit reçû de tous les Juges. *Constantin Empereur.*

L'an 319. le 19. Novembre, il confirma l'immunité des Clercs par un nouvel Edit, déclarant qu'ils doivent être exempts de toutes les charges publiques. Cette Loi est rapportée dans le Code Theodosien au livre 16. tit. 2. l. 2.

Il y a plusieurs Edits des années 320. & 321. concernant l'Eglise. On peut mettre de ce nombre celui qui abrogeoit la Loi *Pappia Popæa*, qui étoit faite contre ceux qui demeuroient dans le celibat, que Constantin semble avoir abolie en faveur des Chrétiens, qui honorent ceux qui font profession de demeurer toute leur vie dans le celibat. Eusebe fait mention de cét Edit au livre 4. de la Vie de Constantin, chap. 26. & aprés lui Sozomene au livre premier de son Histoire, chapitre 9. & Saint Ambroise au troisiéme livre des Vierges.

Ce fut aussi en ce temps qu'il fit quelques Edits contre les Donatistes. Le premier est rapporté par S. Augustin au livre second contre Petilien chap. 92. & dans les lettres 167. & 168. Il y ordonne, qu'on les

Constantin Empereur.

ôtera les Egliſes qu'ils poſſedent : il eſt de l'an 320.

Le ſecond adreſſé à Verinus en date du quatriéme Mai de l'an 321. modere quelque peu la rigueur de ce premier : car il leur permet de retourner en leur patrie, & d'y vivre en repos, reſervant à Dieu la vengeance de leur crime. Il eſt encore rapporté par Saint Auguſtin dans l'Epître 152. & dans le livre écrit aprés la Conference de Carthage. L'Edit de la celebration du ſaint jour de Dimanche, dont Euſebe fait mention au livre quatriéme de la Vie de Conſtantin chapitre 18. & 19. rapporté dans le Code Juſtinien au livre 3. tit. *De feriis.* l. 3. eſt du 6. Mars de l'an 321. Il porte que tous les Juges, le Peuple, & les Artiſans feront ceſſer tout leur travail en ce jour : il excepte toutefois ceux, qui ſont à la campagne, auſquels il permet de travailler à la culture de la terre en ce jour, parce qu'il arrive ſouvent, dit l'Empereur, qu'on ne peut pas trouver de temps plus favorable pour ſemer les grains, ou pour planter la vigne, & qu'il n'eſt pas juſte, que l'on perde l'occaſion favorable, que la Providence celeſte nous preſente.

Il y a un autre Edit du premier Juillet de la même année, par lequel il donne permiſſion à toutes ſortes de perſonnes de laiſſer ſes biens par teſtament à l'Egliſe Catholique.

L'an 323. il donna un Edit contre ceux qui contraignoient les Chrétiens de ſacrifier aux Idoles, dans le Code Theodoſien tit. 2. l. 5.

L'année ſuivante il fit pluſieurs Edits aprés la défaite de Licinius pour la liberté des Chrétiens, & pour la reſtitution de leurs biens & de leur honneur. Euſebe les rapporte au livre ſecond de la Vie de cét Empereur, chapitre 20. 24. & ſuivans.

Il rapporte aussi au même endroit des Edits contre le culte des faux Dieux, & pour l'établissement de l'Eglise, *ibid.* & au chapitre 48. *Constantin Empereur.*

Aprés le Concile de Nicée il donna un Edit, par lequel il condamna au feu les Livres d'Arius, & ordonna que ses Sectateurs seroient appellez Porphyriens.

L'Edit du mois de May de l'an 326. portant défense d'admettre dans le Clergé les personnes riches, ou qui étoient enfans de ceux, qui avoient exercé des Charges publiques, paroît peu favorable au Clergé; mais il étoit necessaire, parce que plusieurs personnes riches & puissantes entroient dans le Clergé, pour s'exempter par ce moyen des charges publiques, ce qui alloit à l'oppression des Pauvres. C'est pourquoy Constantin dit sagement dans cét Edit, qu'il est juste que les riches supportent les charges onereuses du siecle, & que les Pauvres soient nourris des richesses de l'Eglise: nous avons cette Loi dans le Code Theodosien livre 16. tit. 2. l. 6. Il y a encore un autre Edit donné au mois de Juillet, en consequence de celui-ci, quoi-qu'il porte les noms des Consuls de l'année 320. par lequel il défend d'inquieter ceux qui étoient entrez dans le Clergé, avant que la Loi precedente fût publiée, & ordonne en même temps que ceux, qui depuis sa publication se sont mis au nombre des Clercs, pour éviter les charges publiques, seront separez du Clergé, pour être remis dans le monde, & sujets aux charges publiques. Cét Edit est rapporté au même endroit l. 3. Enfin par un autre Edit du premier de Septembre de la même année 326. il est ordonné que les Clercs des Heretiques & des Schismatiques ne jouïront point du

Constantin Empereur.

privilege d'exemptions, & qu'ils seront sujets aux Charges & aux impositions. Cét Edit est dans le Code Justinien, l. 1. tit. *De Haret.* & dans le Theodosien.

Il traita les Novatiens avec plus de douceur que les autres Heretiques, leur permettant par un Edit du mois de Septembre de la même année 326. de conserver leurs Eglises, leurs Cemetieres, & les biens qu'ils avoient acquis depuis leur separation d'avec l'Eglise, au Code Theod. tit. 5. l. 2.

L'an 330. il donna un Edit contre les Heretiques, par lequel il défendoit leurs Assemblées; il est rapporté dans Eusebe au Livre 3. de la Vie de Constantin, dans le chapitre 63. & suivans.

Il y a dans le Code Theodosien un autre Edit de la même année en faveur des Clercs, accusez, ou maltraitez par les Heretiques.

Les Loix concernant les Juifs sont les dernieres que Constantin ait faites en faveur de la Religion Chrétienne.

Par un Edit du 27. Septembre de l'année 330. il accorde aux Patriarches des Juifs; c'est à dire, à ceux qui préfident à leurs Assemblées, l'exemption des Charges publiques. Il renouvelle cette même grace par un autre Edit du premier Decembre de l'année suivante. Il y a apparence qu'il n'a accordé ces graces aux Juifs, qu'à cause qu'ils adorent le même Dieu que les Chrétiens, & pour leur laisser, comme il dit dans une de ses Loix, quelque sorte de consolation, parce qu'autrefois leur Religion étoit la veritable. Car il a fait en même temps des Loix tres-severes contre les Juifs, qui acheteroient, ou retiendroient des Esclaves des Chrétiens, & condamné à mort ceux qui les circonci-

roient. Il y a plusieurs Loix dans le Code Theodosien sur ce sujet, des années 330. 331. & 336. *Constantin Empereur.*

Je ne mets point au nombre des Edits de Constantin, celui de la Donation, qui porte le nom de cét Empereur, par lequel on suppose, qu'il a donné à l'Evêque de Rome & à ses successeurs la Souveraineté de la ville de Rome, & des Provinces de l'Empire d'Occident, parce que cét Acte a tant de marques de fausseté, qu'il est impossible qu'on le puisse attribuer à Constantin. Voici quelques-unes des raisons qui en font voir clairement la supposition.

1. Pas-un des Anciens n'a fait mention de cette prétenduë liberalité de Constantin envers l'Eglise. Or qui croira qu'Eusebe, & tous les autres anciens Historiens, qui remarquent exactement tous les bienfaits de cét Empereur envers les Chrétiens, & specialement envers les Evêques, en ayent passé sous silence un aussi considerable que seroit celui de l'Empire d'Occident à l'Evêque de Rome?

2. Pas un des Papes, qui font mention des bienfaits que les Rois & les Empereurs avoient faits au saint Siege de Rome, ou qui défendent leur Patrimoine temporel, n'allegue cette prétenduë Donation, qui cependant leur eût été fort avantageuse.

3. La date de cét Acte se trouve fausse. Car elle porte le nom des Consuls, Constantin pour la quatriéme fois & Gallicanus. Or Constantin dans son quatriéme Consulat n'a point eu Gallicanus, mais Licinius pour Collegue, & ce Consulat répond à l'année 315. temps auquel Constantin n'étoit pas encore baptizé, même dans l'opinion de ceux qui croyent qu'il a été baptizé à Rome par S. Sylvestre. Et cependant il est parlé de ce Baptême dans l'Edit de Donation. Il faut encore ajoûter à cette

Constantin Empereur.

preuve une autre erreur de Chronologie. Byzance y est appellée Constantinople, quoi-qu'elle n'ait eu ce nom que dix ans ou environ aprés la date de cét Edit.

4. Le stile en est barbare, & bien different de celui des Edits veritables de Constantin. Il est plein de manieres de parler nouvelles, d'expressions affectées, & de termes qui n'ont été en usage dans les actes publics que bien depuis Constantin.

5. Qui croira que Constantin eût donné la ville de Rome, toutes les Provinces, & les villes d'Occident, c'est à dire, la moitié de son Empire à l'Evêque de Rome, & que ce fait eût été inconnu jusqu'à l'onziéme siécle de l'Eglise?

6. Il y a une infinité de fausletez & d'absurditez dans cét Edit, qui font voir, que celui qui l'a composé, étoit un ignorant imposteur: en voici quelques-unes. Il y est permis au Pape de se servir d'une couronne d'or semblable à celles des Rois & des Empereurs. Or en ce temps les Rois & les Empereurs ne se servoient point de couronne, mais de diadéme. L'Histoire fabuleuse du Baptême de Constantin par Sylvestre, & sa guerison miraculeuse de la lepre, y est rapportée comme une chose certaine. On y compte cinq Eglises Patriarcales, & on met celle de Constantinople la seconde, qui n'a eu cét honneur que long-temps aprés. Cependant on y suppose que Sylvestre l'avoit déja reconnuë comme un Siege Patriarcal. Ces fausletez, & plusieurs autres qui se rencontrent dans cét Edit, font voir évidemment que c'est une piece supposée.

Enfin, pour détruire entierement ce prétendu Edit, il suffit de remarquer, que du vivant de Constantin, & long-temps aprés sa mort, la ville de

Rome, & l'Empire d'Occident ont toûjours été sous la puissance des Empereurs. Que les Papes mêmes les ont reconnus comme leurs Souverains, sans prétendre, que ni la ville de Rome, ni l'Italie, ni aucune partie de l'Empire d'Occident leur appartinssent. Que tout ce qu'ils ont eu depuis de puissance temporelle, ils le doivent au Roi Pepin, & à l'Empereur Charlemagne. Ceci merite bien une petite digression, qui ne sera pas desagreable au Lecteur, & qui ne nous éloignera pas trop de nôtre sujet. *Constantin Empereur.*

Il est constant que la ville de Rome, l'Italie, & toutes les autres Provinces de l'Empire d'Occident ont été sous la puissance de Constantin, & des Empereurs qui luy ont succedé. L'Histoire nous apprend qu'ils en étoient les maîtres absolus, qu'ils y envoyoient des Gouverneurs, que la ville de Rome dépendoit de leurs Loix, de leur pouvoir, & des Magistrats qu'ils y vouloient établir; qu'ils y faisoient tel changement que bon leur sembloit; en un mot, qu'ils n'en étoient pas moins les maîtres que de toutes les autres villes du monde. Quand ensuite les Barbares commencerent à s'emparer de l'Italie, ils y envoyerent des Generaux d'armée pour la défendre, comme un pays qui leur appartenoit: mais malgré leurs efforts, Theodoric Roy des Ostrogoths s'en étant emparé, se la rendit tributaire, & gouverna la ville de Rome avec une puissance aussi absoluë qu'étoit celle des Empereurs Romains. Ses successeurs Athalaric & Theodat se maintinrent dans cette possession, jusqu'à ce qu'ils furent chassez du temps de Justinien, par Belisaire Capitaine Romain, qui prit de force la ville de Rome. Le Comte Narsetes déli-

Constantin Empereur.

vra peu de temps aprés toute l'Italie de la tyrannie des Barbares, & la remit sous la puissance des Empereurs Grecs, à qui elle avoit appartenu.

Son successeur nommé Longin, voyant qu'il étoit difficile de gouverner toute l'Italie divisée en plusieurs petits Etats, mit des Ducs, ou des Gouverneurs dans les principales villes, & se reserva la Souveraineté sur eux, prenant la qualité d'Exarque, ou de Viceroi, & reconnoissant toûjours l'Empereur comme son Maître. Depuis ce temps les Empereurs envoyoient de ces Exarques en Italie, qui demeuroient ordinairement à Ravenne, & qui de là tenoient le timon de toute l'Italie. Mais cét Exarcat se diminua peu à peu, & fut entierement éteint, quand les Lombards se rendirent les maîtres d'Italie. Jusqu'ici l'on ne voit point que les Papes ayent été les Souverains de la ville de Rome, & de l'Italie; au contraire ils étoient eux-mêmes soûmis à l'Empereur, ou au Roy d'Italie, & lui obéïssoient comme tous leurs autres sujets. L'Histoire des Papes nous fournit plusieurs exemples qui le prouvent clairement. Le premier est celui du Pape Libere, que l'Empereur Constance fit mettre prisonnier, & conduire hors de Rome par Leontius Gouverneur de cette ville, comme S. Athanase en est témoin. Le Schisme de Damase & d'Ursicin fait encore voir, que les Papes étoient sujets des Empereurs. Ce fut Maxime Gouverneur de la ville de Rome pour l'Empereur, qui appaisa les querelles arrivées à l'occasion de ces deux Competiteurs, & ce fut à l'Empereur que les Evêques s'adresserent, pour le prier de faire sortir Ursicin hors la ville de Rome. Il faut faire la même remarque sur le Schisme d'Eulalius & de

Boniface, qui fut auſſi appaiſé par ordre de l'Empereur, & enſuite par le Roy Theodoric, quand il fut maître d'Italie. Il eſt à remarquer, que ce Roy exerça avec tant de hauteur le pouvoir qu'il avoit ſur l'Egliſe de Rome & ſur ſon Evêque, qu'il donna un Viſiteur à cette Egliſe, & envoya le pauvre Pape Jean tout malade vers l'Empereur Grec, pour obtenir de lui la révocation de l'Edit qu'il avoit donné contre les Ariens; ce que Jean n'ayant pû obtenir, Theodoric le fit mettre en priſon à Ravenne, où il mourut. Theodat envoya de même le Pape Agapet vers l'Empereur Juſtinien, lequel étant devenu maître d'Italie, n'en uſa pas moins durement à l'égard des Papes: car il exigea d'eux de grandes ſommes d'argent, pour confirmer leur ordination, & fit amener de force à Conſtantinople les Papes Silvere & Vigile, pour leur faire approuver la reſtitution d'Anthime dans le Siege Patriarcal de cette ville. Martin premier fut de même relegué à la Province de Pont par l'Exarque de Ravenne, ſuivant le commandement qu'il en avoit reçû de l'Empereur. Juſtinien le Jeune fit auſſi exiler le Pape Sergius. Enfin l'Empereur Leon Iſaurien voulut faire tuer le Pape Gregoire ſecond: mais les Italiens s'ennuyant d'être ſoûmis à une puiſſance étrangere, qui ne pouvoit les ſecourir contre leurs ennemis, commencerent à ſecouër le joug, & à reconnoître leurs Ducs pour Souverains. Le Pape s'y oppoſa neanmoins, & fit tout ce qu'il pût pour les retenir dans leur devoir, reconnoiſſant, comme il le dit lui-même dans ſa Lettre écrite au Duc de Veniſe, que la Republique de Rome étoit ſous la domination des Empereurs. Mais les Lombards s'étant enſuite emparez de

Conſtantin Empereur.

Constantin Empereur.

l'Italie, & n'y ayant plus de secours à attendre de l'Empereur Grec, qui étoit embarrassé dans d'autres guerres ; les Papes Gregoire III. & Zacarie furent obligez d'avoir recours à Charles Martel Maire des François. Ce Prince fit tant par ses menaces, qu'il obtint de Luitprand Roi des Lombards, & de son successeur Rachise, la restitution de l'Exarcat de Ravenne, qui fut rendu deux fois aux Exarques dépendans des Empereurs Grecs. Mais enfin Astolphe frere de Rachise s'en rendit le maître, pour ne le plus rendre, & obligea Eutychius dernier Exarque de Ravenne de se retirer en Orient.

Estienne II. craignant pour la ville de Rome, fut obligé de faire une tréve de quarante années avec Astolphe au nom de la Republique Romaine : mais ce Roy manquant à sa parole, vint quatre mois aprés avec une grande armée pour prendre & saccager la ville de Rome. Estienne dans cette extrémité écrivit d'abord à l'Empereur Grec pour en tirer du secours ; mais voyant qu'il n'y en avoit plus à esperer de ce côté-là, il eut recours au Roi Pepin, qui étant venu assieger Pavie, obligea le Roi Astolphe de demander la paix, qui luy fut accordée, à condition que non seulement il rendroit à l'Eglise Romaine tous les fonds & les terres qu'elle possedoit en Italie, mais aussi qu'il luy cederoit l'Exarcat de Ravenne, & les villes du Duché de Rome. Cette Paix fut bien-tôt tompuë par la perfidie du Lombard, qui voyant Pepin sorti d'Italie ; vint assieger la ville de Rome. Pepin la secourut aussi tôt, fit lever le siege, & Astolphe se trouva trop heureux d'executer les conditions de la Paix qu'il avoit faite : mais on luy fit donner

donner des ôtages, & on étendit les limites de l'Exarcat de Ravenne, que Fulrad Abbé de S. Denys reçût au nom de Pepin, & qu'il remit aussi-tôt entre les mains du Pape. Il est à remarquer, que dans ces deux expeditions de Pepin l'Ambassadeur de l'Empereur Grec vint redemander l'Exarcat de Ravenne, comme appartenant de droit à son Maître. Mais Pepin croyant qu'il en étoit legitimement déchû, jugea plus à propos de le donner au Pape. Cependant l'Empereur Grec étoit encore maître de la Sicile, de la Pouïlle, de la Calabre, & de toute l'extrémité de l'Italie, & avoit un Gouverneur appellé Georges dans la ville de Naples : ce Gouverneur se joignit à Didier, successeur d'Astolphe, pour envahir l'Exarcat de Ravenne. *Constantin Empereur.*

Paul I. ayant sçû cette Ligue, & se voyant attaqué par le Lombard, écrivit aussi-tôt à Pepin son Protecteur. Didier craignant la puissance de ce Roi, ne pousſa pas sa pointe plus loin, & promit de rendre à l'Eglise Romaine ce qu'il lui avoit pris. Mais comme il se fut ensuite entierement declaré aprés la mort de Pepin, le Pape Hadrien implora le secours de Charlemagne, qui étant venu aussi-tôt avec une armée, défit Didier, & l'enferma dans Pavie. De là Charles vint à Rome, & rendit au Pape toutes les villes que son pere Pepin lui avoit données, & tous les biens que l'Eglise Romaine avoit possedez dans l'Italie. En consideration de ces bienfaits, Hadrien comme Chef de la Republique Romaine, lui accorda du consentement du Peuple Romain la qualité de Patrice, qui lui donnoit la Souveraineté sur la ville de Rome, & sur toute la Republique; de sorte que tout le

Constantin Empereur.

Peuple, & même l'Evêque de Rome lui prêterent le ſerment de fidelité. Aprés cela il ne manquoit à Charles que la qualité d'Empereur ; il la reçût enfin l'an 800. ayant été alors proclamé Empereur par le Peuple Romain, & enſuite conſacré & couronné par le Pape. Quand Charles eut la qualité d'Empereur, il regla toutes les affaires d'Italie. Il permit aux Lombards d'y vivre en paix, ſoûmis à ſa domination. Il donna le nom de Romagne à l'ancien Exarcat, & il partagea l'Italie avec l'Empereur Grec, à condition que tout ce qui étoit en deçà de Naples, lui appartiendroit, & que la ville de Naples, & tout ce qui étoit au delà, demeureroit à l'Empereur Grec.

Depuis ce temps les ſucceſſeurs de Charles ont été Rois d'Italie, & Souverains de Rome, quoique les Papes fuſſent Seigneurs temporels des villes, qui avoient été anciennement de l'Exarcat de Ravenne, & de quelques autres. Louïs le Pieux fils de Charlemagne envoya Bernard à Rome, pour y appaiſer les diſſenſions qui s'y étoient formées. Aprés la mort de ce Bernard, Lothaire y vint avec main forte pour punir quelques rebelles, & ordonna qu'à l'avenir les Magiſtrats de Rome ſeroient créez par les Empereurs. Mais Charles le le Chauve laiſſa perdre ce beau droit, & ceda aux Romains le droit de Souveraineté, les rétabliſſant, pour ainſi dire, dans leur ancienne liberté.

Cependant ce fut en ce temps que les Papes commencerent à jetter peu à peu les fondemens de leur Souveraineté. Car quoi-que la ſouveraine puiſſance reſidât dans tout le Peuple, qui créoit les Magiſtrats de Rome, & des villes circonvoiſines ; neanmoins les Papes, qui étoient déja riches &

puissans, faisoient tous leurs efforts pour se rendre les Souverains, & pour ne laisser au Peuple que l'ombre de la Souveraineté. Les Romains avoient toutefois deux Consuls, un Preteur, & un Gouverneur de Ville, qu'ils choisissoient; & souvent ils secoüoient le joug que les Papes leur vouloient imposer. Cela causa de cruelles guerres entre les Papes, les principaux citoyens de Rome, & les Empereurs d'Allemagne. Mais enfin les Papes ont eu le dessus, & sont restez seuls maîtres souverains de Rome & des Pays d'alentour. *Constantin Empereur.*

Tout ce que nous venons de dire de l'établissement & de l'accroissement de la domination des Papes, fait voir que ce n'est point à Constantin, mais à nos Rois, qu'ils sont redevables des fondemens de leur Souveraineté; & par consequent que l'Edit de Donation, qui porte le nom de Constantin, est entierement supposé: mais il est assez difficile de deviner qui est l'Auteur de ce faux monument, & le motif qui l'a fait fabriquer. Il est certain qu'il est plus ancien qu'Hincmar, puisque cét Evêque le cite dans son Epître 3. ch. 13. & qu'Isidore* le met dans sa Collection. Il est aussi allegué par le Pape Leon IX. dans son Epître à Michel Cerularius: S. Anselme, Ives de Chartres & Gratien l'ont inseré dans leurs Collections. Enfin, Balsamon Auteur Grec en rapporte une partie en Grec dans ses Commentaires sur le Nomocanon de Photius. Baronius, & ceux qui ont suivi aveuglément ses conjectures, ont soupçonné les Grecs de cette supposition, pretendant qu'ils avoient contrefait ce monument, pour établir l'antiquité du Patriarcat de Constantinople, & pour faire croire que l'Eglise de Rome devoit sa grandeur à l'Empereur

*Mercator

Constantin. Empereur.

Constantin. Mais outre qu'il n'y a pas d'apparence que les Grecs eussent supposé un acte contraire à leur droit pretendu sur l'Italie, cét Edit se trouve cité par les Latins deux cens ans avant qu'il fût connu aux Grecs. Le Pere Morin croit que c'est un Ouvrage de Jean Diacre de l'Eglise de Rome, qui vivoit l'an 963. mais cela ne peut être, puisqu'il a été cité auparavant par Hincmar. Monsieur de Marca soûtient que les Papes ont fabriqué ce monument d'intelligence avec nos Rois, afin de l'opposer aux Empereurs Grecs, qui redemandoient l'Exarcat de Ravenne comme leur appartenant. Mais quelle apparence que les Papes & nos Rois ayent eu recours à cette fourbe, qu'il est facile de découvrir, ayant d'ailleurs de bonnes raisons à alleguer aux Grecs, pour leur montrer que l'Exarcat de Ravenne ne leur appartenoit plus? Quelques-uns attribuënt ce faux monument à l'Auteur de la Collection d'Isidore, grand & celebre fabricateur de ces sortes de pieces. Cette conjecture est la plus probable, mais elle n'est pas encore certaine, & il vaut mieux suspendre là dessus son jugement, que de s'arrêter à des conjectures peu solides.

Outre les Fragmens Grecs de cét Edit rapportez par Balsamon, on dit qu'il y a dans la Bibliotheque du Vatican quatre manuscrits Grecs de l'Edit entier. Les editions Latines ne sont pas tout-à-fait conformes. Celle d'Isidore est differente de celle qui s'est trouvée dans un ancien MS. de Monsieur Justel. Un certain Barthelemi Picernas s'est vanté d'en avoir fait une nouvelle traduction sur un MS. Grec de la Bibliotheque Vaticane, & l'a fait imprimer avec une Dedicace au Pape Jules

II. mais il n'a fait que corriger l'ancienne edition Latine. Un Prêtre de Daventer a fait encore imprimer cette edition à Cologne l'an 1535. On peut voir les differences de toutes ces editions dans le premier volume des Conciles du Pere Labbe. Il me semble qu'il est assez probable que le Grec a été fait sur le Latin, plutôt que le Latin traduit du Grec. Quoi qu'il en soit, c'est un monument qui n'est d'aucune autorité, ni d'aucune utilité. *Constantin Empereur.*

---

a *Ce fut le seul de tous ceux qui eurent part à l'Empire, qui ne persecuta point.*] Les Donatistes dans une requête qu'ils presenterent à Constantin, lui disent qu'il est fils d'un Pere juste qui n'a point persecuté les Chrétiens. Eusebe au Livre 8 de son Histoire c. 13. 15. & 16. rapporte que Constance étoit fort favorable aux Chrétiens ; & Constantin lui-même dans un Edit rapporté par Eusebe dans les Livres de la Vie de Constantin, dit que son Pere a été le seul des Empereurs qui ait été favorable au culte du veritable Dieu.

b *Qui n'eut point la qualité d'Imperatrice du vivant de Constance.*] Eusebe, S Jerôme, Cassiodore, Orosius ne font point de difficulté de lui donner le nom de concubine de Constance. Eutrope, quoique Payen, adoucit cette expression, en disant que Constantin étoit né d'un mariage peu connu, c'est à dire, que quoi-qu Helene fût mariée à Constance, elle n'avoit point toutefois la qualité d'Imperatrice. On appelloit ces femmes qui n'avoient point la dignité d'Auguste, les Concubines des Empereurs. Helene ne l'a portée qu'après la mort de Constance, & ce fut son fils qui la lui donna, comme Eusebe l'a remarqué Elle étoit de Drepane, ville de Bithynie, à qui Constantin donna depuis le nom d'Helenople en l'honneur de sa mere. On convient qu'elle étoit de basse extraction. S. Ambroise dit qu'elle étoit hôteliere, & que ce fut par là qu'elle fut connuë de Constance.

c *S'étant encore plaints de ce jugement.*] Monsieur de Valois a prouvé dans sa Dissertation de l'Histoire des Do-

Constantin Empereur.

natistes, que les Donatistes n'appellerent point du Synode de Rome, mais qu'ils s'en plaignirent à l'Empereur, disant que leur cause n'avoit pas été assez examinée, & qu'ils appelerent ensuite du jugement du Concile d'Arles à celui de l'Empereur.

d *Pour être mis au rang des Catecumenes que l'an* 337.] Eusebe dit formellement, que Constantin reçût alors pour la premiere fois l'imposition des mains, & qu'il assista aux prieres solennelles de l'Eglise. Ce qui fait voir qu'il n'avoit point encore été du nombre des Catecumenes. Le titre du Livre premier du ch. 32. de la Vie de Constantin n'est pas contraire à ce que nous venons de remarquer; il est vrai qu'il y est dit de Constantin, qu'il étoit catechisé, κατηχούμενος; mais cela veut dire seulement qu'il étoit instruit de la doctrine des Chrétiens: ce qui ne prouve pas qu'il fut Catecumenes, & l'on ne lit point qu'il ait assisté avant ce temps aux prieres publiques de l'Eglise.

e *Tous les Anciens l'assûrent d'un commun consentement.*] Eusebe au Livre premier de la Vie de Constantin ch. 32. S. Jerôme dans sa Chronique: *Constantinus ultimo vitæ suæ tempore baptizatus est.* S. Ambroise dans l'Oraison Funebre de Theodose: *Cui licet Baptismatis gratia in extremis constituto omnia peccata dimiserit.* Les Peres du Concile d'Arimini dans la Lettre écrite au commencement du Synode, disent qu'il mourut peu de temps après avoir été baptizé: ce qui est dit de Constantin le Grand, puisqu'il est parlé en cét endroit de celui qui avoit assisté au Concile de Nicée. On peut ajoûter à ces témoins irreprochables, Socrate au Liv. 1. ch. 39. Sozomene au Livre 2. ch. 34. Theodoret au Livre 1. ch. 32. Evagre au Livre 3. chap. 42. l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, &c.

f *Je ne parle point des autres absurditez & des impertinences qui sont dans ces Actes.*] Il y est dit que ce fut S. Sylvestre qui institua la celebration du Dimanche; qu'il se tint un Synode de 75. Evêques à Rome l'an 315. où se trouverent cent neuf Sacrificateurs des Juifs. L'Auteur fait une narration du Baptistere & de ses ornemens, qui sent la fable. Il fait faire des Loix à Constantin qui sont ridicules, & dont on n'a jamais entendu parler. Il rapporte que Constantin travailla le premier à la fondation de l'Eglise de Rome, &

qu'il porta douze arpens de terre en l'honneur des douze Apôtres. Ces remarques & plusieurs autres font voir plus clair que le jour, que ces Actes sont supposez. On se sert toutefois pour les soutenir, 1. de l'autorité du Pape Gelase, qui les met au rang des monumens, qui ne sont point apochryphes, & de celle d'Hadrien, qui se sert de ces Actes dans sa Lettre à l'Imperatrice Irene, pour défendre les Images. On ajoûte encore les témoignages de l'Auteur du Livre du Pontifical de Damase, de Nicolas I. dans sa Lettre à l'Empereur Michel, d'Anastase, de Nicephore & de quelques autres nouveaux. Mais toutes ces autoritez sont-elles à comparer avec celles des anciens que nous avons citées ? Et que prouvent-elles autre chose, sinon que ces Actes étoient supposez dés le temps de Gelase ? Ce Pape ne les avoit pourtant point vûs, & il ne les a approuvez que sur la foi d'autrui : car il dit seulement qu'il a ouï dire que quelques personnes les lisoient. Pour ce qui est d'Hadrien, l'on sçait assez qu'il n'a pas été fort exact dans le choix des monumens qu'il a citez, & qu'il en allegue de faux aussi-bien que de veritables. Les témoignages de ceux qui suivent, sont encore de moindre autorité.

Constantin Empereur.

On allegue secondement Gregoire de Tours, qui au Livre 2. de son Histoire ch. 31. dit du Roi Clovis : *Voici un nouveau Constantin qui va au Baptême pour guerir la maladie d'une lepre envieillie, & effacer les taches & les souillures de sa vie passée par cette eau toute pure.* Mais ce passage ne prouve rien, parce qu'il ne s'entend point de la lepre du corps, mais de celle de l'ame ; & d'ailleurs il ne seroit pas surprenant que Gregoire de Tours homme fort credule, eût ajoûté foi à des Actes supposez.

Enfin nos Adversaires ne trouvant point d'ancien Auteur Chrétien pour eux, ont recours à Zosime Auteur Payen, grand ennemi de Constantin, qui dit que Constantin tourmenté des remors de conscience depuis qu'il avoit fait mourir Crispe son fils & sa femme Fauste, aprés en avoir cherché inutilement l'expiation dans les Sacrifices des Payens, s'étoit adressé à un Egyptien, qui lui avoit dit que la doctrine des Chrétiens avoit la force d'expier tous les pechez, & que l'Empereur aprés ce discours quitta la Religion de ses peres. Mais ceux qui emploient ce passa-

Constantin Empereur.

ge pour prouver le Baptême de Constantin à Rome, font grand tort à la reputation de Constantin, en ajoutant foi au mensonge d'un Auteur Payen, convaincu sur cela d'imposture par tous nos Auteurs. 2. Ils ne s'apperçoivent pas que la mort de Crispe & de Fauste est arrivée depuis le Concile de Nicée, & qu'ainsi cette narration de Zosime ne fait rien à leur sujet. Enfin Zosime ne dit point que Constantin se fit baptizer, mais seulement qu'il embrassa la doctrine des Chrétiens. Je ne m'arrête point à refuter ceux qui pretendent que Constantin fut baptizé deux fois, la premiere fois à Rome par S. Sylveste; la seconde, à Nicomedie par Eusebe: parce que cette hypothese se détruit par les mêmes autoritez que nous avons apportées, & qu'il est incroyable qu'Eusebe & les autres Evêques eussent rebaptizé Constantin, s'il l'eût été auparavant, avec tant de pompe & de ceremonie, dans un temps où il n'y avoit point eu encore de dispute sur la Trinité.

JUVENCUS.

Juvencus.

JUSQUES-ici nous n'avons presque point trouvé de Poëtes parmi les Auteurs Chrétiens; en voici un tres estimable, qui fleurit sous l'Empire de Constantin. Il s'appelloit C. Vectius Aquilinus Juvencus, & étoit issu d'une des plus illustres familles d'Espagne. S. Jerôme nous assûre qu'il étoit Prêtre, & c'est tout ce qu'il nous apprend de sa vie. Il composa vers l'an 329. un Poëme divisé en quatre Livres, dans lequel il raconte en vers hexametres la Vie de JESUS-CHRIST, sans s'éloigner du texte des quatre Evangelistes. S. Jerôme est témoin qu'il avoit encore écrit aussi en vers hexametres quelques Ouvrages sur les mysteres. On dit qu'il a composé quelques Hymnes, dont

S. Jerôme ne parle point ; mais il y a bien de l'apparence qu'une veine aussi fertile que la sienne a produit plusieurs Ouvrages. Quoi qu'il en soit, nous n'avons de lui sous son nom que les quatre Livres de l'Histoire de l'Evangile. Il dit dans l'Exorde de ce Poëme, que si les vers de ceux qui ont publié les actions des hommes mortels, en les ornant par leurs fictions, leur ont acquis une reputation qui dure pendant tant de siecles, il doit être assûré d'une gloire immortelle en écrivant la Vie de JESUS-CHRIST, & qu'il n'a pas même à craindre que le jour du jugement fasse perir son Ouvrage : *Juvencus.*

Quòd si tam longam meruerunt carmina famam,
Quæ veterum gestis hominum mendacia nectunt :
Nobis certa fides æterna in sæcula laudis
Immortale decus tribuet, meritumque rependet.
Nam mihi carnem erunt Christi vitalia gesta :
Divinum in populis falsi sine crimine donum.
Nec metus ut mundi rapiant incendia secum
Hoc opus.

Il invoque ensuite l'assistance du S. Esprit, afin de pouvoir parler des actions de JESUS-CHRIST, d'une maniere qui réponde à leur grandeur.

Ergo age, sanctificans adsit mihi carminis auctor
Spiritus, & puro mentem riget amne canentis
Dulcis Jordanis, ut Christo digna loquamur.

Aprés cette invocation, il commence l'Histoire de la Vie de JESUS-CHRIST, & rapporte en vers

Juvencus. tout ce qui en a été dit par les quatre Evangeliſtes, ſans s'éloigner de leur texte, & ſans y rien ajoûter d'incertain ou de fabuleux. Il finit ces quatre Livres par un compliment à l'Empereur Conſtantin, qu'il remercie de la paix de l'Egliſe, & le louë de ce qu'il eſt le ſeul des Rois qui n'a point voulu ſouffrir qu'on lui donnât des noms qui ne conviennent qu'à Dieu.

Le tour de ce Poëme eſt tres-poëtique, la cadence des vers en eſt belle, mais les termes ne ſont pas toûjours poëtiques, & même ils ne ſont pas quelquefois fort Latins. Ce qu'on doit louër principalement dans cét Auteur, eſt la fidelité avec laquelle il a rendu en vers preſque mot pour mot le texte des Evangeliſtes. C'étoit une entrepriſe difficile qu'il a executée avec beaucoup de ſuccés, & l'on peut dire qu'il eſt preſque impoſſible d'y mieux réüſſir.

Il y a un tres-grand nombre d'editions de cét Auteur. Il a été imprimé avec le Sedulius & avec d'autres Poëtes Chrétiens, à Cologne in octavo, l'an 1537. à Baſle in octavo l'an 1537. l'an 1550. à Veniſe par Alde in quarto, l'an 1502. à Baſle chez Oporin auſſi in quarto, l'an 1564. à Lyon chez Torneſe en 1588. à Paris dans les années 1543. 1575. 1589. 1624. à Vienne en 1519. in quarto, & en pluſieurs autres endroits. Il ſe trouve enfin dans les Bibliotheques des Peres.

RHETICIUS.

RHETICIUS Evêque d'Autun fut en si grande reputation du temps de Constantin, que cét Empereur le choisit pour être un des Juges de la cause des Donatistes. Il assista au Concile de Rome, dans lequel Cecilien fut absous, & ensuite au premier Concile d'Arles tenu l'an 314. S. Jerôme dit qu'on lisoit de son temps des Commentaires de cét Evêque sur le Cantique des Cantiques, & un gros volume contre Novatien ; mais qu'il n'avoit point trouvé d'autre Ouvrage de lui. Le même S. Jerôme parlant du Commentaire de cét Auteur dans sa seconde Lettre à Florentius, dit qu'il donne un sens fort élevé au Cantique des Cantiques. Et enfin dans son Epître 133. à Marcelle, il fait une Critique de ses Commentaires, qui leur est fort peu avantageuse. Il dit qu'ils sont pleins d'explications extravagantes, qu'il y a trouvé une infinité de fautes & de bassesses ; que son discours est élevé & ampoulé, mais qu'il ne convient point à un Interprete, qui ne doit pas avoir pour but de faire paroître son eloquence, mais de faire entendre son Auteur. Il rapporte au même endroit quelques-unes des bévûës de cét Auteur. Il dit qu'il a confondu *Tharsis*, dont il est parlé dans les Pseaumes, avec la ville de Tarse, dont étoit S. Paul ; qu'il a crû que le nom Hebreu *Ophaz*, qui signifie de *l'or*, signifioit *Pierre*, le confondant avec le nom *Cephas*, qui est donné *Rheticius.*

Rheticius. dans l'Evangile à S. Pierre. Enfin S. Jerôme écrit à Marcelle, qu'il ne lui envoie point les Commentaires de cét Auteur, qu'elle lui avoit demandez, parce qu'il y avoit beaucoup de choses qui lui déplaisoient, & qu'il n'y avoit que fort peu d'endroits qu'il pût approuver. Nous n'avons plus rien de ces Commentaires, ni des autres Ouvrages de cét Auteur.

EUSTATHE
Evêque d'Antioche.

Eustathe Evêque d'Antioche.

EUSTATHE natif de Syde ville de Pamphylie [a], aprés avoir gouverné pendant quelque-temps [b] l'Eglise de Berée, fut élû Evêque d'Antioche en la place de Philogone l'an 323. de la naissance de JESUS-CHRIST. Il assista au Concile de Nicée, où il tint une des premieres places [c], & y soûtint la Foi de l'Eglise avec beaucoup de fermeté. Aprés ce Concile ayant été un des plus zelez défenseurs de sa decision, & un des plus grands adversaires des Ariens, il s'attira la haine des Evêques de Palestine, qui la firent éclarer aussi-tôt qu'ils en trouverent l'occasion. Elle se presenta l'an 329. quand Eusebe de Nicomedie, & Theognis de Nicée, revenus de leur exil, allerent en Palestine, sous pretexte de visiter l'Eglise de Jerusalem. Ils passerent par Antioche, où ils furent reçûs d'Eustathe avec honneur, & lui donnerent de leur part

des marques d'amitié. Cependant à leur retour ils amenerent avec eux à Antioche Eusebe de Cesarée, Patrophile de Scythople, Aëce de Lydde, Theodote de Laodicée, avec quelques autres Evêques d'Orient dans le dessein de déposer Eustathe. Ces Evêques s'étant donc assemblez à Antioche l'an 330. ils ne se contenterent pas de lui imposer l'erreur des Sabelliens, mais ils l'accuserent encore de crimes infames. Theodoret rapporte qu'ils donnerent de l'argent à une femme de mauvaise vie *e*, pour lui faire dire qu'elle avoit eu un enfant d'Eustathe : que cette malheureuse étant entrée avec un enfant entre ses bras dans le lieu où ils étoient assemblez, declara hautement qu'elle l'avoit eu d'Eustathe: que ce saint Evêque lui ayant demandé, si elle avoit quelque témoin de ce qu'elle avançoit, elle répondit qu'elle n'en avoit point, & neanmoins que ces Evêques s'en rapporterent à son serment, & condamnerent Eustathe comme convaincu de ce crime. S. Athanase ne dit rien de cette histoire, qui paroît d'ailleurs assez fabuleuse ; mais il remarque seulement qu'ils accuserent Eustathe d'avoir traité injurieusement la mere de l'Empereur *f*, & qu'aussi-tôt il avoit été envoyé en exil avec plusieurs de ses Prêtres & de ses Diacres ; on ne sçait point certainement le lieu de son exil *g*. En quelque lieu que ce fût, il y finit ses jours ; & il y a apparence qu'il ne vécut pas long-temps après sa condamnation : car il n'est point parlé de lui dans l'Histoire ; & il est faux, quoi qu'en disent Socrate & Sozomene, qu'il soit revenu de son exil du temps de l'Empereur Jovien *h*. Cét Evêque est le premier, si nous en croyons S. Jerôme, qui a écrit contre les Ariens. Il avoit composé plusieurs Ouvrages con-

Eustathe Evêque d'Antioche.

Eustathe Evêque d'Antioche.

tre leur doctrine, quantité d'Homelies, une infinité de Lettres, plusieurs traitez de l'Ame, & une Dissertation de la Pythonisse contre Origenes.

Facundus rapporte en Latin dans le chapitre premier de son Livre onziéme quatre passages d'Eustathe d'Antioche, dont les deux premiers sont tirez du Livre septiéme, & les deux derniers du huitiéme Livre contre les Ariens. Il les allegue en cét endroit, pour prouver, que cét Evêque d'Antioche s'étoit servi, en parlant de l'Incarnation, d'expressions pour le moins aussi dures que celles qu'on reprochoit à Theodore de Mopsueste. Et en effet, les passages qu'il rapporte, semblent favoriser l'erreur de Nestorius *1*. Mais il ne faut pas, dit Facundus, anathematizer sa doctrine à cause des expressions peu exactes, dont il s'est servi en un temps où il parloit avec simplicité & sans precaution, parce que l'erreur de Nestorius n'avoit point encore paru. Le passage d'Eustathe, que Theodoret rapporte en Grec au chap. 8. du premier Livre de son Histoire, est beaucoup plus considerable que ceux qui sont citez par Facundus: il est tiré du même Ouvrage contre les Ariens, & apparemment des deux premiers Livres. Le voici tout entier comme Monsieur le Président Cousin l'a traduit : Un Concile fort nombreux ayant » été assemblé pour ce sujet dans la ville de Nicée, » où deux cens soixante & dix Evêques ou environ » assisterent. Car ils étoient en si grand nombre, » que je ne le sçaurois marquer précisément, & » d'ailleurs je n'ai pas pris grand soin de m'en » informer. Lorsque l'on eut commencé à examiner la Foi, on produisit le libelle d'Eusebe, qui » contenoit une preuve convainquante de ses blas-

phémes. La lecture qui en fut faite, causa une douleur sensible à ceux qui l'entendirent, & une confusion extréme à son Auteur. La malignité des Partisans d'Eusebe ayant été découverte, & l'Ecrit impie ayant été publiquement déchiré, quelques-uns sous pretexte de la paix qu'ils proposoient, imposerent silence à ceux qui avoient accoûtumé de mieux parler que les autres. Les Ariens apprehendant d'être chassez de l'Eglise par le jugement d'une si grande assemblée, condamnerent la mauvaise doctrine, & signerent le Formulaire de Foi. Mais ayant conservé par leurs cabales les principales dignitez, au lieu d'avoir subi, comme ils devoient, les loix de la Penitence, ils défendent tantôt en cachette, & tantôt ouvertement la doctrine condamnée, par divers argumens qu'ils ont inventez à ce dessein. Le desir qu'ils ont de répandre la semence de la division, leur fait éviter la rencontre des Sçavans, & attaquer les défenseurs de la pieté; mais nous ne croyons pas que ces Athées puissent vaincre Dieu. Quelques efforts qu'il fassent, ils seront vaincus, selon le témoignage authentique du Prophete Isaïe. Voilà ce qu'Eustathe a écrit des Ariens, ajoûte Theodoret. Il y a encore un autre passage Grec tiré de cét Ouvrage rapporté par Anastase dans ses Recueils, dans lequel il soûtient qu'on ne peut point dire, que JESUS-CHRIST est creé & engendré suivant une même nature, parce que s'il est creé, il n'est point engendré, & s'il est engendré, il n'est point creé.

Eustathe Evêque d'Antioche.

Le même Theodoret cite dans ses Dialogues plusieurs passages d'Eustathe sur l'Incarnation tirez de son Livre de l'Ame, de son Discours sur ces

Eustathe Evêque d'Antioche.

paroles des Proverbes, *Dieu m'a creé dés le commencement de ses voies*; de ses Homelies sur les Pseaumes 15. & 92. & deux autres traitez sur les inscriptions ou sur les titres de quelques Pseaumes [k].

Tous les passages d'Eustathe rapportez par Theodoret *l* prouvent, qu'il y a deux natures parfaites en JESUS-CHRIST, la nature divine, & la nature humaine; qu'il a eu un corps & une ame comme nous; qu'il a été passible selon la nature humaine, & que l'humanité n'a point été changée en la divinité: ce qui fait voir qu'Eustathe a rejetté plus formellement l'erreur des Eutychiens, que celle des Nestoriens, quoi-qu'on trouve dans ces mêmes passages des expressions, qui font assez voir qu'il a été persuadé, que ces deux natures étoient unies dans une même personne. Mais les Orientaux se sont toûjours plus appliquez à marquer la distinction des deux natures en JESUS-CHRIST, que leur intime union, au-lieu que les Egyptiens se sont plus attachez à parler de leur union, que de leur distinction. Ce qui a fait depuis le sujet des grandes contestations qu'ils ont euës entre eux sur le mystere de l'Incarnation.

Le Traité d'Eustathe de la Pythonisse cité par S. Jerôme, a été donné en Grec l'an 1629. & traduit en Latin par Allatius, avec une Dissertation de cét Auteur sur le même sujet. La question qui y est traitée, est, sçavoir si la Pythonisse dont il est parlé dans le premier Livre des Rois ch. 28. a fait veritablement revenir au monde l'ame de Samuël pour parler à Saül. Eustathe soûtient la negative contre Origenes, qui avoit enseigné l'affirmative dans une de ses Homelies; & aprés avoir rapporté d'une maniere fort agreable toutes les circonstances

ces de cette histoire, il refute l'explication d'Origenes : il établit pour principe, que le Démon n'a point le pouvoir de rappeller les ames de l'autre monde. Il dit qu'il est ridicule de lui donner cette autorité sur les ames des justes, qu'il n'y a que Dieu seul qui en soit le maître. Il demande à Origenes, si la Pythonisse fit paroître Samuël en corps & en ame, ou si elle fit seulement revenir son ame, & il montre que ni l'un ni l'autre n'est probable. Il raille Origenes sur ce qu'il avoit attribué au S. Esprit les paroles que la Pythonisse prononce étant agitée du malin esprit. Il soûtient que Saül ne vit point le spectre de Samuël ; mais qu'ayant été étonné par les paroles extraordinaires, & par les mouvemens violens de la Pythonisse, il se jetta par terre pour adorer. Il fait voir que rien n'est plus contraire au bon sens que de dire, comme avoit fait Origenes, que les Dieux, que la Pythonisse disoit qu'elle appercevoit sortans de la terre, étoient les ames des Justes & des Anges : il remarque que la prédiction de la Pythonisse se trouve fausse, & que quand elle seroit veritable, il ne s'ensuivroit pas qu'elle fût du S. Esprit, puisque le Démon a fait souvent de semblables prédictions, que le hazard & les circonstances des choses, qui sont connuës au Démon, ont quelquefois fait trouver veritables. Il fait encore voir par les circonstances de cette prediction, que c'est une tromperie du Démon, & qu'on ne peut l'attribuer au S. Esprit, sans quelque espece d'impieté. Il répond ensuite à l'objection principale d'Origenes, prise de ce que l'Ecriture donne le nom de Samuël à ce spectre. Il dit qu'il s'étonne qu'un Auteur, qui a osé expliquer toute l'Ecriture allegoriquement, traiter de fables les histoires que rap-

Eustathe Evêque d'Antioche.

Eustathe Evêque d'Antioche.

porte Moyse touchant le Paradis Terrestre, & donner des sens mystiques à toutes les histoires de l'ancien Testament, veuille s'attacher à faire passer pour des veritez les fictions d'une femme agitée du malin esprit. Il montre que quand l'Ecriture a donné le nom de Samuël à ce spectre, elle n'a point voulu faire comprendre que ce fût Samuël même en corps & en ame; mais seulement que cette femme fit accroire à Saül par la peinture qu'elle lui fit de ce spectre, que c'étoit le Prophete Samuël que Saül souhaitoit de consulter. Enfin il fait voir que toutes les circonstances de cette narration persuadent, qu'il n'y a eu rien de veritable dans cette apparition; mais que ç'a été seulement un spectre representé dans l'imagination de Saül & de cette Prophetesse par le Démon qui les possedoit. Voilà le sentiment qu'Eustathe établit dans cette Dissertation: elle est courte, mais belle & bien remplie; il n'y dit rien de superflu, & il n'oublie aucune des preuves qu'il pouvoit apporter en faveur de son opinion. Il y paroît beaucoup d'érudition, & de justesse d'esprit; & l'on peut dire qu'il y a peu d'Ouvrages de cette nature dans l'Antiquité, qui soit aussi achevé que l'est cette Dissertation. Il me semble toutefois qu'il traite un peu trop durement Origenes, sur une question qui ne regarde point la Religion, & qui n'est purement que de Critique. Au reste, le sentiment d'Eustathe est devenu depuis son temps le sentiment le plus commun; & il faut, ce me semble, avoüer qu'il est le plus vrai-semblable, quoique l'on ne puisse rien assûrer de certain sur cette matiere.

L'on ne peut pas porter un jugement aussi avantageux du Commentaire sur l'Ouvrage des six jours,

qui porte le nom d'Eustathe, donné au Public par le même Allatius ; au contraire c'est un Ouvrage tout-à-fait indigne d'un homme de bon sens, & qu'on ne peut attribuer à Eustathe, sans lui faire beaucoup de deshonneur. Mais il n'y a nulle apparence qu'il soit de cét Evêque d'Antioche. Car premierement, non seulement S. Jerôme & Theodoret n'en ont fait aucune mention ; mais il ne se trouve pas même cité par aucun Auteur. Secondement, c'est une compilation mal faite des passages d'Eusebe, de S. Basile, de l'ancien Testament, de Joseph, d'Artapanus, de l'Evangile attribué faussement à S. Jacques, & de plusieurs autres Auteurs. Troisiémement, le style en est entierement different de celui de la Dissertation de la Pythonisse, & des Fragmens des Sermons d'Eustathe. Quatriémement, les matieres qui sont traitées dans ce Livre, sont tres-éloignées du genie d'Eustathe. Car dans sa Dissertation de la Pythonisse, il reprend Origenes de s'être attaché, en expliquant l'Ecriture, à faire plusieurs remarques, & plusieurs allegories inutiles, au-lieu d'expliquer la Lettre de l'Ecriture, & de faire des reflexions morales. Or ce Traité sur l'Ouvrage des six jours n'est presque composé que de remarques entierement inutiles, qui ne concernent ni la Religion ni les mœurs. Cinquiémement, l'Auteur ayant commencé par un Extrait de la Chronique d'Eusebe touchant l'antiquité de Moyse, rapporte ensuite les premiers versets de la Genese, à l'occasion desquels il fait un dénombrement des differentes sortes de plantes, d'herbes, d'arbres, de poissons, d'oiseaux, de bêtes ; il y parle de leur nature & de leurs proprietez, & en dit plusieurs choses tres-fabuleuses ; il fait ensuite un abregé tres-imparfait de

Eustathe Evêque d'Antioche.

Eustathe Evêque d'Antioche.

l'Histoire de la Genese, y ajoûtant quelques circonstances tirées de Joseph. Il fait une digression touchant la genealogie de JESUS-CHRIST, dans laquelle il copie le passage d'Africanus, en suite duquel il rapporte en abregé les fables qui sont dans le Proto-Evangile de S. Jacques, touchant la Vierge, S. Joseph, Joachim & Zacarie. Il reprend ensuite la continuation de son abregé d'Histoire, & la continuë jusqu'à la fin du Gouvernement de Josué, en faisant seulement des extraits des Livres de l'Ecriture, & de l'Histoire de Joseph; ce qui fait voir qu'il n'y a ni ordre ni dessein dans tout cét Ouvrage, & que ce n'est qu'un recueil de passages cousus ensemble par un homme fort mal-habile, & de tres-mauvais goût; ce qu'on ne peut pas dire d'Eustathe d'Antioche, qui étoit fort habile, fort judicieux, & fort éloquent, comme il est aisé de juger par sa Dissertation, & par les Fragmens que nous avons de ses Ouvrages. Allatius n'a aucune preuve, pour montrer que cét Ouvrage est d'Eustathe d'Antioche, sous le nom duquel il l'a donné au Public: mais il tâche de prouver qu'il est d'un Auteur ancien, parce qu'en parlant de la fin du monde il soûtient qu'il ne doit durer que six mille ans, & qu'en faisant la Chronologie du temps qu'il a déja duré, il ne passe pas l'année 30. de Constantin. Mais cette preuve n'est pas convainquante: car il y a apparence que cét Auteur a pris de quelque Ancien ce qu'il dit en cét endroit, sans y rien ajoûter du sien; outre que quand il seroit Auteur de ce qu'il rapporte de la fin du monde, ne se peut-il pas faire qu'un Imposteur ait affecté de parler ainsi, pour faire croire que l'Ouvrage qu'il écrivoit, étoit ancien? Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire avec quel-

que sorte de vrai-semblance, qu'il soit d'Eustathe d'Antioche.

Eustathe Evêque d'Antioche.

Je ne louërai point ici cét Evêque de son zele pour la défense de la Foi, de sa constance invincible, de sa sagesse, & de la moderation toute singuliere qu'il fit paroître, en souffrant avec patience l'accusation calomnieuse, dont ses ennemis le chargerent, & la déposition injuste qu'ils prononcerent contre lui: je me contenterai de le considerer comme Auteur, & de remarquer avec Sozomene au Livre second de son Histoire ch. 19. qu'il avoit acquis une rare éloquence, *comme il paroît*, dit cét Auteur, *par ses Ouvrages qui sont tres-recommandables, tant à cause de l'ancienne pureté du style, qu'à cause de l'élevation des pensées, de la beauté de l'expression, & de la delicatesse du discours.* Ces rares qualitez d'un bon Ecrivain paroissent dans sa Dissertation de la Pythonisse, & dans ses Fragmens rapportez par Theodoret; ce qui confirme le jugement que Sozomene porte de cét Auteur. Je n'ai point vû d'autre Edition Grecque Latine de ses Ouvrages, que celle dont nous avons parlé, imprimée à Lyon chez Durand in quarto l'an 1629.

---

e *Sydeville de Pamphylie.*] C'est S. Jerôme qui le remarque: cette ville est un port de mer appellé presentement *Forte.*

b *Après avoir gouverné pendant quelque temps l'Eglise de Berée.*] Il est constant qu'il avoit été Evêque de Berée. S. Jerôme, Theodoret, Socrate & Sozomene en sont témoins: il étoit encore Evêque de cette Eglise, quand Alexandre d'Alexandrie écrivit sa Lettre contre Arius: car Theodoret marque expressément qu'elle lui fut adressée. Sozomene dit au Livre premier de son Histoire ch. 2. que le Siege d'Antioche fut vacant depuis la mort de Romain, &

Eustathe Evêque d'Antioche.

qu'Eustathe fut ordonné Evêque d'Antioche dans le Concile de Nicée ; & au chap. 17. du même Livre, il dit, qu'il étoit déja Evêque d'Antioche, quand il assista à ce Concile. S. Romain n'a point toutefois été Evêque, mais seulement Martyr d'Antioche : & Eustathe a succedé immediatement à Philogone, quelque temps avant le Concile de Nicée, mais aprés le commencement de la querelle d'Arius, c'est-à-dire, l'an 323. ou 324.

c *Il tint une des premieres places*] Procle de Constantinople dans une Lettre Synodique aux Orientaux rapportée par Facundus au Livre premier ch. 1. dit, qu'il fut le premier des Peres du Concile de Nicée. Facundus lui donne la même qualité au Livre onziéme chap. 1. & le Pape Felix III. l'appelle dans l'Epitre sixiéme à Zenon, le Président du Concile. Theodoret au Livre premier de son Histoire chap. 9. dit que ce fut lui qui porta la parole à l'Empereur au nom du Concile ; & Eusebe au Livre 3. de la Vie de Constantin chap. 11 dit que celui qui harangua le premier l'Empereur, étoit assis à la premiere place du côté droit. Mais il semble dire au commencement de ses Livres de la Vie de Constantin, que ce fut lui Eusebe qui fit cette harangue, comme Theodoret l'assûre au Livre premier de son Histoire chap. 19. L'Auteur de l'Histoire Tripartite voulant allier ces sentimens, dit qu'Eusebe ne parla qu'aprés Eustathe. Theodore de Mopsueste dit que ce fut Alexandre d'Alexandrie, qui en fut chargé. Quoi qu'il en soit, il ne s'ensuit pas que celui qui parla le premier, fût le Président du Concile, à cause qu'il avoit la premiere place à droite. Car outre qu'on pouvoit la lui avoir donnée seulement pendant le temps qu'il parloit : il se peut faire que cette place ne fut pas la plus honorable. Au reste, Eustathe est appellé le premier, parce qu'il étoit un des premiers. Et il est plus probable qu'Osius étoit le Président du Concile.

d *S'étant donc assemblez à Antioche l'an* 330.] Tous les Historiens conviennent qu'Eustathe a été déposé sous l'Empire de Constantin. Eusebe, témoin irreprochable, rapporte au Livre 3. de la Vie de Constantin chap. 59. le tumulte que causa dans l'Eglise d'Antioche la déposition d'Eustathe, comme étant arrivée aprés le Con-

Eustathe Evêque d'Antioche.

cile de Nicée, mais du vivant de l'Empereur Constantin. Saint Athanase commence par cette déposition l'Histoire de la persecution des Ariens sous Constantin; & quoi-qu'il y ait dans le texte *Constance* pour *Constantin*, c'est une faute: car il est certain par S. Athanase, que Flacille ordonné en la place d'Eustathe étoit en qualité d'Evêque d'Antioche au Concile de Tyr, tenu sous Constantin; d'où il s'ensuit visiblemnt, qu'Eustathe avoit été déja déposé. Il s'est glissé une faute semblable dans quelques éditions du Livre de S. Jerôme des Ecrivains Ecclesiastiques. Mais dans les anciennes éditions, & dans la version Grecque on lit *sous Constantin*, & non pas *sous Constance*.

e *Theodoret rapporte qu'ils donnerent de l'argent à une femme de mauvaise vie.*] Philostorge rapporte aussi cette histoire au Livre 2. ch. 7 Socrate & Sozomene la designent, quand ils disent qu'Eustathe fut accusé de crimes infames. Saint Jerôme en fait mention dans son Apologie contre Rufin. Eustathe, dit-il, trouve des enfans sans le sçavoir. *Et tos dum nescit invenit.* Et l'Empereur Constantin semble la marquer dans sa Lettre, écrivant aux Evêques, *les personnes infames étant chassées.*

f *D'avoir traité injurieusement la mere de l'Empereur*] Ce fut à Constantin qu'ils écrivirent cette calomnie: car Eustathe ayant eu recours à l'Empereur, & étant venu à Constantinople pour se plaindre de l'injustice qu'on lui avoit faite; les Evêques assemblez à Antioche se servirent de cette calomnie pour irriter l'Empereur contre lui. Ils ajoûterent encore, qu'il avoit été auteur de la sedition qui s'étoit élevée à Antioche aprés sa déposition. Ce qui fit que l'Empereur l'envoya aussi-tôt en exil, sans examiner davantage sa cause. Les Eusebiens se servirent encore depuis d'un artifice tout semblable contre Saint Athanase

g *On ne sçait point le lieu de son exil.*] Theodoret dit qu'il fut envoyé en Illyrie. Philostorge dit seulement qu'il fut envoyé en Occident; mais S Jerôme assûre, qu'il fut mené à Trajanople ville de Thrace. Saint Chrysostome dit qu'il est mort en Thrace. Et enfin Theodore le Lecteur, au commencement du Livre second de son Histoire, dit que Calendion Patriarche d'An-

Eustathe Evêque d'Antioche.

tioche fit transporter les Reliques d'Eustathe de Philippeville de Macedoine à Antioche

h *Il est faux qu'il soit revenu de son exil du temps de l'Empereur Julien.*] Theodoret dit, qu'Eustathe étoit mort, quand Melece fut ordonné Evêque d'Antioche. Et certes Melece n'eût point dû être ordonné en la place, & les Eustathiens (ainsi appellez, parce qu'après la déposition d'Eustathe, ils ne voulurent point communiquer avec pas un Evêque d'Antioche ordonné par le parti des Ariens) n'eussent jamais souffert qu'on eût ordonné Paulin du vivant d'Eustathe. Il n'est plus parlé de lui dans toutes les contestations qui ont suivi: on ne le voit point revenir après la mort de Constantin, lorsque tous les Evêques bannis furent rappellez: il ne paroît plus dans aucun Concile, il ne redemande point à être rétabli; enfin il n'est plus rien dit de lui dans l'Histoire. Ce qui fait voir qu'il y a quelque apparence qu'il mourut avant l'an 337.

i *En effet, les passages qu'il rapporte, semblent favoriser l'erreur de Nestorius.*] Dans le premier il dit, *que Dieu, qui a joint l'homme au Verbe pour le salut des hommes, a caché à cet homme le jour du jugement, de peur que l'homme n'apprit aux hommes le temps de son second avenement.* Dans le second il semble dire que JESUS-CHRIST incarné est une autre personne que le Verbe. Mais le mot de personne ne se prend pas toûjours à la rigueur. Dans le troisiéme, il dit que le Verbe habite dans l'humanité, comme dans son temple; expression dont s'est souvent servi Nestorius. Dans le dernier, il dit que le sceptre que Dieu a préparé à son Fils, ne convient point au Pere, ni au Verbe, mais seulement à l'homme Christ, *qui est*, dit-il, *le Seigneur de toutes les créatures, à cause du mélange du Verbe divin.* Il est aisé de voir que ces expressions ne sont pas exactes; mais on ne doit pas l'accuser pour cela d'avoir été dans l'erreur; & il est facile de l'excuser non seulement à cause du temps auquel il a écrit, mais aussi parce qu'il est assez ordinaire à ceux qui ont vécu bien depuis lui, de se servir quelquefois d'expressions toutes semblables, pour distinguer l'humanité de JESUS-CHRIST d'avec sa divinité. Outre qu'il est aisé de voir par les passages que rapporte Theodoret, qu'il étoit

tres-éloigné de l'erreur des Nestoriens.

k *Sur les inscriptions, ou sur les titres de quelques Pseaumes.*] Le premier est tiré du traité, εἰς ἐπιγραφὰς τῶν ψαλμογραφίας, & le second du traité, εἰς τὰς ἐπιγραφὰς τῶν ἀναβαθμῶν. Le seiz éme Pseaume, qui est nôtre quinziéme, porte pour titre dans les Septante, ψαλμογραφία τῷ Δαβίδ, c'est-à dire, inscription du titre pour David; & le 57. τῷ Δαβίδ εἰς ψαλμογραφίαν, c'est-à-dire, inscription à David, à David pour une inscription. ψαλμογραφία est proprement l'inscription d'une colomne. Les Pseaumes 57. 58. & 59. ont des titres semblables. Le traité que cite en cét endroit Theodoret εἰς ἐπιγραφὰς ψαλμογραφίας, étoit composé sur ces inscriptions, comme le second εἰς τὰς ἐπιγραφὰς τῶν ἀναβαθμῶν, étoit composé sur les inscriptions des Pseaumes Graduels. S. Gregoire de Nysse a fait depuis un traité sur ces inscriptions des Pseaumes. Je dois cette remarque au sçavant Monsieur Cotelier.

l *Tous ces passages d'Eustathe rapportez par Theodoret.*] Dans les passages citez dans le premier & dans le second Dialogue, il assure que JESUS-CHRIST a eu un corps & une ame de même substance & de même nature que les nôtres. Il y appelle la chair de JESUS-CHRIST le Temple dans lequel habite la Divinité. Il remarque dans le dernier du second Dialogue, que J.C. n'avoit point besoin des Sacrifices de la Loi pour se purifier, puisqu'il purifie lui-même & sanctifie toutes choses; mais qu'il s'est soûmis volontairement à elle, pour nous délivrer de la servitude, nous qui étions esclaves & sujets sous la malediction du peché. Dans ces passages, qui sont rapportez dans le dernier Dialogue, il prouve que la divinité de J. C. n'a point été sujette aux peines & aux souffrances, mais seulement son humanité. Il y assure que J. C. a eu une ame, qu'il a veritablement souffert, quoique volontairement, & que le Verbe habitant dans le corps de l'homme, comme dans le Temple, a restitué par la resurrection ce Temple que la mort avoit détruit. Il montre enfin qu'on trouve en J. C. toutes les proprietez de l'humanité & de la divinité; mais qu'il ne faut pas attribuer à la divinité ce qui ne convient qu'à l'humanité, ou ne pas reconnoître à cause de sa divinité, les proprietez qui ne convien-

Eustathe Evêque d'Antioche.

Euſtathe Evêque d'Antioche.

nent qu'à la nature humaine.

m *Le Traité d'Euſtathe de la Pythoniſſe.*] Il eſt intitulé en Grec εἰς τὸ τῆ ἐγγαστριμύθῳ, en Latin *de Ventriloquo*, ce qui ne ſe peut rendre en François que par circonlocution; c'eſt à dire, *des diſcours que prononcent ceux qui ont le Demon dans le ventre.* Pour entendre ceci, il faut remarquer que les Anciens croioient que le Demon que les Payens honoroient ſous le nom du Dieu Python, entroit dans les entrailles des Prêtres & des Prêtreſſes, & que les agitant, il excitoit dans eux une eſpece de fureur, qui leur faiſoit dire pluſieurs choſes qu'on prenoit pour des predictions. C'eſt pourquoi l'on appelloit les femmes, qui ſe mêloient de deviner l'avenir, des Pythoniſſes. Telle étoit celle, à qui Saül s'adreſſa pour conſulter Samuël, dont l'hiſtoire fait le ſujet de cette Diſſertation. C'eſt pourquoi je l'ai intitulée de la Pythoniſſe.

n *Le ſentiment d'Euſtathe eſt devenu depuis le plus commun.*] S. Juſtin dans ſon Dialogue contre Tryphon eſt du ſentiment d'Origenes, & il en conclut, que toutes les ames, même celles des Juſtes, tombent ſous la puiſſance des demons. Mais Tertullien eſt du ſentiment d'Euſtathe dans ſon Livre de l'Ame ch. 57. où il dit formellement, qu'il ne faut point croire que ce fût l'ame de Samuël, que la Pythoniſſe fit revenir des enfers; mais qu'il faut dire, que c'étoit une tromperie du demon. Depuis Euſtathe il y a peu d'Auteurs pour l'opinion d'Origenes, ſi vous en exceptez Sulpice Severe. S. Auguſtin fait un Probleme de cette queſtion dans ſa Lettre à Simplicien; mais il panche du côté d'Euſtathe. Eucher, Bede, S. Anſelme, Raban & S. Thomas ſuivent S. Auguſtin. Theodoret & quelques autres ont dit, que Dieu avoit formé ce phantôme de Samuël, ou qu'il avoit fait paroître un Ange ſous la forme de Samuël. S. Baſile eſt du ſentiment d'Euſtathe dans ſon Commentaire ſur le ch. 8. d'Iſaïe; mais il ſemble approuver le ſentiment contraire dans ſa Lettre au Medecin Euſtathius. S. Gregoire de Nazianze touche les deux ſentimens dans ſa premiere Oraiſon contre Julien. Mais S. Gregoire de Nyſſe dans une Lettre écrite ſur cette matiere, refute expreſſément l'opinion d'Origenes, & prouve celle d'Euſtathe. Il ne faut pas s'éton-

ner que Methodius & S. Jerôme condamnent l'opinion d'Origenes. Il eſt plus ſurprenant que Philaſtre la taxe d'Hereſie, *Hæreſ.* 28 L'Auteur des Queſtions attribuées à Juſtin, *queſt.* 51. l'Auteur des Queſtions des Merveilles de l'Ecriture, au Livre 2. c. 2. & de celles du nouveau & du vieux Teſtament attribuées à S. Auguſtin, *qu.* 26. Iſidore au Livre 8. ch. 8. de ſes Origines, Zonare Hiſt. tom. 1. Syncellus dans ſa Chronique, & pluſieurs autres approuvent le ſentiment d'Euſtathe. Les nouveaux Commentateurs ſont fort partagez là-deſſus. Et l'opinion d'Origenes eſt plus ſoutenable, quand on ſuppoſe, que ce fut par la permiſſion de Dieu, & non point par le pouvoir du demon, que la Pythoniſſe fit revenir l'ame de Samuël. Cette opinion ſemble même être plus conforme à la lettre de l'Ecriture : mais l'autre s'accorde mieux avec le bon ſens, & s'explique plus naturellement.

Euſtathe Evêque d'Antioche.

PIERRE D'ALEXANDRIE.

PIERRE ordonné Evêque d'Alexandrie vers l'an 300. eut la tête tranchée pour la Foi, par le commandement de l'Empereur Maximin, la neuviéme année de la perſecution de Diocletien, c'eſt à dire, l'an 311. [a] de la naiſſance de JESUS-CHRIST. Nous avons des Actes de ſon martyre : mais comme ils ne s'accordent point avec l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de ce temps-là, on ne doit pas y ajoûter beaucoup de foi. [b] Quoi-que S. Jerôme & les autres Ecrivains qui ont parlé des Auteurs Eccleſiaſtiques, ne mettent point cét Evêque de leur nombre, il avoit pourtant compoſé quelques Ecrits. On trouve dans le Concile d'Epheſe un paſſage ou deux ſur l'Incarnation, tirez de ſon Livre touchant la Divinité, & nous avons dans Balſamon, dans la Bibliotheque des Peres, & dans la derniere édition des

Pierre d'Alexandrie.

Pierre d'Alexandrie.

Conciles, des Canons qu'on dit être tirez d'un de ſes Diſcours ſur la Penitence. Ils ont été écrits la quatriéme année de la perſecution l'an 306. vers la Fête de Pâques ; car ils commencent par ces mots : *Puiſque voici la quatriéme Pâque que l'on paſſe depuis la perſecution.* Il regle dans ces Canons le temps de la Penitence. Dans le premier Canon il ordonne que ceux, qui aprés avoir long-temps reſiſté, ſont enfin tombez, vaincus par la rigueur des tourmens, & qui ſont en Penitence depuis trois ans, ſoient reçûs aprés quarante jours de delai, pendant lequel il les exhorte à veiller & prier. Dans le ſecond il ajoûte encore une année de Penitence pour ceux qui ſont tombez, ſans avoir enduré de tourmens, ſeulement pour ſe délivrer de priſon. Dans le troiſiéme, il ſe ſert de l'exemple de la Parabole du figuier, pour impoſer quatre ans de Penitence à ceux qui étoient tombez volontairement dans l'idolatrie, ſans avoir été mis en priſon. Dans le quatriéme, il déplore le malheur de ceux qui ſont tout-à-fait deſeſperez, & qui ne font point de Penitence. Dans le cinquiéme, il reſtraint à l'eſpace de ſix mois la Penitence de ceux qui avoient feint d'avoir offert aux Idoles, ou d'avoir approché des autels, ou d'avoir donné leur nom, ou qui avoient envoyé des Payens offrir à leur place. Il remarque dans le ſixiéme Canon, qu'il y en avoit même, qui y avoient envoyé leurs eſclaves, quoi qu'ils fuſſent Chrétiens; & il impoſe à ceux là dans le Canon 7. trois ans de Penitence, & aux eſclaves un an ſeulement. Dans le huitiéme Canon, il dit qu'il eſt juſte de faire participans de la Communion du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, des Prieres de l'Egliſe, & de la parole de Dieu, ceux qui aprés avoir été vaincus, ſont

retournez au combat, & ont été mis en prison, ou qui ont souffert, aprés avoir confessé la Foy de JESUS-CHRIST. Dans le neuviéme Canon, il blâme la conduite de ceux, qui alloient eux-mêmes s'exposer imprudemment au peril, & attiroient par ce moyen la persecution contre eux & contre leurs freres. Il montre par l'exemple de JESUS-CHRIST, & par celui des Apôtres, que cette conduite est tres-blâmable; il ne croit pas toutefois qu'on doive refuser la Communion à ceux qui s'exposent ainsi temerairement à la tentation, parce qu'ils le font au nom de JESUS-CHRIST. Dans le dixiéme Canon, il ordonne que les Clercs, qui sont tombez, seront privez de leur ministere, & se contenteront de la Communion, qui ne leur sera pas refusée. Dans l'onziéme Canon, il recommande qu'on traite avec douceur, & qu'on reçoive à la Communion les Chrétiens, qui s'étant exposez au martyre, pour fortifier les autres par leur exemple, avoient enfin succombé à la rigueur des tourmens. Dans le douziéme, il dit que ceux qui ont donné de l'argent pour n'être point tourmentez, sont exempts de peché, & il louë même leur conduite. Dans le treiziéme, il fait l'Apologie de ceux qui se sont enfuis pour éviter la persecution, & justifie leur conduite par plusieurs exemples. Dans le quatorziéme, il dit qu'il faut mettre au rang des Confesseurs ceux à qui l'on a fait goûter par force des viandes immolées aux Idoles. Le dernier Canon n'a point de rapport aux autres; il y approuve les jeûnes du Mercredi & du Vendredi, jours, *ausquels il nous est*, dit-il, *ordonné de jeûner suivant la tradition: le Mercredi, à cause que ce fut en ce jour que les Juifs prirent la resolution de livrer* JESUS-CHRIST *à la mort:*

Pierre d'Alexandrie.

Pierre d'Alexandrie.

& le Vendredi, à cause qu'il a souffert ce jour-là pour nous. Mais pour le jour du Dimanche, c'est un jour de joie, parce que JESUS-CHRIST *est ressuscité en ce jour; c'est pourquoi nous ne faisons point nos prieres à genou ce jour-là.* De tous les Canons de l'Antiquité sur la Penitence des Laps, il n'y en a point de plus judicieux, ni de plus équitables, que ceux dont nous venons de parler. Il y paroît une sagesse & une prudence toute singuliere, la rigueur y est temperée par une douceur raisonnable, sans que la justice y soit affoiblie par trop d'indulgence; il examine soigneusement toutes les circonstances, qui peuvent augmenter ou diminuer la qualité du crime; il n'éloigne point de la Penitence par une conduite trop severe, & ne trompe point le pecheur par une lâche facilité. Ce fut apparemment vers le temps que ces Canons furent composez, que Pierre d'Alexandrie déposa Melitius Evêque d'Egypte, convaincu d'idolatrie, qui fut depuis Auteur de la Secte des Melitiens, comme il est rapporté dans la seconde Apologie de Saint Athanase.

---

a *Eut la tête tranchée l'an* 311.] Baronius rapporte le martyre de Pierre à l'an 310 mais Eusebe dit en deux endroits de son Histoire, qu'il a souffert la neuviéme année de la persecution, qui est la 311 de l'Ere vulgaire. L'Auteur de la Chronique de Casaubon suit Eusebe. Baronius cite pour lui le ch. 13 du 8 Livre d'Eusebe, où il met Pierre au nombre des Martyrs; mais il ne fait pas en cét endroit l'Histoire des Martyrs par ordre, & il y parle seulement des plus celebres Evêques & Martyrs.

b *On ne doit pas y ajouter beaucoup de foi.* Ces Actes ont été donnez par Surius, & ensuite en Grec par Combefis. Ils ne s'accordent ni avec l'Histoire du temps, ni avec celle de Pierre. L'Auteur dit en deux endroits, que

Pierre est mort sous Dioclétien; ce qui est faux, puisque cét Empereur avoit quitté l'Empire long-temps auparavant l'an 311. 2. Eusebe dit que Pierre fut arrêté, & executé sur le champ. Les Actes supposent qu'il fut long-temps en prison, & qu'il falut en écrire à l'Empereur qui étoit à Nicomedie 3. Il met au nombre des Evêques d'Alexandrie un Milius : or il n'y en eut jamais de ce nom. 4. Il met Heraclas aprés Denys & Maxime, qui les a cependant precedez. 5. Il feint qu'Origenes a eu des démêlez avec Heraclas, ce qui n'est pas. 6 Il dit que le corps de Pierre fut porté dans l'Eglise de Theonas, qui n'a été bâtie que par Alexandre successeur d'Achillas, qui fut mis aprés Pierre dans le Siege d'Alexandrie Enfin ils rapportent qu'Arius fut excommunié par Pierre d'Alexandrie, à cause de sa doctrine impie. Les Anciens ne parlent point de cette excommunication : ni Alexandre, ni S. Athanase ne l'ont point reprochée à Arius. Et certes, y auroit-il quelque apparence, qu'Achillas eût reçû Arius, s'il avoit été excommunié par Pierre ? principalement si ce qui est dit dans ces Actes étoit vrai, que Pierre l'avertit lui & Alexandre, qu'il avoit eu une vision, laquelle lui faisoit connoître qu'Arius déchireroit l'Eglise de J. C. Outre que l'on ne lit point qu'Arius ait publié sa doctrine impie avant le Pontificat d'Alexandre, & que s'il a été excommunié par Pierre, il faut que c'ait été pour un autre sujet. On trouve dans le Traité de Justinien contre Origenes des paroles attribuées à Pierre d'Alexandrie, qui sont semblables à celles qui se trouvent dans ces Actes : mais outre qu'elles ne sont pas les mêmes, Justinien n'est pas assez ancien, ni d'assez grande autorité, pour contrebalancer les raisons que nous venons d'alleguer.

Pierre d'Alexandrie

ALEXANDRE
Evêque d'Alexandrie.

Alexandre Evê-

APRE'S la mort de Pierre Evêque d'Alexandrie, qui souffrit le martyre la neuviéme an-

que d'Alexandrie.

née de la persecution commencée par Diocletien; Achillas fut élû en sa place Evêque d'Alexandrie. Alexandre dont nous parlons, succeda à cét Achillas l'an 321. si nous suivons le témoignage de S. Jerôme, & selon d'autres vers l'an 315 Il s'opposa fortement à l'Heresie d'Arius, & tâcha de l'étouffer dans sa naissance, en excommuniant celui qui en étoit Auteur & ses Sectateurs. Il le fit dans un Concile qu'il assembla dans la ville d'Alexandrie pour ce sujet. Mais Arius & ceux de son parti ayant trouvé des Evêques qui les reçûrent à leur Communion, quoique condamnez par leur Evêque, Alexandre s'en plaignit par une Lettre qu'il écrivit à ses Collegues, rapportée par Theodoret au chapitre quatriéme du Livre premier de son Histoire. Il décrit dans cette Lettre les troubles causez dans son Eglise par Arius, & par ceux de son parti. Il expose leur doctrine heretique; il remarque qu'ils se sont retirez vers quelques Evêques qui les ont reçûs à leur Communion, & ont signé des Lettres en leur faveur, parce qu'ils leur ont déguisé leur veritable croyance, & caché le poison de leur doctrine corrompuë. Il reprend la conduite de ces Evêques, & les accuse d'avoir violé le Canon des Apôtres, & favorisé les actions de ceux, qui nient la divinité de JESUS-CHRIST. Il refute ensuite l'opinion impie des Ariens, & prouve par des témoignages de l'Ecriture, que le Verbe n'est point une creature tirée du neant; mais qu'il subsiste de toute éternité, qu'il est égal à son Pere, & de même nature, qu'il n'y a point eu de temps que le Fils de Dieu n'ait été, & que le Pere a toûjours été le Pere. Aprés avoir établi la divinité du Fils de Dieu par des preuves tres-convaincantes tirées de l'Ecriture sainte,

Sainte. Il acheve l'explication des articles contenus dans le Symbole touchant le Saint Esprit, l'Incarnation de JESUS CHRIST, & la resurrection des morts. Il remarque que J. C. a un corps veritable, & non un corps phantastique, qu'il a été crucifié, & qu'il est mort, sans que sa Divinité ait rien souffert. Il ajoûte que c'est-là la doctrine de l'Eglise Apostolique, pour laquelle il est prest de mourir. Il dit qu'Arius & Achillas ont été chassez, parce qu'ils enseignoient une autre doctrine; & exhorte ses Collegues de les éviter, & de se joindre avec lui pour réprimer leur insolence: enfin il les prie de lui envoyer des Lettres, par lesquelles ils approuvent ce qu'il avoit fait. Il finit sa Lettre par les noms des Heretiques qu'il avoit condamnez & chassez de l'Eglise. *Alexandre Evêque d'Alexandrie.*

Comme les Evêques qui soûtenoient Arius, écrivoient aussi de leur côté en sa faveur, Alexandre se vit obligé d'écrire encore une grande Lettre sur ce sujet à tous les Evêques du monde, rapportée par Socrate & par Theodoret au chapitre sixiéme du Livre premier de leur Histoire. Je sçai bien qu'on croit communément que cette Lettre a été écrite aussi-tôt aprés l'excommunication d'Arius, avant celle qui est dans le chapitre quatriéme de Theodoret; mais c'est une erreur, puisqu'elle est écrite dans le temps qu'Eusebe de Nicomedie s'étoit entierement declaré le protecteur d'Arius. C'est pourquoy Alexandre aprés avoir remarqué dans cette Lettre, que puisque *l'Eglise Catholique ne fait qu'un Corps; & que tous les Evêques doivent conserver la paix, il est juste qu'ils s'avertissent reciproquement de ce qui arrivè dans chaque Diocese, afin que si l'un des membres est dans la douleur,*

Alexandre Evêque d'Alexandrie.

» *les autres s'affligent ou se réjouissent avec lui.* Après avoir commencé sa Lettre par cette belle reflexion, il ajoûte qu'il avoit dessein d'ensevelir ce desordre » dans le silence ; mais que puisqu'Eusebe a pris la » protection de ces Apostats, & a écrit de tous » côtez en leur faveur, il a crû devoir rompre le » silence, pour avertir toute la terre de cette nou- » velle erreur, & pour empêcher ses Collegues d'a- » joûter foi aux Lettres qu'Eusebe pourroit avoir » écrites. Il met ensuite les noms de ces Heretiques ; » il expose leur erreur, & il la refute en peu de mots. Il dit que leur impieté est le sujet pour lequel ils ont été retranchez de l'Eglise & frappez d'anathéme, il reconnoît que leur perte lui cause une sensible douleur ; mais qu'il ne faut pas s'étonner qu'il se soit élevé de faux Docteurs, qui aient corrompu la foi & la doctrine de JESUS-CHRIST, puisqu'il nous en a lui-même avertis, & fait avertir par son Apôtre.

Ces deux Lettres d'Alexandre sont fortes & vehementes. Il y presse vivement Arius & ceux de son parti, il represente leur doctrine d'une maniere qui découvre tout ce qu'elle a de plus odieux, & il la combat par des preuves tres-solides ; il y parle à ses Collegues avec fermeté, & cependant avec respect. Enfin l'on peut dire qu'elles sont un chef-d'œuvre en ce genre.

Monsieur Cotelier nous a encore donné une Lettre, ou un Avertissement Pastoral d'Alexandre à ses Prêtres d'Egypte & de Mareote, écrit aprés ces deux Lettres, dans lequel il leur dit, que quoiqu'ils eussent souscrit au premier Avertissement Pastoral qu'il avoit adressé à Arius & à ceux de son parti, dans lequel il les exhortoit à revenir de leur

impieté, & à faire profession de la Foi Catholique; il avoit crû qu'il étoit necessaire d'assembler encore une fois le Clergé d'Alexandrie & de Mareote, pour leur faire voir la Lettre qu'il avoit écrite à tous les Evêques, depuis la premiere condamnation des Ariens, & pour les avertir que Carus & Pistus Prêtres, Serapion, Potamon, Zozime & Irenée Diacres, s'étoient joints avec les autres Ariens, & qu'ils avoient été dépossez. Il leur demande leur consentement & leur approbation, parce qu'il est juste, leur dit-il, que vous sçachiez ce que j'ai écrit, & que vous l'imprimiez dans vôtre esprit, comme si vous l'aviez écrit vous-mêmes. Ce monument nous fait connoître, que suivant la discipline de l'Eglise d'Alexandrie, qui est en cela conforme à celle des autres Eglises, l'Evêque de ce grand Siege tenoit des Synodes de ses Prêtres ou Curez, tant de ceux de la ville que de ceux de la campagne, & qu'il ne vouloit rien faire sans le consentement & l'approbation de son Clergé. *Alexandre Evêque d'Alexandrie.*

La cause d'Arius ayant ensuite été portée au Concile de Nicée, Alexandre y assista, & y tint une des premieres places, comme il paroît par la Lettre de ce Synode à ceux d'Alexandrie, dans laquelle il est dit qu'il fut comme le Chef du Concile, & qu'il eut grande part à ses decisions. Il ne vécut que cinq mois après ce Concile, & laissa S. Athanase pour successeur de son Siege & de son zele contre les Ariens.

S. ATHANASE.

S. Athanase.

SAINT Athanase étoit d'Alexandrie [a]. L'on ne sçait pas precisément l'année de sa naissance, & les anciens Auteurs ne nous apprennent rien de ses parens [b]. Il étoit si jeune pendant la persecution de Diocletien & de Maximien, que quand il en parle, il ne dit pas qu'il a vû ce qu'il en dit, mais qu'il l'a appris de ses peres [c]. Nous ne sçavons rien non plus ni de son enfance ni de son education. Rufin rapporte que S. Athanase étant encore enfant, & se divertissant avec d'autres enfans, contrefaisant les ceremonies de l'Eglise, baptiza ses camarades, & que S. Alexandre Evêque d'Alexandrie s'en étant apperçû, & les ayant interrogez sur la maniere dont il les avoit baptizez, approuva ce Baptême, & destina dés lors S. Athanase à l'état Ecclesiastique. Mais cette histoire, qui d'ailleurs est tres-peu vraisemblable, ne pouvant s'accorder avec l'âge de S. Athanase, passe parmi les Sçavans plûtôt pour une fable que pour une verité [d]. S. Gregoire de Nazianze nous assûre dans le Panegyrique de S. Athanase, que ce Saint ne s'appliqua que fort peu de temps aux sciences prophanes, & qu'il passa bien-tôt à l'étude de l'Ecriture sainte. Il entra ensuite dans le Clergé, & s'aquitta des fonctions de tous les Ordres sacrez, avec une approbation generale, suivant la remarque de Theodoret. Il étoit consideré particulierement d'Alexandre son Evêque, qu'il accompagna au Concile de Nicée,

n'étant alors que Diacre, & neanmoins le premier des Diacres de son Eglise. Il y combattit l'Heresie d'Arius, & l'on tient même qu'il disputa contre cét Heretique. Quand il fut retourné à la ville d'Alexandrie, Alexandre jetta les yeux sur lui pour le faire son successeur. Apollinaire dit dans un passage rapporté par Sozomene au Livre 2. chapitre 17. de son Histoire, que S. Athanase s'enfuit, pour éviter d'être élû Evêque, & qu'Alexandre étant prés de mourir, l'appella plusieurs fois. Aprés la mort de cét Evêque il fut elû Evêque d'Alexandrie au commencement de l'année 326. par la voix commune de tout le Peuple, & ordonné par les Evêques d'Egypte, de Libye & de Pentapole assemblez dans la ville d'Alexandrie. C'est le témoignage que rendent sur son Ordination les Evêques de ces Provinces dans une Lettre Synodale rapportée par S. Athanase dans sa seconde Apologie p. 726. où ils refutent en même temps la calomnie des Ariens, qui disoient qu'Athanase avoit été ordonné en cachete par sept Evêques, contre la volonté de tous les autres. Dés que les Ariens & les Evêques qui les favorisoient, virent S. Athanase leur adversaire élevé sur ce Siege, ils regarderent cette promotion comme un obstacle à leurs entrepriſes, & prirent resolution de le chasser de son Eglise. Afin d'executer plus facilement ce dessein, ils se joignirent avec les Schismatiques appellez Meletiens ou plûtôt Melitiens *f*, parce qu'ils avoient suivi le parti d'un Evêque d'Egypte appellé Meletius ou plûtôt Melitius, lequel ayant été dépose dans un Synode par Pierre Alexandrin, pour avoir sacrifié aux Idoles *f*, s'étoit separé de l'Eglise, & avoit fait un parti assez considerable en *S. Athanase.*

S. Athanase.

Egypte. Ainsi les Evêques qui favorisoient Arius, n'ayant pû persuader à S. Athanase de le recevoir à sa Communion, non plus que ses Sectateurs, quoi-qu'Eusebe lui en eût écrit avec menaces; ils l'accuserent d'avoir imposé aux Egyptiens un nouveau tribut de robes de lin ou de laine pour l'Eglise d'Alexandrie. Ils députerent Ision, Eudemon & Callinique Evêques Melitiens, pour porter cette accusation à l'Empereur Mais Alipe & Macaire Prêtres d'Alexandrie, s'étant trouvez à la Cour, quand on forma cette accusation, le défendirent, & firent connoître son innocence à l'Empereur Constantin, qui écrivit à S. Athanase de se venir rendre auprés de lui. Alors Eusebe de Nicomedie, qui avoit resolu de perdre à la Cour S. Athanase à quelque prix que ce fût, y fit demeurer ces trois denonciateurs, qui inventerent de nouvelles accusations, alleguant que le Prêtre Macaire avoit brisé un calice sacré par l'ordre d'Athanase, & que ce ce dernier avoit conspiré contre l'Empereur, en envoyant un coffre plein d'or à Philumene, qui vouloit usurper l'Empire. Mais l'Empereur ayant lui-même examiné cette accusation dans un bourg de Nicomedie qu'on appelloit Psammathie, declara S. Athanase innocent de ces crimes, & le renvoya à Alexandrie avec une Lettre fort obligeante en sa faveur. Ceci se passa l'an 331. Les ennemis de S. Athanase ne s'en tinrent pas à ce jugement, ils renouvellerent l'année suivante l'accusation du calice brisé par Macaire, fondez sur la déposition d'un certain Ischyras qui se disoit Prêtre, quoiqu'il eût été ordonné par Colluthe, qui n'ayant pas été veritablement Evêque, n'avoit pû faire d'Ordination valable. Ischyras demeuroit à Ma-

reote, contrée de l'Egypte, où il n'y avoit ni Evêque ni Corevêque, mais seulement quantité de Paroisses gouvernées par des Prêtres. Il avoit une de ces Eglises, & S. Athanase l'ayant appris en faisant la visite de son Dioceſe, envoya Macaire lui défendre de celebrer les divins mysteres, & de faire aucune fonction Sacerdotale. Cela donna occasion d'accuser ce Macaire d'avoir brisé un calice, quoiqu'il eût trouvé Ischyras hors de l'Eglise & dans son lit. Mais pour rendre plus odieuse la personne de S. Athanase, on l'accusa d'avoir fait mourir Arsenius qui étoit Evêque d'Hipsele en Thebaïde, & du parti des Meletiens. L'Empereur qui avoit déja examiné la premiere accusation qui étoit encore confonduë par la Lettre d'Ischyras, qui reconnoissoit qu'on l'avoit obligé de feindre cette calomnie, ne s'arrêta pas davantage sur ce chef; mais il écrivit à Dalmatius d'examiner la seconde accusation concernant le meurtre d'Arsenius. Ce qui obligea S. Athanase de faire chercher par tout cét Evêque que les Melitiens avoient caché dans des Monasteres à leur devotion. On le trouva enfin à Tyr, où il fut reconnu devant Paul Evêque. Ainsi S. Athanase ayant fait sçavoir à Constantin que ses accusateurs étoient convaincus d'impostures, cét Empereur écrivit à Dalmatius de cesser toutes les poursuites de ce procés, & envoya une Lettre fort obligeante à S. Athanase, dans laquelle il l'exhorte à la moderation, condamne l'emportement des Melitiens, & lui promet sa protection. Mais ceux du parti d'Arius ne perdirent pas courage pour cela, & ne cesserent de former des accusations contre lui. L'Empereur tourmenté par leurs importunitez continuelles, crût qu'un Concile pour- *S. Athanase.*

S. Athanase.

roit finir tous ces differends : il ordonna qu'il s'en tiendroit un à Cesarée de Palestine, & y fit appeller S. Athanase. Ce Saint voyant que ce Concile étoit composé de ses ennemis, ne voulut point y comparoître. Son absence irrita contre lui l'esprit de l'Empereur, qui indiqua un autre Concile à Tyr l'an 335. Il écrivit à S. Athanase de s'y trouver, & le fit en des termes qui faisoient assez connoître qu'il n'étoit pas satisfait de sa conduite. S. Athanase fut contraint d'y comparoître en qualité d'accusé. Il y répondit à l'accusation du meurtre d'Arsenius, en le faisant lui-même paroître dans le Concile. Rufin rapporte qu'on voulut encore faire accuser S. Athanase par une femme de mauvaise vie, qui fut aussi-tôt convaincuë d'imposture, parce qu'elle prit pour lui un Diacre appellé Timothée, qui feignit être Athanase. Mais cette histoire qui n'est appuyée que sur l'autorité de Rufin, paroît fort douteuse, parce que ni S. Athanase, ni le Concile d'Alexandrie, qui rapportent exactement toutes les calomnies & les fourbes inventées contre S. Athanase, ne disent rien de celle-ci, qu'ils n'eussent jamais oubliée, si elle eût été proposée. On allegua encore quelques accusations vagues contre lui : mais comme on n'en avoit point de preuve, on s'arrêta à celle du calice, qu'on supposoit avoir été brisé par Macaire ; & pour informer de ce crime on envoya à Mareote six Evêques des plus animez contre S. Athanase, qui entendirent plusieurs témoins malgré les protestations du Clergé de Mareote & d'Alexandrie. Sur ces entrefaites S. Athanase se retire, & a recours à l'Empereur. Le Synode le condamne & le dépose sur l'information faite à Mareote. Cela ne fut pas plû-

tôt fait, qu'on apporta une Lettre de l'Empereur adressée aux Evêques du Concile, par laquelle il leur donnoit ordre de venir au plûtôt à Jerusalem pour y celebrer la Dedicace de l'Eglise. Cependant S. Athanase arrive à Constantinople, & demande audience à l'Empereur pour se justifier. Mais elle ne lui fut point accordée, & tout ce qu'il pût obtenir, fut un ordre, par lequel l'Empereur manda en Cour les Evêques qui l'avoient condamné, pour venir rendre compte de leur conduite : mais au lieu de venir en corps, ils envoyerent seulement Eusebe de Nicomedie avec cinq autres Deputez, qui sans parler des anciennes accusations formées contre S. Athanase, l'accuserent d'avoir menacé qu'il empêcheroit qu'on n'apportât du bled d'Alexandrie à Constantinople. L'Empereur fut si irrité par cette accusation, que sans écouter S. Athanase, il l'envoya sur le champ en exil à Treves ville des Gaules ; mais il ne voulut point permettre qu'on mît d'Evêque en sa place. *S. Athanase.*

Aprés la mort de Constantin le Grand, les trois Cesars ses enfans, Constantin, Constance & Constans, permirent à tous les Evêques exilez de retourner à leurs Eglises. S. Athanase fut renvoyé à Alexandrie avec des Lettres de Constantin, aprés avoir été un an & quelques mois en exil *. Cét Empereur loue S. Athanase dans sa Lettre, & dit que son pere ne l'avoit envoyé en exil, que parce que les Eusebiens en vouloient à sa vie, & qu'il avoit eu dessein de le rappeller avant sa mort. Il ne fut pas plûtôt de retour à Alexandrie, que ses anciens ennemis l'attaquerent tout de nouveau. Ils dirent que depuis son retour il avoit excité des seditions dans la ville, qu'il avoit fait mettre quelques per-

S. Athanase.

sonnes en prison, & qu'il en avoit fait maltraiter d'autres. Mais ils s'arrêterent principalement sur ce qu'ayant été déposé par un Synode, il n'avoit pas pû suivant la disposition des Canons rentrer dans son Eglise, & y faire les fonctions Episcopales, sans avoir été rétabli par un autre Synode. Ils s'insinuerent auprés de Constance, accuserent encore S. Athanase de faire vendre, & de prendre de l'argent du bled que l'Empereur faisoit distribuer dans Alexandrie pour les pauvres & les veuves. Cette accusation attira à S. Athanase une Lettre de l'Empereur pleine de reproches. Les Eusebiens ne se contentant pas d'avoir Constance de leur côté, voulurent aussi gagner les deux autres Cesars, & leur écrivirent contre S. Athanase; mais ils ne furent point écoutez. Ils tâcherent aussi de se rendre favorable le Pape Jules, en lui offrant de le faire arbitre du differend qu'ils avoient avec Saint Athanase. Mais ce Pape ayant accepté leur proposition, & leur ayant mandé de venir à un Concile, ils le refuserent. Cependant S. Athanase fut absous l'an 339. par un Synode de prés de cent Evêques d'Egypte, qui rendirent un témoignage authentique de son innocence sur tous les chefs dont il avoit été accusé. D'autre côté les Eusebiens assemblerent un Concile à Antioche en 341. où aprés avoir fait de nouvelles Formules de Foi differentes de celle de Nicée, ils resolurent d'envoyer un Evêque à Alexandrie. Ils jetterent d'abord la vûë sur Eusebe d'Emese; mais celui-ci l'ayant refusé, ils élûrent un certain Gregoire, & allerent trouver l'Empereur pour le prier de l'envoyer à Alexandrie. S. Athanase ayant seulement entendu parler de cette élection, partit pour se retirer à Rome l'an 341. i-

Il y fut bien reçû par le Pape Jules, qui lui accorda *S. Athan.* sa Communion, & envoya aussi-tôt des Legats *nase.* avec des Lettres à Eusebe, & aux autres Evêques, pour les citer à Rome. Mais les Eusebiens ne vinrent point au jour que Jules leur avoit marqué, retinrent ses Legats jusqu'au mois de Janvier de l'an 342. & envoyerent Gregoire à Alexandrie, qui se rendit maître de l'Eglise par force, & maltraita ceux du parti de S. Athanase. Pendant que les Eusebiens desoloient ainsi l'Eglise d'Alexandrie, il se tint un Concile à Rome dans l'Eglise du Prêtre Viton vers la fin de l'an 341. On y examina les accusations des Eusebiens contre S. Athanase, lequel s'étant justifié, fut declaré innocent par tous les Evêques du Concile, & on continua de lui accorder la Communion Ecclesiastique; mais on ne prononça rien precisément sur sa restitution dans le Siege d'Alexandrie. Les Orientaux aprés avoir attendu long-temps, firent enfin réponse vers le commencement de l'an 342. par les Legats du Pape qu'ils renvoyerent, s'excusant à cause de la guerre des Perses, de n'être pas venus à Rome au jour qui leur avoit été marqué, & faisant des reproches à Jules de ce qu'il avoit reçû à sa Communion Athanase condamné, & de ce qu'il avoit examiné de nouveau une chose déja jugée. Cette Lettre fut écrite par un Synode d'Antioche, tenu prés d'un an aprés celui dont nous avons parlé; & ce qui a brouillé jusqu'à present cét endroit de l'Histoire, c'est qu'on n'a pas bien distingué ces deux Conciles d'Antioche, ou qu'on les a mis en d'autres temps. Jules ayant reçû cette Lettre, la garda quelque temps sans y faire de réponse, croyant qu'au moins il viendroit quelqu'un de la

S. Athanase. part des Orientaux : mais personne n'étant venu, il leur écrivit une grande Lettre °, qui est rapportée par S. Athanase, où il leur rend compte de toute sa conduite, & reprend la leur avec beaucoup de force.

La cause de S. Athanase demeura en cét état jusqu'au Concile de Sardique convoqué par les Empereurs en 347. Il s'y trouva des Evêques d'Orient & d'Occident : mais les Orientaux ne voulant point y assister, que S. Athanase, Marcel d'Ancyre, & les autres Evêques par eux dépossez, n'y comparussent en qualité de coupables, & hors de la Communion, & les Occidentaux ne voulant point agréer cette condition, les premiers se retirerent, & les derniers étant restez seuls au nombre de cent ou environ, prononcerent la Sentence d'absolution de S. Athanase, de Marcel d'Ancyre & des autres Evêques condamnez, les rétablirent dans leur dignité, & condamnerent leurs principaux adversaires, pendant que d'un autre côté les premiers assemblez à Philippopole écrivoient contre les Evêques qu'ils avoient condamnez, & excommunioient Jules, Osius, & les autres zelez partisans de S. Athanase. Les choses étant en cét état, il n'y avoit point de sûreté pour S. Athanase de retourner en Orient, sans l'autorité de l'Empereur Constance, maître de cette partie du monde. Il demeura donc à Naïsse ville de Dace, jusques à ce que Constans lui manda de venir à Aquilée, & lui accorda sa protection.

La mort de Gregoire arrivée en 348. vint fort à propos, pour lever le principal obstacle au retour de S. Athanase. Car alors, soit que Constance reconnût l'innocence de ce Saint, & la malice

de ſes accuſateurs, ſoit qu'il en fût prié par ſon fre- *S. Athanaſe.*
re, il ne permit pas qu'on ordonnât d'Evêque d'Alexandrie, & il rappella S. Athanaſe, qui d'Aquilée vint à Rome pour dire adieu à l'Egliſe de cette ville & à ſon Evêque; & de là vint trouver Conſtance, & le pria de faire venir ſes ennemis, afin qu'il pût les convaincre en ſa preſence. Mais l'Empereur n'en voulut rien faire, & ſe contenta de le renvoyer à Alexandrie avec des Lettres adreſſées aux Evêques d'Egypte, au Clergé & au Peuple d'Alexandrie, auſquelles il joignit deux Edits, pour caſſer & annuller tout ce qui avoit été fait contre ce ſaint Evêque. S. Athanaſe revenant triomphant avec ces Lettres, fut reçû même des Evêques qui lui étoient le moins favorables, & ſes deux plus grand ennemis, Urſace & Valens, firent ſemblant de ſe réünir avec lui. L'Empereur Conſtans protecteur de S. Athanaſe, étant mort au mois de Fevrier de l'an 350. il eut quelque crainte que Conſtance ne renouvellât la perſecution qu'il lui avoit déja fait ſouffrir: mais l'Empereur l'avertit qu'il demeurât en repos là-deſſus, qu'il avoit deſſein de le conſerver toûjours dans ſon Siege, & fit défenſes à ſes ennemis de l'attaquer. Ainſi S. Athanaſe, qui n'étoit pas encore entré dans ſon Dioceſe, y arriva enfin au mois de Mars de l'an 350. Il fut reçû avec la joie publique des Evêques d'Egypte, de ſon Clergé & de tout le Peuple; mais il ne jouït que fort peu d'années du repos qui ſembloit lui être accordé pour toûjours. Car dés l'an 354. l'Empereur Conſtance envoya un homme de ſa Cour à la ville d'Alexandrie lui porter des Lettres, par leſquelles il lui permettoit de ſe retirer d'Alexandrie, en ſuppoſant qu'il l'a-

S. Athanase.

voit demandé. S. Athanase voyant que cét ordre étoit fondé sur un faux exposé, ne crût pas devoir sortir pour cela d'Alexandrie. Vingt-six mois aprés Diogenes vint à Alexandrie, & fit courir le bruit que l'Empereur avoit donné ordre de chasser S. Athanase d'Alexandrie : mais comme ce Diogenes n'apportoit point de Lettre de l'Empereur, S. Athanase fit réponse, ou qu'on lui donnât une Lettre de l'Empereur, qui lui commandât de sortir d'Alexandrie, ou qu'au moins le Gouverneur d'Egypte, ou le General d'armée lui en donnassent un ordre par écrit. Vingt-trois jours aprés Syrianus General de l'armée d'Egypte entra dans l'Eglise le 27. Janvier de l'an 356. avec ses soldats, maltraita le Clergé, le Peuple & les Vierges qui étoient assemblées dans l'Eglise. Dans ce tumulte S. Athanase amené par quelques Moines se sauva, & se retira dans le desert. Constance ayant appris ce qui s'étoit passé, envoya un Edit à ceux d'Alexandrie, dans lequel il approuvoit ce qu'on avoit fait contre S. Athanase, & exhortoit la jeunesse à le poursuivre. Le Comte Heraclius publia cét Edit, excita quelques jeunes débauchez d'Alexandrie, qui entrant dans les Eglises maltraiterent ceux qu'ils y rencontrerent, rompirent les voiles, les bancs & les ornemens, & briserent la chaire Episcopale, sans que personne pût empêcher ces desordres, qui furent encore augmentez à l'arrivée de George, ordonné Evêque d'Alexandrie par les ennemis de S. Athanase. Car cét homme étant arrivé dans la ville d'Alexandrie quelques jours avant Pasques, entra de force dans l'Eglise, en fit chasser tous ceux qui étoient pour S. Athanase, lesquels s'étant assemblez dans le

cemetiere & dans des lieux deserts, pour y celebrer les divins Mysteres le jour de Pasques & les Dimanches suivans, furent chassez & maltraitez par les soldats, & quelques-uns même y perdirent la vie. Enfin comme les Evêques d'Egypte & de Libye étoient tous pour S. Athanase, ils en chasserent quatre-vingts, & en envoyerent seize en exil. Ces excés furent autorisez par la Lettre que Constance écrivit aux Alexandrins, dans laquelle il se declare contre S. Athanase, & leur ordonne d'obeïr à George. Ainsi il fut impossible à S. Athanase de revenir à la ville d'Alexandrie, & il fut contraint de demeurer caché dans le desert, où il composa plusieurs Ouvrages. *S. Athanase.*

Aprés la mort de Constance, Julien l'Apostat devenu maître de l'Empire, ne prenant aucune part dans les disputes de la Religion que les Chrétiens pouvoient avoir entre eux, permit à tous les Evêques exilez de revenir en leur Patrie. Il arriva en même temps que George, qui s'étoit emparé de l'Eglise d'Alexandrie, fut tué dans une sedition populaire l'an 362. Sa mort facilita le retour de S. Athanase à la ville d'Alexandrie, & son rétablissement dans le Siege de l'Eglise de cette ville. Quand il fut de retour, il assembla un Concile pour regler la maniere dont il en faloit user pour recevoir les Ariens, qui vouloient revenir au sein de l'Eglise, & pour regler quelques differends survenus dans l'Eglise d'Antioche. Mais il ne pût pas long-temps travailler pour le bien de l'Eglise : car les Payens l'ayant rendu odieux à l'Empereur Julien, il envoya un ordre adressé à ceux d'Alexandrie, portant qu'Athanase sortiroit de leur ville, supposant qu'il avoit bien permis par son Edit aux

S. Athanase. Evêques exilez de revenir en leur pays, mais non pas de rentrer dans leur Siege. Le Peuple d'Alexandrie, qui aimoit extrémement S. Athanase, envoya des Deputez à l'Empereur, pour lui demander qu'il ne fût point chassé d'Alexandrie : mais cette députation ne fit qu'irriter l'Empereur contre lui, & il le fit bannir aussi-tôt, non seulement d'Alexandrie, mais aussi de toute l'Egypte. On dit qu'il avoit même donné des ordres secrets de le faire mourir. S. Athanase ayant appris ces nouvelles, s'enfuit au delà du Nil. On raconte qu'étant suivi de prés par des gens qu'on avoit envoyez pour l'arrêter, il retourna sur ses pas au devant de ceux qui le poursuivoient, & que les ayant rencontrez, comme ils lui demanderent, s'ils n'avoient point vû Athanase, un de ceux qui étoient avec lui, répondit, qu'il n'étoit pas loin, & que s'ils se dépêchoient, ils pourroient l'attraper, & que les ayant ainsi trompez, il étoit revenu à Alexandrie. Quoi qu'il en soit, il demeura caché jusqu'à l'Empire de Jovien Prince Chrétien, qui succeda à Julien. L'an 363. il le vint trouver avec quelques autres Evêques d'Egypte à la ville d'Antioche, où ils tinrent une espece de Synode ; & ils y dresserent une Lettre qui s'adresse à l'Empereur, dans laquelle ils lui proposent la Formule de Foi du Concile de Nicée, comme la regle de la Foi Orthodoxe, & condamnent ceux qui nioient la Divinité du S. Esprit.

S. Athanase eut encore à souffrir sous l'Empire de Valens, lequel ayant été baptizé en 367. par Eudoxe Evêque Arien de Constantinople, fit un Edit, par lequel il ordonna, que tous les Evêques,

ques, qui avoient été dépoſez ſous Conſtance, ſeroient chaſſez de leur Siege. Le Gouverneur d'Egypte ayant reçû cét Edit, ſe mit en devoir de l'executer contre S. Athanaſe; mais le Peuple l'en empêcha. Cependant le Saint qui craignoit qu'on ne l'arrêtât, comme effectivement on voulut le faire aprés, voyant l'émotion du peuple appaiſée, ſe retira à la campagne dans le tombeau de ſes peres, & y demeura caché pendant quatre mois; mais Valens fut obligé de le rappeller. Nous apprenons par la Lettre 47. de S. Baſile, qu'en ce temps S. Athanaſe eut quelque different avec un Gouverneur de Libye qu'il excommunia; mais nous ne ſçavons point le ſujet de cette querelle. Enfin S. Athanaſe finit heureuſement le cours de ſa vie troublée par tant de traverſes & de perſecutions l'an 373. de JESUS-CHRIST, aprés avoir été Evêque d'Alexandrie pendant plus de quarante-huit ans. Voilà en peu de mots l'hiſtoire de ce Saint tirée de ſes Ouvrages, des Auteurs qui ont écrit ou ſa Vie ou l'Hiſtoire de ſon temps. Venons maintenant à ſes Ouvrages. *S. Athanaſe.*

Saint Athanaſe eſt de ces Auteurs, qui ont écrit par neceſſité, & qui ont été déterminez à mettre la main à la plume plûtôt par obligation de ſe défendre, que par le deſſein de faire des Livres. C'eſt pourquoi la plûpart de ſes Ouvrages ſont ou des Apologies pour ſe juſtifier, ou des invectives contre ſes ennemis, ou des traitez de Controverſe contre l'erreur des Ariens. Ils ſont tous écrits en formes de Lettres, maniere la plus ſimple de compoſer, & en même temps la plus naturelle & la plus propre à un homme qui eſt dans la retraite.

S. Athanase.

Il y a bien de l'apparence que ſes deux Traitez contre les Gentils ſont les premiers Ouvrages qu'il a compoſez, parce qu'il n'y attaque pas les Ariens, comme il a fait dans tous les autres Ouvrages qu'il a compoſez, depuis qu'il a eu des differends perſonnels avec eux. Le dernier de ces deux Livres eſt intitulé preſentement de l'Incarnation, & Theodoret le cite ſous ce nom ; mais S. Jerôme donne à l'un & à l'autre le titre de Traitez contre les Gentils, & ils ſont tous deux écrits plûtôt pour convertir les Payens, que pour inſtruire les Chrétiens.

Le premier Ouvrage de S. Athanaſe aprés ces deux Traitez *f*, c'eſt ſon Apologetique à l'Empereur Conſtance, qu'il écrivit quelques temps aprés qu'il fut chaſſé d'Alexandrie l'an 356. Il écrivit auſſi la même année deux Lettres ſur la perſecution qu'on avoit fait ſouffrir aux Chrétiens d'Alexandrie, quand George vint ſe mettre en poſſeſſion du Siege Epiſcopal. La premiere adreſſée aux Evêques d'Egypte, eſt intitulée mal à propos, Diſcours premier contre les Ariens. La ſeconde eſt écrite à tous les Evêques Orthodoxes. Peu de temps aprés il compoſa ſes deux Apologies dans le lieu de ſa retraite : il y a auſſi beaucoup d'apparence qu'il compoſa en ce temps-là les quatre Traitez contre les Ariens, qu'il adreſſa aux Solitaires, comme nous l'apprenons par le commencement de ſa Lettre à Serapion touchant la mort d'Arius. La Lettre aux Solitaires eſt compoſée de deux differentes pieces. La premiere eſt une Lettre écrite à des Moines, qui eſt une eſpece de Preface de quelque Traité contre les Ariens, & peut-être de celui qui ſuit : elle contient environ

une page & demie, & finir à ces mots de la page 810. *Gratia Domini* JESU CHRISTI *sit vobiscum, amen.* Le Traité qui suit, qui étoit adressé aux Solitaires, est une Histoire de tout ce qui s'est passé depuis le commencement de l'Arianisme, jusqu'à la chûte d'Osius & de Libere, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 358. Il y a quelques periodes du commencement, qui sont perduës; de sorte que non seulement ce Traité n'a point de liaison avec la Lettre qui le precede; mais il n'a pas même de sens dans son commencement. Je m'étonne que cela n'ait pas été remarqué par tant d'habiles gens qui ont lû ce Livre sans s'en être apperçûs, ou au moins sans l'avoir remarqué. La Lettre à Serapion touchant la mort d'Arius est écrite depuis ce Traité adressé aux Solitaires, comme il paroît par le commencement. Le Livre des Synodes a été composé en 359. « avant que les Conciles de Seleucie & de Rimini fussent achevez. Il a depuis ajoûté dans ce Livre, ce qui regarde le Concile de Constantinople de l'an 360. & ce qui y est dit de la mort de Constance. Les deux Lettres Latines qui sont à la fin des OEuvres de Lucifer de Cagliari, sont encore écrites sous l'Empereur Constance. La Lettre du Concile d'Alexandrie à ceux d'Antioche, est écrite aprés la mort de cét Empereur l'an 362. La Lettre du Concile d'Antioche sous Jovien est de l'an 363. Celle qui est adressée à tous les Evêques d'Egypte, d'Arabie, de Syrie & de Phenicie, est écrite l'an 368. sous l'Empire de Valens, aussi-bien que celle qui est adressée aux Africains *x*. Enfin la Lettre à Epictete est écrite depuis ce temps-là *y*.

S. Athanase.

Il y a encore plusieurs autres Ouvrages de S.

S. Athanase. Athanase, dont on ne sçait pas la Chronologie, qu'il est important de bien distinguer d'avec ceux qui sont douteux ou supposez. Ces Ouvrages sont dans le premier volume. L'Homelie sur ces paroles, *Mon Pere m'a donné toutes choses*, p. 149. L'Epître à Adelphius, p. 155. celle à Maxime, p. 162. deux Lettres à Serapion pour prouver que le Fils & le S. Esprit ne sont point des creatures, p. 166. & 173. L'Exposition de la Foi, p. 240. La Lettre touchant l'Histoire de la Decision du Concile de Nicée, p. 248. La Lettre du sentiment de Denys d'Alexandrie sur la Trinité, p. 548. Le Traité de l'Union de la nature humaine avec le Verbe, qui est cité par Theodoret sous le nom de Livre contre les Ariens, p. 595. Deux Livres de l'Incarnation contre Apollinaire, p. 614. 633. Le Traité contre les Sectateurs de Sabellius, p. 650. L'Epître à Jean & à Antiochus, p. 951. L'Epître à Palladius, p. 952. L'Epître à Draconce, p. 945. L'Epître à Marcellinus de l'interpretation des Pseaumes, p. 959. L'Homelie du Sabat & de la Circoncision, p. 964. Le Traité sur ces paroles de JESUS-CHRIST: *Quiconque prononcera un blasphéme contre le S. Esprit, il ne lui sera remis ni en ce monde, ni en l'autre*, p. 970.

Dans le second Volume, il y a peu d'Ouvrages veritables: voici ceux que nous reconnoissons. Les deux Lettres à Serapion de la Divinité du S. Esprit, p. 10. & 16. Le Discours abregé contre les Ariens, p. 22. Les Conferences de Saint Athanase & des Ariens devant Jovien, depuis la p. 27. jusqu à la p. 29. L'Epître à Ammon, p. 35. Le Fragment de la 39. L'Epître Festale, p. 38. L'Epître à Rufinien, p. 40. Le Livre de l'Abregé de l'Ecritu-

re sainte, p. 55. Tous ces Ouvrages, dont quelques-uns sont citez par les Anciens, sont assez du style de S. Athanase, & ils ne contiennent rien qui puisse, à mon avis, les faire soupçonner de supposition [z]. *S. Athanase.*

Il n'en est pas de même des autres Ouvrages, qui portent le nom de S. Athanase, dont nous n'avons point encore parlé : car ils sont tous ou manifestement supposez, ou fort douteux.

Le Traité qui porte pour titres, *Qu'il n'y a qu'un* JESUS CHRIST, quoi-qu'ancien, est d'un autre Auteur que de S. Athanase. Car 1. cét Auteur met Marcel d'Ancyre au nombre des Heretiques, & S. Athanase a toûjours communiqué avec lui, comme avec un Evêque Catholique, même dans les dernieres années de sa vie, comme il paroît par les Lettres de S. Basile, qui se plaint de S. Athanase sur ce sujet. 2. L'Auteur de ce Traité ne reconnoît qu'une seule hypostase en JESUS-CHRIST, au-lieu que S. Athanase a toûjours pris ce nom pour signifier la nature, plûtôt que pour désigner la personne [a].

Cette derniere raison doit aussi faire rejetter le petit Traité de l'Incarnation contre Paule de Samosate, qui est dans le premier volume de S. Athanase, p. 591. parce que celui qui en est Auteur, reconnoît trois hypostases dans la Trinité.

La refutation de l'Hypocrisie de Melece est plûtôt un Ouvrage de Paulin d'Antioche, ou de quelqu'un de son parti, que de S. Athanase, qui n'étoit pas si entêté sur le fait des trois hypostases, ni si emporté contre Melece, que l'Auteur de ce Traité.

Le Livre de la Virginité [b] n'est point du style

S. Athanase.

de S. Athanase, & il contient quelques preceptes éloignez de son genie & de la discipline de son temps ; il est different de celui qu'il avoit écrit sur ce sujet, qui est cité par Theodoret, & dont S. Jerôme fait mention.

Le Traité des Témoignages tirez de l'Ecriture sainte, pour prouver l'unité essentielle des trois Personnes de la sainte Trinité, n'est point de S. Athanase. Car l'Auteur y rapporte quelques endroits des questions à Antiochus, qui ont été écrites long-temps aprés S. Athanase, comme nous le montrerons dans la suite. 2. Le style de ce Traité est tres-different de celui de S. Athanase. 3. Il se sert d'expressions pueriles, & donne des definitions impertinentes des Anges & des Hommes.

L'Homelie de l'Annonciation ou de la Vierge, est aussi d'un Auteur plus nouveau que S. Athanase. 1. Parce qu'il s'attache à refuter exprés l'erreur de Nestorius, & celle des Monothelites ; & cependant ni S. Cyrille, ni aucun autre Auteur Catholique n'a allegué ce Livre contre les Heretiques. 2. En expliquant la doctrine de l'Eglise, il se sert de termes qui n'ont été en usage que depuis qu'il y a eu des Nestoriens & des Eutychiens : comme quand il dit qu'il reconnoît deux natures en JESUS-CHRIST, sans confusion & sans mélange, sans changement, sans division ; termes dont on ne s'est servi que depuis le Concile d'Ephese. 3. Il deteste l'erreur de ceux qui appellent JESUS-CHRIST Homme porte-Dieu, expression que Saint Athanase n'a point rejetté, & donc les Anciens se sont quelquefois servis, & qui n'a été condamnée que depuis que Nestorius en a abusé. 4. Il donne une etymolo-

gie ridicule du mot Grec ἴσια, en disant qu'il vient d'ἴσια, terme qui ne fut jamais Grec. *S. Athanase.*

La Vie de S. Synclerique [cc] donnée en Latin par Bollandus, & en Grec par le sçavant M. Cotelier, dans son premier volume des Monumens de l'Eglise Grecque, est soupçonnée de fausseté, parce que personne n'en parle avant Nicephore, & que dans quelques Manuscrits elle est attribuée à un Moine nommé Polycarpe, outre qu'elle n'est point du style de S. Athanase.

Celle de S. Antoine [dd] est plus autorisée : S. Jerôme & S. Gregoire de Nazianze sont témoins que S. Athanase avoit écrit l'histoire de la Vie de ce Pere des Moines. Mais l'on doute si celle que nous avons, n'est pas differente de celle qui a été connuë à ces Anciens. Rivet & les autres Critiques Protestans, ennemis de tous les Ouvrages qui concernent le Monachisme, rejettent hardiment cette Vie, comme un Ouvrage supposé. Mais leurs raisons ne sont pas entierement convainquantes, & toutes les circonstances de la Vie de S. Antoine rapportées par les Anciens, se trouvant dans celle-ci, je croi qu'il est fort probable, qu'elle est de S. Athanase, quoi-qu'on puisse y avoir ajoûté, ou changé quelque chose, comme il arrive souvent à ces sortes d'Ouvrages.

Le Symbole, qui porte le nom de S. Athanase [ee], a long-temps passé sans contredit comme un Ouvrage, dont ce Pere étoit veritablement l'Auteur. Neanmoins presentement tout le monde convient qu'il n'est point de lui, mais de quelque Auteur qui a vécu long-temps aprés lui. L'on ne sçait qui ce peut être : quelques-uns l'attribuënt à quelque François ; d'autres, comme le

S. Athanase. Pere Quesnel, pretendent qu'il est de Vigile de Tapse, qui vivoit vers la fin du cinquiéme siecle de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, il est certain, qu'il a été composé depuis le Concile de Calcedoine, parce qu'il rejette si formellement les erreurs des Nestoriens & des Eutychiens, qu'il est évident qu'il en a voulu à ces deux Heresies.

S. Cyrille d'Alexandrie dans son Livre adressé aux Reines, & dans la Défense du huitiéme Anathematisme, cite sous le nom de S. Athanase une Profession de Foi de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, qui se trouve encore parmi les OEuvres de ce Pere, dans le second volume, p. 30. S. Jean Damascene au Livre 3. de la Foi Orthodoxe ch. 6 & Theorianus l'attribuënt aussi à S. Athanase. Basile de Seleucie dit dans l'Action premiere du Concile de Constantinople, qu'on disoit que S. Athanase étoit Auteur d'une expression qui se trouve dans cette Formule de Foi; sçavoir *que le Verbe n'a qu'une nature incarnée*. Mais Leonce dans le Livre des Sectes, nie que cette sentence soit de S. Athanase; & les Evêques Catholiques de la Conference tenuë à Constantinople contre les Severiens l'an 533. l'ont aussi rejettée, comme étant faussement attribuée à S. Athanase. En certes la doctrine & les expressions de cette Profession de Foi sur l'Incarnation ne s'accordent point avec celles de S. Athanase dans ses Livres de l'Incarnation, dans lesquels non seulement il ne dit rien qui puisse favoriser l'erreur des Eutychiens; mais même il la rejette formellement, & favorise plûtôt l'opinion opposée.

Les autres Ouvrages attribuez à S. Athanase sont encore plus manifestement supposez, & pres-

que perſonne ne les a reconnus pour veritables. La Diſpute contre Arius *f*, qui eſt dans le premier volume, eſt un Dialogue compoſé ſous le nom de S. Athanaſe & d'Arius, par quelqu'un qui a vécu bien depuis S. Athanaſe. Cela eſt viſible, & tout le monde en convient; mais on ne ſçait pas qui en eſt l'Auteur. Quelques uns l'attribuent à Vigile de Tapſe: pour moi je croi que c'eſt plûtôt l'Ouvrage d'un Grec que d'un Latin, & qu'on pourroit bien l'attribuer à Maxime. *S. Athanaſe.*

La Lettre de Libere à S. Athanaſe, & la réponſe de ce Saint à Libere *g*, ne s'accordent pas avec l'hiſtoire de ces deux Evêques, & n'ont aucune reſſemblance avec leur ſtyle.

L'explication de ces paroles de JESUS-CHRIST à ſes Apôtres: *Allez dans la bourgade, qui eſt vis-à-vis, & vous y trouverez un poulain lié* *h*; l'Homelie de la Paſſion *i* de JESUS-CHRIST, & celle de la ſemence *k*, qui ſe trouvent à la fin du premier volume, ne ſont ni du ſtyle ni du genie de S. Athanaſe, & contiennent pluſieurs choſes indignes de lui.

Le Diſcours contre toutes les Hereſies qui eſt le dernier Ouvrage du premier volume de S. Athanaſe, eſt confus, & le ſtyle en eſt peu élevé, comme il eſt remarqué dans un ancien MS. Il attaque en peu de mots toutes les Hereſies, contre la coûtume de S. Athanaſe, qui refute fort au long celles qu'il entreprend. L'Oraiſon ſur l'Aſcenſion de JESUS-CHRIST eſt d'un ſtyle plus fleuri que ne l'eſt celui de S. Athanaſe; l'élocution en eſt forcée & guindée, au-lieu que celle de S. Athanaſe eſt ſimple & naturelle. L'Oraiſon de Melchiſedec ne peut point être de S.

S. Athanase. Athanase, puisque l'Auteur y parle des Peres du Concile de Nicée, comme étant morts longtemps avant soi.

La Lettre de Jovien à S. Athanase, & celle de S. Athanase à Jovien, qui sont dans le second volume, doivent passer pour tres-suspectes. Celle de S. Athanase en fait voir la fausseté, parce qu'elle contient une Confession de Foi differente de celle du Concile de Nicée; & il est certain que ce Saint n'en a point envoyé d'autre à cét Empereur. L'Auteur de cette Lettre parle en des termes, qui font voir que ce n'est point Saint Athanase, mais plûtôt Apollinaire qui l'a écrite, puisqu'il ne reconnoît qu'une nature en JESUS-CHRIST. Et certes Leonce est témoin qu'Apollinaire avoit inseré cette doctrine dans un Ecrit à l'Empereur Jovien. Le Livre des Definitions, qu'on feint avoir été recueillies de S. Clement, & d'autres saints Peres, ne peuvent point être de S. Athanase, puisque l'Auteur y cite S. Gregoire de Nysse dans le chapitre de l'Acte. De plus il y parle des deux natures, & d'une personne en JESUS-CHRIST, comme une personne qui écrit depuis la naissance des Heresies de Nestorius & d'Eutyches. Une bonne partie de ce Livre est tiré du livre d'Anastase Sinaïte, intitulé *Ὁδηγὸς*; & dans quelques Manuscrits ces Definitions sont attribuées à Maxime, sous le nom duquel le Pere Combefis les a données au Public.

Tous les Sçavans conviennent que les sept Dialogues de la Trinité ne sont point de Saint Athanase [11]: la difference du style, des termes, & de la doctrine en sont des preuves convaincantes; & il est visible que l'Auteur de ce Trai-

té a vécu depuis le Concile de Constantinople, dans le temps qu'il y avoit dans l'Eglise des disputes sur l'Incarnation de JESUS CHRIST. Le Pere Combefis les a restituez à Maxime [mm], sur l'autorité de quelques Manuscrits, & sur le témoignage des nouveaux Grecs, qui les citent le plus souvent sous le nom de cét Auteur. Le Pere Garnier tres-habile Jesuite les attribuë à Theodoret, & les a fait imprimer sous son nom dans un pretendu Supplément des Ouvrages de ce Pere. Mais il n'a pour défendre son sentiment, que des conjectures assez legeres [nn], & il ne refute pas assez solidement l'opinion du Pere Combefis. *S. Athanase.*

Le Livre suivant, intitulé Tragedie, porte faussement le nom de S. Athanase. Photius au code 46. rapporte tous les titres des questions traitées dans ce Livre avec quelques autres qui ne s'y trouvent plus, & les attribuë à Theodoret. Le Pere Garnier les donne sur la Foi de Marius Mercator, à Etherius de Tyane, disciple de Theodoret.

Les Questions à Antiochus [oo], & celles qui les suivent, sont encore plus nouvelles que les Ouvrages, dont nous venons de parler: elles ont été composées par quelque nouveau Grec, & paroissent être toutes d'un même Auteur. L'Homelie de la veille de Pâques n'est point du style de S. Athanase, elle est séche & sterile, & remplie de figures affectées. Les Fragmens du Commentaire sur les Pseaumes rapportez par Nicetas dans sa Chaîne, sont fort douteux, d'autant plus qu'on ne lit point dans les Anciens, que S. Athanase ait composé un Commentaire sur les Pseaumes. Il faut dire la même chose des passages tirez de

S. Athanase.

la Chaîne sur Job. Car on ne doit pas ajoûter grande foi à ces Chaînes faites par de nouveaux Grecs. Il ne faut pas mettre au même rang les passages rapportez par Theodoret, qui se trouvent presque tous dans les Ouvrages de S. Athanase, dont nous avons parlé, si vous exceptez ceux qu'il rapporte, comme étant tirez d'un grand Discours de ce Pere sur la Foi. Il faut aussi reconnoître pour veritable le Fragment d'un Traité de S. Athanase sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Mon ame est troublée*, qui est rapporté dans le sixiéme Concile art. 14. car outre l'autorité de ce Concile, qui le cite comme étant de S. Athanase, il est aisé de voir qu'il est du style & du genie de ce Pere. Il est encore tres-probable que les passages citez par Gelase & par S. Jean Damascene, & rapportez à la fin du second volume, pag. 547. & 548. sont de S. Athanase. Le passage de la Lettre à Eupsychius *p*, rapporté en Latin dans le sixiéme Concile, n'est pas si certainement de ce Pere; il n'est pas de son style, & nous ne lisons point que S. Athanase ait écrit à Eupsychius. Photius fait mention d'un Commentaire de S. Athanase sur l'Ecclesiaste, & sur le Cantique des Cantiques. Nous ne l'avons plus à present, & je doute fort qu'il fût de S. Athanase, puisque Photius avouë qu'il n'étoit point du style de ses autres Ouvrages; & qu'aucun Ancien n'en fait mention. Les onze Livres de l'Unité, de la Divinité dans la Trinité sont de Vigile Diacre *qq* d'Afrique, & depuis Evêque de Tapse, *oo*, aussi-bien que le Dialogue, ou Conference d'Arius & de S. Athanase, qui suit ces onze Livres.

L'Exhortation aux Moines & à l'Epouse de

JESUS-CHRIST, qui se trouve dans la Collection d'Holstenius, n'est point du style de S. Athanase, non plus que le Livre intitulé Instruction abregée aux Moines & aux Chrétiens, donnée depuis peu en Grec & en Latin par Arnold, & imprimée à Paris chez la Veuve Martin l'an 1685. Ces Ouvrages sont écrits d'un style bas, & contiennent des reglemens & des preceptes, qui ne conviennent ni à la personne ni au genie de S. Athanase. *S. Athanase.*

Les Lettres de S. Athanase aux Evêques d'Egypte, aux Papes Marc & Felix IV, & celles de ces Papes à ces Evêques, sont notoirement fausses & supposées.

La narration de la Passion de l'Image de JESUS-CHRIST dans la ville de Beryte ne peut être de S. Athanase, puisque l'histoire, qui y est rapportée, n'est arrivée, à ce qu'on pretend, que vers l'an 765. & d'ailleurs ce monument est plein de fable, & indigne de S. Athanase.

Le Fragment sur l'Incarnation contre les Disciples de Paul de Samosate est d'un ancien Auteur; mais nous n'en avons point le Grec, & il n'y a pas de preuve qu'il soit de S. Athanase.

L'autre Fragment du Sabat est un Extrait d'une partie de l'Homelie sur le même sujet, qui est en Grec dans le premier volume de S. Athanase.

Les sept Homelies données par Holstenius ne sont point du style de S. Athanase. Elles sont l'Ouvrage de quelque nouveau Declamateur Grec, qui n'a rien d'utile ni d'élevé, & qui n'approche nullement de la noble simplicité des Ecrits de Saint Athanase, comme tous ceux, qui ont quelque goût de ces choses, en conviendront.

S. Athanase.

Les quatre autres Discours donnez par le Pere Combefis, quoi-que plus utiles que les precedens, ne sont point non plus de S. Athanase. Le premier rejette si nettement les erreurs de Nestorius & d'Eutyches, qu'il est visible qu'il a été composé depuis que ces deux Heretiques ont publié leur doctrine.

Les deux derniers sur la Pâque & sur l'Ascension sont attribuez dans quelques Manuscrits à S. Basile de Seleucie, & il y a apparence qu'ils sont tous quatre de cét Auteur. S. Jean Damascene, ou l'Auteur du Discours sur les Morts, cite un Discours de S. Athanase sur les Morts : nous n'en avons point qui porte ce nom, & il y a apparence que celui, qui est cité par cét Auteur, étoit supposé. Je ne parle point du Commentaire sur les Pseaumes, qui porte dans les premieres editions le nom de S. Athanase, parce qu'il est constant que c'est celui de Theophylacte.

En considerant les Ouvrages de S. Athanase par rapport aux sujets dont ils traitent, on en peut distinguer de quatre sortes. Les uns sont Historiques, ou ont quelque rapport à l'Histoire de son temps : les autres sont purement dogmatiques : quelques-uns concernent la Morale, & les derniers sont sur l'Ecriture sainte. Les Apologies doivent être mises au rang des premiers. La premiere Apologie écrite aussi-tôt aprés qu'il fut chassé d'Alexandrie, est adressée à l'Empereur Constance. Il y refute les calomnies dont s'étoient servis ses ennemis pour le rendre odieux auprés de Constance. Pour s'insinuer dans l'esprit de cét Empereur, il commence son Discours, en disant que c'est avec beaucoup de confiance, qu'il se

défend devant un Empereur, qui eſt Chrétien depuis long-temps, & dont les ancêtres ont embraſſé la vraie Religion; qu'ayant à ſe ſervir pour ſa défenſe des paroles de Saint Paul, il le prend comme pour ſon interceſſeur auprés d'un Empereur, qui l'écoute favorablement. Il dit enſuite qu'il ne lui eſt pas neceſſaire de ſe purger des accuſations Eccleſiaſtiques que ſes ennemis avoient formées autrefois contre lui, puiſqu'il en étoit aſſez juſtifié par le témoignage d'une infinité d'Evêques, & par la retractation d'Urſace & de Valens, qui avoient reconnu que toutes ces accuſations étoient de pures calomnies qu'ils avoient inventées pour le perdre; & que quand cela ne ſeroit pas ainſi, l'on ne devroit avoir aucun égard à une information faite en ſon abſence par ſes ennemis, qui doit être nulle ſuivant les Loix divines & humaines. Ainſi ſans s'arrêter à ces anciennes accuſations, il refute dans cette Apologie celles, dont on s'étoit ſervi depuis ſon retour, pour le noircir dans l'eſprit de Conſtance. On l'accuſoit premierement d'avoir dit du mal de cét Empereur à ſon frere Conſtans. Il prend Dieu à témoin qu'il ne l'a jamais fait, & il dit qu'il eût falu qu'il eût été fou, pour avoir oſé entreprendre de le faire: Que Conſtans ne l'eût jamais ſouffert: Qu'il n'avoit pas été aſſez puiſſant auprés de lui pour lui parler contre ſon frere: Qu'il ne lui avoit jamais parlé qu'en preſence de pluſieurs perſonnes, qu'ils étoient témoins de tout ce qu'il lui avoit dit. Mais pour prouver invinciblement la fauſſeté de cette accuſation, il lui fait un recit fidele de ce qu'il fit dans ſon voyage d'Italie: il dit qu'il partit d'Alexandrie, pour mettre ſa perſonne & ſa

S. Athanaſe.

S. Athanase.

reputation sous la protection de l'Eglise de Rome; qu'il y assista aux assemblées des Fideles; qu'il n'a écrit que deux fois à Constans, lorsqu'il étoit encore à Alexandrie: la premiere fois pour se défendre contre les Lettres pleines de calomnies, que ses ennemis lui avoient écrites; & la seconde fois pour lui envoyer des exemplaires de l'Ecriture; qu'il ne l'étoit venu trouver que deux fois, & par son ordre. Enfin, il dit que l'Empereur peut juger par la maniere, dont il lui a parlé de ses plus grands ennemis, s'il a été capable de parler mal de lui à son propre frere. La seconde accusation n'étoit pas moins atroce. On l'accusoit d'avoir écrit une Lettre au Tyran Magnence, & l'on soûtenoit que l'on avoit l'original de sa Lettre. S. Athanase dit que cette accusation n'a aucune vraisemblance: Qu'il n'a jamais ni vû ni connu Magnence, qu'il n'a jamais eu occasion de lui écrire: Qu'il avoit tous les sujets du monde de le detester, & de n'avoir aucun commerce avec lui, & que la premiere calomnie détruisoit celle-ci, puisqu'il étoit incroyable qu'un homme qui eût été si fort dans les interests de Constans, eût été du parti d'un Tyran, qui s'étoit revolté contre lui, & qui l'avoit tué cruellement. Enfin, sur ce que ses ennemis se vantoient d'avoir cette Lettre, il dit qu'il ne faut pas s'étonner qu'ils ayent trouvé quelque faussaire, puisqu'on en trouve bien pour contrefaire les Lettres des Empereurs. Il prie Constance d'examiner d'où ils ont eu cette Lettre, & qui la leur a donnée; de faire venir les Secretaires de Magnence, & de s'informer s'ils l'ont reçûë. Il le conjure d'examiner sa cause,

commie

comme si la verité étoit presente à son jugement. *S. Athan.* Car, dit-il, si l'on m'accusoit devant quelque *nase.* autre Juge, j'en appellerois à l'Empereur ; mais étant accusé devant l'Empereur, à qui en puis-je appeller, si ce n'est au Pere de celui qui s'est appellé la verité, c'est à dire, à Dieu ? Il lui adresse donc une priere vive & éloquente, afin qu'il éclaire l'esprit de Constance, pour juger une cause qui regarde toute l'Eglise. La troisiéme accusation étoit sur ce qu'il avoit celebré les saints Mysteres dans la grande Eglise, avant qu'elle fût consacrée. Il dit qu'il n'a point celebré la Dedicace de cette Eglise, ce qui ne se pouvoit faire sans l'ordre de l'Empereur ; mais il avouë qu'il y a celebré les divins Mysteres avant sa consecration. Il s'excuse sur l'affluence du peuple, qui étoit venu à Alexandrie le jour de la Fête de Pâque. Il dit que les anciennes Eglises étant petites, & en petit nombre, & que le peuple demandant avec instance de s'assembler dans la grande Eglise, & d'y faire ses prieres pour le salut de l'Empereur ; il avoit eu beau le prier de differer, & de faire plûtôt les assemblées avec incommodité dans les autres Eglises, il ne voulut point lui obeïr, & qu'au contraire il s'apprêtoit de sortir d'Alexandrie, pour s'assembler dans les champs. Que ce fut cette raison qui l'obligea de celebrer dans la grande Eglise, avant qu'elle fût consacrée, d'autant plus que pendant le Carême plusieurs personnes avoient été incommodées dans la foule du peuple. Qu'il n'étoit pas sans exemple qu'on eût celebré l'Office divin dans une Eglise avant la Dedicace ; que son predecesseur l'avoit fait dans l'Eglise de

S. Athanase.

S. Theonas qu'il avoit bâtie, & qu'il l'avoit vû faire à Aquilée. Qu'il avoit été bien plus à propos de celebrer dans un lieu destiné pour les assemblées des Fideles, quoi-qu'il ne fût pas encore consacré, qu'au milieu des champs, ou dans des Eglises, où le peuple eût été en peril d'être étouflé. Il remarque, que quand bien même cela n'eût point été à craindre, il étoit plus à propos que tous les Fideles offrissent ensemble leurs prieres dans un même lieu, quoi-qu'il ne fût pas encore consacré, que séparément en differens lieux. On l'accusoit encore de n'avoir pas obeï aux ordres de l'Empereur, quand il lui avoit commandé de sortir d'Alexandrie. Il répond qu'il n'a point été rebelle à ses ordres; mais que Montanus lui ayant apporté des Lettres, par lesquelles l'Empereur lui permettoit de sortir d'Alexandrie pour aller en Italie, qui supposoient qu'il avoit demandé cette permission, il n'avoit pas crû que l'intention de l'Empereur fût qu'il se retirât, mais qu'il avoit crû que ses ennemis lui avoient fait entendre qu'il vouloit se retirer. Qu'ensuite Diogenes étoit venu à Alexandrie, sans apporter de Lettre ni aucun ordre de la part de l'Empereur; qu'à son arrivée l'on avoit bien publié, qu'il falloit qu'il se retirât; mais qu'on ne lui en avoit point donné d'ordre de la part de l'Empereur, ni verbal, ni par écrit. Qu'il avoit toûjours dit qu'il étoit prêt de se retirer, quand l'Empereur lui écriroit, ou lui ordonneroit de le faire. Que l'on étoit convenu de ne point troubler l'Eglise, jusqu'à ce que l'on eût reçû ses ordres. Mais que vingt-trois jours aprés Syrianus, Commandant de l'armée d'Egypte, étoit entré dans

l'Egliſe avec des ſoldats, le peuple étant en prieres, la veille qu'on devoit celebrer les divins Myſteres ; qu'il y avoit commis des violences exceſſives, qui l'avoient obligé de ſe retirer dans la ſolitude. Qu'ainſi il n'eſt point coupable de ſa fuite, ni rebelle aux ordres de l'Empereur. Il dit que s'il ſe fût retiré plûtôt, il auroit été coupable, & devant Dieu, & devant les hommes, parce que c'eſt un grand crime à un Evêque d'abandonner ſon troupeau, quand il n'eſt point contraint abſolument de le faire. Il ajoûte qu'il avoit eu deſſein d'aller trouver l'Empereur, & qu'il étoit ſorti de ſa ſolitude dans ce deſſein ; quoi-qu'il eût appris les mauvais traitemens qu'on avoit faits aux Evêques, qui n'avoient pas voulu ſigner contre lui, & la violence qu'on avoit exercée contre ceux d'Alexandrie, qui ſoûtenoient ſon parti, il n'avoit pas laiſſé de continuer ſon voyage ; mais qu'ayant vû un ordre de l'arrêter, envoyé aux Magiſtrats d'Auxume, il avoit apprehendé la fureur de ſes ennemis, & qu'il s'en étoit retourné ſe cacher dans ſa ſolitude. *S. Athanaſe.*

Dans la premiere Apologie de ſa fuite, il ſe juſtifie contre les Ariens, qui l'accuſoient de timidité : il décrit les effets funeſtes de leur fureur, & les maux qu'ils avoient fait ſouffrir aux plus grands Evêques du monde, comme à Oſius, à Libere, à Paul de Conſtantinople, & à pluſieurs autres. Il montre par les exemples de Jacob, de Moyſe, de David, d'Elie, de Saint Paul, & de JESUS-CHRIST, & par le precepte de JESUS-CHRIST en S. Matthieu chap. 10. qu'il eſt permis de fuir la perſecution, & qu'il eſt même

S. Athanase.

souvent plus utile de le faire, que de s'exposer au peril. Il remarque, que les Saints, qui se sont livrez eux-mêmes aux persecuteurs, l'ont fait par l'inspiration du S. Esprit. Il demande à ses adversaires, où ils ont appris qu'il est permis de persecuter, & qu'il n'est pas permis de s'enfuir. Il leur reproche que le Demon est auteur de la persecution, & que JESUS CHRIST a conseillé la fuite. Enfin il se plaint de la violence qu'ils ont exercée contre lui, & des maux qu'ils font souffrir à l'Eglise.

Dans la seconde Apologie, il se justifie des anciennes accusations formées contre lui, en rapportant les jugemens rendus en sa faveur dans les Conciles d'Egypte, de Rome & de Sardique, dont il décrit les Lettres tout au long. Ces monumens sont tres-considerables pour l'Histoire de ce temps-là. On y trouve des remarques particulieres sur la discipline de l'Eglise: on apprend, par exemple, dans sa Lettre du Synode d'Alexandrie, que l'Evêque d'Alexandrie étoit élû par le peuple, & ordonné par les Evêques de tout le Diocese d'Egypte; que les Loix Ecclesiastiques défendent les translations des Evêques; qu'on cachoit soigneusement le mystere de l'Eucharistie à ceux qui n'étoient pas Chrétiens; que c'étoit une impieté de briser un calice, & de répandre le Sang de JESUS CHRIST; qu'on donnoit aux Laïques l'Eucharistie sous les deux especes; qu'on la consacroit le Dimanche, & qu'on la reservoit; qu'il n'y avoit que les Prêtres legitimement ordonnez, qui la pûssent consacrer, & distribuer; que l'Evêque avoit un Thrône, ou un siege plus élevé que les autres. Le Pape Jules soûtient dans

sa Lettre, qu'on peut examiner de nouveau dans un Synode ce qui a été ordonné par un autre Synode; il allegue l'exemple plûtôt que l'autorité du Concile de Nicée. Il pretend qu'il a ce pouvoir, & se plaint qu'on ait condamné S. Athanase sans lui écrire. Il blâme les Eusebiens d'avoir envoyé de prés de soixante lieuës loin d'Alexandrie un homme étranger, pour occuper le Siege Episcopal de cette ville. Il rapporte ensuite deux Lettres du Concile de Sardique, l'une adressée à l'Eglise d'Alexandrie, & l'autre à tous les Evêques du monde, qui contiennent une ample justification de S. Athanase: la derniere contient les signatures de plusieurs Evêques, qui souscrivirent dans le Concile, & aprés. Ces Lettres sont suivies de trois Lettres de Constance à S. Athanase, qui lui mande de revenir; d'une Lettre de Jules à l'Eglise d'Alexandrie, dans laquelle il congratule les Alexandrins du retour de leur Evêque; des Lettres de recommandation que Constance lui donna pour retourner à Alexandrie; de la Lettre du Synode de Jerusalem à l'Eglise d'Alexandrie en faveur de S. Athanase; enfin de la retractation d'Ursace & de Valens adressée à Jules, dans laquelle ils declarent, que tout ce qu'on a dit contre Athanase, est faux; qu'ils reconnoissent Arius pour Heretique, & qu'ils anathematizent son erreur; & d'une Lettre de ces mêmes Evêques adressée à S. Athanase, par laquelle ils lui declarent qu'ils sont de sa Communion. S. Athanase aprés avoir ainsi produit les pieces de son absolution, voulant montrer qu'on n'a rien fait pour lui par faveur, remonte jusqu'à l'origine du Schisme de Melece & de l'Heresie d'Arius, *S. Athanase.*

S. Athanase. & décrit tout ce qui s'étoit passé sur son sujet, jusqu'à son exil, rapportant les Actes authentiques, pour justifier tout ce qu'il avance. De sorte que pour lire de suite l'Histoire de ce temps-là, il faut commencer par la seconde partie de cette Apologie, qui commence vers le milieu de la page 777. de l'edition Grecque-Latine de Paris, & reprendre le commencement, quand on aura achevé cette seconde partie.

Il écrit encore cette Histoire avec plus d'ordre, & la conduit plus loin dans l'Ouvrage, qu'on appelle la Lettre aux Solitaires. Après y avoir rapporté tout ce qui s'étoit passé sur le sujet de l'Arianisme jusqu'au Concile de Sardique, il s'arrête aux circonstances de l'exil du Pape Libere. Il dit que les Ariens ne l'ont point épargné, qu'ils n'ont point eu de respect pour la ville de Rome, Metropole de tout l'Empire Romain, ni pour le Saint Siege Apostolique; qu'à leur persuasion l'Empereur a envoyé un Evêque à Rome, pour lui persuader de condamner Athanase; que Libere l'ayant refusé, avoit répondu qu'il étoit contre les regles de condamner un homme absent, qui avoit été jugé digne de la Communion pendant qu'il étoit present à Rome. Que si l'Empereur vouloit terminer les querelles de l'Eglise, il devoit assembler un Concile libre, où il n'y eût ni Prince ni personne de Cour, où l'on jugeât tout suivant la crainte de Dieu, & la doctrine des Apôtres; où enfin l'on suivît la Foi du Concile de Nicée, & d'où l'on exclût ceux qui ne faisoient point profession de la suivre; & qu'alors ce Concile pourroit examiner les faits en contestation. Il ajoûte, que l'Eunu-

que étant entré dans l'Eglise de S. Pierre pour y consacrer les presens qu'il avoit apportez à Libere, pour le faire souscrire contre S. Athanase, cét Evêque l'ayant appris, reprit le Sacristain de les avoir reçûs, & les jetta hors du Temple comme une offrande sacrilege. Que ces choses ayant été rapportées à l'Empereur, il fit amener Libere à Constantinople, & que ce Pape lui ayant parlé encore plus fortement qu'il n'avoit fait à Rome, fut envoyé en exil, où il fut enfin forcé de souscrire par la crainte de la mort, aprés avoir resisté pendant deux ans. Il décrit ensuite la chûte d'Osius : il dit que Constance sollicité par les Ariens, qui vouloient faire entrer dans leur parti un Evêque, qui avoit autant d'autorité que celui-là, l'exhorta de souscrire ; mais que ce Saint ne pût pas seulement supporter cette proposition; & qu'ayant persuadé l'Empereur de le laisser en repos, il se retira dans sa patrie : mais que les Ariens ayant continué de solliciter l'Empereur, il lui avoit écrit plusieurs Lettres pleines, tantôt de caresses, tantôt de menaces, pour l'obliger de condamner Athanase. Que ce genereux Vieillard lui avoit répondu par une Lettre que S. Athanase rapporte, dans laquelle il lui declaroit, qu'il avoit souffert sous l'Empire de Maximien pour la Foi, & qu'il étoit encore prêt de souffrir, & de verser son sang pour la défense de l'innocence & de la verité ; qu'il lui conseille de ne point écouter les Orientaux, non plus qu'Ursace & Valens ; qu'il étoit mortel, & qu'il devoit craindre le jour du jugement. Qu'il ne lui étoit non plus permis de se mêler des choses Ecclesiastiques, qu'aux Evêques des choses temporelles.

S. Athanase.

S. Athanase. Ses paroles sont excellentes. *Souvenez-vous*, lui dit-il, *que vous êtes mortel, craignez le jour du Jugement, conservez-vous dans la pureté, pour y paroître au nombre des élûs ; ne vous mêlez point des affaires Ecclesiastiques, & ne nous commandez rien sur ces choses, mais apprenez-les de nous. Dieu vous a mis la puissance de l'Empire entre les mains, & il nous a confié à nous ce qui regarde l'Eglise ; & comme celui, qui envahit vôtre Empire, agit contre l'ordre de Dieu, prenez garde de ne pas vous rendre coupable d'un crime tres-énorme, en vous rendant maître de ce qui est de la jurisdiction Ecclesiastique Il est écrit, Rendez à Cesar ce qui appartient à Cesar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu ; il ne vous est donc pas permis de gouverner l'Empire de la terre ; & vous, Sire, vous n'avez point de pouvoir sur les choses sacrées.* Saint Athanase rapporte ensuite la violence qu'on fit à Osius pour le faire souscrire, & comme l'Empereur le fit venir à Sirmich, où il le retint jusqu'à ce qu'il eût communiqué avec Ursace & Valens. Le reste de cét Ouvrage est une declamation tres vehemente contre les violences & les persecutions de Constance & des Ariens. On y a joint une protestation du Peuple d'Alexandrie touchant les violences exercées contre S. Athanase.

Le Livre des Synodes de Rimini & de Seleucie, contient non seulement l'Histoire de ces deux Conciles, mais aussi celle des principales Formules de Foi faites par les Evêques du parti d'Arius depuis celle du Concile de Nicée, qu'il rapporte tout au long. A leur occasion il traite du terme de *Consubstantiel*, il le défend contre les A-

riens, avoüant toutefois qu'il ne faut pas traiter comme Heretiques ceux qui ont quelque peine à s'en ſervir, quoi-qu'ils reconnoiſſent de bonne foi la divinité du Fils. Il explique en quel ſens ce terme a été condamné dans le Concile d'Antioche tenu contre Paul de Samoſate ; & il apporte le témoignage des deux Denys, qui s'étoient ſervis de ce terme. *S. Athanaſe.*

Outre ces Ouvrages de S. Athanaſe qui contiennent la ſuite de l'Hiſtoire de ce temps-là, il y en a encore quelques autres qui concernent des faits particuliers.

Le premier eſt le Livre de la definition du Concile de Nicée, dans lequel il défend la deciſion de ce Concile, & en remarque des circonſtances conſiderables. Il dit que les Evêques du Concile qui étoient environ au nombre de trois cens, demanderent aux Ariens avec douceur qu'ils ſe juſtifiaſſent ; mais qu'à peine ceux-ci eurent-ils commencé de parler, que tous les Evêques les deſapprouverent, que ces Heretiques ne s'accorderent pas même les uns avec les autres, qu'ils furent obligez de ſe taire, & qu'alors les Evêques firent la Formule de Foi, qui fut ſignée par les Euſebiens. Qu'Euſebe de Ceſarée en Paleſtine, qui avoit refuſé de la ſigner la veille, l'approuva le lendemain, & en écrivit à ceux de ſon Egliſe. Il combat enſuite l'impieté des Ariens, qui étoient retombez dans leur ancienne erreur. Il prouve que Fils de Dieu eſt de toute éternité. Il défend les termes, dont le Concile de Nicée s'eſtoit ſervi dans ſa Formule de Foi. Il dit que le terme de *Conſubſtantiel* a un tres-bon ſens, & qu'il n'y en avoit point de plus propre pour con-

S. Athanase.

damner nettement l'erreur des Ariens ; qu'au reſte ce terme n'étoit point nouveau ; que Theognoſte, Denys d'Alexandrie, Denys de Rome, & Origenes s'en étoient ſervis long-temps avant le Concile de Nicée ; que ce Synode n'avoit point établi une nouvelle doctrine, mais confirmé celle qui étoit approuvée de l'Ecriture & de la Tradition. Il remarque, que ſur la Foi il n'avoit point decidé comme il avoit fait ſur la celebration de la Pâque : *Il nous plaît, nous le voulons ainſi* : mais qu'il avoit ſeulement dit : *C'eſt la Foi de l'Egliſe Catholique. Ita credit Catholica Eccleſia.*

Le ſecond Ouvrage de cette nature eſt la Lettre aux Evêques d'Egypte, qui eſt intitulée mal à propos, Diſcours premier contre les Ariens. Il y décrit les violences que les Ariens exerçoient contre les Catholiques, il exhorte ſes Confreres à éviter leurs piéges ; il les avertit de ne point ſouſcrire à leur Profeſſion de Foi, quelque Catholique qu'elle leur paroiſſe ; mais de s'arrêter à celle du Concile de Nicée, dans lequel l'impieté d'Arius a été condamnée. Il rapporte enſuite les principaux chefs de ſon erreur, & les refute par des témoignages de l'Ecriture ſainte. Il décrit la fin malheureuſe de cét Heretique. Il finit en exhortant les Catholiques à défendre la Foi juſqu'à la mort, leur repreſentant qu'on n'eſt pas ſeulement Martyr quand on meurt pour ne pas offrir aux idoles, mais auſſi quandon meurt pour ne pas trahir la verité.

La Lettre à tous les Evêques Orthodoxes eſt écrite vers le même temps, & elle eſt ſur le même ſujet. Il y décrit l'introduction violente de

George dans l'Eglise d'Alexandrie ; & il y dépeint la fureur des Ariens, & les maux qu'ils font souffrir à l'Eglise. *S. Athanase.*

Dans les deux Lettres à Lucifer, il décrit aussi les persécutions que les Ariens exerçoient contre les Catholiques, & y dépeint l'état pitoyable de l'Eglise.

Dans la Lettre à Serapion de la mort d'Arius, il raconte la fin malheureuse de cét Heretique, qui perit dans des latrines la veille du jour qu'il devoit rentrer dans l'Eglise. Saint Athanase dit, qu'il a appris cette histoire par la relation du Prêtre Macaire.

On peut mettre la Lettre écrite par S. Athanase, touchant l'opinion de Denys d'Alexandrie sur la Trinité, au nombre des Livres Historiques, parce qu'elle nous apprend un point d'Histoire Ecclesiastique qui est tres-considerable, & que nous eussions ignoré, si S. Athanase ne l'eût rapporté : sçavoir que Denys d'Alexandrie écrivit contre les Sabelliens de Pentapole ; qu'en les combattant il se servit d'expressions qui pouvoient faire croire qu'il favorisoit l'erreur opposée ; qu'il en fut accusé dans un Synode tenu à Rome ; qu'il écrivit à ce Pape un Traité, intitulé Refutation & Apologie, dans lequel il se défendoit, & attaquoit ses adversaires ; & qu'enfin il enseignoit dans ce Livre une doctrine toute contraire à celle des Ariens. C'est ce que Saint Athanase prouve dans ce Traité, en rapportant des passages du Livre de Denys d'Alexandrie.

La Lettre du Concile d'Alexandrie à ceux d'Antioche, concerne l'état de l'Eglise d'Antioche, aprés la mort de Constance. S. Athanase & les

S. Athanase. autres Evêques de ce Concile, recommandent à ceux d'Antioche de recevoir les Ariens, qui condamnent nettement leur erreur, de se joindre à Paulin & à ceux de son parti, de recevoir à leur Communion ceux qui tenoient leurs Assemblées dans la vieille ville, c'est à dire, ceux du parti de Melece, sans exiger d'eux d'autre Profession de Foi, que celle du Concile de Nicée. Ils les avertissent qu'il n'y a point eu de Formule de Foi, faite dans le vrai Concile de Sardique; ils leur conseillent de ne point avoir de dispute entre eux sur le sujet des hypostases, puisque ceux, qui en reconnoissent trois dans la Trinité, & ceux qui n'en reconnoissent qu'une, sont de même sentiment, & ne different que dans la maniere de s'exprimer.

S. Athanase parle de la même maniere de la reception des Ariens, dans la Lettre à Rufinien, où il fait mention de la decision de ce Synode.

Dans la Lettre à l'Empereur Jovien, S. Athanase & les autres Evêques d'Egypte lui proposent la Formule de Foi du Concile de Nicée, comme la seule veritable. Ils disent que la Foi qu'elle contient, est celle, qui a été tenuë par tant de saints Martyrs, qui sont maintenant avec JESUS-CHRIST; qu'elle fût demeurée sans adversaires, si la malice des Heretiques n'eût tâché de la corrompre: mais qu'Arius & ses Sectateurs ayant voulu introduire une nouvelle doctrine contraire à la verité, le Concile de Nicée l'avoit condamnée, & avoit fait une Confession de Foi pour l'établir, & pour éteindre l'embrasement excité par ses Sectateurs. Que cette Formule de Foi avoit été lûë & crûë sincerement

dans toutes les Egliſes, juſqu'à ce que quelques Evêques voulant renouveller l'erreur des Ariens, commencerent à la mépriſer, ſans toutefois ſe declarer ouvertement contre elle, mais en expliquant de travers la conſubſtantialité, & en diſant des blaſphêmes contre le S. Eſprit. Aprés avoir ainſi expliqué le Symbole de Nicée, ils le rapportent, & diſent à l'Empereur, que c'eſt la ſeule Formule de Foi à laquelle il faut s'attacher. *S. Athanaſe.*

Je ne parle point des Conferences des Ariens & de S. Athanaſe devant Jovien, parce qu'elles ne contiennent preſque rien de remarquable.

L'Epître Catholique aux Evêques d'Egypte, d'Arabie, de Syrie, de Cilicie, de Phenicie, eſt encore écrite auſſi-bien que les precedentes au nom d'un Synode d'Evêques d'Egypte, auquel preſidoit S. Athanaſe. Ils exhortent les Evêques, à qui ils écrivent, de ſe ſeparer des Ariens, d'agir d'intelligence pour défendre la Foi, de ne point diſſimuler la verité par crainte ou par ambition, & de reconnoître la divinité du S. Eſprit. Enfin, ils leur propoſent comme le ſymbole & la marque de la vraie Foi *la Trinité conſubſtantielle.*

La Lettre aux Afriquains eſt écrite ſur le même ſujet au nom de S. Athanaſe, & de quatre vingts-deux Evêques d'Egypte. Ils y recommandent la Foi du Concile de Nicée établie par 318. Evêques, publiée & reçûë par toute la terre, parce que ce Synode avoit ſuivi dans ſa deciſion la doctrine & la maniere de parler de l'Ecriture & des Peres.

Dans la Lettre à Jean & Antiochus Prêtres, S. Athanaſe ſe réjouït de ce qu'il a appris par leurs Lettres écrites de Jeruſalem, qu'il y a un grand

S. Athanase.

nombre de freres qui se réüniſſent en une même Communion : il reprend ceux qui veulent troubler l'Egliſe par des diſputes de mots : il s'étonne qu'il y en ait qui oſent reprendre la doctrine de S. Baſile.

Dans la Lettre ſuivante à Palladius, il le loüe de ce qu'il eſt Orthodoxe : il approuve qu'il demeure avec Innocent. Il reprend des Moines, qui ne vouloient pas obeïr à S. Baſile ; il loüe cét Evêque ; il dit qu'il eſt la gloire de l'Egliſe, qu'il combat pour la verité, qu'il enſeigne ceux qui ont beſoin de doctrine, & qu'il ne faut pas que des Catholiques ayent aucune diſpute avec lui. Il dit qu'il a écrit à ſes Moines de lui obeïr comme à leur Pere, & qu'ils ont tort de ſe plaindre de lui. C'étoit apparemment ſur la queſtion des hypoſtaſes, que ces Moines avoient quelque diſpute avec S. Baſile.

Aprés avoir parlé des Ouvrages hiſtoriques, venons maintenant aux dogmatiques.

Les premiers de ces Ouvrages ſont les deux Traitez contre les Payens, dont le ſecond eſt preſentement intitulé de l'Incarnation. Dans le premier de ces deux Livres, il combat l'idolatrie, & établit le culte du vrai Dieu. Il fait voir que la ſource de l'idolatrie vient de la corruption du cœur de l'homme, lequel ayant été creé à l'image de Dieu, eſt tombé dans le peché d'Adam, & dans une malheureuſe inclination au peché, que la volonté ſuit fort ſouvent, quoi-qu'elle ſoit libre d'y reſiſter. De ce principe il conclut premierement contre les Heretiques, qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'il y ait deux principes, ou deux Dieux, l'un bon, auteur du bien, & l'autre mé-

chant, auteur du mal. Il refute cette impieté par raiſon & par autorité, & il conclut que le peché n'eſt point une ſubſtance, mais qu'il eſt entré dans le monde par la chûte du premier homme. Il remarque que c'eſt-là la ſource de l'idolatrie, parce que les hommes déchûs de leur premier état n'ont plus élevé leur cœur & leur eſprit aux choſes ſpirituelles, mais les ont attachez aux choſes terreſtres & ſenſibles. Il refute enſuite les differentes eſpeces d'idolatrie, & il fait voir qu'on ne peut adorer ni reconnoître pour des Divinitez, ni les Dieux des Poëtes, ni le monde, ni aucune de ſes parties. Aprés avoir combattu l'idolatrie, il établit l'exiſtence & le culte du vrai Dieu : il montre qu'on peut le connoître naturellement ; 1. par nous-mêmes, c'eſt à dire, par la connoiſſance de nôtre penſée, qui n'eſt ni corporelle ni mortelle ; 2. par la beauté de l'univers, qui fait connoître l'exiſtence de celui qui en eſt auteur. Il fait voir que ce Dieu eſt le Pere de JESUS-CHRIST, & qu'il a tout creé, & qu'il gouverne tout par ſon Verbe. *S. Athanaſe.*

Le ſecond Traité contre les Gentils, eſt celui qui porte pour titre, de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, parce qu'il y traite de ce myſtere. Pour en expliquer les cauſes, S. Athanaſe remonte juſqu'au commencement du monde : il montre qu'il n'a point été fait par hazard, ni fabriqué d'une matiere eternelle ; mais que c'eſt Dieu le Pere, qui l'a creé par ſon Verbe. Il parle enſuite de la chûte de l'homme, lequel ayant été creé à l'image de Dieu, s'eſt porté aux biens corruptibles & periſſables, & eſt ainſi devenu l'auteur de ſa perte & de ſa corruption. Il dit que cette

S. Athanase. chûte du genre humain a été cauſe de l'Incarnation du Verbe, parce que Dieu ayant pitié de l'homme, reſolut d'envoyer ſon Fils pour le ſauver, & lui donner le moyen d'acquerir l'immortalité qu'il avoit perduë. C'eſt ſur ce principe qu'il fonde la neceſſité de l'Incarnation du Verbe, qu'il prouve: 1. parce que le Fils étant l'image eſſentielle de ſon Pere, il n'y avoit que lui qui pût rendre l'homme ſemblable à Dieu, comme il l'étoit avant ſa chûte; 2. parce que comme Verbe, il eſt la raiſon & la ſageſſe de ſon Pere, & qu'il n'y avoit que lui qui pût enſeigner les hommes, & les détromper des erreurs où ils étoient. Des cauſes de l'Incarnation il paſſe à ſes effets; & aprés avoir expliqué les graces que le Verbe a meritées aux hommes par ſon incarnation, il parle de ſa mort, & il fait voir qu'il devoit mourir, comme il eſt mort, par le ſupplice de la croix, afin que par ſa mort il domptât la mort & dans lui-même & dans nous. Il prouve enfin la reſurrection de JESUS-CHRIST par les effets merveilleux qui ont ſuivi ſa mort, & par le mépris de la mort, qu'il a inſpiré à ſes Diſciples. Aprés avoir expliqué la doctrine des Chrétiens, il refute les Juifs & les Payens: les premiers, en montrant par les Propheres, que JESUS eſt le Meſſie promis dans l'ancien Teſtament; & les ſeconds, par les mirales de JESUS-CHRIST, par la deſtruction de l'idolatrie, & par l'établiſſement de la doctrine de l'Evangile, laquelle, quoi-que contraire aux ſens & aux paſſions des hommes, a été reçûë ſans peine & en peu de temps de la pluſpart du monde. Il conclut ces Diſcours en avertiſſant ſon ami Macaire, à qui

qu'ils ſont adreſſez, d'avoir recours à l'Ecriture ſainte, qui eſt la ſource d'où il a puiſé ces choſes, remarquant que pour l'entendre il faut mener une vie ſemblable à celle de ceux qui ont écrit ces Livres ſaints. *S. Athanaſe.*

S. Athanaſe n'a écrit que ces deux Traitez contre les Gentils : ſes autres Traitez dogmatiques ſont ou ſur la Trinité, ou ſur l'Incarnation. Les quatre Diſcours contre les Ariens ſont le principal de ſes Ouvrages dogmatiques. Dans le premier, qui eſt appellé le ſecond, il convainc d'hereſie la Secte des Ariens. Pour le faire, il ſe ſert premierement de l'argument qu'on a employé contre tous les Heretiques, qui eſt la nouveauté de leur Secte, & le nom qu'elle porte ; enſuite il expoſe leur doctrine, & fait voir qu'elle eſt impie, pleine de blaſphémes, & qu'elle approche de celle des Juifs & des Payens : il refute leurs raiſons, & éclaircit quantité de difficultez, qu'ils propoſoient contre la doctrine de l'Egliſe.

Dans le ſecond Traité, qui eſt le troiſiéme dans les editions ordinaires, il explique quelques uns des paſſages que les Ariens alleguoient pour prouver que le Fils eſt une creature, & il s'arrête principalement ſur celui du chap. 8. des Proverbes : *Le Seigneur m'a creé dés le commencement de ſes voies, &c.* Il dit vers la fin, que les Ariens courent riſque de n'avoir plus de vrai Baptême. Parce que pour donner valablement ce Sacrement, il ne ſuffit pas de prononcer les mots, mais qu'il faut encore les bien entendre, & avoir une Foi droite. Il ajoûte que ſi le Baptême des autres Heretiques, qui prononcent les mêmes termes, eſt nul, parce qu'ils n'ont point la Foi, il eſt à croire qu'on

S. Athanase. » doit porter le même jugement de celui des Ariens, » qui deviennent les plus méchans de tous les Heretiques. Ces paroles de S. Athanase font voir, qu'on rebaptizoit de son temps dans l'Eglise d'Alexandrie ceux qui avoient été baptizez par les Heretiques, quoi-qu'ils eussent été baptizez au nom de la Trinité.

Dans le troisiéme Discours, qu'on compte pour le quatriéme, il prouve que le Pere & le Fils n'ont qu'une même substance & qu'une même nature, & ne sont qu'un seul Dieu, quoi-qu'ils soient deux personnes distinctes. Il fait voir ensuite, que tout ce qui est dit de JESUS-CHRIST dans l'Ecriture, qui semble indigne de la Divinité, doit s'appliquer à la nature humaine, parce que le CHRIST étant une personne composée de la nature divine & de la nature humaine, on peut lui attribuer les proprietez de ces deux natures. Enfin il examine dans la derniere partie de ce Discours, une question proposée par les Ariens; sçavoir, si le Pere engendroit son Verbe volontairement, ou necessairement. Il répond qu'il l'engendre naturellement, & non point par contrainte, & qu'ainsi en un sens il l'engendre volontairement, parce qu'il veut l'engendrer, quoi-qu'il ne puisse pas ne le point engendrer.

Dans le dernier Discours il refute les Ariens, en prouvant que le Verbe est eternel, & consubstantiel au Pere; les Sabelliens, qui nioient que le Fils fût une personne distincte de celle du Pere; & les Paulianistes, qui distinguoient le Verbe du Fils de Dieu, & le Paraclet du S. Esprit.

Le Discours sur ces paroles de l'Evangile de S. Matthieu chap. 11. *Mon Pere m'a donné toutes cho-*

ſes, &c. contient une refutation de la fauſſe conclusion que les Ariens tiroient de ces paroles, en diſant que ſi le Pere avoit donné toutes choſes dans le temps à ſon Fils, il y avoit donc eu un temps qu'il n'avoit pas toutes choſes, & par conſequent qu'il n'avoit pas toûjours eu un ſouverain Empire ſur les creatures, d'où il s'enſuivoit, qu'il n'étoit pas égal au Pere. S. Athanaſe répond, qu'il ne s'agit point dans ce paſſage du pouvoir abſolu de Dieu ſur les creatures, mais qu'il concerne le myſtere de l'Incarnation: Que le Pere a donné le genre humain à JESUS-CHRIST, comme on abandonne un malade à un Medecin pour le guerir. Que l'homme ayant peché, & la mort ayant été la peine de ſon peché, le Verbe s'étoit fait homme, & que Dieu luy avoit donné les hommes, afin qu'il les guerît, & qu'il leur rendît la vie & la lumiere qu'ils avoient perduë. *S. Athanaſe.*

Dans la Lettre à Adelphius, Saint Athanaſe prouve contre les Ariens, qu'il faut adorer le Verbe de Dieu dans la perſonne de JESUS-CHRIST.

Dans la Lettre ſuivante à Maxime, il montre que JESUS CHRIST eſt veritablement Dieu, & veritablement homme. Les titres des Lettres à Serapion en font connoître le ſujet; voici ce qu'ils portent: *Contre ceux qui diſent que le Fils & le Saint Eſprit ſont une creature.* Le Traité contre les Sectateurs de Sabellius eſt un recueil des paſſages de l'Ecriture, qui prouvent la Trinité des perſonnes, & la divinité du Verbe. Le deſſein du Traité de l'union de la nature humaine avec le Verbe, eſt plûtôt de prouver la divinité du Fils de Dieu, que d'expliquer l'Incarnation. L'Expoſition de la Foi, qui eſt dans le premier volume p. 240. eſt une

S. Athanase.

explication de la Formule de Foi du Concile de Nicée sur la Trinité & sur l'Incarnation. Le Discours abregé contre les Ariens est un Ecrit de même nature. La Lettre à Epictete est le principal Traité de Saint Athanase touchant l'Incarnation de JESUS-CHRIST; il y refute l'erreur & les argumens de ceux qui soûtenoient, que la chair de JESUS-CHRIST étoit de même essence que sa divinité; que la divinité étoit changée en l'humanité, ou l'humanité en la divinité; que le Verbe avoit adopté un corps sans y être naturellement uni; que ce corps n'étoit point pris dans le ventre de la Vierge; que la divinité avoit souffert, ou enfin que le Verbe étoit une personne differente de l'homme. En un mot, il y refute les fondemens de l'erreur des Apollinaristes, & des Eutychiens, & le principe de celle des Nestoriens, faisant voir que JESUS-CHRIST est une personne composée de la nature divine & de la nature humaine, dans laquelle se trouvent toutes les proprietez de ces deux natures. Il refute les mêmes erreurs dans les Livres de l'Incarnation contre Apollinaire, dans lesquels il prouve particulierement contre cét Heretique, que JESUS-CHRIST a pris une nature humaine entiere & parfaite, qui n'étoit point destituée d'ame, ni d'entendement & de volonté.

Il y a peu de Traitez de Morale parmi les Ouvrages de S. Athanase. L'Epître à Draconce est un des principaux. Draconce étoit un Moine, qu'on avoit élû Evêque; mais soit qu'il craignît la persecution, soit qu'il se crût indigne de gouverner un Evêché, il s'enfuit & se cacha, de peur d'être obligé de prendre le soin du peuple, dont il avoit été ordonné Evêque. S. Athanase le reprend dans cette

Lettre de son peu de courage, & l'exhorte à retourner dans son Evêché. Il lui represente, que sa conduite scandalize plusieurs personnes ; qu'étant ordonné Evêque, il n'est plus à lui, mais à ceux, pour qui il est ordonné ; qu'il est obligé d'avoir soin d'eux, & qu'il sera responsable du salut de ceux qui periront faute d'instruction ; qu'il doit faire valoir le talent que Dieu lui a donné, & avoir soin du troupeau qu'on lui a confié ; que si c'est la crainte de la persecution qui lui fait fuïr l'Episcopat, c'est une foiblesse bien grande ; & que si c'est un dégoût des fonctions Episcopales, c'est un mépris injurieux de l'autorité & du ministere de JESUS-CHRIST ; qu'il ne pouvoit s'excuser, en disant qu'il avoit juré ou fait vœu du contraire, puisque Jeremie & Jonas avoient été obligez de faire le contraire de ce qu'ils avoient resolu ; qu'au reste, plusieurs Moines qu'il nomme, avoient accepté l'Episcopat, & que cette profession n'étoit point un obstacle à l'ordination ; que l'Episcopat, bien-loin d'être une occasion de peché, comme on le vouloit persuader à Draconce, étoit un moyen de se sanctifier, en imitant les Apôtres. Que cét état n'empêchoit point qu'on observât les pratiques du Cloître. *Il vous sera permis étant Evêque*, lui dit-il, *de jeûner, de ne point boire de vin. Nous avons connu des Moines grands mangeurs, & des Evêques grands jeûneurs. Nous avons vû des Moines qui bûvoient du vin, & des Evêques qui n'en bûvoient point. La pluspart des Evêques vivent dans le celibat, & nous avons vû quelques Moines qui se sont mariez. Enfin il est permis, en quelque état que l'on soit, de faire telles abstinences qu'on veut.* Il finit en l'exhortant de retourner à son Evêché avant *S. Athanase.*

S. Athanase.

la Fête de Pâque, afin que son peuple ne fût pas abandonné, & obligé de celebrer cette Fête sans lui, & le priant avec instances de ne pas écouter les conseils de ceux qui l'en détournent. *Ils veulent bien*, dit-il, *avoir des Prêtres parmi eux, & pourquoi ne voudront-ils pas que le peuple ait des Evêques ?*

Dans la Lettre du Moine Ammon, il refute l'erreur de quelques Moines, qui condamnoient l'usage du mariage. Il montre par l'Ecriture qu'il est permis, & que c'est une impieté que de le condamner, quoi-que la virginité soit un état plus parfait, & qui merite de plus grandes recompenses.

La Vie de S. Antoine peut être mise au nombre des Ecrits de Morale, elle contient d'excellentes instructions pour tous les Moines.

Il faut mettre encore au nombre des Ouvrages de Morale de S. Athanase, son Homelie de la Circoncision & du Sabat. Il y traite de l'institution du Sabat, & il pretend que la fin principale de sa celebration ne fut point le repos, mais qu'il fut institué pour faire connoître le Createur ; que la raison pour laquelle on l'a abrogé dans la Loi nouvelle, & établi en sa place la Fête du Dimanche, est que le premier a été la fin de la premiere creation, & le second le commencement de la nouvelle. C'est pour cette même raison qu'il pretend que la Circoncision a été établie au huitiéme jour, pour être la figure de la regeneration, qui se fait par le Baptême.

Enfin, pour dire un mot des Traitez de S. Athanase sur l'Ecriture sainte, l'Abregé de la sainte Ecriture, est un Traité fort utile. Il y fait d'abord le dénombrement des Livres canoniques du vieux

Testament, suivant le Catalogue des Hebreux, qui n'en contient que vingt-deux ; il y ajoûte ceux qui ne sont point canoniques, mais qui se lisent aux Catecumenes, qui sont selon lui la Sagesse, l'Ecclesiastique, Esther, Judith & Tobie : remarquant que quelques-uns mettent les Livres d'Esther & de Ruth au nombre des canoniques. Dans le Catalogue des Livres canoniques du nouveau Testament, il y met tous ceux que nous reconnoissons presentement. Aprés avoir donné ces Catalogues, il fait un Abregé fort fidele de ce qui est contenu dans chaque Livre, il y rend raison du nom qu'il porte, & parle de l'Auteur qui l'a écrit. Il fait ensuite un Catalogue des Livres apocryphes, qui n'ont aucune utilité. Il parle en particulier des quatre Evangiles, de leurs Auteurs, & des lieux où ils ont été composez. Il traite en peu de mots des versions Grecques de l'ancien Testament, & enfin il fait un Catalogue de quelques Livres citez dans l'Ecriture, qui ont été perdus. Le Fragment de la 39. Lettre Festale est sur le même sujet ; il contient aussi un Catalogue des Livres canoniques de l'ancien & du nouveau Testament, & de ceux qui sont utiles, quoi-qu'ils ne soient pas canoniques, qu'il distingue des apocryphes supposez par les Heretiques ; il suit le même Catalogue qui est dans l'Abregé. Mais il ajoûte au nombre des Livres qu'on peut lire aux Catecumenes, la Doctrine des Apôtres & le livre du Pasteur. *S. Athanase.*

Le Livre à Marcellin sur les Pseaumes est encore un Ouvrage de même nature. Saint Athanase y fait voir l'excellence du Livre des Pseaumes, & rapporte le sujet de plusieurs, soit qu'ils regardent l'Histoire, soit qu'ils concernent la Morale. Il

S. Athanase. y remarque que le Livre des Pſeaumes a rapport à toutes les Hiſtoires de l'ancien Teſtament, qu'il renferme toutes les Propheties de JESUS-CHRIST, qu'il exprime tous les ſentimens qu'on doit avoir, qu'il contient les prieres qu'on doit faire, & qu'il comprend tous les preceptes de Morale. Il fait obſerver, qu'il y en a d'hiſtoriques, de moraux, de prophetiques, de prieres & de loüanges. Il les diſtingue tous, & les met chacun en leur rang. Il fait voir que les Pſeaumes repreſentent à chacun des Fideles l'état de ſon ame, que chacun s'y voit dépeint, & y peut remarquer dans les differens mouvemens qui y ſont exprimez, ce qui ſe paſſe dans le fond de ſon cœur, & que dans quelque état qu'il ſoit, il trouve dans ce divin Livre des paroles conformes à ſa diſpoſition preſente, des regles pour ſa conduite, & des remedes pour ſes maux; c'eſt pourquoi il partage les Pſeaumes ſelon les differentes matieres dont ils traitent, afin que chacun s'en puiſſe ſervir ſuivant ſes beſoins, & ſuivant les differens états où il ſe rencontre. Il ajoûte, que ceux qui les chantent, doivent avoir l'eſprit libre & en repos, afin que la melodie du chant s'accorde avec l'harmonie de l'eſprit. Enfin il ne veut point qu'on change les termes des Pſeaumes qui paroiſſent ſimples, ſous pretexte de les rendre plus elegans.

Le Traité ſur ces paroles de JESUS CHRIST, *Quiconque aura dit quelque parole contre le S. Eſprit, ſon peché ne lui ſera remis ni en ce monde ni en l'autre*, eſt une explication de cét endroit difficile de l'Ecriture. Il remarque premierement qu'Origenes & Theognoſte ont crû que le peché contre le Saint Eſprit étoit le peché de ceux, qui aprés avoir été

baptizez, perdoient la grace du Baptême par leurs crimes. S. Athanase soûtient que cette explication n'est pas naturelle, parce que ceux qui violent les vœux de leur Baptême, ne pechent pas davantage contre le Saint Esprit que contre le Pere & le Fils, au nom desquels se donne le Baptême. Et pour montrer que l'opinion de ces Anciens n'est pas soûtenable, il remarque que ces paroles de JESUS-CHRIST s'adressent à des Pharisiens, qui n'avoient point été baptizez, & qui pechoient toutefois contre le Saint Esprit, en disant que JESUS-CHRIST chassoit les demons au nom de Beelzebud. Il ajoûte que si cette explication avoit lieu, on donneroit gain de cause à Novat. Il explique le passage de S. Paul aux Hebreux, où cét Apôtre dit, qu'il est impossible que ceux, qui ont une fois été baptizez, soient renouvellez de nouveau; *ce qui n'exclut pas*, dit S. Athanase, *la Penitence aprés le Baptême, mais un second Baptême.* Aprés avoir rejetté cette explication, il en apporte une nouvelle; & il pretend que pecher contre le S. Esprit, c'est nier la divinité de JESUS-CHRIST, en attribuant au Demon, comme faisoient les Pharisiens, ses actions toutes divines. Voici comme il s'explique. Ceux, dit-il, qui considerant les actions humaines de JESUS-CHRIST, le consideroient comme un homme, étoient en quelque maniere excusables. Ceux mêmes qui considerant ses actions divines, doutoient qu'il fût homme, n'étoient pas si coupables. Mais ceux qui voyant ses actions toutes divines nient sa divinité, en attribuant ses actions au Demon, comme les Pharisiens & les Ariens, commettent un crime si enorme, qu'ils ne doivent point esperer de pardon. Les premiers pechent contre le Fils de l'Homme, c'est à dire, contre l'humanité de

S. Athanase.

S. Athanase.

JESUS CHRIST, & les derniers contre l'Esprit, c'est à dire, contre sa divinité. Voilà en peu de mots le sommaire de l'explication, que donne S. Athanase aux paroles de l'Evangile dont il s'agit. Je laisse à juger au Lecteur, s'il la trouvera plus probable que celle des Anciens.

Enfin l'on peut encore ajoûter à ces Traitez de S. Athanase sur l'Ecriture sainte, les Fragmens qui se trouvent à la fin du second volume, & particulierement celui qui est tiré du sixiéme Concile sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Mon ame est beaucoup troublée.*

Je ne fais ici aucun Extrait des Ouvrages que j'ai rejettez, comme n'étant point de Saint Athanase, quoi-qu'il y en ait quelques-uns qui puissent être utiles, pour ne point faire de confusion, en mêlant la doctrine d'un autre Auteur avec celle de ce Saint. C'est pourquoi sans m'arrêter à parler de ces Ouvrages, je passe à son caractere.

On ne peut pas mieux dépeindre son style, que l'a fait le sçavant Photius au volume 140. de sa Bibliotheque. Le discours de S. Athanase, dit-il, est » net, simple & naïf; & cependant il a beaucoup » de force & de gravité. Il met les raisons dont » il se sert, dans un jour merveilleux; il a une abondance & une facilité admirable. Il y a dans ses » Ouvrages un fonds de Logique, je ne dis pas d'une » Logique sterile, qui propose des raisonnemens & » des syllogismes dénuez de tout ornement, & qui » se sert des termes de la Dialectique, comme ont » coûtume de faire les jeunes écoliers, qui veulent » faire parade de leur esprit; mais d'une Logique » semblable à celle des Philosophes anciens, qui » proposent leurs idées & leurs raisons d'une ma-

nière noble, & accompagnée des ornemens de l'é- « *S. Atha-*
loquence. Il se sert aussi des témoignages de l'E- « *nase.*
criture sainte, & en tire des preuves convaincan- «
tes de ce qu'il avance: en un mot, ses livres suffi- «
sent seuls pour refuter l'Arianisme; & qui dira que «
Saint Gregoire & Saint Basile ont puisé dans cette «
source les grands torrens de doctrine qu'ils ont «
employez contre cette erreur, ne s'éloignera point «
de la verité. Le même Photius dit encore en «
un autre endroit, parlant des Lettres & des Apo-
logies de ce Pere, qu'elles sont écrites avec netteté, «
avec elegance & avec noblesse, & qu'il donne un «
tour persuasif & agreable à tout ce qu'il dit. Ce «
caractere paroît principalement dans son Apologe-
tique à l'Empereur Constance, qui est un chef-
d'œuvre en ce genre: jamais piece n'a eu plus l'air
de naïveté & de simplicité que celle-là, & jamais
discours n'a été plus elegant, plus figuré, plus per-
suasif. C'est en quoi S. Athanase excelle dans tous
ses Ouvrages. Ils paroissent simples & naïfs; & ce-
pendant, si on les considere de prés, on verra qu'ils
sont composez avec un artifice merveilleux. Il gar-
de par-tout une justesse admirable dans son expres-
sion; & il proportionne toûjours son style au su-
jet qu'il traite, & aux personnes à qui il parle. Il
s'insinuë adroitement dans l'esprit par la maniere
de dire les choses; on entre dans ses raisons, & l'on
se sent persuadé le plus souvent, sans s'appercevoir
qu'il veut persuader. Quelque doux qu'il paroisse, il
ne manque pas de vehemence: quand il attaque ses
ennemis, il ne les épargne point; au contraire il se
sert des termes les plus forts & les plus energiques
qu'il peut trouver, pour les couvrir de confusion;
& pour les rendre odieux, il ne fait point de diffi-

S. Athanase.

culté de les charger des injures qu'ils meritent, & de representer les crimes qu'ils commettent, avec les traits les plus vifs qu'il peut trouver. Il le fait pourtant d'une maniere, qui paroît plûtôt partir d'un zele pour les veritez de la Religion, que d'une haine personnelle contre eux. La conduite de ce Saint n'est pas moins admirable, que sa maniere d'écrire. Voici ce qu'en dit S. Basile, dans la lettre 48. qu'il lui écrit: Qui pourroit-on trouver, » lui dit-il, qui eût plus de prudence que vous, qui » vît plus clair que vous dans les affaires de l'Egli- » se, & qui eût plus de facilité d'executer ses des- » seins? Y a-t-il quelqu'un qui ait plus de charité » & de compassion pour ses freres? N'êtes-vous pas » l'Evêque du monde le plus en veneration à tous » ceux d'Occident? Et dans la Lettre suivante: Plus » les malheurs de l'Eglise s'augmentent, lui dit-il, » plus nous sommes obligez d'avoir recours à vous; » nous n'esperons aucune consolation dans nos » maux que par vôtre moyen, puisque vous pouvez » beaucoup, & par vos prieres qui sont tres-effi- » caces, & par la penetration de vôtre esprit, qui » vous fait connoître tout d'un coup ce qu'il y a de » plus avantageux à l'Eglise. Et encore dans un au- » tre Lettre: En regardant nos maux, & l'état » où nous sommes, nous desesperons presque de » nôtre salut; mais en jettant les yeux sur vous, » nous prenons courage, & nous vous considerons » comme le Medecin, que Dieu nous donne dans » nos maux. Qui peut être le pilote dans la tempête, » si ce n'est celui qui a toute sa vie soûtenu de pareil- » les persecutions pour la Foi? Et certes on ne sçait lequel on doit le plus admirer dans Saint Athanase, ou cette constance & cette fermeté inébranla-

ble qu'il a toûjours témoignée, ou la prudence avec laquelle il s'eſt conduit dans toutes ſes perſecutions. Je ne dis rien de ſon humilité, de ſa charité, de ſa vigilance paſtorale & de ſes autres vertus, parce qu'elles ne concernent point directement le deſſein que je me ſuis propoſé dans ce Livre-ci. *S. Athanaſe.*

Sa doctrine eſt tres-pure, & non ſeulement ſes ſentimens ſont tres-orthodoxes, mais auſſi ſes expreſſions ſont tres-juſtes & tres-exactes. Il prouve l'exiſtence d'un Dieu, la creation du monde, & la Providence, dans ſes Livres contre les Gentils. Il établit la Trinité des trois Perſonnes divines, & l'unité de nature & de ſubſtance, preſque dans tous ſes Ouvrages; mais il explique ce myſtere avec beaucoup de ſimplicité: il ne veut point qu'on s'amuſe à diſputer ſur des termes, ni à trop approfondir cette matiere. Il avouë qu'on ne peut la comprendre, & il ne veut point qu'on employe les raiſonnemens humains pour prouver ou pour expliquer le myſtere de la Trinité, & la generation du Verbe. Enfin il évite autant qu'il peut, d'entrer dans ces queſtions ſubtiles, qui ont depuis exercé inutilement l'eſprit de tant de Theologiens Scolaſtiques. Il parle admirablement de la chûte du premier homme, des peines du peché, de la neceſſité, & des effets de l'Incarnation du Fils de Dieu. Il explique ce myſtere d'une maniere qui combat également toutes les erreurs des Heretiques ſur cette matiere. Car il enſeigne contre les Paulianiſtes, que le Verbe s'eſt uni à l'humanité; contre les Valentiniens, qu'il a pris un corps ſemblable au nôtre dans le ventre d'une Vierge; contre les Ariens & les Apollinariſtes, qu'il a pris une ame & un eſprit; contre les Neſto-

S. Athanase.

riens, que la divinité est unie dans une même personne avec l'humanité, de sorte que la Vierge peut être appellée mere de Dieu; contre les Eutychiens, que les deux natures subsistent dans une même personne avec leurs proprietez, sans confusion, sans mélange, sans changement. Il a crû l'ame spirituelle & immortelle; il ne fait point de difficulté d'assûrer comme une chose certaine, que les Saints sont heureux & avec JESUS-CHRIST. Il parle de l'efficacité du Baptême, il rejette celui des Heretiques. Il reconnoît non seulement dans son Apologie, mais aussi dans le Traité de la Foi cité par Theodoret; il reconnoît, dis-je, en ces endroits, que l'Eucaristie est le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. Il louë la virginité, & la prefere au mariage, quoi-qu'il ne le croye pas défendu. Il condamne l'erreur des Novatiens; il reconnoît l'Ecriture sainte pour la regle de la Foi, & y joint la tradition, & l'autorité des Saints Peres. Il remarque que la Foi est toûjours la même, qu'elle ne change point, & que les Conciles ne font que declarer qu'elle est la doctrine de l'Eglise. Il donne beaucoup au libre-arbitre; il avouë toutefois que depuis le peché d'Adam, l'homme est enclin au mal, & attaché aux choses sensibles. Il enseigne que l'ame de JESUS-CHRIST, sans cesser d'être unie à sa divinité, est descenduë aux Enfers, pour en tirer les ames des Justes, & même celles de ceux qui avoient bien vécu sous la Loi de nature, qui étoient dans la tristesse, en attendant leur délivrance. Pour ce qui regarde la discipline de son temps, on peut remarquer dans ses Ouvrages, qu'on donnoit en ce temps-là la Communion sous les deux especes aux Laïques; que les Prêtres seuls consacroient; qu'on offroit l'Eucari-

ſtie ſur un autel de bois ; qu'on cachoit les myſteres aux Catecumenes & aux Payens ; que les Fideles s'aſſembloient dans les Egliſes, où ils étoient long-temps en prieres ; qu'il y avoit pour lors quantité de Moines, qui étoient ſoûmis à leur Evêque comme à leur Pere, & qu'on en faiſoit quelques-uns Evêques. Qu'il y avoit auſſi des Filles, qui gardoient religieuſement la virginité ; qu'elles n'étoient point enfermées, mais aſſiſtoient aux divins myſteres dans l'Egliſe ; qu'il y avoit des Prêtres, & des Evêques mariez, quoi-qu'en petit nombre ; que les eunuques ne devoient point être ordonnez ; qu'on condamnoit la tranſlation des Evêques ; que le Peuple & le Clergé les choiſiſſoit, & que d'autres Evêques les ordonnoient ; qu'il faloit choiſir des gens du lieu plûtôt que des étrangers ; qu'on avoit du reſpect pour les Egliſes & pour les vaſes ſacrez ; qu'on dedioit les Egliſes avec des ceremonies, & qu'il n'étoit pas permis d'y celebrer les divins Myſteres avant leur dedicace, ſans quelque eſpece de neceſſité ; qu'il y avoit des Baptiſteres dans les Egliſes, & que l'Evêque y avoit une chaire plus élevée, appellée Thrône Epiſcopal ; que l'on gardoit dans le Baptiſtere de l'huile, du vin, & des pains pour l'offrande ; qu'il y avoit des Cimetieres où l'on s'aſſembloit en cas de neceſſité ; qu'il y avoit des Egliſes gouvernées par des Prêtres, qui y tenoient les aſſemblées du Peuple ; que les Evêques faiſoient leurs viſites dans leurs Dioceſes ; que l'Egliſe de Rome étoit conſiderée comme la premiere ; que celle d'Alexandrie avoit beaucoup d'autorité ſur toute l'Egypte ; qu'on faiſoit le ſigne de la Croix, & qu'on croyoit qu'il faiſoit fuïr les Demons ; qu'on ne recevoit point les offrandes des impies, mais celles des juſtes ;

S. Athanaſe.

S. Athanase.

qu'il n'étoit pas permis à un Evêque de quitter son Eglise; qu'on jeûnoit le Carême; qu'on celebroit la Fête de Pâque avec grande solemnité; qu'on faisoit les Prieres de l'Eglise, & qu'on lisoit l'Evangile en langue vulgaire, & entenduë du Peuple. Je ne m'arrête point à rapporter les principes de Morale qui se trouvent dans ses Ouvrages, parce qu'il y en a peu, & que ceux qui s'y rencontrent, si vous en exceptez ce qui regarde la fuite de la persecution, & de l'Episcopat, & la défense de la verité, n'y sont pas traitez dans toute leur étenduë.

Les premieres editions des OEuvres de S. Athanase sont fort imparfaites, & les dernieres sont confuses. La plus ancienne que j'aye trouvée, est une edition Latine de quelques Ouvrages, qu'un nommé Barnabé Celsanus fit imprimer à Vizence l'an 1482. & qu'il dedia à Pierre Brutus Evêque. Elle porte le titre de Traité de S. Athanase contre les Heretiques, & elle contient les quatre Traitez contre les Ariens, celui de l'union de la nature humaine, avec la Dispute contre Arius, qui fut encore imprimée en 1500.

Cette edition fut suivie de celle de Paris de l'an 1520. qui contient une bonne partie des Ouvrages de S. Athanase en Latin, traduits par differens Auteurs, avec les Commentaires de Theophylacte sur les Pseaumes, qui avoient été donnez au Public sous le nom de S. Athanase, par Christophle Personne, qui les avoit fait imprimer à Rome l'an 1477. & par Rheuchlin à Tubinge l'an 1515.

Ces OEuvres furent réimprimées à Francfort en 1522. chez Knoboulch, & à Bâle chez Froben en 1527. En 1532. Eustache Cornecet Imprimeur à Cologne,

Cologne, les fit imprimer sans le Commentaire de Theophylacte sur les Pseaumes, & elles furent encore imprimées la même année à Lyon chez les Treschels. *S. Athanase.*

Aprés ceux-ci, Episcopius & Froben entreprirent une nouvelle edition des OEuvres de ce Pere. Ils furent aidez par Nannius Professeur de Louvain, qui fit une nouvelle version de la pluspart des OEuvres qui portent le nom de S. Athanase, & revit le Grec sur trois Manuscrits. Ils la diviserent en quatre Tomes, & mirent dans le dernier quelques Ouvrages attribuez à S. Athanase, qui n'avoient point été traduits par Nannius. Cette edition fut achevée à Bâle l'an 1558. & réimprimée en 1664.

Nivelle y ajoûta un cinquiéme Tome, composé de la Vie de S. Antoine, des cinq Dialogues de la Trinité donnez par Beze à Bâle en 1570. & de la Lettre à Ammon. Il y en a deux editions de cette sorte à Paris l'an 1572. & l'an 1581.

Jusqu'ici l'on n'avoit point donné le texte Grec des Ouvrages de S. Athanase. Commelin celebre Imprimeur à Hidelberg entreprit cét Ouvrage : il en vint heureusement à bout l'an 1600. & donna cette année-là en Grec & en Latin, *è regione*, tous les Ouvrages de S. Athanase en deux volumes, dont le premier contient ceux qui ont été traduits par Nannius, & le second tous les autres Ouvrages qu'il avoit pû trouver. Le texte Grec est revû sur plusieurs MSS. & imprimé tres-correctement. Il avoit aussi eu soin de mettre à la fin, de differentes leçons recueillies par Kercmanus ; mais elles ne se trouvent que dans

S. Athanase.

quelques exemplaires. Cette edition, quoi-que fort ample, eſt fort confuſe. Les Ouvrages y ſont ſans aucun ordre, ſans aucune remarque, & la verſion en eſt ſouvent tres-fautive.

Elle a été depuis peu corrigée par Fronton du Duc, & imprimée à Paris ſans le Grec en 1612. mais il y a encore laiſſé pluſieurs fautes.

Enfin l'an 1627. les Libraires de Paris firent une nouvelle edition Grecque & Latine des OEuvres de S. Athanaſe ; ils ont ſuivi celle de Commelin pour le Grec, & celle de 1612. pour le Latin ; & quoi-qu'ils diſent dans leur Avertiſſement, qu'ils ont fait revoir exactement le texte Grec ſur les MSS. de la Bibliotheque du Roi, & qu'il a été corrigé en une infinité d'endroits, ils y ont encore laiſſé un bon nombre de fautes. Ils ont ajoûté dans cette edition le Grec de la Vie de S. Antoine, qui avoit été donné par Hœſchelius en 1611. une Homelie ſur la Pâque donnée par Plantin à Anvers en 1508. les Homelies d'Holſtenius, & quelques autres Fragmens. Mais ils n'ont ni changé l'ordre des Livres, ni diſtingué les veritables Ouvrages des ſuppoſez.

Ce que nous venons de dire, fait aſſez voir la neceſſité qu'il y auroit, que quelque habile homme, ou plûtôt quelque Communauté Religieuſe, entrepriſt de donner une nouvelle edition des OEuvres de S. Athanaſe. Pour la rendre parfaite, il faudroit revoir exactement le texte Grec ſur les Manuſcrits, faire une verſion de tous les Ouvrages, diſtinguer les vrais des ſuppoſez, & faire un volume ſeparé de ceux-ci, diviſer les premiers, comme nous avons fait, en quatre parties. La premiere comprendroit les Hiſtoriques ; la ſe-

conde, les Dogmatiques; la troisiéme, les Moraux, & la derniere ceux qui sont sur l'Ecriture. Dans les Historiques, il faudroit observer l'ordre & la suite de l'Histoire; dans les Dogmatiques, garder l'ordre des matieres; & dans ceux qui sont sur l'Ecriture, mettre les plus generaux les premiers, suivant à peu prés l'ordre que nous avons observé, quand nous en avons fait l'Abregé. Pour les supposez, il seroit bon de les distinguer en trois classes. La premiere contiendroit ceux qui sont d'Auteurs anciens inconnus; la seconde ceux des Auteurs nouveaux; & la troisiéme ceux dont on sçait les Auteurs: si l'on n'aimoit mieux passer ces derniers, & renvoyer le Lecteur aux Livres où ils sont imprimez. *S. Athanase.*

---

a *D'Alexandrie.*] Il étoit Clerc de cette Eglise, & les Clercs étoient ordinairement du lieu où ils faisoient les fonctions de leur Clericature; mais outre cette conjecture, on prouve encore qu'il étoit originaire d'Alexandrie par la Lettre de Constance, qui le rappellant de son exil, dit qu'il le veut rétablir dans sa patrie, &c. Apol. 2 p. 769. & 770 & il prend lui même sa patrie & son Eglise pour la même chose *Orat. 1. contr. Ar.*

b *De ses parens.*] L'Auteur Grec de sa Vie, qui est tres-nouveau, dit qu'ils étoient tres-nobles & de grande pieté; mais il ne nous en marque point le nom, & ne cite aucun Auteur pour garant de ce qu'il avance sans fondement. Sa tante étoit Catholique, elle mourut durant la tyrannie de Gregoire. *Ep. ad Sol.* p. 817. On voit dans une Lettre Latine de ce Saint, rapportée à la fin des Oeuvres de Lucifer, que pendant la persecution il n'avoit point eu la liberté de voir ses parens; ce qu'on pourra entendre de son pere & de sa mere, suivant la signification propre du mot Latin.

c *Mais qu'il l'a appris de ses peres*] Dans sa Lettre aux Solitaires p. 853. *j'ai*

S. Athanase.

entendu dire à mes peres, que la perſecution s'étant élevée ſous Maximien grand-pere de Conſtance.

d *Plûtôt pour une fable que pour une verité.*] 1. Cette hiſtoire d'enfans baptizez par S. Athanaſe ne s'accorde point avec la diſcipline de l'Egliſe d'Alexandrie ſur le ſujet de la rebaptization; & il eſt inouï qu'on ait approuvé, ou qu'on puiſſe approuver un Baptême de cette nature, comme on ſuppoſe qu'Alexandre d'Alexandrie l'a fait. 2. Elle ne s'accorde point avec l'âge de S. Athanaſe Car Alexandre n'a été ordonné Evêque d'Alexandrie, ſuivant le témoignage de S. Jerôme, que l'an 321. & S. Athanaſe ayant été ordonné Evêque en 326. n'étoit pas dans cét intervalle en un âge où il pût joüer à ces petits jeux. Et quand on ſuppoſeroit, contre l'autorité de S. Jerôme, qu'Alexandre auroit été ordonné en 315. cela n'ôteroit pas la difficulté. Car l'on ne peut pas dire que S. Athanaſe ait joüé à ce jeu ayant plus de dix ou douze ans; d'où il s'enſuivroit qu'il auroit été ordonné Evêque à 25. ou 27. ans, ce qui n'eſt pas fort probable.

e *Au commencement de l'année* 326.] Alexandre mourut cinq mois aprés le Concile, & S. Athanaſe lui ſucceda immediatement. S. Epiphane rapporte dans les Heréſies 68 & 69. qu'Achillas fut élû par les Catholiques aprés la mort d'Alexandre, & Theonas par les Meliciens, & qu'Athanaſe fut ordonné trois mois aprés: mais toute cette hiſtoire eſt fabuleuſe, parce qu'Achillas étoit Evêque d'Alexandrie avant Alexandre, & tous les Hiſtoriens ſont témoins que S. Athanaſe a ſuccedé immediatement à Alexandre, & S. Athanaſe le dit aſſez nettement dans ſa ſeconde Apologie

f *Ou plûtôt Meliciens.*] Leur Chef eſt appellé par tous les anciens Μελίτιος, & jamais Μελήτιος.

g *Pour avoir ſacrifié aux idoles.*] S. Athanaſe eſt témoin que ce fut là le ſujet du Schiſme de Melitius. Il eſt plus croyable là-deſſus que S. Epiphane, qui rapporte l'origine du Schiſme d'une maniere fabuleuſe, ayant été trompé ſur les memoires de quelques Meliciens.

h *Un an quelques mois en exil.*] Theodoret au Livre ſecond ch. 1. dit qu'il y fut deux ans quatre mois, mais il ſe trompe: car il avoit été envoyé en exil à la fin

de l'annee 336. & il fut renvoyé le 15. Juin 337. avant que les fils de Constantin eussent pris le titre d'Empereurs.

i *Pour aller à Rome l'an 341.*] Baronius le fait partir en 339. & suppose qu'il y a été deux fois. Mais M. de Valois a fort bien montré qu'il n'y a été qu'une seule fois, puisqu'il ne parle que d'un seul voyage. Quand il partit, il avoit seulement entendu parler de l'Ordination de Gregoire, & de la persecution qu'on se preparoit à lui faire souffrir à lui & à son Eglise: il le dit lui-même, *μόνον ἀκούσας.*

k *Jusqu'au mois de Janvier 342.*] C'est ainsi qu'il faut lire dans la Lettre de Jules, & non pas comme l'a crû Baronius.

l *Assemblez dans l'Eglise du Prêtre.*] C'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles de Jules, *συναλθόντες ἐπίσκοποι ἐν τῇ τοῦ πρεσβυτέρου συνόδῳ*, qu'on traduiroit mal par celles-ci: *Dans l'Eglise où le Prêtre Binon les assembloit* Ce n'étoit pas les Evêques qu'il assembloit, mais le Peuple: phrase ordinaire, *colligere Populum*, tenir l'assemblée publique des Peuples dans l'Eglise. Dans S. Irenée, *qui praterquam quòd oportet colligunt*, est dit des Schismatiques qui font des Assemblées hors la veritable Eglise. *S. Athanase.*

m *Vers la fin de l'an 341.*] M. de Valois pretend que le Concile de Rome ne fut tenu qu'en 342. aprés le retour des Legats; mais Jules dit nettement, que les Evêques d'Italie s'étoient trouvez au jour marqué, & que les Legats avoient été retenus long-temps aprés jusqu'au mois de Janvier de l'année 342.

n *On ne prononça rien sur sa restitution.*] Jules & S. Athanase disent nettement qu'on ne fit que lui assûrer la Communion qu'on lui avoit accordée; ses ennemis ne se plaignent point d'autre chose.

o *Il leur écrivit une grande Lettre.*] M. de Valois pretend que cette Lettre fut écrite par le Concile; mais cela ne peut être: car les Legats du Pape étoient de retour, quand elle fut écrite, & ils furent retenus en Orient aprés le jour marqué pour le Concile comme nous avons dit. Il ne paroît point par cette Lettre, quoi qu'en dise M. de Valois, que les Legats étoient revenus, quand elle fut écrite. Au contraire, il est évident que le Concile fut tenu au jour

S. Athanase.

marqué, & que les Legats étoient alors en Orient. Ainsi pour accorder cela, il faut dire que la Lettre fut écrite après le Concile, quoique par ordre du Concile qui avoit chargé Jules d'écrire sa decision, & de faire réponse à la premiere Lettre des Orientaux, & non pas à la seconde, qui n'étoit pas encore arrivée.

p *Se retira dans le desert.*] Sozomene & Rufin disent qu'il se cacha dans une citerne : mais S Athanase dit qu'il se retira dans le desert, & qu'il y demeura toujours depuis

q *A la ville d'Antioche, où ils tinrent une espece de Synode.*] On a crû communément que ce Synode s'étoit tenu à Alexandrie : mais M de Valois a fort bien remarqué, que le commencement de la Lettre fait voir qu'elle est écrite par des Evêques deputez des Provinces d'Egypte, qui étoient venus à Antioche, où l'Empereur étoit pour lors.

r *L'an* 373. *de* J. C.] Proterius Evêque d'Alexandrie met la mort de S. Athanase en cette année dans sa Lettre à S. Leon, & S. Jerôme dit que Pierre d'Alexandrie fut élû cette même année. Ces Auteurs ont plus croyables que Socrate, Rufin & S Cyrille, qui la mettent l'an 371.

s *Le premier Ouvrage de S. Athanase, après ces deux Traitez, est son Apologetique.*] Il est composé aussi-tôt après la retraite ; il l'avoit fait pour le prononcer en presence de Constance ; mais ayant appris les maux que cet Empereur avoit fait souffrir à ceux qui lui étoient favorables, il crût qu'il ne seroit pas sûr pour lui de l'aborder. Ses deux Apologies & l'Epître aux Solitaires sont écrites depuis. Il y parle avec plus de vehemence & de liberté contre Constance, particulierement dans la Lettre aux Solitaires

t *Il écrivit aussi la même année deux Lettres.*] Je dis que ces deux Lettres ont été écrites peu de temps après l'intrônization de George. Je sçai bien que Baronius pretend que la premiere a été écrite long-temps auparavant, quand Gregoire s'empara de l'Eglise d'Alexandrie, & que la seconde n'a été écrite qu'en 361. mais cette opinion n'est pas soûtenable. Quant à la premiere, Baronius a été trompé par la version, où l'on trouve tantôt le nom de Gregoire, & tantôt celui de George : mais cette confu-

sion n'eſt point dans le Grec, où l'on trouve toûjours le nom de George, quand il eſt parlé de celui qui venoit de s'emparer de l'Egliſe d'Alexandrie. Mais ce qui ne ſouffre aucune réponſe, c'eſt qu'il y eſt parlé de Gregoire comme d'un homme qui avoit été condamné il y avoit long-temps, & qui n'étoit plus. Voici l'endroit p 948. *Car après que toutes les Egliſes du monde ont anathematizé Gregoire, que les Ariens avoient autrefois, πάλαι, fait Evêque, ces mêmes Ariens y ont encore preſentement envoyé George.* Voilà Gregoire & George bien diſtinguez. Ajoutez à cette autorité, que les circonſtances racontées dans cette Lettre conviennent à l'inthroniſation de George, & non pas à celle de Gregoire. On peut alleguer pour l'opinion de Baronius : 1. Qu'il eſt dit dans cette Lettre, que ce fut Philagre Gouverneur d'Egypte, qui fit entrer celui dont il y eſt parlé. Or il eſt conſtant que ce fut Philagre qui amena Gregoire à Alexandrie. Mais pourquoi ne s'eſt-on pas pû ſervir de lui pour y conduire George ? 2. On dit, qu'il eſt dit dans cette Lettre, que celui qui fut envoyé à Alexandrie par les Ariens, avoit été ordonné par Euſebe. Or Euſebe étoit mort du temps de George. Mais il eſt aiſé de répondre à cette difficulté, parce qu'il n'y a pas dans le Grec Εὐσέβιος, mais οἱ περὶ Εὐσέβιον, les Euſebiens, nom que S. Athanaſe donne ordinairement à ſes perſecuteurs. 4. Il ſemble que S. Athanaſe diſe qu'il étoit à Alexandrie quand ce trouble arriva. Or il étoit conſtamment hors de cette ville, quand George y vint, puiſqu'il en ſortit avant Pâque, & que George ne s'empara des Egliſes qu'en ce temps. *Reponſe.* S. Athanaſe ne dit pas qu'il étoit à Alexandrie, quand George y arriva ; mais ſeulement quand Philagre propoſa un Edit contre lui. Enfin l'on objecte qu'il eſt dit vers la fin de cette Lettre, que l'on avoit voulu aſſembler un Concile à Rome l'année precedente. Or l'Egliſe Romaine n'étoit pas, dit-on, en état d'en aſſembler l'an 356. Libere étant alors exilé. *Reponſe* Cette objection eſt facile à detruire : car Libere & les autres Evêques d'Italie avoient demandé l'aſſemblée d'un Concile pluſieurs fois. 1. Par leurs Legats envoyez à Milan l'an 354. 2. l'an 355. avant que Libere ſortit de Rome ; & 3. quand il

S. Athanaſe.

S. Athanase.

fut venu en Cour. S. Athanase pouvoit donc dire avec verité en 356. que ceux de Rome avoient demandé un Concile l'année d'auparavant. La Lettre aux Egyptiens eſt écrite avant que George arriva à Alexandrie : car il eſt parlé de lui comme étant prêt d'y être envoyé, pag. 290. Il le dépeint comme un homme qui n'étoit pas encore connu aux Egyptiens. Il y parle de Cecrops comme d'un Evêque vivant. Or ce Cecrops fut enveloppé dans le tremblement de terre, qui ruina Nicomedie l'an 358. Il y eſt parlé avec eloge de Libere & d'Oſius qui ſont tombez en 357. Baronius objecte deux choſes pour prouver qu'elle n'a été ecrite qu'en 360. Premierement, parce qu'il y eſt dit qu'il y avoit 36. ans que les Ariens avoient été declarez Heretiques. Secondement, parce qu'il y eſt parlé d'une Formule de Foi qu'on vouloit faire ſigner. Or on ne lit point qu'il y en eût en ce temps. Pour répondre à la premiere objection, on peut dire, ou que le chiffre eſt corrompu, ou plûtôt qu'il faut compter les 36. ans du premier Synode tenu par Alexandre contre les Ariens. Il eſt plus aiſé de répondre à la ſeconde, en diſant qu'il ſe peut faire que les Evêques Ariens euſſent fait une Formule de Foi dans le temps qu'ils envoyerent George, outre que S. Athanaſe dit ſeulement qu'il avoit ouï dire qu'ils en avoient fait une, & non pas qu'ils l'euſſent faite. Quoi qu'il en ſoit, ce premier Traité contre les Ariens eſt une Lettre aux Evêques d'Egypte, qui n'a rien de commun avec le ſujet & la matiere des quatre autres : l'Oraiſon qui la ſuit, commence comme un Diſcours nouveau, & S. Cyrille cite un paſſage du 3. Livre de S. Athanaſe de la Trinité, qui ſe trouve dans celle qui eſt appellée preſentement la quatriéme, & Theodoret en cite un tiré de la ſeconde, qui eſt du troiſiéme Traité.

u *Le Livre des Synodes a été fait en* 359.] Cela ſe prouve, parce qu'il n'acheve pas l'Hiſtoire du Concile de Rimini, ſe bornant à la nomination des premiers Deputez envoyez à l'Empereur, & à la fin il y ajoûte la Lettre de Conſtance, & la réponſe genereuſe des Evêques, qu'il avoit appriſe depuis. Il parle toûjours du Concile comme d'une choſe preſente & avec eloge ; il ne dit rien non plus de ce qui s'eſt

passé à Constantinople après le Concile de Seleucie. Ce Livre est apparemment celui que S. Jerôme dit que S. Athanase avoit écrit contre Ursace & Valens, si l'on n'aime mieux dire que c'est l'Ouvrage joint à la Lettre aux Solitaires.

x *Aussi-bien que celle addressée aux Afriquains.*] C'est aux Evêques de l'Afrique Occidentale, & non pas à ceux de la Libye Cyrenaïque, comme Baronius l'a crû, que ces Lettres sont écrites sous le Pontificat de Damase.

y *La Lettre à Epictete est encore écrite depuis ce temps-là.*] Il marque dans cette Lettre, qu'Auxence & les autres Ariens avoient été anathematizez par les Conciles de France, d'Espagne & de Rome. S. Cyrille dit qu'elle étoit corrompuë ; mais celle que nous avons, est conforme à celle qui est rapportée par l'Empereur.

z *Les faire soupçonner de supposition.*] L'on a pourtant douté de la verité de quelques-uns des Ouvrages dont nous parlons en cet endroit ; mais les conjectures qu'on a apportées, sont peu solides. On a douté des Lettres à Serapion ; mais elles sont du style de Saint Athanase. Les deux qui sont dans le second volume, sont l'Abregé de la seconde du premier volume. L'Exposition de la Foi qui est dans la p. 240. du premier volume, est citée par Facundus au Livre 11. chap. 6. Le Traité de l'union de la nature humaine, est cité par Theodoret dans son second, & dans son troisiéme Dialogue. Ainsi l'on ne peut pas nier qu'il ne soit de S. Athanase, d'autant plus qu'il est de son style, quoique l'Auteur de la Vie de S. Athanase dise le contraire. Le second Livre de l'Incarnation contre Apollinaire n'est point douteux. On revoque en doute le premier qui est plus obscur & moins methodique. Mais Leontius au Livre 2. contre Eutychés, cite le second sous le nom de second Traité de S. Athanase contre Apollinaire. La Lettre à Marcellinus sur l'interpretation des Pseaumes, peut bien être le Traité que S. Jerôme & Cassiodore appellent le Traité des Titres des Pseaumes, parce qu'il contient le sujet & l'argument de chaque Pseaume. L'Epître à Serapion de la mort d'Arius est citée par les anciens Historiens. L'Homelie du Sabat & de la Circoncision n'est pas tout-à-fait du style de S. Athana- *S. Athanase.*

S. Athanase.

se ; mais la difference est peu considerable Quelques uns ont douté du Traité sur ces paroles, *Quiconque aura prononcé un blasphême contre le S. Esprit.* Mais c'est à tort, car ce Traité est du stile de S. Athanase ; & on en prouve encore la verité, parce que Gobare dans Photius code 232. est témoin que S. Athanase avoit cité plusieurs fois Theognoste qui ne se trouve cité que dans ce Livre, & dans le Traité du sentiment de Denys d'Alexandrie ; & enfin parce que le Traité dont nous parlons, est cité dans le Concile de Latran, tenu sous Martin I. l'an 549. Je ne croi pas qu'on doive rejetter les Conferences de S Athanase & des Ariens devant Jovien. Il est certain que S. Athanase vint trouver cét Empereur, & Philostorge dit que les Ariens le vinrent accuser devant lui. De plus, elles sont écrite tres-simplement, & paroissent fort anciennes. Scultet doute de la Lettre à Ammon, parce qu'elle prefere le celibat au mariage, pretendant que S. Athanase a enseigné le contraire dans la Lettre à Draconce ; mais il se trompe. Le Fragment de la 39 Epître Festale doit être reçû comme indubitable, aprés le témoignage de S. Jerôme, qui dit que S. Athanase avoit écrit des Lettres, qui portoient ce nom. Je dis la même chose de l'Abregé de l'Ecriture sainte, qui est sur le même sujet que cette Epître Festale, & qui est dans les mêmes sentimens sur le sujet des Auteurs canoniques. Quelques-uns doutent de ce dernier Traité. 1. Parce que l'Auteur appelle Lucien qui a été le Maître des Ariens, un saint Martyr. 2. Parce qu'il ne met point le Livre du Pasteur au nombre des Livres utiles, ce que S. Athanase fait dans la Lettre 39. & dans son Livre du Synode de Nicée. Mais il est aisé de répondre à ces conjectures. A la premiere, que S. Athanase n'a pas crû que Lucien eût été dans les sentimens qu'Arius a eus depuis, ou que sçachant qu'il étoit mort dans le sein de l'Eglise, il n'a pas crû le devoir condamner ; ou enfin qu'il le cite comme on avoit coûtume de le citer communément. A la seconde, qu'il ne parle pas à la verité du Livre du Pasteur ; mais qu'il ne le rejette pas non plus comme un méchant Livre : & par consequent qu'on ne peut établir là-dessus une conjecture solide.

22 *S. Athanase a toûjours*

pris ce nom pour signifier la nature plûtôt que la personne.] Le Concile de Nicée semble avoir pris le mot d'*hypostase* en ce sens, quand il condamne ceux qui diroient que le Verbe est d'une autre hypostase ou substance. S. Athanase dit souvent dans sa cinquiéme Oraison, que le Pere & le Fils sont une seule hypostase, & dans sa Lettre aux Afriquains, que l'hypostase est la substance. Enfin, quoi-que le Synode d'Alexandrie ait été persuadé, que ce different ne regardoit point la Foi, toutefois il a plus approuvé l'opinion de ceux qui prenoient l'hypostase pour la nature.

bb *Le Livre de la Virginité.*] Ce Livre est d'un style bas, il contient des preceptes sur la qualité des habits pueriles des Vierges: il y a des expressions indignes de S. Athanase, comme quand il appelle une Vierge la danseuse de J. C. Theodoret au Livre 2. de son Hist. chap 4 cite un passage du Livre de S. Athanase, adressé aux Vierges, qui ne se trouve point dans ce Traité; ce qui montre que celui-ci est different du veritable Traité de S. Athanase.

cc *Les Vies de S. Synceletiques.*] Elle est citée comme de S. Athanase par Nicephore Callixte, & il y a un MS. où elle porte son nom, mais dans un autre elle est attribuée à un Moine nommé Polycarpe; ce qui est bien plus vraisemblable: car le style est digne de celui de S. Athanase; elle est pleine de comparaisons pueriles, qu'on y rencontre presque à chaque periode; ce qui convient mieux a un Moine qu'à S. Athanase. *S. Athanase.*

dd *Celle de S. Antoine est plus autorisée.*] On allegue contre cette Vie, pour prouver qu'elle n'est point de S. Athanase, que ce Saint rapporte la mort de Balacius, d'une autre maniere qu'elle n'est rapportée dans cette Vie. Car S. Athanase dit dans son Epitre aux Solitaires, que la Lettre de S. Antoine étoit écrite à Gregoire qui la donna à Balacius; au-lieu que dans la Vie de S. Antoine, il est dit que cette Lettre s'adressoit à Balacius. Secondement, il est rapporté dans la Vie de S. Antoine, que Balacius fut tué par le cheval de Nestorius Gouverneur d'Egypte qui l'accompagnoit; au-lieu que S. Athanase dit, que ce fut le cheval sur lequel Balacius étoit assis, qui le mordit: mais ces differences sont de peu de consequence, & un même

S. Athanase.

Auteur peut raconter differemment ces sortes de petites circonstances, soit faute de memoire, soit parce qu'il est plus éclairci en un temps qu'en un autre. La difference du style qui se rencontre entre cette Lettre & les Ouvrages de S. Athanase, fait plus de peine. Mais il se peut faire qu'il ait proportionné son style dans cette Vie & à la matiere, & à la capacité des Moines pour qui il l'écrivoit. Il est certain que les Anciens sont témoins, que S. Athanase avoit écrit la Vie de S. Antoine, & que tout ce qu'ils en rapportent, se trouve conforme à ce qui est dit dans celle que nous en avons. Voyez Saint Chrysost. *Homil. 8. in Matt.* S. Aug. dans ses Confessions. Palladius *Hist. Lausi. c.* 8. Socrate *lib.* 1. *c.* 17. *& lib.* 4. *c.* 14. Ce qui me fait croire que c'est mal à propos qu'on la rejette.

ce *Le Symbole qui porte le nom de S. Athanase.*] Voici les raisons qui ont persuadé que ce Symbole n'est point de S. Athanase. 1. Parce qu'il a été inconnu jusqu'au sixiéme siecle 2. Parce que S. Athanase n'a jamais voulu faire de Formule de Foi ni de Symbole, étant persuadé qu'il s'en faloit tenir à celle de Nicée. 3. Parce que ce Symbole rejette si nettement les erreurs des Nestoriens, des Eutychiens & des Monothelites, qu'il est aisé de voir qu'il a été composé depuis ces Heretiques, & même exprés pour rejetter leurs erreurs. 4. Le style & les termes font voir que cette Formule est d'un Auteur Latin, & non pas d'un Grec. 5 On ne sçauroit dire à quelle occasion, en quel temps, ni pourquoi S. Athanase auroit fait ce Symbole. Voyez Vossius dans son Livre des trois Symboles 6. Il paroît par les termes, que c'est l'Ouvrage d'un Auteur Latin. 7. Il ne se trouve point dans les anciens MSS. de S. Athanase Il a été fait depuis le Concile de Calcedoine, comme les raisons que nous venons d'apporter, le prouvent clairement. Il est cité dans le Concile d'Autun de l'an 670. & on lit dans le Concile IV. de Tolede de l'an 633. des phrases qui semblent être tirées de ce Symbole. Il faut neanmoins avoüer que ce dernier Concile ne dit pas qu'elles soient tirées du Symbole de S. Athanase, & qu'on n'est pas sûr que ce Canon du Concile d'Autun, où il est parlé de la Formule de Foi de S. Athanase, soit aussi ancien que nous

venons de le dire, n'ayant point été trouvé parmi les Canons du Concile d'Autun sous Leger ; mais dans une Collection de Canons tirée de la Bibliotheque de S. Benigne de Dijon. Hincmar, & Abbon qui vivoit vers le dixiéme siecle, Raoul, Haimon, Hugues & quelques autres anciens François l'ont cité comme de S. Athanase. Les Grecs mêmes, comme Manuel Calec. *lib.* 2. n'ont point fait difficulté de le lui attribuer. M. Pithou a écrit que c'étoit un François qui l'avoit composé, parce que les Auteurs François sont les premiers qui l'ayent cité formellement. Et il se peut faire que quelque François ait tiré cette Formule en partie du Concile de Tolede, & ait mis le nom de S. Athanase à la tête. Le Pere Quesnel pretend que cét Opuscule est de Vigile de Tapse. Et il faut avoüer que ses conjectures ont assez de vraisemblance. Car 1. cét Auteur a supposé plusieurs Ouvrages sous le nom des Peres, & particulierement sous le nom de S. Athanase. 2. Il attaquoit dans tous ses Ecrits les Nestoriens & les Eutychiens, & le Symbole attribué à S. Athanase est directement contre les erreurs de ces Heretiques. 3. Ce même Vigile a fait plusieurs Professions de Foi, sous le nom de S. Athanase. 4 La premiere partie du Symbole semble être une récapitulation des Chapitres du Livre de Vigile de Tapse contre Varimadus, & même dans le troisiéme, les trois premiers Chapitres contiennent ces propositions: *Deus Pater, Deus Filius, Deus Spiritus Sanctus. Dominus Pater, Dominus Filius, Dominus Spiritus Sanctus. Omnipotens Pater, omnipotens Filius, omnipotens Spiritus Sanctus*, qui sont mot pour mot dans le Symbole. Voilà les conjectures du P. Quesnel, ausquelles on peut s'arrêter, tant que l'on ne trouvera rien de plus certain. Quoi qu'il en soit, c'est l'Ouvrage d'un Latin qui a été depuis traduit en Grec ; c'est pourquoi le texte Grec se trouve different. *S. Athanase.*

ff *La Dispute contre Arius.*] Il est visible qu'elle n'est point une Conference dans un Concile, mais seulement un Dialogue supposé par quelqu'un sous le nom de S. Athanase & d'un Arien, & non pas d'Arius : car le Catholique dit que son adversaire est un monstre sorti de la Secte d'Arius. L'Auteur de ce Dialogue

S. Athanase.

ce n'ignorant, qu'il suppose que le Concile de Nicée s'est tenu en 310.

gg *Les Lettres de Libere à S. Athanase, & de S. Athanase à Libere.*] Ces Lettres ne conviennent ni à S. Athanase, ni à Libere. On fait écrire ce dernier à S. Athanase, comme s'il étoit en doute de la Catholicité; il exige de lui qu'il anathematize Arius & Sabellius, afin, lui dit-il, que je puisse obeïr à vos commandemens. La Lettre de Libere, & la réponse de S. Athanase sont écrites comme des Confessions de Foi. Elles favorisent l'erreur de Nestorius. Le style de ces deux Lettres est puerile & bas. La Lettre attribuée à Libere commence par un *Donc*.

hh *L'explication de ces paroles de J. C. Allez dans la bourgade qui est vis-à vis d'ici, & vous y trouverez un poulain.*] Cette Homelie est un Fragment de quelque Commentaire sur l'Evangile. Il n'est point du style de Saint Athanase. Il explique spirituellement tous les passages de l'Ecriture, & en tire des allegories qui ont plus de subtilité que de solidité. Cela est bien different du genie de S. Athanase, qui est grave & serieux, & qui entend presque tous les passages de l'Ecriture dans leur sens naturel.

ii *L'Homelie de la Passion de J. C.*] Elle n'est point non plus du style de S. Athanase; quoi-qu'elle soit un peu plus elevée que la precedente, elle n'approche point de la gravité du style de ce Pere. On y raconte des choses ridicules de la peur de J. C. On dit qu'il fit semblant de craindre la mort, de peur que le diable ne se retirât; que le demon l'ayant entendu crier *Heli Heli*, il eut la hardiesse de l'attaquer. Au contraire S. Athanase dans son 4. Discours contre les Ariens nie formellement que J. C. ait feint de la craindre, & il assûre que comme homme, il eut veritablement peur. L'Auteur de cette Homelie desapprouve tous les sermens; S. Athanase les approuve en plusieurs occasions.

kk *L'Homelie de la semence.*] Ou plûtôt de l'action des Disciples qui mangeoient le bled le jour du Sabat. Elle ne se trouve que dans un seul Manuscrit. Elle n'a rien de beau, & n'est point du style de S. Athanase.

ll *Les sept Dialogues de la Trinité ne sont point de Saint Athanase.*] 1. L'Auteur y parle de l'addition faite par

le Concile de Constantinople au Symbole de Nicée. *Annon & vos Fidei Nicænæ adjecistis?* dit l'Heretique; & le Catholique lui repond, *Sed non ipsi pugnantia.* 2. Il explique les six epithetes données au S. Esprit par le Concile. 3. Il y traite des questions subtiles sur la Trinité, qui n'étoient point encore nées du temps de Saint Athanase. 4. Il attaque Eunomius & Macedonius, que S. Athanase n'a point attaquez en particulier. 5. L'Auteur du Dialogue reconnoit trois hypostases en J. C. 6. Le style est tout different de celui de S. Athanase. On cite dans le Concile de Latran sous Martin I. *Secret.* 6. trois témoignages de S. Athanase, & le troisiéme sous ce titre, *In Sermone Athanasii, qui per modum interrogationis & responsionis cum Apollinari fit.* Ce titre convient assez à ses Dialogues. Mais ce qui est rapporté en cét endroit, ne s'y trouve point.

S. Athanase.

mm *Le Pere Combefis les a restituez à Maxime.*] Dans le MS. Grec dont s'est servi Besse, il étoit remarqué à la marge, *Ce Dialogue n'est point de S. Athanase, mais quelques-uns disent qu'il est de Maxime.* Deux autres MSS de Rome & de Venise, & celui de Dutresne l'attribuënt à Maxime. Gregoire Protosyncelle, Veccus, Acyndinus, Demetrius, & quelques autres Grecs nouveaux le citent tres-souvent sous le nom de Maxime, & rarement sous celui de Saint Athanase. Il paroît par le style & par la suite des raisonnemens, que ces sept Dialogues sont du même Auteur; & les autoritez que nous venons d'alleguer, font connoître qu'ils doivent être attribuez à Maxime.

nn *Le Pere Garnier n'a pour défendre son sentiment que des conjectures assez legeres.*] Il n'a point de Manuscrits, point de citation d'Anciens. Il dit seulement pour le prouver, que Theodoret avoit écrit contre les Ariens, les Eunomiens, les Macedoniens & les Apollinaristes, comme il en est témoin en plusieurs endroits de ses Ouvrages 2. Que la doctrine, les expressions, & les raisons de cét Auteur se rapportent assez à celles de Theodoret; & qu'il nie comme lui que le S. Esprit procede du Fils. Ces conjectures sont legeres, quand on n'a point de Manuscrits pour soi: car il se peut faire que deux Auteurs qui ont écrit sur les mêmes principes, s'accordent à peu près

S. Athanase.

dans ces choſes. Outre que la reſſemblance de ſtyle n'eſt pas ſi grande, que le P. Garnier le veut faire croire. Les preuves qu'il apporte pour prouver que ce Traité n'eſt point de Maxime, ne ſont pas plus ſolides. Il dit que ce Livre eſt écrit avant le Symbole d'Epheſe, parce qu'il n'y eſt point parlé des Neſtoriens & des Eutychiens; que du temps de Maxime on ne traitoit plus la queſtion *de genito & ingenito*; qu'il n'y a pas d'apparence que Maxime s'arrêtat à combattre les Anoméens ſans attaquer les Eutychiens & les Monothelites. Il eſt aiſé de détruire ces conjectures, en diſant que Maxime s'eſt attaché dans ces Livres-là à combattre les anciennes Hereſies, & qu'il a aſſez attaqué celles de ſon temps dans ſes autres Ouvrages.

oo *Les queſtions à Antiochus, & celles qui les ſuivent, ſont encore plus nouvelles.*] Dans les queſtions à Antiochus l'Auteur cite pluſieurs Auteurs plus nouveaux que S. Athanaſe, comme S. Gregoire de Nyſſe dans la huitiéme, l'Auteur des Livres attribué à S. Denys, *ibid.* S. Epiphane, queſtion 3. & pluſieurs autres en d'autres endroits. Elles ne ſont point du ſtyle de S. Athanaſe, celui qui en eſt Auteur, eſt en pluſieurs endroits d'avis contraire à ce Pere. Enfin du temps de S. Athanaſe on ne ſouffroit point ces ſortes de queſtions, qui ſont plus curieuſes qu'utiles. Les queſtions qui ſuivent, de l'explication de quelques doutes ſur des endroits de l'Ecriture Sainte, & les autres queſtions anonymes, ſont du même Auteur que les precedentes, ce ſont des recueils de paſſages tirez de S. Chryſoſtome, de S. Cyrille d'Alexandrie, de Saint Gregoire de Nyſſe, de Saint Climaque, de S. Maxime, qui y ſont rapportez quelquefois ſous leur nom. L'Auteur de ces queſtions appelle *les Occidentaux*, du nom de *Francs*, & dit que les Romains ſont une nation de Francs, ἔθνος τῶν Ῥωμαίων ἤγουν τῶν Φράγγων τὸ γένος. Ce qui fait voir qu'elles ont été compoſées par les nouveaux Grecs, depuis que l'Empire d'Occident avoit été aux François. Les nouveaux Grecs ont fait quantité de ces ſortes de recueils, qu'ils ont mis ſous le nom des Peres anciens & celebres.

pp *La Lettre à Euſychius.*] Theodoret & le Concile de Calcedoine citent une Lettre d'Atticus de Conſtantinople

ſucceſſeur

successeur de S. Chrysostome, adressée à Eupsychius. Saint Athanase fait mention d'un Eupsychius Evêque de Cappadoce, *Orat. 1. contr. Ar.* mais le sixiéme Concile dit que cét Eupsychius dont il parle, étoit Prêtre de Cesarée.

qq *Les onze Livres & la Conference d'Arius & de Saint Athanase sont de Vigile de Tapse.*] Il y a long-temps qu'on avoit remarqué que ces Ouvrages étoient d'un Auteur Latin qui avoit écrit long-temps aprés Saint Athanase. Le Pere Sirmond a le premier découvert qu'ils étoient de Vigile de Tapse ; il l'a remarqué dans ses Notes sur le Theodulphe d'Orleans, où il dit que ces deux Ouvrages se sont trouvez dans un ancien MS. avec les Livres de cét Evêque d'Afrique contre Nestorius & contre Eutychés, dans lesquels il témoigne lui-même qu'il a composé ces Dialogues sous le nom de Saint Athanase.

rr *La Lettre des Evêque d'Egypte aux Papes Marc & Felix.*] 1. L'Auteur de cette Lettre se sert des termes de l'Epitre à Felix. 2. L'Auteur de cette Lettre met la persecution contre Saint Athanase arrivée en 355. sous Libere, dix-neuf ans aprés la mort du Pape Marc. 3. Cette Lettre est composée de passages d'Auteurs, qui ont vécu depuis Saint Athanase, comme de Saint Leon, d'Arrieus, de Saint Cyrille, de Saint Celestin, &c. 4. Il dit qu'il y avoit 80. Canons du Concile de Nicée, 40. Grecs & 40. Latins ; ce qui est une fausseté manifeste. 5. Il ajoûte qu'on les avoit réduits à 70. afin qu'il y eût autant de Canons que de Disciples de JESUS-CHRIST & de langues dans le monde ; c'est une haute impertinence. 6. Le style est bien different de celui de Saint Athanase & d'un Auteur Latin. 7. En 356. qu'on suppose que cette Lettre est écrite, Saint Athanase étoit en Gaule, & par consequent il ne pouvoit pas écrire d'Alexandrie. Enfin la Lettre est datée du premier Decembre, & Marc étoit mort cette même année au commencement de Novembre. Les mêmes raisons font voir que la réponse n'est point de Marc, elle est datée d'environ un mois aprés sa mort. La Lettre écrite à Felix n'a pas moins de marques de fausseté. 1. Jamais Saint Athanase n'a communiqué

S. Athanase.

S. Athanase.

avec ce faux Pape. 2. Elle n'eſt point du ſtyle de Saint Athanaſe, mais d'un Auteur Latin. 3. Elle eſt compoſée des paſſages de Saint Innocent, de Celeſtin, du Concile Romain & d'Hadrien. 4. Dans le temps que Felix fut élû, Saint Athanaſe étoit caché, & ne pouvoit pas aſſembler un Synode. La réponſe de Felix eſt compoſée de paſſages des Lettres Decretales ſuppoſées par Iſidore, & de témoignages des Peres, & la date des Conſuls ſe trouve fauſſe.

¶ *La narration de la Paſſion de l'Image de* JESUS-CHRIST *dans la ville de Beryte.*] Sigebert dans ſa Chronique rapporte cette Hiſtoire à l'an 765. ainſi le Traité qui la rapporte, ne peut pas être de Saint Athanaſe. Voici le Sommaire de cette narration: je laiſſe au Lecteur à juger ſi elle eſt fabuleuſe ou non. On dit qu'un Chrétien ayant vis-à-vis de ſon lit une Image de JESUS-CHRIST, qui étoit de ſa grandeur naturelle, étant délogé, l'oublia dans le logis où il étoit, quoi-qu'il ſçût que JESUS-CHRIST l'avoit donnée à Nicodeme qui l'avoit laiſſée à Gamaliel, & que de Gamaliel elle fût paſſée à Saint Jacques, de S. Jacques à Simeon, & de lui à Zachée, & ainſi de ſuite juſqu'à la ruine de Jeruſalem, qu'un Juif ayant loüé la maiſon où étoit cette Image, fut quelque temps ſans l'appercevoir; mais qu'ayant convié quelques-uns de ſes amis à manger chez lui, on la découvrit, & qu'enſuite tous les Juifs s'aſſemblerent pour la frapper; & qu'un d'eux l'ayant percée avec une lance, il en ſortit du ſang & de l'eau, qui firent quantité de miracles. Le titre de cette hiſtoire porte qu'elle eſt arrivée ſous Conſtantin & Irene. Elle eſt rapportée dans le ſecond Concile de Nicée, & on dit qu'elle fit pleurer les Peres de ce Concile.

JACQUES DE NISIBE.

Jacques de Niſibe.

SAINT Jacques natif de Niſibe, ville de Meſopotamie, qui étoit anciennement limitrophe de l'Empire des Perſes & des Romains, ayant mené

une vie fort auſtere dans la ſolitude, & étant devenu celebre par ſa confeſſion ſous Maximin, & par le grand nombre de miracles qu'il faiſoit, fut élû Evêque de la ville dont il étoit. Il ne quitta point pour cela ſa maniere de vivre, il ne fit pas moins de miracles qu'auparavant, & l'on dit même qu'il reſſuſcita des morts. Il aſſiſta au Concile de Nicée, où il condamna l'Hereſie d'Arius. Theodoret rapporte que s'étant trouvé à Conſtantinople dans le temps qu'on vouloit obliger Alexandre Evêque de cette Egliſe de recevoir Arius, il conſeilla aux Catholiques d'avoir recours à Dieu par le jeûne & par la priere, & de le prier tous enſemble pendant ſept jours, de leur accorder ce qui leur étoit le plus avantageux. Les Perſes étant venus vers l'an 338. aſſieger la ville de Niſibe, S. Jacques fit en cette occaſion le devoir de Gouverneur & d'Evêque: car non ſeulement il fit de ferventes prieres pour ſon peuple; mais auſſi il l'encouragea par ſes exhortations à rebâtir un mur à la place de celui que les aſſiegeans avoient abattu; il monta lui-même ſur les murailles de la ville, & il parut miraculeuſement vêtu de pourpre comme s'il eût été l'Empereur. Enfin l'on dit qu'à ſa priere, Dieu fit pleuvoir une multitude infinie de moucherons, qui incommoderent ſi fort les aſſiegeans, qu'ils les obligerent de ſe retirer en deſordre. Cette hiſtoire eſt rapportée non ſeulement par Theodoret qui a fait la Vie de ce Saint, dans ſon Ouvrage intitulé Philothée, & qui parle encore de cette circonſtance dans ſon Hiſtoire au chap. 30. du Livre 2. mais auſſi par Philoſtorge, qu'on ne peut pas ſoupçonner d'avoir favoriſé Jacques de Niſibe. *Jacques Niſibe.*

Saint Athanaſe parle de ce Saint comme d'un

Jacques de Nisibe.

Evêque qui avoit écrit pour l'Eglise. Si Saint Jerôme ne l'a point mis au nombre des Auteurs Ecclesiastiques, c'est, comme il a été remarqué par Gennade, parce que ce Pere ne sçavoit pas la Langue Syriaque, n'ayant lû les Auteurs Syriens, dont il parle, que dans leur version: ainsi il ne faut pas s'étonner de ce qu'il ne fait point mention des OEuvres de S. Jacques de Nisibe, puisqu'elles n'étoient point traduites en Grec. Gennade en a fait le Catalogue: il dit que l'Ouvrage de cét Auteur contenoit vingt-six Livres, mais il n'en nomme que vingt-trois. Le premier est de la Foi: le second est contre toutes les Heresies: le troisiéme est de la Charité en general: le quatriéme de la Charité envers le prochain: le cinquiéme du Jeûne: le sixiéme de l'Oraison: le septiéme de la Resurrection: le huitiéme de la Vie aprés la mort: le neuviéme de l'Humilité: le dixiéme de la Patience: l'onziéme de la Penitence: le douziéme de la Satisfaction: le treiziéme de la Virginité: le quatorziéme de la Vie de l'ame: le quinziéme de la Circoncision: le seiziéme de la Benediction du grain de raisin, qui est cause que la grappe est conservée, dont il est parlé dans le Prophete Isaïe c. 65. le dix septiéme de JESUS-CHRIST, pour prouver qu'il est le Fils de Dieu, & consubstantiel à son Pere: le dix huitiéme de la Chasteté: le dix-neuviéme contre les Gentils: le vingtiéme de la Construction du Tabernacle: le vingt-uniéme de la Conversion des Gentils: le vingt-deuxiéme du Regne des Perses: le vingt-troisiéme de la Persecution des Chrétiens. Gennade dit encore que ce Pere avoit fait une Chronique moins recherchée que celle des Grecs, mais plus hardie, parce que s'étant servi des paroles de l'Ecriture, il fermoit la bouche à ceux qui revo-

quent en doute l'avenement de JESUS-CHRIST, fondez sur de vaines conjectures. Ce saint Homme, pourſuit Gennade, mourut sous Conſtance, & fut enſeveli ſuivant l'ordre de Conſtantin dans la ville de Niſibe, pour en être comme le défenſeur aprés ſa mort : mais quelque temps aprés, Julien étant entré dans cette ville, ſoit qu'il ne pût ſouffrir la gloire de ce Saint, ſoit qu'il voulût faire injure à la memoire de Conſtantin ; il commanda qu'on mît hors de la ville les Reliques de ce ſacré Corps, de ſorte que peu de mois aprés l'Empereur Jovien fut obligé pour ſauver l'Empire, de la donner aux Perſes, ſous la domination deſquels elle eſt encore à preſent. *Jacques de Niſibe.*

MARCEL D'ANCYRE.

MARCEL Evêque d'Ancyre aſſiſta au Concile de Nicée, où il défendit la Foi, & combattit les Ariens, comme le Pape Jules l'aſſûre ſur le rapport du Pape S. Sylveſtre. Depuis le Concile il écrivit un Livre contre Aſtere & contre les autres Evêques du parti d'Arius, intitulé de la Soûmiſſion de JESUS-CHRIST, dans lequel il avança quantité de propoſitions favorables à l'erreur des Sabelliens. Les Euſebiens l'accuſerent auſſi-tôt de cette Hereſie, & l'on dit qu'il promit au Concile de Jeruſalem de brûler ſon Livre ; mais qu'ayant refuſé de le faire, quand il fut à Conſtantinople, il fut condamné & dépoſé dans le Concile tenu par les Euſebiens dans cette ville l'an 336. Il y a apparence qu'il fut rétabli dans ſon Siege aprés la mort de Conſtantin ; mais il en fut chaſſé dans le même temps que *Marcel d'Ancyre.*

Marcel d'Ancyre.

S. Athanase le fut d'Alexandrie, & fut obligé de se refugier en Occident, où il fut absous dans les Conciles de Rome & de Sardique. Socrate & Sozomene disent qu'aprés ce dernier Concile, il fut rétabli dans son Evêché aussi-bien que S. Athanase, mais qu'il ne pût y vivre en repos, parce que Basile qui avoit été ordonné en sa place dés l'an 336. étoit en possession de son Siege; l'on ne sçait point ce qu'il devint. Saint Hilaire & Sulpice Severe, nous assûrent, que S. Athanase ayant découvert, qu'il favorisoit l'erreur de Photin, le priva de sa Communion, & que cét Evêque se voyant condamné par son jugement, s'abstint lui-même de l'entrée de l'Eglise. Mais cette narration n'est pas fidele: car S. Athanase a toûjours parlé de lui dans ses Ecrits comme d'un Evêque Catholique, & nous apprenons par les Letres que S. Basile a écrites à S. Athanase peu de temps avant sa mort, que ce pere étoit toûjours demeuré dans sa Communion. S. Jerôme met Marcel d'Ancyre au nombre des Ecrivains Ecclesiastiques, & dit qu'il avoit composé plusieurs volumes sur differens sujets, mais principalement contre les Ariens. Il ne nous reste de ces Ouvrages que quelques Fragmens rapportez par Eusebe dans les Livres qu'il a écrits contre cét Auteur. Ces passages sont fort embrouïllez, & favorisent l'erreur des Sabelliens. Quelques-uns ont accusé Eusebe d'avoir pris affirmativement ce que Marcel disoit par maniere de doute & d'objection. Mais le contraire paroît assez dans le Livre d'Eusebe; & il est visible que dans la pluspart des témoignages qu'il rapporte, Marcel d'Ancyre propose son vrai sentiment, qu'il est tres-difficile d'expliquer dans un sens Catholique. Il paroît par ces Fragmens, que Marcel étoit

un grand parleur, qu'il avoit peu de genie, peu de science, peu d'eloquence, & qu'il manquoit tout-à-fait de bon sens. Saint Epiphane dans l'Heresie 72. rapporte encore une Lettre de Marcel d'Ancyre. *Marcel d'Ancyre.*

OSIUS.

OSius Evêque de Cordouë ville d'Espagne, confessa genereusement la Foi de JESUS-CHRIST dans la persecution de l'Empereur Diocletien. Les Donatistes ont avancé, qu'il avoit été condamné pour ses crimes par les Evêques d'Espagne, & qu'ensuite il avoit été absous par ceux de France. Mais c'est une calomnie insigne, dont ils n'avoient aucune preuve, & qui est assez confonduë par la grande reputation qu'Osius a euë pendant toute sa vie, sans que ses ennemis lui ayent jamais rien reproché de semblable. Son nom se trouve parmi les noms des Evêques qui ont souscrit aux Canons qu'on croit être d'un Concile d'Elvire. Il fut connu de Constantin, lorsque cét Empereur étoit en Occident, il le suivit en Orient, & il étoit si fort consideré de lui, qu'il le choisit pour l'envoyer en Egypte, pour y appaiser les contestations nées à l'occasion de l'Heresie d'Arius, & de la celebration de la Pâque. Il y assembla un Concile, auquel les Egyptiens n'ont point fait de difficulté de donner le nom d'œcumenique, & il fit tous ses efforts pour réünir Arius avec son Evêque Alexandre, & pour rétablir la paix; mais ce fut inutilement, & il falut avoir recours à un plus puissant remede, qui fut le Concile General de Nicée. On y defera la Presidence *Osius.*

Osius. à Osius, soit à cause de ses insignes vertus & de ses rares qualitez, soit à cause qu'il avoit déja une entiere connoissance de ce qui se devoit traiter dans le Concile. Il presida encore au Concile de Sardique, & défendit long-temps constamment la Foi du Concile de Nicée, & l'innocence de S. Athanase sous l'Empire de Constance. Cét Empereur eut beau le solliciter par promesses & par menaces; il lui répondit & lui écrivit avec une fermeté inébranlable: mais enfin vaincu par les maux qu'on lui fit souffrir dans l'exil, non seulement il communiqua l'an 357. avec Ursace & Valens, comme S. Athanase l'avouë; mais il souscrivit aussi à la seconde Formule de Sirmich qui est Arienne, comme S. Hilaire & Rhebadius Auteurs contemporains le témoignent nettement. Il est vrai que S. Athanase qui tâche d'excuser la faute de son ami autant qu'il peut, dit, qu'il ne souscrivit point à sa condamnation, & qu'en mourant il protesta par son testament contre ce qu'il avoit fait, & condamna formellement l'Heresie d'Arius. Les deux Auteurs que nous avons citez, n'en parlent pas ainsi. Au contraire, S. Hilaire dit, que sa souscription avoit fait connoître ce qu'il avoit été auparavant, c'est-à-dire, un hypocrite, qui n'avoit point d'autre Religion que celle de la Cour. Mais il vaut mieux épargner sa memoire avec S. Athanase, que de la noircir par des declamations sans fondement. Sa faute a été tres grande, mais son grand âge & la violence avec laquelle on en a usé envers lui, le rendent un peu moins coupable; & il me semble qu'on doit croire, sur le témoignage de S. Athanase, qu'il s'en est repenti avant sa mort. Il est vrai que deux Luciferiens nous rapportent une histoire, laquelle prouveroit le contraire si elle étoit certaine; mais elle a bien l'air

d'un conte. Ils disent dans une Requête à l'Empe- *Osius.*
reur Valentinien, qu'Osius étant revenu en Espagne avec une Declaration de l'Empereur, par laquelle il étoit ordonné que tous ceux qui ne voudroient pas communiquer avec lui, seroient chassez de leur Siege, un certain Gregoire Evêque de la Province Bethique, homme grossier, mais zelé défenseur de la Foi, refusa de communiquer avec lui, & qu'ayant été emmené à Cordouë par les Gardes du Gouverneur, il demeura ferme dans son sentiment, & reprit hardiment Osius. Que celui-ci émû de colere demanda au Gouverneur qu'il envoiât cét Evêque en exil. Que le Gouverneur lui répondit, qu'il falloit auparavant qu'il l'eût condamné. Qu'Osius étant prêt de prononcer une Sentence de condamnation contre lui, il en appella au Tribunal de JESUS-CHRIST; & qu'aussi-tôt Osius voulant prononcer la Sentence commença à faire des contorsions, & qu'étant renversé par terre il mourut, ou au moins perdit la parole. Voilà ce que disent ces deux Prêtres Luciferiens de la fin d'Osius. Mais outre que cette narration est refutée par le témoignage positif de S. Athanase, beaucoup plus croyable qu'eux; elle a tout l'air d'une fable feinte par ceux du parti de Lucifer, qui se plaisoient, selon la coûtume de presque tous les devots trop austeres, à ces sortes d'histoires tragiques, arrivées en punition de quelque crime. Il a vécu prés de cent ans, & est mort en l'an 358. Saint Athanase dans sa Lettre aux Egyptiens, qui est appellée le premier Discours contre les Ariens, met Osius au nombre de ceux qui avoient écrit contre les Ariens. Nous n'avons plus de lui que la Lettre excellente qu'il écrivit à Constance, rapportée par S. Athanase dans son Ouvra-

Osius. ge appellé la Lettre aux Solitaires. Nous en avons fait l'Extrait en parlant des OEuvres de S. Athanase. Isidore de Seville attribuë encore à Osius une Lettre à sa sœur, de la loüange de la Virginité, qui étoit écrite, à ce qu'il dit, d'un style fort eloquent & fort poli; & il dit qu'il étoit Auteur d'une partie des Canons du Concile de Sardique. Quelques-uns ont encore dit, qu'il avoit fait le Symbole de Nicée, mais c'est sans fondement.

Nous pouvons joindre à Osius quelques Auteurs, dont S. Athanase fait mention dans son Epître aux Egyptiens, qui avoient composé des Ouvrages tres-Orthodoxes, que nous n'avons plus à present, & dont nous ne sçavons pas même les titres. Ces Auteurs sont Maximin de France Evêque de Treves, & son successeur Paulin, Philogone d'Antioche, Cyriacus de Mysie, Pistus & Aristée de Grece, Sylvestre & Protogene de Dace, Leontius & Eupsychius de Cappadoce, Cecilien d'Afrique, Eustorge d'Italie, Capiton de Sicile, Macaire de Jerusalem, Alexandre de Constantinople, Pedarote d'Heraclée, Melece, Basile & Longin de Pont & d'Armenie, Loup & Appien de Cilicie. Tous ces Evêques & plusieurs autres avoient composé des Lettres ou des Ouvrages, qui se trouvoient du temps de S. Athanase, dont nous n'avons plus de connoissance à present.

JULES.

JULES fut ordonné Evêque de Rome l'an 334. ou 335. Il assembla un Concile à Rome, dans lequel S. Athanase fut declaré innocent ; & il écrivit une Lettre aux Orientaux, dont nous avons rapporté l'Extrait en parlant des OEuvres de S. Athanase. Il envoya ses Legats au Concile de Sardique, & écrivit une Lettre à ceux d'Alexandrie, dans laquelle il les congratule du retour de S. Athanase. Ces deux Lettres sont certaines, & se trouvent dans les OEuvres de S. Athanase. Les Eutychiens ont attribué au Pape Jules une Lettre de l'Incarnation adressée à Denys, que Gennade a crû être veritablement de lui. Quoi-qu'il remarque, qu'ayant pû être utile du temps de ce Pape contre ceux qui admettoient deux personnes en JESUS-CHRIST, elle étoit devenuë pernicieuse depuis l'Heresie d'Eutychés & de Timothée, qu'elle favorisoit beaucoup. Mais cette Lettre a été rejettée par Hypatius, dans la Conference de Constantinople avec les Acephales, par Facundus au livre 7. chap. 1. par Eulogius dans son troisiéme Discours, & par Leonce de Constantinople au chap. 8. du Livre des Sectes, qui ont assûré que c'étoit un Ouvrage d'Apollinaire, que les Eutychiens avoient attribué faussement au Pape Jules. On cite encore dans le Concile d'Epheſe art. 1. un autre Lettre de Jules sur l'Incarnation, écrite à Doce. Facundus l'a reconnuë pour veritable, & Vincent de Lerins dit, que dans le Concile on a confirmé la Foi de l'Egliſe par le témoignage du Pape Jules. Ephrem l'a aussi reconnuë pour veritable, comme il paroît par l'Ex- *Jules.*

Jules. trait de ſon troiſiéme Livre des Loix rapporté par Photius. Anaſtaſe la cite dans ſes Recueils ſur l'Incarnation, comme étant écrite à Acace. Leonce eſt le ſeul qui la rejette dans ſon Traité des Sectes, où il aſſûre qu'elle eſt l'Ouvrage de Timothée Diſciple d'Apollinaire, comme on le prouvoit alors par pluſieurs exemplaires. Il ajoûte toutefois qu'elle n'eſt point contraire à la Foi, & qu'ainſi il importe peu de qui elle ſoit. Enfin le même Leonce aſſûre, qu'on n'avoit rien de ſon temps des Ecrits de Jules, (ce qu'il faut entendre à l'exception de ce qui eſt dans S. Athanaſe) & que les ſept Epîtres qui portent ſon nom, étoient d'Apollinaire. Et certes il n'y a pas d'apparence que Jules ait écrit des Lettres ſur l'Incarnation, dans un temps où il n'étoit queſtion que de la Trinité. Outre que l'on ſçait que les Eutychiens avoient coutume d'attribuer des Ouvrages d'Apollinaire aux Peres qui étoient eſtimez par les Catholiques, comme à S. Athanaſe, à S. Gregoire, à S. Cyrille, afin de tromper les Peuples, & de les engager dans leur Hereſie.

Je ne parle point de deux Lettres Decretales attribuées au Pape Jules, parce qu'elles ſont viſiblement ſuppoſées. Ce Pape mourut l'an 352. & eut pour ſucceſſeur Libere. L'Auteur du Pontifical de Damaſe, Uſuard, Adon, & quelques autres, rapportent qu'il fut banni pendant dix mois, juſqu'à la mort de Conſtance. Mais cela ne ſe peut ſoûtenir, Jules n'ayant jamais ſouffert aucune perſecution, ni aucun exil pour la défenſe de S. Athanaſe, puiſque ce Pere n'en dit pas un ſeul mot dans ſes Ouvrages, lui qui n'eût jamais manqué de reprocher aux Ariens l'exil de Jules, comme il leur a reproché celui de Libere & des autres Evêques de ſon parti.

ASTERIUS.

Saint Jerôme met ce Philosophe Arien au nombre des Auteurs Ecclesiastiques, non pas à cause du Livre qu'il avoit écrit contre la Foi de l'Eglise sur la Trinité ; mais à cause de ses Commentaires sur l'Epitre aux Romains, sur les Evangiles, sur les Pseaumes, & de plusieurs autres Livres. Ce qui fait voir qu'on peut mettre un Heretique au nombre des Ecrivains Ecclesiastiques, quand il a composé des Ouvrages d'erudition qui peuvent servir à l'Eglise. Voici le portrait que S. Athanase fait de cét Asterius, bien different de ce qu'en dit Eusebe dans ses Livres contre Marcel. Un certain Asterius, dit-il dans son Livre des Synodes, Sophiste de Cappadoce, est un des partisans des Eusebiens. Et parce qu'il ne pouvoit entrer dans le Clergé, à cause qu'il avoit sacrifié aux idoles pendant la persecution de Maximien, il s'est avisé de composer un Livre dans les sentimens d'Eusebe, dont l'impieté est égale à celle de son idolatrie. Car il y compare Jesus-Christ à une sauterelle & à un ver de terre, il semble même lui preferer ces insectes. Il assûre que le Verbe qui est en Jesus-Christ, est different du Verbe qui a creé le monde. Il court par toute la Syrie, & entre dans toutes les Eglises à la faveur de la recommandation d'Eusebe, pour apprendre aux autres à tenier Jesus-Christ. Il combat hautement la verité, & montant dans les places qui ne sont destinées que pour le Clergé, il recite tout haut son Ouvrage impie. Voilà comme S. Athanase décrit cét homme, & son Ouvrage. Il en rapporte *Asterius.*

Asterius. quelques Fragmens dans ſes Ecrits, qui contiennent formellement les ſentimens impies des Ariens. Je n'ai que faire d'avertir que cét Aſterius eſt different de l'Evêque d'Amaſée.

THEODORE.

Theodore. THEODORE Evêque de Perinthe ville de Thrace, qui a été appellée Heraclée, étoit un Evêque du parti des Euſebiens. Saint Athanaſe dans ſa Lettre aux Evêques d'Egypte le met au nombre de ceux qui avoient été condamnez étant Prêtres, & depuis élevez à l'Epiſcopat par la brigue des Ariens. Il aſſiſta au Concile de Tyr, & fut un des Deputez envoyez à Mareote, pour informer contre Saint Athanaſe. Il aſſiſta auſſi au Concile d'Antioche, il vint à celui de Sardique, & s'en étant retiré avec les Evêques d'Orient, il fut dépoſé & excommunié dans le Synode de ceux d'Occident. Saint Jerôme & Theodoret ſont témoins qu'il étoit fort ſçavant, & qu'il avoit compoſé ſous l'Empereur Conſtance, des Commentaires tres-elegans & tres-clairs ſur l'Evangile de S. Matthieu, & ſur celui de S. Jean, ſur les Epîtres de S. Paul, & ſur les Pſeaumes, dans leſquels il s'attachoit particulierement à expliquer le ſens hiſtorique. Nous avons dans la Chaîne ſur S. Matthieu, donnée par Corderius, & imprimée à Anvers l'an 1642. quelques Fragmens attribuez à ce Theodore. Mais l'on ne peut pas être aſſûré ſur la foi de cette Chaîne, qu'ils ſoient veritablement de lui.

TRYPHILIUS.

TRYPHILIUS Evêque d'une ville de l'Isle de Cypre appellée Ledre, étoit, au rapport de S. Jerôme, un des plus eloquens Auteurs de son siecle : il fut en grande reputation sous l'Empire de Constance. Saint Jerôme avoit lû ses Commentaires sur le Cantique des Cantiques, & il dit qu'il avoit écrit plusieurs autres Ouvrages qui n'étoient point tombez entre ses mains. *Tryphilius.*

HELIODORE.

VOICI ce que Gennade nous apprend de cét Auteur. Heliodore Prêtre a écrit un Livre de la nature des Principes, dans lequel il montre qu'il n'y a qu'un seul principe, & qu'il n'y a rien d'eternel que Dieu : que Dieu n'est point auteur du mal, que tout ce qu'il a fait, est bon : qu'il a creé la matiere, dont la malice des hommes s'est servie pour faire le mal ; qu'il n'y a rien eu de creé sans lui, & qu'ayant prevû que la nature deviendroit sujette à la corruption par le peché, il avoit averti l'homme de cette peine. Je n'ai rien lû autre chose qui concerne cét Auteur. Gennade le met avec les Auteurs qui vivoient du temps de Constance. *Heliodore*

DONAT,

ET VITELLIUS,

ET MACROBE,

ſes Diſciples.

Donat, Vitellius & Macrobe.

SAINT Jerôme met au nombre des Ecrivains Eccleſiaſtiques Donat, Chef du parti des Donatiſtes d'Afrique. C'eſt apparemment de l'Evêque de Carthage [a] que cela ſe doit entendre. Il dit qu'il avoit fait pluſieurs Opuſcules qui concernoient ſa Secte, & un Livre du Saint Eſprit, dont la doctrine étoit conforme à celle des Ariens. Saint Auguſtin avoit écrit un Livre contre une Lettre de ce Donat [b]; & il nous aſſûre dans le Livre des Hereſies, que cét Auteur étoit eloquent. Gennade fait mention de deux » autres Auteurs du même parti. Le premier eſt Vi- » tellius, qui a écrit, dit-il, un Livre pour défen- » dre ſon parti, ſur ce que les ſerviteurs de Dieu ſont » haïs du monde. Ce Livre, ajoûte-t-il, contiendroit » une doctrine excellente, s'il n'eût pas traité les Ca- » tholiques de perſecuteurs. Il a écrit encore contre les » Gentils & contre les Catholiques, qu'il prétend avoir » trahi honteuſement les Livres ſaints dans le temps » de la perſecution. Il y a auſſi quelques autres Ecrits » de lui, qui concernent la diſcipline de l'Egliſe. Il » a fleuri ſous Conſtans fils de Conſtantin.

» Le ſecond eſt Macrobe Prêtre Donatiſte, dont il » eſt parlé dans les Ecrits d'Optat [c], qui fut enſuite envoyé

envoyé à Rome pour y être Evêque de ceux de son parti. Il a écrit avant sa séparation un Livre adressé aux Confesseurs & aux Vierges. Cét Ouvrage est de Morale, & contient des instructions tres-utiles, principalement pour apprendre à vivre dans une chasteté inviolable. Il a fleuri en Afrique parmi les nôtres, & à Rome parmi ceux du parti des Donatistes.

« *Donat ;* « *Vitellius* « *& Macrobe.*

a *C'est de l'Evêque de Carthage que cela se doit entendre.*] Il y a deux Donat du même parti, comme S. Augustin l'a reconnu *lib. 1. Retract. c. 22.* Le premier est Donat Evêque des *Cesnoires* ou *de Calame*, qui n'a jamais été Evêque de Carthage, quoi qu'en dise M. de Laubespine ; & le second Donat est le successeur de Majorin, contre qui S. Augustin a écrit le Livre contre l'Epître de Donat ; c'est celui-ci qui en est l'Auteur : car c'étoit lui qui avoit composé l'Epître que S. Augustin a refutée ; & c'est celui-là qui avoit confirmé le parti des Donatistes par son éloquence

b *S. Augustin avoit écrit un Livre contre une Epître de ce Donat*] Lib. Retract. 1. c. 21. *J'ai écrit*, dit-il, *un Livre contre l'Epître de Donat, qui a été le second Evêque de Carthage après Majorinus ; dans laquelle il prétend que le Baptême de J. C. n'est valide que dans sa Communion.*

c *Dont il est parlé dans les Ecrits d'Optat.*] Au Livre 2. p. 37. *Vous dites*, parlant aux Donatistes, *que vous avez des gens de vôtre parti dans la ville de Rome. C'est une branche de vôtre erreur qui s'est produite par le mensonge, qui ne vient pas de la racine de la verité. Et si l'on demande à Macrobe dans quel Siege il est assis, peut-il dire qu'il est dans la Chaire de S. Pierre, qu'il n'a peut-être point vûë ? . . . A-t-il pû entrer dans l'Eglise, où sont les tombeaux de Saint Pierre & de S. Paul ? y a-t-il jamais offert ?*

S. ANTOINE.

S. Antoine.

SAINT Antoine, à qui l'on doit l'institution de la vie monastique, naquit vers l'an 250. en Egypte. Ses parens qui étoient Chrétiens & considerables par leur noblesse, eurent grand soin de l'élever dans la pieté. Il ne fut point instruit dans les belles Lettres, & n'eut point de commerce avec le monde. Son pere & sa mere étant morts, qu'il n'avoit que dix-huit ans, lui laisserent de grands biens, à lui & à sa sœur. Mais peu de temps aprés ayant pris la resolution de quitter entierement le monde, il distribua ses heritages à ses voisins, vendit ses meubles, en donna le prix aux pauvres, & se retira dans la solitude vers l'an 270. Le lieu de sa retraite fut premierement une cellule prés de son village, il s'enferma ensuite dans un sepulcre plus éloigné, & enfin passa le Nil, & se retira dans les ruines d'un vieil château, où il demeura prés de vingt ans. Mais il fut contraint d'en sortir vers l'an 305. pour gouverner ceux qui venoient se mettre sous sa conduite. Ce fut alors que le nombre de ceux qui le venoient trouver, s'augmentant tous les jours, on commença à bâtir dans les deserts plusieurs Monasteres, dont Saint Antoine étoit comme le Pere. Sa charité l'obligea de sortir de sa solitude pendant la persecution de Maximin, pour venir à la ville d'Alexandrie, afin d'assister les Chretiens qui souffroient pour JESUS-CHRIST; mais la persecution ne fut pas plûtôt finie, qu'il s'en retourna à son Monastere, où il reprit ses premiers exercices, & fit quantité de miracles, pour

délivrer des possedez, & pour guerir des malades. Ces actions extraordinaires lui attirant une foule de personnes qui troubloient sa solitude, il se retira dans le fond des montagnes, & s'y bâtit une cellule ou un petit Monastere sur le Mont Colzim à une journée de la Mer Rouge. Il vécut long temps dans cette solitude, dont il sortoit neanmoins de temps en temps pour visiter ses anciens Disciples, qui le consideroient toûjours comme leur Pere. Enfin aprés s'être acquis une reputation immortelle, il alla recevoir la recompense de ses travaux dans le ciel la dix-neuviéme année de l'Empereur de Constance, c'est à dire, en 356. étant âgé de 105. ans. *S. Antoine.*

Voilà les principales circonstances de la Vie de S. Antoine tirées de l'Histoire de sa Vie, attribuée à S. Athanase, qu'on peut lire, si l'on en veut sçavoir un plus grand détail. Mais ce n'est pas ici le lieu de nous y arrêter, parce que nous ne le considerons pas comme Moine ni comme Saint, mais seulement comme Auteur. Or l'on peut dire avec tout le respect qui lui est dû, qu'en cette qualité il est beaucoup moins celebre & moins connu : comme il n'avoit point d'étude, il ne pouvoit pas entreprendre de grands Ouvrages ; mais la vivacité de son esprit pouvoit suppléer dans des pieces de moindre consequence, telles que sont des Lettres, des exhortations & des reparties : aussi ne lui attribuë-t-on que ces sortes d'Ouvrages.

S. Jerôme est témoin, qu'il avoit écrit en langue Egyptienne sept Lettres à divers Monasteres qui approchoient fort, dit-il, des sentimens & de la maniere d'écrire des Apôtres. Elles avoient été traduites en Grec, mais nous n'en avons plus presentement qu'une version Latine, qu'on attribuë à

S. Antoine. un nommé Sarrasius. La premiere de ces Lettres est de la vocation. La seconde est des embûches du Diable, & des moyens de les éviter. La troisiéme est des bienfaits de Dieu envers les hommes. La quatriéme de l'Incarnation de JESUS-CHRIST. La cinquiéme de la Vigilance Chrétienne. La sixiéme de la connoissance de soi-même, & de la necessité de l'Incarnation. La septiéme & la derniere est encore de la connoissance de soi-même; & il la finit par un Avertissement contre Arius. De ces Lettres, il y en a six adressées aux Arsinoïtes, (c'est à dire, aux Moines d'un de ses Monasteres qui étoit à Arsinoë) quoi-que Saint Jerôme ne parle que d'une seule qui leur fut adressée. Elles sont toutes écrites avec beaucoup de naïveté, les pensées & les expressions en sont peu élevées, le tour en est simple, & sans aucun ornement; mais on y trouve beaucoup de pieté & plusieurs conseils excellens, particulierement pour des personnes qui font profession d'une vie solitaire. Enfin il est aisé de connoître en les lisant, que celui qui les a écrites, étoit bien meilleur Chrétien qu'habile Ecrivain, plus penetré des maximes du Christianisme, que rempli des preceptes de l'eloquence, plus plein d'onction que de science & d'erudition.

S. Athanase ou l'Auteur de la Vie de S. Antoine qu'on attribuë à ce Pere, rapporte encore une Exhortation assez longue de S. Antoine à ses Moines, qui contient plusieurs instructions tres-utiles pour eux, & des avertissemens salutaires sur les tentations du Demon. On trouve aussi dans cét Ecrit des reparties ingenieuses de ce même Saint à des Philosophes, & à quelques autres personnes, & une Lettre à l'Empereur.

Il y a encore une Regle courte attribuée à Saint Antoine, rapportée dans le Recueil des Regles fait par S. Benoist d'Aniane, qui vivoit vers l'an 820. de la naissance de JESUS-CHRIST, laquelle contient quantité de preceptes de Morale, & prescrit quelques observations monastiques. *S. Antoine.*

Enfin, Gerard Vossius nous a donné sous le nom de S. Antoine un Sermon, qui est une declamation contre les vices & contre les déreglemens des gens du monde, à la fin de laquelle on exhorte les hommes à faire penitence, en leur representant les jugemens de Dieu, & les peines que les damnez souffriront aprés la resurrection. Il est difficile de dire si ce Discours est veritablement de S. Antoine, ou si on l'a mis sous son nom comme un Ouvrage qui convenoit parfaitement bien à une personne aussi retirée du monde qu'il l'étoit. Quoi qu'il en soit, il est assez du style des Lettres de ce Saint, quoi-que plus elegant & élevé.

Enfin, ou attribuoit à Saint Antoine du temps de Tritheme deux Livres de Sermons Latins; mais presentement tous les Critiques conviennent qu'ils ne sont point de lui, & qu'ils n'en peuvent être, puisqu'on y cite Saint Basile, Saint Gregoire de Nysse, Saint Chrysostome, Saint Nil & Photius, Auteurs qui ont écrit & vécu depuis Saint Antoine. Les Lettres de Saint Antoine ont été imprimées separément, depuis inserées dans les Bibliotheques des Peres; sa Regle est dans le Code des Regles de l'Abbé d'Aniane, donné par Holstenius sur une copie d'un MS. qui étoit dans le Monastere de Saint Maximin proche de Treves, & imprimé in quarto à Paris chez Billaine en 1663.

SAINT PACOME.

S. Pacome.

QUOI-QUE Saint Antoine eût été l'auteur de la vie monastique, on doit considerer S. Pacome comme l'auteur de la vie cenobitique, parce que ce fut lui qui fit le premier des Communautez reglées. Il naquit dans la Thebaïde de parens qui étoient Payens, & porta quelque temps les armes dans la guerre de Constantin contre Maxence. Cette guerre étant finie, comme il avoit toûjours été Chrétien dans le cœur, il se fit baptizer, & se retira avec un Ermite nommé Palemon, sous la conduite duquel il mena une vie tres-austere. Il demeura depuis à Tabenne, qui est une contrée d'Egypte située sur le bord du Nil dans le Diocese de Tentyre, où il fonda un Monastere, en obéïssant, comme l'on croit, à l'avertissement d'un Ange, & conformément à une Regle qu'on pretend qu'il avoit reçûë de lui. Quoi qu'il en soit, (car encore que cette histoire soit rapportée par bien des Auteurs, je n'estime pas qu'on soit absolument obligé de la croire) quoi qu'il en soit, dis-je, le Monastere qu'il avoit fondé à Tabenne, se remplit en fort peu de temps, il fut obligé d'en bâtir plusieurs autres, & peupla la haute Thebaïde de Monasteres de son Ordre. Il est rapporté dans les Actes Grecs de sa Vie, donnez depuis peu dans le grand Recueil des Vies des Saints de Bollandus & de Papebrochius, qu'il fut accusé à un Synode de Diospole, à cause qu'il devinoit les pensées les plus secretes des hommes; mais qu'il fut absous dans ce Synode, où il se trouva deux de ses Disciples, aprés qu'il eut de-

claré que Dieu lui faisoit la grace de lui reveler les choses les plus cachées. Il mourut vers l'an 400. Nous avons dans la Vie de S. Pacome la Regle qu'on pretend lui avoir été donnée par les Anges. Mais il y en a encore une autre qui porte le nom de ce saint Abbé, qui est dans le Recueil des Regles d'Orient, dans les Bibliotheques des Peres, & à la fin de quelques editions de Cassien, qui est beaucoup plus ample, & semble avoir été dressée à differentes reprises. Elle contient plusieurs reglemens sur les habits, sur la nourriture, sur les occupations & sur la Discipline des Moines. On croit qu'elle a été traduite par S. Jerôme, & il y a à la tête une Lettre qui imite assez le stile de ce Pere. Il y a encore quelques preceptes moraux donnez au Public sous le nom de S. Pacome par Gerard Vossius imprimez à Mayence l'an 1604. On trouve aussi dans le Recueil de l'Abbé d'Aniane, onze Lettres [a] du même, écrites avec beaucoup de simplicité, qui sont citées par Gennade, & une Lettre de Theodore son Disciple touchant la Pâque. Gennade appelle Saint Pacome un homme vraiment Apostolique dans ses discours & dans ses actions. Sa Regle est fort judicieuse, & il y descend dans le détail necessaire pour le gouvernement d'un Monastere. *S. Pacome.*

[a] *Onze Lettres.*] Elles étoient écrites, comme remarque Gennade, aux Superieurs des Monasteres de sa Communauté, qu'il designoit par des Lettres de l'Alphabet. Il y en a une à l'Abbé Hyrus, une à l'Abbé Corneille, une à tous les Superieurs, afin de les avertir de venir celebrer la Fête de Pâques au Monastere appellé en langue Egyptienne *Baüm*, & celle-ci est citée par S. Cyrille d'Alexandrie, dans une Lettre rapportée par Bucherius. Une aux mêmes, pour les avertir de s'assembler au jour de la rémission, c'est à dire, au Chapitre general qui se tenoit au mois d'Août. Et une aux Freres qui étoient sortis du Monastere pour travailler.

ORSIESE.

Orsiese. ORSIESE fut successeur de S. Pacome aprés Petrone, qui ne gouverna le Monastere de Tabenne que peu de jours. Il a fait un Traité spirituel de la doctrine ou de l'institution des Moines, qu'il laissa en mourant à ses Religieux. C'est une exhortation qu'il leur fait de veiller sur eux-mêmes, & de s'acquitter de leurs devoirs avec exactitude. Il est rempli de plusieurs passages de l'Ecriture, dont il fait une application tres-juste à son sujet. Ce qui a fait dire à Gennade, que ce Traité étoit comme assaisonné d'un sel tout divin, *divino sale conditus.* Il a été imprimé separément à Cologne chez Gymnicus l'an 1536. & depuis inseré dans les Bibliotheques des Peres. Il se trouve aussi dans le Recueil des Regles de l'Abbé d'Aniane donné par Holstenius.

THEODORE.

Theodore. THEODORE Prêtre, l'un des principaux Disciples de S. Pacome, & son successeur dans le gouvernement de l'Abbaye de Tabenne, si nous en croyons Gennade, écrivit des Lettres aux autres Monasteres, qui n'étoient presque composées que de passages de l'Ecriture : il y parloit neanmoins tres-souvent de son Maitre S. Pacome, & proposoit ses exemples & sa doctrine, pour servir d'instructions. Il avertissoit aussi quelques Religieux de perseverer avec ferveur dans leur vocation, &

exhortoit ceux qui s'étoient separez de la societé des autres, de s'y réünir. Gennade dit, qu'il y avoit trois Lettres sur ce sujet, presentement nous n'en avons plus qu'une, qui concerne l'assemblée des Moines à la Fête de Pâque : elle est, comme nous avons dit, dans le Recueil des Regles de l'Abbé d'Aniane. *Theodore.*

LES MACAIRES.

Les Macaires.

IL y a eu plusieurs Solitaires appellez Macaires qui ont vécu presque en même temps, & qu'il est aisé de confondre, si l'on n'y prend garde. Le premier est celui qui habitoit dans le desert de Sceté, qui vivoit du temps de S. Pacome & d'Orsiese, & qui fut Precepteur d'Evagre. Il étoit Abbé en Egypte, & l'on fait sa Fête au 15. Janvier. On l'appelloit le jeune Viellard παιδαριογέρων, parce qu'il avoit dans sa jeunesse l'esprit & la gravité d'un vieillard. Le second Macaire Abbé dans la Thebaïde étoit Disciple de Saint Pacome, on en fait la Fête le 12. jour de Janvier. On croit communément que le premier de ces deux Macaires est le Disciple & l'Interprete de S. Antoine, dont S. Jerôme parle dans la Vie de Paul Ermite. Mais le Pere Poussin Jesuite soûtient avec assez de probabilité, que le Disciple de S Antoine est different de ces deux ; & il prouve son opinion, parce que celui-ci fut l'un des deux Disciples qui demeurerent avec S. Antoine pendant quinze ans dans sa solitude, & qui le mirent en terre. Ce qu'on ne peut dire du premier Macaire, qui est mort en 390. aprés avoir été soixante ans Moine de Sceté.

Il y a encore un quatriéme Macaire Moine, aussi-

Les Macaires.

bien que les trois autres, mais plus jeune qu'eux, qui écrivit à Rome au commencement du cinquiéme siecle, un Traité contre les Mathematiciens. C'est à celui ci que Rufin a adressé son Apologie pour Origenes, & c'est de lui que S. Jerôme dit à Rufin dans sa seconde Apologie: *Si vous ne fussiez venu d'Orient, cét habile homme seroit encore au nombre des Mathematiciens.* Et dans sa Lettre 16. *Il eût été vraiment Macaire, c'est-à-dire, heureux, s'il n'eût point rencontré un tel Maître.* Il y a plusieurs Ouvrages qui portent le nom de Macaire, qu'on ne sçait auquel des trois premiers attribuer. Ces Ouvrages sont premierement cinquante Homelies Grecques, traduites par Monsieur Pic Président aux Enquêtes, imprimées à Paris in octavo l'an 1559. & depuis imprimées in fol. à Paris l'an 1623. avec le S. Gregoire Thaumaturge. Il y en a aussi une edition in octavo imprimée à Francfort l'an 1594. avec la version de Zacarie Paltherius, & insérées dans les Bibliotheques des Peres. Secondement, sept Opuscules donnez en Grec & en Latin par le Jesuite Poussin, dans son Livre intitulé *le Thresor Ascetique*, imprimé à Toulouse l'an 1684. Troisiémement, une Regle donnée au Public par Roverius sur un MS. de l'Abbaye du Bec, & dans le Recueil de l'Abbé d'Aniane, où l'on trouve aussi une autre Regle en forme de Dialogue entre Serapion, Paphnuce & les deux Macaires, qui avoit déja été donnée à la fin de Cassien, dans l'edition d'Anvers de l'année 1578.

Gennade nous assûre que Macaire l'Egyptien, c'est-à-dire, le plus ancien, qui étoit Religieux de Scété, avoit écrit une seule Lettre à de jeunes Moines, dans laquelle il enseignoit que l'homme peut parfaitement servir Dieu, quand connoissant

sa nature, il embrasse volontiers toutes sortes de travaux, & resiste à tout ce qu'il y a de plus charmant dans la vie, pour éprouver le secours que Dieu lui a donné; & enfin quand en se conservant pur, il obtient la continence comme un don qui est dû à la nature. Le sujet de cette Lettre approche assez des principes qui se trouvent dans les Opuscules & dans les Sermons Grecs qui portent le nom de Macaire; ce qui feroit croire qu'ils seroient de lui, si Gennade ne nous assuroit que ce Macaire l'Egyptien n'avoit écrit que la seule Lettre dont il parle. Il faut donc dire, ou que Gennade s'est trompé, ou qu'il veut parler d'un autre Macaire, ou enfin que l'Auteur de ces Ouvrages est le Macaire, qui a été Disciple & l'Interprete de S. Antoine, & supposer, comme a fait le Pere Pousslin, qu'il est different de Macaire l'Egyptien. *Les Macaires.*

Quoi qu'il en soit, les cinquante Homelies me paroissent être anciennes: ce sont des exhortations à des Religieux, & non pas des Sermons au Peuple. La premiere contient une explication allegorique de la vision des Cherubins rapportée par Ezechiel, qu'il applique à l'état de l'ame des hommes en cette vie. La seconde est du regne des tenebres, c'est-à-dire, du peché, dont il soûtient que l'homme ne peut être délivré que par la grace de JESUS-CHRIST & par les dons du Saint Esprit. Dans la troisiéme, il recommande aux Freres de vivre en paix, de ne se point condamner les uns les autres, de prier continuellement, & de purifier leur exterieur en combattant contre les tentations de la chair & du Demon. Il dit dans cette Homelie, qu'il est en nôtre pouvoir de resister & de combattre; mais que c'est à Dieu seul à déraciner le peché, & que comme on ne peut

Les Macaires.

voir ſans clarté, parler ſans langue, entendre ſans oreilles, marcher ſans pieds, travailler ſans mains, on ne peut non plus être ſauvé ſans JESUS-CHRIST. Dans la quatriéme, il fait voir que pour avancer dans la vertu, il faut renoncer au monde, pour obtenir la charité du S. Eſprit qui eſt abſolument neceſſaire pour la ſanctification des hommes. Il enſeigne dans cette Homelie, que les Anges & les ames ſont de petits corps tres-minces & tres-ſubtils, erreur aſſez commune parmi les anciens Moines. Dans la cinquiéme, il décrit la difference de la vie du monde & de celle des Chrétiens. La ſixiéme eſt de la priere, il dit qu'elle ſe doit faire en ſilence, avec paix & avec tranquilité; qu'il ne faut point jetter des cris confus, mais avoir Dieu devant les yeux, & le prier avec attention & avec un eſprit rempli de ſaintes penſées. A la fin de cette exhortation, l'on trouve deux queſtions & deux réponſes touchant quelques paſſages, concernant l'Incarnation de JESUS-CHRIST. La ſeptiéme & la huitiéme ſont encore des demandes & des réponſes ſur pluſieurs difficultez. Ce qui fait voir que ces Diſcours ne ſont point des Homelies au Peuple; mais des exhortations d'un Abbé à ſes Religieux, qui lui propoſoient les difficultez qu'ils pouvoient avoir pour en être éclaircis. Il y a quelques-unes de ces queſtions qui ſont plus curieuſes que ſolides, & les réponſes ſont ſouvent fort myſtiques. Celles de l'Homelie huitiéme ſont ſur la priere. Dans la neuviéme il montre qu'on ne peut ſe délivrer des tentations, qu'en attachant uniquement ſon eſprit à Dieu. Dans la dixiéme, il dit que quoi-que l'on ſoit avancé dans la vertu, l'on doit ſe conſiderer comme ſi l'on n'avoit rien fait, & qu'on doit alors ten-

dre à Dieu avec plus de ferveur, de peur de perdre le Saint Esprit par orgueil ou par paresse. L'onziéme & la douziéme contiennent des Reflexions assez obscures sur la chûte de la nature humaine, & sur les misericordes de JESUS-CHRIST: il y a dans la derniere des demandes & des réponses fort peu utiles. Dans la treiziéme, il dit que depuis l'avenement de JESUS-CHRIST, Dieu demande aux hommes une plus grande sainteté qu'auparavant. Dans la quatorziéme, il parle de la récompense des Chrétiens. La quinziéme n'a point de sujet particulier; elle commence par une reflexion sur l'obligation où sont les Chrétiens d'honorer JESUS-CHRIST avec pureté & avec fidelité; ensuite elle contient plusieurs questions, dont la premiere est touchant la resurrection, sçavoir si l'homme ressuscitera avec tous ses membres; & les autres touchant la concupiscence & la pente au mal qui se trouve dans tous les hommes. Il pretend qu'elle est comme une espece de feu allumé dans l'homme, qui embrase, pour ainsi dire, toutes ses parties; que l'homme peut y resister, mais qu'il faut pour le faire, qu'il veille continuellement sur lui-même, & qu'il combatte perpetuellement. Il dit que ceux qui resistent à leurs passions, reçoivent le Saint Esprit, & les graces que JESUS-CHRIST leur a meritées, mais qu'ils doivent bien prendre garde de ne s'en pas élever, & de demeurer dans l'humilité & dans le mépris d'eux-mêmes, comme étant redevables à JESUS-CHRIST des graces qu'ils ont reçûës, & pouvant déchoir de l'état de sainteté où ils sont, s'ils ne s'y maintiennent par la vertu de l'humilité, qu'il appelle le signe & la marque infaillible du

Les Malaires.

Les Macaires.

Christianisme. Dans la seiziéme, il dit que l'homme doit être toûjours dans la crainte, parce qu'il est toûjours exposé aux tentations; qu'ainsi ceux qui n'ont pas encore la grace, doivent se porter à faire le bien, & à quitter le mal par des motifs naturels; mais que ceux qui l'ont reçûë, n'ont pas besoin de ces sortes de motifs, parce que produisant l'amour dans leur cœur, elle leur fait trouver doux & agreable ce qui paroissoit rude & mal-aisé, & fait paroître aisé ce qu'on trouvoit insurmontable. Dans la dix-septiéme, il traite de l'onction spirituelle & de l'état des plus parfaits Chrétiens, & il fait voir que quelque sainteté qu'ils aient acquise, ils doivent toûjours craindre, parce qu'ils peuvent toûjours tomber. Dans la dix-huitiéme, il déduit les effets merveilleux des dons du Saint Esprit dans l'ame d'un homme spirituel. Dans la dixneuviéme il explique les degrez, par lesquels l'homme doit passer pour acquerir la perfection. Il dit qu'il doit s'efforcer lui-même par sa nature à faire le bien; qu'ensuite Dieu le voyant ainsi combattre, lui donne la grace de la priere, & que par son moyen il obtient toutes les vertus. Dans la vingtiéme, il dit qu'il n'y a que JESUS-CHRIST qui puisse guerir l'ame blessée par le peché d'Adam; qu'ainsi il faut s'adresser à lui & le prier, afin qu'il nous donne sa grace. La vingt-uniéme, est de la guerre que les hommes sont obligez de faire contre les vices & contre les passions. Dans la vingt-deuxiéme, il décrit la difference épouvantable de la fin des justes & des méchans: il dit qu'à l'heure de la mort, les ames des premiers sont reçûës par les Anges, & conduites au Seigneur; mais que celles des derniers se trouvent environnées de Demons qui les tirent

avec eux dans les enfers. La vingt-troiſiéme eſt de la victoire qu'un Chrétien doit remporter ſur ſes paſſions. La vingt-quatriéme, de la neceſſité de la grace & de la vertu du Saint Eſprit, pour être juſte & digne de la vie eternelle. Il continuë ce même ſujet dans la vingt-cinquiéme, dans laquelle aprés avoir prouvé qu'on ne peut pas éviter toutes les occaſions de peché, ni reſiſter à toutes les paſſions ſans le ſecours de la grace de JESUS-CHRIST, il fait une peinture de l'état où ſont les hommes en ce monde, & décrit les effets merveilleux que le feu celeſte du S. Eſprit produit dans nos ames. La vingt-ſixiéme contient pluſieurs demandes & réponſes ſur les tentations du Diable & ſur les effets de la grace. L'Auteur y enſeigne dans ſes réponſes, que l'homme eſt rétabli dans ſa premiere dignité par le Saint Eſprit, que le Demon ne nous peut tenter qu'autant que Dieu lui permet. Que la grace change les affections du cœur. Que le Demon ſçait une partie de nos penſées, mais qu'il y en a qui lui ſont inconnuës ; que la grace & la charité n'ont point de bornes, & qu'on ne doit jamais dire qu'on eſt parvenu au degré ſuprême de la perfection ; que l'ame va auſſi-tôt aprés la mort, au lieu où elle a mis ſon amour pendant cette vie. Que quelque bien que l'on faſſe par la nature, on ne peut être ſauvé ſans la grace de JESUS-CHRIST ; qu'il faut toûjours lui attribuer tout le bien que l'on fait, & dire : Si Dieu ne m'avoit aſſiſté, je n'aurois pas pû ni jeûner ni prier ni ſortir du monde ; & que Dieu voyant qu'on lui attribuë les actions qui peuvent ſe faire par la nature, donne avec liberalité les dons ſpirituels, celeſtes & divins de ſa grace. Que les actions qui ſe font ſans grace, peu-

Les Maccaires.

Les Macaires.

vent être bonnes, mais qu'elles ne ſont pas parfaites. Dans la vingt-ſeptiéme, aprés avoir fait conſiderer la dignité d'un Chrétien, il repond encore à pluſieurs queſtions ſur les effets de la grace. Il dit que les hommes ne ſeront jamais au comble de la perfection en ce monde; qu'en quelque état qu'ils ſoient, quelque grace qu'ils aient, ils peuvent toûjours pecher; que la grace la plus forte n'empêche pas que la volonté ne ſe porte au mal, parce que la nature de l'homme, tant qu'il eſt en ce monde, eſt changeante; & que, quoi-que Dieu ait fait des graces toutes particulieres aux Chrétiens, ils doivent neanmoins toûjours travailler à leur ſalut avec crainte & tremblement. Dans la vingt-ſeptiéme, il deplore l'état d'une ame où JESUS-CHRIST n'habite point à cauſe du peché. Dans la vingt-neuviéme, il dit que Dieu donne ſa grace de deux manieres; qu'il prévient les uns ſans qu'ils aient travaillé; qu'il la donne aux autres aprés qu'il ont long-temps travaillé; & il fait admirer la bonté & la ſageſſe de la conduite de Dieu envers les uns & envers les autres. Dans la trentiéme, il montre que ſi l'on n'a le Saint Eſprit qui produit en nous l'amour de Dieu, on ne peut entrer dans le royaume des cieux. Dans la trente-uniéme, il exhorte les hommes à la priere, afin qu'ils obtiennent le renouvellement & le changement de cœur. Dans la trente-deuxiéme, il dit que nous ne ſçavons point certainement ſi nous ſommes dans la grace de JESUS-CHRIST, tant que nous ſommes en ce monde, parce que nous ſommes toûjours tourmentez des mouvemens de la cupidité; mais qu'au jour du jugement on connoîtra ceux qui ſont à Dieu. La trente-troiſiéme eſt de l'attention

tion & de la faveur qu'on doit avoir dans la priere. La trente-quatriéme, de la gloire éternelle. La trente-cinquiéme, de l'état d'une ame, que Dieu a délivrée des mauvaises pensées, ce qu'il appelle un nouveau Sabat. La trente-sixiéme, des differens degrez de la gloire de ceux qui ressusciteront. Dans la trente-septiéme, il prouve que plusieurs se croyent justes qui ne le sont pas, & que ceux qui se croyoient au souverain degré de perfection, sont souvent tombez. On passe la trente-huitiéme, parce qu'elle se trouve toute entiere parmi les Opuscules de l'Ermite Marc. Dans la trente-neuviéme, il dit qu'il est inutile de lire l'Ecriture Sainte, si l'on n'en fait son profit. Dans la quarantiéme, il prouve que les vertus sont comme enchaînées les unes avec les autres, & qu'il en est de même des vices. Il répond encore à trois questions. Il dit dans ses réponses, qu'il y a differens degrez de damnation; que les plus grands pecheurs sont plus punis que ceux qui n'ont pas commis de si grands crimes; que l'état de quietude de certaines ames ne les empêche pas d'exercer la charité; que la grace & l'inclination au peché peuvent se trouver en même temps dans une ame. Dans la quarante-uniéme il décrit les accroissemens de la grace dans une ame, & il fait voir qu'on ne sçauroit conserver cette vertu sans l'humilité. Dans la quarante-deuxiéme, il dit qu'il n'y a que les actions des hommes qui peuvent leur nuire ou leur servir. Dans la quarante-troisiéme, il parle des differens degrez de ceux qui combattent contre les vices; mais elle est si obscure, qu'à peine y peut-on rien comprendre. La quarante-quatriéme est du changement que JESUS-CHRIST fait en nous, & de la maniere dont il guerit nos ames. Il continue

Les Macaires.

Les Macaires.

le même ſujet dans la ſuivante, & il explique par pluſieurs comparaiſons l'union de l'ame avec Dieu. Dans la quarante-cinquiéme, il dit que l'ame malade peut avoir recours au Medecin, le prier, lui demander du ſecours, & qu'alors le Medecin celeſte venant à ſon ſecours ſe joint avec elle, l'éclaire, la conduit & la rend ſon épouſe. La quarante-ſeptiéme, contient pluſieurs explications allegoriques de la Loi de Moyſe, qu'il applique aux differens états de l'ame. Dans la quarante-huitiéme, il dit que ceux qui ont une veritable foi des choſes celeſtes, ne doivent plus avoir d'attache à celles de la terre; que ceux qui ſe ſont retirez du monde, ne doivent plus avoir de ſoins ni d'inquietude des choſes du monde. Enfin, il ne veut pas qu'un Solitaire ſe ſerve du ſecours des Medecins dans ſes maladies; mais il veut qu'il mette toute ſon eſperance en JESUS-CHRIST. Dans la quarante neuviéme, il montre que ce n'eſt pas aſſez d'avoir quitté le monde; mais qu'il faut encore chercher avec ardeur la beatitude éternelle. Dans la cinquantiéme & derniere, aprés avoir remarqué, que Dieu eſt l'auteur des miracles que les Saints ont faits, il tire de cette remarque une reflexion morale, que nous ne ſommes maîtres du Demon que par le ſecours de Dieu, & par la vertu du Saint Eſprit. Il ajoûte que celui qui reconnoît ſon infirmité, ſa foibleſſe & ſes bleſſures, & qui ne reconnoît pas en même temps le ſecours du Saint Eſprit qui le fortifie, eſt un homme ſans diſcretion; & qu'au contraire, celui qui ne fait attention qu'au ſecours du Seigneur, ſans conſiderer ſa foibleſſe, s'imaginant qu'il ne peut plus tomber, ſe trompe lui-même malheureuſement. C'eſt ainſi que cét Auteur

accorde toûjours ces deux maximes fondamentales de la grace & du libre arbitre ; qu'il faut travailler comme si tout dépendoit de nous, & reconnoître cependant que nous ne pouvons rien sans Dieu. Si l'on s'en étoit toûjours tenu à cette simplicité sans philosopher davantage, que de questions auroient été terminées sans bruit ! Que de querelles assoupies ! Que de disputes aneanties ! Que de raisonnemens seroient devenus inutiles ! Que d'Ecrits n'auroient jamais paru ! Mais pour revenir à nôtre Auteur ; il y a encore sept Traitez spirituels de lui, qui ont été donnez en Grec & en Latin par le P. Poussin. Le premier est de la garde de son cœur ; le second de la perfection en esprit ; le troisiéme de la priere ; le quatriéme de la patience & de la discretion ; le cinquiéme de l'élevation de l'esprit ; le sixiéme de la charité ; le septiéme de la liberté de l'esprit, & quelques Apophthegmes des Peres. Il est visible que celui qui est Auteur des cinquante Homelies, est aussi Auteur de ces Traitez, car le même esprit y regne : il a les mêmes sentimens & le même style : il parle de la même maniere de la grace & de la liberté ; & il soûtient, aussi-bien que l'Auteur des Homelies, que les Anges & les ames sont des corps. Mais il n'est pas si certain, que ces Ouvrages soient de Macaire disciple de Saint Antoine ; & il semble même qu'il y a plus d'apparence qu'ils sont d'un Moine plus recent. Quoi qu'il en soit, le style de cét Auteur est simple, on voit que c'est un bon Solitaire, qui parle de cœur, sans affectation ni sans ornement, & souvent même sans ordre. Il allegorise tout, il debite quantité de pensées mystiques fort peu intelligibles, il se sert presque par-tout de comparaisons qui *Les Macaires.*

Les Macaires.

ne ſont pas toûjours juſtes ; enfin il lui échape ſouvent de dire des choſes qui ne s'accordent pas tout-à-fait avec le bon ſens. Tant il eſt difficile en matiere de ſpiritualité de ne ſe pas égarer quelquefois.

Les Regles qui portent le nom de Macaire, ſont d'un autre Auteur. Celles qui ſe trouvent ſous le nom ſeul de Macaire, dans le Recueil de Benoît d'Aniane, ſont attribuées à Macaire l'Alexandrin, c'eſt-à-dire, à l'Abbé de Nitrie, Diſciple de S. Pacome, & Maître d'Evagre. On y trouve un endroit qui ſemble avoir été tiré de la Lettre de Saint Jerôme à Ruſtique ; ce qui fait croire, ou qu'il a été ajoûté, ou que Saint Jerôme a imité Saint Macaire. Quoi qu'il en ſoit, cette Regle eſt ancienne, & elle ſe trouve citée par l'Auteur de la Vie de Saint Philibert, qui dit que ce Saint liſoit les Regles de Saint Macaire, de Saint Benoît, & de S. Colomban. L'autre Regle qui ſe trouve dans le même Recueil, compoſée par les deux Macaires, par S. Serapion & par Saint Paphnuce, eſt faite en forme de Dialogue ; & ce ſont apparemment quelques-unes de leurs converſations, que quelques Moines avoient recue illies, comme les deux Regles qui ſuivent dans le même Recueil, ſont une collection des paroles de trente-quatre Abbez. Il s'en trouve encore une dans le même Recueil, qui porte le nom de l'Abbé Iſaïe, qui eſt propre pour les Ermites, & particulierement pour les jeunes Religieux. Elle eſt pleine de preceptes de Morale ; & c'eſt pour cela qu'on lui a donné pour titre les Preceptes ou les Conſeils de l'Abbé Iſaïe. Cét Abbé eſt apparemment celui dont parle Rufin & Pallade, & qu'ils appelloient Abbé de Syrie. Il y a auſſi ſous le nom de ce même Iſaïe quelques Remarques ſur la Vie Religieuſe, données au

Public par Pouſſin. Dans le même temps vivoit un Solitaire nommé Marc, qui demeuroit dans le Deſert des Cellules, & qui vécut prés de cent ans, à qui l'on attribuë quelques Ouvrages, qui ſont probablement d'une autre Marc, qui a vécu long-temps aprés. *Les mêmes.*

Je ne m'arrête point à rapporter les diſcours, les réponſes ou les avertiſſemens des autres Solitaires de ce temps, qu'on peut voir dans Rufin, dans Pallade & dans les autres Auteurs qui ont écrit leur Vie.

SERAPION

EVE'QUE DE THMUIS.

Serapion Evêque de Thmuis.

IL ne faut pas confondre ce Serapion, dont nous parlons, avec le celebre Serapion Abbé dans le territoire d'Arſinoë : il avoit pourtant été Moine & Abbé auſſi-bien que lui ; mais il fut ordonné vers l'an 340. Evêque de Thmuis, ville d'Egypte, dans la Province de Sceté, par S. Athanaſe, comme on l'apprend par l'Epître de ce Pere à Draconce. Saint Jerôme dit, que cét Evêque merita le nom de Scolaſtique, à cauſe de ſon eloquence, qu'il fut ami de Saint Antoine, & qu'il eut la gloire d'être Confeſſeur ſous Conſtance, c'eſt-à-dire, de ſouffrir pour la défenſe de la Foi du Concile de Nicée & de l'innocence de S. Athanaſe. Il y a apparence, que c'eſt lui, dont on lit le nom dans les ſouſcriptions de la Lettre du Concile de Sardique. C'eſt lui auſſi qui avoit écrit à S. Athanaſe ſur la mort d'Arius, comme nous l'apprenons par la Réponſe de ce Pere, qui lui eſt adreſſée. Saint Jerôme dit qu'il avoit fait un Ou-

Serapion Evêque de Thmuis

vrage contre les Manichéens, un Traité des titres des Pſeaumes, & pluſieurs Lettres tres-utiles. Nous n'avons plus preſentement que ſon Traité contre les Manichéens, donné au Public par Caniſius : dans lequel il prouve, que le vice ou le mal n'eſt point une ſubſtance, & que nôtre nature n'eſt point méchante d'elle-même. Ce qu'il montre principalement, parce que pluſieurs perſonnes tres-méchantes ſont enſuite devenuës tres-pieuſes & tres-vertueuſes. Voilà le ſujet de ce petit Traité : les raiſonnemens en ſont tres-ſolides, mais le ſtyle en eſt fort ſimple, & fort peu étudié.

EUSEBE D'EMESE.

Euſebe d'Emeſe.

CE'T Euſebe étoit d'Edeſſe, ville de Meſopotamie, d'une famille conſiderable. Il avoit appris dés ſon enfance l'Ecriture ſainte ſuivant la coûtume de ſon pays ; il étudia enſuite le Grec & les belles Lettres, & vint en Paleſtine pour ſe perfectionner dans la ſcience de l'Ecriture ; il y fut diſciple d'Euſebe de Ceſarée, & de Patrophile de Scythople. Les Euſebiens voulurent l'élire Evêque d'Antioche, après la dépoſition d'Euſtathe, & enſuite le mettre ſur le Siege d'Alexandrie en la place de S. Athanaſe ; mais il ne voulut point accepter ces Evêchez litigieux. Il fut depuis ordonné Evêque d'Emeſe proche le Mont Liban ; mais la réſiſtance du peuple l'obligea de ſe retirer à Laodicée, où il fut bien reçû de Georges Evêque de cette Egliſe, qui le fit rétablir dans Emeſe. Il fut fort cheri de Conſtance qui le mena avec lui à la guerre des Perſes. Il étoit mort l'an 359. puiſque

son successeur Paul d'Emese assista au Concile de Seleucie, comme nous l'apprenons de Saint Epiphane. On l'a mis dans quelques Martyrologes au nombre des Saints. Voici comme S. Jerôme parle des OEuvres de cét Evêque. Eusebe Evêque d'Emese, qui avoit l'esprit de Rhetoricien & le genie d'Orateur, a composé une infinité de Livres; il s'est attaché au sens historique; ceux qui veulent prêcher, le lisent avec application. Ses principales pieces sont contre les Juifs, contre les Gentils, contre les Novatiens, deux Livres de Commentaires sur l'Epître aux Galates, & plusieurs Homelies courtes sur les Evangiles. Theodoret rapporte dans son troisiéme Dialogue deux Fragmens, pour prouver que la divinité de JESUS-CHRIST n'a point souffert, qui sont tirez de quelqu'un de ces Ouvrages dont nous venons de parler. Et l'on trouve encore dans les Chaînes Grecques sur l'Ecriture, plusieurs Fragmens qu'on attribuë à Eusebe d'Emese. Les Homelies que nous avons presentement sous le nom d'Eusebe d'Emese, ne sont point de lui, quoi-qu'elles ayent été citées sous son nom dans l'onziéme siecle par Guitmond, & dans le douziéme par Gratien. Elles sont toutes écrites par des Auteurs Latins bien plus recens qu'Eusebe d'Emese [a]. Il y en a qui sont de S. Eucher, de Fauste de Riés, de Cesaire d'Arles, & de plusieurs autres François. Pierre Diacre Bibliothecaire du Mont-Cassin attribuë celles qui sont sur les Evangiles, & sur les Fêtes du Temps & des Saints de l'année, à Brunon Evêque de Signi. Et cela se trouve confirmé par les Catalogues des MSS. du Vatican & du Mont-Cassin, où ces Homelies sont attribuées au même Auteur. Elles ont été données au Public par Gagneus, & imprimées separément, & dans le cinquiéme volume de la Bibliotheque des Peres, de Cologne.

Eusebe d'Emese.

a *Elles sont toutes écrites par des Auteurs Latins bien plus recens qu'Eusebe d'Emese.*] Le ſtyle eſt d'un Latin qui ne ſçavoit point de Grec. Il paroît par les Homelies de S. Blandine, d'Epiphodus, d'Alexandre & de S. Geneſt, que l'Auteur etoit François. Il y a un Sermon de S. Maxime ſecond Abbé de Lerins; il y eſt fait mention de S Honorat Abbé de Lerins, & depuis Evêque d'Arles, qui ont vécu bien depuis la mort d'Euſebe d'Emeſe. L'on y trouve un Sermon des Rogations inſtituées par S. Mamert. L'Auteur ſe dit diſciple de S. Maxime Abbé de Lerins; ce qui fait croire que ces Sermons ſont de S. Eucher de Lyon, ſous le nom duquel ils ont été imprimez. L'Auteur des Homelies ſur la Pâque combat l'Heretique Pelage, & cite S. Gregoire le Grand.

BASILE D'ANCYRE.

Baſile d'Ancyre.

BASILE fut ordonné Evêque d'Ancyre l'an 336. par les Evêques du parti d'Euſebe, en la place de Marcel qu'ils venoient de dépoſer. Il fut excommunié, & ſon Ordination declarée nulle dans le Concile de Sardique; mais il ne laiſſa pas de demeurer en poſſeſſion de ſon Siege. Il diſputa contre Photin dans le Concile de Sirmich de l'an 351. & il y confondit cét Heretique. Il fut un des plus grands ennemis des Ariens ou des Anoméens, c'eſt-à-dire, de ceux qui défendoient ouvertement l'opinion d'Arius, & ſoûtenoient que le Verbe n'étoit point ſemblable au Pere. Mais on le conſidere comme le Chef du parti de ceux qu'on a depuis appellez demi-Ariens, leſquels ne voulant point reconnoître que le Fils fût conſubſtantiel au Pere, diſoient qu'il lui étoit ſemblable en toutes choſes & même en

substance. Basile soûtint fortement cette opinion, & la fit établir par l'autorité d'un Concile qui se tint à Ancyre l'an 358. Il la défendit à Seleucie & à Constantinople contre la brigue des Eudoxiens & des Acaciens, qui le déposerent l'an 360. aprés l'avoir chargé de plusieurs crimes. S. Jerôme nous apprend que Basile d'Ancyre avoit écrit un Livre contre Marcel son predecesseur, un Traité de la Virginité, & quelques autres Opuscules. Nous n'avons rien de lui; mais sa conduite & ses actions nous font connoître qu'il étoit homme d'esprit, eloquent, & sçavant dans la Theologie. Quoi-qu'on le fasse le Chef du parti de ceux qu'on a appellez demi-Ariens, il n'est pas certain qu'il fût Heretique; au contraire S. Basile en parle comme d'un Evêque Catholique, & S. Athanase avouë dans son Livre des Synodes, que Basile d'Ancyre, & ceux de son parti n'étoient differens de ceux qui faisoient profession de la Consubstantialité, que de nom seulement. C'est pourquoi S. Hilaire & Philastre appellent les Evêques du Concile de Sirmich tenu contre Photin, dont Basile d'Ancyre étoit le Chef, des Evêques Orthodoxes & saints. *Basile d'Ancyre.*

LIBERE.

LIBERE succeda au Pape Jules dans le Siege de l'Eglise de Rome l'an 352. Il proteste dans une de ses Lettres, que c'est malgré soi qu'il a été élevé à cette dignité. On trouve dans les Fragmens de S. Hilaire une Lettre attribuée à ce Pape écrite aux Evêques d'Orient peu de temps aprés son élevation au Pontificat, dans laquelle il leur mande qu'il *Libere.*

Libere. avoit envoyé à Saint Athanase trois Prêtres de l'Eglise de Rome, nommez Luc, Paul, Elien, pour le citer à Rome, afin de rendre sur son sujet un jugement conforme à la discipline de l'Eglise; qu'il lui avoit aussi adressé une Lettre, dans laquelle il lui mandoit, que s'il ne venoit à Rome, il le declareroit separé de la Communion de l'Eglise Romaine. Il ajoûte que ces Prêtres étant de retour, & lui ayant apris qu'Athanase avoit refusé de venir, il avoit suivi le jugement que les Evêques d'Orient avoient rendu contre lui; qu'il vouloit communiquer avec eux & avec tous les Evêques de l'Eglise; & qu'au contraire Athanase étoit déchû de sa Communion, aussi-bien que de celle de l'Eglise Romaine, & de tout commerce de lettres.

Voilà en substance ce que porte cette Lettre attribuée à Libere, qui ne lui seroit pas fort avantageuse, si elle étoit veritablement de lui. Mais je croi qu'il est tres-probable, qu'il n'a jamais rien écrit de semblable, & que cette Epître est un monument supposé par celui qui a fait le Recueil des Fragmens de Saint Hilaire. Car premierement est-il croyable, que Libere ait chassé Saint Athanase de sa Communion, sans en avoir aucun sujet, & sans avoir égard au jugement de son predecesseur, & à celui du Concile de Sardique?

Secondement, l'Auteur de cette Lettre dit, que les Orientaux avoient écrit à Jules contre S. Athanase, sans faire mention du jugement que ce Pape avoit rendu en sa faveur.

Troisiémement, S. Athanase ne s'est jamais plaint, que Libere l'eût excommunié avant que d'être exilé. Au contraire, il suppose qu'il avoit toûjours été pour lui, jusqu'au temps qu'il souscrivit dans le lieu de son exil.

Quatriémement, les paroles de S. Hilaire qui suivent cette Lettre, n'ont point de rapport avec ce qu'elle contient, & font voir qu'il avoit rapporté une Lettre toute differente de celle-ci. Voici ses paroles: *Cette Lettre n'est-elle pas toute sainte? que contient-elle qui ne parte d'un esprit plein de la crainte de Dieu? Mais Potamius & Epictete voulant condamner l'Evêque de Rome, comme il est dit dans le Synode de Rimini, ne voulurent point l'écouter; & Fortunatianus eut beau envoyer cette Lettre à plusieurs Evêques, il n'y gagna rien.* Est-il croyable que S. Hilaire eût ainsi loüé une Lettre, qui auroit porté la condamnation de S. Athanase? Ce qu'il ajoûte, éclaircit encore ce qu'il vient de dire, & confirme nôtre sentiment. *Ils aimerent mieux préjudicier à leurs interêts, & tout hazarder, que de refuser la Communion à Saint Athanase, ou que de toucher à l'autorité du Concile de Sardique qui l'avoit absous. Les Egyptiens écrivirent à Libere, afin qu'il conservât la Communion avec S. Athanase, comme ils avoient autrefois écrit à Jules pour le prier de la lui rendre.* Ces paroles font voir, que Libere n'avoit point excommunié S. Athanase, puisque les Egyptiens ne lui demandoient pas qu'on lui rendît la Communion, comme ils avoient fait autrefois à Jules; mais seulement qu'il la lui conservât. *Qualis ad Julium pridem de reddenda exulanti Communione, talis nunc, ut de subjectis intelligitur, data sunt de tuenda.* *Libere.*

Cinquiémement, Libere est lui-même témoin, qu'il n'a jamais excommunié S. Athanase. Il dit dans sa Lettre à Lucifer, en rapportant ce qui s'étoit passé sur le sujet de ce Saint au commencement de son Pontificat, que les Evêques d'Orient lui avoient écrit des Lettres contre lui; qu'il ne les avoit point suppri-

Libere. mées, comme on l'en accusoit; mais qu'il les avoit lûës au Concile; qu'il n'y avoit neanmoins ajoûté aucune foi: *Quels fidem & sententiam non commodavimus nostram*: parce qu'il avoit reçû en même temps des Lettres de soixante & quinze Evêques d'Egypte pour S. Athanase. Ce témoignage ne fait-il pas voir nettement, que la Lettre dont il s'agit, n'est point de Libere, puisqu'elle suppose qu'il avoit ajoûté foi aux Lettres des Orientaux, & excommunié S. Athanase?

Sixiémement, si Libere eût excommunié S. Athanase au commencement de son Pontificat, les Officiers de Constance ne lui eussent-ils pas allegué cette raison pour le faire souscrire à sa condamnation? Et eût-il pû soûtenir aussi fortement qu'il le fit, que l'Eglise de Rome l'avoit toûjours tenu pour innocent?

Septiémement, quand Libere auroit caché ou supprimé cette Lettre pendant qu'il a été dans le parti de S. Athanase, ne l'auroit-il pas produite aussi-tôt aprés qu'il eut signé contre lui? Il n'avoit plus pour lors d'interêt de la cacher; au contraire il devoit la publier. Cependant c'est alors qu'il avouë qu'il a toûjours été pour S. Athanase. *Parce que Jules, mon predecesseur, d'heureuse memoire, avoit reçû Athanase à sa Communion, j'eusse craint de passer pour un prevaricateur, si je l'avois condamné; mais aussi-tôt que j'ai sçû que vous l'aviez condamné justement, j'ai suivi votre jugement.* Cela ne fait-il pas voir que Libere n'a point condamné S. Athanase au commencement de son Pontificat; mais qu'au contraire il l'a toûjours défendu, pour suivre l'autorité de son predecesseur?

Il y a enfin dans la Lettre que nous examinons, quelques expressions, qui n'ont été en usage que depuis le temps de Libere.

Il est donc faux, que Libere ait écrit cette Lettre,

ou excommunié Saint Athanase. Au contraire, aussi- *Libere.*
tôt aprés qu'il fut élevé au Pontificat, il lui écrivit une Lettre de Communion. Les Evêques d'Orient lui écrivirent contre ce Saint, & ceux d'Egypte en sa faveur. Il lût leurs Lettres dans son Synode, où l'on jugea qu'il faloit continuer la Communion qu'on avoit toûjours euë en Occident avec S. Athanase. Ceci se passa vers la fin de l'an 352. ou au commencement de 353. avant la défaite de Magnence. Aprés la mort de ce Tyran, Constance fit assembler un Concile dans la ville d'Arles. Libere y envoya Vincent de Capoüe de sa part, avec Marcel Evêque en Campanie, & leur donna ordre de demander à l'Empereur, qu'il fist assembler un Synode à Aquilée. Ces Evêques au lieu d'être fermes se laisserent tromper, & souscrivirent à la condamnation de Saint Athanase, avec tous les autres Evêques du Concile, à l'exception de Paulin Evêque de Treves. Libere l'ayant appris, envoya Lucifer Evêque de Cagliari avec Pancrace Prêtre, & Hilaire Diacre, porter une Lettre à l'Empereur Constance, dans laquelle aprés avoir rapporté ce que nous venons de dire, sur ce qui s'étoit fait depuis le commencement de son Pontificat, sur le sujet de Saint Athanase, il le prie de faire examiner cette affaire dans un Synode libre, à la charge qu'on commencera par confirmer la Formule de Foi du Concile de Nicée. Il donna à ces mêmes Deputez une Lettre de recommandation adressée à Eusebe de Verceil; & de fait il lui en écrivit deux autres, l'une de recommandation, & l'autre de remerciment. Il écrivit encore vers le même temps à Osius, & à d'autres Evêques, sur le sujet de la chûte de Vincent de Capouë. Aussi-tôt aprés le Concile de Milan tenu

Libere. en 355. qui ne fut pas plus favorable à S. Athanase que l'avoit été celui d'Arles, Libere écrivit une belle Lettre à Eusebe, à Denys & à Lucifer Evêques exilez, dans laquelle il les loüe de leur constance, & leur témoigne qu'il est prêt de souffrir la même persecution. Il dit qu'il ne sçait s'il doit s'attrister de son absence, ou se réjoüir de leur gloire. Il remarque qu'elle est plus grande que celle des anciens Martyrs, parce que ceux-ci n'avoient à souffrir que les tourmens des persecuteurs, au-lieu qu'ils ont eux à supporter les mauvais traitemens de leurs faux freres. Il les prie de l'assister de leurs prieres, afin que Dieu lui fasse la grace de soûtenir avec patience & avec fermeté les attaques dont il est menacé. En effet, peu de temps aprés, Constance voyant qu'il n'y avoit presque que Libere qui défendît l'innocence de ce Saint, & désirant confirmer sa condamnation par l'autorité de l'Evéque de Rome, envoya un Eunuque en cette ville, qui le pressa inutilement de souscrire à la condamnation de Saint Athanase: car la seule réponse qu'il pût avoir de lui, fut qu'on assemblât un Concile libre, éloigné de la Cour, où il n'y eût ni Gardes, ni Officiers; qu'on commençât par y faire profession de la Foi, suivant qu'elle avoit été expliquée dans le Concile de Nicée; qu'on en chassât tous les Ariens, & qu'on anathematizât leur erreur, & qu'ensuite on examinât la cause de Saint Athanase. L'Empereur ayant sçû la réponse, envoya un ordre au Gouverneur de Rome de surprendre adroitement Libere, & de l'envoyer à la Cour; cét ordre fut executé. Quand il fut en presence de l'Empereur, il ne lui parla pas avec moins de fermeté, qu'il avoit parlé à Rome à son Eunuque. Nous avons ses Réponses dans Theodoret au

Livre 2. de ſon Hiſtoire chap. 16. dans leſquelles il témoigne une fermeté inconcevable. Il refuſe de ſouſcrire à la condamnation de Saint Athanaſe. Conſtance lui oppoſant qu'il avoit été condamné par toute la terre, & lui diſant, *Vous êtes le ſeul Evêque du monde, qui pour défendre un impie troublez la paix*, il lui répondit conſtamment: *Quand je ſerois ſeul la cauſe, la Foi n'en eſt pas moins bonne; car il ne s'eſt trouvé autrefois que trois jeunes gens qui reſiſtaſſent aux ordres du Roi.* Il demande enſuite qu'on aſſemble un Synode; mais qu'avant que d'examiner la cauſe de Saint Athanaſe, l'on faſſe ſouſcrire à tous les Evêques la Formule de Foi de Nicée. Conſtance s'étant emporté contre S. Athanaſe, en le faiſant auteur de l'inimitié que ſon frere Conſtans avoit euë contre lui; Libere lui répond ſagement: *Vous ne devez pas, Sire, vous ſervir des Evêques pour venger vos inimitiez. Car les mains des Eccleſiaſtiques ne doivent être employées qu'à benir & à ſanctifier.* Enfin Conſtance le menaçant d'un exil, *J'ai déja dit adieu*, dit-il, *à mes Freres de Rome, car les Loix Eccleſiaſtiques ſont preferables au domicile de Rome.* On lui donna encore trois jours pour deliberer; & comme il ne changeoit point de ſentiment, on l'envoya en exil deux jours aprés à Berée ville de Thrace. L'Empereur, l'Imperatrice, & l'Eunuque Euſebe lui preſenterent de l'argent pour faire ſon voyage; mais il le refuſa, & s'en alla gayement au lieu de ſon exil. Le Clergé de Rome ayant perdu ſon Chef, fit ſerment de n'élire perſonne en la place de Libere, tant qu'il ſeroit en vie. Mais Conſtance ſe ſervant du miniſtere d'Epictete Evêque de Centumcello en Italie, fit ordonner Evêque un Diacre nommé Felix, qui avoit été lui-même *Libere.*

Libere. du nombre de ceux qui avoient juré qu'on n'éliroit point d'Evêque à la place de Libere. Saint Jerôme dit qu'Acacius eut part à cette Ordination. Saint Jerôme & Socrate accusent ce Felix d'Arianisme; mais Theodoret & Rufin disent qu'il n'a été Arien que de Communion, & non pas de doctrine. Quoi qu'il en soit, tous les Anciens conviennent, que son Ordination n'étoit pas legitime [a]; & quelques Auteurs nouveaux ont tres-grand tort de mettre cét homme dans le Catalogue des Papes, & c'est encore avec moins de raison qu'on l'a mis au nombre des Saints Martyrs dans la plûpart des Martyrologes [b].

Libere qui avoit témoigné tant de fermeté dans la paix, ne pût souffrir long-temps l'ennui d'un exil. Il n'y avoit pas encore été deux ans, que se laissant aller aux persuasions de Demophile Evêque de la ville où il étoit relegué, il souscrivit non seulement à la Condamnation de S. Athanase, mais aussi il approuva une Formule de Foi Heretique [c]. Les Sçavans sont en dispute, si ce fut la premiere ou la seconde Formule de Sirmich qu'il approuva. Quoi qu'il en soit, il écrivit une Lettre de Communion aux Evêques d'Orient, dans laquelle aprés avoir declaré Saint Athanase hors de sa communion, & reconnu qu'il avoit approuvé la Formule de Foi que Demophile lui avoit presentée, il les prie d'employer leur credit & leurs prieres auprés de l'Empereur, afin qu'il soit délivré de son exil, & qu'il puisse retourner dans l'Eglise que Dieu lui a confiée. Il écrivit aussi en même temps deux Lettres qui portent à peu prés les mêmes choses, l'une à Ursace & à Valens, & l'autre à Vincent de Capouë: elles sont rapportées dans les Fragmens de S. Hilaire.

Libere obtint bien-tôt aprés ce qu'il demandoit par

par ces Lettres : car l'Empereur étant content, le fit *Libere.*
venir bien-tôt à Sirmich, où il trouva des Deputez des Evêques d'Orient & d'Occident. On y tint une espece de Concile, dans lequel on fit une Collection des Formules de Foi qui étoient approuvées par le parti des demi-Ariens, dans lesquelles le Fils étoit declaré semblable au Pere en substance : on le fit souscrire à Libere, qu'on renvoya à Rome avec une Lettre du Synode adressée à Felix, qui portoit que Libere & lui gouverneroient l'Eglise de Rome en commun. Mais Libere ne fut pas plûtôt de retour, que Felix fut contraint de sortir de Rome, & ayant voulu y rentrer de force, il en fut chassé honteusement.

Ainsi Libere se voyant paisible possesseur de son Siege, comme il avoit souscrit malgré lui à la condamnation de Saint Athanase & aux Formules de Foi des Ariens ; il se repentit bien-tôt de ce qu'il avoit fait, fit profession de la Foi du Concile de Nicée, & se réünit avec Saint Athanase. Il écrivit une Lettre à tous les Evêques du monde l'an 362. dans laquelle il veut qu'on pardonne aux Evêques, qui ayant été surpris avoient approuvé l'erreur des Ariens ; mais il anathematize pour toûjours les Chefs de leur parti, & ceux qui ne revenoient point de leur erreur. Cette Lettre est rapportée dans les Fragmens de S. Hilaire.

Enfin, les demi-Ariens se voyant opprimez par les Anoméens, qui avoient plus de credit auprés de l'Empereur Valens, eurent recours à Libere, & lui envoyerent l'an 366. Eustathe de Sebaste, avec Sylvain & Theophile Evêques de la Cilicie, à qui ils presenterent des Lettres du Concile de Lamptaque. Libere ne voulut point d'abord les recevoir, disant

Libere. qu'ils étoient du parti d'Arius ; mais ils lui perſuaderent qu'ils étoient revenus de cette erreur, & qu'ils faiſoient profeſſion que le Fils de Dieu étoit ſemblable en tout à ſon Pere, & de même ſubſtance; ils firent même profeſſion de la Foi du Concile de Nicée, approuverent le terme de *Conſubſtantiel*, & condamnerent les Formules de Rimini & de Seleucie. Libere ayant exigé d'eux ces declarations, écrivit en leur faveur en Orient. Il mourut peu de temps aprés l'an 366. L'hiſtoire de Libere que nous venons d'écrire, nous apprend le nombre des Lettres qui ſont de ce Pape, auſſi-bien que le temps, l'occaſion & le ſujet de chacune. Il ſuffit donc d'en faire ici le Catalogue, & de marquer celles qu'on lui attribuë fauſſement. Nous ſuivrons l'ordre qui eſt obſervé dans le ſecond volume des derniers Conciles.

La premiere eſt celle qui eſt écrite à Oſius, ſur le ſujet de la chûte de Vincent de Capouë, donnée par Baronius, & tirée du MS. du Vatican : elle me paroît veritable & s'accorde avec l'Hiſtoire du temps.

La ſeconde eſt la Lettre à Conſtance, qui étoit à la fin des Oeuvres de Lucifer, & dans les Fragmens de S. Hilaire.

Les trois ſuivantes à Euſebe de Verceil, ſont tirées des Actes de cét Evêque, & me paroiſſent anciennes.

La ſixiéme aux Confeſſeurs exilez, eſt dans les Fragmens de S. Hilaire, & dans les Actes dont nous venons de parler.

La ſeptiéme écrite aux Orientaux, aprés qu'il eut ſigné contre S. Athanaſe, eſt tirée des Fragmens de S. Hilaire, & eſt tres-veritable.

La huitiéme eſt celle qu'on ſuppoſe avoir été écrite aux Orientaux, auſſi-tôt aprés ſon élevation au

Pontificat, par laquelle il declare Saint Athanase excommunié. Nous avons montré qu'elle est fort douteuse, quoi-qu'elle soit dans les Fragmens de S. Hilaire. *Libere.*

La neuviéme écrite à Ursace, à Valens & à Germinius, & la dixiéme à Vincent de Capouë, du lieu de son exil, aprés qu'il eut signé, sont veritables, & tirées des Fragmens de S. Hilaire.

L'onziéme écrite aux Evêques d'Italie, aprés le Concile de Rimini, ne souffre aucune difficulté, & est rapportée au même endroit.

La douziéme, qui est une Confession de Foi adressée à S. Athanase, est supposée, comme nous l'avons prouvé en parlant des Ouvrages de ce Pere, parmi lesquels elle se rencontre.

La treiziéme, qu'on suppose être celle qu'Eustathe & les autres Deputez des Evêques d'Orient obtinrent de Libere, & presenterent au Synode de Tyane, s'accorde bien avec l'Histoire.

Les quatorziéme & quinziéme doivent être mises au rang des pieces supposées par Isidore, & sont rejettées par tous les Critiques.

Les trois Decrets attribuez à ce Pape n'ont aucun rapport à la discipline de son temps, ni aucune autorité.

La Conference qu'il eut avec Constance & Epictete, est rapportée par Theodoret au Livre 2. de son Histoire chap. 6. qui l'avoit tirée d'anciens Actes écrits du temps de Libere.

Le stile de Libere est simple & sans ornement; mais il ne manque pas de force & de netteté. Sa conduite eût été irreprochable, s'il ne se fût point laissé vaincre à l'amour qu'il avoit pour la ville de Rome & pour son Eglise. Mais il a réparé sa faute par

Libere. la fermeté qu'il témoigna depuis qu'il fut de retour.

---

a *Quoi qu'il en soit, tous les Anciens conviennent que son Ordination n'étoit pas legitime.*] S. Athanase dans l'Epître aux Solitaires, dit qu'il fut ordonné dans le Palais sans le consentement du Peuple, & sans être élû par le Clergé, par Eusebe, en présence de trois Eunuques & de trois Evêques, qui pouvoient passer plûtôt pour des espions que pour des Evêques. Que le Peuple ne lui permit pas d'entrer dans l'Eglise, & qu'il se retira de la Communion. Saint Jerôme dit qu'il fut un Antipape. Optat, & S. Augustin faisant le Catalogue des Papes, ne font point mention de Felix, & mettent Damase aprés Libere. Et certes Libere étant Evêque legitime, on ne pouvoit en ordonner un autre en sa place. Et quand on supposeroit qu'aprés sa chûte il étoit déchû de l'Episcopat, cela ne pourroit pas rendre legitime l'ordination de Felix, qui dans son commencement avoit été nulle. Outre que Libere n'a point été déposé aprés sa chûte; mais au contraire il a été reconnu pour legitime Evêque, & est demeuré en possession de son Siege du consentement de tous les Evêques Catholiques.

b *C'est avec moins de raison qu'on le met dans le Catalogue des Saints Martyrs dans la plûpart des Martyrologes.*] On en fait la Fête le 4 Aoust. Mombritius a le premier publié sa Vie, & ensuite Monsieur Baluse l'a donnée plus correcte. Il y eut dispute sur la sainteté de Felix, entre les Correcteurs du Martyrologe Romain, du temps de Gregoire, & l'on dit qu'on trouva pour lors une vieille inscription dans l'Eglise de S. Cosme & de S. Damien conçûë en ces termes: *Le corps de S. Felix Pape & Martyr, qui a condamné Constance.* Mais la Vie de ce Felix & ces monumens sont apocryphes. Car premierement ils supposent que Constance le fit mourir. Or il est constant par le témoignage du Prêtre Marcellin, que Felix survécut Constance. 2. Comment se pourroit-il faire que S. Athanase & S. Hilaire, Lucifer, &c. & tous les autres Anciens n'eussent rien dit de la condamnation de Constance par Felix, & du martyre de ce Pape? 3. Les Actes de

Mombritius rapportent que Constance avoit été condamné pour avoir été baptizé deux fois par Eusebe de Nicomedie. Or il est constant par les témoignages de S. Hilaire & de Lucifer, que Constance étoit Catecumene, & qu'il n'a été baptizé que sur la fin de sa vie par Euzoïus, comme S. Athanase le rapporte dans le Livre des Synodes. L'autorité des Martyrologes est de peu de consequence, aussi-bien que celle d'Athanase le Bibliothecaire. L'Inscription trouvée dans l'Eglise de S. Cosme & de S. Damien, n'est pas une preuve de grand poids.

c *Une Formule de Foi Heretique*] Baronius & plusieurs autres soûtiennent, que Libere ne souscrivit qu'à la premiere Formule de Foi de Sirmich, qui n'étoit pas Heretique. Mais si cela eût été ainsi, S. Hilaire qui approuvoit cette Formule, n'eût pas appellé celle qui avoit été signée par Libere, *la perfidie des Ariens*, & n'eût pas dit *Anatheme* tant de fois à Libere à cause de sa souscription. S. Jerôme dit aussi que Libere fut contraint de signer l'Heresie. Et tous les Anciens parlent de la chûte de Liberius comme de l'approbation de l'Heresie des Ariens. Ceci a fait croire à Messieurs le Fevre & Blondel & au P. Petau, que Libere avoit souscrit à la seconde Formule de Sirmich. Mais cette opinion a ses difficultez: car S. Hilaire dit que la Formule signée par Libere avoit été composée par vingt-deux Evêques qui étoient la plûpart Orientaux. Et que la seconde avoit été faite par Potamius, & par des Evêques d'Occident. Basile est mis au nombre de ceux qui avoient approuvé la premiere, & il condamna la seconde de Sirmich aussi-tôt aprés qu'elle parut. Enfin Libere ne revint de son exil qu'aprés le Concile d'Ancyre, dans lequel les Orientaux venoient de proscrire la seconde Formule de Sirmich. Ainsi, quelle apparence qu'ils la lui eussent presentée pour la lui faire signer? Pour répondre à ces difficultez, & éclaircir le fait, il faut remarquer que Demophile fit signer ou approuver à Libere qui étoit encore en exil, une Formule de Foi differente de celle qu'il signa, quand il fut de retour à Sirmich. Que la Formule que Demophile lui presenta, avoit été faite à Sirmich par plusieurs Evêques, *quæ*, dit Libere dans sa Lettre, *Sirmium à pluribus Fratribus & Coëpiscopis nostris translata & suscepta est.* Paroles qui desi- *Libere.*

Libere.

gnent la seconde Formule de Sirmich, qui commence ainsi : *Cùm nonnulla putaretur esse de Fide disceptatio, diligenter omnia apud Sirmium tractata sunt & discussa, præsentibus sanctissimis Episcopis.* Ainsi il faut dire, que la Formule que Libere approuva dans son exil, étoit la seconde de Sirmich : car Demophile étoit Arien & du parti d'Ursace & de Valens, qui soûtenoient la seconde Formule de Sirmich. C'est pour cela qu'Eudoxe & Aëtius firent courir le bruit que Libere étoit de leur opinion, & Libere écrivit même à Ursace & Valens, qu'il étoit de leur sentiment : mais étant ensuite appellé à Sirmich, où il trouva Basile d'Ancyre, Eleusius & les autres Evêques demi-Ariens qui venoient de condamner les Ariens dans le Concile d'Ancyre, on lui fit signer à lui & aux autres Evêques un Tome qui contenoit les Formules de Foi d'Antioche, la premiere de Sirmich, & les autres qui établissoient que le Fils étoit semblable au Pere & on l'obligea de condâmner ceux qui diroient qu'il étoit dissemblable. Voyez Sozomene au Livre 4. chap 15 de son Histoire. On peut toûjours objecter que la seconde Formule de Sirmich n'a point été faite par Basile & par les autres Evêques Orientaux, & que celle qui fut presentée à Libere par Demophile, avoit été faite par ces Evêques, si l'on s'en rapporte aux Fragmens de S. Hilaire. A cela il n'y a point d'autre réponse que de dire que les noms de ces Evêques ont été ajoûtez par l'Auteur qui a fait ces Extraits de S. Hilaire, qui avoit mis en marge, *inquirendum*, c'est à-dire, *il faut chercher si ce sont ces Evêques.* Ce qui fait voir qu'il n'en étoit pas assûré, & qu'il a peut-être mis ces noms par hazard. Voilà ce que j'ai crû devoir dire de cette question, qui est difficile & celebre, quoi-qu'elle ne soit pas de grande utilité.

d *Il mourut l'an 366.*] Saint Jerôme & Marcellinus dans leurs Chroniques

e *La Conference.*] C'est plûtôt un interrogatoire subi par Libere au Conseil de l'Empereur.

S. HILAIRE.

SAINT Hilaire étoit de la ville de Poitiers [a], dont il fut depuis Evêque. Il fut élevé dans le Paganisme, & il s'appliqua dans sa jeunesse à l'étude des sciences profanes. Il se maria, & eut une fille nommée Apre [b]. Les reflexions qu'il fit sur les fausſetez que les Payens avançoient, le conduisirent peu à peu à une connoissance imparfaite de la verité, qui se perfectionna par la lecture des Livres sacrez, comme il le rapporte lui-même au commencement de ses Livres de la Trinité. Aprés s'être instruit parfaitement de la Religion Chrétienne, il reçût le Baptême, sa femme & sa fille se convertirent apparemment avec lui. Il se passa plusieurs années depuis son Baptême jusqu'à son Episcopat [c]: mais nous ne sçavons aucune circonstance particuliere de sa vie pendant ce temps là. Il fut ordonné Evêque de Poitiers quelques années avant son exil, & aussitôt aprés qu'il fut élevé à cette dignité, il travailla fortement au salut du troupeau que JESUS-CHRIST lui avoit confié, en prêchant les veritez de l'Evangile. Ensuite comme il vit que l'erreur des Ariens commençoit à se répandre en France, il composa contre eux ses douze Livres de la Trinité [d], qu'il achevoit quand il fut menacé de l'exil. Il y fut envoyé par ordre de l'Empereur Constance, pour avoir soûtenu dans le Concile de Beziers le parti de Saint Athanase contre Saturnin Evêque d'Arles & *S. Hilaire.*

S. Hilaire.

contre Ursace & Valens, qui venoient d'être excommuniez par les Evêques de France. Car étant venu à ce Concile assemblé par les brigues de Saturnin, il demanda qu'avant toutes choses on traitât de la Foi, & il offrit de convaincre d'heresie Saturnin, Ursace & Valens. Mais ceux-ci loin d'accepter cette proposition condamnerent Saint Hilaire, & écrivirent une Lettre contre lui à l'Empereur, qui étoit alors à Milan, qui envoya aussi-tôt un ordre pour bannir Saint Hilaire avec Rhodanius Evêque de Toulouse. On n'ordonna point neanmoins d'Evêque en leur place. L'Eglise de Poitiers demeura en repos, & Saint Hilaire continua de la gouverner, & d'y administrer les Sacremens par ses Prêtres. Le lieu ordinaire de son exil fut la Phrygie *. Il y écrivit le Traité des Synodes qu'il adressa aux Evêques de France, pour leur apprendre les sentimens des Orientaux sur la Trinité, & pour les instruire de la maniere dont ils devoient se conduire dans les deux Synodes, dont l'attente tenoit toute l'Eglise en suspens. Cét Ecrit a été composé par S. Hilaire aprés le Concile d'Ancyre tenu en 358. dont il explique les Canons, & avant les Conciles de Rimini & de Seleucie, c'est-à-dire, vers le commencement de l'an 359. Quelque temps aprés il fut envoyé au Concile de Seleucie par le Lieutenant du Prefet, & par le Gouverneur de Phrygie. Etant arrivé dans cette ville, il y fut reçû favorablement, & s'attira l'estime & l'affection de tout le monde. On lui demanda premierement ce que croyoient les Evêques de France, parce que les faux bruits que les Ariens avoient publiez contre eux, les avoient rendus suspects de l'erreur de Sabellius, & on les accusoit de ne croire qu'une seule personne en Dieu. Mais Saint Hilaire ayant

exposé sa creance conformément à la Formule du Concile de Nicée, rendit un témoignage authentique de la pureté de la Foi des Evêques d'Occident. Ayant ainsi levé les soupçons que l'on pouvoit avoir contre sa doctrine, il fut admis à la Communion & à la societé des autres Evêques, & mis au nombre de ceux qui devoient opiner dans le Concile. Il y assista au commencement: mais voyant que la plûpart des Evêques étoient Ariens, il ne voulut plus s'y trouver. Il demeura neanmoins à Seleucie jusqu'à la fin du Concile, & suivit les Deputez du Concile à la Cour de l'Empereur, pour y recevoir les ordres qu'on lui donneroit: mais quand il vit que la Foi étoit dans un extréme peril, les Evêques d'Occident étant trompez, & ceux d'Orient vaincus, il demanda audience à l'Empereur par trois Requêtes, si nous en croyons Sulpice Severe, qu'il lui presenta publiquement, pour avoir permission de disputer de la Foi contre ses adversaires. Saint Jerôme ne fait mention que d'une seule Requête; & en effet des trois Ecrits de Saint Hilaire à Constance, il n'y a que le troisiéme dans lequel il lui demande audience. Il le lui presenta vers la fin de l'an 359. Le second Ecrit est encore du même temps. Les Ariens se voyant attaquez par un si puissant adversaire, le firent renvoyer en France, sans toutefois le relâcher entierement de son exil. En revenant il passa par l'Italie, & entra en France l'an 360. Ce fut dans son voyage, ou aussi-tôt aprés son retour, qu'il adressa son troisiéme Ecrit à Constance, qu'on met ordinairement le premier. Saint Jerôme dit qu'il l'écrivit aprés la mort de cét Empereur. Mais il paroît par cét Ecrit même, qu'il a été composé cinq ans aprés que Saint Hilaire se fut separé de la Commu-

S. Hilaire.

S. Hilaire.

nion de Saturnin, & aprés l'exil de Lucifer, d'Eusebe & de Paulin; ce qui fait voir que c'est en 360. & avant la mort de Constance que cét Ecrit fut composé : il y a neanmoins apparence qu'il ne fut publié en Orient qu'aprés la mort de cét Empereur; ce qui a fait croire à S. Jerôme, qu'il n'avoit été composé qu'en ce temps-là. Ce fut vers ce même temps qu'il composa son Traité contre Ursace & Valens, qui contenoit l'Histoire du Concile de Rimini & de Seleucie. D'où l'on a tiré une partie du Livre qui porte le Titre de Fragmens : car cét Ouvrage est composé de deux parties. La premiere est tirée d'un Ouvrage de S. Hilaire, qu'il avoit composé pendant la persecution & avant la mort de Constance, comme la Preface le fait assez connoître. Cette premiere partie commence à la page 430. & finit à la 466. de l'Edition de Paris de l'an 1652. & elle contient les Actes de ce qui s'est passé jusqu'à la fin des Conciles de Rimini & de Seleucie. La seconde partie tirée d'un autre Ouvrage, commence à la page 466. & contient ce qui s'est passé depuis ces Synodes. Les Evêques Catholiques ayant ensuite recouvré leur liberté sous Julien l'Apostat, Saint Hilaire assembla plusieurs Conciles en France pour le rétablissement de l'ancienne doctrine, & pour la condamnation des Synodes de Rimini & de Seleucie. Il y fit condamner Saturnin Evêque d'Arles, qui s'opposoit à ce dessein, aussi-bien que Paterne Evêque de Perigueux. Pour les autres Evêques qui reconnurent leur faute, on leur pardonna; & *tout le monde avoua*, dit Sulpice Severe, *que nôtre France étoit redevable à S. Hilaire seul, du bonheur qu'elle eut d'être délivrée de l'Heresie.* Il étendit même ses soins jusqu'en Italie, si nous en croyons Rufin, & travailla à y rétablir la Foi en vi-

sirant les Egliſes, & en leur faiſant rejetter les erreurs des Heretiques. Euſebe de Verceil trouva que Saint Hilaire l'avoit prévenu dans cét emploi, & Rufin ne fait point de difficulté de dire, que Saint Hilaire travailloit avec plus d'application & de ſuccés que ce dernier, parce qu'*il étoit d'un naturel doux & paiſible, & qu'il avoit une grande erudition & des manieres tres-propres à perſuader. Niſi quòd Hilarius vir naturâ lenis, placidus, ſimulque eruditus, & ad perſuadendum commodiſſimus, rem diligentiùs & aptiùs procurabat.* Excellente remarque, qui peut ſervir d'inſtruction à ceux qui ſont employez pour convertir les Heretiques. Le même Hiſtorien ajoûte, que *Saint Hilaire compoſa des Livres touchant la Foi, qui ſont écrits avec nobleſſe, dans leſquels il découvroit clairement les artifices & les illuſions dont les Heretiques s'étoient ſervis pour tromper les Catholiques trop credules & trop ſimples.* Rufin rapporte enfin dans ſon Livre de la corruption des Ouvrages d'Origenes, que Saint Hilaire ayant compoſé un Livre pour corriger ceux qui avoient ſigné la Formule de Rimini, ſon Ouvrage fut tellement corrompu par les Heretiques, ſans qu'il le ſçût, qu'on l'accuſa dans un Synode d'être Heretique, & qu'on l'en chaſſa comme un excommunié. Mais je ne croi pas qu'on doive prendre ce fait pour certain, parce qu'il eſt hors d'apparence que la Foi de Saint Hilaire ſur la Trinité pût être ſuſpecte aux Evêques d'Occident. L'an 364. il ſe preſenta une occaſion, dans laquelle Saint Hilaire fit éclater le zele qu'il avoit pour la défenſe de la verité. L'Empereur Valentinien étant venu à Milan donna un Edit, par lequel il obligeoit tous les Catholiques à reconnoître Auxence pour leur Evê- *S. Hilaire.*

S. Hilaire. que. Saint Hilaire étant persuadé que cét Evêque étoit dans le sentiment des Ariens, presenta une Requeste à l'Empereur, dans laquelle il declaroit qu'Auxence étoit un blasphemateur, dont les sentimens étoient opposez à ceux du Prince & des autres Catholiques. L'Empereur touché d'une denonciation si forte, ordonna une Conference en presence du Questeur & du Grand Maître du Palais, entre Saint Hilaire accompagné de dix Evêques, & Auxence. Dans cette Conference, Auxence aprés avoir tâché d'éluder la dispute, fut obligé pour ne pas perdre son Siege, de faire profession que JESUS-CHRIST étoit vraiement Dieu, & de la même substance & de la même divinité que le Pere. L'Empereur croyant cette profession sincere, embrassa sa Communion, & Saint Hilaire ne cessant point de crier qu'Auxence étoit un Heretique, qui se moquoit de Dieu & des hommes, fut chassé de Milan comme un perturbateur du repos de l'Eglise. Ne pouvant donc plus parler de vive voix contre Auxence, il composa l'année suivante un Ecrit contre cét Evêque. Il recueillit en 366. les monumens de ce qui s'étoit passé depuis le Synode de Rimini, comme on peut voir par la seconde partie des Fragmens qui est tirée de cét Ouvrage, où l'on trouve des Lettres écrites en 366.

Enfin aprés avoir tant supporté de travaux pour la défense de la Foi, il finit le cours de sa vie l'an 367. c

Outre les Ouvrages de Saint Hilaire, dont nous avons déja fait mention, parce qu'ils avoient du rapport à l'Histoire de sa vie, il avoit encore écrit d'autres Ouvrages, dont il nous en reste même quelques-uns.

Il avoit fait un petit Ecrit contre le Medecin Dioscore, & contre le Prefet Salustе, *dans lequel il re. avoit particulierement montré*, dit S. Jerôme dans son Epître à Magnus, *jusqu'où pouvoit aller son erudition & son éloquence.* Cét Ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit composé pour la défense de la Religion Chrétienne contre le Paganisme. *S. Hilai-*

Il avoit fait divers Commentaires sur l'Ecriture, lesquels il avoit presque tous tirez d'Origenes, dont il se faisoit expliquer les Commentaires par Heliodore, si nous en croyons Saint Jerôme. Mais il faut avouër qu'il suivoit plus le sens que la lettre des Commentaires d'Origenes, & qu'il ajoûtoit plusieurs choses du sien, comme le même Saint Jerôme l'a remarqué Nous avons ses Commentaires sur Saint Matthieu, nous avons même plus de Commentaires sur les Pseaumes que Saint Jerôme n'en avoit vû: car ce Pere fait seulement mention des Commentaires sur les Pseaumes 1. & 2. sur les Pseaumes 51. & suivans, jusqu'au 62. & enfin sur les Pseaumes 118. & suivans jusqu'au dernier. Et nous avons outre ces Commentaires, des Commentaires sur les Pseaumes 14. & 15. & sur les Pseaumes 63. 64. 65. 66. 67. 68. qui portent le nom de Saint Hilaire, & qui sont de son style. Mais nous n'avons plus ses Commentaires sur Job citez par Saint Jerôme, dont Saint Augustin rapporte un passage dans le second Livre contre Julien, pour prouver le peché original.

On lui attribuoit aussi du temps de Saint Jerôme un Commentaire sur le Cantique des Cantiques; mais ce Pere dit qu'il n'a point vû cét Ouvrage.

S. Hilaire. Enfin Saint Jerôme fait mention d'un Recueil d'Hymnes composées par S. Hilaire, d'un Livre intitulé des Mysteres, & de plusieurs Lettres.

Je ne mets point la Lettre & l'Hymne à Apre au nombre des Ouvrages de Saint Hilaire, parce que je ne doute point que ces pieces ne soient l'Ouvrage de celui qui a composé sa Vie, qui n'ont aucun rapport au style de ce Pere. Quelques-uns lui attribuënt l'Hymne *Pange lingua*, & celle de Saint Jean Baptiste, *Ut queant laxis*; mais c'est sans aucune preuve. Les Livres de l'unité de l'essence du Pere & du Fils étoient des rhapsodies tirées des OEuvres veritables de Saint Hilaire. Saint Jerôme dans l'Apologie à Pammachius, parle d'un Livre de Saint Hilaire adressé à Fortunatus; il étoit du nombre septenaire. Quelques-uns ont confondu ce Traité avec le Livre de Saint Cyprien, de l'Exhortation au martyre, adressé à une personne qui porte le même nom. Mais il faut que celui que S. Jerôme attribuë à Saint Hilaire, soit different de celui de S. Cyprien. Ainsi s'il n'y a point de faute dans cét endroit de S. Jerôme, il faut dire que S. Hilaire avoit écrit un Traité adressé à Fortunat son ami touchant les significations mysterieuses du nombre septenaire. Et cét Ouvrage pourroit bien être un de ses Traitez des Mysteres, dont Saint Jerôme parle dans son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques.

Les douze Livres de la Trinité composez par S. Hilaire, à l'imitation des Livres de Quintilien, comme Saint Jerôme l'a remarqué, sont un excellent Ouvrage, qui contient l'explication & les preuves de ce mystere. Il y établit la Foi de l'Eglise, d'une maniere tout-à-fait demonstrative; il y découvre clairement les erreurs des Heretiques,

il les refute solidement, & répond à toutes leurs objections ; de sorte que cét Ouvrage est le plus ample & le plus methodique que nous ayons dans l'Antiquité sur cette matiere. *S. Hilaire.*

Le premier Livre est la Preface de tout l'Ouvrage. Il y definit agreablement de quelle maniere l'homme parvient à la beatitude, & à la connoissance de la verité, & y rapporte ensuite le sujet des onze Livres suivans. Il commence par remarquer, que la beatitude ne consiste ni dans l'abondance, ni dans le repos, comme le peuple se l'imagine, ni dans la simple connoissance des premiers principes du bien & du mal, comme l'ont crû les plus sages d'entre les Payens ; mais dans la connoissance du vrai Dieu. Que l'homme desirant ardemment cette connoissance, rencontre des personnes qui lui donnent des idées basses & indignes de la Divinité. Les uns lui veulent faire croire qu'il y a plusieurs Dieux de different sexe. Les autres prennent les representations des hommes, des bêtes & des oiseaux pour des Divinitez. Les autres ne reconnoissent aucune Divinité ; & quelques-uns enfin avoüant qu'il y a un Dieu, soûtiennent qu'il n'a aucune connoissance ni aucun soin des choses d'ici-bas. Mais l'esprit de l'homme découvrant la fausseté de toutes ces imaginations, connoît naturellement, qu'il ne peut y avoir qu'un Dieu tout-puissant, éternel & infini, qui est par-tout, qui connoît tout, qui ordonne tout ; qu'ensuite venant à lire les Livres de Moyse & des Propheres où il trouve ces veritez expliquées, il en est entierement convaincu, & met toute son application à connoître cét Estre souverain, qui est la source de toute sorte de beautez & de perfections. Mais il n'en demeure pas encore là, & il comprend

S. Hilaire. bien-tôt qu'il est indigne de Dieu, de permettre que l'homme, à qui il a donné ces connoissances, soit aneanti pour toûjours : car cela étant, à quoi lui serviroient ces connoissances, puisque la mort le priveroit un jour de tout sentiment ? Mais si d'un côté la raison fait entrevoir qu'il est juste que l'homme soit immortel, d'autre côté la foiblesse & la necessité où il se voit de mourir, lui donne de l'inquietude & de la crainte. En cét état il a recours à l'Evangile, qui perfectionne toutes les connoissances qu'il avoit euës jusqu'alors, & éclaircit tous les doutes qui lui restoient. Il y apprend qu'il y a un Verbe éternel, Fils de Dieu, qui s'est fait homme, & qui est venu au monde pour lui communique une plenitude de grace & de veritez. Ceci lui donne des esperances infiniment au dessus de toutes celles qu'il pouvoit avoir; il connoît aussi-tôt l'excellence & la grandeur de ces dons, en apprenant que depuis que le Fils de Dieu s'est fait homme, il ne tient qu'aux hommes de devenir enfans de Dieu : ainsi l'homme recevant avec joie cette doctrine, perfectionne la connoissance qu'il avoit de la Divinité, par la connoissance de l'humanité de JESUS-CHRIST; il renouvelle son esprit par la Foi; il reconnoit la Providence d'un Dieu sur lui; & il commence à être persuadé que celui qui l'a creé, ne l'aneantira pas. Enfin, il comprend que la Foi est le seul moyen infaillible de connoître la verité. Qu'elle rejette les questions inutiles, & resout les difficultez captieuses de la Philosophie humaine; qu'elle ne juge point de la conduite de Dieu suivant les pensées des hommes, ni de celle de JESUS-CHRIST suivant les maximes du monde. Que c'est par cette Foi dont la Loi n'étoit que l'ombre & la figure, que JESUS-CHRIST nous

nous élevant à ce qu'il a de plus sublime & de plus divin, nous a prescrit au lieu de la circoncision charnelle la circoncision de l'esprit, qui se fait par le retranchement des vices & par le renouvellement du cœur. Que comme nous mourons aux vices dans le Baptême, pour vivre de la vie spirituelle & immortelle; de même JESUS-CHRIST, est mort pour nous, afin que nous ressuscitions avec lui; & qu'ainsi la mort d'un immortel a causé l'immortalité des mortels. Quand l'ame est une fois penetrée de cette pensée, elle se repose dans cette esperance sans craindre la mort, & sans se lasser de la vie. Car elle considere la mort comme le commencement de la vie de l'éternité, & elle regarde la vie presente comme un moyen d'acquerir une heureuse immortalité. *S. Hilaire.*

Voilà les degrez, par lesquels Saint Hilaire conduit un esprit à la connoissance de la beatitude & de la verité, aprés y être lui-même parvenu par ce même chemin. Car il ne donne point ces choses pour des pensées curieuses & recherchées, qu'il eût meditées dans le cabinet; il declare que ç'ont été là ses sentimens, & que c'est par ces degrez qu'il est parvenu à une entiere conversion. Qu'ayant ensuite été ordonné Evêque, comme sa Charge lui imposoit l'obligation de s'appliquer au salut des autres, il a prêché les veritez de l'Evangile. Enfin, que l'Heresie des Ariens, qui vouloient juger de la nature toute-puissante de Dieu par leurs foibles lumieres, l'avoit obligé d'entreprendre la défense de la verité, & de refuter leurs erreurs. Aprés avoir expliqué en peu de mots la Foi de l'Eglise, il avertit le Lecteur, qu'il doit avant toutes choses se dépouiller de la baillesse

S. Hilaire. des sentimens humains, & juger de Dieu suivant les lumieres de la Foi, & conformément aux témoignages de Dieu même. Car, dit-il, la principale qualité d'un Lecteur, est de prendre le sens de ce qu'il lit, & non pas de lui donner celui dont il est penetré. Il faut qu'il prenne la pensée de l'Auteur, & non pas qu'il lui donne la sienne. Il ne doit pas vouloir trouver à toute force dans les passages qu'il lit, ce qu'il a presumé devoir s'y trouver avant qu'il les ait lûs. Ainsi en parlant de Dieu, il faut du moins être persuadé qu'il se connoît lui-même, & embrasser avec respect la doctrine qu'il nous enseigne. Lui seul peut rendre un témoignage digne de foi, parce qu'il n'est connu que de soi-même, & par soi-même. Que si l'on se sert, ajoûte S. Hilaire, de quelques comparaisons humaines en parlant des mysteres, il ne faut pas croire qu'elles soient justes, ni qu'elles ayent une ressemblance parfaite. Aprés cét excellent avertissement, S. Hilaire rapporte le sujet de ses onze Livres de la Trinité, & il finit ce premier Livre par une invocation du secours divin.

Dans le second Livre il explique la doctrine de l'Eglise touchant les trois Personnes divines. Il dit qu'il suffiroit aux Chrétiens de s'en tenir aux paroles de l'Evangile, sans approfondir davantage le Mystere de la Trinité, si les Heretiques ne les obligeoient de l'expliquer plus mettement. Les erreurs & les blasphémes des Heretiques, dit-il, nous obligent de faire des choses qui nous sont défenduës, de penetrer des mysteres incomprehensibles, de dire des choses ineffables, & d'expliquer ce qui ne nous étoit pas permis d'examiner. Et au-lieu qu'il suffisoit d'executer avec une foi sincere ce qui nous étoit commandé, c'est-à-dire, adorer le Pere

& le Fils, & être pleins du S. Esprit, nous sommes obligez d'employer nos foibles raisonnemens, pour expliquer des choses incomprehensibles : étant, pour ainsi dire, contraints par la faute des autres, d'en commettre une pour ne pas tomber dans l'erreur de ceux qui ont osé donner un sens heretique aux paroles de l'Ecriture. Car ce qui fait l'Heresie, ajoûte-t-il, ce n'est pas l'Ecriture, mais la maniere dont on l'entend; c'est le sens qui fait le crime, & non pas les paroles. Il rapporte ensuite les erreurs des Sabelliens, des Ebionites & des Ariens, auſquelles il oppose la Foi de l'Eglise. Il dit que le Pere qui est la premiere personne de la Trinité, est la source & le principe de toutes choses, qu'il est éternel, infini, & que le Verbe qui est la seconde Personne de la Trinité, est le Fils engendré de toute éternité du Pere. Il avouë que cette generation est incomprehensible, & il reprend ceux qui veulent l'expliquer. Il leur demande, s'ils peuvent comprendre, comment ils sont venus au monde; comment ils ont reçû le sentiment, la vie, l'intelligence, le goût, la vûë, l'entendement & les autres sens; comment ils peuvent les communiquer aux autres. *Dis-moi*, dit-il, *ô homme, si tu peux comprendre, comment tout cela se fait; & si tu ne peux le comprendre, de quel front demandes-tu l'explication de la generation du Fils de Dieu? Toi qui es si ignorant de ce qui se passe dans toi, seras-tu si insolent que de te plaindre de ce que tu ignores ce qui se passe en Dieu?* Ainsi sans s'arrêter à expliquer par des raisons humaines la generation éternelle du Verbe, il la prouve par l'Ecriture sainte, & établit la Foi Catholique de la divinité du Verbe, contre toutes les Heresies. Il parle en passant de la generation temporelle du Fils de Dieu, c'est-à-dire,

« *S. Hilaire.*

S. Hilaire.

du myſtere de l'Incarnation. Enfin il traite du S. Eſprit, qui eſt la troiſiéme Perſonne de la Trinité. Il ſoûtient que c'eſt une Perſonne divine diſtincte du Pere & du Fils; il remarque que quoi-que le nom d'Eſprit ſoit donné quelquefois dans l'Ecriture au Pere & au Fils, il y a pluſieurs endroits où il ſignifie une Perſonne diſtincte du Pere & du Fils. Il parle des effets & des dons du S. Eſprit; il dit qu'il intercede pour nous, qu'il éclaire nôtre entendement, qu'il échauffe nôtre cœur, & qu'il eſt l'auteur de toutes les graces & de tous les dons celeſtes; qu'il ſera avec nous juſqu'à la conſommation des ſiecles, qu'il eſt nôtre conſolation dans l'attente de la vie future, le gage de nôtre future eſperance, la lumiere de nôtre eſprit, & la ferveur de nôtre ame. D'où il conclut qu'il faut demander cét Eſprit, le meriter, & le conſerver par la Foi, & par l'obſervation des preceptes.

Dans le troiſiéme Livre, il prouve la divinité du Fils de Dieu par des paroles de l'Evangile de Saint Jean: *Je ſuis dans mon Pere, & mon Pere eſt en moi.* Il remarque encore, que la generation du Verbe eſt incomprehenſible auſſi bien que la plûpart des miracles de JESUS CHRIST; que la raiſon humaine ne peut en rendre raiſon, & que JESUS CHRIST s'eſt fait homme, pour prêcher aux hommes cette puiſſance éternelle, & pour leur faire connoître ſon Pere; que c'eſt en ce ſens qu'il faut entendre ce qu'il demande d'être glorifié afin de glorifier ſon Pere, parce que la gloire que l'humanité de JESUS-CHRIST a reçûë, & qu'elle a fait paroître aux hommes, a fait connoître la grandeur & la puiſſance de ſon Pere. Il fait encore remarquer que la naiſſance de JESUS-CHRIST, ſa

resurrection, son entrée dans le Cenacle au travers des portes, & les autres miracles de JESUS-CHRIST, ne sont pas moins au dessus de la raison, que sa generation éternelle D'où il conclut, que la nature & les operations de Dieu sont au dessus des discours, des sens & de l'intelligence des hommes; qu'il faut reconnoître dans ces choses la folie de la prudence du monde, & la vanité de la science humaine, & embrasser la prudence celeste & la sagesse de Dieu qui paroît une folie aux hommes. S. Hilaire.

Dans le quatriéme Livre, il rapporte les erreurs des Heretiques touchant la consubstantialité du Verbe: il leur oppose la Foi de l'Eglise, il répond aux passages qu'ils alleguent, & il tâche de prouver la divinité du Verbe par plusieurs passages tirez de l'ancien Testament.

Il continuë cette même matiere dans le cinquiéme Livre, dans lequel il pretend que c'est le Verbe qui a apparu à Abraham, à Jacob, à Moyse & aux autres Patriarches, qui est appellé Ange à cause de son ministere, & non pas à cause de sa nature.

Dans le sixiéme Livre il prouve que JESUS-CHRIST est Fils de Dieu, par le témoignage de son Pere, par sa declaration, par la predication des Apôtres, par la confession des Fideles, par l'aveu des Demons & des Juifs, & par la créance des Gentils. Il faut remarquer qu'en citant un passage de l'Epître aux Romains, il a recours au texte Grec comme à l'original.

Dans le septiéme, il montre que le Fils de Dieu est vraiment Dieu: il y remarque que les Heretiques se servent de toute sorte d'adresse & de subtilité pour défendre leurs opinions corrompuës qu'ils feignent avoir de la Religion; qu'ils trom-

S. Hilaire.

pent les simples par leurs expressions Catholiques en apparence ; qu'ils s'accommodent à la prudence du siecle, & qu'ils corrompent le sens veritable des expressions de l'Ecriture, par les explications qu'ils ajoûtent, comme pour rendre raison de ce qu'ils disent. Il ajoûte que c'est ce qui rend la matiere de la Trinité difficile à traiter. *Car si d'un côté*, dit-il, *je declare qu'il n'y a qu'un seul Dieu, Sabellius croit qu'on favorise son opinion. Si je dis que le Fils est Dieu, les nouveaux Heretiques m'accusent d'admettre deux Dieux. Si j'assûre que le Fils est né de la Vierge, Ebion & Photin se servent de cette verité pour établir leur impieté. Mais*, dit-il, *la doctrine de l'Eglise confond toutes ces erreurs. La force de la verité est si grande, que ses ennemis même l'éclaircissent ; de sorte que plus elle est attaquée, plus elle a de force. Et certes, jamais l'Eglise n'est plus triomphante, que quand elle est vivement attaquée. Jamais elle n'est plus connuë, que quand elle est accusée ; & jamais elle n'est plus puissante, que quand elle semble être abandonnée. Elle souhaiteroit que tous les hommes demeurassent dans son sein, & elle n'est jamais plus triste, que quand elle est obligée d'en chasser quelqu'un, & de le livrer au Demon. Mais quand les Heretiques en sortent, ou qu'elle les en chasse ; si elle perd d'un côté l'occasion de leur donner le salut, elle gagne de l'autre, en faisant connoître le bonheur qu'il y a d'y demeurer inviolablement attaché.* Et quelques lignes aprés : *Toutes les Heresies attaquent l'Eglise, & en attaquant l'Eglise elles se vainquent les unes les autres. Mais leur victoire est pour l'Eglise, & non pas pour elles : car elles se combattent toutes sur des erreurs que l'Eglise rejette tou-*

tes également. Sabellius par exemple refute invinciblement l'erreur d'Arius ; Arius confond celle de Photin, & ainſi des autres ; mais ils ont beau ſe vaincre mutuellement, ils ſont toûjours vaincus ſur quelque chef, & l'Egliſe ſeule demeure victorieuſe de toutes les erreurs, en faiſant profeſſion que JESUS CHRIST *eſt vrai Dieu, Fils du vrai Dieu, né avant tous les ſiecles, & enſuite engendré de Marie.* Il prouve enfin, qu'il eſt Dieu, parce que le nom de Dieu lui eſt donné dans le nouveau Teſtament, & par ce qui y eſt dit de ſa naiſſance, de ſa nature, de ſa puiſſance, & de ſes actions. S. Hilaire.

Dans le huitiéme Livre, il montre l'unité eſſentielle du Pere & du Fils, & refute les ſolutions des Heretiques, en expliquant les paſſages qu'ils alleguoient pour prouver, que l'unité du Pere & du Fils eſt une union de volonté & de ſentiment, & non pas une unité d'eſſence & de nature. Il remarque au commencement de ce Livre, qu'il ne ſuffit pas qu'un Evêque ſoit de bonnes mœurs, mais qu'il faut encore qu'il ait une ſaine doctrine ; qu'il faut que ſa vie ſoit innocente, & ſa predication ſçavante. Parce que s'il eſt pieux ſans être ſçavant, il ne ſera pas utile aux autres ; & s'il eſt ſçavant ſans être ſaint, ſa doctrine ſera ſans autorité. D'où il conclut que la ſainteté d'un Evêque doit être relevée par ſa ſcience, & que ſa doctrine doit être recommandable par la ſainteté de ſa vie : *Ut & vita ejus ornetur docendo, & doctrina vivendo.* Il y a dans ce Livre un excellent paſſage pour la preſence réelle de JESUS CHRIST dans l'Euchariſtie, dans lequel il dit, que *par ce Sacrement nous recevons veritablement la chair & le Sang de*

S. Hilaire.

JESUS-CHRIST, *qui demeure en nous corporellement.*

Dans le neuviéme Livre, il répond aux grandes objections des Ariens fondées sur cinq passages de l'Ecriture, dont il explique le sens veritable. Il fait voir premierement, qu'ils abusent des passages qu'ils alleguent en les détournant de leur sens naturel; qu'ils ne les expliquent pas par rapport à ce qui suit, & à ce qui precede; qu'ils attribuënt à la divinité de JESUS-CHRIST ce qui ne doit être attribué qu'à son humanité. A cette occasion il parle de l'union des deux natures en JESUS-CHRIST, & il explique comment en consequence de cette union l'on attribuë à ce Dieu ce qui convient à la nature humaine, & à l'homme ce qui appartient à la divinité. Il explique ensuite en détail les passages que les Ariens objectoient incessamment aux Catholiques. Le premier, tiré du dixiéme chapitre de Saint Marc, est la réponse que JESUS-CHRIST fit au jeune Riche, qui l'appelloit le bon Maître? *Pourquoi*, lui dit-il, *m'appelles-tu bon? Nul n'est bon, si ce n'est Dieu.* D'où les Ariens concluoient que JESUS-CHRIST n'étoit point vraiment Dieu. Saint Hilaire répond, qu'il ne reprend pas precisément ce jeune homme de ce qu'il l'avoit appellé bon; mais de ce qu'il lui avoit donné cette qualité, comme si elle lui eût convenu en qualité de Docteur de la Loi. *Ce jeune homme*, dit-il, *ne sçachant pas qu'il étoit le Messie venu pour sauver les brebis égarées d'Israël, l'interrogeoit comme un Docteur de la Loi, & lui donnoit le nom que ces Docteurs prenoient.* JESUS-CHRIST *reprend cette pensée, & pour lui expliquer en quel sens il devoit être appellé bon, il lui dit, Nul n'est bon, si ce n'est Dieu: montrant par*

là, que loin de rejetter la qualité de bon, entant qu'elle convient à Dieu, il la reçoit en ce sens. De sorte que sa réponse est une preuve de sa divinité, & doit avoir ce sens : Pourquoi m'appellez-vous bon, si vous ne croyez pas que je suis Dieu? Nul n'est bon que Dieu seul ; ce qui suppose qu'il étoit Dieu. Saint Hilaire établit cette réponse sur plusieurs endroits de l'Ecriture, où JESUS-CHRIST se donne la qualité de bon & de Maître; ce qui fait voir qu'il ne l'exclut pas en cét endroit. A l'occasion de ce passage, il répond à l'objection des Ariens, qui disoient que JESUS-CHRIST appelloit son Pere le seul Dieu. Il fait voir que le Pere est le seul Dieu, parce que la divinité du Pere est la même que celle du Fils ; & il prouve cette verité par plusieurs passages de l'Ecriture. S. Hilaire.

Le second passage objecté par les Ariens est tiré de l'Evangile de Saint Jean chapitre 17. *La vie éternelle consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul vrai Dieu, & JESUS-CHRIST que vous avez envoyé.* D'où les Ariens concluoient, que JESUS-CHRIST n'étoit pas le vrai Dieu, mais l'envoyé du vrai Dieu. Saint Hilaire répond, que « ce passage n'exclut point l'unité essentielle du Pere « & du Fils, puisqu'au même endroit & en d'autres « J. C. assûre qu'il est sorti de Dieu, qu'il est avec Dieu, « qu'il a vaincu le monde, qu'il doit être honoré « comme le Pere, qu'il a reçû la puissance de donner « la vie éternelle, que tout ce qui est à son Pere « est à lui. Il ajoûte, qu'en ce même endroit JESUS-« CHRIST prie son Pere de le glorifier de la gloire « qu'il avoit euë de toute éternité dans lui ; ce qui « prouve evidemment l'unité d'essence du Pere & « du Fils ; qu'au reste, les paroles alleguées dans «

S. Hilaire. » l'objection ne prouvent rien de contraire à la Foi » de l'Eglise, qui reconnoît que le Pere est le seul » vrai Dieu, quoi-que JESUS-CHRIST soit aussi » Dieu, parce que le Pere & le Fils ne sont pas deux » Dieux, mais un seul Dieu.

La troisiéme objection est tirée du chapitre 5. du même Evangile de Saint Jean: *Le Fils ne peut faire rien de lui-même, il fait seulement ce qu'il voit faire à son Pere.* Saint Hilaire montre que ce passage établit la divinité de JESUS CHRIST, loin de la détruire, parce qu'il prouve l'unité & l'égalité du Pere & du Fils.

Le quatriéme passage est la grande objection des Ariens fondée sur ces paroles de JESUS-CHRIST en Saint Jean chapitre 14. *Mon Pere est plus grand que moi.* Saint Hilaire dit, que le Pere est plus grand que le Fils, considéré comme homme & comme mediateur. Enfin, la derniere objection est prise de ces paroles de JESUS-CHRIST en Saint Marc chapitre 13. *Personne ne sçait le jour du jugement, ni les Anges, ni le Fils, mais le Pere seul.* D'où les Ariens concluoient que la science du Pere étant plus étenduë que celle du Fils, sa nature étoit plus excellente. S. Hilaire pour répondre à cette objection, prouve par plusieurs raisons que JESUS-CHRIST n'a pas pû ignorer le jour du Jugement; & aprés avoir démontré cette verité, il ajoûte que ce que JESUS CHRIST dit en cét endroit, que le Fils ignore le jour du Jugement, ne doit pas s'entendre à la lettre, comme s'il l'ignoroit effectivement; mais en ce sens, qu'il ne le sçait pas pour le dire aux hommes. C'est pourquoi étant interrogé sur le même sujet aprés sa resurrection, il ne dit pas qu'il l'ignore; mais il reprend ses Apôtres de l'em-

preſſement qu'ils témoignoient de le ſçavoir, en leur diſant : *Ce n'eſt pas à vous à ſçavoir les temps & les momens que mon Pere a reſervez à ſa puiſſance.* Il ajoûte encore, qu'on peut dire en un autre ſens, que le Fils de l'homme ignoroit le jour du Jugement, parce qu'il ne le ſçavoit pas entant qu'homme, mais entant que Dieu. *Ainſi*, dit-il, *comme l'on peut dire que le Fils de Dieu étoit ſujet à la crainte, à la triſteſſe, au ſommeil, parce que l'humanité de* JESUS-CHRIST *étoit ſujete à ces infirmitez ; de même l'on peut dire qu'il ignoroit le jour du Jugement, parce qu'il ne le ſçavoit pas entant qu'homme, mais à cauſe de ſa divinité.* S. Hilaire.

Dans le dixiéme Livre, il répond aux objections que les Ariens tiroient des paſſages de l'Ecriture, qui prouvent que JESUS-CHRIST a été ſujet à la crainte, à la triſteſſe & à la douleur. Il ſoûtient que JESUS-CHRIST n'a point eu vraiment de crainte ni de douleur ; mais qu'il a ſeulement repreſenté en lui la crainte & la douleur. En cela ſi ſon ſentiment n'eſt pas different de celui de l'Egliſe, au moins faut-il avoüer que ces manieres de parler ſont tres-dures. Il eût beaucoup mieux répondu aux Ariens, s'il eût dit que la crainte, la triſteſſe & la douleur de JESUS-CHRIST appartenoient à ſa nature humaine, & non pas à ſa divinité. Il reconnoît dans ce Livre, que tous les hommes ſont conçûs dans le peché, & qu'il n'y a que JESUS-CHRIST qui doive être excepté de cette loi generale. Il dit que l'ame n'eſt point communiquée aux enfans par leurs peres. Il remarque que ce qui eſt dit dans l'Evangile de Saint Luc de la ſueur de ſang de JESUS-CHRIST, & de l'Ange qui lui apparut, ne ſe trouve point dans pluſieurs

exemplaires Grecs & Latins de cét Evangile.

S. Hilaire.

Dans l'onziéme Livre Saint Hilaire répond à quelques passages des Evangiles, & de Saint Paul touchant JESUS CHRIST ressuscité & glorieux, alleguez par les Ariens, pour prouver que le Fils n'étoit pas égal au Pere. S. Hilaire fait voir, que ces passages prouvent plûtôt la divinité de JESUS-CHRIST qu'ils ne la détruisent.

Dans le dernier, S. Hilaire explique ce passage des Proverbes, *Dieu m'a creé dans le commencement de ses voies, &c.* Il fait voir que le Verbe de Dieu n'est point proprement creé, mais engendré de Dieu de toute éternité; & il le prouve par plusieurs passages de l'Ecriture. Il explique le passage des Proverbes de l'Incarnation de JESUS-CHRIST: il ajoûte quelques preuves de la divinité du Saint Esprit, & il finit par une priere à Dieu, dans laquelle il lui demande la grace de conserver dans son cœur la Foi dont il a fait profession dans le Baptême, afin qu'il adore toûjours le Pere & le Fils, & qu'il reçoive le S. Esprit, qui procede du Pere par le Fils.

Le Livre des Synodes est adressé aux Evêques de France & d'Angleterre. Il les loüe de la constance qu'ils avoient témoignée en refusant la Communion à Saturnin, & de la vigueur avec laquelle ils soûtenoient la Foi de l'Eglise, en condamnant si hautement les impietez des Ariens. Il se propose ensuite d'expliquer les Formules de Foi faites par les Orientaux depuis le Concile de Nicée. Il declare que s'il y en a qui contiennent quelque erreur, on ne la lui peut pas attribuer, puisqu'il ne fait que rapporter ce que les autres ont dit; & que si elles se trouvent conformes à la doctrine des Apôtres, on ne doit point lui en donner la gloire, mais à ceux qui

en sont les auteurs. Il laisse à juger aux Evêques à qui il écrit, si elles sont Heretiques, ou Catholiques. Il leur marque ensuite l'obligation où il se trouvoit de les instruire des sentimens des Evêques d'Orient, afin qu'ils prissent le bon parti dans les Synodes qu'ils alloient tenir à Rimini & à Ancyre; mais avant que de parler des Formules de Foi qui étoient suspectes, il rapporte & explique celle du Concile d'Ancyre, qui avoit été faite contre la seconde Formule de Sirmich. Il rapporte ensuite les Formules de Foi faites par les Evêques d'Orient depuis le Concile de Nicée, à Antioche, à Sardique, & la premiere faite à Sirmich. Il fait voir que ces Formules sont Catholiques; il tâche d'excuser les Evêques d'Orient de ce qu'ils avoient composé tant de Formules de Foi, alleguant la multitude & l'opiniâtreté des Ariens, qui étoient en Orient. Il dit que dans les Provinces où il étoit relegué, il n'y avoit que le seul Eleusius, & quelque petit nombre d'Evêques avec lui, qui reconnussent la divinité du Verbe. Il congratule les Occidentaux de ce qu'ayant maintenu la Foi Apostolique, gravée par le Saint Esprit dans leur cœur, ils ignorent ces Formules de Foi écrites par la main des hommes. Il explique ensuite d'une maniere vive & nette sa doctrine & celle des Occidentaux sur le mystere de la Trinité; & il la met à couvert contre les fausses explications des Heretiques. Il donne le vrai sens du terme de *Consubstantiel*, qu'il justifie contre ceux qui l'attaquoient, ou qui étoient persuadez qu'on devoit le supprimer. Il exhorte les Evêques d'Orient d'une maniere eloquente de se servir de ce terme, & d'embrasser la Profession de Foi du Concile de Nicée. Il finit en conjurant ses Confreres avec

S. Hilaire.

S. Hilaire. beaucoup d'humilité, de lui pardonner la liberté qu'il s'eſt donnée de les inſtruire & de les avertir de ce qu'ils devoient faire. Il les exhorte de conſerver avec une fidelité inviolable les ſentimens de pieté & de Religion qu'ils ont dans le cœur, & il les prie de ſe ſouvenir de ſon exil dans leurs prieres.

Le troiſiéme Ecrit adreſſé à l'Empereur Conſtance qui doit être le premier, comme nous avons remarqué, eſt une Requeſte preſentée à cét Empereur, dans laquelle il lui remontre qu'il eſt un Evêque Catholique de France exilé par la brigue de ſes ennemis, qui l'avoient accuſé fauſſement auprés de ſa Majeſté. Il prie l'Empereur de lui vouloir accorder une audience en preſence de Saturnin auteur de cette entrepriſe, afin qu'il puiſſe ſe juſtifier des accuſations qu'on avoit formées contre lui; & il ne fait point de difficulté de declarer que ſi ſon adverſaire pouvoit montrer qu'il eût fait quelque choſe qui fût indigne, ou de la ſainteté d'un Evêque, ou de la pieté d'un Fidele, non ſeulement il ne demandera point qu'on lui conſerve par grace ſon Evêché, mais au contraire qu'il ne refuſera pas de vieillir en penitence au rang des Laïques. Mais comme cette demande ne regardoit que ſa perſonne, il ne s'y arrête point, & proteſte de n'en plus parler, ſi l'Empereur ne le lui commande; mais il demande avec plus de hardieſſe & plus d'inſtance une audience ſur la cauſe de la Foi, qui lui étoit commune avec tous les Catholiques. Il repreſente à l'Empereur le deſordre de tant de Formules de Foi. Quand on a une » fois commencé, dit-il, à faire de nouvelles Pro» feſſions de Foi, la Foi eſt devenuë la créance du » temps plûtôt que celle de l'Evangile. *Facta eſt Fidu*

temporum potiùs quàm Evangeliorum. Tous les ans « *S. Hi-*
on fait de nouvelles Formules de Foi, & on ne s'en « *laire.*
tient point à la simplicité de la profession que l'on «
a faite dans le Baptême. Quelle misere! Il y a «
presentement autant de Formules, qu'il plaît aux «
particuliers. Depuis le Concile de Nicée l'on «
n'a fait autre chose que d'en composer. On en «
fait tous les ans, tous les mois : on les change, on «
les anathematize, on les rétablit : à force de cher- «
cher la Foi, l'on n'en a plus, l'on demeure toû- «
jours dans l'incertitude, sans jamais être assûré «
de la verité. Aprés avoir décrit ce déreglement «
d'une maniere tres-forte, il remontre à l'Empereur
que le seul moyen de se sauver de ce naufrage est de
s'arrêter à la Foi de l'Evangile, dont on a fait pro-
fession dans le Baptême. Il le prie donc de vouloir
lui donner audience en presence du Synode qui étoit
assemblé à Constantinople. Il lui promet qu'il ne
se servira, pour expliquer & pour prouver la Foi de
l'Eglise, que des paroles de Jesus-Christ. Il avouë
que tous les Heretiques se vantent de prêcher l'E-
vangile; mais il dit qu'ils ne l'entendent point. *Ils*
alleguent l'Ecriture, dit-il, *sans en sçavoir le sens,*
ils se servent des termes orthodoxes sans avoir la Foi.
Il presse l'Empereur de lui accorder cette audience
pour le bien de toute l'Eglise. Il lui promet qu'ayant
à lui parler publiquement d'une question si celebre
en presence d'un Concile divisé sur cette matiere,
il ne dira rien qui ne tende à l'honneur de l'Em- «
pereur, à la conservation de la Foi, à l'union & «
à la paix de l'Orient & de l'Occident. Et pour «
l'assûrer de cette promesse, il lui en donne des mar-
ques, en se servant seulement des termes de l'Evan-
gile pour exposer sa doctrine. C'est par cette ex-

S. Hilaire. position que finit cét Ecrit, que quelques-uns croyent être imparfait, sans en avoir beaucoup de fondement.

Le second Ecrit de Saint Hilaire à Constance est encore une espece de Requeste, dans laquelle il le prie de faire cesser les persecutions & les vexations que les Ariens exerçoient contre l'Eglise, de défendre aux Juges seculiers de se méler des affaires de la Religion, de laisser à ses sujets la liberté de n'être pas Ariens, de leur permettre de demeurer unis aux Evêques Catholiques, & separez des Evêques Ariens, & enfin de donner permission à tous les Evêques exilez de revenir dans leur Siege. Il compare ensuite la persecution que les Ariens faisoient souffrir aux Catholiques, à celle que les Payens avoient fait souffrir aux Chrétiens. Il fait voir combien elle est cruelle & éloignée de l'esprit de l'Eglise & de JESUS-CHRIST. *On met des Evêques en prison*, dit-il, *on oblige leurs peuples à leur servir de gardes, on expose les corps sacrez des Vierges de* JESUS-CHRIST *à la vûë de tout le monde pour les maltraiter, on contraint tous les hommes, je ne dis pas à être Chrétiens, mais à devenir Ariens; on abuse du nom & de l'autorité de l'Empereur, on le surprend, on lui demande des Juges pour approuver ces sortes d'injustices, on y fait enfin consentir les peuples.* Il décrit ensuite en particulier la violence qu'on avoit exercée contre Paulin de Treves, contre Denys de Milan, contre Eusebe de Verceil, & contre plusieurs autres. Cette Ecrit est imparfait.

Ces deux Ecrits de Saint Hilaire sont composez avec beaucoup de moderation, pour ce qui regarde l'Empereur, dont il excuse la conduite. Il n'en use pas de même dans le dernier, qui est maintenant

à

à la tête des autres. Il y parle avec un zele si fervent, qu'on pourroit l'accuser de quelque sorte d'emportement, si l'on étoit persuadé d'ailleurs qu'il n'étoit animé que de l'amour de la verité. Il commence par ces paroles qui sont toutes de feu : *Il est temps de parler, puisque le temps de se taire est passé : il faut attendre* JESUS-CHRIST, *puisque l'Ante-Christ domine. Que les Pasteurs crient, puisque les mercenaires ont pris la fuite. Mourons pour nos brebis, puisque les voleurs sont entrez, & que le lion plein de rage tourne à l'entour de la bergerie.* Aprés avoir exhorté les Pasteurs par ces paroles & par plusieurs autres semblables, à défendre avec courage & avec liberté les veritez de l'Evangile, il rend raison de la conduite qu'il avoit gardée, depuis le temps de son exil. Il dit qu'il est demeuré dans le silence par modestie, dans l'esperance que les choses changeroient ; mais que n'y ayant plus lieu de l'esperer, il se trouve dans l'obligation de parler. Il declare qu'il eût souhaité être plûtôt du temps de Decius ou de Neron, que dans celui où il vivoit ; que la torture, ni le feu, ni les croix ne lui eussent point fait de peur, & qu'il eût combattu hardiment contre des ennemis declarez, & souffert constamment des persecutions publiques. Mais maintenant, ajoûte-t-il, nous combattons contre un persecuteur qui nous trompe, contre un ennemi qui nous fait bonne mine, contre Constance l'Ante-Christ, qui persecute l'Eglise en feignant de lui vouloir du bien. Il fait profession, dit-il, d'être « Chrétien pour nier JESUS-CHRIST ; il procure « l'union pour empêcher la paix ; il étouffe les He- « resies pour ruiner les Christianisme ; il honore les « Evêques pour leur faire perdre la qualité de Mi- « *S. Hilaire.*

S. Hilaire.

» niſtres de JESUS-CHRIST ; il bâtit des Egliſes
» pour détruire la Foi. Qu'on ne s'imagine point,
» ajoûte-t-il, que je lui en impoſe, que je le ca-
» lomnie. Les Miniſtres de JESUS-CHRIST doi-
» vent dire la verité : ſi ce que j'avance eſt une calom-
» nie, je conſens de paſſer pour un infame ; mais ſi
» ce que je dis eſt public & veritable, j'uſe de la
» liberté Apoſtolique, en le reprenant aprés un
» long ſilence. Il ſe juſtifie enſuite de ce qu'il donne à Conſtance le nom d'Ante-Chriſt, en faiſant une peinture horrible de la perſecution qu'il exerçoit. Il ajoûte que ce n'eſt ni par imprudence, ni par temerité, ni par colere qu'il parle ainſi de lui ; mais que c'eſt ſa raiſon, ſa conſtance & ſa Foi qui l'obligent à dire ces choſes. Oui, dit-il s'adreſſant à
» Conſtance, je vous dis ce que j'euſſe dit à Neron,
» ce que Dioclétien & Maximien euſſent entendu de
» ma bouche ; vous combattez contre Dieu, vous
» uſez de cruautez contre l'Egliſe, vous perſecutez
» les Saints, vous haïſſez ceux qui annoncent JESUS-
» CHRIST, vous exterminez la Religion ; en
» un mot, vous êtes un Tyran, je ne dis pas à
» l'égard des choſes de ce monde, mais à l'égard de
» celles de Dieu. Voilà ce qui vous eſt commun
» avec ces Empereurs Payens : venons maintenant
» à ce qui vous eſt particulier. Vous feignez d'être
» Chrétien, & vous êtes l'ennemi de JESUS-
» CHRIST, vous devenez l'Ante-Chriſt, &
» vous commencez ſon ouvrage. Vous vous inge-
» rez de faire faire des Formules de Foi, & vous
» vivez d'une maniere Payenne, vous enſeignez des
» choſes profanes, & vous ignorez la pieté & la
» Religion. Vous donnez des Evêchez à ceux de
» vôtre parti, & vous les ôtez à de bons Evêques,

pour les donner à des méchans. Vous mettez les « *S. Hi-*
Evêques en prison, vous tenez vos armées en « *laire.*
campagne pour épouvanter l'Eglise, vous assem- «
blez des Synodes pour y faire établir l'impieté, «
& vous contraignez les Evêques d'Occident à quit- «
ter la Foi pour embrasser l'erreur. Vous les en- «
fermez dans une ville pour les affoiblir par la «
faim, pour les faire mourir par la rigueur de l'hy- «
ver, & pour les corrompre par vôtre dissimula- «
tion. Vous fomentez les dissensions de l'Orient «
par vos artifices. Il ajoûte encore plusieurs re- «
proches de même nature ; & pour comble, il dit que l'Eglise n'a pas tant souffert sous Neron, sous Decius & sous Maximien, que sous Constance plus cruel que tous ces Tyrans, parce que les premiers ont donné des Martyrs à l'Eglise, qui ont vaincu les Demons, au-lieu que Constance fait une infinité de prevaricateurs, qui n'auront pas même la consolation de dire qu'ils ont été vaincus par la rigueur des tourmens. Je ne finirois pas, si je voulois rapporter tout ce que Saint Hilaire dit en cét endroit de la persecution de Constance. Il lui reproche en particulier l'exil de Paulin & de Libere, & les vexations qu'on avoit fait souffrir à l'Eglise de Toulouse ; & il conclut en disant, que toutes les choses qu'il lui a reprochées, étant certaines & publiques, il a droit de l'appeller Ante-Christ. Il fait voir ensuite l'impieté des Evêques qui assisterent au Concile de Seleucie, qui soûtenoient, que le Pere n'étoit pas semblable en substance au Fils, & condamnoient les termes de *Consubstantiel* & de *Semblable en substance*. Il répond à ce que Constance avoit allegué pour faire condamner ces termes, qu'il ne faloit se servir que des expressions de l'Ecriture.

S. Hilaire. Il répond, dis-je, que ces termes s'accordent avec la doctrine de l'Evangile; que Constance & ceux de son parti sont aussi contraints de se servir de termes qui ne sont point dans l'Ecriture; & qu'enfin l'Ecriture se sert de termes plus forts, puisqu'elle établit l'égalité & l'unité du Pere & du Fils. Il reproche à Constance la varieté & la contrarieté des Formules de Foi faites depuis celle du Concile de Nicée. Il explique la Foi de l'Eglise touchant la grandeur de Dieu; & il fait voir par plusieurs exemples, qu'il ne faut pas s'étonner si la generation éternelle du Fils est incomprehensible. Ce Livre est encore imparfait.

Le Livre des Fragmens est un Recueil de plusieurs pieces tirées de deux Ouvrages de S. Hilaire, & ensemble de quelques passages de ses Ouvrages. L'on ne sçait point qui est l'Auteur de cét Abregé, ni quand il vivoit. Les passages qu'il a rapportez, sont certainement de S. Hilaire, & la plûpart des pieces qu'il a recueillies, sont anciennes; mais il n'a point observé d'ordre dans ce Recueil.

Il commence par un Fragment de la Preface de S. Hilaire, dans lequel ce Saint aprés avoir parlé de „ l'excellence de la Foi, de l'Esperance & de la Cha„ rité, declare, qu'il entreprend de publier un Ouvra„ ge de consequence, & de tres grande étenduë, qui „ est embarassant à cause des tromperies diaboliques „ des Heretiques, & dans lequel il faut user de sub„ tilité à cause de leurs supercheries, contre lequel il „ y a quantité de préjugez à cause de la dissimulation „ & de la crainte de plusieurs. Que cét Ouvrage sem„ blera étrange à ceux même du pays où il est, où la „ chose s'est passée; que ce qu'il doit dire est arrivé „ depuis quelques années; mais que le silence qu'on

a gardé, rend ces choſes toutes nouvelles ; que la « *S. Hi-*
paix en avoit fait preſque oublier la memoire ; mais « *laire.*
que depuis peu cette affaire avoit été renouvellée par «
la malice impie de quelques inſignes trompeurs. Il «
décrit enſuite l'état des affaires de l'Egliſe ſous Conſtance, il ſe plaint de ce qu'il exile les Evêques qui ne veulent pas condamner Saint Athanaſe, & de ce qu'il interpoſe ſon autorité dans des jugemens Eccleſiaſtiques. Enfin il dit, qu'il s'agit dans ſon Ouvrage, de la creance à Dieu, de l'eſperance de l'éternité, & de la défenſe de la verité ; & il exhorte tous les Chrétiens à s'inſtruire des choſes qu'il y rapporte, afin que chacun puiſſe s'arrêter à ſon propre jugement, ſans ſuivre les opinions des autres.

Cette Preface eſt ſuivie des Lettres du Concile de Sardique à toutes les Egliſes, & en particulier à Jules Evêque de Rome, avec les ſouſcriptions de quelques Evêques, & les noms des Heretiques condamnez.

L'Auteur de ces Fragmens a joint à ces deux Lettres un Fragment de Saint Hilaire pour Saint Athanaſe, à la fin duquel il eſt parlé de la Palinodie d'Urſace & de Valens : leurs Lettres à Jules & à Saint Athanaſe ſont au bas de ce Fragment. Le paſſage qui ſuit immediatement, regarde la condamnation de Photin & celle de Marcel d'Ancyre qu'il approuve : mais la fin de ce même paſſage concerne le Concile de Nicée, dont il rapporte & explique la Formule de Foi.

La premiere Lettre de Libere, qui eſt rapportée en cét endroit, eſt ſuppoſée, comme le paſſage qui la ſuit, le fait voir, & comme nous l'avons montré en parlant des Ouvrages de ce Pape. Il n'en eſt pas

S. Hilaire. de même de la seconde aux Evêques d'Italie, touchant la restitution des Evêques qui avoient approuvé des Formules de Foi Ariennes. La Lettre des Evêques de l'Illyrie touchant la condamnation de la Formule de Rimini, est encore un tres-excellent monument du même temps. Les Lettres d'Ursace & de Valens à Germinius, & celle de cét Evêque, sont mises ici hors de leur place, étant de l'année 366. Nous avons déja parlé des Lettres du Pape Libere qui se trouvent en cét endroit ; elles sont suivies d'une Lettre des Evêques d'Orient au Concile de Rimini, à laquelle sont jointes quelques reflexions de Saint Hilaire qui sont fort corrompuës. Aprés ce Fragment, l'Auteur de ce Recueil a mis une note : *Ici finit le Livre tiré de l'Ouvrage Historique de Saint Hilaire.* Neanmoins il a encore ajoûté plusieurs pieces tirées apparemment du même Ouvrage.

La premiere est une Lettre d'un Synode d'Evêques de France tenu à Paris contre la Formule faite à Rimini.

La seconde est une Lettre d'Eusebe de Verceil, écrite à Gregoire Evêque en Espagne, dans laquelle il le loüe de s'être opposé à Osius, & d'avoir conservé la Foi.

La troisiéme est une Lettre ou plûtôt une Profession de Foi de Germinius Evêque Arien, contre ceux de son parti, qui avoient signé la Formule de Rimini.

La quatriéme est la Lettre écrite par les Evêques d'Orient sous le nom du Concile de Sardique contre les Evêques d'Occident. Cette Lettre devoit être avant les monumens, dont nous venons de parler.

La cinquiéme eſt la Lettre des Evêques du Concile de Rimini, qu'ils écrivirent à l'Empereur Conſtance, avant qu'ils euſſent ſigné la Formule de Foi qui leur fut preſentée par les Ariens. Elle eſt ſuivie d'une courte reflexion, qui eſt du ſtyle de Saint Hilaire. *S. Hilaire.*

La ſixiéme eſt l'approbation, que donnerent les Legats du Concile de Rimini à la Formule de Foi faite par les Ariens à Nice ville de Thrace.

La ſeptiéme eſt la Lettre écrite à l'Empereur Conſtance par les Evêques de Rimini, aprés qu'ils eurent approuvé la Formule de Nice qui leur fut preſentée par les Ariens.

La huitiéme eſt une grande Lettre de Libere à Conſtance, écrite en faveur de S. Athanaſe. Elle eſt en cét endroit hors de ſa place, tant à cauſe du temps, qu'à cauſe de la matiere.

La neuviéme eſt la Lettre de Conſtantin au Synode de Rimini.

La dixiéme eſt le Decret de ce Synode, avant qu'il ſe laiſsât aller à la volonté de l'Empereur.

L'onziéme eſt la condamnation d'Urſace & de Valens dans ce Synode. Ici finiſſent les monumens tirez des Ouvrages de S. Hilaire, auſquels on a joint dans quelques exemplaires la Formule de Foi du Concile de Nicée; celles de Rimini & le Symbole attribué à S. Athanaſe. Voilà les pieces contenuës dans les Fragmens de S. Hilaire, qu'on pourroit lire plus agreablement & plus utilement, ſi elles étoient diſpoſées ſuivant l'ordre du temps que nous remarquerons dans les Notes *b*.

Le Livre contre Auxence Evêque de Milan, eſt un manifeſte contre cét Evêque, & contre ceux qui le ſoûtenoient. Comme ils ſe couvroient

S. Hilaire. principalement du pretexte de procurer la paix & l'unité, Saint Hilaire dit qu'il ne peut y avoir d'autre paix veritable que celle de JESUS-CHRIST & de l'Evangile ; & que cette paix ne peut avoir lieu dans un temps, où des Ministres de l'Eglise sont devenus des Ante-Christs, en s'opposant à la doctrine de JESUS-CHRIST & de l'Evangile, pendant qu'ils feignent de la prêcher. Il se plaint de ce qu'on se sert de la puissance temporelle pour maintenir une fausse doctrine. Il tâche de faire voir, qu'Auxence a des sentimens heretiques ; il recite la conference qu'il a euë avec lui, & il exhorte les Catholiques de se donner de garde de l'Ante-Christ, & de se separer d'Auxence. Ce Livre est suivi de la Lettre d'Auxence, envoyée aux Empereurs, dans laquelle il tâche de se purger de l'Heresie d'Arius, sans toutefois approuver le terme de *Consubstantiel*, & sans rejetter la Formule de Rimini. Les Commentaires de Saint Hilaire sur Saint Matthieu sont excellens. Il y fait plusieurs remarques historiques & morales, qui sont de tres-grande utilité. Voici les principales. Dans le Canon premier, il tâche d'accorder les deux genealogies de JESUS-CHRIST, en disant que Saint Matthieu décrit la race royale de JESUS-CHRIST par Salomon, & S. Luc la race sacerdotale par Nathan. Il assûre que la Vierge étoit de la même Tribu & de la même famille que Joseph. Il soûtient qu'elle est demeurée vierge aprés son enfantement, & que les personnes qui sont appellées dans l'Ecriture freres de JESUS-CHRIST, étoient bien les enfans de Joseph, mais qu'il les avoit eus d'une premiere femme. Il dit que les Mages ont reconnu la royauté de JESUS CHRIST en lui presentant de l'or, sa divinité en lui offrant de l'en-

cens, & son humanité en lui donnant de la myrrhe. *S. Hilaire.* Il remarque que Rachel qui pleure ses enfans, est la figure de l'Eglise, qui après avoir été long-temps sterile, est devenuë feconde. Il dit que les Innocens avoient été rendus participans de la vie éternelle, par le martyre qu'ils avoient souffert.

Dans le second Canon, il dit que JESUS-CHRIST ne s'est point fait baptizer par S. Jean pour être purifié de ses pechez, puisqu'il n'en avoit point; mais afin que les eaux nous sanctifiassent par JESUS-CHRIST. Il parle des effets du Baptême. *Après le Baptême*, dit-il, *le Saint Esprit descend sur les baptizez, il les remplit d'une onction toute celeste, & les rend enfans adoptifs de Dieu.*

Dans le Canon troisiéme, il explique les tentations de JESUS-CHRIST, & parle de son jeûne de quarante jours. Il dit que le Demon ignoroit l'Incarnation.

Dans le quatriéme il explique les Beatitudes; il dit qu'il n'y aura que les hommes parfaits, & qui seront entierement purifiez de leurs pechez, qui jouïront de la vûë de Dieu. Il marque que l'adultere est la seule cause, pour laquelle on peut separer des personnes mariées. Il condamne les juremens, la vengeance & la vanité.

Dans le cinquiéme il renvoye au Livre de Saint Cyprien pour l'explication de l'Oraison Dominicale; il parle aussi de celui de Tertullien: mais il dit de ce dernier Auteur, que ses erreurs suivantes ont ôté l'autorité à ses premiers Livres qu'on auroit pû approuver. Il dit en passant que l'ame est corporelle.

Dans le sixiéme Canon, il recommande particulierement les bonnes œuvres, sans lesquelles tout

S. Hilaire. le reſte eſt inutile au ſalut.

Dans le ſeptiéme il explique allegoriquement la gueriſon du Lepreux, & celle de la belle-mere de Saint Pierre; en entendant ces endroits de la gueriſon des pecheurs. Il compare l'Egliſe à un navire agitée de la tempête. Il remarque ſur la fin, qu'on ne doit point mêler les noms des morts Infideles, dans la Commemoration des Saints.

Dans le huitiéme il parle particulierement de la chûte de la nature humaine arrivée par le peché du premier homme, & de la reparation du genre humain faite par JESUS-CHRIST.

Dans le dixiéme il avertit les Catholiques de ne point entrer dans les Egliſes des Heretiques. Il remarque qu'il ne doit rien y avoir de venal dans le miniſtere Eccleſiaſtique; & qu'il ne faut point que la puiſſance Eccleſiaſtique ait de l'ambition pour obtenir l'autorité temporelle. Il dit qu'à la fin du monde les Juifs, qui ſeront alors au monde, croiront en JESUS CHRIST, & ſeront ſauvez. Il aſſûre que l'homme avoit été creé libre, mais que le peché d'Adam l'a rendu eſclave du vice & du peché; & que dans le Baptême nous ſommes délivrez par la vertu du Verbe, des pechez contractez par nôtre naiſſance.

Vers la fin de l'onziéme il explique excellemment & en peu de mots, en quoi conſiſte la douceur du joug de JESUS-CHRIST. *Qu'y a-t-il de plus doux*, dit-il, *que le joug de* JESUS-CHRIST, *& de plus leger que ſa charge? C'eſt être agreable à tout le monde, s'abſtenir de commettre des crimes, vouloir le bien, ne point vouloir le mal, aimer le prochain, ne haïr perſonne, acquerir l'éternité, n'être point attaché aux biens preſens, & ne faire point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fiſt.*

Dans le douziéme il explique de la même maniere que S. Athanaſe, le blaſphême contre le S. Eſprit, en diſant que c'eſt nier que JESUS-CHRIST ſoit Dieu. *S. Hilaire.*

Dans le treiziéme il remarque, que ceux qui ſont hors de l'Egliſe, ne peuvent entendre la parole de Dieu.

Dans le quatorziéme, en parlant de S. Joſeph, il dit qu'il étoit ſerrurier, & non charpentier, comme on le croit communément.

Dans le quinziéme, il remarque que ceux qu'on doit baptizer, font profeſſion de croire en JESUS-CHRIST, & d'être perſuadez de ſa paſſion & de ſa reſurrection; & qu'afin de conformer leurs actions à leurs paroles, ils paſſent dans les jeûnes tout le temps de la Paſſion de JESUS-CHRIST, pour ſouffrir en quelque maniere avec JESUS-CHRIST.

Voici comme il parle dans le ſeiziéme de l'avantage que S. Pierre a reçû, quand JESUS-CHRIST lui donna les clefs de ſon Egliſe. *O heureux fondement de l'Egliſe*, dit-il, *dans le changement de vôtre nom! ô Pierre digne de l'edifice de* JESUS-CHRIST, *puiſqu'elle devoit caſſer les loix de l'Enfer, briſer les portes, & ouvrir toutes les priſons de la mort! O heureux Portier du ciel, à qui l'on confie les clefs de ſon entrée, & dont le jugement ſur la terre eſt un préjugé dans le ciel; puiſque tout ce qu'il lie ou délie ſur la terre, ſera lié ou délié dans le ciel!*

Dans le Canon dix-huitiéme il conclut de ces paroles de JESUS-CHRIST: *Les Anges de ces enfans voyent la face de mon Pere.* Il en conclut, dis-je, que les Anges jouïſſent de la vûë de Dieu, & qu'ils preſident aux prieres des Fideles qu'ils offrent continuellement à Dieu. *Il dit que ceux qui ſont liez*

S. Hilaire. *sur la terre par les Miniſtres de* JESUS-CHRIST, (*c'eſt à dire*, dit il, *ceux que les Miniſtres de* JESUS-CHRIST *laiſſent liez de leurs pechez*) *& que ceux qu'ils délient en les recevant dans la grace du ſalut par la declaration qu'ils font, qu'ils ont obtenu le pardon de leurs fautes, ſeront liez & déliez dans le ciel, ſuivant le jugement Apoſtolique.*

Dans le dix-neuviéme, aprés avoir parlé de ceux qui ſe rendent eunuques volontairement en gardant la chaſteté, il parle des richeſſes & de l'uſage qu'on en doit faire. Il dit que ce n'eſt pas un crime d'en avoir, mais qu'il faut garder de la moderation, & en uſer innocemment. Qu'il eſt dangereux de vouloir s'enrichir, & qu'un homme innocent ſe trouve bien ſurchargé, quand il eſt occupé à acquerir, à conſerver, à augmenter ſes richeſſes. D'où il conclut, que quoi-qu'il ne ſoit pas abſolument impoſſible qu'un riche ſoit ſauvé, il y en aura toutefois tres-peu de ſauvez, à cauſe de la difficulté qu'il y a de bien uſer des biens de ce monde.

Dans le vingtiéme il avance que Moyſe & Elie viendront avec JESUS-CHRIST dans le temps du jugement, & qu'ils ſeront mis à mort par l'Ante-Chriſt : il rejette l'opinion de ceux qui croyoient que ce ſeroit Enoc ou Jeremie qui préviendroient JESUS-CHRIST.

Dans le Canon vingt-troiſiéme, il dit que les perſonnes ſpirituelles ne doivent point s embaraſſer des affaires du monde ; mais qu'elles doivent donner à Dieu ce qui eſt dû à Dieu, c'eſt à dire, leur cœur, leur ame, leur volonté. Il fait voir la neceſſité qu'il y a d'aimer Dieu pour être ſauvé.

Dans le vingt-cinquiéme il remarque, que Nicolas l'un des ſept Diacres, a été un faux Prophe-

te & un Heretique, & que le jugement dernier ſe fera dans le lieu où JESUS CHRIST a ſouffert. *S. Hilaire.*

Dans le vingt-ſixiéme il parle de l'incertitude du temps du dernier jugement; il remarque qu'elle eſt utile pour tenir tous les hommes ſur leurs gardes

Dans le vingt-ſeptiéme il remarque, que quoique tous les Fideles ſoient obligez à la vigilance, neanmoins les Princes du peuple & les Evêques ſont encore obligez d'une maniere plus particuliere à veiller ſur eux-mêmes & ſur leur troupeau.

Dans le trentiéme il pretend que Judas n'étoit point preſent, quand JESUS-CHRIST diſtribua l'Eucariſtie, parce qu'il étoit indigne de ces Sacremens éternels. Il dit que quand Saint Pierre dit ſi hardiment, qu'il ne ſe ſcandaliseroit point à cauſe de JESUS-CHRIST, il n'avoit point égard à la foibleſſe de la chair.

Dans le trente-uniéme il pretend que JESUS-CHRIST n'a point craint la mort. Il dit qu'il avoit conſacré dans l'Eucariſtie le Sang qu'il devoit répandre pour la remiſſion des pechez.

Dans le trente-deuxiéme il remarque que les reniemens de S. Pierre ſont toûjours de plus en plus criminels. *D'abord*, dit-il, *il ne fit que répondre qu'il ne ſçavoit pas ce qu'on lui vouloit dire; enſuite il nie qu'il fût du nombre des Diſciples de* JESUS-CHRIST; *enfin il dit qu'il ne le connoiſſoit pas: mais il pleura bien-tôt aprés la faute qu'il n'avoit pû éviter, quoi qu'il en eût été averti.*

Dans le trente-troiſiéme il dit, que ces paroles de JESUS-CHRIST ſur la croix, *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaiſſé?* appartiennent au

S. Hilaire. Corps de JESUS-CHRIST, qui se plaint de ce qu'il est separé du Verbe divin. Il compare le crime de ceux qui abusent des dons qu'on fait à l'Eglise, à celui des Scribes, des Pharisiens, qui donnerent de l'argent à Judas pour faire prendre JESUS-CHRIST, & aux soldats qui gardoient son tombeau, pour dire qu'il n'étoit point ressuscité. Enfin il remarque sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Allez, enseignez les nations & les baptizez, &c.* il remarque, dis-je, que l'instruction doit preceder le Baptême, parce qu'il ne se peut pas faire que le corps reçoive le Sacrement du Baptême, si l'ame n'a reçû la verité de la Foi.

Les Commentaires de S. Hilaire sur les Pseaumes sont precedez d'une Preface, dans laquelle il traite quelques questions de Critique. Il dit que quelques Hebreux ont divisé le Pseautier en cinq Livres, & que d'autres l'ont intitulé les Pseaumes; mais lui, il lui donne pour titre *le Livre des Pseaumes*. Il soûtient qu'ils sont de ceux dont les noms se trouvent au commencement, & il pretend même que ceux qui ne portent point de nom, sont du même Auteur que le Pseaume precedent, où l'on trouve le nom de quelque Auteur. Il dit qu'il y en a qui portent faussement le nom de Jeremie, d'Aggée & de Zacarie, puisque ces noms ne se trouvent point dans les exemplaires de la Version des Septante, qu'il pretend être authentique. Il s'objecte à lui-même qu'il y a un Pseaume qui porte le nom de Moyse, dans lequel il est parlé de Samuël qui a vécu plusieurs siecles aprés Moyse. Il se contente de répondre à cette difficulté, que Moyse a nommé Samuël par esprit de prophetie. Il attribuë à Esdras le Recueil des Pseaumes tel que nous l'avons à pre-

sent. Il soûtient que tous les Pseaumes doivent s'expliquer par rapport à JESUS-CHRIST & à l'Evangile. Il remarque que les Hebreux appellent le Pseautier *Nabla*, & il pretend qu'ils ne distinguent point les Pseaumes. Il fait les Septante auteurs de leur distinction; il remarque qu'ils n'ont pas toûjours observé l'ordre des temps. De cette distribution il passe ensuite au nombre des Livres canoniques; il en compte vingt-deux suivant les Hebreux, & il dit que quelques-uns y ajoûtent Tobie & Judith. Il remarque que le jour du Dimanche est un jour de priere & de repos pour les Chrétiens, & qu'il leur est défendu de se prosterner ou de jeûner en ce jour. Il explique ensuite en general les titres des Pseaumes. Il dit que ceux qui portent le nom de Cantique, étoient faits pour chanter sans instrument de musique; que ceux qui sont intitulez Pseaumes, sont composez pour être joüez sur des instrumens de musique sans voix. Que ceux qui sont appellez Cantiques de Pseaume, sont ceux que le Chœur chante aprés l'instrument, comme ceux qui sont appellez Pseaumes de Cantique, sont ceux où le Chœur precede l'instrument. Que ceux enfin qui sont intitulez des Pseaumes, sont ceux où il y a changement de personne & de ton. Il donne encore quelques interpretations morales de ces mêmes titres, qu'il est inutile de rapporter. Enfin, il dit que la clef pour entendre les Pseaumes, est de rechercher quelle est la personne à qui ils conviennent, parce qu'il y en a qui conviennent à David, d'autres à JESUS-CHRIST, d'autres à quelque Prophete, & ainsi des autres. *S. Hilar.*

Dans son Commentaire sur le premier Pseaume, il dit qu'il y a trois ou quatre degrez de bonheur mar-

S. Hilaire. quez par ces paroles : *Heureux l'homme qui ne s'arrête point dans le conseil des impies, & qui ne marche point dans la voie des pecheurs, & qui ne s'assit point dans la chaire de contagion.* Le premier degré est de n'être point du nombre des impies & des Heretiques. Le second est de n'être point du nombre des méchans, tels que sont les avares, les ivrognes, les impudiques, les superbes, les médisans, les ravisseurs, &c. qui n'observe point la discipline de l'Eglise. Le troisiéme est de ne point être assis dans la chaire de contagion. Par cette chaire il entend les soins & les affaires du monde, qui corrompent les hommes par une contagion presque inévitable. Car quoi-que quelques personnes, dit-il, entrant dans les charges seculieres & dans les affaires du monde, ayent une volonté sainte & religieuse, ils sont souvent corrompus par les affaires, ausquelles ils sont obligez de s'occuper, & les regles du monde ne leur permettent pas de vivre conformément aux maximes du Christianisme. Il ajoûte que ces trois degrez doivent être couronnez d'un quatriéme, qui est la meditation continuelle de la Loi de Dieu. Que cette meditation, aussi-bien que l'oraison, ne consiste pas seulement dans la lecture, ou dans la recitation des Livres saints, mais dans la pratique des choses qui y sont prescrites & enseignées ; & qu'il ne suffit pas de les faire par crainte, mais qu'il faut les pratiquer par amour & par volonté. Il applique à JESUS-CHRIST le reste de ce Pseaume ; & il remarque qu'il rend à l'homme l'immortalité que le premier homme avoit perduë par son peché. Que les impies seront comme aneantis par le feu d'enfer. Il avouë qu'ils ressuscireront au jour du jugement ;

gement ; mais il soûtient qu'ils n'y seront point jugez, parce qu'ils sont déja condamnez, & que le jugement ne sera que pour ceux, qui ayant eu la Foi n'ont pas vécu tout-à-fait Chrétiennement. Ce sentiment est fort particulier, & il est à croire que Saint Hilaire l'a tiré d'Origenes. La remarque qu'il fait ensuite, est beaucoup plus raisonnable. Il observe, que quand il est dit dans l'Ecriture, que Dieu apprend quelque chose, ce n'est pas à dire qu'il l'ait ignoré auparavant ; mais seulement que cela signifie qu'il donne alors aux hommes des marques de sa connoissance : qu'ainsi, quand il demanda à Adam, Où êtes-vous ? ce n'est pas qu'il ignorât où il étoit, mais afin de le confondre ; & de même que quand il dit à Abraham : Maintenant je connois vôtre Foi ; ce n'est pas à dire qu'il ne la connoissoit pas auparavant, mais seulement qu'il la venoit d'éprouver. *S. Hilaire.*

Dans le Commentaire sur le second Pseaume, il commence par remarquer que ce Pseaume est appellé par l'Apôtre Saint Paul *Act.* 13. le premier, parce que dans l'Hebreu il est une suite du premier, quoi-qu'il ait été distingué dans la Version des Septante. Il dit que cette Version avoit été faite du temps de Ptolomée, & que ceux qui en sont Auteurs, étoient successeurs des Septante établis par Moyse, qui leur avoit confié les mysteres secrets, qu'il n'avoit pas voulu mettre par écrit dans ses Livres. Que leurs successeurs instruits par cette tradition, avoient traduit les Pseaumes sur les connoissances qu'ils avoient, & fixé le sens de plusieurs termes Hebreux, qui étoient indeterminez. Qu'ainsi la Version des Septante doit être de grande autorité, & qu'on la doit preferer à toutes les Ver-

S. Hilaire.

sions qui ont été faites par des personnes qui ignoroient la tradition que Moyse avoit laissée à la Synagogue. Aprés avoir fait ces remarques, (qu'elles soient justes ou non, ce n'est pas ici le lieu de l'examiner) il applique tout ce qui est dit dans ce Pseaume, à JESUS-CHRIST & à son Eglise. Il pretend que les premieres paroles sont dites en la personne de Dieu le Pere, & que les suivantes, à commencer à ces mots, *Rompons leurs liens*, conviennent aux Apôtres; entendant par ces liens les liens des pechez. Il remarque dans ce Pseaume, que Dieu n'a besoin d'aucune des creatures; qu'il ne les a point creées pour lui, mais pour elles-mêmes. Que s'il demande aux hommes qu'ils l'aiment & qu'ils le craignent, ce n'est pas qu'il tire aucune utilité de leur service; mais afin que cét amour & cette crainte servent à leur propre salut. Il établit le libre arbitre; il dit que la justice est une suite de la bonne volonté, que la beatitude est le prix de nos merites, & que l'enfer est la peine des pechez commis librement. Que Dieu ne se met point en colere pour nous punir, n'étant point sujet au changement; mais que sa justice produit des effets de vengeance, que les hommes attribuënt à la colere. Qu'au reste il ne paroît en colere, que pour nous porter à la penitence. Sur ces paroles, *Ecoutez Rois de la terre*, il dit que la veritable Royauté consiste à vaincre ses passions, & que les Rois de la terre qui s'éloignent des commandemens de Dieu, sont des Rois malheureux. Il remarque encore, que les motifs de crainte & de joye sont mêlez dans ce Pseaume, afin que la crainte retienne les hommes dans le devoir, & que la joye tempere cette crainte. Enfin il assûre qu'aprés la mort les impies sont reservez dans un

lieu de peines jusqu'au jour du jugement, & que les justes sont conduits par les Anges aux demeures des Bienheureux dans le sein d'Abraham. *S. Hilaire.*

Dans le Fragment du Commentaire sur le treiziéme Pseaume, il parle de la necessité où étoit le genre humain, d'avoir un Sauveur & un Medecin.

Dans le Commentaire sur le quatorziéme, il dit que ce Pseaume n'est autre chose qu'une priere de David qu'il adresse à Dieu, pour lui demander la connoissance de ce qu'il faut que l'homme fasse pour obtenir la beatitude éternelle. Par les Tabernacles qu'il desire, *il faut entendre*, dit S. Hilaire, *la multitude des Eglises qui ont été établies après l'avenement de* JESUS-CHRIST, *qui est cette montagne que David cherchoit.* Il dit que les bonnes œuvres ne servent de rien sans la Foi en JESUS-CHRIST. Il semble approuver le mensonge comme necessaire en quelques occasions; mais il condamne absolument l'usure, & principalement celle qui va à la ruine du pauvre. *Si vous êtes Chrétiens*, dit-il, *pourquoi tirez-vous un profit temporel de vôtre argent? pourquoi ne vous faites-vous pas plûtôt un tresor dans le ciel? Si vous êtes Chrétiens, pourquoi attendez-vous des hommes la recompense de vôtre liberalité? Je ne vous dis pas que vous lui donniez vôtre bien, mais au moins contentez-vous de lui demander ce que vous lui avez presté, ne le dépouillez pas. Et souvenez-vous que celui de qui vous exigez cette usure, est un pauvre & un Chrétien, pour qui* JESUS-CHRIST *a voulu être pauvre. Ainsi quand vous faites du bien ou du mal à ce pauvre, c'est à* JESUS-CHRIST *même à qui vous le faites, &c.* Il parle contre l'orgueil & contre la fausse confiance. Il dit que pour corriger son frere il faut le reprendre avec

S. Hilaire. toute la douceur poſſible, & non pas lui faire des reproches ſanglans, qui ne feroient que l'irriter. Qu'il faut mépriſer les méchans avec liberté, honorer les bons avec humilité, & reſiſter aux Puiſſances avec une liberté ſainte, quand elles veulent nous obliger à faire le mal. Il loüe ce Pſeaume, qui devroit être écrit, dit-il, dans le cœur des Chrétiens, & gravé dans leur memoire. Ils devroient l'avoir preſent jour & nuit, & en faire le ſujet de leurs meditations. En effet, il contient les principaux preceptes de la vie Chrétienne.

Il applique à JESUS-CHRIST le cinquante-uniéme Pſeaume, & il exhorte les riches à ne pas mettre leur confiance dans leurs richeſſes, & à en faire un bon uſage. Il dit que les juſtes ſont dans le repos juſqu'au jour du jugement, & que les impies ſont dans les peines; qu'il n'y a plus de penitence aprés la mort, parce qu'il n'y a plus de liberté.

Sur les paroles du cinquante-deuxéme Pſeaume, *L'impie a dit dans ſon cœur, Il n'y a point de Dieu*, il remarque que c'eſt l'ordinaire des impies de n'oſer pas prononcer les blaſphémes qu'ils ont dans le cœur; qu'il n'y a perſonne qui ne ſoit convaincu, qu'il y a un Dieu; mais que le plaiſir que les impies ont à commettre le vice, leur fait dire qu'il n'y a point de Dieu. Il parle dans le reſte de ſon Commentaire, de la bonté de Dieu, & de la corruption des hommes. Il excuſe le peché de S. Pierre; il blâme l'avarice de quelques Paſteurs, *qui mangent le Peuple de Dieu*, comme il eſt dit dans ce Pſeaume. *Ils font*, dit-il, *leur Dieu de leur ventre, comme dit l'Apôtre; ils font un negoce de leur miniſtere, & s'enrichiſſent des offrandes & des dons du peuple; ils ſe font faire des feſtins ſomptueux ſous pretexte de*

Religion ; ils empliſſent leurs bourſes des bienfaits des Fideles, quoi-que l'uſage de ces offrandes établies par les Apôtres ne ſoit que pour la nourriture quotidienne de ceux qui renoncent au monde, ou qui ſont dans l'indigence. Il condamne ceux qui flattent les Puiſſances, parce qu'il faut plus craindre Dieu que les hommes. S. Hilaire.

Il applique le cinquante-troiſiéme Pſeaume à JESUS-CHRIST : l'on y trouve une belle reflexion morale ſur les dereglemens de la langue, auſquels, la pluſpart des hommes ſont ſujets, ou quand ils ſe mettent en colere, ou quand ils ſe plaignent ; ou quand ils médiſent, ou quand ils uſent de flatteries, ou enfin quand ils reprennent les autres. Il ſoûtient dans le Commentaire ſur ce Pſeaume, auſſi-bien que dans ſes Livres de la Trinité, que JESUS-CHRIST n'a pas ſouffert réellement.

Il interprete encore de JESUS-CHRIST le cinquante-quatriéme Pſeaume : l'on trouve dans ſon Commentaire un beau paſſage ſur la priere. *Dieu mépriſe*, dit-il, *les prieres qui ſont accompagnées de legereté & de défiance, qui ſont troublées par les ſoins du monde, qui ſe trouvent mêlées de deſirs des biens de la terre, & qui ne portent pas les fruits des bonnes œuvres.*

Il n'y a rien de remarquable dans les Commentaires des Pſeaumes ſuivans : l'on trouve dans celui du cinquante-ſeptiéme, ſon opinion particuliere touchant le Jugement dernier, que nous avons remarquée auparavant. Dans celui du ſoixante-quatriéme il approuve les vœux que l'on fait d'obſerver certaines actions de pieté, telles que ſont le mépris de ſon corps, la chaſteté & le jeûne : il aſſûre que la prédeſtination ſe fait ſuivant les merites : il par-

S. Hilaire.

le des effets merveilleux du Baptême.

Son Commentaire sur le Pseaume cent dix-huitiéme est fort ample & plein de pensées morales. Il y distingue des termes qui sont souvent repetez dans ce Pseaume, la Loi, les commandemens, les témoignages, les justifications, les jugemens, &c. il leur donne des sens qui ne sont pas fort naturels. Il enseigne que pour observer les commandemens de Dieu, il faut avoir sa grace, que le commencement vient de nous, que la grace de Dieu vient au secours, & qu'il dépend ensuite de nous de la conserver ou de la rejetter. Que tous les hommes sont sujets au peché, que leurs fautes seront expiées par le feu du Jugement dernier; il semble même croire que la Vierge Marie ne sera pas exempte de passer par ce feu. Il remarque qu'un Ministre de JESUS-CHRIST qui annonce sa parole, doit être sans reproche, qu'il faut prier pendant la nuit, qu'un Chrétien doit fuir les plaisirs & le faste des gens du monde, que les actions pour être parfaites, doivent se faire par le motif d'amour de Dieu; que le celibat est plus parfait que l'état du mariage, & que ceux qui sont hors de l'Eglise qui est le Corps de JESUS-CHRIST, sont livrez au Demon. On trouve aussi dans ce Commentaire diverses belles remarques sur l'aumône, sur l'humilité, sur le retranchement des choses qui nous sont un sujet de scandale & de chûte, sur le jeûne, sur la charité, sur la priere, sur l'attention qu'on doit avoir en priant, & sur plusieurs autres sujets.

Dans le Commentaire du Pseaume cent vingtiéme, il dit que Dieu ne nous délaisse, que quand nous l'offensons par nos pechez. Il soûtient que les justes sont dans le sein d'Abraham jusqu'au jour du ju-

gement; il declame contre ceux qui vivent dans le déreglement. Il dit que dans le Baptême l'homme est purgé de ses pechez, & qu'il change ses vices contre les vertus. Il parle contre l'orgueil dans le Pseaume cent vingt-troisiéme, & il décrit admirablement l'esclavage dans lequel les passions precipitent les vicieux. Dans le Commentaire sur le Pseaume cent vingt-cinquiéme voici ses paroles. *Considerez*, dit-il, *un avare qui se prive de toute sorte de satisfaction: dans la crainte qu'il a de manquer d'argent vous le voyez occupé, triste, chagrin, inquiet, il a toûjours l'esprit plein de la crainte de perdre. Il oublie l'honnêteté, il neglige ses amis, il n'a point de civilité, il n'a plus de Religion ni de bonne foi. Il en est de même des autres passions. Dans quel abysme de honte se precipite un homme qui est maîtrisé par la passion de l'amour? Qu'y a-t-il de plus miserable que d'être esclave de l'ivrognerie? Peut-on voir rien de plus honteux que les mouvemens d'un homme emporté, &c.* *S. Hilaire.*

Dans le Commentaire sur le Pseaume cent vingt-septiéme, il traite amplement de la crainte de Dieu. Il dit qu'il n'en est jamais parlé dans l'Ecriture, qu'on ne lui joigne plusieurs conditions; qu'elle ne consiste point dans une terreur; que ce n'est point une passion causée par la nature, mais un mouvement raisonnable excité par la connoissance & par l'amour du bien & de la verité. *C'est pourquoi*, ajoûte-t-il, *la crainte de Dieu consiste entierement dans l'amour. La parfaite charité perfectionne la crainte. Les effets de cét amour de Dieu sont d'obeïr à ses commandemens, de suivre ses preceptes, de croire en sa parole, & d'esperer en ses promesses.*

Dans le Commentaire sur le Pseaume cent vingt-

S. Hilaire.

neuviéme, il enſeigne que c'eſt à cauſe de l'ame, qu'il eſt dit que l'homme eſt ſemblable à Dieu ; que cette ame eſt ſpirituelle, & que les Anges ſont des eſprits agiſſans, dont Dieu ſe ſert pour aider la foibleſſe des hommes.

Dans celui du Pſeaume cent trente-deuxiéme, il remarque que la femme qui oignit la tête de JESUS-CHRIST, étoit differente de celle qui lui oignit les pieds. Il rapporte que quelques-uns avoient dit, que c'étoit ſur la montagne d'Hermon que les Anges étoient deſcendus pour avoir commerce avec les femmes ; mais il rejette cette imagination, parce qu'on ne doit ajoûter foi ſur ces choſes, qu'à ce qui eſt écrit dans le Livre de la Loi.

Dans le Pſeaume cent trente-cinquiéme, il reprend ceux qui ne ſont pas attentifs à ce qui ſe récite dans l'Egliſe.

Dans le Commentaire du Pſeaume cent trente-ſeptiéme, il remarque que la veritable penitence eſt de s'abſtenir de tous les vices qu'on reconnoît avoir commis, & de n'en plus commettre.

Dans le Commentaire du Pſeaume ſuivant, il blâme les Miniſtres de JESUS-CHRIST qui s'attachent uniquement aux affaires du monde & à acquerir des biens temporels. Il dit qu'il eſt permis de haïr les ennemis de Dieu, c'eſt à-dire, entant qu'ils ſont ennemis de Dieu, ſuivant cette excellente parole de S. Auguſtin qu'*il faut haïr les vices, & aimer les perſonnes.*

Sur le Pſeaume cent quarantiéme, il diſtingue de quatre ſortes d'oraiſons, des deprecations, des oraiſons, des demandes, des actions de graces ; & il dit, qu'*il eſt de nôtre humilité, de prier ; de la grandeur de Dieu, d'être prié ; de nôtre Foi, de demander ;*

& *de nôtre reconnoissance, de remercier Dieu de ses bienfaits.* Il décrit la facilité & le danger qu'il y a d'offenser Dieu par les pechez de la langue. Il remarque que le Livre de la Sagesse, que les Latins attribuënt à Salomon, passe parmi les Grecs & parmi les Hebreux pour être de Jesus fils de Sirach. S. Hilaire.

Il y auroit encore une infinité d'autres remarques à tirer de ces Commentaires; mais celles que nous venons de rapporter, suffisent pour nôtre dessein. Car s'il nous falloit rapporter les Commentaires entiers des Auteurs sur l'Ecriture, & tout ce qu'ils contiennent, ce ne seroit jamais fait. C'est pourquoi nous prions le Lecteur de vouloir bien se contenter des extraits que nous avons faits de ceux de Saint Hilaire, qui ne sont peut-être déja que trop longs. Il est visible que ces Commentaires sont presque tous tirez d'Origenes. Ils contiennent plusieurs allegories & plusieurs pensées morales. L'on y remarque beaucoup d'esprit & d'érudition. Il avertit souvent que le mot Latin n'exprime pas tout le sens du mot Grec; ce qui fait encore voir qu'il a pris cét Ouvrage d'un Commentaire Grec, où l'on avoit suivi la force des mots Grecs, dont le Traducteur Latin se trouve obligé d'exprimer le sens. Saint Jerôme appelle Saint Hilaire le Rhône de l'Eloquence Latine, *Latinæ Eloquentiæ Rhodanum*, faisant allusion non seulement au pays dont il étoit, mais aussi au caractere de son stile, qui est violent & rapide comme le cours du Rhône. Car comme ce fleuve entraîne par la violence de ses eaux tout ce qui s'oppose à leur cours, de même Saint Hilaire enleve l'esprit & le jugement, & arrache le consentement par la force de ses expressions. La maniere dont il dit les choses, frappe, étonne, abbat, &

S. Hilaire.

perſuade. Ses periodes ſont ordinairement longues & embrouïllées ; ce qui le rend obſcur par-tout, & preſque inintelligible en quelques endroits. Il ſe ſert ſouvent de termes barbares, & l'on rencontre dans ſes Ouvrages des endroits où il n'y a point de conſtruction. Il eſt plein de figures & d'antitheſes ; ſes raiſonnemens, quoi-que ſolides, ſont beaucoup relevez par le tour vif & preſſant qu'il leur donne. Il ne ménage point ſes adverſaires ; il parle aux Puiſſances & des Puiſſances avec une liberté ſans égale. Il n'épargne perſonne, il eſt un rigide cenſeur des mœurs, & un ſevere défenſeur de la Foi. Quoique Saint Jerôme diſe dans ſon Epître ſeptiéme écrite à Léta, qu'on peut lire les Ouvrages de S. Hilaire, ſans y rien rencontrer qui choque la pieté & la Religion, *inoffenſo decurrat pede* ; il faut neanmoins avouër qu'il y a quelques erreurs & quelques expreſſions qui ne ſont pas conformes à la doctrine de l'Egliſe. Une des principales eſt ſon opinion touchant la Paſſion de JESUS-CHRIST. Il croit qu'il n'a point eu de ſentiment de douleur, quoiqu'il ait reçû ſur ſon corps les bleſſures & les impreſſions qui cauſent de la douleur. Les Scolaſtiques ont tâché de donner un bon ſens à cette expreſſion. Les uns ont dit avec le Maître des Sentences, qu'il ne nie pas que JESUS-CHRIST n'ait eu de la douleur ; mais qu'il nie que la douleur ait été un effet du peché, comme l'eſt celle des autres hommes. D'autres ont dit, qu'il n'exclut pas les ſouffrances, mais la neceſſité de ſouffrir. Quelques-uns ont aſſûré qu'il parle en cét endroit de la divinité de JESUS-CHRIST, & non pas de ſon humanité. Mais toutes ces ſolutions me paroiſſent peu ſolides ; & ſi l'on veut l'excuſer, il vaut mieux dire, que par

les termes de douleur, de souffrances, de crainte & de tristesse, il n'a pas entendu precisément le sentiment qui est dans les sens; mais le trouble qui resulte dans l'ame ou dans l'esprit, du sentiment incommode de la douleur, & du mouvement sensible de la crainte ou de la tristesse. Et en ce sens il a pû dire, que JESUS-CHRIST n'a point eu de douleur, ni de crainte, parce que son ame est demeurée dans une entiere tranquilité. Saint Hilaire n'a pas eu non plus des idées bien nettes touchant les êtres spirituels. Car dans le cinquiéme Canon du Commentaire sur Saint Matthieu, il dit que toutes les creatures sont corporelles, & que les ames qui sont dans les corps, sont d'une substance & d'une nature corporelle. Il a aussi eu une erreur intolerable touchant le Jugement dernier. Je ne parle point de quelques autres erreurs plus legeres, comme quand au Canon trente-uniéme & trente-deuxiéme sur S. Matthieu, il excuse le peché de Saint Pierre; quand il dit au Canon seiziéme, que ces paroles de JESUS-CHRIST, *Retire-toi, Satan*, ne s'adressent point à cét Apôtre; quand il avance au Canon trente-troisiéme, que la divinité de JESUS-CHRIST a été separée de son humanité dans le temps de sa mort. Sur le Pseaume cent dix-huitiéme, que la Vierge sera purgée par le feu du Jugement. Dans le Canon quatorziéme, & sur le Pseaume cent vingt-neuviéme, que Dieu a creé l'ame du premier homme avant son corps. Au Canon dix-septiéme, que le monde ne durera que six mille ans. Au Canon vingtiéme, que Moyse n'est point mort, & qu'il viendra au jour du Jugement. Mais si ce Pere a eu quelques erreurs de cette nature, il faut aussi reconnoître qu'il a eu une doctrine tres-orthodoxe

S. Hilaire.

S. Hilaire. sur les principaux mysteres de la Foi. Il parle des attributs de Dieu avec beaucoup d'élevation & de noblesse; il explique le mystere de la Trinité avec une clarté & une delicatesse merveilleuses. Toutes les fois qu'il parle du mystere de l'Incarnation, il se sert de termes tres propres pour exprimer l'union hypostatique des deux natures en JESUS-CHRIST. Il explique les differens ordres des Anges & leur ministere. Il fait consister la beatitude dans la vûë de Dieu; & il dit nettement, que les bons & les méchans sont heureux ou malheureux avant le jour du Jugement. Il croit qu'en ce jour il y aura un feu qui sera comme une espece de Purgatoire, pour expier les pechez des justes: il reconnoît la chûte du genre humain dans Adam, le peché originel & la necessité d'un Mediateur. Il donne beaucoup au libre arbitre & au merite des bonnes œuvres; il admet neanmoins la necessité de la grace de JESUS-CHRIST, qu'il semble soûmettre au libre arbitre. Il allegue souvent l'autorité de l'Eglise, & il est persuadé qu'il n'y a point de salut hors de sa Communion. Il donne des effets merveilleux au Baptême, qu'on reçoit avec de bonnes dispositions. Il dit nettement au Livre huitiéme de la Trinité, que dans l'Eucaristie l'on boit & l'on mange le Corps & le Sang de JESUS CHRIST; il approuve les vœux & l'invocation des Saints; il loüe la penitence, le jeûne & le celibat; il condamne la simonie, l'usure & le luxe. En un mot, ses Ecrits sont pleins d'une Morale tres-pure & d'une discipline tres-sainte.

Les OEuvres de Saint Hilaire ont été imprimées en l'année 1500. à Paris chez Ascensius Badius. Depuis Erasme les ayant corrigées, les fit imprimer

à Bâle en 1535. Elles furent encore imprimées dans cette ville en 1550. revûës par Juſte Lipſe. En 1572. Gilot donna une nouvelle Edition des Oeuvres de S. Hilaire, avec une Preface qui contient la Vie de ce Pere, & quelques Notes. Elle fut imprimée cette même année à Paris. En 1605. cette même Edition fut réimprimée plus correctement, parce que quelques habiles gens, comme Meſſieurs le Févre & Bongars, ſe donnerent la peine de conferer l'imprimé avec pluſieurs MSS. On ajoûta dans cette Edition les Fragmens de S. Hilaire, qui avoient été donnez par Meſſieurs Pithou, & imprimez à Paris l'an 1598. avec la belle Preface de M. le Févre ſur ces Fragmens, & des Commentaires de S. Hilaire ſur les Pſeaumes 13. 14. 149. & 150. qui n'avoient point encore été publiez. Cette même Edition a été imprimée de nouveau à Paris en 1631. & en 1652. Luvenclavius a donné ſous le nom de S. Hilaire une Confeſſion de Foi de la Trinité, Grecque & Latine, imprimée à Bâle en 1578. Le Livre de l'unité du Pere & du Fils a été imprimé au même endroit en 1528. On attend bien-tôt une nouvelle Edition de la part des PP. Benedictins. *S. Hilaire.*

---

a *Etoit de la ville de Poitiers.*] S. Jerôme dans la Preface du Livre ſecond de ſes Commentaires ſur l'Epître aux Galates, dit que S. Hilaire étoit Gaulois, né à Poitiers. Fortunat dit auſſi qu'il étoit de cette ville *Pictavis reſidens, quâ Sanctus Hilarius olim Natus in urbe Pater.* L'on ne ſçait point les noms de ſes parens: car il ne faut pas s'arrêter à ce que Bollandus écrit, qu'on a trouvé le tombeau du pere & de la mere de S. Hilaire, dans un village de Poitou, où ſon pere étoit nommé Francaire.: il y a apparence qu'il étoit de bonne Maiſon. Il n'eſt pas neceſſaire de le diſtinguer de pluſieurs autres Hilaires dont nous parlerons cy-aprés.

b *Aprés.*] L'Auteur de la Vie de ce Saint qu'on attribuë

S. Hilaire.

à Fortunat, est le seul ancien témoin que nous ayons de cette circonstance; il remarque même que S. Hilaire ayant laissé sa fille & sa femme à Poitiers, quand il fut envoyé en exil, eut une revelation dans le lieu de son exil, qu'un jeune homme riche & puissant recherchoit sa fille en mariage; mais qu'il empêcha par ses prieres qu'elle n'eût d'autre époux que J. C. & qu'il lui écrivit une Lettre que cét Auteur rapporte. Le même Auteur ajoûte à la fin de ce premier Livre de la Vie de S. Hilaire, qu'étant revenu de son exil, & ayant trouvé que sa fille desiroit de se marier, pria Dieu de la tirer de ce monde; que sa priere ayant été exaucée, sa fille mourut, & que sa mere ne la survécut que fort peu de temps. Voilà ce qui est rapporté par l'Auteur de cette Vie, qui vivoit peu de temps aprés Clovis vers l'an 580. & qui paroît être different de Venance Fortunat. S. Gregoire de Tours cite cette Vie sans en nommer l'Auteur; on ne peut pas rejetter entierement ce qu'il rapporte, ni s'y s'arrêter tout-à-fait.

c *Il se passa plusieurs années depuis son Baptême jusqu'à son Episcopat.*] Dans le Livre des Synodes, il dit qu'il avoit été baptizé long-temps avant son exil; mais qu'il n'y avoit pas long-temps qu'il étoit Evêque. *Regeneratus priùs dem, & in Episcopatu aliquantisper manens.*

d *Et composa contre eux ses douze Livres de la Trinité.*] Quelques-uns ont crû qu'ils avoient été composez dans son exil. Mais la Preface seule qui est le commencement du premier Livre, nous fait voir que ces Livres avoient été composez avant ce temps. Car aprés y avoir décrit sa conversion, il remarque que peu de temps aprés son Ordination, l'erreur des Ariens s'étoit répanduë en France, & qu'aussi-tôt il avoit mis la main à la plume pour refuter leur impieté. Ce qu'il dit au 10. Livre, prouve encore qu'il n'étoit pas exilé, mais seulement menacé d'exil lorsqu'il l'écrivoit. *Sed licèt*, dit-il, *nunc à multis conservantibus sibi secundùm desideria sua Magistros sana doctrina exulet;* (ce qui est dit visiblement de l'exil de Paulin de Treves, d'Eusebe de Verceil, & de Lucifer de Cagliari, bannis aprés le Concile de Milan) *non tamen à sanctis quibusque prædicationis veritas exulabit. Loquemur enim exules per hos libros, & sermo Dei qui vinciri non potest, liber excurret, &c.* Il parle en cét endroit de son exil au futur, comme n'étant pas encore arrivé, mais devant bien-tôt arriver aprés ce-

lui de Paulin & des autres. Ce qui fait voir que ce Livre dixéme a été écrit entre le Concile de Milan & celui de Beziers.

e *Le lieu ordinaire de l'exil de S. Hilaire étoit la Phrygie.*] S. Jerôme dans son Catalogue, & Sulpice Severe au Livre 2. de son Histoire, en sont témoins, aussi bien que l'Auteur de la Vie de S. Hilaire. Theodoret au Livre 3. c. 4. dit qu'Hilaire, Eusebe & Lucifer étoient dans la Thebaïde, quand Julien permit aux Evêques exilez de retourner à leur Siege. Cela est vrai des deux derniers, mais non pas du premier: car il étoit alors en France. S. Hilaire dit lui-même dans son Livre des Synodes, qu'il étoit dans les Provinces d'Asie.

f *L'an 364. il se presenta, &c.*] Baronius met cette Conference en 369. c'est une lourde faute, puisque suivant le témoignage de tous les Anciens, S. Hilaire étoit mort avant cette année-là; outre que la Lettre d'Auxence écrite aprés cette Conference ne porte point le nom de Gratien qui fut declaré Empereur en 367. mais seulement ceux de Valens & de Valentinien. Il est constant par Ammian Marcellin au Livre 26. que Valentinien vint à Milan sur la fin de l'an 364. & qu'il en sortit peu de temps aprés. Ainsi l'on ne peut rapporter cette Conference qu'à cette année-là. *S. Hilaire.*

g *Il mourut l'an 367.*] S. Jerôme met sa mort en cette année-là. Sulpice Severe dit qu'il mourut six ans aprés son retour en Gaule, & Gregoire de Tours au Livre 1. de son Histoire c. 3. dit, que sa mort arriva la 4. année de Valentinien. Ces deux Epoques tombent aussi dans la même année: car l'on compte six ans depuis la fin de l'an 360. jusqu'au commencement de 367. & la 4. année de Valentinien commence au mois de Fevrier de la même année.

h *L'ordre du temps que nous remarquerons dans les Notes.*] Ces pieces sont:

Pages de l'Edition de Paris 1652.		*Années.*
Pag. 447.	La Formule de Nicée, de l'an	325.
433.	La Lettre du Concile de Sardique à toutes les Eglises.	347.
	La Lettre du même Concile à Jules.	
465.	La Lettre des Orientaux écrite de Philippopole au sortir de Sardique.	
443.	Les Lettres d'Ursace & de Valens à Liberе & à S. Athanase.	349.

S. Hilaire. Pag. 484. La Lettre de Libere à Constance sur le sujet de S. Athanase. } *Années.*
450. La Lettre supposée de Libere aux Orientaux. } 352.
Lettre de Libere avant son exil
456. A Eusebe, à Denys & à Lucifer. } 354.
457. A Vincent de Capoue
463. Lettre d'Eusebe de Verceil à Gregoire Evêque d'Espagne, sur le sujet de la chûte d'Osius. } 357.
Lettres de Libere écrites dans son exil aprés sa souscription.
457. Aux Orientaux
458. A Ursace & Valens. } 358.
459. Et à Vincent de Capoue.
Lettres qui concernent le Synode de Rimini.
487. Lettre de l'Empereur au Synode.
488. La Definition Catholique
488. Condamnation d'Ursace, de Valens, & de Germinius.
481. Réponse du Concile à l'Empereur avant qu'il eut souscrit.
459. La Profession de Foi des Orientaux, donnée aux Legats du Synode. } 359.
482. Les Actes de souscription des Legats.
483. La Lettre à l'Empereur aprés la souscription.
465. La Lettre de Germinius aprés le Synode de Rimini. } 360.
462. La Lettre du Concile de Paris.
451. La Lettre de Libere aux Evêques d'Italie. } 362.
452. La Lettre des Evêques d'Italie aux Evêques de l'Illyrie.
ibid. La Lettre d'Ursace & de Valens à Germinius. } 366.
453. La Réponse de Germinius à leur Lettre.

LUCIFER.

LUCIFER Evêque de Cagliari, ville metropole de l'Isle de Sardaigne, fut deputé avec Hilaire & Pancrace vers l'Empereur Constance par le Pape Libere, aprés la chûte de Vincent de Capouë. Il vint au Concile de Milan tenu l'an 354. où il défendit courageusement la personne & la cause de S. Athanase. L'Empereur irrité de sa fermeté, l'envoya en exil, & il y fut retenu jusqu'au regne de Julien; mais on le fit changer plusieurs fois de demeure. Car d'abord il fut relegué à Germanicie ville de Syrie, dont Eudoxe étoit Evêque; ensuite à Eleutheropole de Palestine, où il fut extrémement tourmenté par Eutyque Evêque de cette ville. Il se trouva relegué dans la Thebaïde à la mort de Constance, & il souffrit même un quatriéme exil, dont le lieu n'est pas marqué. Ce fut dans le temps qu'il étoit en Palestine vers l'an 356. qu'il composa ses Ouvrages. Ils sont tous contre Constance pour S. Athanase & pour ses défenseurs Les deux premiers n'ont point d'autre titre que *Livres pour Saint Athanase contre Constance.* Le troisiéme est intitulé, *Des Rois apostats.* Le quatriéme porte pour inscription, *Qu'il ne faut point s'assembler avec les Heretiques.* Et le cinquiéme, *Qu'il ne faut point pardonner à ceux qui pechent contre Dieu.* *Lucifer.*

Tous ces Livres sont écrits avec tant de chaleur & de liberté, qu'il faloit que Lucifer eût, en les com-

Lucifer. posant, une ame toute preparée à souffrir le martyre, comme il a été remarqué par S. Jerôme. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'il ne se contenta pas de les publier, & qu'il en envoya un exemplaire à Constance, & le lui fit donner de sa part. Cét Empereur étonné de cette hardiesse, donna cét exemplaire à Florent, Grand-Maître de son Palais, pour l'envoyer à Lucifer, afin qu'il reconnût si cét Ouvrage étoit de lui. Lucifer l'avoüa hautement, & reconnut que c'étoit par son ordre qu'il avoit été presenté à l'Empereur : il chargea un nommé Bonose de le reporter en Cour, & fit réponse à Florent qui lui avoit écrit, qu'il étoit prest de souffrir la mort avec joie. C'est apparemment à cette occasion, & en ce temps, qu'il ajoûta un dernier Livre intitulé, *Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu.* Saint Athanase ayant appris que Lucifer prenoit sa défense avec tant de courage, lui envoya un Diacre nommé Eutyche, lui porter une Lettre de sa part, dans laquelle aprés lui avoir témoigné l'obligation que l'Eglise lui avoit, il le prie de lui envoyer une copie de ses Ouvrages; & aprés qu'il les eut reçûs, il l'en remercia par une Lettre fort obligeante, & les traduisit en Grec. Nous avons ces Lettres de S. Athanase, la Lettre de Florent & la Réponse de Lucifer à la fin des OEuvres de cét Evêque de Cagliari; & ce que nous avons dit du reste de sa Vie, est tiré de S. Jerôme & d'une Requête presentée aux Empereurs Theodose & Valentinien, par Marcellin & Faustin Prêtres Luciferiens.

Aprés la mort de Constance, Lucifer obtint sa liberté, aussi-bien que les autres Evêques bannis pour la cause de la Foi. Il vint à Antioche, & trouva l'Eglise de cette ville en division. Car depuis

qu'Eustathe en avoit été chassé, plusieurs Catholiques s'étoient toûjours separez des Evêques, qu'on leur avoit voulu donner. Ils n'avoient pas même voulu reconnoître Melece, qui étoit pour lors Evêque d'Antioche; quoi-qu'il n'y eût rien à reprendre dans sa Foi. Ces Catholiques étoient donc gouvernez seulement par des Prêtres, & on les nommoit Eustathiens. Lucifer homme severe & rigoureux défenseur de la discipline, étant venu à Antioche, persuadé qu'il étoit, que Melece ayant été ordonné par des Evêques Ariens ou suspects d'Arianisme, & ayant communiqué avec eux, ne pouvoit être legitime Evêque, se joignit aux Eustathiens, & leur ordonna pour Evêque le Prêtre Paulin. Cette Ordination qui augmentoit encore la division de l'Eglise d'Antioche, fut desapprouvée par Eusebe de Verceil, qui fut envoyé à Antioche de la part du Synode d'Alexandrie. Il condamna la conduite de Lucifer, & se retira en Occident, n'ayant plus d'esperance de rétablir la paix dans l'Eglise d'Antioche. Lucifer au contraire pour maintenir ce qu'il avoit fait, resolut de n'avoir plus de commerce ni de liaison avec tous les Evêques qui avoient reçû à leur Communion ceux qui avoient signé autrefois des Formules Ariennes. Il se retira donc dans son Isle, & se separa de la Communion de presque tous les Evêques du monde. Il mourut dans cette même resolution, & laissa quelques Sectateurs appellez Luciferiens, qui se répandirent par toute la terre. *Lucifer.*

Les OEuvres de Lucifer sont écrites sans art & sans éloquence, avec beaucoup de chaleur & d'emportement; le style en est dur & barbare; il n'y a ni raisonnement, ni principe dans tout ce qu'il dit. Il

Lucifer. ſe contente d'avancer des maximes qu'il prouve par des témoignages & par des exemples de l'Ecriture, qu'il fait venir bien ou mal à ſon ſujet. Ceci fait que ſes Ecrits ne ſont preſque qu'un tiſſu de paſſages de l'Ecriture, ſuivis d'apoſtrophes, d'applications & de reflexions.

Dans les deux Livres contre Conſtance, il a pour but de prouver que cét Empereur a tres-grand tort de vouloir contraindre des Evêques à condamner Saint Athanaſe abſent & innocent. Pour prouver cette verité, il rapporte quantité d'hiſtoires & de paſſages de l'Ecriture, qui montrent premierement, que Dieu ne condamne perſonne ſans l'entendre; ſecondement, qu'il eſt défendu dans l'Ecriture de condamner une perſonne avant que d'avoir entendu ſes défenſes; troiſiémement, que ceux qui verſent le ſang des innocens, ſeront tres-ſeverement punis; quatriémement, que Conſtance n'a point droit de commander aux Evêques, lui qui eſt profane, heretique & perſecuteur.

Le ſujet du Traité *des Rois apoſtats*, eſt de prouver par les exemples de pluſieurs Rois impies, que le ſuccés de Conſtance ne montre pas qu'il ait droit de perſecuter les Evêques Orthodoxes, ni que ſa doctrine ſoit veritable.

Les autres Livres portent en titre le ſujet ſur lequel ils ſont compoſez. Le premier eſt, pour montrer qu'il ne faut point s'aſſembler ni prier avec les Ariens Heretiques declarez. Le ſecond eſt, pour juſtifier la conduite pleine de ſeverité des Catholiques contre les Ariens, & la liberté qu'ils ſe donnoient de les reprendre avec liberté & avec force, ſans épargner même les Puiſſances: c'eſt à dire, que ce Livre eſt proprement pour juſtifier la maniere dont

Lucifer, Saint Hilaire & quelques autres Catholiques avoient parlé à l'Empereur Constance. Le dernier contient plusieurs preuves de cette verité, *Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu.* Il reproche à l'Empereur Constance son impieté & sa cruauté ; il louë en même temps la Formule des Catholiques qui souffroient le martyre avec joie pour la défense de la Foi Orthodoxe.

VICTORIN D'AFRIQUE.

Victorin d'Afrique.

MARIUS Victorin, né en Afrique, aprés avoir professé la Rhetorique pendant plusieurs années dans la ville de Rome, avec tant de reputation qu'on lui dressa une statuë dans une des places publiques de cette ville, embrassa dans sa vieillesse la Religion de JESUS-CHRIST. L'étude des Livres de Platon qu'il avoit traduits, lui donna du goût pour l'Ecriture sainte. Il la lût, l'admira, devint Chrétien dans le cœur. Il découvrit cette disposition à son ami Simplicianus, qui l'exhorta à entrer dans l'Eglise de JESUS-CHRIST, puisqu'il étoit persuadé de la verité de sa Religion. Victorin croyant qu'il suffisoit de connoitre la verité, lui répondoit comme en se moquant de sa simplicité : *Est-ce que les murailles font les Chrétiens?* Mais enfin s'étant confirmé dans la Foi à force de lire & de mediter l'Ecriture sainte ; & faisant reflexion que JESUS-CHRIST

Victorin d'Afrique.

le méconnoîtroit au jour du jugement, s'il avoit honte de le confeſſer publiquement, il dit à ſon ami Simplicianus : Allons à l'Egliſe ; & aprés avoir été quelque temps au rang des Catecumenes, il fut baptizé en preſence de tout le peuple. C'eſt S. Auguſtin qui rapporte cette hiſtoire au livre huitiéme de ſes Confeſſions chap. 2. & qui dit l'avoir appriſe de S. Ambroiſe. Saint Jerôme met ce Victorin au nombre des Ecrivains Eccleſiaſtiques : où il remarque qu'il a écrit des Livres contre Arius, compoſez en forme dialecticienne, *dialectico more*, qui ſont tres-obſcurs, & ne peuvent être entendus que des perſonnes ſçavantes. Il ajoûte qu'il avoit encore fait des Commentaires ſur l'Apôtre S. Paul ; mais il dit en un autre endroit que ces Commentaires étoient preſque inutiles, parce que cét Auteur s'étant entierement adonné à l'étude des belles Lettres, avoit ignoré le vrai ſens de l'Ecriture ſainte.

Nous avons preſentement les quatre Livres de Victorin contre Arius, qui ont été imprimez dans les Orthodoxographes, & dans les Bibliotheques des Peres. Mais outre cét Ouvrage, qui eſt celui dont S. Jerôme fait mention, il y a quelques autres Opuſcules qui portent le nom du même Auteur. Ces Ouvrages ſont dans les Bibliotheques des Peres, ſçavoir un petit Traité pour la défenſe du mot de *Conſubſtantiel*, trois Hymnes de la Trinité, & un Poëme des Maccabées. Le Pere Sirmond a encore donné ſeparément l'an 1630. un petit Traité contre les Manichéens, & un autre ſur le commencement du jour. Tous ces Ouvrages ſont d'un même ſtyle & d'un même Auteur.

Dans les quatre Livres contre Arius adreſſez à Candide, il refute les erreurs de cét Heretique, &

celles de ſes Sectateurs : il y prouve la divinité du Verbe, & y défend la conſubſtantialité ; mais il le fait d'une maniere ſi ſcolaſtique, & de plus ſi embrouïllée, qu'il eſt tres-difficile de comprendre ſes raiſonnemens. L'on y rencontre pluſieurs expreſſions ſur le myſtere de la Trinité, éloignées du bon ſens & de la maniere de parler de l'Ecriture ſainte & de l'Egliſe. Le Livre pour la défenſe du terme de *Conſubſtantiel* eſt comme un Sommaire de ces quatre Livres. *Victorin d'Afrique.*

Le Traité adreſſé à Juſtin, qui étoit de la Secte des Manichéens, eſt écrit contre l'erreur de ces Heretiques qui admettoient deux principes du monde, & croyoient que la chair avoit été creée par le mauvais principe. Victorin refute en peu de mots ces deux erreurs, & exhorte Juſtin de reconnoître un ſeul Dieu. Ceſſez, dit-il, mon ami Juſtin, ceſſez, « vous qui êtes de la ville de Rome, de vous laiſſer « abuſer par les impietez des Perſes ou des Armeniens. « En vain vous vous macerez par des peines extraordinaires ; aprés vous être ainſi tourmenté pour vous « maigrir, vôtre chair n'a point d'autre ſort que de retourner dans les tenebres vers le Demon, qui ſelon « vous l'a creée : je vous conſeille & vous ordonne de « reconnoître que le Dieu tout-puiſſant eſt celui qui « vous a creé, afin que vous ſoyez veritablement le temple de Dieu, ſelon les paroles de l'Apôtre : *Vous « êtes vraiment le temple de Dieu, & ſon Eſprit demeure en vous.* Si vous n'avez l'honneur d'être le temple de Dieu, & de recevoir le Saint Eſprit en « vous, JESUS-CHRIST n'eſt point venu pour « vous ſauver, mais pour vous perdre : car ſi nous « ſommes à lui, il faut que nôtre corps & nôtre ame « lui appartiennent, & qu'il ſoit vrai de dire, *que Dieu* «

Victorin d'Afrique.

» *est tout en tous* ; qu'il est l'un que & le seul principe
» tout-puissant, sans commencement, le tout de
» l'Univers, & infini par-tout, à qui honneur &
» gloire. Voilà la fin de ce Traité qui est plus agreable & plus intelligible, que ceux qui sont écrits contre les Ariens.

Dans l'Opuscule sur le commencement du jour, il tâche de montrer que les jours de la creation, dont il est parlé dans la Genese, ne commencent point par la nuit, mais par le matin, & qu'ils finissent au matin du jour suivant.

La premiere & la troisiéme de ces Hymnes sont à la louïange du mystere de la tres-sainte Trinité, qu'il explique par plusieurs termes.

La seconde est une priere à Dieu, ce sont plûtôt des Proses, pareilles au Symbole attribué à S. Athanase, que des Vers.

Le Poëme des Maccabées est une description en vers hexametres du martyre des sept Freres. Il n'y a rien d'extraordinaire dans ce Poëme. Il n'a rien de poëtique que quelques imitations basses de Virgile, & la plûpart des vers sont rampans & méprisables.

Les Commentaires de Victorin sur l'Apôtre Saint Paul n'ont point encore été donnez au Public. Le Pere Sirmond en avoit trouvé quelques Fragmens dans le MS. dont il a tiré les deux petits Traitez dont nous avons parlé. Mais apparemment il les a jugez indignes d'être donnez au Public, quoi qu'il dise dans son Avertissement, que le style de ces Commentaires est plus clair & plus net que celui de ses Ouvrages dogmatiques.

Il y a plusieurs Ouvrages d'Humanitez attribuez

au même Victorin, comme les Commentaires sur la Rhetorique de Ciceron, citez par Cassiodore dans sa Bibliotheque, & par le Pape Silvestre II. dans son Epître 130. qui ont été imprimez plusieurs fois. On lui attribuë encore la version de l'Introduction de Porphyre, qui est parmi les OEuvres de Boëce, un Livre sur le Poëme, & quelques Livres de Grammaire. Mais ces sortes d'Ouvrages ne doivent point entrer dans nôtre Bibliotheque, qui ne doit contenir que des monumens Ecclesiastiques.

S. PACIEN.

S. Pacien.

SAINT Pacien Evêque de Barcelone, aussi illustre, dit Saint Jerôme, par la sainteté de sa vie, que par l'éloquence de son discours, a composé plusieurs Ecrits, entre lesquels est un Traité intitulé *le Cerf*, & quelques autres Ouvrages contre les Novatiens. Il mourut sous l'Empire de Theodose vers l'an 380. Nous avons maintenant trois Lettres de ce Saint contre les Novatiens, adressées à Simpronien qui étoit de cette Secte, une Exhortation à la penitence, & un Traité ou Sermon du Baptême adressé aux Catecumenes. Toutes ces pieces sont écrites avec beaucoup d'élegance & d'esprit.

La premiere Lettre à Simpronien a deux parties. Dans la premiere, il se sert de la voie de prescription du nom & de l'autorité de l'Eglise Catho-

S. Pacien. lique, pour montrer que la Secte des Novatiens ne peut être l'Eglise de JESUS-CHRIST. Dans la seconde, il refute leur doctrine sur la penitence. Il remarque au commencement de la premiere Partie, qu'il a paru depuis JESUS-CHRIST une infinité de Sectes, qui ont toutes été appellées du nom de leurs Auteurs. Que le nom de Catholique est demeuré à la seule veritable Eglise. Que les Novatiens composent une de ces Sectes qui se sont separées de l'Eglise Catholique; qu'ils ont abandonné la tradition de l'Eglise sous pretexte de reforme. Il leur oppose l'autorité des anciens „ Peres de l'Eglise successeurs des Apôtres. Quoi, „ dit-il, n'aurons-nous point d'égard à l'autorité „ de ces hommes Apostoliques? N'aurons-nous „ point de déference pour le témoignage de Saint „ Cyprien? Voulons-nous enseigner ce Docteur? „ Sommes-nous plus sages que lui? Mais que dirons-„ nous de tant d'Evêques dispersez par tout le mon-„ de, qui étoient unis avec ce Saint? Que dirons-„ nous de tant de venerables Vieillards, de tant de „ Martyrs, de tant de Confesseurs? Est-ce à nous „ à les reformer? Nos temps corrompus par les vi-„ ces effaceront-ils l'Antiquité venerable de nos „ ancestres? *Mon nom*, ajoûte-t-il en s'adressant à Simpronien, *est le nom de Chrétien, mon surnom est celui de Catholique. Christianus mihi nomen est, Catholicus cognomen.* Il explique ensuite ce nom de *Catholique*, & il dit que les plus habiles disent qu'il signifie *obeïssant*, & que selon les autres il veut dire, *un par-tout*; & il montre que ces deux significations conviennent à l'Eglise Catholique, qui est seule obeïssante à la voix de JESUS-CHRIST, & qui seule est la même dans tout le mon-

de. Aprés avoir ainſi parlé de l'Egliſe, il vient à la Penitence; & voici comme il commence cette matiere. Plaiſe à Dieu, dit-il, que pas un des Fideles n'en ait beſoin, que perſonne ne tombe aprés le Baptême dans le precipice du peché: afin que les Miniſtres de JESUS CHRIST ne ſoient pas obligez d'enſeigner & d'appliquer des remedes longs & ennuyeux; de peur de favoriſer la liberté de pecher, en flattant les pecheurs par leurs remedes. Neanmoins nous ouvrons cette miſericorde de nôtre Dieu, non à ceux qui ſont aſſez heureux pour conſerver leur innocence; mais à ceux qui ont été aſſez malheureux pour la perdre par leurs pechez. Ce n'eſt pas aux ſains, mais aux malades, à qui nous annonçons ces remedes. Si les eſprits malins n'ont plus de pouvoir ſur les baptizez; ſi la fraude du Serpent qui a perdu le premier homme, & cauſé tant d'occaſions de damnation à ſes deſcendans, eſt ceſſée; ſi, dis-je, le Demon eſt ſorti du monde, ſi nous jouïſſons de la paix, ſi l'homme ne tombe pas dans pluſieurs pechez de penſées, de paroles & d'actions, ne reconnoiſſons point ce don de Dieu, rejettons ce ſecours; qu'il n'y ait plus d'exomologeſe; qu'on n'écoute plus de gemiſſemens & de pleurs; que la juſtice & l'innocence ſuperbe mépriſe les remedes. Mais ſi l'homme eſt ſujet à ces malheurs, ceſſez d'accuſer la miſericorde de Dieu, qui a propoſé des remedes aux malades, & des recompenſes à ceux qui ne perdent point la ſanté. Ceſſez d'effacer les titres de la clemence de Dieu par une rigueur inſupportable, & n'empêchez point par une dureté inflexible les pecheurs de jouïr des dons qu'il leur accorde gratuitement. Ce n'eſt pas nous qui faiſons cette grace de nôtre

S. Pacien.

S. Pacien. » autorité, c'eſt Dieu même qui dit, *Convertiſſez-*
» *vous à moi*, &c. Aprés avoir rapporté pluſieurs paſſages de l'Ecriture, qui prouvent que Dieu pardonne aux pecheurs penitens, il ſe propoſe cette objection des Novatiens : *Dieu ſeul, me direz-vous, peut accorder la remiſſion du peché? Cela eſt vrai*, répond-il; *mais ce qu'il fait par ſes Miniſtres, ſe fait par ſa puiſſance. Car il a dit aux Apôtres : Ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié dans le ciel; & ce que vous délierez ſur la terre, ſera délié dans le ciel. Mais il n'a peut-être donné ce pouvoir qu'aux ſeuls Apôtres? Si cela étoit, il faudroit donc dire qu'ils ont auſſi ſeuls le pouvoir de baptizer, de donner le S. Eſprit, & de purifier les Gentils de leurs pechez. Parce que dans le même endroit qu'il leur donne le pouvoir d'accorder le Sacrement de Baptême, il leur donne celui de délier les pecheurs. Ainſi ces deux pouvoirs ont été reſervez aux Apôtres, ou ils ſont tous deux paſſez à leurs ſucceſſeurs : & par conſequent, puiſqu'il eſt conſtant que la puiſſance de donner le Baptême & le Chrême eſt paſſée en la perſonne des Evêques, il faut dire la même choſe de la puiſſance de lier & de délier.* Il ajoûte que tout ce que l'Evêque a de puiſſance, il l'a reçû des Apôtres : Que le droit de donner le Chrême, d'adminiſtrer le Baptême, de remettre les pechez, de conſacrer le Corps de JESUS-CHRIST, lui eſt dévolu, parce qu'il eſt ſucceſſeur des Apôtres. Enfin il conclut cette Lettre, en diſant : *Je ſçai bien, mon cher Frere, que le pardon des pechez ne ſe donne point à tous les pecheurs indifferemment, & qu'on ne délie point avant qu'on ait des marques de la volonté de Dieu; que l'on ne donne l'abſolution qu'avec beaucoup de précaution & de diſcernement, aprés que les pecheurs*

ont jetté quantité de soûpirs & de larmes, & quand toute l'Eglise a prié pour eux, afin que personne ne prévienne le Jugement de JESUS-CHRIST. *Si vous m'écrivez plus nettement vôtre pensée, mon cher Frere, je vous instruirai plus pleinement.* Simpronien ayant fait réponse à cette Lettre, S. Pacien confirma les deux parties de sa Lettre par deux autres réponses. S. Pacien.

Dans la premiere, il prouve ce qu'il avoit dit du nom de l'Eglise Catholique; & sur ce que Simpronien avoit objecté, que le peuple de S. Cyprien avoit été traité d'apostat, de Capitolin, de Sectaire, &c. il fait voir qu'il ne portoit point ordinairement ces noms, & qu'au contraire il avoit toujours été appellé *Catholique*, au-lieu que Simpronien ne pouvoit nier que la Secte dont il estoit, ne portât le nom de Novatien. Il répond ensuite au reproche que Simpronien lui avoit fait de s'être servi dans sa Lettre d'un vers de Virgile; & il fait voir qu'il est permis à un Evêque de sçavoir les belles Lettres, & de s'en servir utilement. Il répond encore à une autre accusation de Simpronien contre les Catholiques, touchant la persecution qu'il pretendoit que les Catholiques avoient fait souffrir aux Novatiens. Il dit qu'il ne faut point que les Novatiens s'en prennent aux Catholiques, de ce que quelques Princes ne les ont pas voulu souffrir; que cela ne s'est point fait sur la plainte & à la requête des Catholiques, mais par le seul mouvement des Princes Chrétiens qui ont pris les interêts de l'Eglise; que les Puissances ont raison de proteger les innocens, & de se servir de leur autorité pour le bien public. Le reste de cette Lettre regarde quelques contestations particulieres,

S. Pacien. entre autres touchant les personnes de Novatien, de Saint Cyprien & de Corneille. Saint Pacien défend & loüe ces deux-ci, & accuse le premier d'orgueil & de schisme. Dans la derniere Lettre à Simpronien, il traite de la Penitence contre Novatien. Il dit que toute la doctrine des Novatiens expliquée par Simpronien est contenuë dans cette proposition : *Qu'il n'est pas permis de faire penitence aprés le Baptême, parce que l'Eglise ne peut remettre le peché mortel, & enfin qu'elle s'est perduë en recevant les pecheurs.* Qui est-ce, dit-il, » qui avance cette doctrine? Est ce Moyse? est-ce S. » Paul? est-ce JESUS-CHRIST? Non, c'est Novatien. » Et qui est ce Novatien? Est-ce un homme pur & » sans tache, qui n'ait point abandonné l'Eglise; qui » ait été ordonné legitimement Evêque, & par les » voies ordinaires en la place d'un Evêque decedé? » Que vous importe, me direz-vous? il suffit qu'il ait » enseigné cette doctrine. Mais encore quand l'a-t-il » enseignée? Est-ce aussi-tôt aprés la Passion de JESUS-» CHRIST. Point du tout; c'est aprés l'Empire de Decius, 300. ans aprés JESUS-CHRIST. Mais cét homme » a-t-il suivi des Prophetes? a-t-il été Prophete? a-t il » ressuscité des morts? a-t-il fait des miracles? a-t-il » parlé toutes sortes de Langues? car au moins devoit-» il avoir ces marques pour établir un nouvel Evan-» gile, quoi-que l'Apôtre nous assûre, que quand » un Ange descendroit du ciel pour nous enseigner » un nouvel Evangile, il devroit être anathéme? » Est-ce que depuis JESUS-CHRIST jusqu'à Nova-» tien, il n'y a eu personne qui ait compris la do-» ctrine de JESUS-CHRIST? Est-ce que depuis » l'Empire de Decius, il n'y a que Novatien qui soit » dans la voie du salut? Mais, me direz-vous, ne nous

arrêtons point à l'autorité, ſervons-nous de raiſon. « *S. Pacien.*
Mais moi qui juſqu'ici ai été en repos dans ma Re- «
ligion, aſſûré que j'étois ſur l'autorité & ſur la «
tradition de l'Egliſe, & content de la Communion «
de cette ancienne Societé, je ne veux point de diſ- «
corde, je ne cherche point de diſpute; & vous, «
aprés vous être ſeparez de ce Corps, & diviſez de «
vôtre Mere, vous cherchez dans les Livres tout ce «
qu'il y a de plus caché pour inquieter ceux qui «
ſont en repos. Ce n'eſt point nous qui avons pro- «
voqué la diſpute, c'eſt vous qui l'avez excitée. «
Mais encore écoutons ce que vous dites, exami- «
nons vos raiſons. Vous dites que l'Egliſe eſt un «
peuple regeneré par l'eau & par le Saint Eſprit, «
qui n'a point renié le nom de JESUS-CHRIST, «
qui eſt le temple & la maiſon de Dieu, la colom- «
ne & le fondement de la verité: nous le diſons «
auſſi. Mais qui nous auroit ôté cette eau vive? ne «
l'avons-nous pas, nous qui puiſons dans la ſource? «
Mais vous qui en êtes ſeparez, comment ſerez- «
vous regenerez par le Baptême? Comment le «
Saint Eſprit qui n'a point quitté l'Egliſe, pour- «
roit-il aller juſqu'à vous qui eſtes en diſcorde? «
Comment vôtre peuple peut-il recevoir le Saint «
Eſprit, puiſqu'il n'eſt point confirmé par des Evê- «
ques qui ayent reçû l'onction Sacerdotale? N'a- «
vons-nous pas eu des Confeſſeurs & des Martyrs? «
Vous en avez eu, répondrez-vous, mais ils ſont «
peris en recevant les apoſtats. Je ne dis point que «
Novatien étant encore dans l'Egliſe, a fait un E- «
crit pour prouver qu'on doit les recevoir; mais «
comment prouverez-vous que toute l'Egliſe eſt «
perie en recevant les pecheurs penitens? Si quel- «
ques Egliſes ont eu trop d'indulgence, les autres «

S. Pacien. » qui ne l'ont pas approuvée, mais qui ont suivi la » coûtume & gardé la paix, ont-elles perdu pour » cela le nom de Chrétiennes, &c. Il prouve ensuite par plusieurs raisons, que l'Eglise en recevant les pecheurs penitens, n'a point cessé d'être l'Eglise, & que le Schisme des Novatiens leur a fait perdre la qualité d'enfans de l'Eglise. Il fait fort sur le témoignage de Novatien, qui avoit approuvé avant sa separation, la conduite de ceux qui recevoient les laps penitens. Il décrit ensuite l'origine de la Secte des Novatiens : il dit que Novat Prêtre d'Afrique, convaincu en son pays de plusieurs crimes, vint à Rome pour éviter la condamnation qu'il avoit meritée; qu'y étant arrivé, il persuada à Novatien qui étoit chagrin de ce que Corneille avoit été ordonné Evêque de Rome, qu'il lui persuada, dis-je, de se faire ordonner Evêque. Qu'il s'avisa pour soûtenir son parti, d'objecter à Corneille la conduite qu'il avoit gardée en recevant les pecheurs penitens. Saint Pacien entre en matiere, & justifie contre les Novatiens la conduite de Corneille, en faisant voir qu'on doit recevoir les pecheurs à la penitence, & que Dieu a donné à son Eglise le pouvoir de remettre les pechez. Mais il avertit en même temps, qu'il n'en est pas de même de la penitence comme du Baptême; qu'elle doit être accompagnée de travaux, de pleurs & de gemissemens. Il refute les objections des Novatiens; il fait voir que le passage de Saint Matthieu, *Tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel*, ne peut pas s'entendre du Baptême. Il montre la fausseté de toutes les réponses que Simpronien avoit apportées aux passages qu'il avoit alleguez dans la premiere Lettre qu'il lui avoit écrite. Il reproche

che aux Novatiens la dureté qu'ils avoient à l'égard des penitens. Il fait voir que ceux de cette Secte ne sont pas si purs, ni si innocens, qu'ils se vantent de l'être, & quil y a eu parmi eux plusieurs personnes coupables de crimes énormes. Il leur oppose l'autorité de S. Cyprien, & celle de Tertullien avant sa chûte. Il finit en exhortant Simpronien de rentrer dans l'Eglise. *S. Pacien.*

L'Exhortation à la penitence commence par un Exorde, dans lequel il remarque que souvent il vaut mieux ne point parler des vices, que de les reprendre, parce qu'on apprend quelquefois le mal plûtôt qu'on ne l'empêche. Il dit que le Livre qu'il avoit écrit contre le jeu *du Petit Cerf*, avoit eu le malheur de rendre ce déreglement plus commun. Ce qui nous apprend en passant, que le Livre de S. Pacien, intitulé *le Petit Cerf*, dont S. Jerôme fait mention, & que nous n'avons plus presentement, étoit composé contre quelque jeu ou contre quelque ceremonie prophane & lascive, dans laquelle apparemment on faisoit des postures indécentes. Il ajoûte qu'il avoit fait ce Traité contre les Payens qui s'en étoient moquez, & qu'il ne devoit pas attendre un meilleur succés de cette Exhortation à la penitence, qu'il adressoit aux Chrétiens de son Dioceſe. Il dit qu'il ne faut pas qu'on s'imagine que ce Livre n'est destiné que pour les penitens, puisque la penitence est comme le lien de toute la discipline de l'Eglise. *Car*, dit-il, *il faut pourvoir aux Catecumenes, afin qu'ils ne tombent point dans le crime; aux Fideles, afin qu'ils n'y retombent pas aprés avoir été purifiez; & aux Penitens, afin qu'ils reçoivent bien-tôt le fruit de leur humiliation.* Il divise ensuite son Discours en trois par-

S. Pacien. ties. Il traite dans la premiere des differentes sortes de pechez, de peur qu'on ne s'imagine que tous les pechez meritent la même peine. Il parle dans la seconde, des personnes qui ayant une mauvaise honte de se servir du remede de la penitence, communient avec un cœur, & avec un esprit souïllé de crimes. *Timides*, dit-il, *devant les hommes, impudens aux yeux de Dieu, ils souïllent par leurs mains impures, & par leur bouche corrompuë, ils souïllent, dis-je, cét Autel qui fait trembler les Anges mêmes.* Enfin la derniere partie est des peines que souffriront ceux qui ne font point penitence, & de la recompense de ceux qui se purifient par une veritable & sincére confession de leurs pechez. Dans la premiere partie il distingue les pechez d'avec les crimes. Il asſûre qu'il ne faut pas s'imaginer que les hommes soient obligez à faire penitence pour une infinité de pechez legers, dont personne n'est exempt; qu'à la verité dans l'ancien Testament on punissoit rigoureusement les moindres fautes; mais JESUS-CHRIST nous est venu délivrer de ce joug de la Loi. *Ainsi aprés avoir pardonné, pour ainsi dire, une infinité de pechez, sans qu'il soit besoin de remedes forts pour les guerir, il y en a un petit nombre qu'il étoit facile d'éviter, qui meritent une severe punition.* Il rapporte ces pechez à l'idolatrie, à l'homicide & à l'adultere. *Pour les autres pechez*, dit-il, *on les guerit par la pratique des bonnes œuvres. La dureté se corrige par l'honnêteté, les injures par la satisfaction, la triſteſſe par la gayeté, la rudeſſe par la douceur, la legereté par la gravité, & ainsi des autres vices qui se puniſſent par leurs vertus contraires. Mais quelle sera la peine de l'idolatrie? Que fera le meurtrier pour expier son crime? Quel*

ſera le remede d'un adultere ou d'un fornicateur? Ce ſont là, mes Freres, des pechez capitaux, ce ſont là des pechez mortels. Aprés avoir intimidé ceux qui avoient commis des crimes, par des termes tout de feu, & les avoir preſque fait deſeſperer du pardon, il ajoûte : *Recevez toutefois un remede, ſi vous commencez à connoître la grandeur de vôtre crime, & l'état où vous êtes réduits ; ſi vous avez une crainte qui approche du deſeſpoir. Je m'adreſſe premierement à vous, vous qui aprés avoir commis ces crimes, refuſez d'en faire penitence, vous qui êtes ſi timides, aprés avoir été ſi impudens, qui avez honte de faire penitence, aprés n'en avoir point eu de pecher ; vous qui n'avez point eu de honte de commettre des crimes, & qui avez honte de les confeſſer, qui vous approchez du Saint des Saints avec une conſcience ſouillée de crimes, ſans trembler en vous preſentant aux Autels ; vous qui recevez les myſteres des mains des Prêtres en preſence des Anges, comme ſi vous étiez innocens, qui inſultez la patience & la miſericorde de Dieu, & qui preſentez à ſes Autels une ame ſouillée, & un corps prophane.* Aprés avoir ainſi adreſſé la parole aux pecheurs impenitens, il leur repreſente les châtimens dont Dieu a menacé ceux qui s'approchent indignement des choſes ſaintes. Il leur propoſe les terribles paroles de S. Paul, & il les exhorte par des motifs tres-preſſans, & par des raiſons tres-fortes à découvrir les playes de leur conſcience. *Les malades qui ſont prudens*, leur dit-il, *ne cachent point leurs playes à leurs Medecins, & celles mêmes qui ſont dans les parties les plus ſecretes. Ils ſouffrent qu'on apporte le fer, le feu & les cauſtiques pour les guerir : & un pecheur craindra d'acheter la vie éternelle pour un peu de honte tem-* S. Patien.

S. Pacien. *porelle, il craindra de découvrir à Dieu ſes bleſſures mal cachées. Celui qui offenſe Dieu, a-t-il à rougir de quelque choſe? aime-t-il mieux perir ſans honte, que d'avoir honte de perir? Mais quand vous auriez honte de découvrir vôtre miſere à d'autres, ne craignez point de la découvrir à vos Freres qui prennent part à vôtre malheur. Il n'y a point de partie du corps qui ſe réjouïſſe du mal d'un autre membre du même corps, elles ſouffrent toutes la même douleur, & contribuent au remede. L'Egliſe conſiſte dans les Fideles, & JESUS-CHRIST eſt dans ſon Egliſe: ainſi celui qui découvre ſes pechez à ſes Freres, aſſiſté par les larmes de l'Egliſe, eſt abſous par les prieres de* JESUS-CHRIST.

Il adreſſe enſuite la parole *à ceux qui ſous ombre de vouloir faire penitence, avouënt bien leurs playes, mais ne ſçavent ce que c'eſt que faire penitence, ni quels ſont les remedes qui les doivent guerir: ſemblables à ceux qui découvrent leurs playes & leurs maladies aux Medecins, mais qui negligeant de mettre l'appareil ſur leur mal, & de prendre les remedes neceſſaires, augmentent même leur maladie, en prenant des remedes contraires, & des breuvages pernicieux, & ajoûtent de nouveaux crimes aux anciens pechez. Que puis-je faire à cela, moi qui ſuis Evêque?* dit-il. *Il eſt bien tard pour y apporter remede; mais neanmoins ſi quelqu'un de vous veut ſouffrir le fer & le feu, je le puis encore. Voici le raſoir que me preſente le Prophete: Convertiſſez vous, dit-il, au Seigneur vôtre Dieu, dans les jeûnes, dans les pleurs, dans les gemiſſemens, & dans les ſoûpirs, & briſez vos cœurs. Ne craignez point cette inciſion. David l'a bien voulu ſouffrir.* Il rapporte encore pluſieurs autres exemples de penitence, & re-

prend la molleſſe, le luxe, & le déreglement de la plûpart des Chrétiens & des Penitens. Il leur reproche qu'ils n'obſervent pas même les exercices journaliers de la penitence qui ſe fait en preſence de l'Evêque, *comme de pleurer à la vûë de toute l'Egliſe, de faire paroître par la ſaleté de ſes habits le regret que l'on a d'avoir perdu l'innocence, de gemir, de prier, de ſe jetter aux pieds des Fideles, de ſe priver des plaiſirs, de ſe proſterner devant les Prêtres, de tenir les mains des pauvres, de ſupplier les veuves, de conjurer toute l'Egliſe, d'implorer ſes prieres, enfin de tenter tous les moyens poſſibles pour ſauver ſon ame.* Il anime enſuite les Penitens par la crainte des ſupplices éternels, qu'il leur repreſente d'une maniere tres-pathetique, & il les invite à la penitence par la conſideration de la miſericorde & bonté de Dieu, qui ne demande que la converſion des pecheurs. *S. Pacien.*

Le ſujet du Traité du Baptême aux Fideles & aux Catecumenes eſt marqué par S. Pacien dans le commencement de ſon Diſcours. *Je veux montrer*, dit-il, *de quelle maniere nous naiſſons, & nous ſommes renouvellez par le Baptême. . . . Pour le faire comprendre, je ferai connoître ce qu'étoit le peuple Gentil, quel eſt le fruit de la Foi, & quels ſont les effets du Baptême.* Pour expliquer ces trois choſes, il remarque, que par le peché d'Adam tous les hommes ſont devenus eſclaves de la mort & du peché; que la Loi de Moyſe a bien fait connoître le deſordre, mais qu'elle n'y a point apporté de remede; qu'ainſi le peché a regné depuis Adam juſqu'à JESUS-CHRIST, qui a délivré l'Homme de la tyrannie du peché, parce que, comme le peché du premier homme avoit paſſé à tous ſes deſcendans, de même la juſtice de JESUS-CHRIST eſt communiquée à tous

S. Pacien. les hommes par le Baptême, & par la vertu du S. Esprit, pourvû que la Foi precede. Il ajoûte, que cette regeneration ne peut être parfaite, que ce ne soit par les Sacremens du Baptême, du Chrême, & par le ministere du Prêtre. *Car*, dit-il, *le Baptême purifie des pechez, le Chrême fait descendre le S. Esprit, & l'un & l'autre s'applique par la main & par la bouche de l'Evêque; tout l'homme renaît, & est renouvellé en* JESUS-CHRIST, *afin de vivre dans une vie nouvelle, qui ne finira point, parce que, quoi-que nous mourions de cette mort du corps, nous vivons toûjours en* JESUS-CHRIST *d'une vie celeste & éternelle.* Il remarque, qu'étant délivrez dans le Baptême des liens du peché, nous renonçons au Diable & au monde, & que si par aprés oubliant la grace qui nous a été faite, nous retombons dans le crime, nôtre rechûte est presque sans remede, parce que JESUS CHRIST n'a souffert qu'une fois, & que nous ne pouvons être lavez & purifiez qu'une seule fois. Il finit en exhortant les nouveaux baptizez de conserver la grace qu'ils avoient reçûë, de ne plus pecher, de garder la pureté & l'innocence du Baptême jusqu'au jour du jugement, & d'obtenir les biens éternels par leurs prieres, & par leurs travaux spirituels.

Les Extraits que nous avons tirez des OEuvres de Saint Pacien, en font assez connoître l'esprit, le stile & la doctrine. Il n'y a presque point d'Ancien qui parle plus clairement de l'efficacité des Sacremens, du Baptême, de la Confirmation & de la Penitence. Il attribuë au saint Chrême l'effet de la Confirmation, opinion assez rare parmi les Latins, qui l'attribuënt à l'imposition des mains. Quoi-qu'il parle avantageusement de l'efficacité des Sacremens, il demande neanmoins des dispo-

fictions tres-grandes, afin qu'ils ayent l'effet qu'ils doivent avoir. Il recommande particulierement la penitence publique pour les pechez d'idolatrie, d'homicide & de fornication. Il faut entendre sous ces trois pechez toutes les suites de ces crimes qui s'étendent bien loin. Il croit que ces pechez ne peuvent être remis que par l'*Exomologese*, c'est-à-dire, par la penitence publique. Pour tous les autres, il ne croit pas qu'il soit necessaire de les soûmettre à la penitence canonique. Il explique tres-clairement la chûte de tout le genre humain causée par le peché du premier homme, l'inutilité de la Loi, la necessité & les effets de l'Incarnation de JESUS-CHRIST. Il condamne également la dureté des Novatiens, & l'impenitence de quelques pecheurs, aussi-bien que la paresse & la molesse avec lesquelles les autres faisoient penitence. Ses exhortations sont vives & persuasives, ses pensées justes, ses preuves solides, sa maniere d'écrire agreable, son style élegant & coupé. Enfin ces petits Ouvrages peuvent passer pour un chefd'œuvre en leur genre; & ces deux Traitez peuvent être considerez comme un modele parfait de Prônes ou d'Exhortations au peuple. *S. Pacien.*

Les OEuvres de ce Pere ont été données au Public par Tilius, & imprimées à Paris avec quelques autres livres *in quarto* en 1538. chez Guillard, en 1655. *in octavo* chez Melchior Gopner, avec Hermas à Rome en 1564. *in folio*, & dans les Bibliotheques des Peres.

GREGOIRE DE BETIQUE.

Gregoire de Betique.

GREGOIRE Evêque d'Elvire, ville de la Province Betique en Espagne, avoit composé divers Traitez d'un style assez rampant, & un livre élegant touchant la Foi. On avoit encore ce dernier du temps de Saint Jerôme. Nous avons dans les Fragmens de Saint Hilaire une lettre d'Eusebe de Verceil à cét Evêque, où il le louë de la constance avec laquelle il avoit défendu la Foi de l'Eglise, & resisté à Osius. Marcellin & Faustin Luciferiens rapportent dans leur Requeste à l'Empereur Valentinien, qu'Osius étant prêt de le condamner, fut miraculeusement renversé par terre, & qu'il perdit l'usage de la parole; mais il n'y a point d'apparence que cette relation soit véritable, comme nous l'avons fait voir en parlant d'Osius. S. Jerôme dans sa Chronique joint cét Evêque à Lucifer de Cagliari, & remarque qu'ils ne voulurent jamais avoir de liaison avec ceux qui avoient été soupçonnez d'être Ariens. Cela joint avec la maniere honorable dont Marcellin & Faustin parlent de cét Evêque, peut faire croire qu'il a été dans le sentiment & dans le parti de Lucifer. Il a fleuri depuis l'an 357. jusques vers la fin de ce siecle-là. Les Anciens nous en parlent comme d'un homme simple, grossier & sincere, mais zelé défenseur de la Foi. Son style n'étoit pas fort élevé, si nous en croyons Saint Jerôme. L'on avoit imprimé sous son nom à Rome l'an 1575. & dans les deux premieres Editions des Bibliotheques des Peres, sept petits Traitez con-

tre les Ariens, qu'on croyoit être le livre de la Foi cité par S. Jerôme; mais l'on a depuis découvert qu'ils étoient de Fauſtin Diacre Luciferien, à qui l'Abbé Tritheme les avoit attribuez. Ils ſont adreſſez à l'Imperatrice Galla Placidia ſœur de l'Empereur Honorius; ce qui fait voir qu'ils ſont plûtôt de Fauſtin que de Gregoire de Betique, qui étoit mort, quand Placidie eut la qualité d'Imperatrice. *Gregoire de Betique.*

PHEBADIUS.

PHEBADIUS a Evêque d'Agen ayant vû la ſeconde Formule de Foi de Sirmich, compoſée l'an 357. par Oſius & par Potamius, écrivit auſſitôt un Traité contre cette Formule de Foi. Il aſſiſta enſuite au Synode de Rimini tenu en 359. dans lequel il défendit juſqu'à la fin du Concile la Formule de Foi de Nicée, & refuſa de ſigner celle que l'on y propoſoit. Ni la crainte ni les menaces ne purent le faire changer de reſolution: mais le Gouverneur Taurus voyant qu'il ne pouvoit ſurmonter ſa conſtance par ce moyen, uſa de prieres, & le conjura avec larmes de prendre les voies les plus douces, pour délivrer un grand nombre d'Evêques qui étoient enfermez depuis ſept mois dans une ville, où ils étoient fort incommodez par la rigueur de l'hiver & par la diſette de toutes choſes. Il lui remontra, que ſi tous les Evêques ne ſignoient la Formule de Foi qu'on avoit apportée d'Orient, il n'y avoit point d'eſperance qu'ils euſ- *Phebadius.*

Phebadius.

ſent permiſſion de s'en retourner. Qu'il faloit enfin prendre ſa reſolution, & qu'il devoit ſuivre l'exemple & l'autorité de pluſieurs qui avoient déja ſigné. Phebadius répondit, qu'il étoit prêt d'aller en exil, & de ſouffrir toutes ſortes de ſupplices plûtôt que de faire ce qu'on lui demandoit, & qu'il ne recevoit jamais une Formule de Foi faite par les Ariens. Quelques jours ſe paſſerent dans cette conteſtation; mais enfin voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'avoir la paix, il ſe relâcha, aprés qu'Urſace & Valens eurent declaré que la Profeſſion de Foi qu'ils propoſoient, étoit Catholique, & que ceux à qui elle ne ſembleroit pas ſuffiſante, pouvoient y ajoûter ce qu'ils jugeroient à propos. Cette propoſition fut reçûë favorablement par tous les Occidentaux. Phebadius & Servation Evêque de Tongres, dreſſerent des declarations, dans leſquelles ils condamnoient Arius & ſa doctrine impie, recomoiſſant que le Fils de Dieu étoit ſans commencement, & qu'il n'étoit pas une creature: mais Urſace & Valens ajoûterent malicieuſement qu'il n'étoit pas une creature comme les autres; & tromperent ainſi ces Evêques, qui ſignerent avec ces declarations la Formule de Foi compoſée à Nice par les Orientaux. Phebadius étant de retour en ſon pays, fut un des Evêques qui eurent le plus de regret de leur faute, & qui la reparerent par les declarations & par les proteſtations qu'ils firent contre ce qu'ils avoient fait par ſurpriſe. Il aſſiſta au Concile de Valence en 374. Nous avons une Lettre de Saint Ambroiſe qui s'adreſſe à lui & à Delphinius Evêque de Bordeaux. S. Jerôme nous aſſûre dans ſon livre des Hommes Illuſtres, que Phebadius vivoit encore de ſon temps,

& qu'il étoit dans une extréme vieillesse. Il ajoûte qu'il avoit composé quelques autres Ouvrages, avec celui dont nous avons parlé. La memoire de ce Saint est particulierement honorée à Agen, où on le nomme communément *Saint Fiari*. *Phebadius.*

Nous avons encore presentement dans les Bibliotheques des Peres, le Traité de cét Evêque contre la seconde Formule de Sirmich, qui a été donnée pour la premiere fois au Public par Monsieur Pithou dans un Recueil d'anciens Auteurs Ecclesiastiques de France imprimé chez Nivelle l'an 1589. Ce Traité est une refutation de la seconde Formule de Sirmich, composée par Potamius Evêque de Lisbonne, & signée par Osius Evêque de Cordouë. Dans l'Exorde, il dit, que si la plûpart des Chrétiens n'étoient pas prévenus par les artifices du Demon, qui leur fait prendre l'Heresie pour la Foi, & condamner la Foi comme une Heresie, il n'entreprendroit pas de parler de l'Ecrit qu'on a envoyé depuis peu en France. Qu'il se seroit contenté de demeurer ferme dans la Foi, & qu'il ne se seroit point avisé d'examiner celle des autres. Mais puisque nous en sommes réduits, dit-il, en « un état, qu'il nous faut necessairement embrasser « l'Heresie, afin d'être appellez Catholiques, ou bien « cesser d'être Catholiques en ne rejettant pas l'Heresie; nous nous trouvons obligez de découvrir le « venin de l'Heresie caché sous l'apparence de la Religion, & de faire voir l'erreur qui est envelopée « sous des termes qui paroissent d'abord innocens, « afin que le mensonge étant découvert, la verité « opprimée puisse enfin respirer. Il faut détruire les « opinions étrangeres, afin qu'on croye les nôtres; « ainsi en refutant l'erreur, je prouverai en même «

Phebadius. » temps la verité de ma croyance, & ferai voir
» que je ſuis Catholique, à ceux qui ne ſe laiſſe-
» ront pas abattre par la crainte, ni gagner par
» l'ambition. Il examine enſuite la ſeconde For-
mule de Foi de Sirmich, il en découvre la ma-
lignité, & il refute par les témoignages de l'E-
criture les erreurs qu'elle contient ſur la Trini-
té. Il parle auſſi en paſſant du myſtere de l'In-
carnation, en refutant une lettre de Potamius,
qui avoit avancé que par l'Incarnation le Verbe de
Dieu avoit été rendu paſſible, & que le Fils de
Dieu & la chair de l'Homme étoient devenus com-
me une troiſiéme perſonne qui n'étoit ni Dieu ni
homme. Il combat ce ſentiment, en montrant par
l'Ecriture, que les deux ſubſtances ou les deux na-
tures ſont demeurées ſans mélange dans la perſonne
de JESUS-CHRIST; que le Verbe a conſervé les
proprietez de la nature divine, & l'humanité cel-
les de la nature humains. Il s'emporte enſuite con-
tre la ſuppreſſion du terme de *Subſtance*, ordon-
née dans la Formule de Foi qu'il examine. Les
» Evêques, dit-il, font un Edit, *que perſonne*, or-
» donnent-ils, *ne parle d'une Subſtance.* Helas! qu'a-
» vez-vous fait, vous ô ſaints Evêques aſſemblez à
» Nicée de toutes les parties du monde? Vous avez
» inutilement compoſé avec une circonſpection ad-
» mirable une Formule de Foi qui devoit être la re-
» gle infaillible de la verité. A quoi aboutit vôtre
» travail? Quel eſt le fruit de vos ſoins? On défend
» d'enſeigner dans l'Egliſe la ſeule choſe que vous
» avez voulu qui y fût enſeignée pour confondre
» l'erreur. On condamne ce que vous avez approu-
» vé, & l'on approuve ce que vous avez condam-
» né: on ſoûtient le menſonge, on combat la ve-

rité. Mais on a beau faire, elle ne sera jamais « *Phebadius.*
détruite, elle demeurera éternellement sans chan- «
gement, & elle punira ceux qui l'attaquent. «
Que personne, dit-on, *ne se serve des termes de* «
Substance. Hé, quel mal, quel crime y a-t-il à «
se servir de ces mots? En quoi blessent-ils la Foi? «
est-ce leur son? est-ce leur sens? Il fait voir ensuite, «
que ce terme est usité dans l'Ecriture, & que le
sens en est tres-Catholique, & tres-propre pour
exposer la Foi de l'Eglise, d'une maniere qui
ne soit plus susceptible d'explication. Sur la fin
de ce Traité il refute ceux qui disoient que le Ver-
be de Dieu avoit souffert. Enfin il finit en disant,
Il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes. Voilà ce «
que nous croyons, voilà ce que nous défendons, «
voilà ce que les Prophetes nous ont appris, ce «
que l'Evangile nous annonce, ce que les Apôtres «
nous ont laissé par tradition, ce que les Martyrs «
ont confessé dans leurs souffrances. Voilà la Foi «
qui est gravée dans les cœurs & dans l'esprit des «
Fideles. Quand un Ange descendu du ciel nous «
enseigneroit le contraire, il seroit anathéme. Il «
ajoûte ensuite, comme une espece d'Episode, sur
le sujet d'Osius Evêque de Cordouë. Je sçai bien, «
dit-il, qu'on peut m'opposer le nom d'Osius, cét «
ancien Evêque, dont la Foi a toûjours été si ferme, «
& je ne doute point qu'on ne veuïlle se servir de «
son autorité comme d'un bouclier pour mettre à «
couvert l'opinion contraire à la nôtre. Mais je ré- «
ponds en un mot, à ceux qui veulent se servir de «
ces armes, qu'on ne peut pas alleguer son autori- «
té comme une preuve sans replique, parce qu'on «
il est presentement dans l'erreur, ou il y a toûjours «
été. La terre sçait ce qu'il a crû jusqu'à present, «

Phebadius. » avec quelle assûrance il a approuvé à Sardique & à » Nicée la doctrine que je défends, & avec quelle ri- » gueur il a condamné les Ariens. Que s'il est pre- » sentement dans une autre opinion, s'il soûtient ce » qu'il a toûjours condamné jusques-ici : s'il con- » damne ce qu'il a toûjours soûtenu, comment peut- » on m'opposer son autorité ? S'il a été pendant qua- » tre-vingts-deux ans dans l'erreur, comment veut- » on que je croye qu'à cét âge il a trouvé la verité ? » Mais quand je pourrois le croire, quel jugement » devroit-on porter de ceux qui sont morts persua- » dez de la même doctrine qu'il soûtenoit avant son » changement ? Quel jugement auroit-on porté de » lui même, s'il fût mort avant le Synode dans le- » quel il a changé ? Ainsi le préjugé tiré de l'autorité » d'Osius n'est d'aucune consideration, parce qu'elle » se combat elle-même. Outre que nous lisons dans » l'Ecriture, que *la justice du Juge ne le sauvera* » *point, quand il s'en sera écarté.*

J'ai été bien aise de rapporter ce passage entier, parce qu'il peut-être d'une grande utilité pour les personnes foibles, qui se laissent entraîner dans des erreurs par l'autorité de ceux pour lesquels elles ont de l'estime & de la consideration. Il sert encore à faire voir, que les plus grands hommes sont sujets à de grandes foiblesses, qu'il ne faut pas suivre aveuglément leur exemple, particulierement quand il s'agit de la Religion, & que la seule regle infaillible à laquelle on doit s'attacher, est l'autorité de l'Eglise, pour laquelle on doit avoir une obéissance aveugle & sans restriction.

Au reste, ce petit Traité est écrit assez poliment, le style en est clair & net, les matieres y sont

traitées d'une maniere fort dégagée ; & il y a de temps en temps des saillies d'esprit, qui font connoître que l'Auteur avoit beaucoup de feu & de facilité. *Phebadius.*

a *Phebadius*] Sulpice Severe l'appelle Fegadius. Dans S. Jerôme & dans le Traducteur Grec de son livre, il est appellé Sœbadius, c'est une faute dans le Latin, & il faut lire *Phœbadius*, comme il est dans les Manuscrits. Il y a aussi par erreur dans S. Ambroise Fygadius.

S. OPTAT.

SAINT OPTAT [a] Evêque de Mileve [b], ville de Numidie, écrivit sous l'Empire de Valens & de Valentinien vers l'an 370. ses Livres du Schisme des Donatistes, contre Parmenien Evêque de cette Secte. On ne sçait rien de particulier de la vie de cét Auteur : il mourut suivant le témoignage de Saint Jerôme sous l'Empire de Valentinien [c]. Saint Augustin & Saint Fulgence le citent avec loüanges, & il a été mis au nombre des Saints à cause du service qu'il a rendu à l'Eglise par l'excellent Ouvrage qu'il a composé pour sa défense. Cét Ouvrage étoit divisé en six Livres dés le temps de S. Jerôme, presentement il s'en trouve un septiéme ; mais il y a bien de l'apparence qu'il est supposé. Premierement, parce qu'Optat dans son premier Livre *S. Optat.*

S. Optat. diviſe lui-même ſon Traité en ſix Livres, ſans parler d'un ſeptiéme. Secondement, parce que Saint Jerôme dit qu'Optat n'a compoſé que ſix Livres contre le Schiſme des Donatiſtes. Troiſiémement, parce que le ſtyle de ce dernier Livre n'approche pas de l'élegance & de l'élevation de celui des autres; & enfin parce qu'il contient des ſentimens oppoſez à ceux qui ſe trouvent dans les autres Livres *. C'eſt donc l'Ouvrage de quelque Afriquain qui vivoit peu de temps aprés Saint Optat, (car l'on ne peut pas douter que ce Livre ne ſoit ancien) qui a crû devoir faire cette addition, que l'on a depuis attribuée à ce Pere.

Saint Optat commence ſon premier Livre par des paroles toutes pleines de charité. Il ſe plaint de ce que la paix que JESUS CHRIST avoit laiſſée à ſon Egliſe, eſt troublée par le Schiſme, & par les actions des Donatiſtes. Il leur donne encore le nom & la qualité de Freres. Quoi-qu'ils » nous renient, dit-il, quoi-que tout le monde ſçache qu'ils nous haïſſent, & qu'ils nous déteſtent, » quoi-qu'ils ne veuïllent pas qu'on les appelle nos » Freres; nous ſuivons le precepte du Prophete Iſaïe, » en leur diſant: Vous êtes neanmoins nos Freres, » quoi-que vous ſoyez des méchans. Nous avons une » même naiſſance ſpirituelle, mais nos actions ſont » differentes. Il rend enſuite raiſon de ce qu'il entreprend d'écrire à Parmenien, qu'il appelle ſon frere: il dit qu'il eſt le ſeul des Donatiſtes avec qui il puiſſe avoir une conference par écrit, il en fait voir l'utilité; & il remarque que cét Evêque en écrivant contre l'Egliſe Catholique, avoit écrit pour elle, en ſorte qu'il n'eût pas été neceſſaire de répondre à ſon Traité, s'il n'eût auſſi avancé

pluſieurs

plusieurs choses dont il n'étoit pas instruit, comme quand il avoit accusé les Catholiques d'avoir demandé des soldats pour persecuter les Donatistes. Il assûre qu'il n'y a que ce seul endroit dans les livres de Parmenien, qui soit contre l'Eglise, & que tous les autres sont ou pour les Catholiques seuls, comme quand il prouve qu'il n'y a qu'une seule Eglise; ou pour les Catholiques & pour les Donatistes, comme quand il montre que les Heretiques n'ont point les Sacremens de l'Eglise; ou enfin contre les Donatistes seuls, comme quand il a parlé de l'énormité du crime de ceux qui ont livré les livres saints, & qui ont fait Schisme. Il ajoûte que la comparaison que Parmenien a faite du Baptême avec la Circoncision & avec le Deluge, est honorable à l'Eglise, qui soûtient qu'il n'y a qu'un seul Baptême, comme il n'y avoit qu'une Circoncision, & qu'il n'y a eu qu'un Deluge. *S. Optat.*

Optat aprés avoir fait cette remarque generale sur le livre de Parmenien, rapporte l'ordre qu'il avoit gardé dans son Ouvrage; ensuite il fait le plan de sa refutation, & propose le sujet de ses Livres. Je commencerai, dit-il, avant toutes choses, par faire l'Histoire des Traditeurs & des Schismatiques, & faire connoître leur demeure, leurs personnes & leurs noms, afin que l'on sçache qui sont ceux qui sont coupables des crimes que Parmenien a condamnez. Secondement, il me faut montrer quelle est l'Eglise, & où elle est, parce qu'il n'y en a qu'une seule, & qu'il ne peut y en avoir deux. Troisiémement, j'ai à prouver que nous n'avons point demandé de soldats, & que nous ne sommes point coupables des crimes qu'on dit avoir été commis par ceux qui ont voulu procurer

description du Deluge & de la Circoncision, & parlé des loüanges du Baptême, avoit voulu, pour ainsi dire, ressusciter des anciens Heretiques qui étoient ensevelis eux & leurs heresies dans l'oubli, & dont les noms & les heresies étoient inconnues depuis long-temps en Afrique, tels qu'étoient Praxée, Sabellius, Valentin & les autres, qui avoient été vaincus en leur temps par Victorin de Petabione, par Zephyrin de Rome, par Tertullien de Carthage, & par les autres Défenseurs de l'Eglise Catholique. Pourquoi, dit-il, faites-vous avec les morts une guerre qui ne regarde point les affaires de nôtre temps? C'est que n'ayant point de preuves pour montrer que les Catholiques sont des Schismatiques, vous avez voulu pour grossir vôtre Livre, faire le Catalogue des noms & des erreurs de ces anciens Heretiques. Pourquoi parler de ceux qui n'ont point de Sacremens qui nous sont communs? Les personnes en santé n'ont pas besoin de remedes. La vertu & l'innocence ne cherchent du secours & de l'appui qu'en elles-mêmes. La verité ne cherche pas de preuves éloignées. Il n'y a que les malades qui cherchent des remedes, ce sont les foibles & les paresseux qui se fient sur le secours exterieur; & c'est une marque de mensonge, quand on se met en peine de chercher des justifications. Parmenien n'avoit parlé de ces Heretiques, que pour dire qu'ils n'avoient point les marques de la veritable Eglise, que leurs Eglises étoient des prostituées qui n'avoient point de droit aux Sacremens, & qui ne pouvoient être les Epouses de JESUS-CHRIST. Optat n'avoit garde de refuter cette proposition, il l'approuve; mais il s'étonne que Parmenien leur ait joint les Schismatiques,

S. Optat. étant lui-même du nombre de ces derniers.

» Je voi bien, dit-il à Parmenien, que vous ne » sçavez pas que ce sont vos Auteurs qui ont fait schis- » me à Carthage. Remontez à l'origine de cette af- » faire, & vous verrez que vous vous êtes condam- » né vous-même, en joignant les Schismatiques aux » Heretiques: car Cecilien ne s'est point separé de » Majorin vôtre predecesseur; mais Majorin s'est se- » paré de Cecilien. Ce n'est point Cecilien qui a quit- » té la Chaire de Saint Pierre ou de Saint Cyprien; » mais c'est Majorin, dans la Chaire duquel vous » êtes assis, Chaire qui n'a point d'origine plus an- » cienne que Majorin même. Cela étant ainsi, il s'é- tonne que Parmenien ait joint les Schismatiques aux Heretiques, & qu'il ait dit des premiers aussi-bien que des derniers: *Comment un homme souillé peut-il laver par un faux Baptême? Comment un homme impur peut-il purifier? Comment une personne qui fait tomber les autres, peut-il relever ceux qui sont tombez? Comment un coupable peut-il donner le pardon? ou comment un condamné peut-il absoudre?* Optat avouë que tout cela se peut dire avec verité des Heretiques qui ont falsifié le Symbole, & qui n'ont aucune part aux Sacremens de l'Eglise: mais il nie que cela se puisse dire de ceux qui ne sont que Schismatiques, qu'il pretend pouvoir conferer validement les Sacremens. Pour prouver ceci, il fait voir la difference qu'il y » a entre les Heretiques & les Schismatiques. Deux » choses, dit-il, rendent l'Eglise Catholique, la con- » noissance de la vraie Foi, & l'unité des cœurs. Le » Schisme qui rompt le lien de la paix, est engen- » dré par la discorde, nourri par l'envie, & confir- » mé par les disputes; ainsi des enfans impies quit-

tant l'Eglise Catholique qui est leur mere, se retirent, se separent, comme vous avez fait, & retranchez de l'Eglise, deviennent des rebelles & des ennemis. Mais ils ne font rien de nouveau, ils retiennent ce qu'ils ont appris de leur mere. Les Heretiques au contraire ennemis de la verité, deserteurs du vrai Symbole, quoi-qu'engendrez dans le sein de l'Eglise, s'étant laissez corrompre par des erreurs impies, se disent eux-mêmes auteurs de leur Secte. Optat conclut de ces definitions, que les Heretiques ne peuvent avoir de Baptême ni de Sacremens valides; mais qu'il n'en est pas de même des Schismatiques, parce qu'ils ont conservé les vrais Sacremens de l'Eglise, quoi-qu'ils soient separez de son Corps. Aprés cette digression il revient à son sujet, & il entreprend de montrer historiquement, que les auteurs des Donatistes sont coupables d'avoir livré les livres saints, & d'avoir fait Schisme. Il y a, dit-il, soixante ans & plus, que l'Afrique fut tourmentée par une persecution violente, on vit en ce temps plusieurs Martyrs & plusieurs Confesseurs; mais aussi il y eut quelques Chrétiens qui succomberent, & d'autres qui se cacherent; pour ne point parler des Laïques, des Ministres, des Diacres, ni des Prêtres: il y eut des Evêques même, eux qui sont les Chefs & les premiers du Clergé, qui livrerent par une impieté étonnante les livres de la Loi de Dieu, & qui pour conserver quelques années de cette vie mortelle, s'exposerent à perdre la vie éternelle. Donat de Mascule, Victor de Russicade, Marin des Eaux Tibilitaines, Donat de Calame, & l'Homicide Purpurius de Limes, étoient du nombre de ces Evêques, avec Menalius, qui craignant d'être ac- *S. Optat.*

„ cusé d'avoir sacrifié, ne voulut point se trouver à
„ l'Assemblée de ses Confreres. Ces Evêques &
„ quelques autres que nous montrerons avoir été
„ vos auteurs, s'assemblerent aprés la persecution le
„ 12. Mai dans la ville de Cirthe, dans la maison
„ d'Urbanus Carisius, parce que les Eglises n'avoient
„ pas encore été rebâties. Secundus de Tigisis les
„ ayant interrogez, ils avoüerent qu'ils avoient li-
„ vré les livres saints; & comme Purpurius eut re-
„ proché la même chose à Secundus, ils commence-
„ rent tous à murmurer: de sorte que Secundus crai-
„ gnant pour lui-même, suivit l'avis de son neveu
„ Secundus, qui lui conseilla de laisser cette cause
„ au jugement de Dieu. Les autres Evêques, Victor
„ de Garbe, Felix de Rouëre, & Nabor de Cen-
„ turion, ayant été de cét avis, Secundus prononça
„ que tous les Evêques auroient séance dans le Con-
„ cile. Quelque temps aprés ces mêmes Evêques
„ Traditeurs & Homicides ordonnerent à Carthage Majorin, dans la Chaire duquel Parmenien est
„ assis. Optat aprés avoir ainsi montré que les auteurs des Donatistes ont été des Traditeurs, les convainc d'être encore auteurs du Schisme. Il
„ s'agit, dit-il, de la separation; il est certain qu'il
„ n'y avoit qu'une Eglise en Afrique, comme dans
„ toutes les autres parties du monde, avant qu'elle
„ fût divisée par les Evêques qui ont ordonné Majorin. Il n'y a qu'à voir qui sont ceux qui sont demeurez attachez à la souche avec toute la terre;
„ qui sont ceux qui sont sortis dehors; qui est celui
„ qui s'est assis dans une Chaire, dans laquelle il
„ n'avoit point eu de predecesseur; qui sont ceux qui
„ ont élevé autel contre autel; qui est celui qui a
„ ordonné un Evêque à la place d'un autre Evêque

vivant. Tout le monde ſçait que c'eſt ce qui a « *S. Op-*
été fait à Carthage aprés l'ordination de Cecilien, « *tat.*
& que c'eſt Lucille qui étoit une Dame puiſſante, «
qui l'a fait faire. Cette femme avoit été repriſe «
par l'Archidiacre Cecilien, avant même que la «
perſecution fût commencée, parce qu'elle baiſoit, «
avant que de recevoir la nourriture & le breuvage «
ſpirituel, l'os d'un homme mort qui n'étoit pas «
même reconnu publiquement pour un Martyr, «
preferant auſſi un oſſement d'un homme mort au «
calice ſalutaire. Elle ſe retira fort en colere & «
fort outrée de cette reprimande. La perſecution «
ſurvint, qui empêcha l'Evêque de la remettre «
dans ſon devoir. Cependant un certain Diacre «
nommé Felix, ayant été cité devant le Tyran, «
accuſé d'avoir compoſé un libelle diffamatoire «
contre lui, ſe cacha dans la maiſon de l'Evêque «
Menſurius. Celui-ci interrogé ſur ce fait, le nia «
publiquement; ſur ſon déni il vint un ordre de la «
Cour, portant que ſi Menſurius ne repreſentoit pas «
le Diacre Felix, il ſeroit envoyé en Cour. Quand «
il eut reçû cét ordre, il ſe trouva fort embarraſſé. «
Il y avoit dans l'Egliſe quantité d'ornemens d'or «
& d'argent qu'il n'oſoit enfouïr dans la terre, ni «
porter avec lui: il les confia aux plus anciens de «
ſon Egliſe, les croyant fideles, & en fit un memoi- «
re qu'on dit qu'il donna à une vieille femme, à la «
charge que s'il ne revenoit pas, elle le donneroit «
à celui qui ſeroit élû Evêque en ſa place. Etant «
arrivé en Cour, il ſe défendit; on lui permit de «
retourner à Carthage, il mourut en chemin. La «
liberté ayant été renduë à l'Egliſe d'Atrique par «
un Edit de Maxence, Botrus & Celeſius, qui avoient «
envie de ſe faire ordonner Evêques de Carthage, «

S. Optat. » firent venir les Evêques voisins de cette ville, sans
» y appeller ceux de Numidie. Cecilien fut élû
» par les suffrages de tout le peuple, & ordonné
» par Felix d'Aptunges ; ainsi Botrus & Celesius
» furent déchûs de leur esperance. On rendit à Ce-
» cilien le memoire de l'or & de l'argent de l'E-
» glise. Il fit venir les vieillards qui étoient chargez
» de ce depôt, qui se l'étoient déja approprié. Com-
» me ils se virent obligez de le rendre, ils éloigne-
» rent le peuple de la Communion de Cecilien.
» Ceux qui avoient brigué l'Episcopat, firent la mê-
» me chose ; & enfin Lucilla femme imperieuse &
» puissante, qui n'avoit pû souffrir d'être reprimen-
» dée, ne voulut point entrer dans la Communion
» de Cecilien, & empêcha ceux qui étoient à elle,
» de se joindre avec lui. Ainsi le Schisme fut com-
» mencé par l'animosité d'une femme emportée, nour-
» ri par l'ambition de Botrus & de Celesius, & con-
» firmé par l'avarice des vieillards. Ces trois sortes
» de personnes inventerent des accusations contre
» Cecilien, & s'efforcerent de faire condamner son
» ordination. Ils manderent à Carthage Secundus E-
» vêque de Tigisis. Il y vint avec les Evêques Tra-
» diteurs, dont nous avons parlé, ils furent reçûs par
» les avares, les ambitieux & les emportez, que nous
» venons de nommer, & non pas par les Catholi-
» ques qui avoient choisi Cecilien. Pas un d'eux n'o-
» sa entrer dans l'Eglise où celui-ci étoit avec tout le
» peuple. Cecilien leur fit dire, que si ses accusa-
» teurs avoient quelque chose à dire ou à prouver
» contre lui, ils n'avoient qu'à paroître. Ses enne-
» mis ne pûrent rien trouver à redire à sa conduite. Mais ils accuserent celui qui l'avoit ordonné,
» d'être Traditeur, faisant retomber cette infamie

sur lui. Cecilien leur fit encore dire, que si Felix ne lui avoit pas pû conferer l'Ordre, comme ils le pretendoient, ils pouvoient l'ordonner de nouveau, comme s'il n'eût été que Diacre. Purpurius dit alors avec sa malice ordinaire: Hé bien, qu'il vienne, faisons semblant de vouloir lui imposer les mains pour l'ordonner Evêque, & au lieu de cela mettons-le en penitence. Ce dessein ayant été éventé, les Catholiques retinrent Cecilien, & l'empêcherent de s'exposer à la fureur de ses ennemis. Il faloit alors ou le chasser comme un coupable, ou communiquer avec lui comme un innocent. Toute l'Eglise étoit pleine de peuple, la Chaire Episcopale étoit remplie, l'Autel étoit en sa place, cét Autel sur lequel tant d'Evêques pacifiques avoient offert, comme Saint Cyprien, Lucien & les autres. Cependant on éleva Autel contre Autel, & l'on fit une ordination contre toutes les Loix. Majorin domestique de Lucille, qui avoit été Lecteur dans le temps que Cecilien étoit Diacre, fut ordonné par les Evêques de Numidie, qui avoient eux-mêmes confessé leurs crimes, & qui se les étoient pardonnez. Il est donc visible que Majorin est sorti de l'Eglise, & que ce sont les auteurs des Donatistes qui se sont separez, & qui ont livré les livres saints. Optat aprés avoir ainsi prouvé que les Donatistes sont les auteurs du Schisme qui divisoit l'Afrique, fait voir par l'exemple de Coré, de Dathan & d'Abiron, qu'il n'y a point de crime plus grand, ni qui merite un châtiment plus rigoureux, que le Schisme; mais il ne se contente pas d'avoir convaincu les Donatistes, il entreprend de justifier Cecilien: il prouve qu'il est innocent par le jugement du Concile de Ro-

S. Optat.

S. Optat. me, qui avoit condamné Donat, & declaré Cecilien innocent. Il remarque que les auteurs des Donatiſtes avoient eux-mêmes demandé des Juges à Conſtantin; que l'Empereur leur avoit répondu fort en colere: *Vous me demandez des Juges, à moi qui attends le jugement du ciel.* Qu'il leur donna neanmoins pour Juges Materne Evêque de Cologne, Rheticius Evêque d'Autun, & Marin d'Arles; que ces Juges vinrent à Rome, où ils tinrent un Concile avec Miltiade & quinze Evêques Italiens; que Donat y fût condamné ſur la confeſſion qu'il fit d'avoir rebaptizé & réordonné des Evêques qui avoient ſuccombé dans la perſecution; que les témoins qu'il avoit produits contre Cecilien, ayant declaré qu'ils n'avoient rien à dire contre lui, celui-ci fut renvoyé abſous par l'avis de tous les Evêques, & par celui de Miltiade qui conclut le jugement. Que les Donatiſtes en ayant appellé à l'Empereur il s'écria: *O fureur étrange! ils en appellent comme on fait dans les procés des Payens.* Que l'Empereur retint Cecilien à Breſſe par la ſollicitation de Filumene Partiſan de Donat; qu'on envoya en Afrique deux Evêques nommé Eunome & Olympe, pour declarer où étoit l'Egliſe Catholique; qu'étant venus à Carthage, ils en furent empêchez par le parti ſedicieux de Donat; que ces deux Evêques jurerent en faveur de Cecilien; que Donat vint le premier à Carthage; que Cecilien le ſuivit, aprés avoir été declaré innocent par pluſieurs jugemens. Il ne reſtoit plus à Optat qu'à juſtifier, que Felix d'Aptunges, qui avoit ordonné Cecilien, n'étoit pas Traditeur: il le prouve par l'information qu'en avoit faite le Proconſul Elien, qui aprés avoir fait une enquête

tres-exacte, l'avoit declaré innocent de ce crime. *S. Optat.*

Le second livre d'Optat est de l'Eglise. Il y suppose comme un principe qui n'étoit point contesté, qu'il n'y a qu'une seule Eglise que JESUS-CHRIST appelle son Epouse & sa Colombe. Ce principe supposé, il prouve que le parti des Donatistes n'est point l'Eglise Catholique, parce qu'il s'ensuivroit que l'Eglise seroit perie dans toutes les autres parties du monde, & renfermée dans un petit coin d'Afrique; ce qui est contraire à la signification du nom de l'Eglise Catholique, qui signifie une societé répanduë par toute la terre. Il ajoûte pour confirmer cette verité, que ceux qui renferment l'Eglise dans des bornes si étroites, aneantissent la promesse de JESUS CHRIST; qu'ils restraignent l'étenduë de la misericorde de Dieu, & qu'ils font mentir le Saint Esprit qui a parlé par les Prophetes. Aprés s'être servi de cette raison generale contre les Donatistes, il prouve que les marques de la veritable Eglise ne conviennent point aux Donatistes. La premiere de ces marques est la Chaire, c'est à dire, la succession des Evêques. Il dit à Parmenien, qu'il ne peut pas ignorer cette marque de la veritable Eglise : car vous ne pouvez pas nier, lui dit-il, que S. Pierre le premier « des Apôtres, n'ait établi une Chaire Episcopale « dans Rome : cette Chaire est unique, afin que toutes les autres conservent l'unité par l'union qu'elles ont avec elle; de sorte que quiconque éleve « une Chaire contre elle, est un Schismatique & un « pecheur. C'est donc dans cette Chaire unique, qui « est la premiere marque de l'Eglise, que Saint Pierre a été le premier assis; à Saint Pierre a succedé « Saint Lin, & ainsi des autres jusqu'a Damase, «

S. Optat. » qui eſt preſentement nôtre Confrere, par le moyen » duquel toutes les Egliſes du monde ſont unies avec » nous dans une même Communion, par le com- » merce des Lettres formées. Vous autres qui vou- » lez vous faire paſſer pour l'Egliſe, cherchez l'ori- » gine de vôtre Chaire. Vous nous direz que vous » avez quelque part dans l'Egliſe Romaine. C'eſt » une branche de vôtre erreur qui vient de la ſou- » che du menſonge, & non pas du tronc de la ve- » rité. Si l'on demande à Macrobe dans quelle Chai- » re il eſt aſſis, peut-il dire que c'eſt dans la Chai- » re de Saint Pierre, qu'il n'a peut-être jamais vûë? » certes il n'a jamais approché du tombeau des Apô- » tres. Il eſt refractaire au precepte de l'Apôtre, » qui veut que l'on communique à la memoire des » Saints. Les Reliques des deux Apôtres Saint Pierre » & Saint Paul ſont dans l'Egliſe de Rome. Dites- » moi s'il y a jamais pû entrer, s'il a pû offrir dans » le lieu où il eſt certain qu'elles repoſent. Il faut » donc que Macrobe vôtre Frere avouë qu'il eſt aſſis » dans le lieu où Encolpius a tenu le Siege; & ſi » l'on pouvoit interroger cét Encolpius, il diroit » qu'il ſuccede à Boniface de Balle, & ce Boniface » à un nommé Victor de Garbe que vous avez en- » voyé d'Afrique. Ce Victor eſt un fils ſans pere, » un diſciple ſans maître, un ſuivant ſans predeceſ- » ſeur, un Paſteur ſans troupeau, un Evêque ſans » peuple. Car on ne peut pas appeller un troupeau » ni un peuple, un petit nombre de gens qui n'a- » voient pas une des quarante Egliſes qui ſont à Rome, » pour faire leurs Aſſemblées, & qui furent obligez » de fermer une caverne hors de la ville pour y faire » leur Conventicule. Optat ne s'étend pas ſi fort » ſur les autres marques de l'Egliſe qui ſont fort ob-

sçures ; mais il s'arrête particulierement sur son étenduë. Pourquoi, dit-il, voulez-vous qu'une infinité de Chrétiens qui sont en Orient & en Occident, ne soient point de l'Eglise ? Vous n'êtes qu'un petit nombre de rebelles qui vous opposez à toutes les Eglises du monde, avec lesquelles vous n'avez point de Communion. Vous êtes encore convaincus de mensonge par les Sacrifices que vous offrez. Car je ne croi pas que vous omettiez la priere solennelle que l'on fait ordinairement dans les Sacrifices. Je ne doute point que vous ne disiez que vous offrez le Sacrifice pour l'Eglise qui est une & répanduë par toute la terre. Cette priere vous confond de mensonge : car comment offrez-vous pour une seule Eglise, puisque vous l'avez divisée en deux ? comment offrez-vous pour toute l'Eglise, vous qui n'êtes pas dans l'Eglise universelle ? *S. Optat.*

Parmenien reprochoit aux Catholiques, qu'ils exerçoient des violences & des persecutions contre eux, & concluoit de là qu'ils ne pouvoient point être la veritable Eglise, parce qu'elle ne doit point être cruelle, ni se nourrir du sang & de la chair des Saints. Optat lui répond, que l'Eglise ne les a jamais persecutez, & qu'il ne peut nommer personne de l'Eglise qui l'ait fait. Il fait même retomber ce reproche sur les Donatistes, en remarquant que du temps de l'Empereur Constantin, l'Eglise jouïssoit d'une paix profonde ; que tous ses membres vivoient dans une union merveilleuse ; qu'il étoit défendu aux Payens d'exercer leurs ceremonies sacrileges ; que le Diable gemissoit dans leurs Temples où il étoit renfermé, & que les Donatistes étoient exilez dans des pays étrangers, de peur qu'ils ne troublassent la tranquilité de l'Eglise. Mais qu'aussi-tôt aprés

S. Optat. que Julien l'Apostat fut déclaré Empereur, ils le prierent de leur permettre de retourner en leur pays, & qu'il le leur accorda fort volontiers, sçachant qu'il étoient tres-propres à troubler la paix de l'Eglise. Que le même Edit qui fit ouvrir les Temples, leur rendit la liberté; qu'ils ne l'eurent pas plûtôt obtenuë, qu'ils exercerent des violences horribles en Afrique. Il accuse les Donatistes d'avoir déchiré les membres de l'Eglise d'avoir chassé les Evêques, de s'être emparé des Eglises, d'avoir commis des meurtres, d'avoir tué deux Diacres aux pieds des Autels, d'avoir déchiré les habits des hommes, traîné des femmes, étouffé des enfans; & enfin d'avoir violé tout ce qu'il y avoit de plus saint. *Vos Evêques*, dit-il, *firent jetter l'Eucaristie à des chiens, & en même temps l'on vit des marques de la colere de Dieu: car ces chiens enragez se sont sur le champ jettez sur leurs maîtres, & les ont déchirez comme des voleurs qu'ils n'eussent point connus, la justice de Dieu se servant ainsi de leurs dents pour venger le sacrilege. Ils ont aussi fait jetter par une fenêtre une bouteille pleine de saint Chrême pour la casser. Cependant quoi-qu'elle fût precipitée d'un lieu fort haut, soûtenuë par les Anges, elle tomba sur des pierres sans se casser.* Il accuse encore un Evêque de leur parti nommé Felix, d'avoir abusé d'une vierge à qui il avoit lui-même donné le voile, & d'avoir ensuite privé de l'Episcopat, & mis en penitence un ancien Evêque Catholique de soixante & deux ans. Il fait ici une digression sur ce que les Donatistes se vantoient d'être saints & innocens. *D'où vient*, dit-il, *cette sainteté que l'Apôtre S. Jacques n'a osé s'attribuer, puisqu'il dit: Si nous disons, que nous n'avons point de peché, nous nous trompons*

nous-mêmes, & la verité n'eſt point en nous. Celui qui parle ainſi, ſe remet avec prudence à la miſericorde de Dieu. Car un Chrétien peut bien vouloir le bien, & s'efforcer de marcher dans la voie du ſalut; mais il ne peut pas être parfait par lui-même. L'homme a beau courir, il reſte toujours à Dieu quelque choſe à parfaire, & il eſt neceſſaire qu'il ſecoure l'homme dans ſa foibleſſe, parce qu'il eſt la perfection, & qu'il n'y a que JESUS-CHRIST *Fils de Dieu qui ſoit parfait. Tous les autres hommes ſont à demi parfaits. C'eſt à nous à vouloir, c'eſt à nous à courir, mais c'eſt à Dieu à achever.* JESUS-CHRIST *ne nous a point donné une ſainteté parfaite, il nous l'a ſeulement promiſe.* Optat revient enſuite à ſon ſujet, & continuë de reprocher aux Donatiſtes les crimes & les ſacrileges qu'ils avoient commis, il les accuſe d'avoir exorcizé & lavé les murailles des Egliſes, d'avoir briſé des Autels, d'avoir jetté l'Eucariſtie aux chiens, d'avoir fait jurer le peuple en leur nom, d'avoir raſé des Evêques, & de les avoir mis en penitence, de n'avoir épargné ni les Prêtres ni les Diacres, ni les Fideles, d'avoir calomnié des innocens, d'avoir mis des Chrétiens malgré eux en penitence, & enfin d'avoir fait une infinité de choſes contre la pieté & contre la charité Chrétienne. S. Optat.

Dans le troiſiéme livre, Optat défend l'Egliſe des violences dont on l'accuſoit. Il dit premierement, que s'il y en a eu quelques-unes de commiſes par l'ordre de Macarius, ce ſont les predeceſſeurs des Donatiſtes qui y ont donné lieu, parce que leur conduite ſeditieuſe a obligé ce Gouverneur à demander du ſecours; qu'auſſi-tôt qu'ils ont vû qu'il lui en étoit venu, ils s'étoient tous

S. Optat. enfuis d'eux-mêmes, & qu'il n'y avoit que ceux qui avoient été les plus obſtinez, qui euſſent été releguez. Mais il ſoûtient que l'Egliſe n'a nullement contribué à cette perſecution ; & qu'il ne s'eſt rien fait de tout cela par ſon conſeil, qu'elle ne l'a point ſouhaitée, qu'elle n'en a rien ſçû, qu'elle n'y a point contribué, que la ſeule juſtice de Dieu a attiré cette perſecution ſur les Donatiſtes, pour venger les eaux du Baptême qu'ils avoient deshonorées. Ici Optat fait une digreſſion fort obſcure ſur le Baptême & ſur l'Egliſe. Et enſuite rentrant dans ſon ſujet, il dit, que Paul & Macarius n'avoient point été envoyez par Conſtantin pour perſecuter les Donatiſtes, mais pour apporter des aumônes. Que Donat s'étoit emporté contre eux, en leur demandant avec un orgueil inſupportable, ce que l'Empereur avoit de commun avec l'Egliſe. Que dés ce temps il avoit deſſein de faire injure aux Rois & aux Princes de la terre contre le precepte de Saint Paul, qui commande de prier pour eux, afin que nous puiſſions mener une vie tranquille. *Car*, dit Optat, *la Republique n'eſt pas dans l'Egliſe, mais l'Egliſe eſt dans la Republique*, c'eſt à dire, dans l'Empire Romain. Ainſi S. Paul a raiſon de dire, qu'il faut prier pour les Rois, quand bien même ils feroient Profeſſion du Paganiſme. Mais à combien plus forte raiſon devoit-on porter du reſpect à un Prince Chrétien, religieux & craignant Dieu, qui envoyoit des aumônes aux pauvres ? Pourquoi donc Donat s'eſt-il mis en fureur ? Pourquoi a-t-il refuſé les aumônes que l'Empereur avoit envoyées ? Ses Officiers dirent qu'ils les alloient diſtribuer dans toutes les Provinces à ceux qui voudroient

voudroient les recevoir, & Donat leur declara qu'ils « S. Optat
avoit écrit par-tout pour faire défenses de les re- «
cevoir. Est-ce là comme il avoit soin des misera- «
bles? Est-ce là comme il subvenoit à la necessité «
des pauvres? Dieu dit, *C'est moi qui ai fait le ri-* «
che & le pauvre. Est-ce qu'il ne pouvoit pas don- «
ner des richesses aux pauvres? Ouy, mais s'il eût «
donné des biens à tout le monde, les pecheurs «
n'eussent point eu de moyen d'expier leurs fautes: «
car il est écrit, que *comme l'eau éteint le feu, de même* «
l'aumône expie le peché. Cela étant, quel juge- «
ment doit-on porter de celui qui a voulu donner, «
& de celui qui l'a voulu empêcher de donner? «
Qu'eût répondu Donat, si Dieu lui eût dit: O «
Evêque, que croyois-tu de Constantin? ou tu l'as «
pris pour un innocent, ou pour un pecheur. Si «
tu l'as crû innocent, pourquoi n'as-tu pas voulu «
recevoir les presens d'un innocent? & si tu l'as crû «
pecheur, pourquoi ne lui as-tu pas permis de faire «
des aumônes, puisque c'est pour le pecheur que j'ai «
fait le pauvre? Optat ajoûte que Donat avoit en- «
core joint l'orgueil à la dureté; qu'il se vouloit faire «
considerer comme le Prince & le Souverain de
Carthage; qu'il s'élevoit au dessus de l'Empereur,
quoi-qu'il *n'y ait rien au dessus de l'Empereur que*
Dieu seul, qui fait les Rois; qu'il mépriſoit ſes
Confreres, qu'il ne vouloit point recevoir leurs
oblations; qu'il faisoit jurer par son nom, comme
s'il eût été Dieu; & qu'il vouloit que ceux de
son parti portassent son nom, au lieu de celui de
JESUS CHRIST. Il prouve dans la suite, que non
seulement les Donatistes se sont attiré la persecu-
tion par le mépris qu'ils ont témoigné pour l'Em-
pereur, & par leur orgueil; mais aussi que c'est

S. Optat. eux qui ont commencé la guerre. Que c'étoit Donat le Bagaïtain, qui avoit le premier ramassé quantité de seditieux qu'il avoit appellez Agnostiques ou Circoncellions, pour empêcher Paul & Macarius de faire les distributions de leurs aumônes. Optat décrit les violences horribles de ces desesperez; & il fait voir que les soldats qui n'étoient venus que pour arrêter ces desordres, ayant été attaquez par ces furieux, avoient été obligez de se défendre, & de les maltraiter. Que l'Eglise neanmoins n'avoit point eu de part à cela, & que ces seditieux ne devoient s'en prendre qu'à eux-mêmes. Il passe encore plus avant, & il montre que c'est avec justice qu'ils ont souffert ces maux, puisqu'ils rompoient l'unité de l'Eglise; que la persecution qu'on leur avoit fait souffrir, étoit un mal necessaire pour procurer le bien de la paix & de l'union; que cette conduite étoit autorisée par les exemples de Moyse qui avoit fait mourir trois mille hommes pour avoir adoré le veau d'or; par celui de Phinées qui avoit tué deux personnes pour avoir violé la Loi de Dieu, en commettant un adultere; & par celui d'Elie, qui avoit fait mourir quatre cens cinquante faux Prophetes. Les Donatistes répondoient à ces exemples, qu'il faloit mettre une grande difference entre l'esprit de l'Ancien Testament & celui de la Nouvelle Loi. Que JESUS CHRIST avoit défendu dans l'Evangile de se servir du glaive, quand Saint Pierre tira son épée pour abattre l'oreille à Malcus. Optat soûtient au contraire, que cette défense regarde le temps & les circonstances de l'action de Saint Pierre; que JESUS-CHRIST étoit venu pour souffrir, & non pas pour se défendre; que si Saint Pierre fût venu à

bout de ce qu'il entreprenoit, les hommes n'eussent point été délivrez par la mort du Messie. Mais comme il se défioit de la verité de cette premiere réponse, qui n'est pas effectivement des plus solides, parce que le conseil de JESUS-CHRIST est general ; il a recours à une autre solution ; & il soûtient que Macarius ne s'étoit point servi du glaive comme avoit fait Saint Pierre, & qu'il n'a point fait de persecution pareille à celle des Empereurs Payens ; qu'il a seulement voulu obliger les Chrétiens d'entrer tous dans l'Eglise, & de prier un même Dieu dans un esprit de paix & d'union. Que ceux qui avoient souffert en cette occasion, n'étoient point des Martyrs, puisqu'ils n'avoient point la charité, sans laquelle on ne peut être couronné ; & que cela ne pouvoit point passer pour une persecution contre l'Eglise, mais pour une punition de quelques rebelles à l'Eglise. Il reproche aux Donatistes d'avoir obligé des Catholiques de se dire encore Payens, afin de les rebaptizer. Il remarque qu'ils avoient fait courir le bruit, quand Paul & Macarius vinrent en Afrique, que ces deux Officiers devoient mettre dans le temps du Sacrifice une Image de l'Empereur sur l'Autel, mais qu'il n'y avoit rien eu de semblable ; que ceux mêmes de leur parti qui avoient assisté à ces sacrifices, avoient reconnu que c'étoit une calomnie, & qu'ils n'avoient rien vû que les ceremonies ordinaires de l'Eglise ; enfin, que l'on n'avoit rien changé, ni diminué, ni ajoûté au Sacrifice. Il revint encore à Macarius, & il se propose cette objection : Si les Catholiques n'ont pas approuvé l'action de Macarius, ils ont dû l'excommunier : ils ne l'ont point fait : ils se sont donc rendus coupables de son cri- *S. Optat.*

S. Optat. me. Il répond, que Macarius n'étant point Evêque, n'a point communiqué comme un Evêque avec les autres Evêques, & par conſequent que l'Ordre Eccleſiaſtique n'a point été ſouïllé par ſa Communion, parce qu'un Laïque n'a pas droit de prescher ni d'enſeigner, au-lieu qu'un Evêque parle au peuple avec autorité, en commençant ſon diſcours, & en le finiſſant toûjours par le nom de Dieu. Les Donatiſtes ajoûtoient, que Macarius ne devoit pas même communiquer avec les Laïques. Optat répond, qu'étant Miniſtre de la volonté de Dieu, & faiſant les fonctions de Juge, qui a l'autorité ſeculiere en main, l'Egliſe ne devoit pas l'excommunier. Qu'au reſte, ce qu'il avoit fait, pouvoit ſe ſoûtenir par les exemples de Moyſe & de Phinées; mais qu'enfin, quand on avouëroit que Macarius avoit été coupable, l'Egliſe n'avoit pas pû l'excommunier, qu'il ne fût accuſé. Qu'il ne s'étoit point trouvé d'accuſateur; qu'il n'avoit point confeſſé ſon crime; & qu'ainſi les Juges Eccleſiaſtiques n'avoient pas pû le condamner, puiſqu'il eſt défendu à une même perſonne d'être tout enſemble & l'accuſateur & le juge.

Dans le quatriéme livre, il refute les Donatiſtes, qui diſoient, que les Catholiques étoient des pecheurs dont il faloit fuir les Sacrifices, comme il eſt dit dans Iſaïe au chapitre 66. & dont on ne devoit pas ſouffrir l'onction, comme il eſt porté dans le Pſeaume 140. Optat, aprés les avoir avertis dans ſon Exorde, que les hommes ne ſe doivent point condamner mutuellement, mais attendre le jugement de Dieu, & aprés les avoir exhortez à recevoir la qualité de Freres que les Catholiques vouloient bien leur donner; il prouve que les repro-

ches qu'ils font à l'Egliſe, leur conviennent plûtôt qu'aux Catholiques. Pour le montrer, il rapporte toutes les marques du pecheur qui ſont dans le Pſeaume 49. *Dieu a dit au pecheur: Pourquoi annoncez-vous mes preceptes? Pourquoi ouvrez-vous vôtre bouche pour parler de ma Loi? vous qui haïſſez la diſcipline, & qui avez rejetté mes paroles? Vous parliez étant aſſis contre vôtre frere? Si vous voyiez un voleur, vous couriez avec lui, & vous vous rendiez le compagnon des adulteres.* Il fait voir que les Donatiſtes ne peuvent s'excuſer de ces crimes; *qu'ils haïſſent la diſcipline*, puiſqu'ils fuyent la paix, puiſqu'ils rebaptizent, & qu'ils dépouillent des Evêques du Sacerdoce. *Qu'ils parlent dans leurs Chaires contre leurs freres*, parce que ſous pretexte d'enſeigner l'Evangile, ils diſent des paroles injurieuſes contre les Catholiques, & inſpirent de la haine contre eux à ceux qui écoutent leurs Sermons; qu'ils veulent leur perſuader, qu'il faut ſuivant le precepte de l'Apôtre les éviter, & qu'il ne faut pas les ſaluer ni leur donner le bon jour, quoi-que cela ne doive s'entendre que des Heretiques, dont le diſcours ſe gliſſe comme un ſerpent. *Qu'ils ſe joignent aux voleurs*, puiſqu'ils s'entendent avec le Demon pour enlever une partie du troupeau de JESUS-CHRIST. Il décrit ceci d'une maniere fort agreable. Tout homme, dit-il, qui vient au monde, quoi qu'il naiſſe de parens Chrétiens, eſt rempli de l'eſprit immonde qu'il faut chaſſer par le Baptême; c'eſt ce qui ſe fait par l'Exorciſme qui chaſſe cét eſprit, & le fait fuir dans des lieux écartez. Aprés cét Exorciſme le cœur de l'homme devient une demeure trespure; Dieu y entre & y habite, ſuivant ce que dit S. Optat.

S. Optat. l'Apôtre : Vous êtes les Temple de Dieu. Quand » vous les rebaptizez, que vous les exorcizez de nou- » veau, & que vous dites, *Maudit, sors de cét* » *homme* ; c'eſt à Dieu à qui vous parlez de cette » ſorte, vous le chaſſez injurieuſement de cét hom- » me, & le Diable rentre dans ſon cœur. Cét en- droit d'Optat eſt tres-exprés pour prouver le peché originel & l'antiquité des Exorciſmes. Enfin Optat montre, que les Donatiſtes *ſe rendent les compa- gnons des adulteres*, parce qu'ils ſe ſont ſeparez de l'Egliſe, qui eſt la ſeule Epouſe legitime de JESUS CHRIST, pour s'unir avec des adulteres. Il vient enſuite au ſecond paſſage tiré du Pſeaume 140. *Que l'huile du pecheur n'oigne point ma tête* ; & il remarque qu'il ne doit s'appliquer qu'à JESUS-CHRIST, & que c'eſt une priere, & non pas un precepte, un ſouhait, & non pas un commande- ment. Enfin il explique encore deux autres paſſa- ges que Parmenien avoit citez contre les Catho- liques ; & il fait voir que le premier s'entend des adulteres ou des Heretiques, & le ſecond des Juifs, & que ni l'un ni l'autre ne convient aux Catholi- ques.

Dans le cinquiéme livre, Optat prouve, que les Donatiſtes commettent un grand crime en reïterant le Baptême, que JESUS-CHRIST a commandé de ne donner qu'une ſeule fois. Il approuve les loüan- ges que Parmenien avoit données à ce Sacrement, en diſant, *qu'il étoit la vie des vertus, la mort des crimes, la naiſſance immortelle, l'acquiſition du royaume du ciel, le port de l'innocence, & le nau- frage des pechez*. Mais il ajoûte que ce n'eſt point celui qui donne le Sacrement du Baptême, qui confere ces graces ; mais la Foi de celui qui le re-

çoit, & la vertu de la Trinité. Qu'ainsi l'on ne peut pas reïterer un Baptême qui est donné au nom de la Trinité. Il fait ici une reflexion tres-remarquable sur la regle qu'on doit consulter dans une contestation Ecclesiastique. On demande, dit-il, « s'il est permis de reïterer un Baptême donné au nom « de la Trinité? Vous soûtenez que cela est permis, « nous disons que cela est défendu. Les peuples sont « en balance entre vôtre ouy, & nôtre non. Qu'on « ne nous croie, ni vous ni nous. Nous sommes tous « des hommes qui pouvons nous tromper; cherchons « des Juges. Mais où les trouver? Si ce sont des « Chrétiens, ils sont ou de vôtre parti, ou du nôtre; & par consequent ils ne peuvent être Juges « de nôtre different. Il faut donc chercher un Juge « hors du Christianisme. Mais quoi s'il est Payen, « il ne sçaura pas nos mysteres; s'il est Juif, il sera « ennemi du Baptême des Chrétiens. Il n'y aura donc « point de Juge sur la terre, il faut en chercher au « ciel. Mais pourquoi avoir recours au ciel, puisque nous avons le Testament de nôtre Pere sur la « terre? Cherchons sa volonté dans l'Evangile, qui « nous apprend que celui qui a été une fois lavé, n'a « plus besoin de l'être. C'est pourquoi, ajoûte-t-il, « nous ne rebaptizons point ceux que vous avez baptizez, quand ils reviennent à nous. Il prouve encore qu'on ne le doit point faire, parce qu'il n'y a qu'une même Foi, un même JESUS-CHRIST, & un même Sacrement du Baptême. Que l'on doit considerer dans ce Sacrement trois choses, la Trinité, la Foi de celui qui le reçoit, & la personne qui le confere. Que la Trinité est la premiere chose absolument necessaire, sans laquelle il n'y a point de Sacrement; que la Foi de celui qui reçoit le *S. Optat.*

S. Optat. Baptême, est la seconde qui n'est pas moins necessaire, parce qu'elle doit être toujours la même : mais qu'il n'est pas de la même necessité, que le Ministre soit fidele & juste, parce qu'on change tous les jours les Ministres, parce que c'est JESUS-CHRIST qui baptize, & que le Ministre ne doit point s'attribuer l'effet du Sacrement qui n'est dû qu'à Dieu seul ; & enfin, parce que les Sacremens sont saints, & qu'ils sanctifient par eux-mêmes, sans que la sainteté du Ministre y contribuë. Optat prouve cette verité par plusieurs raisons, & par plusieurs témoignages. Il remarque en passant, que ceux qui avoient été baptizez par Saint Jean, avant que JESUS-CHRIST eut fait la Loi du Baptême, n'avoient point été rebaptizez ; mais que ceux qui l'avoient été depuis que JESUS-CHRIST eut institué son Baptême, avoient été rebaptizez. Enfin il s'efforce de prouver que la Foi de celui qui reçoit le Baptême, est necessaire pour la validité de ce Sacrement ; ce qui doit s'entendre des adultes seulement.

Le sixiéme livre est écrit contre les impietez & contre les sacrileges des Donatistes, qui avoient rompu, brisé, raſé & renversé les Autels des Catholiques. Ces Autels, dit Optat, qui ont porté les offrandes du peuple & les membres de JESUS-CHRIST, sur lesquels on a invoqué le Dieu tout-puissant, sur lesquels le Saint Esprit est descendu, où les Fideles ont reçû le gage du salut éternel, l'appui de la Foi, & l'esperance de la resurrection : ces Autels sur lesquels il est défendu d'apporter d'autres offrandes que celles de paix. Car qu'est-ce que l'Autel, si ce n'est le lieu où repose le corps & le sang de J. C. Que vous avoit fait J. C. dit-il

encore aux Donatiſtes, pour briſer les Autels ſur « *S. Optat.*
leſquels il repoſe en certain temps? Pourquoi rom « pre les ſacrées Tables où JESUS CHRIST avoit fait « ſa demeure? Vous avez imité le crime des Juifs, « ils ont fait mourir JESUS-CHRIST ſur la croix; & « vous, vous l'avez frappé ſur les Autels. Si vous « croyiez que l'Eucariſtie des Catholiques eſt ſacrile- « ge, au moins deviez-vous reſpecter les anciennes « offrandes que vous avez vous-mêmes faites ſur ces « Autels. A cette occaſion Optat leur fait une aſſez « plaiſante objection. Tous les Fideles ſçavent, dit- « il, que l'on met ſur les Autels des linges pour cele- « brer les ſaints myſteres. L'Eucariſtie ne touche « point au bois de l'Autel, mais à ces linges? Pour- « quoi donc briſer? pourquoi racler? pourquoi brû « ler le bois de l'Autel? Si le voile peut être penetré? « pourquoi le bois ne pourra-t-il pas l'être? pour « quoi la terre ne le ſera-t-elle pas? Ainſi ſi vous ra- « clez l'Autel, je vous conſeille de creuſer auſſi la « terre, & d'y faire une grande foſſe pour pouvoir « offrir dans un lieu plus pur. Mais prenez garde de « ne pas creuſer juſques aux enfers, où vous trou- « verez vos maîtres, Coré, Dathan & Abiron. Voilà « comme Optat ſe raille agreablement de la folie des Donatiſtes. Mais il paſſe bien tôt de la raillerie à des reproches tres-ſanglans. Vous avez encore re- « doublé vôtre ſacrilege, en briſant les calices qui « portoient le ſang de JESUS-CHRIST, vous les avez « fondus pour en faire des lingots d'or ou d'argent, « que vous avez vendus dans des Foires à tous ceux « qui ſe preſentoient indifferemment pour les ache- « ter. Sacrileges que vous êtes, vous n'avez point « porté de reſpect à ces calices, dans leſquels vous « aviez vous-mêmes offert. Peut être que des femmes «

S. Optat. » débauchées les ont achetez pour s'en servir ? peut-
» être que des Payens les ont pris pour en faire des
» vases avec lesquels on offre de l'encens à leurs Idoles.
» O crime énorme ! ô impieté inouïe ! Cette declama-
» tion d'Optat fait voir clairement le respect qu'on portoit alors à l'Eucaristie, & montre évidemment qu'on ne la consideroit pas seulement comme du pain & du vin, mais qu'on la croyoit être le corps & le sang de JESUS-CHRIST. Les Donatistes répondoient à ces reproches, que ces vases ayant été touchez par des personnes souïllées, étoient devenus impurs, comme il est dit dans le Prophete Aggée, *Ce qui est touché par un impur, devient impur.* D'où ils concluoient qu'ils avoient eu raison de ne s'en plus servir, & de les considerer comme des vases communs & ordinaires. Optat leur répond que les Catholiques ne sont souïllez d'aucun crime; qu'ils n'ont point sacrifié aux Idoles; qu'on ne peut leur faire aucun reproche; que la seule chose qui puisse les rendre odieux aux Donatistes, c'est qu'ils ont aimé la paix, & recherché l'union; qu'ils sont unis de Communion avec toutes les Eglises du monde, qu'on ne peut pas accuser d'être souïllées; mais que quand bien même les Catholiques auroient été impurs, les vases qu'ils avoient touchez en invoquant le nom de Dieu, ne le seroient pas, & que ce sacré nom sanctifieroit même ce qu'il y auroit d'impur. Que l'attouchement d'une personne impure, a moins de pouvoir pour rendre un vase impur, que n'en a l'invocation de Dieu pour le purifier, puisque c'est l'invocation, & non pas l'attouchement qui sanctifie.

Le second reproche que fait Optat aux Donatistes, est d'avoir mis en penitence des Vierges consacrées à Dieu, de leur avoir fait quitter les marques

de leur profession, de les avoir contraintes à en demander une nouvelle, & de la leur avoir fait faire de force. Il parle en cet endroit d'une petite mitre d'étoffe qu'on mettoit sur leur tête, & du voile dont on les couvroit. Il dit que ces ornemens étoient des marques qu'elles avoient fait profession de virginité, & que les Donatistes les ayant ôtées à des Vierges pour les mettre en penitence, avoient donné occasion à plusieurs personnes de les enlever & de les épouser. Il ajoûte, que les Donatistes ont emporté de force les ornemens & les livres sacrez, & qu'ils ont lavé les palles, les murailles & les aires des Eglises avec de l'eau salée. Il se mocque de leur simplicité; il leur demande pourquoi ils ont lavé les palles, & pourquoi ils n'ont pas lavé les livres des Evangiles? pourquoi ils ont lavé les murailles, qu'on ne fait que regarder? pourquoi ils ne lavent pas le pavé des ruës? & comment ils peuvent se servir de l'eau, dans laquelle les Catholiques se sont lavez? Enfin, il les accuse de s'être emparez des Cimetieres, d'avoir empêché qu'on n'y enterrât les Catholiques. Pourquoi maltraiter ainsi les morts, leur dit-il, pour épouventer les vivans? Pourquoi leur refuser la sepulture? Si vous aviez des querelles avec vôtre frere pendant qu'il étoit en vie, la mort a dû les appaiser? pourquoi l'insulter aprés sa mort? pourquoi lui refuser la sepulture? pourquoi se quereller encore avec un mort? Mais, ajoûte-t-il, si vous pouvez empêcher son corps d'être enterré avec les autres Chrétiens, vous ne pourrez pas separer son ame de la compagnie de celles des Saints qui sont avec JESUS-CHRIST. Enfin Optat dit, que les Donatistes sont tellement déreglez, qu'ils corrompent tous ceux qui passent dans leur parti. De patiens

S. Optat

S. Optat » qu'ils étoient, dit-il, ils deviennent tout-à-coup
» des emportez; de Fideles ils deviennent perfi-
» des; de pacifiques ils deviennent querelleurs; leur
» simplicité se change en tromperie; leur modestie se
» tourne en imprudence; leur humilité se change en
» fierté. Dés qu'ils sont entrez dans vôtre parti, ils
» sollicitent les autres à y entrer, & accusent de pa-
» resse & de tiédeur ceux qui sont encore dans le sein
» de l'Eglise, ils leur dressent des pieges, & les font
» tomber dans le precipice avec eux.

Le dernier livre que l'on attribuë communément à Optat, est une recapitulation de quelques points qui avoient été traitez en d'autres endroits. Il refute particulierement l'objection des Donatistes, qui disoient que l'on ne pouvoit se réünir avec les Catholiques, parce qu'ils étoient les fils & les successeurs des Traditeurs. L'Auteur de ce livre diminuë tant qu'il peut l'énormité de ce crime, & il montre que quand il seroit beaucoup plus grand, & que ceux à qui les Evêques Catholiques succedent, en seroient coupables, ils n'y auroient eux aucunes part, & qu'on ne pourroit point le leur imputer, ni l'alleguer contre eux, comme un sujet legitime de separation. Il fait voir qu'on doit quelquefois souffrir des pecheurs dans l'Eglise, & dissimuler les pechez de ses freres pour le bien de la paix. Il remarque qu'il n'y a personne qui soit exempt de peché; que quand il y en auroit, l'on ne devroit pas se separer d'avec ses Freres, quoi-que pecheurs. Que les Apôtres ne se sont pas separez de la Communion de Saint Pierre aprés son peché; qu'au contraire on lui a donné les clefs, afin qu'un pecheur ouvrît la porte du ciel aux innocens, pour apprendre aux innocens à ne la pas fermer aux pecheurs. Il y a outre cela

dans ce livre plusieurs repetitions de ce qui avoit été dit par Optat sur le sujet de Macarius, & de la persecution qu'on avoit fait souffrir aux Donatistes. *S. Optat.*

Optat avoit mis à la fin de ses livres plusieurs pieces pour justifier les faits qu'il avoit avancez contre les Donatistes; presentement l'on n'y trouve plus celles qu'Optat y avoit mises, mais on y a joint plusieurs autres monumens concernant l'Histoire des Donatistes.

Le premier est une partie des Actes de la Conference entre les Evêques Catholiques & les Donatistes tenuë à Carthage par ordre de l'Empereur Honorius l'an 411. qui appartient à un autre siecle.

Le second est une partie du procés verbal fait par Zenophile Consulaire le treiziéme Decembre de l'an 320. par lequel il paroît, que Silvain qui avoit ordonné Majorin, avoit donné les livres sacrez aux Payens. Zenophile y interroge un Grammairien nommé Victor, un Diacre nommé Castus, & un Soudiacre appellé Crescentianus; & leur fait avouër que Silvain avoit livré les ornemens de l'Eglise & les livres sacrez, suivant la deposition du Diacre Nundinarius qui étoit present. Il fait aussi lire le procés verbal fait l'an 363. par Munatius Felix Juge de la Colonie de Cirthe, qui confirmoit encore la deposition de Nundinarius. On y rapporte des lettres écrites à Silvain par des Evêques de son parti, dans lesquelles ils le reprenoient de la maniere outrageuse dont il avoit traité son Diacre Nundinarius. On l'accuse encore d'avoir fait une ordination simonia-

S. Optat. que, de s'être approprié les aumônes données pour les pauvres, & d'avoir été lui-même ordonné par la brigue de quelques Payſans. Il y a des choſes tres-remarquables dans cét Acte. On y voit qu'au commencement du troiſiéme ſiecle de l'Egliſe, on ſe ſervoit déja dans les Egliſes de calices d'or & d'argent, de burettes, de lampes & de chandeliers d'argent & de cuivre; qu'on gardoit dans l'Egliſe des habits pour les pauvres; que les Lecteurs qui étoient en grand nombre, avoient les livres ſaints, & que les Chrétiens avoient auprés de l'Egliſe une Bibliotheque où ils mettoient leurs livres.

Le troiſiéme monument eſt encore une partie d'un procés verbal touchant la juſtification de Felix d'Aptunges ou d'Automnes, fait par le Proconſul Elien l'an 314. au mois de Fevrier, comme il paroît par Saint Auguſtin. Il y interroge un nommé Ingentius, & il le convainc d'avoir ajoûté à une lettre de Cecilien pour accuſer fauſſement Felix d'être un Traditeur.

Le quatriéme eſt une lettre de l'Empereur Conſtantin à Ablabius, par laquelle il lui donne ordre d'envoyer à Arles Cecilien avec quelques Evéques de ſon parti, auſſi-bien que quelques-uns de ſes accuſateurs, pour y être jugez par le Synode qui devoit s'y aſſembler.

Le cinquiéme eſt la lettre du Concile d'Arles, dont nous parlerons en ſon lieu.

Le ſixiéme eſt la lettre que Conſtantin écrivit contre les Donatiſtes, quand ils appellerent à ſon jugement aprés avoir été condamnez dans le Concile d'Arles.

Le septiéme est une autre lettre du même Empereur, par laquelle il mande aux Evêques du parti de Donat, qu'il avoit eu dessein d'envoyer des Juges en Afrique pour juger leur differend avec Cecilien ; mais qu'il avoit jugé plus à propos de le faire venir. *S. Optat.*

Le huitiéme est une quatriéme lettre de cét Empereur écrite à Celsus, par laquelle il lui fait sçavoir qu'il ira bien-tôt en Afrique pour juger lui-même le differend entre Donat & Cecilien.

Le neuviéme est une cinquiéme lettre de Constantin, par laquelle il permet à des Evêques Donatistes de retourner en Afrique.

Le dixiéme est la sixiéme lettre de cét Empereur sur le sujet des Donatistes ; elle est adressée aux Catholiques d'Afrique. Il leur dit qu'il a fait tout son possible pour rétablir la paix ; mais que l'obstination de quelques particuliers ayant rendu ses bonnes intentions inutiles, il ne faut attendre que de Dieu seul le remede de ce mal, & que jusqu'à ce qu'il plaise à sa divine misericorde d'y remedier, il faut agir avec moderation, & souffrir avec patience l'insolence des ennemis de l'Eglise. Qu'il ne faut point leur rendre le mal pour le mal, puisque la vengeance est reservée à Dieu seul, & qu'il est certain qu'en souffrant patiemment la fureur de ces insolens, on meritera la gloire du martyre. Car, dit-il, n'est-ce pas combattre & vaincre pour Dieu, que de supporter avec constance les violences & les injures des ennemis du peuple de Dieu ? Enfin il avertit les Catholiques, que s'ils gardent cette conduite, ils verront bien-tôt le parti de leurs ennemis affoibli, & que Dieu fera la grace à plusieurs de reconnoître leur erreur, & d'en faire penitence.

S. Optat. La lettre suivante est encore une marque de la douceur de cét Empereur, & de la moderation des Catholiques. Les Donatistes s'étoient emparez de l'Eglise, que Constantin avoit fait bâtir dans Constantine, ville de Numidie; les Catholiques la leur ayant demandée, ils la leur refuserent. Ceux-ci pour n'avoir point de contestation, prierent l'Empereur de leur donner une place des dépendances du Domaine pour y bâtir une autre Eglise. Constantin leur fait réponse, que non seulement il leur accorde leur demande; mais qu'il a même écrit au Receveur de son Domaine de fournir les deniers necessaires pour la construction de cette Eglise. Il loue dans cette lettre la moderation des Catholiques, il condamne l'obstination des Donatistes, il ordonne que les Loix qu'il avoit faites pour exempter les Clercs de toutes charges publiques, seront executées.

Le dernier des monumens qui sont ajoûtez aux livres d'Optat, est un Fragment des Actes de la Passion des Saints Dative, Saturnin, Felix, Ampelius, & de quelques autres Martyrs Afriquains, faits du temps d'Anulin, & écrits par un Donatiste. Cette piece contient une partie des calomnies des Donatistes contre Mensurius & contre Cecilien. L'Auteur de ces Actes les accuse d'avoir empêché les Fideles de porter de la nourriture aux Chrétiens qui étoient en prison, & de les avoir fait repousser à coups de fouët & de bâton. Il ajoûte que ces Martyrs ne voulurent jamais communiquer avec Mensurius ni avec Cecilien, parce qu'ils avoient donné les livres sacrez aux Payens, & que l'Eglise de JESUS-CHRIST étant sainte, ne doit avoir aucune communion avec ceux qui sont souillez d'un crime

me de cette nature. Il dit enfin que ces Martyrs qui manquoient de nourriture par la cruauté de Mensurius & de Cecilien, moururent de faim dans la prison, & qu'ils allerent dans le ciel recevoir la couronne du martyre. *S. Optat.*

Le style des livres d'Optat est noble, vehement & serré; mais il n'est pas assez poli ni assez net : il presse vivement ceux qu'il combat, il décrit d'une maniere sensible les évenemens qu'il rapporte, il explique avec esprit les passages qu'il allegue. Il tourne ses pensées d'une maniere tres-fine & tres-délicate; ses expressions signifient parfaitement bien ce qu'il veut dire, & ses raisonnemens sont subtils, & ses narrations agréables. En un mot, il paroît que l'Auteur de ce petit Ouvrage avoit beaucoup d'étude & beaucoup d'esprit. La doctrine qu'il enseigne, est & sera toûjours d'un grand usage dans l'Eglise. Car il n'en est pas de même des questions qui regardent la verité de l'Eglise, comme de celles qui concernent quelque dogme en particulier. Celles-ci ne durent que pendant le temps que subsistent les Sectes qui combattent ce dogme; & les livres qui en traitent, deviennent presque inutiles, quand l'Heresie est éteinte. Mais toutes les Heresies, tous les Schismes ayant pour principe commun d'attaquer l'Eglise, les livres qui sont écrits pour sa défense, sont opposez à toutes les Heresies, & seront utiles tant qu'il y aura des Heretiques au monde, quels qu'ils puissent être. Les livres d'Optat nous apprennent encore quantité de particularitez tres-remarquables touchant l'Histoire des Donatistes : nous y trouvons plusieurs points de doctrine, & l'on y remarque plusieurs choses qui éclaircissent

S. Optat. la discipline ancienne. Il dit que tous les Chrétiens n'ont qu'une même Foi & qu'un même Symbole; il explique les principaux Mysteres d'une maniere tres-orthodoxe. Il montre qu'il n'y a, & qu'il ne peut y avoir qu'une seule Eglise Catholique répanduë par toute la terre, qu'elle ne peut être renfermée dans une petite partie du monde. Que cette Eglise est composée d'Evêques, de Prêtres, de Diacres, de Ministres & de simples Fideles. Il remarque que les Evêques sont au dessus des Prêtres, comme les Prêtres sont au dessus des Diacres: il considere l'Eglise de Rome, comme la premiere Eglise du monde, & comme le centre de l'unité à cause de Saint Pierre qui a été le chef des Apôtres; il dit que l'homme de sa nature est foible & imparfait, & qu'il a besoin de la grace de JESUS-CHRIST pour être parfait; que nous naissons tous dans le peché; & que le Baptême est necessaire pour en obtenir la remission. Que quand ce Sacrement a été donné au nom de la Trinité, il ne doit point être reïteré; il semble neanmoins être persuadé, qu'on doit rebaptizer tous ceux qui ont été baptizez par les Heretiques; mais il ne porte pas le même jugement de ceux qui ont été baptizez par des Schismatiques. Il parle de l'Exocisme avec éloge, comme d'une ceremonie necessaire dans le Baptême; il fait mention du Chrême, comme d'une chose sainte, & de l'onction qui se faisoit dans le Baptême. Il s'exprime en des termes si clairs sur la presence réelle du corps & du sang de JESUS-CHRIST dans l'Eucaristie, & sur l'adoration qui est dûë au Saint Sacrement, qu'on ne peut rien desirer de plus formel. Il remarque plusieurs ceremonies de la cele-

bration de l'Eucariſtie, à laquelle il donne le nom de Sacrifice ; il paroît par ce qu'il en dit, qu'on offroit de ſon temps le Sacrifice pour toute l'Egliſe Catholique, & que l'on y recitoit l'Oraiſon Dominicale, que l'on celebroit ſur un Autel de bois, qui étoit orné & couvert d'un linge pour plus grand reſpect, qu'on ſe ſervoit de calices d'or & d'argent, & qu'on avoit des ornemens. Il dit, que l'Egliſe a des Juges, qu'elle punit les crimes, & qu'elle met en penitence ceux qui ont confeſſé leurs pechez, ou qui en ſont convaincus. Il louë la virginité, il dit qu'elle n'eſt pas neanmoins d'obligation à ceux qui n'en ont point fait vœu. Il remarque que de ſon temps ce vœu ſe faiſoit ſolemnellement par les vierges qui ſe conſacroient à Dieu, & qu'elles portoient une petite couverture ſur leur tête, qui étoit la marque du vœu qu'elles avoient fait. Il témoigne aſſez en parlant du tombeau de Saint Pierre & de Saint Paul, le reſpect que l'on avoit de ſon temps pour les reliques des Saints ; & en parlant de Lucille, il blâme ceux qui honorent les Reliques des faux Martyrs qui ne ſont point reconnus dans l'Egliſe. *S. Optat.*

La ſeule erreur qu'on puiſſe remarquer dans les livres d'Optat, eſt qu'il ſoûtient que ceux qui avoient été baptizez du Baptême de Jean, avant l'inſtitution du Baptême de JESUS-CHRIST, ne furent point rebaptizez. On peut encore y ajoûter ce qu'il dit de la reïteration du Baptême des Heretiques, & peut-être auſſi ce qu'il avance ſur les forces du libre arbitre, à qui il ſemble donner le pouvoir de vouloir & de commencer une bonne action, & même de s'avancer dans la voie du ſalut, ſans le ſecours de la grace de JESUS-CHRIST ; mais

S. Optat. ces erreurs ſont legeres & pardonnables. On peut encore reprendre dans ſon livre la maniere allegorique, dont il explique pluſieurs paſſages de l'Ecriture ſainte, en leur donnant un ſens fort éloigné de celui qu'ils ont naturellement, & en les appliquant à des choſes avec leſquelles ils n'ont point de rapport. Ce defaut qui ſeroit tolerable dans un Prédicateur, ne ſemble pas être pardonnable à un Auteur qui écrit un Traité de Controverſe, dans lequel il faut que toutes les preuves ſoient ſolides & convainquantes. Mais Optat avoit affaire à des ennemis qui en uſoient de même, & qui abuſoient des paſſages de l'Ecriture pour calomnier l'Egliſe, & pour donner des éloges à leur Secte.

Le texte d'Optat eſt fort corrompu en pluſieurs endroits. Il fut imprimé à Mayence l'an 1549. avec beaucoup de fautes. Enſuite Monſieur Baudouïn, tres-habile Juriſconſule, le fit imprimer à Paris l'an 1563. aprés l'avoir revû ſur un Manuſcrit que Monſieur Dépenſe lui avoit communiqué, & l'avoit corrigé en pluſieurs endroits. Il mit à la tête une grande Preface contre Calvin, dans laquelle il refutoit la concluſion que cét Heretique avoit tirée de l'Hiſtoire d'Optat, que les Princes étoient des Juges legitimes en matiere de Religion, & en même temps il découvroit quantité de lourdes fautes & d'erreurs groſſieres qu'il avoit avancées. Il ne jugea pas à propos de mettre cette Preface dans la ſeconde Edition d'Optat, qu'il fit imprimer à Paris en 1569. avec Victor d'Utique, aprés l'avoir revû & corrigé ſur un Manuſcrit. C'eſt ſur cette Edition que fut faite celle de Commelin de l'an 1599. Les Annotations de ce celebre Juriſ-

consulte sur Optat sont tres-sçavantes & tres-curieuses, & elles éclairciſſent parfaitement bien l'Hiſtoire des Donatiſtes ; mais elles ſont ſi longues, qu'elles peuvent paſſer plûtôt pour un Commentaire que pour des Notes. En 1631. Monſieur de Laubeſpine fit imprimer à Paris les livres d'Optat dans un volume *in folio* avec de petites notes, & de grandes obſervations, qu'il joignit aux Annotations de Baudouïn, & à quelques notes d'un Auteur inconnu. Il a ajoûté les monumens dont nous avons parlé, avec l'Hiſtoire de la Conference de Carthage par Baudouïn, & les excellentes Obſervations Françoiſes & Latines, qu'il avoit faites ſur la diſcipline de l'Egliſe. La même année 1631. Emery Caſaubon fit imprimer à Londres le texte d'Optat en petit volume avec des notes critiques tres-judicieuſes. Enfin M. le Prieur a pris ſoin d'une nouvelle impreſſion de cét Auteur faite à Paris par la Veuve de Dupuis. En 1679. l'on a mis dans cette Edition les Prefaces de Monſieur Baudouïn, les Notes de Monſieur de Laubeſpine, de Caſaubon, de Barthius, & celles de l'Auteur inconnu. Monſieur le Prieur en a encore ajoûté quelques-unes qu'il a miſes au deſſus de celles des autres, quoiqu'elles ne meritent pas de tenir un rang ſi honorable. Ceci eſt ſuivi du Commentaire de Baudouïn, & des Obſervations de Monſieur de Laubeſpine ſur Optat, de la Conference de Carthage, & des autres pieces dont nous parlé. Enfin l'Hiſtoire de la Conference de Carthage écrite par Baudouïn eſt le dernier Ouvrage de ce Volume, qui ait quelque rapport aux livres d'Optat. Aprés tant d'Editions & de Commentaires, il ſembleroit que cét Auteur devroit être fort correct & fort débrouïllé. Cela *S. Optat.*

S. Optat. n'eſt pas toutefois ainſi : car le texte eſt encore fort corrompu il y a bien des endroits qui demandent d'être éclaircis & reſtituez. Les Notes de Baudouïn éclairciſſent bien l'Hiſtoire ; mais il s'eſt encore trompé en pluſieurs rencontres, comme Monſieur de Valois l'a fait voir dans ſa ſçavante Diſſertation du Schiſme des Donatiſtes. Les Notes & les Obſervations de Monſieur de Laubeſpine expliquent quelques points de diſcipline ; mais elles ne ſont pas toûjours juſtes. Celles de Monſieur Caſaubon ſont les meilleures pour l'intelligence du texte. Pour celles de Barthius & des autres, on n'en doit pas faire grand état. Le ſçavant Monſieur Rigaut aprés avoir donné le Tertullien, le Minutius & le S. Cyprien, avoit deſſein de donner l'Optat. Et il eſt à preſumer, que comme il étoit fort habile Critique, tres-verſé dans l'Antiquité Afriquaine & dans la connoiſſance des Manuſcrits, il auroit fait des corrections conſiderables, & rétabli le texte d'Optat en pluſieurs endroits. Mais il eſt mort avant que d'avoir entrepris cét Ouvrage. Je pourrai peut-être l'entreprendre, & donner un texte d'Optat, revû ſur pluſieurs MSS. qui ſont plus corrects que celui que l'on a eu juſqu'à preſent.

Saint Optat.] Le nom d'Optat eſt aſſez commun parmi les Afriquains. S. Auguſtin parle de pluſieurs autres perſonnes de ce nom, qu'il eſt aiſé de diſtinguer d'avec celui-ci.

b *Mileve.*] Il y a eu quelques Auteurs qui l'ont crû Evêque de Malte ; c'eſt une ignorance groſſiere. Mileve eſt une ville de Numidie en Afrique, dont il eſt ſouvent parlé dans les Conciles d'Afrique.

c *Il mourut sous l'Empire de Valentinien.*] Dans le livre second, il met dans son Catalogue des Papes le Pape Sirice, qui n'a été Evêque de Rome qu'aprés la mort de Valentinien. Ce qui feroit douter de ce que dit Saint Jerôme, s'il n'eût été bien facile à un Copiste d'ajoûter le nom de Sirice en décrivant cét Ouvrage aprés la mort d'Optat.

d *Le style de ce dernier Livre.*] Le style en est plat, rampant & foible, au-lieu que le style d'Optat est élevé, mâle & enrichi de plusieurs figures. Il y a même quelques termes qui ne paroissent pas être d'Optat. L'Auteur de ce Livre traite ce qu'Optat avoit déja traité au livre premier, au livre troisiéme & au commencement du quatriéme. Cette repetition fait encore voir qu'il n'est pas de lui. *S. Optat.*

e *Des sentimens opposez à ceux qui se trouvent dans les autres livres.*] Cét Auteur diminuë l'énormité du crime de ceux qui avoient livré les Livres sacrez pour être brûlez. Il nie que cette faute soit un crime capital, il s'efforce de persuader qu'elle est legere & pardonnable. Au contraire, Saint Optat au livre premier, declare que c'est un grand mal, égal à celui du Schisme, & que ceux qui le commettoient, rachetoient quelques années de cette vie par la perte de la vie éternelle. Ce qui suppose, que ce crime étoit mortel, & qu'il meritoit la damnation. L'Auteur du livre septiéme enseigne le contraire.

ACACE DE CESARE'E.

Acace de Cesarée.

ACACE surnommé le Borgne, parce qu'il avoit la vûë de travers, succeda l'an 338. à son Maître Eusebe Evêque de Cesarée en Palestine. Il se joignit aux Eusebiens, & vint à Sardique avec eux. Il fut un de ceux contre lesquels le Synode des Occidentaux tenu en cette ville, prononça une Sentence de déposition. Estant retourné en Orient, il eut quelques differends avec Cyrille de Jerusalem, & en haine de ce Saint, il se separa des demi-Ariens, & se joignit aux Anoméens : il défendit fortement ces derniers aux Conciles de Seleucie & de Constantinople, mais il se repentit bien-tôt d'avoir pris ce parti ; & ayant fait ordonner Melece & plusieurs autres Evêques, dont la doctrine étoit Catholique, il se réünit avec eux, & signa la Formule du Concile de Nicée dans le Synode des Orientaux tenu à Antioche sous l'Empire de Jovien. Il mourut vers l'an 366. Il composa plusieurs Ouvrages avant que d'être Evêque, il écrivit un livre contre Marcel d'Ancyre, dont S. Epiphane rapporte un Fragment dans l'Heresie 72. Quelque temps aprés qu'il fut Evêque, il fit la Vie d'Eusebe son predecesseur & son Maître, comme Socrate en est témoin au chapitre quatriéme du second livre de son Histoire. S. Jerôme dit qu'il avoit fait dix-sept volumes de Commentaires sur l'Ecriture, sept volumes sur diverses questions, & plusieurs autres Traitez sur differentes matieres. Cét Auteur avoit beaucoup d'esprit & d'érudition ; mais il changeoit de sentiment & de langage par interest & par passion.

PHOTIN.

PHOTIN Evêque de Sirmich étoit originaire de Galatie. Comme il avoit été Diacre & disciple de Marcel d'Ancyre, il suivit une partie de ses erreurs. Il ne distinguoit pas la personne du Verbe d'avec celle du Pere, & il disoit qu'on ne devoit point lui donner le nom ni la qualité de Fils de Dieu, avant qu'il fût né de Marie *a*. A peine avoit-il commencé de découvrir son erreur *b*, qu'elle fut condamnée par les Evêques d'Orient dans un Concile qui se tint à Antioche l'an 345. & par les Evêques d'Occident dans le Concile de Milan de l'an 346. Deux ans aprés, ces derniers s'assemblerent à Sirmich pour le déposer ; mais ils ne pûrent en venir à bout à cause de l'opposition du peuple de cette ville, & se contenterent de porter une Sentence contre lui, & d'en écrire aux Orientaux. Mais enfin ceux-ci s'étant assemblez à Sirmich l'an 351. quand l'Empereur Constance fut maître de cette ville aprés la défaite de Vetranion, ils déposerent Photin, & le firent exiler. Il mourut en Galatie, lieu de son exil, sous l'Empire de Valentinien & de Valens vers l'an 376. Cét Heretique avoit de l'esprit & de l'eloquence, il étoit vif & subtil dans ses raisonnemens, & il menoit une vie irreprochable. Il avoit écrit plusieurs Ouvrages; mais les principaux étoient son Traité contre les Gentils, & les Livres adressez à l'Empereur *Photin.*

Photin. Valentinien. Saint Ephiphane rapporte dans l'Hereſie 71. quelques Extraits de la Conference qu'il eut avec Marcel d'Ancyre dans le Concile de Sirmich. Nous n'avons rien autre choſe de lui. Vincent de Lerins nous aſſûre qu'il avoit beaucoup d'eſprit, de ſcience & d'eloquence, & qu'il parloit également bien Grec & Latin, comme on le voit, dit-il, par ſes Ouvrages dont il a écrit une partie en Grec, & l'autre en Latin.

---

a *Il ne diſtinguoit pas, &c.*] C'eſt ainſi que S. Athanaſe dans l'Apologie ſeconde, dans le livre des Synodes, & S. Epiphane dans l'Hereſie 51. expliquent l'erreur de Photin. On l'accuſe ordinairement d'avoir renouvellé les erreurs de Paul de Samoſate & d'Ebion. Mais quoi-qu'il parlât comme eux, il n'étoit pas tout-à fait dans leurs ſentimens. Car il ne croyoit pas comme Ebion, & comme Paul de Samoſate, que JESUS CHRIST fût un pur homme. Mais il diſoit que le Fils de Dieu étoit né de Marie, parce qu'il ne croyoit pas qu'il eût eu la qualité de Fils de Dieu, avant que d'être né de la Vierge. Il approchoit plus de l'erreur de Sabellius, parce qu'il ne diſtinguoit pas le Verbe, avant qu'il fût né de Marie.

b *A peine avoit-il commencé de découvrir ſon erreur.*] Quelques-uns diſent qu'il a commencé à la publier ſous le Regne de Conſtantin; & ils ſe fondent ſur l'autorité de Severe Sulpice. Mais Socrate au livre ſecond, chapitre 18. & Saint Hilaire dans le livre des Fragmens, ſont témoins que l'erreur de Photin ne fut connuë qu'un peu avant le Concile d'Antioche de l'an 345. Tout ce que nous avons dit de l'Hiſtoire de Photin, eſt tiré des Fragmens de S. Hilaire; & ce que nous avons remarqué de ſes Ouvrages, eſt pris de Saint Jerôme dans ſon Catalogue.

AËTIUS ET EUNOMIUS.

Aëtius & Eunomius.

CEs deux Impies ne meritent pas d'être mis au nombre des Auteurs Eccleſiaſtiques, & nous ne parlons ici d'eux que pour condamner leurs Ouvrages, & leur methode d'écrire ſur la Religion. Aëtius étoit de Celeſyrie, fils d'un ſoldat de la garde du Gouverneur. Il fut quelque temps Orfévre; mais enſuite quittant ce métier, il s'appliqua à l'étude de la Dialectique, & ſe retira dans la ville de Tyr, où il ſe mit ſous la diſcipline de Paulin Evêque de cette ville, vers l'an 330. Aprés la mort de cét Evêque, il fut chaſſé par Eulalius, & contraint de ſe retirer à Anazarbe, où il converſa avec deux diſciples du Martyr Lucien. De là il vint à Antioche, où il connut Leonce, qui fut depuis Evêque de cette ville, qui le chaſſa peu de temps aprés. Ne ſçachant plus où donner de la tête, il s'érigea en Controverſiſte, & diſputa publiquement avec aſſez peu de ſuccés contre deux Heretiques. Mais apparemment, parce que cét Art ne lui donnoit pas de quoi ſe nourrir, il voulut ſe mêler de Medecine. Voilà ce que Philoſtorge partiſan d'Aëtius, rapporte du commencement de la vie de ſon Maître. Saint Gregoire de Nyſſe le dépeint encore avec des traits plus noirs. Il dit que de Vigneron il étoit devenu Forgeron, qu'il avoit été accuſé en Juſtice d'avoir pris un collier d'or à une femme & de lui en avoir rendu un de la même forme & de la même groſſeur, qui n'étoit que

Aëtius & Eunomius.

de cuivre doré. Qu'ensuite il s'étoit mis au service d'un Charlatan, & qu'aprés avoir gagné quelque chose avec lui, il s'étoit fait Medecin ; qu'ayant enfin appris les subtilitez de la Logique d'Aristote, il avoit eu accés par ce moyen auprés de Gallus Cesar. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Aëtius sçavoit toutes les subtilitez & toutes les chicannes de la Logique d'Aristote, mais il étoit ignorant dans l'Ecriture & dans l'Antiquité Ecclesiastique. Un homme de cét esprit étoit tres-propre à avancer toutes sortes d'impietez, à les soûtenir avec effronterie, & même à embarrasser ceux contre qui il disputoit. Il fut ordonné Diacre par Leonce d'Antioche, qui le dépossa peu de temps aprés. Eudoxe tenta inutilement de le rétablir, & il en fut empêché par la haine que lui portoient les Chrétiens d'Antioche. Il demeura neanmoins dans cette ville, étant dans l'amitié d'Eudoxe, jusques à ce qu'il fut relegué à Pepuze par l'ordre de l'Empereur Constance. Il vint au Concile de Constantinople, où il disputa contre les Evêques demi-Ariens, qui ayant découvert son impieté, le rendirent odieux à l'Empereur, & le firent chasser du Palais. De sorte qu'Eudoxe, Acace & ceux de son parti furent obligez de se condamner l'année 360. Aprés sa condamnation il fut relegué à Mopsueste, & de là transferé à Amblade, qui est un Château de la Phrygie. Il revint sous l'Empire de Julien, & Eudoxe qui étoit passé dans le Siege de Constantinople, écrivit à Euzoïus Evêque du parti des Ariens à Antioche, de le recevoir, & de casser la Sentence de condamnation portée contre lui. Mais Euzoïus ne l'ayant pas fait assez promptement, Eudoxe le fit ordonner Evêque par quelques Evêques

assemblez à Constantinople ; & peu de temps après Euzoïus ayant assemblé un Concile de neuf Evêques, declara nul le jugement qui avoit été rendu à Constantinople contre cét Heretique. Mais enfin sous l'Empire de Jovien, Aëtius abandonné par Eudoxe & par les autres Evêques qui l'avoient soûtenu, fit bande à part, & ordonna plusieurs Evêques pour son parti. Il fut contraint du temps de l'Empereur Valens de se retirer dans l'Isle de Lesbos. Il mourut neanmoins à Constantinople l'an 366. *Aëtius & Eunomius.*

La doctrine d'Aëtius étoit la pure doctrine d'Arius, sans déguisement ; mais il se servoit de termes & de comparaisons tout-à-fait odieuses pour l'expliquer. Il disoit sans hesiter, que le Fils de Dieu étoit dissemblable à son Pere, qu'il étoit d'une autre substance, qu'il avoit été crée de rien. C'est pourquoi l'on appella ses disciples Anoméens, Eterousiens, Exoucontiens, termes qui designent les trois dogmes, dont nous venons de parler. Il disoit du Saint Esprit les mêmes choses que du Verbe. Il s'étoit imaginé que Dieu lui avoit revelé des mysteres inconnus aux Apôtres. Il pretendoit qu'il avoit une connoissance claire & distincte de Dieu, & qu'il le comprenoit comme il se comprend lui-même. Il soûtenoit encore avec Arius, que le Verbe avoit pris une chair sans ame. Ses disciples ne baptizoient que par une seule immersion, & au nom de la mort de JESUS-CHRIST : ils rebaptizoient ceux qui venoient vers eux, quoiqu'ils eussent été baptizez par les Catholiques. On en accuse quelques-uns d'avoir enseigné, que les crimes les plus énormes n'empêcheroient point le salut de ceux qui seroient de leur sentiment.

Aëtius & Eunomius.

Aëtius, comme remarque Theodoret, avoit fait une *Technologie*, ou une *Sophiſtiquerie* de la Theologie. Il faiſoit quantité de propoſitions qui contenoient des difficultez indiſſolubles, à ſon avis, pour détruire le myſtere de la Trinité. Nous avons dans l'Hereſie 76. de S. Epiphane un Libelle qui contient quarante-ſept propoſitions de cette nature; & ce même Auteur eſt témoin qu'Aëtius en avoit compoſé trois cens toutes pareilles. En voici une ou deux qui ſuffiſent pour faire juger des autres. *Eſt-il poſſible à Dieu de faire qu'une perſonne engendrée ne ſoit pas engendrée?... Si Dieu n'eſt pas engendré ſelon ſon eſſence, comment peut-on dire que ce qui eſt engendré, ſoit de ſon eſſence? Une même eſſence peut-elle être engendrée & non engendrée?*

Eunomius diſciple d'Aëtius étoit fils d'un Laboureur d'un village de Cappadoce. Il écrivit quelque temps pour le Public, enſuite il ſe fit Maître d'Ecole; & enfin il ſe mit ſous la diſcipline d'Aëtius. Il n'étoit pas ſi ſubtil que ſon Maître; mais il étoit plus diffus. Ayant été ordonné Diacre par Eudoxe, il fut bien-tôt relegué à Myde ville de Phrygie. Il revint à Conſtantinople dans le temps du Concile l'an 359. & quelque temps aprés il fut ordonné Evêque de Cizique par Eudoxe ſon protecteur, qui lui conſeilla de cacher ſa doctrine. Mais n'ayant pas ſuivi cét avis, il fut accuſé par ſon peuple, & Eudoxe ſe trouva obligé de le condamner & de le dépoſer. Il ſe ſepara enſuite entierement de cét Evêque, & ſe retira dans une maiſon qu'il avoit à Calcedoine, où il cacha le Tyran Procope. Son Maître Aëtius étant revenu à Conſtantinople, il vécut quelque temps avec lui, & lui rendit les derniers devoirs. Mais il

fut bien-tôt obligé de se retirer à Calcedoine, & même ayant été accusé devant l'Empereur d'avoir donné retraite à son ennemi, il fut exilé en Mauritanie. Mais Valens Evêque de Mursе, obtint son retour, & il se fût mis bien auprés de l'Empereur, si Eudoxe ne l'eût empêché de le voir. Sur la fin de l'Empire de Valens, Modeste Prefet du Pretoire le relegua dans l'Isle Naxos, comme un perturbateur du repos de l'Eglise. Aprés la mort de cét Empereur, il revint à Calcedoine; mais Theodose l'envoya aussi-tôt en exil à Halmyride; & ce château ayant été pris par les ennemis, il fut transferé à Cesarée ville de Cappadoce. Mais les habitans de cette ville ne l'ayant pû souffrir, parce qu'il avoit autrefois écrit contre Saint Basile leur Evêque, il obtint permission de demeurer dans le lieu de sa naissance, où il mourut. Il vivoit encore quand S. Jerôme écrivoit son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques. Il avoit écrit plusieurs Ouvrages contre l'Eglise, & sept livres de Commentaires sur l'Epître aux Romains, dont Socrate parle au septiéme chapitre du quatriéme livre de son Histoire. Ce même Auteur remarque qu'il a imité le style sophistique de son Maître, & qu'il a suivi ses raisonnemens. Qu'il n'étoit point habile dans l'Ecriture Sainte, & qu'il n'en avoit pas l'intelligence; mais qu'il avoit une abondance de paroles, & qu'il repetoit souvent les mêmes choses en differens termes, sans expliquer jamais clairement ce qu'il se proposoit; qu'ainsi quoi-qu'il eût employé beaucoup de paroles pour expliquer l'Epître de Saint Paul aux Romains, il n'avoit jamais pû venir à bout de découvrir le vrai sens de cét Apôtre. Il ajoûte que les autres livres étoient écrits

Aëtius & Eunomius.

Aëtius & Eunomius. de la même maniere, & que quiconque prendroit la peine de les lire, y trouveroit beaucoup de mots, & fort peu de choses. S. Basile rapporte dans ses livres contre Eunomius une partie des livres de cét Heretique, qu'il refute ensuite. Eunomius répondit au livre de S. Basile par une Apologie, & S. Gregoire de Nysse entreprit la défense de son frere, & la refutation de l'Apologie de cét Heretique. Il rapporte aussi quelques-uns de ses passages, & plusieurs de ses raisonnemens. Ces Fragmens d'Eunomius nous font connoître qu'il suivoit la methode de son Maître, mais qu'il étoit plus clair & plus diffus.

GEORGE DE LAODICE'E.

George de Laodicée. CE George étoit Prêtre de l'Eglise d'Alexandrie du temps d'Arius. Il fut dans les interêts de cét Heretique, & faisant semblant d'être Mediateur entre Alexandre & lui, il soûtenoit son impieté. Nous avons dans le livre des Synodes de S. Athanase deux lettres de cét homme, l'une écrite à Alexandre, dans laquelle il veut lui persuader qu'on pouvoit dire qu'il y avoit eu un temps que le Fils de Dieu n'étoit point; & l'autre aux Sectateurs d'Arius, dans laquelle il leur conseilloit d'avouër que le Fils étoit du Pere & de Dieu, puisque toutes choses sont de Dieu. Alexandre le chassa de l'Eglise, non seulement à cause de son Heresie; mais aussi pour quelque autre sujet. Estant excommunié à Alexandrie,

drie, il voulut se faire recevoir dans le Clergé d'Antioche ; mais Eustathe l'ayant rejetté, il se retira à Arethuse, où il fut reçû, puisque Constantin l'appelle Prêtre d'Arethuse. Il fut ensuite ordonné Evêque de Laodicée, & assista avec les Eusebiens au Concile de Tyr & d'Antioche. Les Occidentaux prononcerent contre lui une Sentence de deposition dans le Concile de Sardique. Depuis il se declara l'ennemi des Eunomiens, & chef du parti des demi-Ariens. Ce fut lui qui écrivit une lettre circulaire aux Evêques de son pays contre Aëtius & contre Eudoxe, rapportée par Sozomene au chapitre quatorzéme du livre quatriéme de son Histoire, par laquelle il les exhortoit à s'assembler pour condamner ces impies, comme ils firent dans le Concile d'Ancyre l'an 358. George mourut quelque temps aprés. Il a passé dans l'antiquité pour un homme tres-habile dans la Philosophie. Theodoret est témoin qu'il avoit écrit contre les Manichéens, & Socrate cite un livre qu'il avoit fait de la Vie d'Eusebe d'Emese.

George de Laodicée.

Theodoret. hæret. Fab. l. 1. c. 26. Soc. Hist. lib. 2 c. 9. & lib. 1. c. 24.

LES APOLLINAIRES.

Les Apollinaires.

APOLLINAIRE le pere étoit citoyen d'Alexandrie. Il quitta sa patrie, & vint enseigner la Grammaire à Beryte. Il passa ensuite à Laodicée, où il eut un fils qui porta son même nom, qu'il fit étudier. Ce jeune homme qui avoit beaucoup d'esprit, fit en tres-peu de temps un merveilleux progrés dans les sciences, & se rendit capable d'en-

Socrat. lib. 2. c. 46. Sozom. lib. 5. c. 18.

Les Apollinaires.

seigner publiquement la Rhetorique à Laodicée, pendant que son pere faisoit des livres de Grammaire. S'étant ensuite appliquez à l'étude de l'Ecriture, le pere fut ordonné Prêtre, & le fils Lecteur. Mais comme ils avoient beaucoup d'affection pour les sciences prophanes, ils entretinrent une étroite liaison avec un Sophiste Payen, nommé Epiphane, qui les rendit odieux aux Chrétiens. Socrate dit que Theodore Evêque de Laodicée les chassa pour ce sujet de l'Eglise, & il est certain que George successeur de Theodore prit ce pretexte pour les excommunier, parce qu'ils prenoient le parti de Saint Athanase contre lui. Neanmoins Apollinaire le fils fut élû [b] Evêque de Laodicée, & il fut aimé & estimé de Saint Athanase, de Saint Basile, de S. Epiphane, & de tous les grands Hommes de son siecle [c], à cause de sa science & de son érudition. Mais ensuite étant tombé dans des erreurs touchant le mystere de l'Incarnation, il fut consideré comme un Heretique, & il donna le nom à une Secte, qui fut condamnée par l'Eglise. Il mourut sous l'Empire de Theodose vers l'an 380. Tous les Anciens sont témoins que cet Auteur a composé une infinité de volumes [d] sur l'Ecriture Sainte, & sur d'autres matieres. Il avoit fait des livres contre les Ariens, contre Eunomius, contre Origenes & contre plusieurs Heretiques. Il avoit aussi composé plusieurs Homelies, & écrit differentes lettres [e]. Mais son chef-d'œuvre au jugement de tout le monde, étoit le grand Traité divisé en trente livres, qu'il avoit écrit pour la défense de la Religion contre le Philosophe Prophyre [f]. Il surpassoit en beauté & en force tout ce qui avoit été écrit par Eusebe & par les Anciens contre la Re-

ligion des Payens. Il écrivit encore du temps de l'Empereur Julien un autre grand Ouvrage de la verité de la Religion contre l'Empereur & contre les Philosophes Payens. L'on dit que Julien, aprés l'avoir parcouru, écrivit à celui qui le lui avoit envoyé : *Je l'ai lû, je l'ai compris, je l'ai condamné* ; & que Saint Basile, ou quelque autre Evêque lui fit réponse : *Vous pouvez l'avoir lû, mais assûrément vous n'y avez rien compris : car si vous l'euſſiez entendu, vous ne l'euſſiez jamais condamné.* Sous le regne du même Empereur, Apollinaire voyant qu'il étoit défendu aux Chrétiens de faire lire à leurs enfans les Poëtes, les Orateurs & les Philosophes Grecs, il écrivit en vers heroïques l'Histoire des Hebreux, jusques au temps de Saül, & divisa cét Ouvrage en vingt-quatre livres à l'imitation d'Homere. Il prit encore des sujets tirez de l'ancien Testament pour en faire des Tragedies, des Comedies & des Odes à l'imitation d'Euripide, de Sophocle & de Pindare. Enfin il tourna en formes de Dialogues les Evangiles & les Epîtres des Apôtres, pour imiter des livres de Platon. De sorte que ces Ouvrages pouvoient suppléer à ceux des Auteurs prophanes de tout genre. Socrate attribuë les Ouvrages poëtiques à Apollinaire le pere ; & il y a apparence qu'ils étoient plûtot de lui, puisqu'ils conviennent mieux à sa profession. Nous avons encore une traduction des Pseaumes en vers, qui porte le nom d'Apollinaire ; c'est le seul Ouvrage entier que nous ayons de cét Auteur. C'est une traduction exacte, fidele & noble de tous les Pseaumes. Quelques-uns lui attribuënt aussi la Tragedie intitulée *le Christ souffrant*, qui porte le nom de Saint Gregoire

Les Apollinaires.

Les Apollinaires.

de Nazianze, mais elle n'eſt pas du même goût, ni du même ſtyle. Theodoret rapporte quelques paſſages d'Apollinaire dans ſes Dialogues, qui prouvent que cét Auteur a reconnu que JESUS-CHRIST avoit pris une chair dans le ventre de la Vierge, & que cette chair n'a point été changée en la divinité; mais qu'il a nié que l'ame de JESUS-CHRIST eût un entendement ou un eſprit. Eulogius dans l'Extrait de Photius au volume 230. de ſa Bibliotheque, rapporte un paſſage d'Apollinaire, dans lequel il ſemble n'admettre qu'une ſeule nature en JESUS-CHRIST. Polemon diſciple d'Apollinaire, dont il eſt parlé au même endroit, & dans le quatriéme livre des Fables des Heretiques de Theodoret, étoit dans le même ſentiment, & il l'attribuë à ſon Maître. Les Extraits tirez des Sermons d'Apollinaire & de Polemon rapportez dans le Concile de Latran, ſous Martin V. dans la ſeſſion cinquiéme, prouvent encore qu'Apollinaire a ſoûtenu qu'il n'y avoit qu'une nature en JESUS-CHRIST aprés l'union. Cependant il reconnoît dans les paſſages rapportez par Theodoret, que la nature divine & la nature humaine étoient demeurées en JESUS-CHRIST ſans mélange & ſans confuſion, & qu'elles avoient retenu chacune leurs proprietez. C'eſt apparemment cette contradiction qui a fait dire à Saint Baſile, que le ſentiment d'Apollinaire ſur l'Incarnation étoit fort obſcur & fort embrouïllé. Ce même Pere dans les Lettres 59. & 295. & Saint Gregoire de Nazianze dans ſa premiere Lettre adreſſée à Cledonius, l'accuſent d'avoir été dans l'erreur de Sabellius qui confondoit les trois Perſonnes divines. Mais Theodoret re-

marque que dans le fonds il croyoit le myſtere de la Trinité comme nous, quoi-qu'il s'expliquât d'une maniere qui avoit donné occaſion de l'accuſer d'erreur, parce qu'il mettoit des degrez dans les trois Perſonnes de la Trinité, & qu'il ſembloit ne pas diſtinguer les ſubſiſtences perſonnelles. Et certes Saint Epiphane juſtifie Apollinaire de l'erreur du Sabellianiſme, & dit que Vital le plus fameux diſciple d'Apollinaire, qui ſe dit Evêque d'Antioche, étoit ſi éloigné de tenir cette erreur, que le pretexte qu'il alleguoit de ſa ſeparation avec Saint Paulin, étoit qu'il le croyoit dans les ſentimens de Sabellius. Enfin, Vincent de Lerins & Leontius purgent Apollinaire du ſoupçon du Sabellianiſme. On lui attribuë encore deux erreurs qui lui ſont communes avec pluſieurs Anciens. La premiere eſt la celebre opinion du regne de JESUS-CHRIST & des juſtes ſur la terre pendant mille ans, que Saint Baſile, Epître 74. & 293. S. Gregoire de Nazianze, Ep. 2 & Saint Jerôme dans le Catalogue chap. 28. lui reprochent. Et la ſeconde, que les ames des hommes ſont produites par les ames, comme les corps ſont produits par les corps. Saint Jerôme & Nemeſius ſont les ſeuls qui l'accuſent de cette erreur; le premier dans l'Epître 28. & le ſecond au chapitre 2. de ſon Traité. *Les Apollinaires.*

L'opinion d'Apollinaire ſur l'Incarnation fut condamnée dans le Concile d'Alexandrie, où il fut declaré que JESUS CHRIST avoit pris un corps, & une ame, & un eſprit comme nous. Paulin d'Antioche fit auſſi profeſſion de cette doctrine, par un Ecrit ſeparé, qui eſt à la fin du Concile d'Alexandrie, & dans Saint Epiphane dans l'hereſie 77. L'an 373. Vital diſciple d'Apollinaire, qui s'étoit fait

Les Apollinaires.

ordonner Evêque d'Antioche, alla trouver le Pape Damase, & lui presenta une Profession de Foi sur l'Incarnation, qui sembloit être Catholique, & qui rejettoit nettement l'erreur d'Apollinaire. S. Cyrille rapporte un Fragment de cette Profession de Foi dans son Livre adressé aux Reines. Le Pape ayant vû cette Profession de Foi, crût que Vital étoit Catholique, & ne lui refusa pas sa Communion; mais comme il n'étoit pas assûré entierement de sa bonne foi, il en écrivit à Paulin, & lui envoya des articles sur la Trinité & sur l'Incarnation, afin qu'il les fist signer à Vital & à tous ceux qui voudroient se réünir. Quand ces articles furent apportez en Orient, Vital & ceux de sa Secte ne voulurent point les signer. *Damase l'ayant appris*, dit S. Gregoire de Nazianze, *& étant instruit qu'ils persistoient dans leur ancienne erreur, il les chassa de l'Eglise, & déchira le Libelle, & les Anathematismes qui lui avoient été presentez par Vital, étant fort chagrin d'avoir été trompé.* Il rendit ce jugement dans un Concile de Rome tenu l'an 377. auquel assista Pierre Evêque d'Alexandrie. Les Orientaux approuverent ce qu'avoit fait Damase, & confirmerent le jugement que le Pape avoit rendu contre les Apollinaristes. Car dans le Synode d'Antioche de l'an 378. ils signerent un Tome ou un Ecrit des Occidentaux, qui condamnoit leurs erreurs. Depuis ce temps les Apollinaristes furent toûjours considerez comme des Heretiques, comme il paroît par le Concile de Constantinople, où on les joint aux Ariens, aux Eunomiens & aux autres Heretiques declarez.

Apollinaire a été celui de tous les Auteurs Chrétiens, qui avoit le plus étudié la Grammaire,

la Rhetorique & la Philosophie prophane. Mais il n'étoit pas profond dans la science de l'Ecriture & de la Religion, il philosophoit trop sur nos mysteres, & ne s'attachoit pas assez à la simplicité de l'Ecriture ; c'est ce defaut qui l'a fait tomber dans l'erreur. Car depuis qu'on s'abandonne une fois aux raisonnemens humains pour expliquer les mysteres, on s'écarte bien-tôt du droit chemin, & on est au hazard de se precipiter. Il n'avoit pas cette éloquence sublime & affectée du Bareau ; mais une éloquence Philosophique, qui consiste à tourner ses pensées & ses raisonnemens d'une maniere facile, nette & agreable. Philostorge rapporté par Suidas le compare à Saint Basile & à S. Gregoire de Nazianze ; & il dit que ces trois Hommes étoient les plus habiles de leur temps. Qu'ils avoient surpassé ceux qui avoient écrit avant eux, & que Saint Athanase mis en comparaison avec eux, paroissoit n'être qu'un enfant. Qu'ils s'étoient exercez dans les sciences prophanes, & qu'ils y avoient fait un tres-grand progrés. Qu'avec cela ils avoient tout ce qui étoit necessaire pour lire & pour entendre l'Ecriture, & principalement Apollinaire, qui entendoit la langue Hebraïque. Qu'ils excelloient chacun en leur genre ; que le style d'Apollinaire étoit plus propre pour la composition ; que celui de Saint Basile étoit bon pour les actions publiques ; mais que S. Gregoire de Nazianze l'emportoit sur tous les deux par l'élevation de son style. Qu'il étoit plus sublime que celui d'Apollinaire, & plus grave que celui de Saint Basile. Il ajoûte que ces trois personnes avoient toutes les qualitez propres pour s'attirer l'admiration de tout le monde. La Vie d'Apollinaire n'étoit pas

Les Apollinaires.

Les Apollinaires.

» en apparence moins sainte que celle de ces deux » grands Hommes. Enfin il eût pû être égal aux plus » grandes Colomnes de l'Eglise, dit excellemment » Vincent de Lerins, si sa curiosité prophane ne l'eût » pas porté à inventer des nouveautez, qui lui firent » perdre le fruit de tous ses travaux, & rendirent » sa doctrine plûtôt un sujet de scandale que d'édi- » fication.

La Paraphrase ou la Traduction des Pseaumes d'Apollinaire a été imprimée en Grec à Paris l'an 1580. & avec la version de Silburge, chez Commelin l'an 1596. Depuis elle a été mise dans les Bibliotheques des Peres. Les autres Ouvrages de cét Auteur sont perdus, à l'exception de quelques Fragmens. Son erreur a causé apparemment cette perte. Les Catholiques ont eu tant d'horreur des livres des Heretiques, qu'ils n'ont pas même conservé ceux qui ne regardoient point leur heresie, & qui pouvoient être utiles à l'Eglise; c'est pour cela que nous n'avons presque aucun livre des Heretiques anciens, & que les Eutychiens étoient obligez de mettre ceux d'Apollinaire sous le nom des Auteurs Catholiques, comme nous avons remarqué en parlant des Ecrits du Pape Jules.

---

a *Apollinaire.*] Les Grecs l'ont toujours appelé Ἀπολιναριστὴς. Saint Basile est le seul qui l'écrive avec deux λλ. S. Jerôme l'appelle *Apolinarius.* Le commun des Latins lui a donné le nom d'*Apollinaris*, qui est le plus doux.

b *Evêque de Laodicée.*] S. Athanase dans la lettre à ceux d'Antioche, Saint Epiphane dans l'heresie 77. S. Basile dans la lettre 293. Rufin au livre 2. chapitre 20. & S. Jerôme dans le Catalogue, sont témoins qu'il étoit Evêque de cette ville. Theodoret au livre 5. de son Histoire, dit qu'Apollinaire s'est voulu emparer du Siege d'Antioche,

mais c'eſt par ſon diſciple Vital.

c *Il fut aimé & eſtimé par les grands Hommes de ſon ſiecle.*] Il étoit tres-bon ami de Saint Athanaſe, qui l'avoit vû au retour de ſon exil, comme Saint Epiphane le témoigne dans l'heresie 77. Leontius au livre 3. contre Neſtorius, dit qu'Apollinaire ſe vantoit d'avoir des lettres d'Athanaſe, de Serapion & des grands Hommes de ſon temps. Il rapporte un Fragment d'une lettre d'Apollinaire, où il ſe vante d'avoir des lettres de S. Athanaſe. Ses Deputez aſſiſterent au Concile d'Alexandrie, & y ſignerent comme des Deputez d'un Evêque orthodoxe. On ne voit point que Saint Athanaſe ait rompu avec lui. Saint Baſile dit dans ſa lettre 82 qu'il a du reſpect pour cét homme ; qu'il eſt ſi fort ſon ami, qu'il voudroit prendre ſes fautes ſur ſoi-même. Saint Epiphane l'appelle un Vieillard venerable, & il dit qu'il avoit été cheri de Saint Athanaſe & de tous les Evêques orthodoxes. Saint Jerôme dans ſa lettre 64. dit qu'il l'a vû ſouvent à Antioche, qu'il l'a honoré, & qu'il a appris pluſieurs choſes de lui. Je paſſe ſous ſilence les témoignages de Socrate, de Sozomene, de Philoſtorge, de Vincent de Lerins, &c.

d *Vnus infinita evolumina.*] Saint Baſile Epître 74. dit, qu'il a rempli le monde de ſes livres. Theophile dans la premiere Epître, dit qu'il a écrit contre Origenes, contre les Eunomiens & les Ariens. Acace de Berée dans ſa lettre à S. Cyrille au tome 3. des OEuvres de ce Pere, page 63. dit la même choſe, & Saint Jerôme dit, qu'il a fait une infinité de livres. Vincent de Lerins dit, qu'il ſeroit trop long de faire le Catalogue de ſes Ouvrages. *Les Apollinaires.*

e *Pluſieurs Homelies & differentes Lettres.*] Il y a pluſieurs de ſes Sermons citez dans le Concile de Latran, ſous Martin V. dont on rapporte des Extraits au Tome 6. des Conciles pag. 314 315. & Sozomene au livre 2. chapitre 17. rapporte un Fragment d'Apollinaire touchant Saint Athanaſe. Il avoit auſſi écrit contre Diodore de Tarſe, comme il paroît par Suidas au livre 3. chapitre 4.

f *Son chef d'œuvre, au jugement de tout le monde, eſt le Traité contre Porphyre*] S. Jerôme dit que ſes 30. Livres contre Porphyre ſont les plus eſtimez de ſes Ouvrages. Vincent de Lerins dit, que c'eſt ſon plus grand & ſon plus excellent Ouvrage.

TITE DE BOSTRES.

Tite de Boſtres.

TITE Evêque de Boſtres, ville de l'Arabie Petrée, écrivit du temps des Empereurs Julien & Jovien un Traité contre les Manichéens, & quelques autres Ouvrages. Julien qui perſecutoit tous les Evêques qui avoient quelque reputation, fit tout ce qu'il pût pour chaſſer celui-ci de ſon pays, & pour le rendre odieux à ſon peuple. Il lui avoit écrit, que s'il arrivoit quelque trouble dans la ville de Boſtres, il s'en prendroit à lui & à ſon Clergé. „ Cét Evêque lui avoit fait réponſe, qu'il rete- „ noit ſon peuple en paix par ſes exhortations, „ & que quoi-qu'il y eût autant de Chrétiens que „ de Payens dans ſa ville, il faiſoit en ſorte qu'ils „ n'euſſent enſemble aucun démêlé Julien prit de là occaſion d'écrire aux Habitans de Boſtres contre leur Evêque, voulant leur perſuader malicieuſement que ſa réponſe leur étoit injurieuſe, & qu'elle ſuppoſoit que ſans ſes exhortations il ne fuſſent pas demeurez dans leur devoir. Cette accuſation maligne de l'Empereur Julien ne les empêcha pas neanmoins d'avoir confiance en leur Evêque, & il demeura en poſſeſſion de ſon Siége, juſqu'au temps de l'Empereur Valens, ſous lequel il mourut vers l'an 370. Il aſſiſta au Concile de Melece tenu à Antioche ſous l'Empire de Jovien l'an 364.

L'Ouvrage de Tite de Boſtres contre les Manichéens étoit écrit en Grec, & diviſé en quatre

livres ; il ne nous reſte que la verſion de trois de ces livres, compoſée par Turrien, & imprimée dans le Recueil d'anciennes Pieces fait par Caniſius, & dans les Bibliotheques des Peres. Le texte de l'Auteur eſt precedé des Argumens des quatre livres traduits du Grec, qui nous en font connoître le ſujet. Le premier livre, dit l'Auteur de ces Argumens, contient la refutation des principaux points de la doctrine des Manichéens, qui ſont éloignez du bon ſens, & contraires aux principes communs de la nature. Le ſecond eſt fait pour montrer, que l'homme n'eſt point porté au peché par un mal éternel & ſans principe, ou par un être contraire au vrai Dieu. Qu'il n'y a point de ſubſtance du mal dans le monde ; qu'il n'y a point en nous de deux ſortes de natures, une bonne, & l'autre mauvaiſe. Que c'eſt une folie & une impieté de condamner & de reprendre la maniere dont l'Univers eſt gouverné. Enfin, ce livre contient tout ce qu'on peut dire de la Providence, & prouve invinciblement qu'il n'eſt point neceſſaire d'admettre un ſecond principe contraire à Dieu. Le troiſiéme livre eſt compoſé pour défendre la Loi & les Prophetes, & pour montrer que Dieu eſt Auteur de l'ancien Teſtament, que l'on n'y peut rien trouver de mal, qu'il s'accorde en tout avec le nouveau, & qu'ainſi il n'eſt pas beſoin pour l'expliquer d'avoir recours à un ſecond principe contraire à Dieu. Le quatriéme livre défend le nouveau Teſtament contre les blaſphémes des Heretiques. On y fait voir qu'il n'y a rien dans l'Evangile qui favoriſe leur erreur ; que c'eſt en vain qu'ils veulent abuſer de quelques paſſages pour prouver leur impieté, & que les explications diaboli-

Tite de Boſtres.

Tite de Boſtres.

» ques qu'ils leur donnent, ne peuvent nullement » leur ſervir pour établir ce qu'ils diſent contre » Dieu. Dans le premier livre, il expoſe la doctrine des Manichéens, & en fait voir l'abſurdité par des raiſonnemens metaphyſiques. Dans le ſecond, il montre qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, & qu'un ſeul principe; qu'il n'eſt point auteur du peché, qu'il a fait l'homme libre & capable de faire le bien & le mal; qu'ainſi ce n'eſt point Dieu, mais l'homme qui eſt auteur du peché, & que le peché ne vient point de la nature de l'homme, mais de ſa volonté. Il explique cette grande difficulté des Manichéens, pourquoi les juſtes ſont ſouvent malheureux, & les impies tres-heureux en ce monde. Il fait voir que les juſtes ſont toûjours heureux, & les impies malheureux, parce que l'innocence eſt le ſouverain bonheur. Il ajoûte que les ſouffrances ſont utiles pour éprouver & pour exercer la vertu. Il ſoûtient que la mort n'eſt point un mal, parce qu'elle eſt la fin des crimes des méchans, & le commencement de la recompenſe des bons. Enfin, parcourant toutes les choſes de ce monde, & tous les accidens de la vie, il fait voir qu'il eſt aiſé de les accorder avec la providence de Dieu.

Dans le troiſiéme livre, il montre que l'ancien & le nouveau Teſtament s'accordent tres-bien, & que c'eſt un même Dieu qui en eſt Auteur.

Il y a dans ces livres beaucoup de Metaphyſique & de Dialectique. Les raiſonnemens en ſont ſolides & ſubtiles. Le ſtyle eſt aſſez net & aſſez pur pour un Ouvrage de cette nature. Il eſt ſurprenant qu'il n'ait point eu recours au peché orginel, pour expliquer toutes les difficultez des Manichéens. Il lui eût ſervi de ſolution generale à preſ-

que toutes leurs objections. Car on n'a plus de peine à comprendre, pourquoi l'homme eſt porté au mal, pourquoi il ſouffre, pourquoi il eſt ſujet à la faim, à la douleur, aux maladies, aux miſeres, à la mort, quand on a une fois admis le peché originel. Il ne s'en eſt toutefois point ſervi pour expliquer ces queſtions, il les a examinées en Philoſophe. Il n'a point parlé de la grace de JESUS-CHRIST, & il ſemble avoir ſuppoſé que l'homme peut de lui-même faire le bien comme le mal. *Tite de Boſtres.*

Il y a un Commentaire ſur l'Evangile de Saint Luc, que l'on attribuë à Tite de Boſtres; mais cét Ouvrage ne peut pas être de lui, puiſque celui qui eſt en Auteur, cite Saint Jerôme, Saint Iſidore de Damiette & Saint Cyrille d'Alexandrie, qui n'ont écrit que depuis la mort de Tite Evêque de Boſtres, dont nous parlons. Cét Ouvrage eſt neanmoins un tres-bon Commentaire literal ſur Saint Luc, & qui me paroît être fort ancien. Il a été donné au Public traduit par Peltanus, & imprimé par Sartorius à Ingolſtad l'an 1579. Depuis le P. Fronton du Duc donna le Grec ſur un Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, & il a été imprimé en Grec & en Latin dans l'Auctuaire de la Bibliotheque des Peres. On dit qu'il y a un Commentaire du même Auteur ſur S. Matthieu, & il y a même quelque apparence, parce que dans le Commentaire ſur Saint Luc il ne s'attache à expliquer dans cét Evangeliſte, que ce qui n'eſt point dans l'Evangile de Saint Matthieu. Enfin le Pere Combefis nous a donné dans ſon Auctuaire de la Bibliotheque des Peres, un Sermon ſur les Rameaux, qui porte le nom de Tite de Boſtres,

lequel n'eſt pas du vrai Titre de Boſtres, ni de l'Auteur des Commentaires ſur Saint Luc, n'ayant aucun rapport au genie & au ſtyle de ces deux Ecrivains.

DIDYME D'ALEXANDRIE.

Didyme d'Alexandrie.

RIEN n'eſt plus ſurprenant que ce que les Anciens nous rapportent de cét Auteur. Saint Jerome & Rufin, qui avoient été ſes diſciples, nous aſſûrent, qu'ayant perdu la vûë à l'âge de cinq ans, lorſqu'il avoit à peine appris à lire, il appliqua ſi fortement ſon eſprit à l'étude, qu'il apprit en perfection, non ſeulement la Philoſophie, la Rhetorique & la Muſique, mais auſſi la Geometrie, qu'on ne peut apprendre, ce ſemble, ſans le ſecours de la vûë. Il s'adonna particulierement à l'étude de la Theologie, & fut choiſi comme le plus habile pour occuper la Chaire de l'Ecole fameuſe de l'Egliſe d'Alexandrie. Sa reputation lui attira un tres-grand nombre de diſciples, dont les plus celebres ſont Saint Jerôme, Rufin, Pallade & Iſidore. Il avoit une facilité merveilleuſe à s'énoncer, une declamation agreable, & une penetration d'eſprit ſurprenante. Il répondoit ſur le champ à toutes les queſtions qu'on lui faiſoit ſur l'Ecriture, il refutoit les argumens que les Heretiques lui propoſoient contre la Religion, & faiſoit voir tout d'un coup le foible de leurs raiſonnemens. Il avoit écrit plu-

leurs excellens Ouvrages. Voici ceux dont Saint Jerôme fait mention dans son Catalogue : des Commentaires sur tous les Pseaumes ; des Commentaires sur les Evangiles de Saint Matthieu & de Saint Jean ; des Commentaires sur l'Epître aux Galates ; dix-huit tomes de Commentaires sur Isaïe ; trois livres de Commentaires sur Osée, *qui me sont adressez*, dit Saint Jerôme, & cinq livres sur Zacarie, *qu'il écrivit à ma priere*, dit le même ; des Commentaires sur Job, & une infinité d'autres Ouvrages qui demandent une table particuliere. Il a aussi écrit un Traité sur les Dogmes, ou sur les Sectes, deux livres contre les Ariens, & un livre du Saint Esprit, que *j'ai traduit en Latin*, dit le même Saint Jerôme. Il avoit encore interpreté les livres des Principes d'Origenes, & il les avoit défendus contre ceux qui les condamnoient. Il consideroit cét Auteur comme son Maître, & il avoit pris ses sentimens. Il vivoit encore, quand Saint Jerôme écrivit son Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques, c'est-à-dire, l'an 392. & avoit quatre-vingts-treize ans & plus ; on croit qu'il est mort deux ans aprés. L'attache qu'il avoit euë aux sentimens d'Origenes, l'a fait condamner par le cinquiéme Concile General, & par Martin V. dans la Séance cinquiéme du Concile de Latran, quoi-qu'il fût mort dans la Communion de l'Eglise, & que tous les Anciens, même S. Jerôme, en eussent parlé comme d'un homme, dont la doctrine étoit tres-orthodoxe. *Didyme d'Alexandrie.*

Nous avons dans les OEuvres de Saint Jerôme la traduction que ce Pere a faite du livre de Didyme touchant le Saint Esprit. Il dit dans sa Preface, qu'étant en Babylone, habitant de cette «

Didyme d'Alexandrie.

» Province, vêtu de pourpre, (il entend par ce
» terme la ville de Rome) il avoit eu deſſein d'é-
» crire un petit livre du Saint Eſprit, & de le de-
» dier à l'Evêque de cette ville; mais qu'auſſi-tôt le
» Senat des Phariſiens s'écria contre lui, & que la
» brigue des ignorans conſpira contre ſa perſonne;
» qu'il fut obligé de revenir à Jeruſalem, où il
» acheva ſon Ouvrage à la priere de Paule & d'Eu-
» ſtochium; mais qu'il ne le pût dedier à Damaſe
» qui étoit mort, quand cét Ouvrage fut achevé. Il
» ajoûte qu'il a mis à la tête le nom de l'Auteur
» qu'il a traduit, & qu'il a mieux aimé n'être que
» l'interprete de l'Ouvrage d'un autre, que de mê-
» ler, comme font quelques Latins, de méchantes
» penſées à ce qu'il y a de bon dans les Grecs. Il
a diviſé le Traité de Didyme en trois livres. Mais
à le bien prendre, c'eſt un diſcours ſuivi, qui ne
devoit pas être ſeparé, ou du moins qui ne le de-
voit être qu'en deux parties.

Ce Traité eſt le plus demonſtratif & le plus methodique de tous ceux que tous les Anciens ont compoſez pour prouver la divinité du Saint
» Eſprit. Il commence par ces paroles. Quoi-que
» l'on doive parler avec reſpect & avec exacti-
» tude de tout ce qui regarde la divinité, il faut
» principalement le faire, quand on parle du Saint
» Eſprit, puiſqu'il eſt dit dans l'Ecriture, que le
» blaſphéme que l'on prononce contre lui, eſt ir-
» remiſſible. C'eſt pourquoi il faut bien s'appli-
» quer à entendre ce qui eſt dit de lui dans la
» ſainte Ecriture, de peur de tomber dans quel-
» que erreur, qui faſſe prononcer des blaſphémes.
» C'eſt pourquoy il ſemble qu'il eût été à propos
» à un Fidele craintif, qui ſent comme moi ſa foi-

bleſſe,

bleſſe, de ſe tenir dans le ſilence ſur une queſtion qui eſt au deſſus de ſes forces, & de ne ſe pas hazarder à traiter une matiere où il y a tant de riſque. Mais puiſqu'il y a des perſonnes qui par une fermeté ſurprenante, s'élevent contre le ciel, & diſent du Saint Eſprit des choſes qui ne ſont point dans l'Ecriture, & qui n'ont jamais été avancées par les Auteurs Eccleſiaſtiques, je me ſuis crû obligé de ceder aux prieres frequentes de mes Freres, & de prouver mon ſentiment par les témoignages de l'Ecriture; de peur que quelques Fideles ignorant cette doctrine, ne ſoient ſeduits par ceux qui tiennent le contraire. Aprés avoir enſuite remarqué qu'il n'y a que dans l'Ecriture ſainte où il ſoit parlé du Saint Eſprit, & que c'eſt le même Eſprit qui animoit les Propheres & les Apôtres; il entre en matiere, & il prouve par pluſieurs argumens fondez ſur des paſſages de l'Ecriture ſainte, que le Saint Eſprit n'eſt point une creature, mais qu'il eſt d'une même nature que le Pere & le Fils. Il montre que le Saint Eſprit n'eſt point une creature. 1. Parce que toute creature eſt corporelle ou ſpirituelle. Or le Saint Eſprit, dit-il, n'eſt ni une creature corporelle, puiſqu'il habite dans l'ame, ni une creature ſpirituelle, parce que les creatures ſpirituelles reçoivent en elles les vertus, la ſcience, la ſainteté; au-lieu que le Saint Eſprit les produit dans les autres, étant lui-même ſubſtantiellement la vertu, la lumiere & la ſainteté. 2. Parce que toute creature eſt ſujette au changement, & renfermée dans un eſpace. Or le Saint Eſprit eſt immuable, & il eſt par-tout; il n'eſt donc point une creature. 3. Parce que celui qui ſanctifie, & celui qui eſt

« *Dydime d'Alexandrie.*

Dydime d'Alexandrie.

ſanctifié, ſont d'une differente nature. Or le Saint Eſprit ſanctifie toutes les creatures; il n'eſt donc pas de leur nature. Il ajoûte qu'on ne dit point que les hommes ſont remplis d'une creature, comme on dit qu'ils ſont remplis du Saint Eſprit. Il montre que le Saint Eſprit n'eſt point diviſible, mais qu'il reçoit differens noms, ſuivant les differens effets qu'il produit, quoi-que ce ſoit toujours un même Eſprit. Enfin il fait voir que l'Apôtre Saint Paul met une difference eſſentielle entre le Saint Eſprit & les Anges, laquelle fait aſſez connoître qu'il n'eſt point une creature. Il refute enſuite ceux qui diſoient que le Saint Eſprit étoit du nombre des choſes qui avoient été creées par le Verbe divin. Il explique un endroit du quatriéme chap. du Prophete Amos, où il eſt dit que Dieu crée l'eſprit, *creans ſpiritum*, en faiſant voir que cét endroit s'entend à la lettre du vent, & qu'il ne peut s'appliquer au Saint Eſprit, que dans un ſens allegorique & figuré.

Aprés avoir montré que le Saint Eſprit n'eſt point une creature, il prouve qu'il eſt de même nature que le Pere & le Fils. 1. Parce qu'ils n'ont qu'une même operation, & par conſequent qu'une même ſubſtance. 2. Parce que mentir au Saint Eſprit, eſt mentir à Dieu, comme il paroît par les paroles de Saint Pierre à Ananie. 3. Parce que la ſageſſe & la doctrine du Saint Eſprit eſt appellée la ſageſſe & la doctrine d'un Dieu. 4. Parce que le S. Eſprit eſt appellé le doigt du Pere. 5. Parce qu'il eſt dit de lui, qu'il eſt la ſageſſe même. 6. Parce que l'on croit au Saint Eſprit comme au Pere & au Fils, & que l'on baptize au nom du Saint Eſprit comme au nom du Pere & du Fils. 7. Parce qu'il

est appellé Seigneur comme le Pere & le Fils. 8. Parce qu'il est envoyé par le Pere au nom du Fils, comme ayant la même nature du Fils. 9. Parce que le Pere, le Fils & le Saint Esprit ne sont jamais separez; tout ce qui convient à l'une de ces trois personnes, convient aux deux autres; tout ce qui se dit de l'une, se dit des deux autres; tout ce que fait l'une, est fait par les autres, &c. Ils ont donc toutes trois une même nature & une même substance. Il finit par ces paroles: Puisqu'il « n'y a point de remission pour ceux qui blasphé- « ment contre la Trinité, il faut prendre garde en « parlant de ce mystere, de ne se pas tromper dans « la moindre expression. Que si quelqu'un veut lire « ce livre, il faut qu'il se purifie, afin qu'il ait l'e- « sprit éclairé pour entendre ce qu'il contient, & le « cœur plein de charité & de sainteté pour nous « pardonner, si nous n'avons pas toûjours répondu « à l'attente du Lecteur. Il faut seulement consi- « derer l'esprit dans lequel nous avons écrit, & ne « pas s'arrêter à la maniere dont nous nous sommes « exprimez. Car comme le témoignage de nôtre « conscience nous fait assûrer hardiment que nôtre « doctrine est celle de la Religion Chrétienne, de « même la bonne foi nous fait avoüer que nous « sommes fort éloignez dans nôtre maniere d'écrire, « de la politesse, de la delicatesse & de l'éloquence « des autres; parce que nous ne nous sommes at- « tachez qu'à expliquer religieusement ce que l'E- « criture sainte nous enseigne, sans nous arrêter à « polir & à orner nôtre discours. Mais quoi-qu'il « parle ainsi de son style, & que Saint Jerôme même dise, que cét Auteur n'est pas un fort habile Ecrivain; ce Traité neanmoins est fort bien écrit

Didyme d'Alexandrie.

Didyme d'Alexandrie.

pour un Traité dogmatique. Je ne parle pas des mots ni des termes, puisque nous n'avons pas l'Original Grec, mais du tour des pensées, de l'arrangement des preuves, & de la maniere de s'énoncer sur un mystere aussi difficile à expliquer que celui de la Trinité. Il traite ce sujet d'une maniere fort débrouïllée, sans s'écarter des difficultez. Il propose ses preuves nettement & agreablement. Ses raisonnemens sont serrez & convaincans. On remarque par-tout un fonds de Logique qu'il ne quitte point. Il allegue les passages de l'Ecriture dans leur sens naturel. Il fait plusieurs remarques tres-curieuses & tres-recherchées. Il se sert de termes tres-propres & tres-justes pour expliquer les mysteres. Il ne subtilise point trop, & cependant il éclaircit toutes les difficultez. En un mot, il seroit à souhaiter que les Scolastiques eussent pris ce Traité pour modele, & qu'ils eussent tous suivi sa methode en traitant des mysteres de la Religion. J'ai oublié à remarquer qu'il parle en passant de l'Incarnation, & qu'il dit que JESUS-CHRIST est un Homme-Dieu; qu'il ne faut pas néanmoins assûrer qu'il y ait deux personnes en lui, mais qu'il faut croire qu'étant Dieu & homme tout ensemble, on lui attribuë ce qui convient à la nature de Dieu & à la nature de l'homme. Il étoit bon de remarquer ceci contre l'erreur des Nestoriens.

Nous avons dans les Bibliotheques des Peres des Commentaires en Latin sur toutes les Epîtres canoniques qui portent le nom de Didyme. Ils paroissent anciens, & rien n'empêche qu'ils ne soient traduits d'un Commentaire Grec de cét Auteur. Il parle du sentiment de ceux qui croyent

que les esprits sont de toute éternité, & il ne le condamne, ni ne l'approuve. Il soûtient que la predestination n'est autre chose que le choix que Dieu a fait de ceux qu'il a prévû qui croiroient en JESUS-CHRIST, & qui feroient de bonnes actions. Il rejette le regne de mille ans, & il assûre que les delices & les joies du Paradis sont toutes spirituelles. Il desapprouve la crainte servile; il croit avec Origenes, que l'Incarnation de JESUS-CHRIST a servi aux Anges aussi-bien qu'aux hommes, & qu'elle les a purifiez de leurs fautes. Il remarque que la seconde Epître de Saint Pierre n'est point dans le Canon, & il la croit falsifiée. Ces Commentaires sont fort nets & fort intelligibles, & ils contiennent des instructions & des reflexions utiles & judicieuses, qui ne sont pas indignes du celebre Didyme. *Didyme d'Alexandrie.*

Il y a encore un petit Ecrit ou plûtôt le Fragment d'un Ecrit contre les Manichéens, traduit du Grec par Turrien, imprimé par Possevin dans son Apparat, & inseré dans les Bibliotheques des Peres, qui porte le nom de Didyme. Il a assez de conformité avec le Traité du Saint Esprit de cét Auteur. Il refute par des argumens metaphysiques, l'opinion des Manichéens, qui admettoient deux principes, l'un bon, & l'autre méchant. Il explique le sens dans lequel les hommes sont appellez dans l'Ecriture des enfans de colere, en disant qu'ils sont ainsi nommez, parce qu'ils deviennent l'objet de la colere de Dieu par les pechez qu'ils commettent volontairement, comme on appelle enfans de lumiere & enfans de sagesse, ceux qui sont éclairez par les lumieres de la verité. Il dit que Judas est appellé

Didyme d'Alexandrie.

enfant de perdition, parce qu'il faisoit des choses qui meritoient la perdition. Il est fort embarrassé pour expliquer, pourquoi la chair de l'homme est appellée *une chair de peché*. Il dit premierement, qu'elle est ainsi nommée, parce qu'elle est produite par l'usage du mariage, qui ordinairement n'étoit pas exempt de peché avant la venuë de JESUS-CHRIST qui a sanctifié le mariage. Qu'il n'y a que JESUS-CHRIST & le premier homme, dont la chair ne puisse être appellée *chair du peché*, parce que JESUS-CHRIST est né d'une Vierge, & qu'Adam a été formé de terre; que tous les hommes étant engendrez par des hommes aprés le peché du premier homme, sont sujets au peché; & que si le corps de JESUS-CHRIST eût été formé par la voye ordinaire de la generation, il eût été sujet au peché, auquel tous les descendans d'Adam sont sujets. Il ajoûte que l'usage du mariage, quoi-que permis, est appellé un peché en comparaison de la virginité, qui est un bien beaucoup plus excellent. Il prouve ensuite que le Diable n'est point méchant par substance, mais par volonté. Il fait voir que Dieu n'est point auteur du mal, pour avoir creé une substance libre, qui peut se porter au bien & au mal; qu'on ne peut pas accuser sa conduite, & que ceux qui commettent le peché, ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes, puisqu'ils peuvent faire le bien, & fuir le mal. Enfin, il montre que l'homme n'est pas naturellement méchant, mais seulement par volonté, puisqu'il peut changer en faisant penitence, & devenir bon & vertueux, de méchant & d'impie qu'il étoit.

PIERRE D'ALEXANDRIE.

Pierre d'Alexandrie.

SAINT Athanase étant mort l'an 373. les Catholiques élurent en sa place Pierre, que Saint Athanase avoit designé pour son successeur. Aussitôt qu'il eut pris possession de son Eglise, il en fut chassé par le Gouverneur de la Province nommé Pallade, & contraint de s'enfuir à Rome. Quelque temps aprés Euzoïus d'Antioche emmena avec lui un nommé Lucius, qu'il ordonna Evêque d'Alexandrie, & lui fit donner les Eglises. Cét homme ennemi de la doctrine de son predecesseur, étoit haï de tous les Chrétiens d'Alexandrie, qui ne se trouverent plus aux Assemblées Ecclesiastiques. Ainsi Lucius fut obligé de se faire garder par des soldats Payens, qui exerçoient par son ordre une infinité de violences contre les Catholiques. Pierre d'Alexandrie écrivit en ce temps une lettre contre les excés commis par les Ariens. Elle est rapportée par Theodoret au livre quatriéme de son Histoire, ch. 22. Il leur reproche d'avoir fait entrer dans la grande Eglise de Saint Theonas quantité de soldats Infideles, qui avoient vomi mille & mille blasphémes, violé les vierges, & fait mourir plusieurs Chrétiens. Il ajoûte qu'ils avoient commis un sacrilege abominable, en faisant danser sur l'Autel un jeune homme habillé en femme, & en le faisant monter dans la Chaire du Predicateur, d'où il avoit prononcé des infamies & des impietez. Il reproche ensuite aux Ariens d'avoir amené Lucius pour

Pierre d'Alexandrie.

le mettre dans le Siege Epiſcopal, quoi-qu'il n'eût été ni élû par le ſuffrage du Clergé & du Peuple, ni ordonné par un Synode legitime, comme les Canons Eccleſiaſtiques le requierent. Il écrit enſuite de quelle maniere il étoit entré accompagné d'Euzoïus & de l'Intendant des Finances de la ville; comme il avoit voulu obliger les Prêtres & les Diacres à approuver l'Arianiſme pour plaire à l'Empereur Valens; avec quelle fermeté ils lui avoient répondu, & comme ils avoient été mis en priſon, tourmentez, & mis ſur un vaiſſeau ſans vivres. Enfin, il rapporte les cruautez qu'on avoit exercées contre le peuple d'Alexandrie, contre le Diacre envoyé par le Pape Damaſe, & contre onze Evêques d'Egypte relegucz à Dioceſarée avec quantité de Prêtres & de Diacres. Nous avons dans Facundus deux Fragmens d'une autre lettre de ce même Pere écrite à ces exilez. Le premier eſt au ch. 2. du livre quatriéme. Il eſt contre Timothée diſciple d'Apollinaire, qu'il accuſe d'avoir anathematizé S. Baſile, S. Paulin, S. Epiphane & Diodore pour communiquer avec le ſeul Vital. Le ſecond Fragment eſt au ch. 2. du livre 11. Il y loue l'Epitre de Saint Athanaſe écrite à ceux d'Antioche. Nous n'avons point d'autre Fragment des lettres de ce Saint. Il y a pourtant apparence qu'il en écrivit pluſieurs à ſon Egliſe, pendant les ſix années qu'il demeura dans Rome. Mais quand Valens partant pour marcher contre les Gots, eut donné aux Evêques exilez permiſſion de revenir, il vint à Alexandrie avec une lettre de recommandation du Pape Damaſe. Le peuple le reçût, & chaſſa Lucius. Quelque temps après Pierre ordonna imprudemment Maxime le Cynt-

que Evêque de Constantinople, quoi qu'il eût approuvé par une lettre le soin que Saint Gregoire de Nazianze prenoit de cette Eglise. Il mourut vers la fin de l'an 381. Le style de la lettre rapportée par Theodoret, est simple & naturel, & même fort expressif.

LUCIUS.

Lucius

SAINT Jerôme met au nombre des Ecrivains Ecclesiastiques ce Lucius antagoniste de Pierre d'Alexandrie, dont nous venons de parler. Il dit qu'il gouverna l'Eglise d'Alexandrie jusqu'au temps de Theodose. Mais nous avons remarqué qu'il fut chassé peu de temps avant le regne de cét Empereur. Il ajoûte qu'il a composé des Lettres touchant la solemnité de la Pâque, & quelques Livres sur differens sujets.

AQUILIUS SEVERUS.

Aquilius Severus.

AQUILIUS Severus Espagnol, de la race de ce Severe, à qui Lactance a adressé deux livres de Lettres, composa un volume en forme d'Itineraire, qui contient toute l'Histoire de sa vie, tant en prose qu'en vers. Il l'a intitulé *la Catastrophe ou l'Epreuve.* Il est mort sous l'Empire de Va-

Aquilius Severus. lentinien, c'eſt à dire, vers 370. Voilà ce que Saint Jerôme nous dit de cét Auteur, & c'eſt tout ce que nous en ſçavons. Ces ſortes d'Ouvrages, qui contiennent la Vie des Auteurs, ſont agreables, quand ce ſont de grands Hommes qui ont eu part aux affaires, ou quand ce ſont des perſonnes dont la vie a été remplie d'évenemens extraordinaires & ſurprenans; & ils ſont utiles, quand ce ſont des perſonnes de vertu & de merite. Mais quand cela ne s'y rencontre point, ce ſont ordinairement des ouvrages ennuieux & infructueux. Il y a apparence que la vie d'Aquilius avoit été remplie d'incidens extraordinaires, & que c'eſt pour cela qu'il l'avoit écrite, & qu'il lui avoit donné le nom de *Cataſtrophe ou d'Epreuve.* Il y faiſoit apparemment admirer la providence de Dieu dans les changemens merveilleux qu'il avoit faits en ſa perſonne. C'eſt tout ce que nous en pouvons dire par conjecture, n'en ayant aucune connoiſſance certaine.

EUZOÏUS.

Euzoïus. EUzoïus fut diſciple du Rheteur Theſpeſius avec Saint Gregoire de Nazianze. Il fit ſes études dans ſa jeuneſſe à Ceſarée de Paleſtine, dont il fut enſuite Evêque. Il renouvella la Bibliotheque d'Origenes & de Pamphyle, faiſant décrire les livres ſur de nouvelles peaux, parce que les anciennes commençoient à ſe pourrir. Il fut enfin chaſſé de l'Egliſe du temps de Theodoſe. Il avoit

écrit plusieurs Traitez, dont il étoit facile d'avoir connoissance du temps de Saint Jerôme. Voilà ce que ce Pere nous apprend de cét Auteur. Saint Epiphane en parle dans l'heresie 73. & le met au nombre des Evêques qui étoient purement Ariens. Il est neanmoins different du fameux Arien Euzoïus Evêque d'Antioche. *Euzoïus.*

SAINT CYRILLE
DE JERUSALEM.

SAINT Cyrille fut ordonné Prêtre de l'Eglise de Jerusalem, par Maxime Evêque de cette ville : mais si nous en croyons Saint Jerôme, il ne voulut faire que les fonctions de Diacre, tandis que cét Evêque vécut. Aprés sa mort *a*, il fut mis en sa place par Acace & par les Evêques de son parti ; ce qui rendit sa Foi suspecte aux Catholiques *b*. Mais il ne fut pas long-temps ami d'Acace. Les differends qu'ils eurent pour les prerogatives de leurs Sieges, les brouïllerent bientôt ensemble. Le Concile de Nicée avoit donné à l'Evêque de Jerusalem le premier pas entre tous les Evêques de sa Province, sans toucher aux droits de l'Eglise de Cesarée, Metropole de celle de Jerusalem. Cét honneur donna occasion à l'Evêque de Jerusalem de s'attribuer quelques droits ; & nous voyons que Maxime de Jerusalem se mêla d'ordonner des Evêques dans la Palestine, & d'assembler un Concile de la Province. Son succes- *S. Cyrille de Jerusalem.*

S. Cyrille de Jerusalem.

seur Saint Cyrille voulant se maintenir dans cette possession, fut troublé par Acace de Cesarée, qui ne pût souffrir que l'Eglise de Jerusalem s'attribuât un droit qui appartenoit legitimement à la sienne. Pour se venger de cette entrepriſe, il fit assembler un Concile vers l'an 356. dans lequel il déposa S. Cyrille, sous pretexte qu'il avoit vendu les ornemens de l'Eglise & les vases sacrez pour assister les pauvres dans un temps de famine. Il mit en sa place Eutychius, qui apparemment étoit Evêque d'Eleutheropole. Saint Cyrille interjetta appel de la Sentence de ce Synode à un Concile plus nombreux; mais il fut obligé de se retirer à Tarse, où il demeura quelque temps avec Silvain Evêque de cette ville, qui le reçût tres-bien, & lui permit de celebrer les saints Mysteres, & de prêcher dans son Dioceſe. Il se tint en ce temps un Synode à Melitine, composé d'Evêques du parti d'Acace, où Saint Cyrille se trouva. Il vint ensuite à celui de Seleucie, dans lequel il se mit du côté de Basile d'Ancyre, d'Eustathe de Sebaste, & des autres Evêques appellez demi-Ariens, qui le traiterent comme un Evêque legitime, lui donnant seance dans le Concile malgré les oppositions d'Acace. Celui-ci pour contrequarrer son adversaire se jetta dans le parti d'Eudoxe, & fit déposer tout de nouveau Saint Cyrille dans le Concile de Constantinople. Ce fut en ce temps qu'on ordonna Herennius Evêque de Jerusalem, parce qu'apparemment Eutychius, qui étoit déja Evêque d'Eleutheropole, n'avoit pas voulu quitter son Eglise pour prendre le Siege de Jerusalem. Aprés Herennius il y eut un nommé Heraclius, & à celui-ci succeda un Hilaire. Mais enfin Saint Cyrille fut rétabli dans son Siege

sous l'Empereur de Theodose, aprés que son ordination eut été approuvée par le Concile de Constantinople tenu l'an 380. *c* Il mourut l'an 386. & eut pour successeur Jean. *S. Cyrille de Jerusalem.*

Saint Jerôme nous assûre, que Saint Cyrille avoit composé des Catecheses dans sa jeunesse. Nous en avons presentement dix-huit adressées aux Catecumenes, dont quelques-unes se trouvent citées par Theodoret *d*, par Saint Jean Damascene, & par Cyparissiote, & cinq autres appellées Mystagogiques, qui sont pour l'instruction des nouveaux baptizez. Cocus, Rivet, Aubertin & les autres Critiques Calvinistes font tout ce qu'ils peuvent pour faire croire que ces Catecheses sont supposées, parce qu'elles contiennent plusieurs choses qui leur déplaisent *e*, & qui détruisent leurs erreurs. Mais les conjectures qu'ils alleguent pour attaquer leur autorité, sont trop legeres *f* pour les faire soupçonner de fausseté, & l'interêt qu'ils ont à les combattre, rend leur critique suspecte. Ils en veulent principalement aux cinq Catecheses Mystagogiques, qui ne sont pas veritablement citées par les Anciens comme les premieres. Mais la conformité du style *g* fait voir qu'elles sont d'un même Auteur, & la fin de la dix-huiéme Catechese le montre clairement. Car il y promet de faire aprés Pâques les cinq autres Instructions, dont il dit les sujets, qui se rapportent aux sujets de celles que nous avons. Enfin, il cite les premieres dans ces dernieres. Et ainsi puisque les dernieres sont promises dans les premieres, & celles-ci citées dans les dernieres; qui peut douter qu'elles ne soient toutes d'un même Auteur *h*? Et comme on ne peut nier, que les premieres, qui portoient le nom de Saint

S. Cyrille de Jerusalem.

Cyrille dés le temps de Theodoret, ne soient veritables ; on doit par consequent avouër que les cinq dernieres sont du même Auteur.

Les dix-huit premieres Catechéses sont adressées à ceux des Catecumenes qu'on appelloit *les Elûs* ou *les Eclairez*, c'est à dire, à ceux qui ayant passé par tous les autres degrez du Catecumenat, étoient instruits pour recevoir bien-tôt le Baptême. Car l'Eglise ancienne ne donnoit pas le Baptême sur le champ à tous ceux qui le demandoient ; mais seulement à ceux qui avoient donné des marques de leur fidelité, & du changement de leur vie, par une longue épreuve, & par des actions de penitence. Ainsi quand un Infidele se presentoit pour se mettre du nombre des Chrétiens, on commençoit par lui faire connoître en particulier l'aveuglement où il avoit été jusqu'alors ; mais on ne lui permettoit pas d'entrer dans l'Eglise pour y entendre les exhortations publiques. Ensuite, quand il étoit suffisamment détrompé de ses vieilles erreurs, & qu'il souhaitoit d'être instruit de la verité, on lui permettoit d'entrer dans l'Eglise pour entendre les Predications seulement, sans qu'il pût assister à aucune priere ; on appelloit ces sortes de Catecumenes *Ecoutans*, parce qu'ils écoutoient les instructions que l'on faisoit dans l'Eglise. Le troisiéme rang des Catecumenes étoit celui de ceux qui assistoient aux prieres, qu'on appelloit *les Prians & les Prosternez*, parce qu'ils étoient presens aux prieres de l'Eglise jusqu'à l'Offertoire, & qu'ils se mettoient à genoux, & se prosternoient pour recevoir les benedictions de l'Evêque. Pendant ce temps on les instruisoit de la doctrine de l'Eglise, & on veilloit sur leur conduite & sur leurs actions ; & quand on les trouvoit

assez disposez pour recevoir le Baptême, on leur permettoit de le demander, & de donner leurs noms, pour y être admis. Ceux qui l'avoient fait, étoient appellez *Competens*, c'est à dire, *Demandans ensemble*; & si leur demande étoit admise, on les appelloit *Elûs*; & on les preparoit à recevoir le Baptême par des instructions, par des exorcismes, & par plusieurs ceremonies. Voilà tous les degrez que l'on peut distinguer parmi les Catecumenes. Mais ordinairement les Peres sans s'arrêter à ces distinctions appellent Catecumenes ceux qui étoient ou *Ecoutans* ou *Participans seulement* aux prieres; & ils donnent le nom de *Competens* à ceux qui étoient en état de recevoir le Baptême. Ce sont ces derniers que Saint Cyrille appelle φωτιζόμενοι, c'est à dire, éclairez, parce qu'ils étoient déja instruits de la doctrine de l'Eglise, & qu'ils avoient donné leurs noms au commencement du Carême pour être baptizez à Pâques suivant la coûtume. C'est pour les instruire à fond de nos mysteres, & pour les disposer à recevoir saintement le Baptême, que S. Cyrille leur fait ces instructions, comme il le témoigne dans son Discours preliminaire, dans lequel il les entretient des dispositions qu'ils doivent apporter au Baptême, & de la necessité d'entendre les instructions. Il les exhorte à se purifier de leurs pechez, & à embrasser une vie vraiement Chrétienne, s'ils veulent que le Baptême leur soit utile. Il les avertit de ne pas s'approcher de ce Sacrement, s'ils ont encore l'ame souïllée de crimes, & s'ils perseverent dans leur mauvaise volonté & dans leurs habitudes criminelles. Il leur dit qu'ils se trompent, si étant en cét état, ils s'imaginent qu'ils recevront le fruit & les effets du Ba-

S. Cyrille de Jerusalem.

S. Cyrille de Jerusalem.

ptême. *Si vous êtes encore*, dit-il, *dans la mauvaise disposition où vous avez toûjours été, c'est en vain que vous croyez que vous recevrez la grace du Baptême? Vous serez lavez par ses eaux, mais vous ne recevrez pas le Saint Esprit. Ainsi si quelqu'un se sent coupable de quelque maladie secrette, qu'il prenne le remede. Vous avez encore du temps, l'Eglise vous presente une penitence de quarante jours. Vous pouvez pendant ce temps vous retirer pour faire penitence, & ensuite vous rentrerez dans le rang où vous êtes*, pour être baptizez à la Pentecôte. Il ajoûte, *que puisque l'on ne peut recevoir le Baptême qu'une seule fois*; (*car il n'y a*, dit-il, *que les Heretiques qui sont rebaptizez, parce que le Baptême qu'ils ont reçû hors de l'Eglise, n'est pas un Baptême*) *il faut bien prendre garde de ne le pas recevoir inutilement.* Il explique ensuite la disposition où ils doivent être afin que ce Sacrement leur soit utile. Dieu dit: *Je ne demande de vous qu'une bonne volonté. Ne dites point: Comment est-ce que mes pechez me seront remis? Je vous le declare, c'est par la Foi & par la bonne volonté; qu'y-a t-il de plus facile à avoir? Quittez dés aujourd'huy les commerces infames; défaites-vous de ces paroles sales; ne pechez plus par convoitise, n'ayez plus de passion pour les biens; venez entendre les instructions avec assiduité & avec plaisir; recevez soigneusement les exorcismes, quoi-que vous ayez déja été exorcizez solennellement; rien n'est plus salutaire que cette ceremonie: car comme l'or se purifie par le feu, de même l'ame est purifiée par les exorcismes.* Il les exhorte ensuite à écouter les instructions avec attention. Il leur fait remarquer qu'il n'est pas des Catechismes comme des Sermons; que s'il arrive qu'on ne s'applique pas à un Sermon,

mon, ou qu'on neglige de l'entendre, il eſt aiſé de recouvrer la perte que l'on en a faite, parce qu'on entend le lendemain la même choſe; mais que comme on explique de ſuite dans les Catechiſmes tous les myſteres qu'il faut ſçavoir pour être baptizé, s'il arrive qu'on neglige d'en entendre quelqu'un, on ne peut plus y revenir; & que tous les myſteres ayant une liaiſon eſſencielle les uns avec les autres, ſi l'on n'en comprend pas quelqu'un, on eſt en danger de ne rien comprendre à tous les autres. Il leur recommande de ne rien dire aux Infideles, ni aux Catecumenes des choſes qu'ils auront entenduës, de garder la modeſtie quand ils ſeront venus à l'Egliſe, avant qu'on commence les Exorciſmes, & de ne s'y point entretenir de nouvelles prophanes; mais d'y lire quelque livre utile, d'y chanter ou de prier, & de s'y conſiderer toûjours comme en la preſence de Dieu. Il les exhorte à prier ſouvent pour éviter les embuſches du Demon, à veiller continuellement ſur eux-mêmes pour ne pas tomber en tentation. *Voilà*, dit-il enfin, *les exhortations & les inſtructions que nous pouvons vous donner, afin que vous ne bâtiſſiez pas ſur de la paille, ſur du foin ou ſur de l'étoupe, de peur que vôtre édifice ne periſſe, quand il paſſera par le feu. Tout ce que je puis faire eſt de vous exhorter: c'eſt à vous à travailler, & à Dieu à achever. Elevez vôtre eſprit, dirigez vôtre intention, preparez vôtre cœur; c'eſt pour vôtre ame que vous combattez, & ce ſont des biens éternels que vous eſperez.* *S. Cyrille de Jeruſalem.*

La premiere inſtruction eſt encore une exhortation à ceux qui devoient être baptizez, de ſe preparer par une vie ſainte & par de bonnes actions,

S. Cyrille de Jerusalem.

afin de recevoir la grace du Baptême. Elle est composée sur une Leçon tirée du chapitre 1. d'Isaïe, verset 16. qui commence par ces mots, *Lavez-vous, soyez purs, effacez vos pechez, &c.* Il les exhorte à se dépouiller entierement du vieil homme, à renoncer sincerement au peché, & à passer dans des exercices de pieté les quarante jours destinez pour se preparer au Baptême.

La seconde est du peché & de la penitence. Il enseigne que le peché se commet volontairement par le mauvais usage que l'on fait du libre arbitre; que le Demon est le premier pecheur, qu'ensuite il a fait pecher le premier homme; que par le peché de ce dernier, les hommes sont tombez dans l'aveuglement, & dans la mort; mais que celui qui a ressuscité Lazare, ressuscitera nôtre ame, & la délivrera du peché par son sang: qu'ainsi il ne faut pas se desesperer, quelques pechez que l'on ait commis; mais avoir confiance en la misericorde de Dieu, & recourir au remede de la penitence. Il rapporte plusieurs exemples de la misericorde de Dieu envers les plus grands pecheurs. Il allegue même celui des Anges, à qui il pretend que Dieu a pardonné plusieurs fautes. Il ajoûte vers la fin l'exemple de Saint Pierre, & il finit par ces paroles: *Voilà, mes Freres, plusieurs exemples de pecheurs, à qui Dieu a pardonné, aussi-tôt qu'ils ont fait penitence. Confessez de même vos pechez au Seigneur, vous obtiendrez le royaume du ciel, & vous jouirez de la recompense celeste avec tous les Saints en* JESUS-CHRIST, *à qui soit gloire dans tous les siecles des siecles.*

La troisiéme est de la necessité du Baptême, & de la penitence qui doit le preceder. *Il faut vous*

preparer, dit-il, *par la pureté de conſcience : car vous ne devez pas conſiderer le Baptême exterieur, mais la grace ſpirituelle qui ſe donne avec l'eau qui eſt ſanctifiée par l'invocation du Pere, du Fils & du Saint Eſprit. L'eau lave le corps, mais l'Eſprit ſanctifie l'ame, afin qu'étant purifiez, nous ſoyons dignes de nous approcher de Dieu. Vous ne ſçauriez être parfaits, ſi vous n'êtes ſanctifiez par l'eau & par l'Eſprit. Ainſi ſi quelqu'un eſt baptizé ſans avoir le Saint Eſprit, il ne reçoit point la grace, & de même ſi quelqu'un ne recevoit point le Baptême, quoi-que ſes mœurs fuſſent reglées, il n'entreroit point dans le royaume du ciel. Ce diſcours eſt hardi, mais il n'eſt pas de moi, c'eſt* JESUS-CHRIST *qui a prononcé cette Sentence, quand il a dit: Si l'on ne renaît par l'eau & par le Saint Eſprit, on ne peut entrer dans le royaume du ciel.* Il prouve cette verité par l'exemple de Corneille; il fait voir enſuite la neceſſité du Baptême de l'eau, & il dit qu'il n'y a que les Martyrs ſeuls qui puiſſent joüir du royaume du ciel ſans avoir été baptizez. Il enſeigne que depuis que JESUS-CHRIST s'eſt fait baptizer pour ſanctifier les eaux du Baptême, il faut deſcendre dans les eaux pour être ſanctifié; & que comme le Saint Eſprit parut viſiblement alors, il deſcend de même, quoi-que d'une maniere inviſible, ſur ceux qu'on baptize, s'ils ſont bien diſpoſez. Enfin, il exhorte encore ceux à qui il parle, à ſe preparer pendant le reſte du Carême, afin d'obtenir par le Baptême la remiſſion de leurs pechez, & la grace du Saint Eſprit. *S. Cyrille de Jeruſalem.*

Saint Cyrille commence dans la quatriéme Catecheſe l'explication des articles de nôtre Foi. Il dit, dans ſon Exorde, que le culte de Dieu conſiſte en «

S. Cyrille de Jerusalem.

» deux choſes, dans la creance des dogmes que la Religion nous enſeigne, & dans la pratique des bonnes œuvres; que la Foi eſt inutile ſans les bonnes » œuvres, & que les bonnes œuvres ne ſervent de » rien ſans la Foi. Il remarque que les veritez de » la Foi ſe trouvant attaquées par les Payens, par les » Juifs & par les Heretiques, il eſt neceſſaire de la » propoſer & de l'expliquer à ceux qui entrent dans » l'Egliſe. Il dit, qu'avant que de l'expliquer plus au long, il en va rapporter un ſommaire, & il prie ceux qui ſont déja inſtruits, d'écouter patiemment ſes Catechiſmes. Il explique enſuite ſommairement les principaux dogmes de nôtre Religion. Il enſeigne touchant la Divinité, qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, » createur de toutes choſes, qui eſt par-tout, qui connoît tout, qui peut tout, qui ne change point, » qui recompenſera les bons, & qui punira les méchans, &c. Il ajoûte, qu'il faut croire encore en » JESUS-CHRIST nôtre Seigneur, Fils unique de Dieu, » Dieu né de Dieu, ſemblable en tout à celui qui l'a » engendré; qui eſt de toute éternité, aſſis à ſa droite, » & qui regne avec lui. Qu'il ne faut point croire » que le Fils eſt d'une autre nature que le Pere, ni » confondre les perſonnes du Pere & du Fils. Qu'il » eſt le Verbe & la parole de Dieu, mais une parole » ſubſiſtente, qui n'a rien de ſemblable à celle des » hommes. Que ce Verbe s'eſt uni veritablement & » reellement à la nature humaine; qu'il a pris une » veritable chair dans la Vierge, qu'il a été veritablement homme, ſujet aux infirmitez humaines, » & à la mort même; qu'il a été crucifié pour nos » pechez, qu'il a été enſeveli dans le tombeau, & » qu'il eſt deſcendu aux enfers pour délivrer les » Juſtes qui y étoient enfermez depuis long-temps

avec Adam. Qu'il eſt reſſuſcité veritablement; qu'étant monté au ciel, il eſt adoré de toute la terre, & qu'il viendra juger les vivans & les morts, & établir un royaume éternel. A l'égard du Saint Eſprit, il enſeigne qu'on doit en avoir les mêmes ſentimens que du Pere & du Fils. Qu'il eſt un, indiviſible & tout-puiſſant, qu'il connoît tout, qu'il eſt deſcendu en forme de colombe ſur JESUS-CHRIST, qu'il a parlé par les Prophetes, qu'il ſanctifie l'ame dans le Baptême, & qu'il doit être honoré comme le Pere & le Fils, étant une même Divinité. Il exhorte ſes Auditeurs à retenir ce Symbole, & il les avertit qu'il le prouvera dans la ſuite par des témoignages de l'Ecriture. *Car*, dit-il, *on ne doit pas enſeigner la moindre choſe touchant les myſteres divins, qu'on ne l'établiſſe par des témoignages de l'Ecriture. Ne croyez même pas ce que je vous dis, ſi je ne vous le prouve par l'Ecriture ſainte.*

« *S. Cyrille de Jeruſalem*

Saint Cyrille aprés avoir appris à ceux qu'il inſtruit, ce qu'ils doivent croire de la Divinité, il leur donne une connoiſſance de leur propre nature, en leur enſeignant qu'ils ſont compoſez de corps & d'ame, que l'ame eſt immortelle à cauſe de JESUS-CHRIST qui l'a immortaliſée, qu'elle eſt libre, & qu'elle a le pouvoir de faire le bien & le mal, qu'elle n'a point peché avant que de venir au monde; que les ames des hommes & des femmes ſont de même nature; que le corps eſt l'ouvrage de Dieu, qu'il n'eſt point méchant par ſa nature; que quand il rencontre une ame ſainte, il eſt le temple du Saint Eſprit, & qu'il faut bien prendre garde de ne le pas corrompre par des impudicitez. Il remarque en paſſant, que la virginité

S. Cyrille de Jerusalem » est l'état le plus parfait, mais qu'il ne faut pas » blâmer le mariage ; que les personnes mariées » peuvent esperer le salut, pourvû qu'elles usent » bien du mariage. Qu'afin de vivre saintement dans » cét état, il faut qu'elles s'abstiennent quelquefois » de l'usage du mariage pour vaquer à la priere, » & que leur intention ne doit pas être de conten- » ter une passion brutale, mais d'avoir des enfans. » Il ajoûte qu'il ne faut pas même condamner ceux » qui passent à de secondes nôces, & qu'on doit par- » donner cette foiblesse aux personnes qui ont be- » soin de ce remede pour éviter la fornication.

Pour ce qui regarde l'abstinence des viandes, » S. Cyrille dit, que les Chrétiens s'abstiennent pen- » dant leurs jeûnes de la chair & du vin ; mais qu'ils » n'ont point d'horreur de ces choses, comme si elles » étoient d'elles-mêmes abominables. Qu'ils ne s'en » abstiennent que pour meriter davantage en mé- » prisant ce qui est agreable au sens, pour joüir de » la table celeste. Il défend absolument de man- » ger des bêtes immolées aux Idoles, ni de viandes » suffoquées. A l'égard des habits, il veut qu'ils » soient modestes, qu'ils ne servent point pour pa- rer, mais pour couvrir le corps, & pour le défen- dre des injures de l'air. Il parle ensuite de la re- surrection, & il apporte des exemples pour mon- trer qu'elle n'est pas impossible. L'Ecriture sainte est la derniere chose dont il traite dans cette In- struction. Il dit que l'ancien Testament fait par- tie de l'Ecriture sainte, il exhorte à ne point lire les livres apocryphes ; il enseigne qu'il n'y a que vingt-deux livres canoniques de l'ancien Testa- ment ; il remarque qu'ils ont été traduits par les Septante. Il croit que cette Traduction a été faite

par inſpiration, & que les Septante ayant été renfermez ſeparément, il ſe trouva que toutes leurs Verſions étoient conformes. Il recommande la lecture & la meditation des livres canoniques; il met de ce nombre dans l'ancien Teſtament le livre de Ruth, celui d'Eſther, Job & Baruc. Mais il ne met point les autres livres qui ne ſont point dans le Canon des Hebreux. Les livres canoniques du nouveau Teſtament ſont ſelon lui les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, les ſept Epîtres canoniques, & les quatorze Epîtres de Saint Paul, qui de ſon temps & en ſon pays étoient à la fin du nouveau Teſtament, aprés les Epîtres canoniques. Il ne parle point de l'Apocalypſe. Il condamne l'Aſtrologie judiciaire & la Necromancie, les ſpectacles, les débauches, l'uſure, l'avarice, les autres ſuperſtitions des Juifs & des Payens, & les Aſſemblées des Heretiques. *S. Cyrille de Jeruſalem.*

Dans la cinquiéme Inſtruction, aprés avoir prouvé par pluſieurs exemples la neceſſité & la vertu de la Foi, il dit, *qu'on doit conſerver celle qu'on a reçûë de l'Egliſe, & qui eſt munie du témoignage de l'Ecriture ſainte. Mais*, dit-il, *parce que les hommes ne peuvent pas lire l'Ecriture, les uns en étant empêchez par leur ignorance, les autres par diverſes occupations de la vie, on comprend en peu de mots tout ce qu'on eſt obligé de croire. Ie vous prie donc de vous en ſouvenir, de le mettre dans vôtre eſprit, & d'être perſuadez que c'eſt la ſeule veritable Foi. Enſuite vous pourrez à vôtre loiſir en chercher les preuves dans l'Ecriture. Mais maintenant arrêtez-vous à la doctrine que vous aurez appriſe par tradition, gravez-la dans vôtre cœur, afin de la conſerver avec*

S. Cyrille de Jerusalem.

pieté : car si vous demeurez dans le doute & dans l'incertitude, il est à craindre que l'ennemi ne vous fasse perir, & que les Heretiques ne renversent la doctrine que je vous ai enseignée.

La sixiéme est de la monarchie ou de l'unité de Dieu contre les Payens & les Heretiques : il rapporte les erreurs des uns & des autres, & il s'étend particulierement sur l'Heresie des Manichéens, dont il décrit l'origine, le progrés & les impietez. Il rapporte un Fragment de la dispute d'Archelaüs contre l'Heretique Manichée. Il remarque que les hommes ne peuvent pas comprendre l'essence & la nature de Dieu.

Dans la septiéme, il explique comment le nom du Pere convient à Dieu. Il remarque qu'il a un seul Fils par nature, qui est JESUS CHRIST, & que les hommes sont ses enfans par adoption. Il prend de là occasion d'exhorter ses Auditeurs à vivre d'une maniere digne de la qualité d'enfans de Dieu, & à honorer celui qui a bien voulu les choisir pour ses enfans. Il les avertit en même temps de porter du respect à leur pere & à leur mere.

Dans la huitiéme, il montre que Dieu est tout-puissant, parce qu'il peut tout, & parce que tout dépend de sa puissance.

La neuviéme est sur ces paroles, *Createur des choses visibles & invisibles.* Il y fait admirer la grandeur & la beauté des ouvrages de Dieu.

La dixiéme est sur celles-ci, *un seul* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur.* Il dit, que pour adorer le Pere avec pieté, il faut aussi adorer le Fils. Il explique tous les noms qu'on lui donne. Il soûtient que c'est le Fils qui est apparu à Adam & à

Moyſe. Il moraliſe ſur le nom de JESUS, & ſur celui de CHRIST. Il rapporte pluſieurs preuves de JESUS-CHRIST; & il met de ce nombre le bois de la ſainte Croix, *qu'on voit*, dit-il, *juſqu'à preſent parmi nous, & chez ceux, qui en ayant pris ici, en ont rempli preſque tout le monde.*

S. Cyrille de Jeruſalem.

L'onziéme eſt de la divinité du Verbe & de ſa generation éternelle. Il y refute l'erreur des Ariens, il y prouve que le Verbe eſt de même nature que le Pere; qu'il a été de toute éternité, & qu'il a fait toutes choſes; il y appelle Saint Pierre le Prince ou le premier des Apôtres, & le ſouverain Predicateur de l'Egliſe.

La douziéme eſt de l'Incarnation. Il fait voir par pluſieurs témoignages de l'Ecriture, que JESUS-CHRIST s'eſt fait homme pour ſauver le genre humain. Il rapporte quelques-unes des Propheties qui prediſent l'Incarnation de JESUS-CHRIST: il montre que le temps de la venuë du Meſſie, le lieu où il eſt né, ſa perſonne, & la maniere dont il eſt venu au monde, ont été predites: il louë la virginité, & il remarque que ceux qui font les fonctions du Sacerdoce, gardent le celibat.

Dans la treiziéme, il rapporte les Propheties qui concernent la mort & la Paſſion de JESUS-CHRIST. Il recommande aux Fideles de faire ſouvent le ſigne de la Croix ſur leur front, en mangeant, en beuvant, en ſortant, en entrant, en ſe couchant, &c. Il appelle ce ſigne la terreur des Demons, & la marque des Fideles. Il dit, qu'il chaſſe les Demons, qu'il guerit les malades, qu'il empêche les ſortileges, & qu'un jour il paroîtra dans le ciel, quand JESUS-CHRIST viendra juger le monde.

S. Cyrille de Jeruſalem.

Il prouve dans la quatorziéme la reſurrection & l'aſcenſion de JESUS-CHRIST ; il y louë la pieté des Rois qui avoient bâti l'Egliſe de la Reſurrection, où il étoit à Jeruſalem, & qui l'avoient ornée d'or & d'argent.

La quinziéme eſt du ſecond avenement de JESUS-CHRIST, de la fin du monde & de l'Antechriſt ; il dit que celui-ci viendra aprés la deſtruction de l'Empire Romain. Il en dit pluſieurs particularitez, qu'il tâche de prouver par les Propheties : mais les explications qu'il en donne, ne ſont pas fort ſolides. Il remarque que les Schiſmes qu'il voit dans l'Egliſe, lui font craindre que le regne de l'Antechriſt ne ſoit proche. Il parle enſuite du jugement dernier, & du regne éternel de JESUS-CHRIST. Il refute l'opinion de Marcel d'Ancyre, qui avoit dit que le Fils ne regneroit plus aprés le jour du Jugement. Il fait des remarques fort curieuſes ſur la particule *juſques*, & il montre qu'elle n'eſt pas toûjours excluſive ; comme quand il eſt dit que *la mort a regné depuis Adam juſques à Moyſe*, ce n'eſt pas à dire qu'elle n'ait pas regné depuis Moyſe.

La ſeiziéme Inſtruction eſt du Saint Eſprit. Il remarque qu'il faut bien prendre garde de ne rien dire par ignorance ou par erreur, qui ſoit contraire à la créance qu'on doit avoir touchant le Saint Eſprit, parce qu'il eſt écrit que les blaſphémes que l'on prononce contre lui, ſont irremiſſibles. Il declare donc qu'il ne dira du Saint Eſprit que ce qui en eſt dit dans la ſainte Ecriture, & qu'il ne recherchera point par une curioſité indecente ce qui n'eſt point écrit. *C'eſt le Saint Eſprit*, dit-il, *qui a dicté l'Ecriture ſainte, il a dit de lui ce qu'il a voulu*

qu'on en ſçût, & ce que nous étions capables d'en ſçavoir. Il commence par rapporter les erreurs des Heretiques touchant le Saint Eſprit; & enſuite il rapporte ce qui eſt dit de lui dans l'Ecriture ſainte; il décrit ſes effets, & il lui attribuë toutes les bonnes penſées & les bonnes actions des Fideles. *S. Cyrille de Jeruſalem.*

Il continuë ce même ſujet dans la dix-ſeptiéme Inſtruction, dans laquelle il rapporte les témoignages de nôtre Seigneur touchant le S. Eſprit. Il a recueilli exactement dans ces deux Catecheſes tout ce qui eſt dit du Saint Eſprit dans l'ancien & dans le nouveau Teſtament. Il enſeigne que le Saint Eſprit n'eſt pas un ſouffle formé par la bouche du Pere & du Fils; mais qu'il eſt une perſonne ſubſiſtente, de même nature que le Pere & le Fils. Il appelle Saint Pierre le Prince des Apôtres & le Portier du ciel. Il remarque que le reglement du Concile de Jeruſalem étoit une Loi generale ou œcumenique, que toute la terre avoit obſervée, & qu'elle obſerve encore.

La derniere des Inſtructions aux *Eclairez*, eſt de la reſurrection, de l'Egliſe, & de la vie éternelle. Il commence par témoigner, que l'eſperance de la reſurrection eſt le fondement de toutes les bonnes actions, parce que l'attente de la recompenſe excite les hommes à travailler. C'eſt ce qui lui fait dire, que la Foi de la reſurrection eſt un grand avertiſſement, & que c'eſt une doctrine fort neceſſaire. Il apporte pour preuve de la reſurrection, la juſtice de Dieu, qui demande que les pecheurs qui ne ſont pas punis en ce monde, le ſoient en l'autre, & que les juſtes qui ſont malheureux ici-bas, ſoient recompenſez dans un autre vie. Il dit que tous les hommes ont naturellement

S. Cyrille de Jeruſalem. quelque connoiſſance de la reſurrection, & que c'eſt pour cela qu'ils ont horreur de ceux qui dépouïllent les morts. Il apporte pluſieurs exemples tirez des changemens de la nature. Il n'oublie pas celui du phenix, ſur lequel il cite Saint Clement pour ſon garant. Il obſerve que la generation de l'homme n'eſt pas moins merveilleuſe que la reſurrection, & que Dieu qui a pû creer l'Univers de rien, pourra bien reſſuſciter un mort. Aprés s'être ſervi de ces raiſons contre les Payens, il allegue contre les Samaritains les effets merveilleux de la puiſſance de Dieu rapportez dans l'ancien Teſtament, & il prouve la reſurrection des morts par pluſieurs paſſages des Propheties. En parlant du mort reſſuſcité dans le ſepulcre d'Eliſée, il dit, *que l'on connoît par cét exemple, qu'il ne faut pas ſeulement honorer les ames des Saints, mais qu'il faut auſſi porter du reſpect aux reliques de leurs corps, puiſqu'elles ont de la force & de la vertu.*

„ La ſeconde partie de cette Inſtruction eſt de l'E-
„ gliſe Catholique. Il dit, qu'elle eſt ainſi appel-
„ lée, parce qu'elle eſt répanduë par toute la terre,
„ parce qu'elle reçoit univerſellement tous les do-
„ gmes, parce qu'elle remedie generalement à tous
„ les pechez; & enfin parce qu'elle poſſede toutes les
„ graces & toutes les vertus. Il dit qu'il l'appelle
„ Egliſe, parce qu'elle eſt une Aſſemblée de Fideles;
„ que les Heretiques ont auſſi leurs Aſſemblées ou
„ leurs Egliſes; que pour les diſcerner, quand on va
„ dans quelque lieu, il ne faut pas demander ſim-
„ plement où eſt l'Egliſe, où eſt la maiſon du Sei-
„ gneur, parce que les Heretiques donnent ce nom
„ à leurs Temples; mais qu'il faut demander, où eſt
„ l'Egliſe Catholique, parce que c'eſt le nom pro-

pre de cette ſainte Mere de tous les Fideles Chrétiens, qui eſt l'Epouſe de JESUS-CHRIST. Enfin la derniere partie de cette Inſtruction eſt de la vie éternelle. Il eſt tres-remarquable que dans le Symbole, dont ſe ſervoit S. Cyrille, on y trouve *la vie éternelle*, parce que, comme nous avons remarqué dans le premier volume de nôtre Bibliotheque, preſque tous les Symboles anciens finiſſoient par *la reſurrection de la chair*. Saint Cyrille y ajoûte *le Baptême*, dont il avoit déja parlé, *l'Egliſe Catholique, & la vie éternelle*. Il dit ſur ce dernier article, que la vie éternelle des Chrétiens eſt la poſſeſſion de la tres-ſainte Trinité. Il finit cette Inſtruction en promettant à ſes Auditeurs de leur expliquer aprés Pâque les ſacrez Myſteres que l'on reçoit ſur l'Autel des Chrétiens, & en les exhortant à ſe réjoüir, parce que le temps de leur redemption, de leur ſalut & de leur regeneration s'approche. *S. Cyrille de Jeruſalem.*

Les cinq autres Inſtructions qu'on appelle Myſtagogiques, ſont adreſſées par Saint Cyrille aux mêmes perſonnes, aprés qu'elles eurent reçû la grace du Baptême. La premiere eſt ſur le vœu que l'on a fait dans le Baptême, de renoncer au Demon, à ſes œuvres & à toutes ſes pompes. Il remontre à ſes Auditeurs l'importance d'executer ce vœu. Il dit que les œuvres du Demon ſont les pechez, & que ſes pompes ſont les ſpectacles, les jeux & les fêtes prophanes. Il y a dans cette premiere Inſtruction un paſſage formel pour la Tranſſubſtantiation. *Car*, dit-il, *comme le pain & le vin de l'Euchariſtie, qui ne ſont avant l'invocation de la tres-ſainte Trinité que du pain & du vin, deviennent aprés cette invocation le Corps & le Sang de*

S. Cyrille de Jerusalem.

JESUS-CHRIST : *de même ces viandes qui servent à la pompe du Diable, quoi-que pures de leur nature, deviennent impures par l'invocation des Demons.*

Dans la seconde, il traite des ceremonies & des effets du Baptême, il dit que les Catecumenes aprés avoir été dépouillez, ont été oints depuis les pieds jusqu'à la tête avec de l'huile exorcizée ; qu'ensuite ils ont été conduits au lavoir ; qu'on les a interrogez s'ils croyoient au Pere, au Fils & au Saint Esprit ; & qu'aprés avoir fait profession de cette Foi, ils ont été plongez par trois fois dans l'eau, & qu'on les en a retirez par trois fois. Il enseigne que le Baptême de JESUS-CHRIST ne remet pas seulement les pechez, comme faisoit celui de S. Jean, mais qu'il remplit l'ame des dons du Saint Esprit, & qu'il nous rend enfans adoptifs de Dieu.

La troisiéme est du saint Chrême, dont on oignoit les Fideles aussi-tôt aprés qu'ils étoient sortis des eaux du Baptême. Il leur declare qu'ils ne doivent pas s'imaginer que ce soit une huile commune. *Car*, dit-il, *comme le pain de l'Eucaristie aprés l'invocation du Saint Esprit n'est plus du pain commun, mais le Corps de* JESUS-CHRIST ; *de même le Saint Chrême aprés la consecration n'est plus une huile commune, mais c'est un don du Saint Esprit qui a la vertu de procurer la presence de la Divinité. Ainsi pendant qu'on oint le front & les autres parties du corps de cette huile visible, l'ame est sanctifiée par l'Esprit saint & vivifiant.* Il remarque ensuite qu'on oignoit le front, les oreilles, les narines & la poitrine.

La quatriéme Instruction est du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, & la cinquiéme de la celebration

de l'Eucariſtie. Ces deux Catecheſes ſont ſi belles & ſi fortes pour établir la doctrine & la diſcipline de l'Egliſe ſur l'Eucariſtie, que nous ne pouvons pas nous diſpenſer de les rapporter ici preſque toutes entieres. En voici donc la traduction, qui a déja été imprimée dans l'Office du Saint Sacrement. *S. Cyrille de Jeruſalem.*

La doctrine du Bienheureux Paul ſuffit elle ſeule pour vous rendre des témoignages certains de la verité des divins myſteres, & l'Egliſe vous ayant jugez dignes d'y participer, vous a par ce moyen unis à JESUS CHRIST ſi étroitement, que vous n'êtes plus avec lui, pour le dire ainſi, qu'un même corps & qu'un même ſang. Car ce grand Apôtre diſoit dans la lecture qu'on vient de faire, que nôtre Seigneur dans cette même nuit, où il fut livré à ſes ennemis, ayant pris du pain, & rendu graces à Dieu ſon Pere, il le rompit & le donna à ſes Diſciples, en leur diſant: Prenez & mangez, ceci eſt mon Corps. Enſuite il prit le calice, & rendant graces leur dit: Prenez & beuvez, ceci eſt mon Sang. Puis donc qu'en parlant du pain il a declaré que c'eſt ſon Corps, qui oſera jamais revoquer en doute cette verité? Et puiſqu'en parlant du vin il a aſſûré ſi poſitivement que c'étoit ſon Sang, qui jamais en pourra douter, & oſera dire qu'il n'eſt pas vrai que ce ſoit ſon Sang?

JESUS-CHRIST étant autrefois en Cana de Galilée, il y changea de l'eau en vin par ſa ſeule volonté; & nous eſtimerons qu'il n'eſt pas aſſez digne pour nous faire croire ſur ſa parole, qu'il ait changé du vin en ſon Sang? Si ayant été invité à des nôces humaines & terreſtres, il y fit ce miracle, ſans que perſonne s'y attendît; ne devons-nous pas reconnoître encore plûtôt qu'il a donné aux enfans de l'Epoux celeſte ſon Corps à manger, & ſon Sang à boire, afin que

S. Cyrille de Jerusalem.

» son Corps & son Sang ? Car sous l'espece du pain il
» nous donne son Corps, & sous l'espece du vin il nous
» donne son Sang, afin qu'étant faits participans de ce
» Corps & de ce Sang, vous deveniez un même corps
» & un même sang avec luy. Car par ce moyen nous
» devenons, pour le dire ainsi, des Porte-Christs ; c'est à
» dire, que nous portons JESUS-CHRIST dans nos corps,
» lorsque nous recevons dans nôtre bouche & dans nô-
» tre estomac son Corps & son Sang : & c'est ainsi que
» selon Saint Pierre nous sommes faits participans
» de la nature divine.

» JESUS CHRIST parlant autrefois aux Juifs, leur dit :
» Si vous ne mangez ma Chair, & ne beuvez mon
» Sang, vous n'aurez point la vie en vous. Mais ces
» hommes grossiers & charnels n'entendant point
» spirituellement ces paroles, s'en offenserent, & se
» retirerent d'avec lui, parce qu'ils s'imaginoient
» qu'il leur vouloit faire manger par morceaux de la
» chair humaine. Il y avoit dans l'ancienne Alliance
» des pains qu'on presentoit devant Dieu ; & parce
» qu'ils appartenoient à cette ancienne Alliance, ils
» ont cessé avec elle : mais maintenant dans la nou-
» velle Alliance il y a un pain du ciel, & un breuva-
» ge de salut, qui sanctifient l'ame & le corps. Car de
» même que le pain est la nourriture qui est propre au
» corps, ainsi le Verbe est la nourriture qui est pro-
» pre à l'ame. C'est pourquoi je vous conjure, mes
» Freres, de ne les plus considerer comme un pain
» commun & un vin commun, puisqu'ils sont le
» Corps & le Sang de JESUS CHRIST selon sa parole.
» Car encore que les sens vous rapportent que cela
» n'est pas, la Foi vous doit persuader & vous assûrer
» que cela est. Ne jugez donc pas de cette verité par le
» goût ; mais que la Foi vous fasse croire avec une
entiere

entiere certitude, que vous avez été rendus dignes « *S. Cyrille de Jerusalem.*
de participer au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST. «

Que vôtre ame se réjouïsse au Seigneur, étant « *Jerusalem.*
persuadée comme d'une chose tres-certaine, que le « pain qui paroît à nos yeux, n'est pas du pain, quoi- « que le goût le juge tel, mais que c'est le Corps de « JESUS-CHRIST; & que le vin qui paroît à nos « yeux, n'est pas du vin, quoi-que le sens du goût « ne le prenne que pour du vin, mais que c'est le « Sang de JESUS-CHRIST. «

Vous avez vû qu'un Diacre donnoit à laver les « mains au Prêtre qui officioit, & aux Prêtres qui « étoient autour de l'autel de Dieu. Pensez-vous que « ce fût afin de nettoyer le corps ? Nullement. Car « nous n'avons pas accoûtumé d'être en tel état « quand nous entrons dans l'Eglise, que nous ayons « besoin de nous laver de la sorte pour nous rendre « nets: mais ce lavement des mains vous marque que « nous devons être purs de tous nos pechez, parce « que les mains signifiant les actions, laver nos mains « n'est autre chose que purifier nos œuvres. Le Dia- « cre ayant dit ensuite à haute voix: Embrassez-vous « & vous entredonnez le baiser de paix; nous nous « entresaluons tous avec un baiser qui est saint, puis- « qu'il est la figure d'une parfaite reconciliation des « cœurs, & de l'oubli de toute injure reçûë. Aprés « cela le Prêtre qui officie, dit tout haut: Elevez vos « cœurs; parce que c'est principalement en ce mo- « ment redoutable qu'il faut élever nos cœurs à Dieu, « & ne les pas abaisser vers les choses de la terre. Le « Prêtre ordonne donc à tous ceux qui assistent au « sacrifice, de bannir de leurs esprits en cette heure là « toutes les pensées du monde, & tous les soins des «

S. Cyrille de Jerusalem.

» affaires domestiques, afin que leurs cœurs soient » dans le ciel en la presence de Dieu, qui a témoigné » aux hommes un si grand amour. A ces paroles du » Prêtre vous répondez : *Nous avons nos cœurs élevez vers le Seigneur* ; & ainsi vous protestez de » faire ce qu'il a dit. Le Prêtre ajoûte, *Rendons graces au Seigneur*. Et nous devons bien en effet lui » rendre graces, de ce qu'étant aussi indignes que » nous le sommes d'un don si rare & si excellent, il » daigne nous en faire part ; en ce qu'étant ses ennemis, il a la bonté de nous reconcilier avec lui ; & de » ce qu'étant si grands pecheurs, il veut bien nous » faire devenir ses enfans par l'esprit d'adoption qu'il » nous communique. Vous répondez à ces paroles du » Prêtre : *Il est juste & raisonnable de lui rendre graces*. Car lorsque nous rendons graces à Dieu, nous » faisons une chose juste, & que nous sommes obligez de faire. Mais lorsque Dieu nous donne de si » grands biens, il ne fait pas une chose qui soit de justice, mais qui est de faveur & de pure grace.

» Nous recitons ensuite cette Hymne sacrée que les » Seraphins chantent dans le ciel en l'honneur des » trois Personnes divines, afin que par cette psalmodie toute celeste nous communiquions avec la sublime milice des Anges, & qu'étant sanctifiez de » plus en plus par ces cantiques tout spirituels, nous » soyons plus purs pour prier un Dieu si bon & si favorable, d'envoyer le Saint Esprit sur ces choses » qu'on lui offre, & de faire que le pain devienne le » Corps de JESUS-CHRIST, & que le vin devienne » son Sang. Car tout ce qui reçoit l'impression de l'Esprit saint, est sanctifié & changé. Or quand » ce sacrifice spirituel est fini, & que ce culte non » sanglant, qu'on rend à Dieu par le moyen de

l'hostie d'expiation, est achevé ; alors nous le « *S Cy-*
prions pour la paix universelle des Eglises, pour « *rille de*
la tranquilité de tout le monde, pour les Rois, « *Jerusa-*
pour leurs armées, pour leurs alliez, pour les « *lem.*
malades, pour les affligez, & en un mot, pour «
tous ceux qui ont besoin de son assistance. Et nous «
disons à Dieu : Seigneur, nous vous prions tous, «
& nous vous offrons ce sacrifice, afin qu'en fai- «
sant aussi memoire de ceux qui sont morts avant «
nous, sçavoir des Patriarches, des Prophetes, des «
Apôtres & des Martyrs, vous receviez favorable- «
ment nos oraisons par le merite de leurs prieres. «
Ensuite nous prions pour les saints Peres & les Evê- «
ques qui sont morts, & enfin pour tous ceux qui «
sont sortis de ce monde dans nôtre Communion, «
croyant que leurs ames reçoivent un tres-grand «
soulagement des prieres qu'on offre pour eux dans «
ce saint & redoutable sacrifice qui est sur l'autel. «
Ce que je suis bien-aise de vous faire voir ici par un «
exemple. Car je sçay qu'il y en a plusieurs qui di- «
sent : De quoi sert à l'ame qui est sortie de ce mon- «
de, ou avec des pechez, ou sans pechez, que l'on «
fasse memoire d'elle dans le sacrifice ? Mais dites- «
moi, je vous prie, si un Roi ayant envoyé en exil «
des personnes qui l'auroient offensé, leurs proches «
& leurs amis lui avoient fait present de quelque «
couronne de grand prix, afin d'appaiser sa colere ; «
ne pensez-vous pas qu'en leur faveur ce Roi feroit «
quelque grace aux coupables, & qu'au moins il «
adouciroit leurs peines ? C'est ainsi que nous adres- «
sons à Dieu nos prieres pour ceux qui sont morts, «
quoi-qu'ils soient pecheurs ; non pas en lui pre- «
sentant quelque couronne, mais en lui offrant «
JESUS-CHRIST même qui a été immolé pour nos «

S. Cyrille de Jerusalem.

» pechez, afin que celui qui est si misericordieux &
» si bon, leur devienne favorable aussi-bien qu'à nous.
» Vous dites ensuite : Nôtre Pere qui êtes dans les
» cieux, & le reste.

» Aprés que l'Oraison du Seigneur est achevée, le
» Prêtre dit : Les choses saintes sont pour les Saints ;
» c'est à dire, que les choses qui sont presentées sur
» l'autel, sanctifiées par la descente du Saint Esprit,
» sont pour vous qui êtes saints par l'infusion du mê-
» me Esprit saint qui vous a été donné ; & c'est ainsi
» que les choses saintes sont pour les Saints. Puis vous
» répondez : JESUS-CHRIST seul est Saint ; lui seul est
» le Maître & le Seigneur. Et ce n'est pas sans raison
» que vous parlez de la sorte, parce qu'en effet il n'y
» a de veritablement Saint, que celui-là seul qui est tel
» par soi-même & par sa nature ; & quant à vous,
» quelque saints que vous soyez, vous ne l'êtes pas
» par vôtre propre nature, mais seulement par la
» participation de la sainteté, par les exercices spiri-
» tuels que vous pratiquez, & par les prieres que
» vous adressez à sa majesté supréme. Vous entendez
» ensuite une musique celeste & toute divine, qui
» pour vous inviter à la communion des sacrez my-
» steres chante ces paroles : Goûtez & voyez com-
» bien le Seigneur est doux. Pensez-vous que l'on
» vous ordonne de faire ce discernement par le sen-
» timent du goût ? Nullement ; mais bien par le té-
» moignage de la Foi qui est certain, & qui ne laisse
» aucun doute. Car lorsque vous en prenez, on ne
» vous commande pas de prendre du pain & du vin,
» mais de prendre le Corps & le Sang de JESUS CHRIST,
» qu'ils representent. Or quand vous vous approchez
» pour communier, il ne faut pas y venir les mains
» étenduës, ni les doigts ouverts ; mais soûtenant de

la main gauche vôtre main droite, qui doit contenir un si grand Roi, vous recevrez le Corps de JESUS-CHRIST dans le creux de cette main, en disant *Amen*. Alors aprés avoir eu soin de sanctifier vos yeux par l'attouchement d'un corps si saint & si venerable, vous y communiez en le mangeant. Mais prenez bien garde qu'il n'en tombe rien, considerant la perte que vous feriez de la moindre miette, comme si vous perdiez quelqu'un de vos membres. Si l'on vous donnoit des lingots d'or, quel soin n'apporteriez-vous pas pour les bien garder, & n'en rien perdre ? Quelle précaution ne devez-vous donc point avoir, pour faire qu'il ne tombe pas la moindre partie d'une chose infiniment plus chere & plus precieuse que l'or ni les diamans ? Aprés avoir ainsi communié au Corps de JESUS-CHRIST, approchez-vous du calice du Sang, non pas en étendant les mains, mais en vous inclinant comme pour l'adorer & lui rendre hommage, & dites *Amen*. Puis sanctifiez-vous par l'attouchement du Sang de JESUS-CHRIST que vous recevez ; & pendant que vos lévres en sont encore trempées, essuyez-les avec la main, & portez-la aussi tôt à vos yeux, à vôtre front, aux autres organes de vos sens pour les consacrer. Enfin, attendant la derniere priere du Prêtre, remerciez Dieu de ce qu'il vous a rendus dignes de participer à des mysteres si grands & si élevez. *S. Cyrille de Jerusalem.*

Je ne m'arrête point à faire sur ces passages toutes les reflexions qui ont déja été faites par de tres-habiles défenseurs de l'Eglise, étant persuadé que la clarté de ces paroles surpasse tout ce qu'on pourroit dire, & qu'il ne faut avoir que des yeux pour être convaincu que Saint Cyrille y enseigne

S. Cyrille de Jerusalem.

la presence réelle, & pour reconnoître que les ceremonies de la Messe sont tres-anciennes dans l'Eglise.

Nous avons une lettre de S. Cyrille à Constance, sur le sujet d'une apparition merveilleuse d'une Croix lumineuse qui fut vûë au dessus de la ville de Jerusalem, dont il est parlé dans Sozomene au chap. 4. du quatriéme livre de son Histoire, où il remarque même que l'Empereur en fut averti par S. Cyrille. Il donne dans cette lettre de grands éloges à l'Empereur Constance; il dit que la Croix de JESUS CHRIST a été trouvée du temps de l'Empereur Constantin; il décrit l'apparition du signe de la Croix, & il finit en glorifiant la Trinité consubstancielle. Rivet rejette encore cette lettre comme un monument supposé, & il ne rend point d'autre raison de son opinion, que les grandes loüanges qu'elle donne à l'Empereur Constance. Mais ce n'est pas une preuve suffisante, puisque l'on parle ordinairement ainsi aux Princes, & que Saint Athanase & S. Hilaire n'en ont pas usé autrement, depuis même que cét Empereur se fut declaré plus ouvertement contre la Foi de l'Eglise. Car cette lettre, si elle est vraie, est écrite peu de temps aprés que S. Cyrille fut Evêque de Jerusalem.

Nous avons encore une lettre de la Presentation de JESUS-CHRIST dans le Temple, qui porte aussi le nom de Saint Cyrille de Jerusalem, & rien ne nous empêche de la lui attribuer. Il n'en est pas de même de la lettre écrite sous le nom de S. Cyrille de Jerusalem à Saint Augustin touchant les miracles de Saint Jerôme. Quand cette lettre ne seroit pas aussi ridiculement écrite qu'elle l'est, le titre seul fait voir que c'est une imposture grossiere,

puiſque S. Cyrille étoit mort avant S. Jerôme. *S. Cyrille de Jeruſalem.*

Le ſtyle des Inſtructions de S. Cyrille eſt ſimple & naïf. Il eſt aiſé de voir qu'elles ſont faites à la hâte, & ſans beaucoup de preparation. Quoi-qu'elles n'approfondiſſent pas les myſteres, elles les expliquent neanmoins fort nettement, & elles contiennent beaucoup d'érudition. L'on y voit ſur chaque matiere un recueil de paſſages de l'Ecriture tres-exact & tres-recherché. Il rapporte les ſentimens des Heretiques, il les refute ſolidement, il fait des remarques fort judicieuſes, & il explique quantité de paſſages de l'Ecriture. Je ne dis rien ici en particulier de ſa doctrine, parce qu'elle eſt aſſez expliquée dans les Extraits que nous avons tirez de ſes Inſtructions.

Jean Grodecius eſt le premier qui a traduit & donné au Public les Catecheſes de Saint Cyrille, ſur un Manuſcrit Grec du Cardinal Oſius, Legat du Pape au Concile de Trente Elles furent imprimeés l'an 1564. à Anvers, & à Paris; l'an 1560 à Vienne, & l'an 1584. à Paris. L'original Grec parut bien-tôt aprés la Verſion Latine: car Morel fit imprimer les onze premieres Catecheſes & les cinq dernieres l'an 1564. ſur un Manuſcrit de la Bibliotheque de Monſieur de Meſmes. Elles furent encore imprimées avec la Verſion à Cologne la même année 1564. Mais enfin le ſieur Prevôt ayant trouvé le Grec de toutes les Catecheſes de Saint Cyrille dans les Manuſcrits de la Bibliotheque du Vatican, il les fit imprimer à Paris chez Morel l'an 1609. Le volume eſt *in quarto*, & la Verſion de Grodecius eſt dans une page qui répond au texte Grec. C'eſt cette Edition que l'on a ſuivie dans celle de Paris de l'an 1631.

S. Cyrille de Jerusalem.

La lettre touchant le signe de la Croix a été imprimée séparément par Morel, & depuis jointe aux Catecheses de Saint Cyrille. L'Oraison de la Presentation de JESUS-CHRIST a été imprimée à Cologne par Birchmannus l'an 1598. Ces Ouvrages sont dans les Bibliotheques des Peres.

---

a *Après sa mort.*] Socrate liv. 2. chap. 30. & Sozomene au l. 4. ch. 19. disent, qu'Acace de Cesarée & Patrophile de Scythople chasserent Maxime pour mettre Saint Cyrille en sa place. Mais Saint Jerôme qui parle de S. Cyrille d'une maniere qui fait assez voir qu'il ne le favorisoit pas, puisqu'il le traite d'Arien, dit que Maxime étoit mort, quand il fut ordonné. Mais il accuse S. Cyrille d'avoir persecuté Heracle, qui avoit été ordonné Evêque par les Catholiques à la place de Maxime, & de l'avoir reduit à demeurer au rang des Prêtres. S. Epiphane, Rufin & Theodoret ne parlent point de cét Heracle. Mais Socrate & Sozomene le mettent le second des Evêques, que les Ariens opposerent à S. Cyrille. S. Jerôme appelle le premier *Irenaus* au lieu d'*Erennius*.

b *Sa Foi suspecte aux Catholiques.*] Rufin & S. Jerôme remarquent, qu'il a souvent varié dans la Foi & dans la Communion. Pour la Communion, cela est vrai: car il étoit d'abord dans la Communion d'Acace; ensuite il en fut separé; depuis il communiqua avec des Evêques de son parti au Synode de Melitine; ensuite il les abandonna pour se joindre à Basile d'Ancyre & aux demi-Ariens; enfin il se réünit aux Catholiques. Mais il n'a pas changé pour cela de creance: car il a toûjours crû le Fils semblable au Pere en substance, sans condamner le terme de *Consubstanciel*. C'est Acace qui a été changeant dans sa Foi, puisqu'il a tantôt signé que le Verbe étoit semblable en substance, & tantôt condamné cette doctrine pour approuver le Dogme des Anoméens; mais Melece les réünit tous, & leur fit approuver le terme de *Consubstanciel*. Il ne faut pas croire Saint Jerôme sur le sujet de S. Cyrille, parce qu'il étoit porté pour Paulin contre Me-

lece & contre tous ceux de son parti.

c *Le Concile de Constantinople tenu en 380.*] Cela paroît par la lettre du Concile de Constantinople rapportée par Theodoret, dans laquelle les Evêques declarent qu'ils ont approuvé l'ordination de Saint Cyrille, parce qu'elle avoit été faite dans les formes par les Evêques de sa Province.

d *Par Theodoret, &c.*] Ce Pere au Dialogue second, cite un grand passage tiré de la quatriéme Catechese de Saint Cyrille Evêque de Jerusalem, qui se trouve mot à mot dans la 4. Catechese aux Catecumenes. Saint Jean Damascene rapporte aussi un passage tiré de la 12. *Orat.* 3. *de Imag.* Cyparissiotus *dec.* 6. cite la 10 Catechese.

e *Plusieurs choses qui lui déplaisent.*] La presence réelle, la Transsubstanciation, le Sacrifice de la Messe, les Ceremonies, les Prieres pour les morts, les Exorcismes, l'invocation des Saints, l'honneur dû aux Reliques, le Celibat des Prêtres, la veneration de la Croix, &c. sont des sentimens que les Calvinistes ne peuvent souffrir ; & ils sont bien fâchez de les voir établis par un Auteur du quatriéme siecle de l'Eglise.

f *Entre la conformité du style.*] C'est le même style, la même methode, le même genie. Le style des uns & des autres est familier & sans affectation ; il explique les mysteres par des passages de l'Ecriture sainte, & il moralise de la même maniere. *S. Cyrille de Jerusalem.*

g *La fin de la dix-huitiéme Catechese.*] *Aprés Pâque*, dit-il, *avec le secours de Dieu, vous entendrez d'autres Catechismes. Premierement sur ce qui se fait avant le Baptême.* C'est le sujet de la premiere Catechese. *Secondement pour expliquer comment vous avez été purifiez de vos pechez par le Baptême d'eau.* C'est le sujet de la seconde. *Comment vous avez reçû la seau du Saint Esprit.* C'est le sujet de la troisiéme. *Et enfin des saints mysteres de l'autel.* C'est le sujet des deux dernieres. Mais il y a encore plus ; l'ordre qu'il promet de garder en parlant des saints mysteres, est celui qui est gardé dans ces deux Catecheses.

h *Il cite encore dans ces dernieres, les premieres Instructions,*] & declare au commencement de la premiere Catechese, qu'il a differé à les instruire parfaitement des mystres divins, jusques à ce qu'ils eussent été baptizez ; & vers la fin de la même Catechese, il dit qu'il a expliqué

S. Cyrille de Jerusalem.

le Symbole dans les Catecheſes precedentes.

i *Les conjectures qu'ils alleguent, ſont trop legeres.*] Ils diſent qu'il y a un Catalogue Grec, dans lequel elles ſont attribuées à Jean de Jeruſalem. Mais de quelle autorité eſt un Catalogue, dont on ne ſçait point l'antiquité ? Peut-il être oppoſé au témoignage de Theodoret, qui cite ces Catecheſes ſous le nom de S. Cyrille, & à celui de S. Jerôme. qui eſt témoin que ce Pere en avoit écrites ? *Il n'y a point d'apparence*, dit Rivet, *qu'on eût donné le ſoin d'inſtruire les Catecumenes à un jeune homme ?* Pourquoi non ? s'il étoit capable, comme il paroît que l'étoit Saint Cyrille. Si cela n'avoit point d'apparence, pourquoi S. Jerôme l'aſſûre-t-il ? *Il eſt dit*, ajoûte Rivet, *qu'elles ſont prononcées ſur le champ, & Saint Jerôme dit, qu'ils les avoit compoſées.* Voilà une plaiſante objection, comme ſi l'on ne ſçavoit pas que les Auteurs mettent ſouvent par écrit les diſcours qu'ils ont recitez ſans preparation. Le même Rivet pretend qu'on a ajoûté dans ces Catecheſes les endroits qui regardent le Celibat, la Virginité, les Reliques, la Croix de JESUS-CHRIST, &c. Quelles preuve en a-t-il, ſi ce n'eſt parce que ces choſes ne lui plaiſent pas ? Il l'accuſe de blaſphéme, parce qu'il dit : *Si la Vierge Marie a été ſi fort honorée pour avoir porté* JESUS-CHRIST *pendant neuf mois, on doit encore plus reſpecter les Chrétiens pour garder la virginité pendant pluſieurs années.* Cette penſée n'eſt pas tout-à-fait juſte, elle eſt un peu outrée ; mais il en échappe ſouvent de ſemblables aux Peres dans leurs Predications, & elle peut bien avoir un bon ſens. Voici encore une autre objection de Rivet. Cét Auteur dit que le bois de la Croix eſt *juſqu'à preſent parmi nous.* Ce *juſqu'à preſent* ne convient pas, dit-il, à Saint Cyrille qui a pû être preſent à la découverte de la Croix. Je réponds, que *juſqu'à preſent* eſt dit par rapport au temps qui s'étoit écoulé depuis la Paſſion de JESUS-CHRIST. Au reſte, ces Catecheſes ont toutes le caractere d'antiquité ; elles ſont ſimples & naturelles, elles expoſent les Dogmes de l'Egliſe d'une maniere ancienne. L'Auteur dit dans la ſixiéme Catecheſe, qu'il écrivoit 70. ans aprés le commencement de l'Hereſie des Manichéens. Le Canon des livres ſacrez qu'il rapporte, eſt ancien. Le Symbole dont il ſe ſert, ne l'eſt pas moins. La maniere dont il explique le myſtere de la Tri-

nité, fait voir qu'il étoit Catholique, mais qu'il se ménageoit : car quoi-qu'il établisse par-tout la divinité du Fils & du S. Esprit, il ne se sert point du terme de *Consubstantiel*. Les deux argumens de Rivet contre les Catecheses Mystagogiques ne sont pas plus solides que les premiers. *Les Anciens*, dit-il, *n'en distinguent point de deux sortes.* Mais aussi ne disent-ils pas qu'il n'y en avoit que d'une sorte. Saint Jerôme qui est le seul qui parle de toutes, dit seulement que Saint Cyrille avoit fait des Catecheses, sans dire combien. Les autres Auteurs citent celles dont ils avoient affaire. 2. Il dit, que ces dernieres sont courtes, au-lieu que les premieres sont tres-longues Cela n'empêche pas qu'elles ne soient d'un même Auteur Les trois premieres aux Illuminez sont plus courtes que les dernieres, & ne sont presque pas plus longues que les Mystagogiques. Le temps & la matiere font qu'un Auteur est plus long ou plus court. Aprés Pâque les Instructions devoient être moins longues. Aubertin ajoûte, que Prevôt dit qu'il a supplée plusieurs lettres, & qu'il a corrigé plusieurs endroits. Que s'ensuit-il de là ? y a-t il un seul livre où ceux qui l'ont donné les premiers au Public, n'ayent fait la même chose ? L'on ajoute quelque moitié de mots, ou tout au plus quelques mots que l'on croit être necessaires. Mais on ne peut pas ajoûter des periodes, des pages, des ouvrages ; & certes si l'on compare l'Edition de Prevôt avec la precedente de Morel, faite sur un Manuscrit de M. de Mesmes, & avec les versions Latines faites sur d'autres Manuscrits ; on verra que les differences sont tres peu de consequence, & qu'elles ne changent ni le sens ni la doctrine de ce Pere.

S. Cyrille de Jerusalem.

S. EPHREM LE SYRIEN, DIACRE D'EDESSE.

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edeſſe.

SAINT Ephrem étoit de Niſibe ville de Syrie, ou de ſes environs. Il vint au monde ſous l'Empire de Conſtantin. Il embraſſa la vie monaſtique dés ſa plus tendre jeuneſſe, & devint en peu de temps le Maître & le Superieur de pluſieurs Moines. Venant ſouvent à Edeſſe pour viſiter l'Egliſe de cette ville, il y fut ordonné Diacre. Il vint même juſqu'à Ceſarée de Cappadoce, où il fut reconnu & bien reçû par S. Baſile, qui avoit pour lui une eſtime toute particuliere. On dit que ce Saint lui apprit le Grec, & qu'il lui confera l'Ordre de la Prêtriſe; mais ce recit n'eſt pas bien certain, puiſque les Anciens nous aſſûrent qu'il eſt mort Diacre. Sozomene rapporte, qu'ayant été élû Evêque d'une ville, il feignit avoir perdu l'eſprit, de crainte d'être emmené par force, & ordonné malgré lui. Je ne dirai rien ici de ſa pieté, de ſa charité, de ſon humilité, de l'auſterité de ſa vie, ni de ſes autres vertus Chrétiennes & Religieuſes, non plus que de ſes actions remarquables & de ſes miracles, parce que cela ne regarde point mon ſujet. Je m'attacherai uniquement à parler de ſes Ecrits, qui étoient ſi celebres, ſuivant le témoignage de Saint Jerôme, qu'on les liſoit publiquement dans quelques Egliſes aprés la lecture des livres ſaints, & en ſi grand nombre, que tout le monde en étoit plein. Il les

avoit composez en Syriaque, & ils furent traduits en Grec de son temps. Sozomene remarque, que quoi-qu'il n'eût point étudié, il s'étoit fait un style rempli de tant d'ornemens & de tant de pensées sublimes, que l'on remarquoit encore les traits de son éloquence dans la traduction Grecque; & S. Jerôme nous assûre, qu'ayant lû la version de son Traité du S. Esprit, il avoit apperçû dans la traduction la delicatesse de son esprit sublime. S. Gregoire de Nysse qui a fait le Panegyrique de ce Pere, s'arrête principalement à sa doctrine & à ses Ecrits. Il louë la pureté de sa Foi, & l'horreur qu'il avoit des Heresies de Sabellius, d'Arius & d'Apollinaire. Il dit qu'il a refuté les Anoméens & les Novatiens; que tous ses Ecrits sont pleins de preuves solides & convainquantes. Il ajoûte qu'il avoit lû & medité plus que personne l'ancien & le nouveau Testament; & qu'il avoit composé des explications de toute l'Ecriture sainte, depuis le commencement de la Genese jusqu'à la fin du nouveau Testament. Qu'il avoit aussi fait plusieurs exhortations vives & pathetiques; que les larmes & les soûpirs lui étoient ordinaires & familiers, comme on pouvoit le voir par ses Ecrits. *Car*, dit-il, *il ne gemit pas seulement quand il parle des mœurs, & des preceptes de la vie, mais même dans ses Panegyriques: tous ses discours sont mêlez de pleurs & d'expressions pitoyables, qui sont capables de toucher les cœurs les plus durs. Car qui est le superbe*, ajoûte-t-il, *qui ne deviendra le plus humble des hommes, en lisant son Discours de l'Humilité? Qui ne sera enflammé du feu divin, en lisant son Traité de la Charité? Qui ne souhaitera d'être chaste de cœur & d'esprit, en lisant les loüanges qu'il a données à la Virginité? Qui ne sera épouvanté, en enten-*

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse.

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse.

dant les discours qu'il a faits sur le Jugement dernier, dans lesquels il l'a representé si vivement, qu'on ne peut rien ajoûter à cette peinture que la chose même? Dieu lui avoit donné une si profonde sagesse, que quoiqu'il eût une facilité merveilleuse de parler, il ne pouvoit fournir à la multitude des pensées qui lui venoient dans l'esprit. Nous avons vû, ajoûte encore ce Pere, *un de ses Sermons, où il appelloit Apollinaire un insensé.* Il rapporte ici un tour assez agreable que S. Ephrem fit à cét Heretique. Il dit que celui-ci avoit écrit deux livres, dans lesquels il avoit mis toutes les raisons & les passages dont il se servoit pour défendre son erreur, & qu'il les avoit donnez en garde à une Dame; que Saint Ephrem ayant fait semblant d'être du sentiment d'Apollinaire, les avoit empruntez de cette femme, & qu'avant que de les rendre, il en avoit collé tous les feuïllets ensemble. Que cette Dame ayant vû la même reliure de ces livres, ne s'en étoit point apperçûë, qu'elle les avoit donnez de même à Apollinaire pour s'en servir dans une Conference publique qu'il devoit avoir avec un Catholique, & que cét Heretique n'ayant pû les ouvrir, avoit été obligé de se retirer avec honte. La vivacité de l'esprit de S. Ephrem paroissoit encore dans les Vers Syriaques qu'il fit en sa langue à l'imitation d'Ammonius fils de Bardesanes, qui avoit composé plusieurs Hymnes que les Syriens chantoient avec plaisir. Saint Ephrem s'étant apperçû que cét Auteur avoit glissé dans ces Prieres quelques erreurs de son pere & des Philosophes Grecs, apprehendant que les Chrétiens de Syrie ne tombassent insensiblement dans ces fausses opinions, il s'efforça de comprendre la mesure de ces Vers, & composa d'autres li-

vres conformes à la doctrine de l'Egliſe, comme des Hymnes & des Eloges des Saints, qui furent ſi bien reçûs par les Syriens, qu'ils les chantoient ſur l'air de ceux d'Ammonius. On dit qu'il avoit compoſé prés de cent mille vers de cette nature. Sozomene dit encore qu'il avoit écrit la Vie de S. Julien. Enfin Photius au volume cent quatre-vingts-dix ſeptiéme de ſa Bibliotheque, remarque qu'il avoit lû cinquante Sermons de ce Pere.

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edeſſe.

Il paroît par tout ce que nous venons de dire, que Saint Ephrem avoit fait des Commentaires ſur toute la Bible, des Traitez de Controverſe contre pluſieurs Heretiques, un livre du Saint Eſprit, quantité de Diſcours & d'Inſtructions au peuple, à ſes Religieux, quelques Panegyriques, pluſieurs Traitez de Morale, & un grand nombre d'Hymnes pour chanter dans l'Egliſe. Que tous ſes Ecrits avoient été faits en Syriaque, & que la plûpart avoient été traduits en Grec de ſon vivant. Nous n'avons plus ſes Commentaires ſur l'Ecriture, ni ſes Traitez de Controverſe; mais nous avons quantité de Diſcours, de Preceptes moraux, & d'Hymnes, qui ont été traduits en Grec, & donnez au Public par Voſſius vers la fin du ſiecle paſſé, ſous le nom de Saint Ephrem. Quelques Critiques, à qui les Ouvrages qui concernent le Monachiſme, ne ſont pas agréables, ont pretendu que toutes ces OEuvres étoient ſuppoſées. Cependant il y a bien de l'apparence, que la plûpart ſont veritablement de Saint Ephrem, parce que tous les caracteres que les Anciens donnent aux OEuvres de Saint Ephrem, conviennent à celles-ci; de ſorte qu'il eſt aiſé de les reconnoître 1. Les Traitez de S. Ephrem étoient pleins de figures & d'ornemens, mais neanmoins

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edeſſe.

ſans politeſſe & ſans art ; ceux-ci ſont tout remplis d'exclamations, d'interrogations, de comparaiſons, d'antitheſes & d'autres figures, qui ſont employées aſſez groſſierement & ſans choix. 2. Il y avoit beaucoup de vivacité & de feu ; ceux-ci en ſont tout pleins. 3. Saint Ephrem rapportoit pluſieurs paſſages de l'Ecriture ; ces Ecrits-ci n'en ſont ſouvent qu'un tiſſu. 4. Saint Gregoire de Nyſſe dit, qu'il étoient mêlez d'expreſſions plaintives, de gemiſſemens, de larmes, qu'il parloit continuellement de pleurs, & même dans ſes Panegyriques ; c'eſt proprement le caractere de la plûpart des Diſcours donnez par Voſſius. 5. Ce même Pere dit qu'il avoit fait des Diſcours de l'Humilité, de la Charité, des loüanges de la Virginité, & du Jugement dernier. Ces Diſcours ſont du nombre de ceux qui ont été donnez par Voſſius, & ils ont le même caractere que celui que ce Pere remarque dans ceux de S. Ephrem, c'eſt à dire, qu'ils ſont pathetiques & touchans. 6. Il avoit compoſé pluſieurs Hymnes ſur divers ſujets, & il y a parmi les OEuvres qui portent ſon nom, pluſieurs pieces qui ont été écrites en vers, & qui ſont d'un ſtyle poëtique. 7. Son Teſtament qui eſt rapporté dans cette Edition, eſt le même que celui qui eſt cité par Saint Gregoire de Nyſſe, qui en rapporte deux paſſages, qui ſe trouvent mot à mot dans celui qui a été donné par Voſſius 8. Nous avons parmi ces OEuvres la Vie de Saint Julien citée par Sozomene au livre 3. de ſon Hiſtoire, chapitre 14. Enfin les quarante-neuf Diſcours de S. Ephrem, dont Voſſius fait l'Extrait, ſe trouvent dans ces OEuvres de Saint Ephrem. Le même Photius cite un Diſcours de l'Humilité diviſé en cent chapitres, qui

eſt

est dans le second Tome, un Discours sur la même vertu qui est dans le premier Tome, & un Traité des vertus & des vices aux Metebiens, qui est aussi dans le premier Tome, & qui contient les mêmes matieres dans le même ordre. Ces raisons montrent invinciblement, que la plûpart des OEuvres qui portent presentement le nom de S. Ephrem, sont celles que S. Gregoire de Nysse, Theodoret, Sozomene & Photius ont attribuées à ce Saint. Or quelle apparence y a-t-il, qu'ils ayent pris les Ouvrages d'un autre Auteur pour ceux de S. Ephrem? Saint Gregoire de Nysse ne peut pas s'y être trompé, lui qui étoit du même temps. Quelle apparence que Photius qui étoit un tres-habile Critique, & qui distingue nôtre S. Ephrem du Patriarche d'Antioche, faisant mention des Ouvrages de l'un & de l'autre en deux differens endroits de la Bibliotheque; quelle apparence, dis-je, qu'il ait cité un faux S. Ephrem pour un veritable?

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse.

On objecte 1. Qu'on ne trouve point dans ses OEuvres ce feu & cette élevation dont parle Saint Jerôme & Sozomene, & qu'elles paroissent plus pieuses que doctes, suivant le jugement qu'en porte le Cardinal Bellarmin. Je réponds, que quand l'on ne trouveroit pas dans une version Latine des OEuvres d'un Auteur, faite sur une autre version Grecque, toute la beauté ni la sublimité qu'elles avoient dans la langue originale, il ne faudroit pas s'en étonner. Mais ceux qui nous objectent cela, ne prennent pas bien le sens de Saint Jerôme & de Sozomene, & n'ont pas le goût bien fin, ni l'esprit fort juste. Car premierement Saint Jerôme & Sozomene avouënt tacitement que la traduction avoit fait perdre aux OEuvres de Saint Ephrem une par-

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edeſſe.

tie de leur élevation ; mais ils remarquent ſeulement que l'on reconnoiſſoit encore des traits de ſa vivacité & de ſon éloquence. Secondement, S. Jerôme dit cela du livre du Saint Eſprit, & non pas des autres. Or il ſe peut faire que cette ſublimité de raiſonnement de Saint Ephrem paroiſſoit plus dans ſes Ouvrages dogmatiques, que dans des diſcours de devotion, & dans des exhortations édifiantes, telles que ſont les OEuvres que nous avons. Troiſiémement, il n'eſt pas vrai, que l'on n'y remarque aucun trait d'éloquence. Ce n'eſt pas ainſi qu'en a jugé le ſçavant Photius. *Au contraire l'on peut admirer*, dit-il, *dans les exhortations de ce ſaint Homme*, (qui ſont une partie de celles que nous avons) *la force avec laquelle il perſuade, la maniere agreable dont il dit les choſes, & les expreſſions pathetiques dont il ſe ſert. Il ne faut pas s'étonner ſi ſon ſtyle & ſes figures approchent de celui des Homelies faites ſur le champ & ſans preparation. Il ne faut pas en rejetter la faute ſur l'Auteur, mais ſur l'Interprete, parce que ceux qui ſont habiles dans la langue Syriaque ſçavent qu'ils excellent en abondance de termes, & en figures de Rhetorique ; de ſorte qu'il eſt difficile de dire, ſi c'eſt de leur langue ou de ſon fonds que vient la force & l'élevation de ſon diſcours. Au reſte, l'on ne doit pas s'arrêter en le liſant à la baſſeſſe des termes, mais conſiderer quelle utilité & quel profit on peut retirer des choſes qu'il a écrites.* Cette reflexion de Photius qui étoit meilleur Critique en ce genre, que Rivet & les autres Critiques de ſa ſorte, nous apprend que l'on peut remarquer dans la verſion des Diſcours de S. Ephrem des traits de l'élevation & de la vivacité de ſon eſprit, que l'on y reconnoît le genie de la

langue Syriaque, & que l'on doit attribuer ce qu'il peut y avoir de bas dans son style, à l'Interprete, & non pas à l'Auteur.

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse.

On objecte encore, que ces Traitez ont été écrits par un Auteur qui sçavoit le Grec, puisqu'il cite S. Irenée, au chapitre 8. du Traité de la Vertu, & la Vie de S. Antoine écrite en Grec par S. Athanase, dans le chapitre 10. du Traité sur ces paroles, *Faites attention sur vous.* Or S. Ephrem ne sçavoit pas, dit-on, la langue Grecque, & par consequent ces Traitez ne sont pas de lui.

Il est aisé de répondre à cette objection. 1. Qu'il n'est pas certain que Saint Ephrem ne sçût point du tout de Grec; au contraire il y a apparence qu'un homme qui étoit souvent parmi des gens qui parloient Grec, entendoit leur langue, quoi-qu'il ne fût pas assez habile pour écrire en cette langue. 2. Que quand il n'auroit pas entendu la langue Grecque, il pouvoit s'être fait traduire en Syriaque les livres de S. Irenée, & qu'il est vraisemblable qu'il avoit fait faire pour les Religieux de son pays une version Syriaque de la Vie de S. Antoine, qui étoit considerée en Orient comme la regle de tous les Moines.

Troisiémement, on nous oppose le peu de croyance que l'on doit avoir à ceux qui nous ont donné ces OEuvres. On dit que nous ne les avons que par le canal des Grecs nouveaux, qui sont fort sujets à tromper, & que les versions Latines ont été faites par Ambroise le Camaldule & par Vossius de Borchloon, qui étoient des personnes dévoüées aux interêts de la Cour de Rome.

Mais quoi, suffit-il d'alleguer ainsi des raisons vagues & indeterminées, pour rejetter des Ouvra-

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse.

ges ? Si cela eſt, de quoi ne doutera-t-on point ? Les Proteſtans croiront avoir droit de rejetter tous les Ouvrages des Peres qui ont été donnez au Public par les Catholiques, & les Catholiques tous ceux qui ont été donnez au Public par les Proteſtans. Où en ſerons-nous ? ce n'eſt donc pas ainſi qu'il en faut agir. Il faut préſuppoſer que les uns & les autres ont donné au Public les Ouvrages qu'ils ont trouvez dans les Manuſcrits qui ſont tombez entre leurs mains, parce qu'il n'y a pas d'apparence qu'un homme ſoit aſſez impudent pour feindre pluſieurs pieces, & pour ſuppoſer qu'il les a trouvées dans des Manuſcrits ; & quand il ſe trouveroit des perſonnes capables de le faire, il eſt impoſſible que leur impoſture ne ſoit bien-tôt découverte. Il faut donc avoir d'autres preuves que ces reproches generaux, pour rejetter des Ouvrages comme ſuppoſez. Mais d'ailleurs, quand on dit que nous n'avons les OEuvres de S. Ephrem que par le canal des Grecs nouveaux, on ſe trompe. Elles avoient été traduites de ſon vivant, comme il paroît par ce que nous en avons dit. Et quand on accuſe Ambroiſe le Camaldule & Voſſius d'être impoſteurs, il eſt aiſé de les juſtifier par les anciens Manuſcrits Grecs que l'on trouve dans les Bibliotheques.

On rapporte enfin quelques endroits des OEuvres de ce Pere, qui ſemblent être bas & indignes de lui. On dit que rien n'eſt plus ridicule que ce qu'il fait dire aux damnez : *Nous vous ſaluons, ô Saints, nous vous ſaluons, Apôtres*, &c. On ajoûte qu'il y a des contradictions ; que dans ſa Confeſſion il s'accuſe de pluſieurs pechez, & que dans ſon Teſtament il ſe fait innocent.

Pour répondre, en un mot, à cette objection, je pourrois dire, qu'il est bien difficile que l'on ne trouve des pensées foibles dans un si grand nombre d'Ouvrages de pieté & de spiritualité. Que si on compare ceux-ci avec ceux de nôtre siecle qui sont de ce genre, l'on verra que ces derniers sont infiniment plus remplis de fausses pensées, que ceux de S. Ephrem. Mais les endroits que Rivet a choisis pour nous opposer, sont tres-foibles. Les impies ne saluënt point les Saints dans le Traité des tourmens de l'Enfer; au contraire ils leur disent un adieu éternel, aprés avoir entendu leur sentence de condamnation; & il n'y a point de contradiction entre son Testament & ses Confessions. Il avouë dans l'un & dans l'autre endroit avec beaucoup d'humilité, qu'il a passé sa vie dans les pechez & dans la vanité. Il est vrai qu'il dit dans son Testament qu'il n'a point médit de personne, & qu'il n'a point eu de dispute avec aucun des Fideles: mais il ne dit rien de contraire à cela dans ses Confessions, & quand il le diroit, il l'auroit pû dire par humilité, comme ont fait plusieurs personnes de pieté dans ces sortes de Confessions, où ils parlent souvent en la personne d'autrui.

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse.

Voici le Catalogue & le sujet des Ouvrages de Saint Ephrem divisez en trois Tomes.

Le premier Discours du premier Tome est de la dignité du Sacerdoce, qu'il éleve autant qu'elle peut être élevée. Sur la fin il parle contre ceux qui s'ingerent dans le Sacerdoce sans en être dignes, & sans y être appellez. Il remarque que la puissance Sacerdotale est conferée par l'imposition des mains.

Le second, est une Réponse à un de ses Religieux, qui lui avoit demandé qui étoient ceux qui

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse.

pouvoient se servir de la liberté que donne l'Apôtre S. Paul de se marier plûtôt que de brûler. Il répond qu'elle regarde seulement ceux qui ne sont point liez, & qui vivent dans le monde, & non pas ceux qui renoncent au monde, & qui ont embrassé la vie Religieuse.

Le troisiéme, est sur la mollesse du Grand Prêtre Heli, qui ne châtia point ses enfans.

Dans le quatriéme, il exhorte les Chrétiens à celebrer les Fêtes, & à s'approcher saintement des saints Mysteres.

Le cinquiéme est de la charité envers le prochain.

Le sixiéme, de l'utilité du chant des Pseaumes. Il y condamne les chansons & les danses.

Le septiéme, des loüanges & de la necessité de la priere.

Le huitiéme, de l'amour des pauvres, & de l'aumône.

Le neuviéme, du jeûne.

Le dixiéme explique ce passage de l'Evangile, *Il y aura deux personnes dans le champ, & il y en aura une de prise, & l'autre laissée.* Il pretend que les justes sont ceux qui seront pris, & les impies ceux qui seront laissez. Il semble expliquer mystiquement le feu d'enfer.

L'onziéme est sur les miseres de cette vie.

Le douziéme est de l'inégalité de la beatitude. Il remarque que quoi-que tous les Bienheureux jouïssent du même bonheur, il y a neanmoins differens degrez. Il assûre qu'il n'y a point de milieu entre l'Enfer & le royaume des cieux.

Le treiziéme est encore de la beatitude.

Le quatorziéme, du mépris qu'on doit avoir

pour les biens & pour les plaisirs de ce monde. *Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse.*

Le quinziéme est contre ceux qui font tous les jours penitence, & qui retombent toûjours dans les mêmes pechez.

Ces Discours sont suivis d'un Traité divisé en plusieurs chapitres, touchant les vertus & les vices. Dans la Preface il marque beaucoup d'humilité, en se rabaissant au dessous de ceux qui l'avoient prié de les instruire. Il leur fait voir ensuite les bons effets de la crainte de Dieu, de l'amour du prochain, de la douceur, de la patience, de la sincerité, de l'obeïssance, de l'esperance, de la continence, & les mauvais effets des vices contraires.

Ces instructions sont suivies de quatre-vingts-onze Maximes de pieté, & de quatre-vingts-seize Conseils touchant la vie spirituelle, adressez à un jeune Moine.

Le Discours seiziéme est contre ceux qui quittent la vie monastique aprés l'avoir embrassée, pour retourner dans le monde.

Le dix-septiéme, du renoncement parfait, & de la paix d'esprit qu'il faut avoir dans la solitude.

Le 18. est du gemissement de l'ame qui est tentée, & des pleurs de la penitence.

Le 19. est de la crainte de la mort.

Le 20. est un Discours humiliant, dans lequel il se reconnoît coupable de plusieurs fautes, & il prie ses Freres d'implorer pour luy la divine misericorde.

Le 21. est une Exhortation à la vigilance Chrétienne.

Le 22. est une Exhortation à la pratique des bonnes œuvres.

Le 23. est de la grace de JESUS-CHRIST. Il exhor-

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse.

te ceux à qui il s'adresse, de suivre les attraits de la grace de Dieu, s'ils veulent parvenir à la perfection.

Le 24. est de la Foi, ou plûtôt de la confiance en la providence de Dieu.

Le 25. est contre ceux qui disent que les tremblemens de terre sont causez par les secousses de la terre, & non pas par la providence de Dieu. Ceci fait voir que l'Auteur de ces Discours n'avoit pas beaucoup de science, puisqu'il est vrai de dire que les tremblemens de terre ont des causes naturelles, quoi-qu'ils soient ordonnez par la providence de Dieu

Le 26. est contre les superstitions des Payens. Il y rapporte que du temps que la peste étoit à Constantinople, un nommé Domnus Medecin ayant voulu s'en preserver par des superstitions des Payens, en fut attaqué, & en mourut, quoi-qu'il demeurât dans un lieu élevé, & où l'air étoit fort bon; qu'un de ses Confreres nommé Macedonius ayant vû cette mort funeste, quitta la Religion des Payens, & se fit Moine. Il rapporte ensuite plusieurs passages de l'Ecriture, pour prouver que la peste & les autres fleaux, dont les hommes sont attaquez, sont des effets de la vengeance de Dieu, & qu'il faut avoir recours à lui pour s'en preserver. Il remarque que Dieu envoye ces malheurs pour porter les hommes à le reconnoître, & à faire penitence.

Le 27. est contre l'orgueil & la bonne opinion de soi-même.

Le 28. est contre ceux qui étant entrez dans les Monasteres, sont sujets à des vices, & particulierement à l'ambition, à la paresse & à la desobeïssance. Sur

la fin il exhorte ſes Freres de remplir tous les devoirs de la vie Religieuſe. *Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edeſſe.*

Le 29. eſt contre la médiſance.

Le 30. eſt des ſujets que les Chrétiens ont de pleurer.

Le 31. contre les jeux & les ſpectacles. Il y blâme ceux qui aprés avoir aſſiſté à l'Office divin, & chanté les Pſeaumes ſacrez, vont au bal, & chantent des chanſons. *Aujourd'hui*, dit-il, *ils ſont unis à* JESUS-CHRIST, *& le lendemain ils le deshonorent, ils le renient; aujourd'hui ils ſont Chrétiens, & le lendemain Payens; aujourd'hui ils ont de la pieté, & le lendemain ce ſont des impies; aujourd'hui ce ſont des Fideles & des diſciples de* JESUS-CHRIST, *& le lendemain ce ſont des Apoſtats, & des ennemis de Dieu; aujourd'hui ils écoutent la parole de* JESUS-CHRIST, *& le lendemain ils ſont appliquez à écouter des voix & des inſtrumens de Muſique, qui chantent ou qui jouënt des airs prophanes.*

Le 32. eſt contre les impudiques.

Le 33 eſt de la charité avec laquelle on doit reprendre les Freres qui ſont tombez dans quelque peché

Le 34. eſt contre la curioſité, & de la fuite des occaſions du peché.

Le 35. contre les méchantes femmes.

Le 36. des moyens d'éviter le peché de la chair.

Le 37. des loüanges de la charité.

Le 38. de la conſervation de cette vertu, & du malheur de ceux qui la perdent.

Le 39. eſt une deſcription de l'état malheureux où l'homme eſt reduit par la concupiſcence. Il prie le Seigneur de lui donner ſa grace pour le preſerver du naufrage au milieu des orages de cette vie. Il

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edeſſe.

lui demande que ſon cœur & ſa bouche ſoient le temple pur & ſans tache de la grace celeſte, & qu'elle faſſe remuer continuellement ſa langue & ſes levres pour chanter les loüanges de Dieu. Ce Diſcours eſt un des plus nobles & des plus beaux.

Les quatre Diſcours ſuivans ſont de la componction ou du regret d'avoir offenſé Dieu. Dans le premier, il dit que la grace de Dieu eſt toûjours prête d'entrer dans nôtre cœur, quand elle le trouve bien diſpoſé, à moins que nos mauvaiſes penſées n'y mettent obſtacle; que cependant elle touche nôtre ame par la douceur de ſa lumiere, qu'elle la fait revenir à ſoi, & chercher la lumiere, que jamais Dieu ne nous abandonne entierement, & que ſans la grace on ne peut pas faire penitence.

Dans le ſecond, il fait voir qu'il ne faut point ſe deſeſperer, & que l'on peut obtenir la remiſſion de ſon peché, pourvû qu'on ſoit penetré d'un regret ſincere d'avoir offenſé Dieu, & que l'on change de vie.

Dans le troiſiéme, il montre que l'on doit pleurer cette vie, & ſe réjoüir de la mort.

Le quatriéme eſt encore de la triſteſſe qu'on doit avoir, & des larmes qu'on doit répandre en cette vie.

Le 44. & le quarante-cinquiéme Diſcours ſont ſur la penitence.

Le 46. de la penitence & de la converſion.

Le 47. de la penitence & de la patience.

Le 48. de la patience dans les maux & dans les adverſitez de la vie.

Le 49. de la conſtance & de la componction.

Dans le 50. il exhorte à la perſeverance & à la

vigilance, par la crainte du Jugement dernier, & des ſupplices de l'Enfer. Il dit qu'il faut toûjours prier, même pendant le travail des mains, reſiſter continuellement à la tentation, lire l'Ecriture ſainte avec attention & avec preparation, vivre dans le ſilence & dans le repos. Il s'étend particulierement ſur les loüanges de cette derniere pratique. *Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edeſſe.*

Ces Diſcours ſont ſuivis de pluſieurs Sentences, appellées *Beatitudes de S. Ephrem*, dans leſquelles il recommande ſur tout à ſes Freres la vigilance Chrétienne.

L'on trouve aprés ces Beatitudes, des Demandes & des Réponſes ſur pluſieurs ſujets, comme ſur le renoncement promis dans le Baptême, ſur le Jugement dernier, ſur les differens ſupplices des damnez.

Ceci eſt ſuivi d'un Traité du ſouvenir de la mort, dans lequel il fait voir la vanité des richeſſes.

Le ſecond Diſcours de la mort eſt attribué à Saint Baſile, & il eſt d'un autre ſtyle que celui des Traitez de Saint Ephrem.

Les Traitez ſuivans ſont ſur la reſurrection, ſur le Jugement dernier, ſur les choſes qui arriveront quand l'Antechriſt viendra, ſur l'apparition de la Croix dans le temps du ſecond avenement de JESUS-CHRIST. Ce recit finit par des Lamentations & des Prieres attribuées à Saint Ephrem.

Le ſecond Tome contient la Vie de Saint Ephrem, écrite par Metaphraſte, des Sentences choiſies tirées des livres de Saint Ephrem; un diſcours de Saint Ephrem ſur ſa converſion; un Cantique ſpirituel touchant la loüange de la doctrine & de la ſageſſe; une Epître à un Moine touchant la patience; quatre Exhortations à un jeune Moine touchant la

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse.

vie monastique ; six chapitres des vertus necessaires à un Religieux ; douze chapitres sur ces paroles, *Faites attention sur vous-même* ; cinquante Exhortations à de jeunes Moines, dans lesquelles il les exhorte à l'humilité, à l'obeïssance, à la vigilance, au travail, à la devotion, à la douceur, à la patience, à la charité, à la lecture, à la priere, à la temperance & à la pratique des autres vertus du Cloître.

La 49. est des avantages de la vie monastique sur la vie seculiere. Il est suivi de cent Maximes, Apophthegmes ou Exemples des moyens d'acquerir & de conserver l'humilité & les autres vertus du Cloître, d'un Discours contre les Moines avares ; d'un autre de la perfection que doit avoir un Moine ; d'un Traité des armes spirituelles, du Combat spirituel, d'une Exhortation instructive sur la vie ascetique, d'une autre Exhortation à la penitence sur le second avenement de JESUS-CHRIST, de dix-neuf Avertissemens de l'Abbé Ammon, & des Apophthegmes des anciens Peres, dans lesquels il est parlé de Saint Benoît.

Le troisiéme Tome est divisé en trois parties. La premiere contient un Traité composé à l'imitation du livre des Proverbes, qui est un tissu de Sentences & de Maximes pour la vie spirituelle & monastique ; un Traité de la vie Religieuse ; un Traité de la penitence ; un Discours de la componction du cœur ; un autre Discours dans lequel Saint Ephrem s'accuse de ses fautes, & en demande pardon ; un Discours de la resurrection, du Jugement, & des peines des impies, & une humble priere à Dieu. La seconde contient des Panegyriques des Hommes justes & des Saints, qu'il propose pour des exem-

ples & des modeles de vertu. Le premier eſt ſur Noë; il y parle de la continence. Le ſecond eſt ſur Abraham & ſur Iſaac; il y exhorte à l'obeiſſance. Le troiſiéme eſt ſur Loth, & contre la fauſſe confiance. Le quatriéme, des loüanges du Patriarche Joſeph. Le cinquiéme ſur Daniel contre ceux qui diſent: Le temps eſt mauvais, nous ne pouvons pas nous ſauver. Le ſixiéme ſur Jonas, & de la penitence des Ninivites. Le ſeptiéme ſur Helie & ſur la Veuve de Sarepta. Le neuviéme ſur la pierre precieuſe dont il eſt parlé dans l'Evangile. Le dixiéme, contre ceux qui veulent penetrer la grandeur & la nature divine. L'onziéme, un Diſcours ſur la Transfiguration de nôtre Seigneur. Le douziéme, de la Paſſion de JESUS-CHRIST. Le treiziéme, les Lamentations de la Vierge ſur la Paſſion de ſon Fils. Le quatorziéme, ſur la Croix de JESUS-CHRIST. Il y parle de la maniere de celebrer les Fêtes parmi les Chrétiens, des vertus de la Croix de JESUS-CHRIST, & de l'utilité du ſigne de la Croix. Le quinziéme, des loüanges de la Vierge. Il eſt ſuivi d'une Priere à la Vierge. Le ſeiziéme ſur la femme pechereſſe. Le dix-ſeptiéme eſt un Diſcours de Saint Chryſoſtome ſur la Pechereſſe & le Phariſien. Le dix-huitiéme eſt un Panegyrique de Saint Baſile, qui a été donné en Grec par Monſieur Cotelier dans ſon dernier volume des Monumens de l'Egliſe Grecque. Le dix-neuviéme eſt une loüange des quarante Martyrs. Le vingtiéme ſur tous les Martyrs du monde, qui ont ſouffert pour JESUS-CHRIST. Le vingt uniéme ſur le même ſujet. Le vingt-deuxiéme ſur Abramius. Le vingt-troiſiéme ſur Julien l'Anacorete. Le vingt-quatriéme ſur les Saints Peres morts de ſon temps. Le vingt-cin-

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edeſſe.

Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edeſſe.

quiéme ſur le même ſujet. Deux Hymnes ſur le même ſujet. Un Diſcours du bonheur de ceux qui ſont morts en JESUS-CHRIST, & de la vanité de ce monde, de l'incertitude de la vie, & des differentes ſortes de morts. Enfin le dernier monument de Saint Ephrem eſt ſon Teſtament cité par S. Gregoire de Nyſſe, qui eſt proprement une Exhortation de ce Pere étant au lit de la mort, qui s'adreſſe à ſes Religieux. Il leur recommande de ſe ſouvenir de lui dans leurs prieres. Il leur défend de garder ſes habits comme des reliques. Il veut qu'on l'enterre fort ſimplement & ſans aucune pompe. Il les conjure d'offrir le ſacrifice de la Meſſe pour lui, & il s'étend même ſur l'utilité des prieres pour les morts, & ſur la vertu du Sacrifice pour effacer les pechez. Il leur donne enfin pluſieurs avis ſalutaires, & il comble de benedictions les principaux de ſes diſciples qui ſe trouverent preſens à ſa mort. Elle arriva ſous l'Empire de Valens l'an 378. le premier jour de Fevrier.

Le premier qui ait donné quelques OEuvres de ce Pere, eſt Ambroiſe Camaldule, qui en traduiſit quelques-unes en Latin, qui furent imprimées à Breſſe en 1490. à Straſbourg l'an 1509. & à Cologne l'an 1547. Depuis Gerard Voſſius ou Volkens de Borchloon en Allemagne, rechercha toutes les OEuvres de ce Pere. Il les traduiſit, & les fit imprimer en trois Tomes. Le premier dedié à Sixte V. en 1581. Le ſecond dedié à Clement VIII. en 1593. & le dernier en 1598. Ces trois Tomes ont été imprimez en un ſeul volume à Cologne l'an 1603. & à Anvers en 1619. Echellenſis a fait imprimer en 1645. à Rome un Cantique de la Vierge & des Mages attribué à Saint Ephrem, & traduit du Syriaque;

Monsieur Cotelier a donné le Grec du Panegyrique de S. Basile fait par S. Ephrem, dans son dernier volume des Monumens de l'Eglise Grecque imprimé à Paris l'an 1686. Il seroit à souhaiter qu'on nous donnât la version Grecque de tous les autres Ouvrages de S. Ephrem que l'on trouve dans les Bibliotheques, comme aussi le texte Syriaque de quelques-uns de ces Ouvrages.

LE PAPE D'AMASE.

Le Pape Damase.

APrés la mort du Pape Libere arrivée l'an 369. le Siege de Rome ayant vacqué quelque temps, à cause de la brigue de ceux qui prétendoient le remplir, Damase fût élû par la plus grande partie du Clergé & du Peuple, & ordonné par des Evêques. Mais d'un autre côté Ursin ou plûtôt Ursicin, qui avoit fait sa brigue pour être Pape, se fit ordonner par quelques autres Evêques dans l'Eglise de Sicin. Cette contestation excita une grande division dans la ville de Rome, & y causa même une sedition qu'on eut de la peine à appaiser: les deux partis en vinrent aux mains, & il y eut un grand nombre de Chrétiens tuez dans les Eglises de Rome pour cette querelle. Le Gouverneur de Rome nommé Pretextat, voulant appaiser cette querelle, envoya Ursicin en exil par ordre de l'Empereur. Son exil n'appaisa pas entierement la querelle: car les partisans d'Ursicin s'assemblerent dans les Eglises dont ils étoient en possession, sans jamais vouloir communiquer avec Damase; & même quand l'Empereur eût ordonné qu'on leur

Le Pape Damase.

ôteroit ces Egliſes, ils firent leurs Aſſemblées hors de la ville, de ſorte que l'on fut contraint de les chaſſer tout-à-fait hors de Rome. Tout cela n'empêcha pas Urſicin d'avoir des partiſans ſecrets en Italie & à Rome. L'Evêque de Pouzolles appellé Florentius, & celui de Parme, étoient les plus zelez pour ſes interêts : ils furent condamnez dans un Concile tenu à Rome l'an 372. & enſuite relegüez par l'autorité de l'Empereur. Neanmoins ils trouverent moyen de revenir dans leur pays, & y exciterent de nouveaux troubles. Ils firent accuſer le Pape Damaſe par un Juif nommé Iſaac. Cette accuſation fut examinée dans un Concile d'Evêques tenu à Rome l'an 378. qui déclara Damaſe innocent du crime qu'on lui imputoit. Ce Concile écrivit une lettre à l'Empereur Gratien, pour le prier de mettre ordre à la paix de l'Egliſe de Rome. Cét Empereur leur récrivit, qu'Urſicin étoit retenu à Cologne, qu'il avoit ordonné qu'Iſaac ſeroit relegué dans un coin de l'Eſpagne, & que les Evêques de Pouzolles & de Parme ſeroient chaſſez de leur pays. Cependant Urſicin ne laiſſa pas de revenir en Italie l'an 381. il excita de nouveaux troubles, & tâcha de prévenir l'Empereur. Mais les Evêques d'Italie aſſemblez dans le Concile d'Aquilée l'an 381. lui écrivirent ſi fortement, qu'il le bannit pour toûjours, & laiſſa Damaſe paiſible poſſeſſeur du Siege de Rome. Il le fut juſques à l'an 384. Saint Jerôme le met au nombre des Ecrivains Eccleſiaſtiques à cauſe de pluſieurs Opuſcules tres-courts qu'il avoit compoſez en vers heroïques, auſquels on peut ajoûter quelques lettres qu'il avoit écrites. Mais il y en a pluſieurs qui portent ſon nom, qui ſont ſuppoſées. Voici celles dont on ne peut douter.

Les

Les deux lettres de Damaſe adreſſées à S. Jerôme, ſont dans les OEuvres de ce Pere. Dans la premiere il exhorte ce Saint à lui écrire, & pour lui donner occaſion de le faire, il lui propoſe quelques difficultez ſur l'Ecriture ſainte. Il remarque dans cette lettre, qu'il ne lit pas volontiers les Livres de Lactance, parce qu'ils ſont trop longs, & qu'ils ne ſont pas remplis des dogmes de la Religion. Dans la ſeconde lettre il demande à ce Pere l'explication de l'*Hoſanna filio Dauid.* *Le Pape Damaſe.*

L'on ne doit pas mettre dans le même rang une autre lettre attribuée à Damaſe, & écrite à S. Jerôme, ni la réponſe de ce Pere : car le ſtyle de ces deux lettres eſt tres-different de celui de Damaſe & de S. Jerôme, & elles contiennent quantité d'impertinences & de folies, au jugement de Bellarmin & de Baronius. Il eſt dit dans la premiere, que Saint Jerôme a été ordonné par Alexandre, & il eſt certain que c'eſt Paulin qui l'avoit ordonné. Dans la ſeconde, l'on ſuppoſe que Saint Jerôme exhorte Damaſe à faire chanter le *Gloria Patri* à la fin de tous les Pſeaumes, comme il avoit été ordonné par le Concile de Nicée, & comme on le pratiquoit en Orient. Or ſuivant le témoignage de Caſſien, cela ne ſe pratiquoit point en Orient.

La troiſiéme lettre de Damaſe eſt écrite au nom de ce Pape & des autres Evêques Occidentaux, aſſemblez à Rome l'an 370. ſur la condamnation d'Auxence, aux Evêques d'Illyrie. Elle eſt rapportée encore par Theodoret, au chapitre 22. du livre ſecond de ſon Hiſtoire, & par Sozomene au chapitre 23. du livre ſixiéme; & elle ſe trouve en Latin dans la Collection d'Holſtenius. Ces Evêques

Le Pape Damase. y confirment la Foi du Concile de Nicée, & déclarent qu'Auxence a été condamné par les Evêques de France à cause de son heresie. Ils remarquent que la décision du Synode de Rimini ne peut point préjudicier à celle du Concile de Nicée, parce que ni l'Evêque de Rome, dont il faloit principalement attendre le jugement, ni Vincent de Capouë, ni plusieurs autres, n'y avoient point consenti. Ils disent à la fin de cette lettre, que ceux qui ont une autre doctrine, seront bien-tôt chassez de leurs Evêchez. Ils exhortent les Evêques d'Illyrie de défendre la Foi du Concile de Nicée avec fermeté & avec constance.

La lettre de Damase à Paulin sur le sujet de Vital est encore veritable, & elle a rapport à l'Histoire, & à ce que dit S. Gregoire de Nazianze dans sa lettre à Cledonius, que Vital, disciple d'Apollinaire, étant venu à Rome, avoit surpris Damase, mais qu'ensuite ce Pape l'avoit condamné. La lettre dont nous parlons, est écrite quelque temps aprés que Vital fut parti de Rome, vers l'an » 373. Il mande à Paulin, qu'il lui avoit écrit par ce » Vital, en le laissant le maître de toutes choses, » qu'il lui avoit encore témoigné la même chose par » le Prêtre Petronius ; mais qu'il avoit été un peu » ému, quand Vital avoit été prêt de partir ; qu'a- » fin de lui ôter toute sorte de scrupule, de peur que » la trop grande précaution n'empêchât de recevoir » dans l'Eglise ceux qui avoient dessein d'y rentrer, » il lui avoit envoyé une Formule de Foi, non pas » tant pour lui, que pour la faire signer à ceux qui » voudroient se réunir avec l'Eglise de Rome, en » embrassant sa Communion. C'est pourquoi il ajoûte, que si Vital veut se joindre avec lui, il doit lui

faire signer la Foi de Nicée, & l'obliger de faire profession de croire que JESUS-CHRIST a pris un corps, une ame, un esprit, & en un mot une nature semblable en tout à la nôtre, à l'exception du peché & de la concupiscence, & d'anathematizer ceux qui diroient que le Verbe a tenu lieu d'ame dans la personne de JESUS-CHRIST, ou qui oseroient assûrer qu'il y a deux Fils de Dieu en JESUS-CHRIST, & qui nieroient que ce fût le même Fils de Dieu avant & aprés l'Incarnation. Il dit qu'il peut recevoir hardiment ceux qui signeront cette lettre, pourvû qu'ils approuvent auparavant les Canons Ecclesiastiques & la Foi du Concile de Nicée. Il finit en disant à Paulin, qu'il ne doute pas qu'il eût pû proposer les mêmes choses à ceux qui vouloient se réünir, & qu'il ne lui écrit, qu'afin que son consentement & son exemple le rende plus hardi & plus libre à le faire. *Le Pape Damase.*

C'est apparemment dans le même temps, & peut-être en consequence de cette lettre, que Damase envoya à Paulin des Anathematismes rapportez en Grec par Theodoret au chapitre 11. du livre cinquiéme de son Histoire, & en Latin par Holstenius. Ils établissent la creance de l'Eglise touchant les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, en condamnant les erreurs opposées. Il y en a un contre les Translations des Evêques. Vital ayant refusé de signer les declarations que Damase vouloit qu'il signât, ce Pape assembla un Concile à Rome vers l'an 375. où Pierre d'Alexandrie assista, dans lequel il condamna l'Heretique Apollinaire & ses Sectateurs. Monsieur de Valois pretend avec raison, que les decrets qui sont dans la Collection d'Holstenius, que l'on trouve dans le second vo-

Le Pape Damase.

lume de l'Addition des Conciles du Pere Labbe p. 893. 894. & 895. ſont une partie des déciſions de ce Concile, & en effet ils ſont compoſez contre l'erreur d'Apollinaire. Ces decrets ſont ſignez par Melece d'Antioche, par Euſebe de Samoſate, par Pelage de Laodicée, par Diodore de Tarſe, par Euloge d'Edeſſe, par Zenon de Tyr, par Bematius de Mallon, & par 146. autres Evêques d'Orient, dont on dit que les noms ſont dans le Manuſcrit authentique du Vatican. Ces ſouſcriptions font croire avec beaucoup de vraiſemblance, que ces decrets ſont partie de ce Tome des Occidentaux, qui fut ſigné l'an 378. dans un Synode d'Antioche, dont il eſt parlé dans le Canon cinquiéme du Concile de Conſtantinople, & dans la lettre du Synode de Conſtantinople, rapportée par Theodoret. Enfin, les Orientaux ayant demandé à Damaſe qu'il condamnât Timothée diſciple d'Apollinaire, il leur fit réponſe qu'il y avoit long-temps qu'il avoit été condamné par un Synode de Rome en preſence de Pierre d'Alexandrie. Cette lettre eſt rapportée par Theodoret au chapitre 10. du livre cinquiéme de ſon Hiſtoire. Elle eſt écrite vers l'an 378. Il recommande dans le préambule de cette lettre, la grandeur du Siege de Rome, & il parle de ſa preéminence au deſſus des autres.

Voilà les ſeules veritables lettres de Damaſe que nous ayons, toutes les autres qui portent ſon nom, ſont des monumens ſuppoſez par Iſidore Mercator. Elles ne ſont point du ſtyle de Damaſe, & contiennent pluſieurs choſes qui en font voir clairement la ſuppoſition. La lettre, qui porte le nom d'Aurelius Evêque de Carthage, à

Damaſe, auſſi-bien que la réponſe de ce Pape, portent les noms des Conſuls ; Gratien pour la troiſiéme fois, Equitius pour la premiere. Or ce Conſulat arrive l'an 374. & Aurelius étoit encore Diacre, quand Saint Auguſtin revint de Milan à Carthage en 385. & n'a été ordonné Evêque qu'en 389. Il eſt donc viſible que cette lettre ne peut être d'Aurelius. La lettre du Concile d'Afrique à Damaſe eſt tirée de celles de Sergius & de Martin, & établit ſur le ſujet des appellations une doctrine contraire à celle des Afriquains. La lettre à Eſtienne appellé Archevêque du Concile de Mauritanie, eſt tirée des lettres d'Innocent, de S. Leon, d'Anaſtaſe, de Sergius, de Martin I. &c. Il eſt marqué qu'elle eſt écrite ſous le Conſulat de Stilicon, qui n'a été Conſul que ſeize ans aprés la mort de Damaſe. La lettre touchant les Corevêques, rapporte des Canons ſuivant la verſion de Denys le Petit. L'on y trouve un Canon du Concile de Calcedoine & des paſſages des Lettres de Sirice, d'Innocent, de Zoſime, de Celeſtin, de S. Leon, &c. La lettre aux Evêques d'Italie eſt tirée de S. Leon, de S. Gregoire, de Martin I. & d'Adrien I. Il ſe trouve de la fauſſeté dans la note du Conſulat. Il y a enfin dans Ives de Chartres & dans Gratien quelques decrets attribuez à Damaſe ; mais on ne peut pas être aſſûré de leur antiquité ſur la Foi de ces Auteurs. *Le Pape Damaſe.*

Il y a encore plus de quarante Epigrammes, Inſcriptions ou Epitaphes en vers, qui portent le nom de Damaſe, qui ſont rapportées par Baronius & par Gruter, & recueillies par Sarazaïus, qui a fait de longs Commentaires ſur ces pieces. On n'eſt pas bien ſûr, ſi elles ſont toutes de Damaſe ;

Le Pape Damase. mais il n'eſt pas fort neceſſaire de ſe mettre en peine qui en eſt l'Auteur, parce qu'elles ne contiennent rien de remarquable. Je ne m'arrête point à prouver que le livre des Vies des Papes, intitulé *le Pontifical de Damase*, n'eſt point de lui, parce qu'il eſt conſtant, de l'aveu de tout le monde, qu'il a été compoſé long-temps aprés la mort de ce Pape.

Les OEuvres de Damaſe ont été imprimées à Rome, l'an 1639. par les ſoins d'Ubaldinus, qui les dedia au Pape Urbain VIII. & Billaine a fait faire à Paris l'an 1672 une Edition de ces OEuvres, conforme à celle de Rome.

SAINT BASILE.

S. Baſile. SAINT Baſile étoit de Ceſarée en Cappadoce, & vint au monde vers l'an 328. Son pere s'appelloit Baſile, & ſa mere Emmelie. Ils étoient tous deux Chrétiens. Il fut elevé dans la pieté Chrétienne par ſa grand' mere appellée Macrine. Son pere lui apprit les commencemens des belles lettres. Il commença ſes études à Ceſarée de Paleſtine; de là il vint à Conſtantinople pour écouter le celebre Rheteur Libanius; & enfin il alla à Athenes achever ſes études. Il y trouva Saint Gregoire de Nazianze, avec lequel il fit une amitié tres-étroite. Aprés avoir été quelque temps à Athenes, il revint en ſon pays vers l'an 355. & en ſortit peu

de temps aprés pour faire un voyage dans l'Egypte & dans la Libye, afin de visiter les Monasteres fameux de ce pays. Il trouva la vie de ces Solitaires si parfaite, qu'il resolut de suivre leur exemple ; & en effet, quand il fut de retour en son pays, quoique son Evêque Dianius l'eût ordonné Lecteur, il se retira dans un lieu solitaire de la Province du Pont auprés du Monastere de Sainte Macrine, où il mena une vie Religieuse. Ses freres Pierre & Naucrace & plusieurs autres de ses amis le vinrent trouver en ce lieu, & embrasserent la même maniere de vivre. Il leur fit des Regles, & fut ainsi le premier Instituteur de la vie monastique dans le Pont & dans la Cappadoce. *S. Basile.*

Dianius Evêque de Cesarée en Cappadoce étoit des ennemis de Saint Athanase. Il avoit approuvé les Formules de Foi d'Antioche, de Sardique & de Rimini composées par les demi-Ariens. Cela obligea Saint Basile de se separer de sa Communion. Il ne se réünit avec lui, que quand cét Evêque eut declaré au lit de la mort, qu'il avoit toûjours crû dans son ame la Formule de Foi du Concile de Nicée, & que c'étoit par simplicité qu'il avoit signé celle de Constantinople.

Aprés la mort de Dianius, Eusebe fut élû Evêque de Cesarée en Cappadoce. Il confera l'Ordre de Prêtrise à Saint Basile, qui se retira peu de temps aprés dans sa solitude, parce qu'il avoit eu quelque démêlé avec son Evêque qui avoit de la jalousie contre lui. Neanmoins il se remit bien avec lui trois ans aprés, & s'acquit une si grande reputation, qu'aprés la mort d'Eusebe il fut élû Evêque de Cesarée vers la fin de l'an 369. Il ne fut pas plûtôt élevé à cette dignité, qu'il fut per-

S. Basile. secuté par l'Empereur Valens, qui le sollicita par Modeste Prefet du Pretoire de communiquer avec Eudoxe, & d'embrasser la doctrine des Ariens. Mais il eut beau user de menaces, Basile lui répondit avec une fermeté surprenante, & ne voulut jamais condescendre à la volonté de l'Empereur. Cette constance étonna si fort l'Empereur Valens, qu'étant venu lui-même à Cesarée, il n'osa rien entreprendre contre S. Basile, & assista le jour de l'Epiphanie de l'an 371. aux prieres publiques de l'Eglise de Cesarée, & offrit en ce temps des dons qui furent reçûs par Saint Basile. Il y retourna encore une fois depuis, & eut un long entretien avec Saint Basile sur la doctrine de l'Eglise. Mais quelque temps aprés cét Empereur poussé par les Ariens, se resolut de le chasser de Cesarée. On dit que dans le temps qu'il dictoit cét ordre, son fils tomba malade, & que sa maladie le fit changer de resolution; qu'il envoya même querir Saint Basile, & qu'à son arrivée l'enfant de ce Prince fut presque gueri; mais qu'ayant ensuite été baptizé par les Ariens, il retomba malade, & mourut. Aprés sa mort Valens voulut encore envoyer S. Basile en exil, mais il en fut détourné, à ce qu'on pretend, parce que voulant signer cét ordre, ses plumes se rompirent par trois fois. Ce prodige fit quitter à l'Empereur le dessein de le persecuter.

Mais Saint Basile ne soutint pas seulement la Foi avec une constance merveilleuse, il voulut aussi procurer la paix de l'Eglise. L'Orient & l'Occident étoient alors en division au sujet de Melece & de Paulin, qui étoient tous deux Evêques d'Antioche. Paulin étoit uni de Communion avec Saint Athanase, & supporté par les Evêques d'Oc-

eident. Melece n'étoit pas de leur Communion, *S. Basile.*
mais il étoit tres-bon Catholique. Il avoit été ordonné legitimement Evêque d'Antioche, & étoit reconnu pour tel par tous les Evêques d'Orient. Pour le faire reconnoître par ceux d'Occident, il ne faloit que le réünir avec Saint Athanase, parce que les Occidentaux suivoient aveuglément le jugement de cét Evêque. C'est pourquoi Saint Basile fit tous ses efforts pour l'unir avec Saint Athanase & avec Damase. Il pria aussi Melece de donner les mains à la paix. Il l'obligea d'envoyer le Diacre Dorothée à Saint Athanase. Dorothée passa en Occident, & alla jusqu'à Rome; mais il ne pût venir à bout de rétablir la paix. Il y retourna encore une seconde fois avec une lettre de S. Basile; & il ne pût obtenir qu'une deputation de quelques Prêtres pour consoler les Evêques d'Orient, qui étoient tourmentez par la persecution de Valens. Saint Basile voyant que les Occidentaux ne vouloient point de paix avec Melece, leur écrivit plusieurs lettres, dans lesquelles il se plaignit de leur conduite. Mais quoi qu'il fist, il ne pût venir à bout de terminer cette paix entre l'Orient & l'Occident, & elle ne fut concluë que neuf mois aprés sa mort.

Pendant que Saint Basile travailloit avec tant de zele à la paix de toute l'Eglise, celle de sa Province fut traversée par des brouïlleries qui lui donnoient beaucoup de peine & de chagrin. L'Empereur ayant divisé la Cappadoce en deux Provinces, Anthime Evêque de la ville de Tyanes, qui étoit la Metropole de la partie nouvellement érigée en Province, pretendit qu'il devoit être Evê-

S. Basile. que Metropolitain de cette nouvelle Province, & qu'il devoit ordonner les Evêques des villes qui en dépendoient ; qu'il ne devoit plus dépendre de la Metropole de Cesarée, non plus que les Evêques des villes de cette nouvelle Province. Saint Basile ne contestoit pas tout-à-fait ce droit à Anthime, mais ils étoient en differend de l'étenduë de cette nouvelle Province. Anthime étendoit ses limites le plus qu'il pouvoit, & Saint Basile s'opposoit à ses entrepriſes. Ils furent principalement en contestation pour une petite ville nommée Safimes, qui étoit sur un grand chemin. Anthime pretendoit qu'elle dépendoit de sa Juriſdiction, & Saint Basile pour se la conserver, y érigea un Evêché, & le donna à son ami Saint Gregoire de Nazianze. Mais Anthime s'en étoit déja mis en posſeſſion. Ce qui obligea Saint Gregoire qui aimoit la paix, de se retirer d'un lieu où il ne se plaisoit pas, fort en colere de ce que son ami s'étoit servi de lui pour soûtenir sa querelle.

Saint Basile eut encore une autre contestation avec Theodoret Evêque de Nicople. Melece & cét Evêque l'avoient invité de venir à un Synode qui se devoit tenir à Phargame proche de Nicople. Il écrivit à Euſebe de Samosate de s'y trouver, & envoya sa lettre par Euſtathe de Sebaſte. La liaiſon que S. Basile avoit alors avec ce dernier, le rendit odieux à Theodote & aux autres Evêques, qui ne le prierent plus de se trouver à leur Synode. Saint Basile en ayant sçû le sujet, eut une conference avec Euſtathe de Sebaſte. Il trouva qu'il parloit en Catholique, & il lui fit signer une Formule de Foi Orthodoxe. Aprés avoir pris cette précaution,

il vint trouver Melece & Theodote, & leur dit ce qu'il avoit fait. Theodore lui dit, qu'Eustathe avoit depuis nié ce qu'il avoit approuvé. Saint Basile lui fit réponse, qu'il ne le croyoit pas si inconstant; que neanmoins pour l'éprouver encore de nouveau, il faloit lui adresser une Formule de Foi fort ample, & que s'il refusoit de la signer, il se separeroit alors de sa Communion. Melece & Theodote approuverent cette proposition; & ce dernier invita même Saint Basile de venir à Nicople: mais quand il y fut, il ne voulut point lui permettre d'assister aux prieres de l'Eglise, & ne communiqua point avec lui. Saint Basile se voyant ainsi maltraité sans raison, se retira de Nicople, & étant venu à Satales, y ordonna un Evêque à la priere des Habitans. De là il vint trouver Eustathe, & lui fit signer une Profession de Foi, à laquelle il avoit joint celle du Concile de Nicée. Saint Gregoire de Nysse prit parti contre son frere Saint Basile, comme il paroît par les lettres 256. & 259. de ce Saint, où il l'accuse de troubler la paix des Eglises & de lui tendre des pieges. Quelque temps aprés Eustathe de Sebaste, qui à l'occasion de S. Basile s'étoit brouillé avec Theodote, se declara ouvertement contre S. Basile, se joignit aux Eudoxiens, combattit la Foi du Concile de Nicée, & la divinité du Saint Esprit. S. Basile l'ayant appris, se remit bien avec Theodote, & écrivit plusieurs lettres contre Eustathe. *S. Basile.*

Voilà les principales circonstances de la vie de Saint Basile, & les affaires qui l'occuperent le plus pendant le temps de son Episcopat. Les autres circonstances qui sont de moindre consequence, peuvent s'apprendre par ses lettres. Saint Basile

S. Basile. mourut le premier Janvier 379.

Les lettres de Saint Basile sont ce qu'il y a de plus sçavant & de plus curieux dans ses Ouvrages, & peut-être dans toute l'Antiquité Ecclesiastique. Elles sont écrites avec une pureté, une noblesse & une éloquence inimitables, & elles contiennent une infinité de choses. On y voit toute l'Histoire de son temps écrite au naturel, les differens caracteres des esprits, les interêts contraires de chaque parti, les motifs qui faisoient agir les uns & les autres, & les intrigues dont ils se servoient. L'état des Eglises d'Orient & d'Occident y est dépeint avec des traits vifs & naturels. Il y traite une infinité de questions de doctrine, de discipline & de morale, qu'il decide avec beaucoup de science & de prudence. Il y en a plusieurs de consolation ou d'exhortation, qui sont tres-édifiantes & tres-fortes; & celles mêmes qui ne sont que de compliment, sont pleines d'esprit, & remplies de pensées tres-solides & tres-utiles. Il est vrai qu'elles sont presentement dans une telle confusion, qu'il est difficile de les lire de suite agreablement, & si mal traduites, qu'elles sont presque toute défigurées & tres-peu reconnoissables à ceux qui peuvent comprendre la beauté de la langue originale. Nous en avons entrepris une Traduction Latine & Françoise, que nous pourrons donner quelque jour au Public avec des Notes. En attendant nous en allons faire des Extraits à nôtre ordinaire. Mais pour les faire utilement, nous avons rangé les lettres suivant l'ordre des temps. On pourroit en les disposant par matiere, les diviser en lettres historiques, lettres de dogme, lettres de discipline, lettres apologetiques,

lettres d'inſtruction ou de morale, lettres de conſola- *S. Baſile.*
tion, lettres de compliment : mais nous avons jugé plus à propos de ſuivre dans le Corps de nôtre Ouvrage l'ordre des temps, que nous avons examiné avec le plus d'exactitude que nous avons pû. Elles ſeront diviſées en deux claſſes. La premiere comprendra les lettres qu'il a écrites dans ſa ſolitude avant que d'être Evêque ; & la ſeconde, qui en contiendra un bien plus grand nombre, celles qu'il a écrites étant Evêque, que nous arrangerons année par année, autant qu'il nous ſera poſſible.

La premiere des lettres écrites par Saint Baſile dans ſa ſolitude, eſt la dix-neuviéme adreſſée à S. Gregoire de Nazianze, par laquelle il lui apprend la reſolution qu'il avoit priſe de vivre dans la retraite, & dépeint d'une maniere fort agreable & fort élegante le lieu qu'il avoit choiſi pour ſe retirer. Cette lettre eſt écrite au commencement de l'année 358.

Saint Gregoire ayant reçû cette lettre, n'approuva pas la demeure que ſon ami avoit choiſie, & ſur la deſcription qu'il lui avoit faite, il s'imagina qu'elle étoit fort triſte & fort affreuſe. Il lui témoigna même par ſa lettre ſeptiéme ce qu'il en penſoit, & railla agreablement la peinture qu'il en avoit faite. C'eſt pourquoi Saint Baſile voulant l'attirer à ſoi par quelque motif plus puiſſant, lui repreſenta par ſa ſeconde lettre, qui eſt communément la premiere, la maniere de vivre qu'il avoit embraſſée.

Il ſe plaint d'abord de n'avoir pû encore tirer de ſa retraite tout le profit qu'il auroit pû ſouhaiter. Il rejette ce malheur ſur les habitudes qu'il avoit con-

S. Basile. tractées pendant qu'il étoit dans le monde, dont il n'avoit pas encore pû se défaire ; & il veut qu'on croye qu'il décrit dans sa lettre la maniere dont il devoit vivre, & non pas celle dont il vivoit. Il represente ensuite les miseres de la vie du monde, & les delices de la solitude. Il fait voir combien la retraite est utile, pourvû qu'on n'ait plus d'attache pour le monde, aprés qu'on en est separé. Il rapporte les exercices d'un état si heureux, qui consiste dans la priere, dans le travail des mains, dans la lecture & la meditation de l'Ecriture sainte, & il donne des regles touchant les discours, les habits, le manger & la conduite d'un Solitaire. Cette lettre est de l'année 358.

Il y a encore quelques autres lettres de Saint Basile, qui sont à peu prés sur le même sujet, écrites apparemment vers le même temps. Les quatre premieres qui n'ont point été mises au rang des autres, sont de ce nombre.

La premiere est adressée à un nommé Chilon, qui ayant renoncé au monde, s'étoit adressé à Saint Basile pour lui demander quelque avis de la maniere dont il devoit se conduire : c'est ce qu'il fait dans cette lettre. Il l'exhorte à la perseverance, il lui conseille de ne point aspirer d'abord au plus haut comble de perfection de la vie Religieuse, mais d'y monter par degrez. Il lui recommande particulierement de demeurer dans la solitude, sans en sortir sous quelque pretexte que ce soit, non pas même pour assister aux instructions des Evêques dans les Assemblées publiques de l'Eglise.

Cette lettre est suivie d'une exhortation courte,

mais tres-instructive à de jeunes Moines, qui contient en peu de mots plusieurs preceptes de la vie Religieuse. *S. Basile.*

La seconde lettre est à un Moine qui avoit abandonné sa retraite & son état, pour retourner dans le monde, afin de se mettre dans le commerce. Il déplore sa chûte, & il l'exhorte à se reconnoître, & à faire penitence de sa faute.

La troisiéme de ces lettres est à un Moine de Jerusalem, qui avoit causé un scandale effroyable par l'enlevement d'une Vierge consacrée à JESUS-CHRIST. Il lui remet devant les yeux le bonheur de l'état dont il est déchû, & la misere de celui où il est reduit par son crime. Il lui reproche son déreglement avec des termes tres-forts, & il le couvre de confusion sur son action infame. Il finit cependant en l'exhortant par la consideration de la mort & du jugement, de demander pardon de sa faute, de se convertir, & de faire penitence.

La quatriéme de ces lettres est adressée à une Vierge, qui s'étant consacrée à Dieu par le vœu de virginité, s'étoit laissée corrompre par un miserable. Il lui represente l'énormité de son crime. Il tâche de l'épouvanter par la crainte du Jugement & de l'Enfer, & lui fait esperer qu'elle aura misericorde, si elle veut changer de vie & faire penitence.

La lettre 411. doit être jointe à celle-ci; elle contient plusieurs preceptes de la vie monastique, qui sont la plûpart tirez de l'Ecriture sainte.

La lettre 165. au Philosophe Eustathe, est écrite quelque temps aprés la retraite de S. Basile. Il lui mande, que depuis son retour d'Athenes il l'a cherché

S. Basile. de tous côtez, sans l'avoir pû rencontrer. Il attribuë ce malheur à la providence de Dieu, & non pas à la fortune.

La 166. à un nommé Julien, est peut-être du même temps. Il dit qu'il dépend de l'homme de mener une vie heureuse & tranquille, en moderant ses passions & en mettant son esprit au dessus de tout ce qui peut arriver. *Ni les pertes de biens*, dit-il, *ni les maladies du corps, ni les autres accidens fâcheux de la vie ne sçauroient faire tort à un homme vertueux, tant qu'il aura dessein de marcher dans la voie de Dieu, qu'il pensera à l'autre vie, qu'il se mettra au dessus des troubles & des inquietudes de ce monde. Car ceux qui sont entierement occupez des soins de cette vie, sont semblables à ces oiseaux carnassiers qui s'arrêtent sur la terre avec les bêtes, quoiqu'ils ayent des ailes pour voler dans les airs.*

La lettre 167. à Diodore Prêtre d'Antioche, est encore du même temps. Il y louë les deux livres que cét Auteur lui avoit envoyez. Il dit que le second lui a fort plû, non seulement à cause de sa briéveté, mais à cause du grand nombre de pensées, de raisonnemens & de réponses qu'il contient dans un tres-bel ordre. Il louë la simplicité de son style, qui convient, dit-il, à la profession d'un Chrétien, qui doit plûtôt écrire pour l'utilité du Public, que pour s'acquerir de la gloire. A l'égard du premier livre composé en forme de Dialogue, il dit, que quoiqu'il soit plus orné de figures & plus diversifié, il l'a trouvé plus long à lire, & plus difficile à entendre. Il l'avertit que les calomnies des Heretiques & les défenses des Catholiques sont assez inutiles, & qu'elles interrompent la suite du discours.

On peut joindre à celle-ci la lettre 168. à Eunomius,

mius, dans laquelle il se raille de cét Heretique, qui se vantoit de tout comprendre, en lui faisant plusieurs questions difficiles sur les choses naturelles, ausquelles il étoit impossible de répondre. *S. Basile.*

Les deux lettres 41. & 42. à Maxime le Philosophe, qui est, suivant toutes les apparences, celui qui se fit ordonner Archevêque de Constantinople, sont encore écrites par Saint Basile, lorsqu'il étoit dans la solitude.

La premiere est sur le sentiment de Denys d'Alexandrie. Il l'accuse d'avoir écrit dans ses livres des choses qui ont été comme des semences de l'erreur des Anoméens. Il avouë neanmoins qu'il ne l'a point fait à dessein; mais parce qu'ayant à combattre l'heresie de Sabellius, il avoit panché vers l'erreur opposée, & qu'en voulant prouver la distinction des hypostases, il sembloit avoir admis une difference de nature entre les trois Personnes divines. S. Basile explique ensuite son propre sentiment sur la Trinité. Il ne desapprouve pas le sentiment de ceux qui disent, que le verbe est semblable à Dieu le Pere quant à la substance, & même ceux qui disent simplement qu'il est semblable à son Pere, pourvû qu'ils ajoûtent qu'il n'est en rien dissemblable, parce que ce sens revient au sentiment de ceux qui l'appellent *Consubstanciel*. Il ajoûte que ce dernier terme est celui qui peut être le moins susceptible de mauvais sens. Il condamne les Evêques du Concile de Constantinople, qui s'étoient contentez de faire profession, que le Fils étoit l'image du Pere, sans ajoûter qu'elle n'étoit en rien dissemblable. Enfin, Saint Basile invite Maxime à le venir voir, & il lui reproche adroitement qu'il avoit trop d'attache pour la ville & pour la

S. Basile. grandeur. Cette lettre est écrite aprés le Concile de Constantinople de l'an 360.

Dans la seconde lettre à ce même Philosophe, il lui donne des loüanges, & recommande l'amour de la vertu.

Les lettres seconde, troisiéme & trente-troisiéme adressées à Saint Gregoire, qui étoit allé à Nazianze, sont à peu prés du même temps.

Dans la seconde il remarque qu'il n'y a point de termes capables d'exprimer ce qu'on pense de Dieu, & il avertit Saint Gregoire de se servir de tout ce qu'il a de lumiere & de force d'esprit pour défendre la verité.

Dans la troisiéme lettre, il reprend agreablement Saint Gregoire de ce qu'il ne lui écrivoit que des lettres laconiques, c'est à dire, des lettres courtes, & dont le style étoit serré.

Il est clair que les lettres de Saint Basile à l'Empereur Julien, si elles sont vraies, ont été écrites par ce Saint dans sa retraite, puisque Julien étoit mort avant qu'il en sortit. Il avoit connu ce Prince à Athenes, où ils avoient étudié ensemble sous Libanius. Aprés qu'il fut de retour en son pays, il reçût une lettre fort obligeante de la part de ce Prince, qui n'avoit pas encore quitté la Religion Chrétienne. Cette lettre est la 206. Mais aprés qu'il eut renoncé au Christianisme, il ne traita plus Saint Basile de la même maniere; au contraire il lui écrivit une lettre superbe, & lui commanda de lui envoyer mille livres d'or pour rétablir les Temples. Cette lettre est la 207. parmi celles de Saint Basile: l'on y joint la réponse, qu'on dit que Julien fit aprés avoir lû le livre d'Apollinaire, *Je l'ai lû, je l'ai entendu, & je l'ai condamné.* Mais il paroît

que ces termes ont été ajoûtez au reſte de la lettre, *S. Baſile.*
à laquelle ils n'ont aucun rapport. Les deux lettres ſuivantes contiennent la réponſe de Saint Baſile à cette lettre de Julien. Ce ne ſont neanmoins pas deux réponſes ni deux lettres differentes, mais une ſeule & même réponſe, dont on en a fait deux. Monſieur Cotelier l'a donnée depuis peu toute entiere & en une ſeule lettre ſur un Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi. Elle eſt dans ſon ſecond volume des Monumens de l'Egliſe Grecque. Cette Sentence qui eſt miſe à la tête de la premiere : *Vous n'avez pas entendu ce que vous avez lû, car ſi vous l'euſſiez entendu, vous ne l'euſſiez jamais condamné*; a été ajoûtée aprés coup, comme celle qui eſt à la fin de celle de Julien. Je doute même que la réponſe que l'on attribuë à Saint Baſile, ſoit veritablement de lui. Et je ne ſçai ſi ce ne ſeroit point un jeu d'eſprit de quelqu'un, qui auroit voulu faire réponſe à la lettre de Julien à ce Pere. En effet, le ſtyle de cette lettre n'eſt pas ſi elegant que celui des lettres de Saint Baſile. Il écrit à Julien, qu'il fremit, quand il ſonge qu'il eſt revêtu de la pourpre royale, & que ſa tête infame eſt ornée d'une couronne. Eſt-il croyable que Saint Baſile ait parlé à un Empereur avec ſi peu de reſpect, & qu'il l'ait traité de ridicule, de fou & d'impertinent, comme fait l'Auteur de cette lettre. Enfin il y a à la fin de cette lettre une application d'un jugement rendu par Julien, qui eſt extrémement éloignée, & à laquelle on ne peut preſque donner de ſens; ce qui n'eſt pas du genie de S. Baſile, qui eſt juſte & exact dans ſes penſées, & moderé dans ſes expreſſions.

Pour la lettre 205. adreſſée au même Empereur, il eſt évident qu'elle eſt ſuppoſée. Le titre porte,

S. Basile. *A Julien l'Apostat.* Saint Basile lui auroit-il adressé une lettre avec cette épithete. 2. Le style de cette lettre est bien different de celui de Saint Basile. 3. Cette lettre n'est qu'une Profession de Foi. Or à quoi bon Saint Basile eût-il envoyé une Profession de Foi à Julien ? 4. Il ajoûte à cette Profession de Foi l'invocation des Saints & le culte des Images. Qui a jamais ouï dire que l'on ait mis ces points dans les Professions de Foi des premiers siecles? 5. Il dit qu'il honore & qu'il adore les Images des Saints, parce que c'est une tradition Apostolique. Saint Basile eût-il parlé ainsi? Et n'est-il pas visible que cette lettre est l'ouvrage de quelque Grec qui a vécu depuis le Concile septiéme.

Les six lettres données au Public par Hoëschelius, qui sont les 210. 211. 212. 213. 214. 215. écrites à differens particuliers, ont encore été composées par Saint Basile, pendant qu'il étoit dans sa solitude; elles ne contiennent rien de remarquable.

La lettre 141. de Saint Basile est écrite en 363. aprés la brouïllerie qu'il eut avec son Evêque. Les Habitans de Cesarée s'étoient plaints de ce qu'il s'étoit retiré aprés son ordination, & le rappelloient par des lettres fort pressantes. Saint Basile leur écrit pour les remercier de la bonté qu'ils avoient pour lui, & pour leur rendre compte du sujet de sa retraite. Il les avertit de ne se pas laisser surprendre aux artifices des Heretiques; & pour les en preserver, il leur explique la Foi de l'Eglise touchant la Trinité, & il répond à quelques-unes des objections qu'ils alleguoient. Il blâme ceux qui disent simplement, que le Fils de Dieu est semblable à son Pere, sans rien ajoûter à ce terme.

La quatriéme lettre à Saint Gregoire est la deu-

niere de celles que Saint Basile a écrites dans sa retraite, avant que d'être Evêque. Elle est adressée à Saint Gregoire de Nazianze. Il l'exhorte de donner ses soins, afin de faire élire en la place d'Eusebe Evêque de Cesarée en Cappadoce, qui venoit de mourir, un Evêque qui pût remplir dignement cét Evêché. Saint Gregoire avoit resolu de venir lui-même à Cesarée; mais de peur que son suffrage étant donné en faveur de Saint Basile, ne fût suspect, il se contenta d'envoyer deux lettres écrites au nom de son pere, dont l'une étoit adressée à l'Eglise de Cesarée, l'autre au Concile qui étoit assemblé dans cette ville, par lesquelles il faisoit recommander Saint Basile comme étant le plus digne d'être à la place d'Eusebe. Quelques Auteurs attribuënt à Eusebe de Samosate la lettre de Saint Basile, dont nous venons de parler. Et en effet il n'y a pas d'apparence que Saint Basile ait prié si ouvertement Saint Gregoire de briguer en quelque sorte l'Episcopat pour lui. *S. Basile.*

Il faudroit joindre à ces lettres-ci les deux lettres de Saint Basile à Apollinaire, qui ont été données au Public par Monsieur Cotelier, si elles étoient veritables; mais elles ont été supposées par les Apollinaristes, puisque S. Basile est témoin dans les lettres 59. 79. 82. qu'il n'a jamais écrit touchant la Foi à Apollinaire, & que les lettres que l'on faisoit courir sous son nom, avoient été supposées. Ce qui fait voir clairement, que les deux lettres qui portent le nom de S. Basile, adressées à Apollinaire, qui traitent du mystere de la sainte Trinité, & qui supposent qu'Apollinaire & S. Basile avoient un grand commerce de lettres ensemble, sont supposées aussi-bien que celles d'Apollinaire à Saint Basile, qui contiennent

S. Basile. des erreurs non seulement sur l'Incarnation, mais aussi sur la Trinité.

La seconde classe des lettres de Saint Basile doit être de celles qui sont écrites depuis qu'il a été Evêque de Cesarée: elles sont en bien plus grand nombre & plus considerables. Les premieres sont celles qu'il écrivit pour la réünion de Melece avec Saint Athanase, & avec les Evêques d'Occident.

Pour venir à bout de ce dessein, il écrivit à la fin de l'année 369. la lettre 56. à Melece, pour le faire entrer en negociation. Il ne lui manda pas ouvertement son dessein, de peur qu'il ne fût découvert; mais il lui témoigna qu'il auroit bien souhaité l'aller voir pour l'entretenir d'une affaire d'importance; qu'ayant été retenu par ses Freres, il lui envoyoit Theophraste pour la lui communiquer. Le secret qu'il garde dans cette lettre, fait assez connoître qu'elle est la premiere qu'il ait écrite sur cette negociation.

Il y a apparence que vers le même temps, pour se mettre dans les bonnes graces de Saint Athanase qui lui avoit écrit aussi-tôt aprés sa promotion, il lui fit réponse par la lettre 47. dans laquelle il lui témoigne la part qu'il prend à la persecution que le Gouverneur de Libye faisoit souffrir à ce saint Pasteur; & il lui mande, que tous les Fideles de son Eglise consideroient ce Gouverneur comme un homme excommunié; qu'ils n'auroient aucun commerce avec lui, parce qu'il est bon que les Puissances qui veulent user de violence, se trouvent condamnées unanimement par toutes les Eglises.

Melece ayant témoigné à Saint Basile qu'il vouloit bien entendre à un accommodement, ce Pere écrivit à Saint Athanase au commencement de l'an-

née 379. la lettre 48. dans laquelle il l'exhorte à procurer la paix & l'union des Egliſes d'Orient & d'Occident, & le prie de commencer par recevoir l'Egliſe d'Antioche. Il appuye cette propoſition dans les trois lettres, qui ſont dans l'Edition ordinaire les 49. 50. & 51. La 50. eſt écrite à la priere du Diacre Dorothée, que Melece avoit envoyé pour negocier cette affaire. Il y fait l'éloge de Melece, & il dit que tous les autres partis qui ſont dans l'Egliſe d'Antioche, doivent ſe réünir avec lui & avec ceux qui lui ſont attachez, comme avec le principal corps de l'Egliſe d'Antioche, dont les autres ſont des membres ſeparez. Il lui témoigne que l'Occident ſouhaite cette réünion, auſſi-bien que l'Orient, comme il paroît par les lettres apportées d'Occident par Silvain. Il le conjure enfin d'uſer de ſa prudence ordinaire, pour procurer la paix de toutes les Egliſes. Dans la lettre 51. il exhorte Saint Athanaſe à écrire une lettre de Communion à tous les Evêques d'Orient; & il le prie de l'envoyer ou par des perſonnes de ſa part, ou même par le Diacre Dorothée. Il l'aſſûre que ces Evêques ſont Orthodoxes, & qu'ils ſouhaitent de ſe réünir avec lui; & il lui promet qu'il ne leur rendra point ſa lettre, qu'il n'ait reçû d'eux les réponſes & les aſſûrances qu'il ſouhaitera. *S. Baſile.*

Saint Athanaſe ayant reçû ces lettres, ne voulut point écrire, mais il envoya l'un de ſes Prêtres appellé Pierre, pour diſpoſer les eſprits à la paix. Ce Prêtre fut tres-bien reçû par Saint Baſile, s'acquitta de ſon devoir du mieux qu'il pût. Mais comme cette affaire étoit de trop grande conſequence pour être terminée ſi facilement, Saint Baſile crût qu'il étoit neceſſaire d'écrire au Pape Damaſe.

S. Basile. Ayant pris cette resolution, il envoya le Diacre Dorothée à Melece, par lequel il lui écrivit la lettre cinquante-septiéme, dans laquelle il lui declare le dessein qu'il a d'envoyer ce Diacre à Rome, & de demander quelques Deputez d'Italie. Il le prie, s'il le trouve à propos, de lui donner les instructions necessaires, & d'écrire une lettre en son nom & au nom de tous les Evêques de sa Communion, pour l'adresser à ceux d'Occident. Il écrit à la fin de cette lettre, que les affaires de l'Eglise étoient en même état; que les Puissances ne vouloient point s'en mêler, pour faire rétablir les exilez; qu'Eupippe Evêque Arien étoit venu, mais qu'il n'avoit encore rien fait paroître, quoi-qu'il menaçât de faire venir de la Tetrapole & de la Cilicie les Evêques de son parti pour condamner les Orthodoxes.

Melece renvoya Dorothée, & trouva bon qu'il allât en Occident. On ne sçait point certainement s'il écrivit en ce temps aux Occidentaux : mais il est certain que ce fut alors que Saint Basile adressa au Pape Damase la lettre 220. Elle n'a point d'inscription, mais il est aisé de reconnoître que c'est à l'Evêque de Rome à qui elle s'adresse. Il commence par montrer l'avantage qu'il y a de renouveller l'ancienne union entre les Eglises d'Orient & d'Occident. Il dépeint ensuite le malheureux état, où la persecution des Ariens avoit réduit les Eglises d'Orient. Il represente à Damase, qu'il leur peut apporter du soulagement & de la consolation, en leur écrivant & en leur envoyant des Deputez, pour rétablir la paix & l'union dans l'Eglise. Il lui remontre, que ce qu'il demande, n'est point extraordinaire, puisque ç'a été la pratique des Saints, & particulierement celle de l'E-

gliſe de Rome. Il lui fait remarquer, que Saint Denys a conſolé autrefois l'Egliſe de Cefarée par ſes lettres, & qu'il lui a envoyé de ſes Freres, pour délivrer les Chrétiens de captivité; que maintenant le malheur des Egliſes eſt encore plus à plaindre, puiſqu'on ne craint pas ſeulement la captivité du corps, mais auſſi celle des ames. Saint Baſile donna cette lettre à Dorothée, pour la porter en Occident, & il envoya ce Diacre à Saint Athanaſe, pour conferer avec lui des moyens de procurer la paix, afin qu'étant convenu avec lui, il pût s'embarquer d'Alexandrie pour paſſer en Italie. Il le chargea auſſi d'une lettre pour Saint Athanaſe, qui eſt la cinquante-deuxiéme. Quoi-qu'il y témoigne qu'il ſe rapporte entierement à la prudence de Saint Athanaſe pour la conduite de cette affaire, il dit neanmoins que ſon avis ſeroit d'écrire à l'Evêque de Rome, & de le prier, puiſqu'il n'y a pas d'apparence qu'on puiſſe aſſembler un Synode, d'envoyer lui-même de ſa propre autorité des Deputez en Orient. Il remarque, qu'il faut qu'il choiſiſſe des perſonnes qui puiſſent ſupporter les fatigues du voyage, & qui ayent beaucoup de douceur & de moderation pour corriger l'aigreur & l'emportement de quelques-uns des Orientaux, & enfin qui ſçachent parler à propos, & s'accommoder au temps. Il veut qu'ils apportent avec eux les Actes du Concile de Rimini, & ce qui s'eſt fait en Occident, pour les annuller; qu'ils viennent par mer, ſans que perſonne en ſçache rien; qu'ils s'adreſſent d'abord à ceux de ſa Communion, avant que d'être prévenus par les partiſans de Paulin ennemis de la paix; & enfin qu'ils condamnent l'hereſie de Marcel d'Ancyre. Cette lettre eſt la cinquante-

S. Baſile.

S. Basile. deuxiéme. Il conjure à la fin Saint Athanase d'envoyer au plûtôt le Diacre Dorothée en Occident, afin que la chose puisse se faire l'année suivante, qui étoit la 371. Il l'avertit encore, que l'on ait soin de recommander à ces Deputez d'Occident, qu'ils prennent garde de ne pas augmenter la division, au lieu de l'appaiser, de preferer le bien de la paix à toutes choses, & de ne pas entretenir le Schisme dans l'Eglise d'Antioche par affection pour des particuliers.

Le desir de la paix & la crainte que Saint Basile avoit d'attirer la persecution sur l'Eglise, l'obligeoient à se ménager extrémement dans ses discours. C'est pourquoi, quoi-qu'il fist profession de croire & de défendre la divinité du Saint Esprit, il n'en parloit pas, s'il n'y étoit obligé. S'étant donc trouvé à une Assemblée d'Evêques tenuë l'an 370. à la Fête de Saint Eupsique dans la ville de Cesarée, il parla amplement de la divinité du Pere & du Fils, & il ne dit presque rien du Saint Esprit. Un Religieux qui se trouva à cette Assemblée, accusa Saint Basile de trahir la verité par une lâcheté indigne d'un Evêque, & publia cette accusation dans un festin où il se trouva quelque temps aprés. Saint Gregoire de Nazianze qui étoit des conviez, eut beau vouloir défendre son ami, toute la compagnie lui donna le tort, & Saint Gregoire même offensé de sa conduite, lui en écrivit son sentiment par sa lettre 26. Saint Basile l'ayant reçûë par Hellenius, il en fut un peu choqué, & lui fit réponse par la lettre 33. qu'il étoit surpris qu'on eût ajoûté foi si legitimement à un calomniateur. Il témoigne beaucoup de mépris pour ces sortes d'accusations; il invite Saint Gregoire à le venir trouver,

& il dit que ce qui va arriver bien-tôt, lui ſervira de juſtification devant tout le monde, parce qu'il prévoit qu'il lui faudra ſouffrir pour la défenſe de la verité, & qu'il ſera peut-être chaſſé de ſon Egliſe & de ſa patrie. Ce qui fait voir que cette lettre eſt écrite avant la perſecution de Valens en 370. *S. Baſile.*

Cét Empereur avoit deſſein de diviſer la Province de Cappadoce en deux. Saint Baſile crût qu'il étoit de ſon devoir de maintenir les droits de ſon peuple & de ſon Egliſe. Il écrivit pour cela à un grand Seigneur de ſon pays nommé Martinien, la lettre 376. pour le prier d'aller en Cour pour empêcher cette diviſion. Cette lettre eſt écrite dans l'année 370. auſſi-bien que la 362. qui eſt apparemment ſur le même ſujet. La lettre 309. dans laquelle il declare qu'il eſt demeuré inébranlable, quoi-qu'il eût été attaqué par les plus puiſſans de la Cour, a rapport aux ſollicitations que le Prefet Modeſte lui fit cette année 370. par ordre de l'Empereur Valens. Il eſt à croire que la lettre 409. dans laquelle il remercie un Evêque d'Orient appellé Innocent, de ce qu'il lui avoit écrit, eſt encore de la même année. Car il eſt vraiſemblable que cét Evêque lui écrivit peu de temps aprés ſon ordination, & que Saint Baſile ne fut pas long-temps à lui faire réponſe.

Le Diacre Dorothée partit l'an 371. mais ſon voyage n'eut pas tout le ſuccés qu'on pouvoit eſperer. Les Occidentaux écrivirent neanmoins une lettre aux Evêques d'Orient, qui leur fut envoyée par S. Athanaſe; mais on ne ſçait pas ce qu'elle contenoit. Il paroît auſſi par les lettres de Saint Baſile, qu'il vint d'Occident un Diacre nommé Sabin, qui ap-

S. Basile. porta des lettres des Evêques d'Illyrie, d'Italie & des Gaules.

Les Evêques d'Orient firent réponse à la lettre des Occidentaux, qu'ils avoient reçûë par S. Athanase, & à celle qui leur avoit été apportée par Sabin. Leurs réponses sont les lettres 61. & 69. Dans la lettre 61. aprés leur avoir témoigné la joye qu'ils ont euë, quand ils ont appris que tous les Evêques d'Occident sont presentement unis dans une même doctrine, ils leur demandent du secours & du soulagement dans leurs maux, qu'ils dépeignent d'une
„ maniere fort vive & fort naturelle? Nos maux,
„ disent-ils, vous sont connus, quand nous ne vous les
„ écririons point, étant publiez par toute la terre. On
„ mépriſe la doctrine de nos Peres, on renverse la
„ tradition des Apôtres; les inventions nouvelles de
„ quelques particuliers dominent dans les Eglises; on
„ traite de la Religion en Sophiſte, & non pas en
„ Theologien. La sagesse du monde domine, &
„ on a en horreur la gloire de la Croix; on chasse les
„ vrais Pasteurs, on fait entrer à leur place des loups
„ ravissans, qui déchirent le troupeau de JESUS-
„ CHRIST. Les Eglises sont abandonnées, les solitudes
„ sont pleines de Fideles desolez, les anciens ge-
„ missent en comparant le temps passé avec le pre-
„ sent, & les jeunes gens se trouvent miserables de
„ n'avoir point vû les biens dont ils sont privez. Ces
„ considerations doivent toucher ceux qui ont de
„ l'amour pour JESUS-CHRIST, & pour son Eglise.
„ Mais ce que nous en disons, est encore beaucoup au
„ dessous de la verité; c'est pourquoi si vous avez quel-
„ que charité pour nous, si vous êtes dans le même es-
„ prit, si vous avez des entrailles de misericorde, venez
„ promptement à nôtre secours, armez-vous du zele

de la pieté, délivrez-nous de cette furieuse tempête. Ils font à la fin de cette lettre une petite Confession de Foi, dans laquelle ils reconnoissent que le Saint Esprit est adoré avec le Pere & le Fils; & ils finissent par l'approbation de ce que les Occidentaux avoient fait conformément aux Canons. » S. Basile.

La seconde lettre sur le même sujet, est écrite au nom de Melece, d'Eusebe de Samosate, de Saint Basile & de plusieurs autres Evêques d'Orient aux Evêques d'Italie & de Gaule; elle est la soixante-neuviéme parmi celles de Saint Basile. Ils y font une description de leurs maux encore plus longue & plus touchante que la precedente, & ils conjurent les Evêques d'Occident de les secourir & de leur apporter du soulagement, leur envoyant au plûtôt un grand nombre de Deputez, pour pouvoir tenir lieu de Synode, esperant que par ce moyen ils pourront renouveller la Foi du Concile de Nicée, ruiner l'Heresie, & réünir les Orthodoxes qui se trouvent divisez de Communion, quoi-qu'ils ayent une même doctrine. Ils comparent l'état des Eglises d'Orient à celui de Jerusalem pendant le siege de Vespasien; & ils disent que comme les Juifs se ruinoient alors par les seditions intestines, pendant que l'armée ennemie les reduisoit à la derniere extrémité, de même leurs Eglises se trouvent desolées, non seulement par la guerre des Heretiques qui l'attaquent ouvertement, mais encore par les divisions des Orthodoxes. C'est particulierement pour le rétablissement de la paix, qu'ils demandent du secours aux Occidentaux, & c'est en cela qu'ils font consister le soulagement de leurs Eglises. Ils finissent leur lettre, en disant qu'ils louënt & approuvent la Confession de Foi des Occidentaux, &

S. Basile. qu'ils consentent à tout ce qu'ils avoient determiné legitimement & canoniquement dans leur Epître Synodique. Ces deux lettres furent données à Sabin, qu'ils disent être témoin de tout ce qu'ils avancent.

Saint Basile écrivit en particulier par le même Sabin, à Valerien Evêque d'Illyrie, ou plûtôt d'Aquilée, la lettre 324. dans laquelle il le remercie de la charité qu'il lui avoit témoignée par la lettre qu'il lui avoit écrite, & le prie de secourir par ses prieres les Eglises d'Orient, affligées par l'Heresie & par le Schisme. Voilà toutes les lettres de Saint Basile écrites en cette année 371. touchant l'union de l'Orient & de l'Occident.

Les lettres qu'il a écrites en faveur d'Eustathe de Sebaste, contre Theodote de Nicople, sont encore de cette année 371. parce qu'il se brouïlla avec le premier l'an 372.

La premiere lettre écrite sur ce sujet, est la vingt-sixiéme, qui s'adresse à Eusebe de Samosate. Il lui mande que Melece & Theodote de Nicople, l'invitent de se trouver vers le milieu du mois de Juin à un Synode qu'ils devoient tenir à Phargame. Il prie Saint Eusebe de s'y trouver, il lui envoye cette lettre par Eustathe de Sebaste, & lui dit qu'il attend sa réponse.

Eusebe ne vint point à ce Synode, mais Eustathe s'y trouva, & Saint Basile, avant que de communiquer avec lui, voulut s'assûrer de sa doctrine; & ayant eu deux conferences avec lui, il le fit convenir de la doctrine de l'Eglise. Etant donc persuadé qu'il étoit Orthodoxe, il joignit ses prieres avec celles de cét Evêque, pour remercier Dieu de ce qu'il leur avoit fait la grace de penser & de parler

d'une même maniere. Le dessein de Saint Ba- *S. Basile.*
sile étoit de faire dresser une Confession de Foi, par Theodote ou par ceux de son parti, pour la faire signer à Eustathe ; mais Theodote sans examiner la conduite de Saint Basile, ne voulut plus l'admettre à son Synode, à cause qu'il avoit communiqué avec Eustathe. Saint Basile ayant à aller en Armenie, passa par une maison de campagne de Melece appellée Getase, où Theodote se trouva, & aprés s'être expliqué avec lui, ils convinrent que si Saint Basile pouvoit faire signer à Eustathe une Confession de Foi, qui contînt nettement la doctrine de l'Eglise, il demeureroit dans sa Communion, & qu'au contraire il s'en separeroit, si Eustathe refusoit de la signer. Melece & son Prêtre Diodore ayant approuvé cette proposition ; elle fut aussi reçûë de Theodote, qui invita Saint Basile à venir avec lui à Nicople : mais quand il y fut arrivé, il ne voulut plus communiquer avec lui contre la parole qu'il lui avoit donnée ; ce qui obligea Saint Basile de se retirer, & de venir à Satales pour y regler quelques affaires d'Armenie, & ordonner quelques Evêques. Il écrivit de là au Comte Terence la lettre 187. dans laquelle il lui raconte la chose comme elle s'étoit passée. La lettre 78. est la Confession de Foi, que Saint Basile fit signer en ce temps à Eustathe de Sebaste. Elle contient la Formule du Concile de Nicée, & rejette l'erreur de Sabellius & de Marcel d'Ancyre. Il parle encore de ces differends dans la lettre 364. à Atarbius.

Il écrivit aussi peu de temps aprés la lettre 239. à Eusebe de Samosate, à qui il mande la maniere injurieuse dont il avoit été traité par Theodote.

S. Basile. Il dit qu'il a eu encore une conference avec Eustathe, & qu'il l'a trouvé tres-Catholique. Il se plaint de ce que les Evêques de la seconde Cappadoce nouvellement érigée en Province, ne veulent point avoir de commerce avec lui. Il se raille de son frere Gregoire, en disant qu'il souhaiteroit qu'il eût un Evêché qui pût convenir à son esprit; qu'il est si ardent & si vigilant, qu'il pourroit gouverner toutes les Eglises du monde; qu'il n'est pas seulement capable de grandes choses, mais qu'il donne du poids aux petites, & qu'il fait passer des affaires de rien, pour des affaires de tres-grande consequence par la maniere dont il les traite. Il se plaint d'un Evêque nommé Palmatius, dont Maxime se servoit pour persecuter l'Eglise. Il convie Eusebe de le venir trouver, l'avertissant que sa presence étoit necessaire pour regler les affaires de la Cappadoce.

Il l'invite encore par la lettre 256. de se trouver à la Fête de Saint Eupsique, qui étoit le septiéme Septembre, pour ordonner des Evêques, & afin de lui donner conseil, au sujet de ce que son frere Saint Gregoire de Nysse entreprenoit contre lui, dans l'Assemblée qu'il tenoit à Ancyre.

Apparemment Eusebe de Samosate ne vint pas à ce Synode de Cesarée; mais il y envoya un Evêque nommé Sabin, dont la presence consola S. Basile des afflictions qu'il avoit euës à Nicople, comme il le mande à Eusebe, par la lettre 253. où il excuse Theodote du trop grand zele qu'il avoit témoigné pour l'observation des Canons. Il dit dans cette lettre, qu'il souhaite passionnément de voir & d'embrasser Eusebe. Les lettres 252. 255. 260. sont à peu prés du même temps.

La

La 254. est au même, & de la même année : mais elle est écrite avant celles dont nous venons de parler, & au commencement de l'année. Il lui écrit que Demophile est sur le Thrône de l'Eglise de Constantinople, & que c'est un hypocrite ; qu'il a neanmoins réuni les deux partis, & que quelques Evêques voisins se sont joints avec lui. Il déplore l'état malheureux des Eglises d'Orient, & il dit qu'il n'y a que Dieu qui sçache, quand elles pourront être en meilleur état. *S. Basile.*

Nous venons de voir que Saint Basile étoit allé cette année-là à Satales, pour regler les affaires de cette Eglise, & qu'il y avoit ordonné un Evêque à la priere des Habitans. Il le leur recommande dans les lettres 296. & 183. & dans la 185. il écrit à l'Eglise des Parnassiens sur la mort de leur Evêque ; & dans la 186. il console éloquemment & chrétiennement la veuve du Preteur Anathée sur la mort de son mari. Cette lettre peut passer pour un modele achevé d'une consolation vraiement Chrétienne.

Athanase Evêque d'Ancyre, étant mort en 372. il faut necessairement que la lettre 53. de Saint Basile qui lui est adressée, soit au moins de l'année 371. Il se plaint dans cette lettre de la conduite de cét Evêque, qui l'avoit accusé d'avoir enseigné des erreurs dans ses Ecrits, ou d'avoir souscrit à celles des autres. La plainte de cét Evêque fait apprehender à Saint Basile, que quelque Heretique n'ait mis son nom à la tête de ses Ouvrages. Il declare qu'il a écrit contre les Anoméens & contre ceux qui disent, que le Saint Esprit est une creature.

La lettre suivante est écrite au Pere de cét Evêque, pour le prier d'avertir charitablement son

S. Basile. fils, de ne pas décrier sans raison son confrere.

On peut croire que la lettre 381. adressée aux Chorevêques, est écrite encore dans la même année que les precedentes, étant apparemment du commencement de l'Episcopat de Saint Basile. Il se plaint dans cette lettre, de ce qu'on neglige d'observer les Canons, & de suivre exactement la discipline dans l'ordination des Ministres. Il remarque, qu'autrefois on ne choisissoit que ceux dont la probité étoit connuë, & dont les Prêtres & les Diacres rendoient un bon témoignage aux Chorevêques; que ceux-ci ne les ordonnoient, qu'aprés en avoir averti les Evêques du Dioceſe dont ils étoient. Il se plaint qu'à present les Chorevêques n'en écrivent plus aux Evêques, & qu'ils ont même permis aux Prêtres & aux Diacres, de choisir ceux qu'il leur plaît, sans examiner leur conduite. *Ce qui fait*, dit-il, *qu'il y a plusieurs Ministres, mais qu'il y en a tres-peu qui soient dignes de leur ministere.* Il ordonne pour éviter cét abus, qu'on lui envoiera presentement un Etat de tous les Ministres qui sont dans les villages, qui portera les noms de ceux qui les ont fait entrer, & la vie qu'ils menent; que l'on mettra au rang des Laïques, ceux qui se trouveront incapables, & ceux qui auront été admis par les Prêtres depuis le temps de la premiere défense; & qu'à l'avenir on n'admettra que ceux dont la vie & la conduite auront été bien examinées. Enfin il declare que ceux qui seront mis au rang des Ministres, sans qu'il les ait approuvez, ne seront que de simples Laïques.

La 392. à Amphiloque, est écrite avant que celui-ci fût fait Eveque d'Icogne, & par consequent vers la fin de 371. ou au commencement de 372. Elle

est écrite au nom d'Heraclide, ancien ami d'Amphiloque. Il lui fait sçavoir la vie qu'il menoit sous la conduite de S. Basile, & l'invite de venir demeurer avec eux. *S. Basile.*

La 319. à Innocent, peut être encore du même temps. Il refuse de se charger du soin des Eglises d'Orient, dont cét Evêque vouloit le charger.

Ce fut apparemment en cette année, que Saint Basile entreprit de bâtir une Eglise & un Hôpital dans Cesarée. On voulut l'empêcher de continuer cét Ouvrage. Il en écrit à Helie Gouverneur de la Province par la lettre 372. pour le prier de lui laisser continuer ses bâtimens. La 373. est écrite au même en faveur d'un Receveur qui avoit negligé d'envoyer l'Etat de sa recepte. Dans la 305. qui est à quelque Receveur general, Saint Basile decide que l'on ne doit pas exiger de serment des Collecteurs des Tailles, parce que ces sortes de sermens n'apportent pas grand profit aux Receveurs, & accoûtument les hommes à faire de faux sermens. Dans la 304. il écrit au même, que les Moines doivent être exempts de payer le tribut.

Au commencement de l'année 372. Saint Basile ayant reconnu les fourberies d'Eustathe de Sebaste, se separa d'avec lui, & se réünit avec Theodote. Cette division commença par deux amis d'Eustathe appellez Basile & Euphrone, qu'il avoit donnez à Saint Basile comme pour lui servir d'espions. Ces deux personnes ayant fait des affaires à ce Saint, il en écrivit à Eustathe, & le pria d'arrêter le desordre qu'ils causoient dans son Dioceſe. Cette lettre est la 307. que nous croyons être écrite à Eustathe de Sebaste, quoi-que quelques-uns pretendent qu'elle est adressée à un au-

S. Basile. tre Eustarhe Evêque d'Himmerie, à qui s'adresse la lettre precedente. Quelque temps aprés Eustathe ayant été invité à un Concile que tenoit S. Basile, non seulement il ne voulut point y venir, mais il empêcha tous ceux de son parti d'y assister, & se declara dans ses discours & dans ses lettres contre Saint Basile. Il eut même l'insolence de lui écrire une lettre, par laquelle il lui declaroit qu'il se separoit de sa Communion, & publia un Ecrit ou un Manifeste contre lui, dans lequel il l'accusoit de l'erreur d'Apollinaire. Saint Basile ayant appris ces choses, reconnut, mais trop tard, qu'il avoit eu trop de creance à un des plus grands fourbes de la terre. Il commença à loüer la prudence de Theodote de Nicople, & pour se remettre bien avec lui, il lui écrivit la lettre 196. dans laquelle il lui fait un fidele rapport de ce que nous venons de dire, & lui témoigne le regret qu'il a de s'être fié à ce fourbe. Il remarque qu'il venoit de publier une Profession de Foi qui étoit entierement conforme aux dogmes d'Arius, & il l'accuse d'avoir réordonné des Evêques.

Un Evêque de Cilicie nommé Theophile, se joignit à Eustathe contre S. Basile: c'est à lui que s'adresse la lettre 310. dans laquelle S. Basile lui mande, que quoi qu'il eût bien des sujets de chagrin contre lui, il ne laisse pas de se souvenir toûjours de lui.

La lettre 81. au Medecin Eustathe est écrite sur la separation d'Eustathe de Sebaste. Car il y témoigne qu'il souffre avec peine la separation de ceux qui s'éloignent de sa Communion; mais cependant, qu'il est obligé de souffrir leur division, plûtôt que de rien faire contre la verité & contre sa

conſcience, parce qu'il n'a rien de plus cher que la Foi & l'eſperance en JESUS-CHRIST. *S. Baſile.*

Dans la lettre 82. à Patrophile, qui lui avoit reproché cette ſeparation, il lui fait voir que ce ſont ſes ennemis qui ſont les auteurs de cette diviſion, & il ſe juſtifie de deux accuſations qu'Euſtathe avoit formées contre lui, dont la premiere étoit qu'il avoit autrefois écrit à Apollinaire, & la ſeconde, qu'il recevoit Diodore à ſa Communion. A l'égard d'Apollinaire, il lui avouë qu'il lui a écrit autrefois une ſeule lettre; mais il dit qu'il ne le croyoit pas alors dans l'erreur, qu'il ne s'eſt point rendu reſponſable de ſes fautes, qu'il n'a point lû ſes Ecrits. Pour Diodore, il avouë qu'il le reçoit dans ſa Communion comme un bon Catholique élevé par Silvain de Tarſe, & à qui l'on ne peut rien reprocher. Il ſe défend encore des crimes qu'on lui imputoit dans l'Ecrit adreſſé à Dazize; & il accuſe enfin Euſtathe de Sebaſte, dont il décrit la vie d'une maniere fort deſavantageuſe. Patrophile ayant reçû cette lettre, fit réponſe à Saint Baſile, qu'il ne vouloit point ſe ſeparer d'avec lui. Saint Baſile l'en remercie par la lettre 85. & l'avertit, qu'en gardant la paix il faut faire choix de ceux avec qui on eſt uni, & qu'on eſt obligé de rompre avec de certaines perſonnes avec qui on ne peut avoir de paix.

Mais Saint Baſile ne ſe contenta pas ſeulement de ſe défendre par des lettres écrites à ſes amis, il en écrivit une tres-forte à Euſtathe, qui eſt la 79. Il y rend raiſon de ſa conduite & de ſa doctrine pendant tout le temps de ſa vie. Il fait voir que l'on ne pouvoit pas l'accuſer ſans injuſtice d'avoir écrit il y avoit prés de vingt ans à Apollinaire. Il prend

S. Basile. Eustathe lui-même à témoin de sa Foi, & il lui demande s'il peut l'accuser d'avoir avancé quelque erreur, quand il avoit conferé avec lui. Il lui reproche d'avoir été disciple d'Arius & d'Aëtius; enfin il remarque que le veritable sujet pour lequel il s'étoit separé, n'étoit pas pour la lettre qu'il pretendoit que Saint Basile avoit écrite à Apollinaire; mais parce que sa Communion pouvoit nuire à ceux qui vouloient acquerir du credit & de l'autorité.

Ce fut encore au commencement de cette année que Saint Basile écrivit à son frere Saint Gregoire de Nysse sur un sujet de plainte qu'il avoit contre lui. Il lui mande dans la lettre 44. qu'il a été surpris, qu'il lui ait encore écrit trois lettres sous le nom de son oncle Gregoire qui n'étoient point de lui. Il lui fait sçavoir qu'il veut bien l'aller trouver lui & les Evêques ses amis, pourvû qu'ils veulent le recevoir honorablement. Les 45. & 46. sont à cét oncle Gregoire sur le sujet de ce même different.

La lettre 43. porte le nom de Saint Basile, & est adressée au même Saint Gregoire de Nysse dans les Editions de Saint Basile. Mais on la trouve dans le second volume de Saint Gregoire de Nysse sous le nom de ce dernier, & elle est adressée à leur frere Pierre, & en effet elle est plus du style de S. Gregoire, que de celui de S. Basile. L'Auteur explique avec beaucoup de subtilité la difference des termes d'*hypostase* & d'*essence*, & il fait voir que l'essence signifie ce qu'il y a de commun aux trois personnes divines, & l'hypostase ce qui est de particulier à chaque personne.

La lettre 263. à Eusebe de Samosate, est écrite

avant la Fête de Pâque de l'année 372. Elle contient des excuſes ſur ce qu'il ne lui écrit pas ſi ſouvent qu'il voudroit. S. Baſile tomba malade vers Pâque, & fut accablé d'une fiévre qui le tourmenta juſqu'à l'hiver, comme il paroît par les lettres 257. & 258. écrites en ce temps à Euſebe de Samoſate, & par les 270. & 271. à Antiochus. *S. Baſile.*

Cette même année la perſecution des Ariens recommença plus fortement que jamais. Saint Baſile parle de cette perſecution dans ſa lettre 5. à Euſebe, par laquelle il lui mande qu'on a enlevé aux Catholiques l'Egliſe de Tarſe, qui étoit le centre de l'unité de l'Iſaurie, de la Cilicie & de la Cappadoce; qu'elle ſe trouve ruinée par des perſonnes deſeſperées, & que tout va de mal en pis pendant que les Catholiques s'amuſent à ſe regarder.

Euſebe lui fit réponſe, qu'il faloit encore écrire aux Occidentaux pour leur demander quelque ſecours. Saint Baſile en écrivit à Melece, ſans l'avis duquel il ne vouloit rien entreprendre. Cette lettre eſt la 58. dans laquelle il ſe plaint de ce qu'Anthime Evêque de Tyanes avoit voulu ordonner un nommé Fauſte en la place d'un Evêque que Saint Baſile avoit ordonné en Armenie. Il envoya cette lettre par Sanctiſſimus, qu'il chargea encore d'une lettre pour Theodote, dans laquelle il ſe plaint de l'ordination de Fauſte. Cette lettre eſt la 195. Enfin il donna à ce même homme trois lettres. La premiere pour les Prêtres d'Antioche; la ſeconde pour les Moines de cette ville; & la derniere pour Pelage de Laodicée. Ces lettres ſont les 199. 200. & 312. Il y a encore une lettre ſur le ſujet de l'ordination de Fauſte adreſſée à Poëmene Evêque de Satales; c'eſt la 313.

S. Basile. Peu de temps aprés il écrivit à Melece la lettre 59. dans laquelle aprés s'être défendu de l'accusation d'Eustathe, qui vouloit le faire passer pour coupable de l'erreur d'Apollinaire, il dit qu'il a appris que l'on avoit resolu à la Cour de le livrer à la fureur de ses ennemis ; mais que cét ordre avoit été suspendu pour quelque temps. Il prie instamment Melece de faire réponse à la lettre qu'il lui avoit écrite par Sanctesimus, & de lui envoyer une lettre pour les Occidentaux signée de ceux qui étoient unis avec lui de Communion & de sentiment. Il témoigne qu'il y faut avertir les Evêques d'Occident de ne pas recevoir indifferemment à leur Communion tous ceux qui viennent d'Orient.

La lettre 273. au Prêtre Antiochus, qui étoit neveu d'Eusebe de Samosate, que le Pere Combefis croit être encore adressée à Melece, est sur le même sujet. Il le prie de regler avec le Diacre Dorothée ce qu'il faut faire pour se réünir avec l'Occident. Il lui conseille de dicter lui-même la lettre que l'on doit y envoyer. Il dit qu'il a écrit il y a quelque temps aux Evêques d'Illyrie, de Gaule & d'Italie par le Diacre Sabin ; mais il ajoûte qu'il trouve à propos d'envoyer quelqu'un en Occident au nom d'un Synode d'Orient. A l'égard de Saint Athanase, il dit, qu'il est dans de tres-bonnes dispositions pour la paix, mais qu'on ne peut rien faire, si on ne lui envoye des lettres de Communion ; qu'au reste il souhaite ardemment la réünion, & qu'il fera tout son possible pour la procurer. Cette lettre est écrite avant Pâque. Il témoigne qu'il attend sa réponse.

Ce fut en ce temps & à cette occasion qu'est écrite la lettre 70. de Saint Basile adressée aux Evêques d'Occident, dans laquelle il les prie de faire sçavoir à leur Empereur les maux que souffroient les Orthodoxes en Orient, & de leur envoyer des Députez. Cette lettre devoit être portée par un Prêtre nommé Dorothée. *S. Basile.*

Pendant qu'on disposoit ainsi les choses en Orient, Saint Basile qui étoit convalescent, comme il paroit par la lettre sixiéme à Eusebe de Samosate, retomba malade dans le temps de l'hiver. Il parle de cette maladie dans sa lettre septiéme, & s'excuse sur la rigueur de l'hiver & sur la mort de sa mere, de ce qu'il n'a point été visiter S. Eusebe. Il déplore dans cette lettre le malheureux état des Eglises, & il dit que l'on avoit voulu mettre à Ancyre & à Neocesarée des Ariens à la place des Orthodoxes, mais qu'on avoit enfin laissé ces Eglises en repos.

Cependant Evagre Prêtre d'Antioche étant revenu d'Occident, apporta une lettre qu'il vouloit obliger les Orientaux de signer, disant que celles qu'ils avoient écrites, n'avoient pas été approuvées en Occident. Saint Basile en ayant eu avis, l'écrivit à Eusebe de Samosate par la lettre huitiéme. Il y parle contre Eustathe de Sebaste, & il demande s'il doit se trouver à l'ordination d'un Evêque de la ville d'Icogne, qui avoit bien été autrefois dépendante de sa Metropole, mais qui n'en étoit plus depuis la division de la Cappadoce.

Il écrivit aussi en même temps à cét Evagre, qui étoit venu d'Occident, & qui lui avoit écrit qu'il étoit suspect à cause de sa Communion avec Melece. S. Basile lui répondit par la lettre 342. qu'il se mettoit

S. Basile. fort peu en peine de ce qu'on pensoit de lui, qu'il travailloit au bien de la paix, & qu'il l'exhortoit à faire la même chose. Il lui témoigne qu'il a été fâché d'apprendre par Dorothée, qu'il n'avoit pas voulu communiquer avec le parti de Melece. Il lui declare que dans l'état où sont les choses, il ne peut envoyer personne en Occident.

Il mande la même chose touchant ce voyage de Rome à ce Dorothée, qu'il avoit chargé de la lettre 70. Il ne peut pas s'empêcher d'y témoigner le chagrin qu'il avoit contre le Pape, & de dire que son frere Gregoire ne seroit pas propre à être député en Occident, parce qu'il étoit trop simple pour avoir affaire à un homme superbe, & élevé en dignité, qui par consequent auroit de la peine à entendre dire la verité. Cette lettre est la 150. Ce Prêtre ne laissa pas d'aller à Rome, comme il paroît par la lettre 321.

Cependant Eusebe de Samosate qui desiroit passionnément la paix de l'Eglise, croyant que Saint Basile negligeoit d'y travailler, lui écrivit une lettre, dans laquelle il se plaignoit de deux choses. La premiere, de ce qu'il ne venoit point le voir. La seconde, de ce qu'il abandonnoit, pour ainsi dire, l'Eglise à ses ennemis par sa paresse & par sa negligence. Saint Basile lui fait réponse par la lettre 262. qu'il n'a pas pû l'aller voir à cause de sa maladie, & que ce qui l'empêche de réüssir, ce n'est pas le manque de soin; mais parce que les Evêques n'étoient pas d'accord sur des choses de consequence, & qu'il ne pouvoit pas lui seul regler les choses, puisque les Canons ne permettent pas à un Evêque seul de faire des reglemens de cette nature.

La lettre 265. est à peu prés sur le même sujet. *S. Basile.* Il lui écrit qu'il souhaite ardemment la paix, mais une paix veritable. Il l'avertit de se donner de garde de ceux qui font semblant d'être Catholiques, & qui ne le sont pas en effet. Il lui declare qu'il ne communiquera jamais avec ceux qui n'admettront pas la Foi de Nicée, ou qui croiront que le Saint Esprit est une creature, ne voulant pas s'approcher des Autels avec un cœur plein de dissimulation & d'hypocrisie ; que c'est pour cela qu'il s'est retiré de la Communion d'Evippe ; qu'on doit traiter avec douceur ceux qui ne reçoivent pas cette Foi, les inviter à la reconnoître, & leur témoigner beaucoup de charité & de douceur ; mais qu'il ne faut jamais balancer ni demeurer neutre sur les sentimens de la Foi.

Sur la fin de cette année l'Eglise d'Antioche étant affligée par une rude persecution, il lui écrit la lettre 60. pour la consoler. Il lui propose la Formule du Concile de Nicée pour regle de la Foi. Il dit qu'on n'y a pas defini expressément la divinité du Saint Esprit, parce qu'elle n'étoit pas directement combattuë, mais qu'on doit condamner tous ceux qui admettent une creature dans la Trinité.

La lettre 62. à l'Eglise de Neocesarée est encore de même nature ; il la console de la mort de son Evêque. Elle est écrite avant la precedente, & au commencement de l'année. Il y a quelques autres lettres de Saint Basile qui sont probablement écrites dans cette même année 371. qui n'ont pas tant de liaison avec l'Histoire.

On peut mettre de ce nombre les lettres 274. 275. 276. 277. 278. & 279. au Gouverneur Modeste, qui n'a commencé à être son ami qu'en ce temps là.

S. Basile. Il le prie dans cette derniere de conserver les exemptions des Prêtres & des Diacres.

L'on peut mettre encore en ce temps la lettre 86. à Bosphore, dans laquelle S. Basile rapporte le different qu'il avoit eu avec son predecesseur Dianius Evêque de Cesarée. Il dit qu'il ne l'avoit point anathematizé, mais qu'il avoit été extrémement fâché, quand il avoit appris que cét Evêque avoit signé la Formule de Constantinople; qu'il s'étoit separé pour cela d'avec lui, mais qu'il étoit rentré dans sa Communion avant qu'il mourût, quand il eut declaré qu'il avoit signé cette Formule de Foi par surprise, & sans y entendre de mal.

Il y a une autre lettre où il est parlé de cét Evêque Bosphore. C'est la lettre 300. adressée à des Chanoinesses. Il y refute ceux qui l'accusoient de ne pas recevoir le Symbole de Nicée. Il l'approuve, & il avouë qu'il y a des Catholiques qui ne reçoivent pas le terme de *Consubstanciel*, parce qu'ils croyent qu'il a un mauvais sens. Il dit qu'on leur doit pardonner, parce que ce terme a bien déplu aux Evêques qui ont condamné Paul de Samosate. Il explique le bon sens de ce terme, & la distinction des hypostases. Il prouve enfin la divinité & l'égalité du Pere & du Fils.

Saint Pierre d'Alexandrie ayant succedé à Saint Athanase l'an 373. Saint Basile ne manqua pas de lui écrire aussi-tôt aprés son élevation à l'Episcopat. Cette lettre est la 320. Il le congratule de sa promotion, & l'exhorte à suivre les vestiges de Saint Athanase.

Peu de temps aprés ce Pierre fut chassé, & l'Eglise d'Alexandrie persecutée tres-violemment par les Ariens. Aussi tôt Saint Basile la consola par une

lettre, dans laquelle il déplore son malheur. Cette lettre est la 71. *S. Basile.*

Amphiloque fut ordonné Evêque d'Icogne à la fin de 372. comme il paroît par la lettre 8. de Saint Basile. C'est donc vers la fin de cette année-là, ou plûtôt au commencement de celle-ci, que S. Basile le congratule par la lettre 393. & c'est assûrément en 373. qu'il l'invite par la lettre 344. à la Fête de Saint Eupsique, qui étoit le 5. Septembre.

La 395. au même, est encore de la même année. Il lui mande qu'il a achevé le livre du S. Esprit.

La lettre 363. à Eusebe de Samosate est écrite avant Pâque de la même année, pendant la rigueur de l'hiver. Saint Basile lui mande qu'il est dangereusement malade.

Vers la fin de cette année S. Eusebe de Samosate fut exilé en Thrace, & Saint Basile lui écrivit les lettres 9. & 251. pour le consoler de son exil, & la lettre 269. à son neveu Antiochus, qui avoit accompagné son oncle. Le Clergé de Samosate étant troublé par les Ariens, & par la division de quelques particuliers, il le console & l'exhorte à la paix par la lettre 280. & louë le Senat de cette ville dans la lettre 294. Il écrit aussi à Otrée Evêque de Melitine la lettre 316. où il est parlé de l'exil d'Eusebe.

Ce fut vers la fin de cette année que Saint Basile écrivit aux Evêques des Côtes de la mer, & des Isles, la lettre 77. dans laquelle il se plaint de ce qu'ils ne lui ont envoyé personne pour les secourir dans leurs maux, & les prie de leur envoyer des Députez, & des lettres de Communion. C'est aussi vers le même temps qu'il a écrit la let-

S. Basile. tre 322. sur le même sujet à Elpide. L'on peut mettre encore en ce temps la lettre 87. qu'il écrivit à une femme heretique nommé Simplicie, qui s'étoit mêlée de lui faire des remontrances. Il lui dit avec chaleur, que ce n'est pas à elle à juger, qu'il attend son jugement de Dieu. Il ajoûte qu'il ne manquera point de témoins pour justifier sa conduite, & qu'il ne se servira pas d'esclaves ou d'Eunuques, qui ne doivent pas être reçûs en témoignage. Il fait un portrait fort affreux des Eunuques de son temps.

Nous ne trouvons pas d'année où l'on puisse mieux placer qu'en celle-ci, la lettre 184. à Pallade & à Innocent Prêtres & Moines. Il leur mande qu'il aime la paix, il prie Dieu de retenir les auteurs de la division, il se recommande à leurs prieres.

Saint Basile étant gueri de la maladie, qui l'avoit tourmenté pendant les hivers des années 373. & 374. alla en Pisidie & en Isaurie, pour regler les affaires de ces quartiers. Comme il paroît par la lettre 272. que ce fut avant ce voyage, qu'il écrivit à Amphiloque la lettre 396. dans laquelle il lui mande sa maladie, & le prie de remettre leur entrevuë à quelques jours de là; c'est aussi pendant cét hiver, qu'il composa la premiere lettre canonique à Amphiloque, qu'il ne pût lui envoyer à cause de sa maladie: & Saint Amphiloque lui ayant fait de nouvelles consultations, il lui fit réponse par la seconde écrite au commencement de l'année 374. La derniere de ces lettres est écrite apparemment vers la fin, aprés que S. Gregoire se fut retiré de Nazianze. Nous parlerons séparément de ces lettres.

Les affaires qu'il avoit en Pisidie, concernoient

les Egliſes d'Iſaure ou d'Iſaurie, qu'on avoit démembrées de leur Province, pour joindre à celles de Piſidie & de Lycaonie. S. Amphiloque qui étoit Evêque d'Icogne, Metropole de la Lycaonie, en écrivit à S. Baſile, & le pria d'y venir. Ce Saint avant que d'aller en ce pays-là, lui manda par la lettre 406. qu'il faiſoit bien de prendre ſoin de ces Egliſes; mais qu'il n'approuvoit pas le deſſein qu'il avoit de les partager à pluſieurs Evêques, de peur que la dignité d'Evêque ne devînt mépriſable. Il dit qu'il vaut bien mieux élire un homme digne de l'Epiſcopat, qui prenne avec lui des Prêtres pour l'aider, que de partager ainſi un petit territoire en pluſieurs Evêchez. Il eſt d'avis de mettre des Curez dans les bourgs, où il y avoit autrefois des Evêques, avant que d'ordonner un Evêque, de peur que s'il y en avoit un qui fût ordonné auparavant, il ne voulût pas approuver cette diſpoſition. Enfin il l'avertit de renfermer l'Egliſe d'Iſaure dans ſes bornes. Il ajoûte que les affaires de l'Egliſe de Nyſſe ſont en même état; que quelques-une de ſes ennemis ſont allez en Cour. Il ajoûte une queſtion de doctrine ſur le ſentiment de Philon, qui aſſûre que la manne avoit toute ſorte de goût. Il dit que cette opinion n'eſt appuyée que ſur une tradition Juifve. Il avertit Amphiloque, que Sympius lui a envoyé une lettre de Communion, & qu'il lui a répondu. Cette lettre eſt apparemment la 398. dont l'adreſſe eſt à Amphiloque; mais elle ne lui peut pas avoir été adreſſée, puiſqu'il paroît par cette lettre, que celui à qui Saint Baſile écrit, avoit été brouïllé avec lui, & s'étoit réüni depuis peu. Il le remercie de ſa reconciliation. *S. Baſile.*

C'eſt apparemment pour cette affaire d'Iſaure, & pour d'autres ſemblables, que S. Baſile alla en Piſidie

S. Basile. & en Isaurie, & au commencement de l'année 374. De Pisidie il vint dans le Pont, dont un canton appelé Dazimone, étoit furieusement troublé par Eustathe de Sebaste, qui avoit persuadé à plusieurs Evêques de se separer de la Communion de Saint Basile. Ce Saint croyoit trouver en ce pays-là un de ses amis nommé Hilaire; mais il le trouva parti. Il lui témoigne par la lettre 370. le regret qu'il avoit eu de ne le plus trouver. Il lui mande encore que les Anoméens & les demi-Ariens le haïssent, & le déchirent à cause de quelques Ecrits qu'on lui attribuë faussement. En revenant il alla voir son ancienne solitude proche de Neocesarée, où demeuroit son frere Pierre. Les Habitans de Neocesarée, croyant qu'il étoit venu pour se mêler de leurs affaires, conçûrent de l'aversion contre lui, & l'accuserent de plusieurs choses. C'est pour refuter leurs calomnies, & pour tâcher de les détromper, qu'il leur écrit trois lettres sur ce sujet.

La premiere qui est la 63. est adressée au Clergé. Il dit qu'ils ont tort de l'accuser d'erreur, eux qui avancent des choses qui n'ont été dites que par Sabellius & par Marcel d'Ancyre; qu'ils ne peuvent avoir que deux pretextes de l'aversion qu'ils lui témoignent: le premier, le changement de psalmodie; le second, l'affection qu'il portoit à ceux qui faisoient profession de la vie monastique. A l'égard de ce dernier reproche, il dit qu'il lui est fort avantageux qu'on ait cette opinion de lui, puisque l'on trouve des Moines dans l'Egypte, dans la Palestine & dans la Mesopotamie, & des Monasteres de filles en tous lieux. A l'égard du chant des Prieres de l'Eglise, il soûtient qu'il suit la coûtume ancienne de l'Eglise; que dans les grandes Fêtes, le peuple vient

vient avant le jour dans l'Eglise ; qu'aprés la priere il se leve pour chanter à deux chœurs qui se répondent l'un aprés l'autre ; qu'ainsi la nuit se passe à chanter & à prier ; qu'au point du jour tous les Fideles recitent le Pseaume de la Penitence. Il soûtient que cette coûtume a lieu dans l'Egypte, dans la Libye, dans la Phenicie, dans la Palestine, dans la Syrie. Quant à ce qu'ils lui objectoient, que cela n'avoit point été en usage du temps de Saint Gregoire Thaumaturge, il leur répond que les Litanies ou les Prieres dont se servoient les Fideles de Neocesarée, n'avoient point été non plus en usage de son temps. Il ajoûte, que quoi qu'il ne les condamne pas, il trouve neanmoins qu'il est plus à propos de demander à Dieu la remission de ses pechez, en se servant des paroles de l'Ecriture sainte, qu'en employant celles des hommes. Il soûtient encore qu'on ne peut pas montrer que le chant des Pseaumes n'ait point été en usage du temps de Saint Gregoire. Il leur reproche qu'ils n'observent pas eux-mêmes ce que faisoit ce grand Homme. Il leur dit qu'il prioit la tête découverte, qu'il ne juroit point, qu'il ne calomnioit point son prochain, qu'il ne lui portoit point d'envie, qu'il n'étoit ni superbe ni querelleur, &c. reprochant tacitement ces defauts à ceux de Neocesarée. Sur la fin il les avertit de rejetter les nouveautez qui se glissoient parmi eux, d'admettre en Dieu trois hypostases, de ne pas nier le nom de JESUS-CHRIST, & de ne pas entendre de travers les expressions de Saint Gregoire. *S. Basile.*

La 64. est adressée aux plus sçavans de cette Eglise de Neocesarée. Il y décrit l'occasion &

S. Basile. le sujet qui l'avoient engagé de venir proche de Neocesarée. Il les accuse de Sabellianisme, à cause qu'ils n'admettoient qu'une seule hypostase. Il repond à ce qu'ils avoient dit dans une lettre adressée à Anthime, dans laquelle ils avoient allegué un passage de Saint Gregoire Thaumaturge, qui portoit, que *le Pere & le Fils étoient deux par pensée, & un en substance.* Il soûtient que ce Pere n'a pas dit cela pour en faire un dogme, que cette expression lui est échappée dans la chaleur de la dispute, & qu'il n'avoit pas eu dessein d'expliquer exactement sa doctrine sur le mystere de la Trinité, dans un Traité qui étoit fait pour l'instruction d'un Infidele. Enfin il soûtient, qu'il ne suffit pas de dire qu'il y a trois Personnes divines, si l'on n'ajoûte qu'elles ont chacune leur hypostase.

La lettre 75. est adressée à tous les Fideles de Neocesarée, qu'il traite avec plus de douceur. Il se plaint de ce qu'ayant ajoûté foi aux calomnies qu'on avoit publiées contre lui, ils s'étoient separez de sa Communion. Il leur represente qu'il a été élevé par son ayeule Macrine, qui avoit été parmi eux, qu'elle avoit été instruite de la doctrine de Saint Gregoire de Neocesarée, & que depuis ce temps il n'avoit jamais favorisé le parti des Arieus; qu'il avoit des lettres de Saint Athanase, qui portoient qu'on devoit recevoir à la Communion ceux qui revenoient de leur erreur; qu'il communiquoit avec toutes les Eglises Orthodoxes, & qu'ainsi ceux qui ne vouloient pas communiquer avec lui, étoient separez de l'Eglise. Enfin il ne refuse pas d'être jugé dans un Synode. Il se soûmet même à leur jugement : mais à condition qu'ils ne croiront pas legerement, & qu'ils

examineront les accusations qu'on forme contre lui, & ses défenses. Il y a dans cette lettre une belle sentence contre la calomnie. La lettre 20. à Eustathe le Medecin, est encore écrite par Saint Basile vers le même temps, pour se justifier contre ceux qui l'accusoient d'enseigner qu'il y avoit trois Dieux, à cause qu'il admettoit trois hypostases. Il justifie cette doctrine, & prouve la divinité du Saint Esprit. Cette lettre est attribuée dans quelques Manuscits à Saint Gregoire de Nysse, & elle se trouve parmi ses Ouvrages; mais elle est plûtôt de Saint Basile que de Saint Gregoire de Nysse, elle lui convient mieux, le style en est plus semblable, & la doctrine est differente de celle de S. Gregoire : car l'Auteur de cette lettre soûtient que l'ame de Samuël a été veritablement tirée des enfers pour parler à Saül, & Saint Gregoire enseigne expressément le contraire dans son livre de la Pythonisse. Dans la 382. écrite à Olympe, il se plaint de ce que ses ennemis avoient écrit contre lui, & de ce qu'on lui imputoit l'erreur & les Ecrits d'Apollinaire. Il avouë que cét homme est heretique. Un Evêque nommé Euiancius prit le parti de ceux de Neocesarée; mais il revint enfin, & écrivit à Saint Basile, qui l'en remercie par la lettre 281. Il se défend encore contre les calomnies d'Eustathe dans la lettre 346. à Genethlius. *S. Basile.*

Saint Basile étant de retour à Cesarée, y reçût des lettres d'Orient, par lesquelles on lui mandoit que le parti de Paulin avoit reçû une lettre d'Occident, qui lui confirmoit l'Episcopat d'Antioche. Cette lettre avoit si fort relevé le cœur de ceux de ce parti, qu'ils vouloient obliger tous les autres Fideles de

S. Basile. signer une Profession de Foi, pour se réünir avec eux. Ils avoient même ébranlé le Comte Terence qui étoit auparavant du côté de Melece, & le vouloient faire consentir à cette union. Saint Basile ayant appris cette nouvelle, lui écrivit aussi-tôt la lettre 349. pour lui persuader de ne pas abandonner Melece. Il dit que ceux d'Occident ignorent l'état des Eglises d'Orient, & qu'ils ne sçavent pas les raisons qu'a euës Saint Athanase de communiquer avec Paulin. Il declare qu'il n'accuse personne, qu'il ne demande que la paix, qu'il congratule ceux qui ont apporté ces lettres de Rome; mais qu'il ne peut pas oublier Melece & son Eglise, pour se joindre à un parti qui a causé le Schisme. Il refute enfin le sentiment de ceux de ce parti, qui n'admettoient qu'une seule hypostase dans la Trinité.

Il écrivit aussi-tôt à Antiochus, qui étoit à Samosate, tout ce qu'il avoit fait depuis le commencement de cette année, & les nouvelles qu'il venoit apprendre d'Antioche. Cette lettre est la 272. Vers le même temps le Prêtre Dorothée, qui avoit passé en Occident, contre le conseil de Saint Basile, revint en Orient, fort mécontent de la maniere dont il avoit été traité par Damase, qui mettoit Melece & Eusebe de Samosate au nombre des Ariens. Pierre d'Alexandrie qui étoit alors à Rome, en écrivit à Saint Basile, lui marquant qu'il étoit fâché de ce qu'il n'avoit point reçû de nouvelles d'Orient, & de ce que Dorothée n'avoit pas contenté les Occidentaux. Saint Basile lui fait réponse par la lettre 321. dans laquelle aprés s'être excusé de ce qu'il ne lui avoit pas écrit, il se plaint de la conduite de Damase, excuse Dorothée, & justifie

Melece & Eusebe de Samosate. S. Basile.

Quelque temps aprés Saint Basile recommande par sa lettre 403. à Saint Amphiloque d'envoyer en Lycie un homme de poids & d'esprit pour examiner la disposition des Evêques de ce pays, parce qu'on l'avoit assûré qu'ils étoient la plûpart Orthodoxes, & qu'ils ne demandoient pas mieux que de se réünir avec eux. Il lui nomme ceux qu'on avoit assûré être Catholiques, afin qu'on s'adresse à eux. Il remercie Dieu de ce que l'Asie est purgée du venin de l'heresie, il exhorte Amphiloque d'avoir soin de son Eglise. Les lettres 402. & 403. au même Amphiloque sont écrites dans la même année avant le 5. Septembre.

Sur la fin de cette année Demosthene Vicaire du Prefet du Pretoire, renouvella la persecution contre les Eglises d'Asie. Il fit assembler un Conciliabule à Ancyre, dans lequel il fit chasser Hipsius, & ordonner en sa place Ecdicius Arien.

Demosthene vint ensuite à Nysse pour en chasser S. Gregoire, qu'il voulut faire arrêter sous pretexte qu'il avoit dissipé l'argent de l'Eglise. Saint Basile se crût obligé dans cette occasion d'écrire pour son frere à Demosthene au nom de tous les Evêques de sa Province. Il lui mande que s'il s'agit d'argent, ceux qui en sont les depositaires, sont prêts d'en rendre compte; mais que s'il s'agit d'une cause Ecclesiastique, qu'il l'examine lui-même, & qu'il n'envoye pas son frere pour être jugé hors de son pays. Il écrivit encore la lettre 358. à Abyrce, dans laquelle il le prie de secourir son frere. Ceci arriva vers Noël de l'année 374. Car Saint Amphiloque ayant envoyé à Saint Basile des presens dans le temps de cette Fête, S. Basile en le remerciant par la lettre

S. Basile. 404. lui dit que son frere avoit été obligé de s'enfuir.

Demosthene ne se contenta pas d'avoir chassé Saint Gregoire de Nysse sur l'accusation d'un miserable; il indiqua un Synode des Evêques de Galatie & de Pont à Nysse, dans lequel il fit ordonner un Evêque en la place de Saint Gregoire. De là ces mêmes Evêques vinrent à Sebaste pour mettre un homme de leur parti à Nicople en la place de Theodote qui étoit mort. Ils choisirent un nommé Fronton, mais les Nicopolitains n'en voulurent point. Ceci se passa au commencement de l'année 375. & Saint Basile l'écrivit à Eusebe de Samosate par les lettres 264. & 10. Il se plaint dans cette derniere du faste des Occidentaux; il dit que leur Foi lui est suspecte, & qu'ils agissent comme ils ont déja fait à l'égard de Marcel d'Ancyre. Dans la lettre 405. à Amphiloque, il décrit & deplore le malheur des Eglises, & il dit qu'Asclepius avoit été tué pour ne vouloir pas communiquer avec les Heretiques. Il fait la même chose dans la lettre 348. à Elpidius. Il parle encore du malheureux état de l'Eglise dans la lettre 266. Dans la lettre 297. écrite à ceux de Calcide, il les exhorte à demeurer fermes & constans dans la persecution; il dit qu'elle est violente en Orient, & qu'elle menace la Cappadoce. Les lettres 298. & 299. à ceux de Berée, sont sur le même sujet, aussi-bien que la 303. dans laquelle il console les Moines qui souffrent pour la Foi. Il dit que leurs souffrances ne seront pas moins recompensées que celles des anciens Martyrs. Il faut joindre à celles-ci les 326. & 327. adressées à Barse Evêque d'Edesse exilé, & la 306. à Eustathe d'Himmerie.

Il écrivit dans le même temps la 72. contre Eustathe de Sebaste, adressée aux Evesceniens. Il y dé-

crit la legereté & les changemens de cet Heretique, *S. Basile.* & y parle du Conciliabule tenu à Ancyre à la fin de l'année 374.

La 73. est écrite contre le même homme, & du même temps. Car il y remarque qu'il y a trois ans qu'il a été accusé par Eustathe. Il dit que c'est à tort qu'on lui fait un crime à cause des erreurs d'une personne à qui il n'avoit écrit qu'une seule fois, & encore qu'il y avoit 20. ans qu'il l'avoit fait; que ceux qui l'accusent de cela, le font pour plaire aux Puissances, à qui ils sont, & ont toûjours été dévouez: que la veritable raison pour laquelle Eustathe & ceux de son parti se sont brouïllez avec lui, n'étoit pas le refus qu'ils pretendoient qu'il avoit fait de recevoir leurs Corevêques, mais parce qu'ils vouloient plaire à Euzoïus; qu'ils s'étoient joints aux Eudoxiens, & qu'ils appelloient les Orthodoxes Homousiens, quoi-qu'ils eussent autrefois fait profession de cette Foi, & qu'ils l'eussent même presentée au Synode de Tyanes; qu'ils avoient enfin renversé les Eglises dont ils s'étoient emparez. Il finit cette lettre par une exposition de sa Foi, qui rejette les erreurs d'Arius & de Sabellius.

Les lettres 190. 191. 192. sont écrites au peuple & au Clergé de Nicople, pour les consoler & les exhorter dans la persecution qu'ils souffroient pendant cette année 375. aprés la mort de leur Evêque. Dans la derniere il leur declare qu'ils ne doivent point reconnoître pour Evêque celui que les Ariens avoient ordonné chez eux, quoi-qu'il se dise Catholique, & qu'il ne le pouvoit être, ayant été ordonné par des mains prophanes pour la destruction de la Foi. Que c'est-là son avis, & que s'ils veulent avoir part à sa Communion, ils le doivent suivre; ce

S. Basil. » qu'il leur écrit, dit-il, non qu'il se défie d'eux,
» mais pour lever le doute de quelques-uns, & afin
» que si quelqu'un se faisoit ordonner Prêtre par cét
» Evêque, il n'eût aucune esperance de demeurer par
» aprés dans cette dignité.

Poëmene Evêque de Satales étant ensuite allé visiter l'Eglise de Nicople à la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, il la confirma dans la resolution de prendre un Evêque, & leur conseilla de choisir Euphrone Evêque de Colonie. Saint Basile approuve ce choix par la lettre 193. & les avertit de ne par irriter ceux de Colonie, qui avoient grand regret de perdre leur Evêque. Il console ceux-ci par les lettres 290. & 292. dans lesquelles aprés avoir loüé le zele & l'affection qu'ils avoient pour leur Evêque, il leur fait voir que cette translation étoit neccessaire pour le bien de l'Eglise, & les exhorte à ne pas contester pour cela avec l'Eglise de Nicople, puisque cette Eglise étant leur Metropole, ce qui la regarde, les concernoit aussi. Dans la lettre 164. il exhorte les Nicopolitains de demeurer attachez & soûmis à l'Evêque qu'on leur venoit de donner.

Pendant que les Eglises d Orient étoient agitées de ces tempêtes, les Occidentaux étant enfin touchez de quelque compassion pour elles, leur envoyerent des Prêtres pour les consoler, & leur témoigner la part qu'ils prenoient à leur douleur. Saint Epiphane Evêque de Chypre, à qui l'on avoit peut être fait tenir la 77. lettre de Saint Basile, fit la même chose. Saint Basile remercie les premiers par la lettre 74. qui est écrite au nom de tous les Evêques d'Orient, & il continuë à demander leur secours, non pas tant contre les Ariens, que contre ceux qui couverts de la peau de brebis sont

des loups ravisseurs qui déchirent impunément le troupeau de JESUS-CHRIST. Il accuse en particulier trois personnes. Eustathe est la premiere. Pour le rendre odieux, il décrit toute sa vie, il dit qu'il a été instruit par Arius, & qu'il a été un de ses plus méchans disciples à Alexandrie. Qu'étant de retour à Cesarée, & se voyant condamné par son Evêque Hermogenes, il avoit signé une Profession de Foi Orthodoxe, & qu'ensuite il avoit été ordonné Prêtre. Qu'aprés la mort d'Hermogenes il avoit été à Constantinople, où il avoit encore fait profession de l'Arianisme sous Eusebe. Qu'ayant été chassé de cette ville, il étoit revenu en son pays, où il avoit été obligé de se retirer. Que peu de temps aprés il avoit été fait Evêque par un pur hazard. Qu'aussi-tôt il avoit condamné la Formule de Nicée dans le Concile d'Ancyre; que le parti qu'il avoit pris à Seleucie, étoit connu de tous. Qu'à Constantinople il avoit consenti à la Formule des Heretiques. Qu'enfin étant allé en Occident, il avoit apporté au Synode de Tyanes des lettres de Communion de Libere, par le moyen desquelles il avoit été rétabli: qu'on ne sçavoit ce que Libere l'avoit obligé de signer; mais que presentement il étoit le Patron des Heretiques qui combattoient la divinité du S. Esprit, & qu'il persecutoit les Orthodoxes. Le second de ceux que Saint Basile defere aux Occidentaux, est Apollinaire, il l'épargne plus qu'il n'avoit fait Eustathe. Il dit neanmoins qu'il attriste aussi beaucoup les Eglises, parce qu'il avoit une si grande facilité d'écrire, qu'il avoit rempli le monde de ses livres. Que dans un si grand nombre d'Ecrits il ne se peut pas qu'il ne se glisse des erreurs; que ce qu'il écrit de Theolo- *S. Basile.*

S. Basile. gie, n'est pas appuyé sur l'Ecriture, mais sur des raisonnemens humains; qu'il a écrit des choses fabuleuses touchant la Resurrection. Que sur l'Incarnation il a jetté un si grand trouble, qu'il y a peu de ceux qui l'approchent, qui ayent retenu le caractere de l'ancienne doctrine, & qu'au contraire ils s'arrêtent presque tous à des questions inutiles & contentieuses. Enfin, quoi-que Paulin fût tres-bien dans l'esprit de ceux d'Occident, Saint Basile ne l'épargne pas, c'est la troisiéme personne qu'il accuse dans cette lettre. Il laisse à juger aux Occidentaux, si son ordination est legitime, ou non. Mais il ajoûte que ce qui chagrine le plus les Orientaux contre lui, est qu'il suit l'erreur de Marcel d'Ancyre, soûtenant que le Pere, le Fils & le Saint Esprit ne sont qu'une hypostase. Il demande du secours aux Occidentaux contre ceux qui sont attachez à ces trois personnes, & les prie de leur envoyer des lettres, par lesquelles ils declarent qu'on ne doit point recevoir à la Communion ceux qui sont dans leur parti, qu'aprés qu'ils auront desavoüé leurs erreurs. Il finit en disant qu'il eût été à souhaiter que les Evêques d'Orient & d'Occident eussent pû s'assembler pour déliberer ensemble sur ces choses. Mais que les conjonctures du temps ne leur permettant pas de le faire, & cette affaire étant d'une nature à ne pouvoir être differée, ils s'étoient contentez d'envoyer quelques uns de leurs Freres aux Occidentaux pour les instruire de ce qu'on ne pouvoit pas mettre dans une lettre, & pour les inviter à secourir les Eglises de JESUS-CHRIST. Le Pere Combefis rapporte, qu'il est remaqué dans quelques Manuscrits, que cette lettre ne fut pas envoyée; mais l'on ne doit pas beaucoup se fier à ces sortes d'observations des Copistes.

La lettre 315. à Saint Epiphane est aussi écrite pour le remercier de ce qu'il avoit envoyé des Prêtres pour visiter & pour consoler les Eglises d'Orient. Il lui témoigne qu'il en a d'autant plus de reconnoissance, qu'il étoit rare de trouver en ce temps-là des Evêques qui eussent compassion de leurs Freres. Et comme Saint Epiphane lui avoit écrit qu'il étoit affligé du different qui s'étoit élevé dans un quartier qu'il appelle Eleone, Saint Basile lui fait réponse par cette lettre, qu'il a raison de souhaiter qu'on y apporte du remede, mais qu'il voudroit qu'on ne se servît point de gens, qui ne sont propres qu'à brouïller, parce que ce n'est pas la charité de Dieu qui les anime. C'est apparemment de ceux du parti de Paulin dont il parle.) Il ajoûte qu'il a déja envoyé en ce pays-là Pallade Prêtre de Cesarée, & Innocent Prêtre de Rome, pour répondre aux demandes de ceux de ce quartier, & pour terminer leurs contestations, qui étoient apparemment sur l'Incarnation. Qu'on leur avoit dit qu'il ne faloit rien ajoûter au Symbole de Nicée, que la doxologie du Saint Esprit; qu'il n'avoit rien voulu ajoûter sur l'Incarnation, parce que ces questions surpassoient la portée de son esprit. Il établit pour maxime, que quand on s'éloigne une fois de la simplicité de la Foi en voulant raisonner, on ne trouve plus de fin à la dispute, & que toutes les questions qu'on agite, ne servent qu'à troubler l'esprit des humbles. Il exhorte ensuite Saint Epiphane à s'unir avec Melece. Il l'assûre que S. Athanase avoit dessein de le faire, & que leur union n'avoit été retardée que par le conseil malicieux de certaines personnes. Il avouë qu'il ne communique pas avec ceux qui sont depuis Melece, c'est à dire, avec Paulin & avec ceux

S. Basile.

S. Basile. de son parti, non pas qu'il les croye indignes de sa Communion, mais parce qu'ils condamnent Melece, dans lequel il n'y a rien à reprendre. Il louë Saint Epiphane de ce qu'il reconnoît trois hypostases. Il l'exhorte à faire avouër la même chose à ses Freres d'Antioche, s'ils ne l'ont pas déja reconnu. Il le prie de procurer la paix de cette Eglise, en réünissant les deux partis. Enfin il lui parle des erreurs d'une Secte d'Heretiques appellez Maguséens, dont Saint Epiphane lui avoit demandé des nouvelles.

La lettre 55. à Saint Ambroise est du même temps, & a été apparemment envoyée par les Deputez qui portoient la lettre 74. en Occident. Il lui écrit qu'il connoît il y a long-temps son esprit, sa science & sa vertu. Qu'il louë Dieu de ce qu'il a tiré de la Cour un homme illustre par sa sagesse, par sa grandeur & par son éloquence, pour le charger de la conduite du troupeau de JESUS-CHRIST. Il l'exhorte à éteindre entierement les restes de l'Arianisme, s'il y en a encore dans son Diocese, & le prie d'entretenir l'amitié qu'ils avoient commencée. Ces lettres sont écrites au commencement de l'année 376. C'est aussi en cette année-là qu'il écrivit la lettre 293. à Eulogius & aux autres Evêques d'Egypte bannis en Palestine: elle est contre Apollinaire & contre Marcel d'Ancyre, qu'il accuse des mêmes erreurs dont il est parlé dans la lettre 74.

La lettre 295. à des Moines, pourroit être encore du même temps, aussi-bien que les lettres 337. 338. & 339. à Aseolius de Thessalonique.

La lettre 182. écrite encore au nom des Orientaux aux Evêques d'Occident, est de l'année 377. ou 378. Car les Evêques d'Orient qui y décrivent

d'une maniere tres-élegante la perſecution qu'ils ſouffrent, remarquent qu'il y a treize ans qu'elle dure. Or elle ne peut avoir commencé avant la fin de l'année 364. ou en 365. Ils implorent dans cette lettre l'aſſiſtance des Occidentaux, qu'ils declarent avoir attenduë & demandée fort long-temps inutilement. *S. Baſile.*

Nous rapportons à ces deux dernieres années de la vie de Saint Baſile quelques lettres de doctrine & de diſcipline, dont on ne ſçait pas certainement le temps, mais qui paroiſſent écrites vers la fin de ſa vie. On peut mettre de ce nombre la 65. à ceux de Joſople, qui eſt écrite contre ceux qui aſſûroient que J. C. avoit apporté une chair du ciel, renouvellant ainſi l'erreur de Valentin, & qui avoient attribué à la divinité de JESUS-CHRIST les proprietez de la nature humaine. Il refute ces erreurs, & prouve que JESUS-CHRIST a eu une veritable chair. Il parle auſſi de la redemption de JESUS-CHRIST, & de la chûte de l'Homme par le peché d'Adam.

La 195. à Diodore alors Evêque de Tarſe eſt écrite avant la ſeconde lettre à Amphiloque, dans laquelle elle eſt citée au Canon 63. Il y agite une queſtion d'importance, ſçavoir s'il eſt permis d'épouſer la ſœur de ſa femme aprés ſa mort. Un homme du Dioceſe de Saint Baſile l'avoit fait, & alleguoit pour ſe juſtifier une lettre de Diodore qui défendoit ſon action. S. Baſile y répond dans cette lettre, & oppoſe à Diodore la coûtume de l'Egliſe qui ne le permet pas. Il répond au paſſage du Levitique chapitre 18. qui ſemble permettre ces mariages: il répond, dis-je, premierement, que quand cela ſeroit, il y a pluſieurs choſes défenduës dans l'Evangile que la Loi permettoit; & ſecondement

S. Basile. que le Levitique ne les défend pas à la verité, mais qu'il ne les permet pas positivement. Il ajoûte que s'il n'est pas permis à un fils d'épouser sa belle mere, ni à un pere d'épouser sa bru, il ne doit pas être permis à un homme d'épouser sa belle-sœur, non plus qu'à la femme d'épouser le frere ou les proches parens de son mari; parce que l'homme & la femme sont unis si étroitement par le mariage, que les parens de l'un deviennent les parens de l'autre. Il ne veut pas qu'on lui oppose le passage de la Genese, *Croissez & multipliez*, parce qu'il ne regarde pas le nouveau Testament. Il remarque que les secondes nôces sont un remede contre la fornication, & non pas une ouverture pour le libertinage.

La suivante à Parergorius est sur un sujet semblable. Il avertit ce Prêtre qui étoit âgé de soixante & dix ans, de chasser une fille qu'il avoit chez lui, suivant qu'il est ordonné par le Canon du Concile de Nicée. Il proteste, que quand il lui écriroit cent lettres, il demeurera toûjours suspens de son ministere, jusqu'à ce qu'il l'ait mise dehors. Que si malgré cela il veut s'ingerer à faire ses fonctions sans se corriger, il sera excommunié, & que ceux qui le recevront, le seront aussi.

On peut joindre à ces deux lettres l'Epître 76. de Saint Basile aux Evêques de sa dépendance, dans laquelle il reprend une chose qui se pratiquoit par quelques-uns, qui sous pretexte de devotion recevoient de l'argent qui leur étoit offert par ceux qu'ils avoient ordonnez. Il condamne cette pratique comme une simonie, & il menace de déposer ceux qui le feront à l'avenir. Il remarque que ces Evêques s'excusoient de simonie, parce qu'ils ne recevoient pas cét argent avant l'ordination, mais seulement aprés.

Mais, dit-il, *recevoir de l'argent avant ou aprés, c'est toûjours en recevoir, & quelque pretexte que l'on apporte, c'est toûjours faire du profit des dons spirituels, c'est faire dans l'Egliſe de Dieu, dans laquelle nous croyons avoir le Corps & le Sang de* JESUS-CHRIST, *c'eſt y faire, dis-je, un commerce honteux.* Ce ſont les propres paroles de S. Baſile, je n'y ajoûte rien. *S. Baſile.*

Les 203. & 204. ſont adreſſées à ceux de Tarſe. Il y ordonne que les Macedoniens pour être reçûs dans l'Egliſe, feront profeſſion de la Foi de Nicée, & qu'il anathematize tous ceux qui croyent que le Saint Eſprit eſt une pure creature.

La 244. eſt contre quelque Evêque qui negligeoit de punir un rapt. Il lui enjoint de faire chercher la fille, de la rendre à ſes parens, de declarer excommunié celui qui l'a enlevée, de le chaſſer de l'Egliſe, lui & ſa famille, pendant trois ans, de ne pas ſouffrir qu'ils aſſiſtent aux prieres publiques, & en cas qu'il ſe refugie dans quelque village avec la fille enlevée, & que les Habitans ne veüillent pas les rendre, ou que même ils les défendent, de les interdire de l'Office divin. Dans la 245. il parle d'un homme adroit, qui étant appellé au Tribunal Eccleſiaſtique, ſe défendoit avec tant d'éloquence, qu'il ſe faiſoit paſſer pour innocent. Dans la 245. il parle de la maniere d'excommunier de ſon temps: il dit que l'on doit premierement reprendre le pecheur en particulier, ſecondemnent en preſence de deux témoins, & enfin le déferer à l'Egliſe, & que ſi pour lors il n'obeït pas, il faut l'excommunier. Il dit que ſon ame eſt engagée à ſeparer ce fourbe de l'Egliſe, lui & toute ſa famille.

La lettre 289. adreſſée à la Dame Ceſarie, eſt ſur la frequente Communion. Il commence par y

S. Basile. declarer que c'est une chose bonne & utile de communier tous les jours. Il dit que dans son Eglise on communie quatre fois la semaine, le Dimanche, le Mercredi, le Vendredi & le Samedi, & même d'autres jours, si l'on celebre la memoire de quelque Martyr; qu'autrefois les Fideles se communioient eux-mêmes chez eux, & qu'on ne peut pas blâmer cette coûtume. Qu'elle est encore en usage en Egypte & à Alexandrie, où les Fideles emportent la Communion en leur maison. Que tous les Solitaires font la même chose; qu'il faut croire que le Prêtre ayant offert le Sacrifice, & distribué l'Eucaristie aux assistans, quoi-qu'on la prenne ensuite par parties, c'est toûjours la même. Car, dit-il, dans l'Eglise même le Prêtre en donne une partie aux Fideles dans leurs mains, & ils la mettent dans leur bouche: n'est-ce pas la même chose d'en recevoir tout d'un coup plusieurs parties de la main du Prêtre?

C'est en quelqu'une des dernieres années de sa vie qu'il invite les Evêques de Pont à venir à son Synode qui se tenoit à la Saint Eupsique, par la lettre 291. Il y a encore une lettre qui est la 337. dans laquelle il fait des reproches à un de ses Suffragans, à cause qu'il ne venoit point à ce Synode, & lui ordonne d'y venir doresnavant. Dans la lettre 302. il louë une Dame nommée Theodore, qu'il appelle Chanoinesse. Il y remarque qu'il est facile d'embrasser un genre de vie conforme à l'Evangile; mais qu'il n'est pas aisé de l'observer jusques dans les moindres choses, de ne rien faire que pour plaire à Dieu, de garder toûjours de la modestie dans ses conversations, dans sa conduite, de ne manger précisément que ce qui est necessaire, de n'avoir point de superflu. Qu'il n'est pas difficile d'avoir une

humilité

humilité parfaite ; de ne point s'élever quand on nous admire, quand on nous donne des loüanges, ou quand nous avons quelque avantage du côté de l'esprit ou du corps : qu'il faut encore pour être parfait, garder une pureté inviolable, prier continuellement & avec ferveur ; enfin qu'il faut avoir de la charité pour ses freres, un cœur contrit & l'esprit humilié, de la prudence dans ses austeritez, & la pensée du Jugement devant les yeux. *S. Basile.*

La 317. à un Evêque nommé Optimus, contient l'explication de ce passage de la Genese, *Celui qui aura tué Caïn, &c.* Il y donne d'abord un sens naturel, prétendant que ce passage veut dire seulement que celui qui tuëra Caïn, le délivrera de la vengeance de Dieu, qui est sept fois plus rude que la mort. Il s'étend ensuite sur le sens mystique & sur la signification du nombre septenaire, qu'il pretend marquer la remission des pechez. Il trouve sept pechez dans l'action de Caïn, & sept peines de son peché. Il refute ceux qui pretendent que Lamec a tué Caïn, & il dit, que quand il est dit dans la Genese, *Celui qui tuëra Lamec, &c.* cela veut dire que Lamec étoit plus coupable que Caïn, parce qu'ayant devant lui l'exemple de la vengeance de Dieu contre un homicide, cela ne l'avoit point détourné de ce crime. Il ajoûte une autre explication mystique, que le crime de Lamec, pour être expié, n'avoit pas seulement besoin du déluge arrivé en la septiéme generation aprés Caïn, mais de la mort de JESUS-CHRIST arrivée soixante & dix-sept generations aprés Lamec. Il explique enfin ce passage de l'Evangile, dans lequel Simeon dit à la Vierge, quand il vit l'enfant JESUS, *que le glaive lui perceroit le cœur.* Par

S. Baſile. ce glaive il entend le doute & l'agitation d'eſprit, où il pretend que la Vierge a été pendant la Paſſion de JESUS-CHRIST. Ces explications ne ſeront pas du goût de tout le monde ; auſſi S. Baſile ne les donne que pour contenter le bon Evêque qui l'avoit conſulté.

Dans la 323. à Nectaire, S. Baſile l'avertit d'empêcher qu'il n'y ait de la brigue dans l'élection des Evêques.

Dans la 335. il congratule l'Evêque Sophronius, de ce qu'il conſerve la ſimplicité de la Foi de ſes Peres. Il dit qu'avoir cette ſimplicité, c'eſt faire revivre l'état des premiers Chrétiens ; mais qu'il y a peu de perſonnes qui ſoient exemptes de la curioſité, & qui s'en tiennent à la ſimplicité de la Foi, qui nous apprend à croire au Pere, au Fils & au S. Eſprit.

Dans la 340. il reprend un Corevêque appellé Timothée, de ce qu'il ſe mêloit des affaires civiles, aprés avoir embraſſé la vie monaſtique. Les 343. & 344. ſont adreſſées à un Moine appellé Urbicius : il refute dans la ſeconde l'erreur de ceux qui avançoient, que la divinité de JESUS-CHRIST avoit été changée en ſa chair.

La 383. à un Superieur, traite de la maniere dont on doit recevoir une perſonne qui veut faire profeſſion de la vie monaſtique : il lui ordonne de le recevoir ſuivant les Regles des Saints Peres, aprés lui avoir bien fait entendre les obligations, les devoirs & les peines de la vie monaſtique.

Dans la lettre 387. il prefere la Formule du Concile de Nicée à toutes celles qui avoient été faites depuis ce Concile. Il dit qu'il n'a pas défini la divinité du S. Eſprit, parce que perſonne ne l'avoit

encore expreſſément combattuë ; il prouve que le S. Eſprit n'eſt pas une creature. *S. Baſile.*

Dans la 388. il avertit Calliſthene, qu'il n'eſt pas obligé de tenir le ſerment qu'il avoit fait en colere, de punir ſes valets.

Dans la 391. à Amphiloque, il répond à pluſieurs queſtions que cét Evêque lui avoit faites. Il explique premierement ce paſſage de l'Evangile, *Perſonne ne ſçait le jour du Jugement que le Pere ſeul.* Il dit que le ſens de cét endroit eſt, que le Pere le ſçait par lui même, parce qu'il eſt la ſource & le principe de cette connoiſſance, au-lieu que le Fils de Dieu reçoit cette connoiſſance, de ſon Pere ; comme il eſt dit dans le même ſens, *qu'il n'y a que Dieu ſeul qui ſoit bon.* Il explique en quel ſens le ſceptre a toûjours été dans la Tribu de Juda, quoi-qu'il ſoit dit, que Jeconias a été le dernier des Princes de la famille de David. Il refute le ſentiment des Encratites, qui prétendoient qu'il y avoit des viandes dont il étoit défendu de manger. Il dit que la triple immerſion obſervée dans le Baptême, eſt la figure des trois jours pendant leſquels JESUS-CHRIST a été dans le tombeau. Il diſtingue l'eſſence & l'hypoſtaſe, il donne aux trois hypoſtaſes des Perſonnes divines les noms de paternité, de filiation & de ſanctification ; il condamne ceux qui n'admettent qu'une hypoſtaſe, comme n'étant pas éloignez de l'hereſie des Sabelliens. Enfin il dit, que les biens corporels & temporels ne ſont pas des biens en eux mêmes, quoiqu'on les doive preferer aux maux oppoſez. Mais il aſſûre que Dieu envoye ces biens ſuivant qu'il le juge à propos pour le bien des hommes. Qu'il y a tel Juſte, à qui les maux ſont neceſſaires, afin

S. Basile. qu'il soit juste, & tel autre Juste, à qui Dieu donne les biens temporels pour recompense; comme il y a tel méchant, à qui il les refuse, parce qu'ils l'endurciroient, & d'autres, à qui il les donne pour les convertir.

Dans la 399. au même, il dit que l'esprit de l'homme est bon de lui-même, mais qu'il se peut porter au bien, au mal & à ce qui est indifferent; qu'il lui a été donné pour connoître la verité; que Dieu est cette verité qu'il doit connoître, & qu'il est connoissable autant qu'un être infini peut être connu par un esprit fini. Cette lettre est contre l'erreur d'Aëtius, qui croyoit qu'on connoissoit l'essence de Dieu parfaitement.

Il se propose encore dans la suivante un des Sophismes de cét Heretique, qui objectoit aux Catholiques : Connoissez-vous celui que vous adorez ? Si vous dites que vous le connoissez, quelle est sa substance ? Si vous l'ignorez, comment l'adorez-vous ? Saint Basile, répond que l'on connoît les attributs & les operations de Dieu, mais que l'on ne comprend pas son essence ni sa nature. Que la Foi fait croire son existence, qu'on la connoît par sa puissance & par ses effets, & que cependant la Foi & la raison nous enseignent qu'il est incomprehensible.

Dans la 401. il resout encore un autre Sophisme d'Aëtius, qui demandoit si la connoissance étoit avant la Foi, ou la Foi avant la connoissance. Il répond que la connoissance est le principe de la Foi, parce qu'on connoît l'existence de Dieu par les creatures; que la Foi suit cette connoissance imparfaite, comme l'adoration suit la Foi. Il prou-

ve encore qu'on connoît les ouvrages de Dieu & les effets de sa puissance, mais qu'on ne connoît pas parfaitement son essence. Il explique plusieurs significations du terme de *connoître*. Dans la 408. il parle des Reliques des Martyrs, aussi-bien que que dans la 241. *S. Basile.*

Dans la 410. il dit que nous devons être contens de la Foi, dont nous avons fait profession dans le Baptême, & nous en tenir aux termes que l'on a tirez de l'Ecriture sainte. Qu'il faut fuir toutes les nouvelles expressions, parce que nôtre salut ne dépend pas de ces termes, mais de la Foi Orthodoxe.

La 412. est contre un Diacre nommé Glycere, qu'il avoit lui-même ordonné pour desservir une Eglise de Venese avec un Prêtre. Ce Diacre aprés avoir été ordonné, avoit negligé son ministere & avoit attroupé un nombre de filles, dont il s'étoit fait le Patriarche: car Saint Basile se sert de ce terme, & dit qu'il en avoit pris l'habit. Il ajoûte qu'il n'avoit pas fait cela par pieté, ni par devotion, mais pour gagner de l'argent; qu'ainsi il avoit troublé l'Eglise dont il étoit, & mépriſé le Curé qui la gouvernoit. Qu'ayant été repris de ce déreglement par le Curé & par l'Evêque, il s'en étoit enfui avec une troupe de Vierges & de jeunes gens, à la tête desquels il étoit; que cela étoit arrivé dans le temps qu'il y avoit une Assemblée d'Evêques en ce lieu, & qu'il avoit maltraité les parens qui demandoient leurs filles. S. Basile prie celui à qui il envoye cette lettre, qui lui avoit écrit en faveur de ce Diacre, de lui persuader de revenir, de renvoyer ces filles, ou tout au moins de ne pas retenir de force celles qui vouloient bien

S. Basile. revenir. Il promet même le pardon à Glycere, s'il revient avec une lettre de celui à qui il écrit, & dans le dessein de se comporter plus modestement; sinon il le declare suspens de ses fonctions.

Dans la suivante il presse encore cét ami de faire revenir Glycere & les filles qu'il avoit emmenées, & leur dit qu'ils n'ont rien à craindre. Enfin dans la derniere adressée à ce Glycere, il l'exhorte à revenir, & lui promet de lui pardonner sa faute, en consideration de ceux qui l'ont prié pour lui, & principalement en faveur de son Curé qui avoit intercedé pour lui. Il declare qu'il perdra la dignité de Diacre, s'il demeure plus long temps separé.

La 417. est écrite à un Juge, à l'occasion d'un vol qui avoit été fait dans son Eglise. On avoit pris quelques habits des Pauvres, les voleurs avoient été découverts par ceux qui avoient soin de la fabrique de l'Eglise, Saint Basile les avoit condamnez à restituer. Cependant on les accusoit devant ce Juge; Saint Basile lui écrit qu'il les a jugez, & que la connoissance & la punition de ce qui se passe dans les Eglises, appartient aux Evêques.

La 418. & 419. sont pour prier un Receveur des Tailles de soulager les pauvres.

Voilà toutes les lettres de Saint Basile, qui concernent la Religion; les autres sont des lettres de civilité, ou de recommandation, ou de consolation, qui n'ont point de rapport aux affaires de l'Eglise: en voici le catalogue.

Les lettres de civilité, de compliment & de congratulation, &c. sont les 83. 142. & les suivantes jusqu'à la 164. les 169. & les suivantes jusqu'à la 181.

les 122. & les ſuivantes juſqu'à la 144. les 248. 268. 282. 283. 285. 286. 287. 288. 312. les 328. & les ſuivantes juſqu'à la 335. les 341. 350. 351. 354. 355. 356. 359. 363. 369. 378. 384. 386. 389. 390. 407. 425. & 426. & les trois de Libanius & de S. Baſile données par Monſieur Cotelier. *S. Baſile.*

Celles de recommandation ou de priere, ſont les 11. 84. 215. & les ſuivantes juſqu'à la 220. les 221. 232. 236. 237. 247. 248. 267. 333. 352. 353. 357. 360. 365. 366. 367. 373. 374. 375. 376. 377. 380. 381. 415. 416. 420. 421. 422. 423. 424. 427. 428. & deux données par Monſieur Cotelier.

Les lettres de conſolation ſont les 186. 188. 189. 201. 202. 347. 362. Je ne parle point de la lettre à l'Empereur Theodoſe donnée par M. Cotelier, parce qu'il eſt évident qu'elle eſt ſuppoſée. Toutes ces lettres ſont écrites fort agreablement, & on les peut comparer pour le ſtyle & pour l'eſprit à celles des plus habiles Epiſtolaires.

Nous avons remis à traiter en particulier des lettres de Saint Baſile à Amphiloque, parce qu'elles contiennent des deciſions ſur les principaux points de la diſcipline, qu'on ne doit pas conſiderer comme des ſentimens particuliers de Saint Baſile, mais comme des loix de l'Egliſe de ſon temps. Auſſi ne ſont-elles pas écrites en forme de lettres particulieres, mais en forme de deciſions ſynodales, que l'on appele Canons. Le premier de ces Canons concerne la validité ou l'invalidité du Baptême des Heretiques. Saint Amphiloque l'avoit interrogé en particulier, s'il faloit rebaptizer ceux qui avoient été baptizez par les Novatiens ou par les Montaniſtes. Il lui répond, qu'à l'égard des premiers il faut ſuivre la coûtume des Egliſes où l'on eſt, par-

S. Basile. ce qu'il y a differens avis sur ce sujet. Pour le Baptême des Montanistes, il ne croit pas qu'on puisse le croire valable, & il s'étonne que le grand Saint Denys d'Alexandrie qui étoit fort habile dans les Canons, ait pû ignorer cette verité. Pour expliquer sa réponse, il distingue de trois sortes de personnes separées de l'Eglise; les Heretiques qui sont differens dans la Foi, les Schismatiques qui sont séparez pour des questions de discipline, & quelques Fideles desobeïssans qui se retirent de l'Eglise. Il soûtient que les Anciens ont été persuadez que le Baptême des Heretiques étoit absolument nul. Il ajoûte que les Pepuziens sont Heretiques, & qu'ainsi leur Baptême ne peut être valable. A l'égard des Schismatiques, il remarque que Saint Cyprien & Firmilien les ont soûmis à la même Loi que les Heretiques, parce qu'étant separez de l'Eglise, ils n'ont plus le Saint Esprit, & ne le peuvent donner. Il semble assez approuver ce sentiment, neanmoins il ajoûte, que puisque les Evêques d'Asie ont jugé à propos de le recevoir, il veut bien qu'on le reçoive. Mais quoi-que les Encratites soient du nombre des Schismatiques, il témoigne que l'on ne devoit pas approuver leur Baptême, mais rebaptizer ceux qu'ils ont baptizez, parce qu'ils le donnent avec precipitation, pour empêcher qu'on ne le reçoive de l'Eglise. Toutefois il avoüe que si la coûtume contraire est établie, il faut la suivre, & s'en tenir aux decisions des Anciens. Enfin il recommande sur tout, qu'on ne laisse point approcher des saints Mysteres ceux qui reviennent à l'Eglise, qu'ils n'ayent reçû l'Onction.

Dans le second Canon S. Basile condamne à une penitence de dix ans, la femme qui a procuré son

avortement, & il juge qu'elle eſt coupable d'homi- *S. Baſile.*
cide, ſoit que l'enfant ait eu vie, ſoit qu'il ne l'ait pas euë. Il remarque que le temps de l'abſolution ſe doit regler par la ferveur auſſi-bien que par la longueur de la penitence.

Dans le troiſiéme Canon il declare, que ſi un Diacre commet un adultere aprés qu'il a été reçû au Diaconat, il doit être chaſſé de ſon miniſtere. Mais il ne veut pas qu'il ſoit mis en penitence ni ſéparé de la communion des Laïques, parce qu'on ne doit pas punir une même faute doublement, & qu'un Clerc eſt aſſez puni par la dépoſition, d'autant plus qu'un Laïque privé de la Communion peut rentrer enſuite dans l'Egliſe, au lieu qu'un Clerc ne peut plus être reſtitué, quand il eſt une fois dépoſé; mais qu'au reſte le remede de tous les pechez le plus efficace eſt de quitter le peché, & de fuïr les voluptez.

Le quatriéme Canon concerne ceux qui ſe marient pluſieurs fois. Il condamne les troiſiémes nôces comme une eſpece de fornication; & il dit que la coûtume de ſon Egliſe eſt de ſéparer de la Communion pendant cinq ans ceux qui ſe marient pour la troiſiéme fois; qu'en d'autres endroits on les met ſeulement en penitence pendant deux ou trois ans. Il ordonne la même choſe à l'égard des bigames pour un an ou deux. Il ne veut pas neanmoins que ni les uns ni les autres ſoient reduits à la plus humble penitence; mais qu'ils ſoient les premieres années au rang des Ecoutans, & que dans les dernieres ils ſoient participans des prieres, quoi-qu'exclus de la participation de l'Euchariſtie, juſques à ce que leur penitence ſoit achevée, & qu'ils ayent donné des marques de leur converſion.

S. Basile. Dans le cinquiéme il ordonne, que l'on recevra les Heretiques qui se convertissent à l'article de la mort, pourvû qu'on ait des marques que leur penitence est sincere.

Le sixiéme est contre le concubinage.

Le septiéme, contre les homicides, contre les empoisonnemens, contre les adulteres & contre les crimes encore plus infames. Saint Basile dit qu'on doit traiter avec la même rigueur tous ceux qui sont coupables de ces crimes. Il croit neanmoins que l'on doit avoir pitié de ceux qui ont fait penitence pendant trente ans, & qu'il faut les recevoir sans delai, particulierement s'ils pleurent encore leur peché, & s'ils donnent des marques de conversion.

Dans le huitiéme Canon Saint Basile traite fort amplement des homicides, & il en distingue de differentes especes, tant de volontaires, que d'involontaires. Ce Canon est plus curieux qu'il n'est utile.

Le neuviéme Canon est du divorce. Il établit pour principe, que la Loi de JESUS-CHRIST est égale pour les hommes & pour les femmes, & qu'elle ne permet la separation du mari & de la femme qu'en cas de fornication; mais il dit que la coûtume n'est pas entierement conforme à la Loi de JESUS-CHRIST, parce qu'elle ne permet point aux femmes de se separer de leur mari pour quelque raison que ce puisse être. De sorte qu'il semble que l'on pourroit excuser d'adultere une femme qui épouseroit un homme, dont la femme auroit fait divorce; mais qu'au contraire si c'est le mari qui quitte sa femme pour en épouser un autre, il commet un adultere, lui & celle qu'il epouse la derniere.

Dans le dixiéme Saint Basile ne veut pas qu'on ordonne ceux qui ont fait serment de ne point recevoir l'Ordination, quoi-qu'il y ait, dit-il, un Canon qui semble le permettre : mais il remarque qu'il faut considerer la forme du serment, les termes dans lesquels il est conçû, la disposition de celui qui l'a fait, & toutes les moindres circonstances, pour voir s'il est obligé à son serment ; & que si l'on ne trouve pas moyen de l'en dispenser, il ne faut pas l'ordonner. Il explique ensuite une question particuliere qui lui avoit été proposée par Amphiloque. Voici quelle elle étoit, autant que l'on peut la découvrir par la réponse de Saint Basile. *S. Basile.*

Un nommé Cyriacus Prêtre de l'Eglise de Mindanes, dont Longin étoit Evêque, s'étoit engagé par serment de ne point quitter cette Eglise. Il fut neanmoins fait Curé d'un village tout proche, qui étoit d'un autre Diocese. Longin se voyant privé du Prêtre qui le secouroit le plus, le redemanda avec instance, & dit que si on ne le lui rendoit, il quitteroit son Eglise : il y a même apparence que ce Prêtre eut quelque remords de conscience d'avoir agi contre son serment. Amphiloque demande à Saint Basile ce qu'il doit faire dans ces circonstances. Ce Saint lui donne un conseil plein de prudence, de joindre au Diocese de Mindanes le territoire de Muiltie, dont ce Prêtre avoit été fait Curé par l'Evêque Severe, & il dit que par ce moyen étant toûjours de l'Eglise de Mindanes il accomplira son serment, & pourra assister l'Evêque Longin qui le redemandoit. Il blâme la conduite de l'Evêque Severe qui avoit agi contre les Canons en enlevant un Prêtre à un de ses Confreres, & qui

S. Basile. avoit été cause d'un parjure.

Dans l'onziéme Canon il veut, qu'on fasse faire une penitence d'onze ans à celui qui aura commis un meurtre, quoi-qu'il l'ait fait sans dessein prémedité.

Dans le douziéme il declare, que les Canons excluënt entierement les digames des fonctions Ecclesiastiques.

Dans le treiziéme il dit, que les Peres n'ont point puni comme des homicides les meurtres commis à la guerre, jugeant qu'il faloit pardonner à ceux qui étoient obligez de défendre leur patrie, leur vie & leur honneur; mais il ajoûte qu'il faut conseiller à ceux qui ont les mains souïllées du sang des hommes, de demeurer trois ans hors de la Communion de l'Eglise.

Le quatorziéme porte, que si celui qui a été usurier, veut distribuer aux pauvres le profit qu'il a fait à ce commerce honteux, & se guerir de la passion de l'avarice, il pourra être élevé au Sacerdoce.

Les quinziéme & seiziéme ne sont point des Canons qui regardent la discipline, mais une explication de quelques difficultez sur le sens litteral de quelques passages de l'Ecriture, qui lui avoient été proposées par Amphiloque.

La seconde lettre commence au Canon dix-septiéme. Il contient une décision en faveur d'un nommé Bianon qui avoit été ordonné Prêtre contre le serment qu'il avoit fait. Saint Basile dit, qu'il a déja fait un reglement pour les Prêtres d'Antioche, qui porte que ces sortes de personnes ne font point publiquement les fonctions du Sacerdoce, mais seulement en secret. Il ajoûte que celui dont il par-

le, peut être dispensé de cette Loi, parce qu'il n'est plus à Antioche, mais à Icogne. *S. Basile.*

Dans le dix-huitiéme Saint Basile remarque, que les Anciens n'avoient pas traité plus rigoureusement que les digames, les Vierges consacrées à Dieu, qui quittoient leur profession, & qu'ils ne leur imposoient que la penitence d'une année; mais il ajoûte que l'Eglise & le nombre des Vierges s'augmentant tous les jours, il faut les traiter comme des adulteres. Il avertit, qu'il parle des Vierges qui se sont consacrées à Dieu, & qui ont renoncé au mariage; que leur Profession doit commencer à l'âge dans lequel elles sont parfaitement raisonnables, parce qu'il ne faut pas avoir égard aux promesses qu'elles pourroient faire dans leur enfance; qu'il ne faut admettre au nombre des Vierges consacrées à Dieu, que celles qui ont seize ou dix-sept ans passez, & qui aprés avoir été long-temps éprouvées, ont demandé avec empressement d'être reçûës, & qu'on doit rejetter celles que les parens amenent avant qu'elles ayent un âge avancé, avant qu'elles ayent le jugement assez mur, & avant qu'on puisse être assûré de leur resolution.

Dans le dix-neuviéme Canon Saint Basile remarque, que les hommes ne font point de vœu ni de profession de virginité comme les filles; que ceux qui entrent dans l'état Monastique, semblent tacitement embrasser le celibat; mais qu'afin qu'ils y soient obligez, il faut qu'ils ayent été interrogez, & qu'ils en ayent fait Profession; & alors s'ils passent à une vie voluptueuse, ils seront punis comme fornicateurs.

Dans le vingtiéme, il dit, qu'on ne doit point punir les femmes qui se sont mariées aprés avoir

S. Basile. fait Profession de virginité hors de l'Eglise, étant Infideles ou Heretiques ou Catecumenes, parce qu'on ne doit point rechercher les pechez commis avant le Baptême, puisque ce Sacrement les a remis.

Le vingt-uniéme Canon est encore sur la difference que la coûtume a mise entre les fautes des maris & des femmes. Il remarque, qu'un homme qui est infidele à sa femme, n'est consideré que comme un fornicateur, pourvû que celle avec qui il a commis le crime, ne soit point mariée; que le mari ne peut pas être pour cela separé de sa femme, quoique la femme puisse l'être du mari, si elle commet le même crime avec un homme. Il avoue qu'il est difficile de rendre raison de cette conduite; mais il dit que c'est la coûtume.

Dans le Canon vingt-deuxiéme il oblige ceux qui ont enlevé des filles, de les rendre à ceux à qui elles étoient promises, ou à leurs parens, & il declare qu'il ne faut pas les reçevoir à la Communion avant qu'ils les ayent renduës. Il condamne ceux qui retiennent des filles qu'ils ont corrompuës par force ou secrettement, à la même peine que les fornicateurs, qui est d'être quatre années en penitence; que pendant la premiere ils seront exclus des prieres, & obligez de demeurer à la porte de l'Eglise; pendant la seconde, au rang des Ecoutans; pendant la troisiéme, au nombre des Penitens; & dans la derniere, qu'ils assisteront avec le peuple à tout le service divin sans pouvoir participer à l'oblation.

Dans le Canon vingt-troisiéme, touchant ceux qui épousent les deux sœurs, il renvoye Amphiloque à ce qu'il avoit écrit dans sa lettre à Diodore, dont nous avons déja parlé.

Le vingt-quatrieme est contre les Veuves reçûës

au nombre des Diaconesses, qui se remarient. Il veut qu'elles soient punies plus severement que les digames, si elles ont plus de soixante ans; mais il les excuse, si elles sont moins âgées, parce que c'est la faute des Evêques de les avoir reçûës trop jeunes. *S. Basile.*

Le Canon vingt-cinquiéme porte, que celui qui aura épousé une femme aprés en avoir abusé, sera mis en penitence, mais qu'on lui permettra de la garder pour sa femme.

Dans le vingt-sixiémé il declare, que la fornication n'est point un mariage, & qu'elle ne peut être legitimement le commencement d'un mariage: qu'ainsi il vaudroit mieux separer ceux qui ont commis ce crime, que de les marier ensemble; mais pourtant que s'ils veulent s'épouser, on ne les en empêchera pas, de peur qu'il n'en arrive un plus grand mal.

Le vingt-septiéme est à l'occasion d'un Prêtre, qui par ignorance s'étoit embarassé dans des nôces défenduës. Saint Basile ne croit pas qu'on doive le priver entierement de l'honneur & de la dignité du Sacerdoce; mais il lui défend d'en faire les fonctions, & il veut qu'il se contente de la place d'honneur qu'on lui laisse, sans qu'il puisse donner la benediction, distribuer le Corps de JESUS-CHRIST, ni faire aucunes fonctions Sacerdotales.

Le vingt-huitiéme Canon est contre quelques personnes qui avoient fait vœu de ne point manger de viandes de porc. Saint Basile dit, que ce vœu est ridicule, & il avertit Amphiloque d'exhorter ceux qui l'avoient fait, de ne plus faire de ces sortes de vœux, & de leur permettre de manger indifferemment de toutes sortes de viandes.

S. Basile. Le Canon vingt-neuviéme est contre les grands Seigneurs qui font serment de nuire à ceux qui leur sont soûmis. Il porte, qu'il faut prendre peine à les corriger de ce defaut; que le moyen de le faire est de leur enseigner qu'ils ne doivent plus faire de ces sortes de sermens temeraires, & qu'ils doivent bien se garder d'executer le mal qu'ils ont juré de faire.

Le trentiéme Canon est contre les ravisseurs. Saint Basile y dit, qu'il n'y a point d'ancien Canon qui les regarde; mais que son avis est qu'ils doivent être trois ans en penitence, eux & ceux qui sont complices de leur crime.

Le trente-uniéme porte, qu'une femme ne peut point se marier, quoi que son mari ne paroisse plus, qu'elle ne soit sûre de la mort, & que si elle le fait, elle commet un adultere. Le trente-sixiéme ordonne la même chose à l'égard des femmes des soldats qui se remarient quand elles n'ont plus de nouvelles de leurs maris; neanmoins il les croit plus excusables, à cause qu'elles ont plus lieu de croire qu'ils sont morts.

Le trente-deuxiéme porte, que les Clercs qui pechent mortellement, doivent être dégradez, mais non pas chassez de la Communion.

Le trente-troisiéme, que la femme qui n'a point eu soin de son fruit, & qui est accouchée au milieu d'une ruë, doit être punie comme coupable d'homicide.

Le trente-quatriéme, que les femmes coupables d'adultere qui s'en confessent volontairement, ou qui en sont en partie convaincuës, ne doivent point être diffamées, de peur que leur crime venant à être connu, il ne fût cause de leur mort; mais qu'on

qu'on doit leur ordonner de demander hors de la Communion, jusqu'à ce que le temps de leur penitence soit passé *S. Basile.*

Le trente-cinquiéme, que quand un mari est abandonné de sa femme, il faut examiner s'il y a de sa faute à lui ; & que s'il n'y en a point, mais qu'elle soit du côté de la femme, il ne faut pas priver le mari de la Communion de l'Eglise, mais seulement punir la femme.

Le trente-septiéme, que si un homme qui avoit épousé la femme d'un autre, se marie à une autre femme, aprés qu'on lui a ôté la premiere, il est coupable d'adultere à cause de la premiere, & non pas à cause de la seconde.

Le trente huitiéme, que les filles qui ont suivi, sans le consentement des parens, ceux qui avoient abusé d'elles, sont coupables de fornication ; & que quoi-qu'il semble que leur faute soit reparée, quand les parens y ont consenti par aprés, elles doivent neanmoins être trois ans en penitence.

Le trente-neuviéme, que celle qui est avec celui avec lequel elle a commis un adultere, est censée coupable de ce crime, tant qu'elle demeure avec lui.

Le quarantiéme, que l'esclave qui s'est marié sans le consentement de son maître, a commis une fornication, parce que les contracts & les promesses de tous ceux qui sont en puissance des autres, sont nuls sans leur consentement.

Le quarante uniéme, que le mariage d'une veuve libre ne peut être cassé.

Le quarante-deux éme contient cette maxime generale, que les mariages de tous ceux qui sont en puissance d'autrui, faits sans leur consentement, ne

S. Basile. sont point des mariages, mais des fornications; & qu'ainsi les mariages des fils & des filles de famille sont nuls, sans le consentement de leurs peres, comme celui des esclaves sans le consentement de leurs maîtres.

Le quarante-troisiéme porte, que celui qui a donné un coup mortel à un autre, est coupable d'homicide, soit qu'il l'ait attaqué, soit qu'il l'ait fait en se défendant.

Le quarante-quatriéme, qu'une Diaconesse qui a commis une fornication avec un Payen, ne doit point être excommuniée, mais seulement privée de l'oblation pendant sept ans, aprés lesquels elle sera reçûë, si elle vit chastement pendant ce temps.

Dans le Canon quarante-cinquiéme il remarque, que le nom de Chrétien ne servira de rien à celui qui mene une vie indigne d'un Chrétien.

Dans le quarante-sixiéme il dit, qu'une femme qui a, sans le sçavoir, épousé un homme marié que sa premiere femme avoit quitté, & qui ensuite s'est separée d'avec lui, peut se remarier à un autre; mais qu'elle fera mieux, si elle demeure comme elle est.

Le quarante-septiéme Canon est sur le Baptême des Heretiques. Il semble être contraire en quelques articles au premier; mais quand on l'examine bien, il est aisé de les accorder. Il remarque, que les Encratites, les Saccophores & les Apotactites doivent être traitez comme les Novatiens. Or il semble avoir dit le contraire dans le premier Canon, où il assûre qu'il faut absolument rebaptizer les Encratites. Cette difficulté a fait croire à un Auteur de nôtre siecle, qu'il faloit ajoûter une

particule negative dans le Canon. La raison que S. Basile allegue pour prouver cette proposition, semble confirmer cette conjecture: car il ajoûte qu'il y a des Canons qui ont reglé ce qui regarde les premiers, quoi-que differemment, au-lieu que l'on n'a point parlé des derniers. Mais aprés avoir bien examiné les paroles de ce Canon, je trouve qu'il n'est point necessaire d'y rien changer. Voici son veritable sens. S. Basile dit qu'on doit traiter les Encratites, les Apotactites & Saccophores de la même maniere que les Novatiens: c'est à dire, qu'à l'égard des uns & des autres il faut suivre la coûtume de l'Eglise où l'on est: & la raison qu'il en rend, est parce qu'il n'y a rien de reglé & de déterminé sur leur sujet, puisque les Canons se trouvent differens à l'égard des premiers, & qu'ils n'ont rien reglé pour les derniers. Il ajoûte que dans son pays on les rebaptize tous; mais que si cette rebaptization se trouve défenduë dans la Province dont Amphiloque étoit Evêque, comme elle est à Rome, & que cependant il trouve convaincantes les raisons qu'il a apportées pour montrer qu'il faut rebaptizer les Encratites, il doit assembler un Concile pour faire ce Reglement. *S. Basile.*

Dans le quarante-huitiéme Canon il conseille aux femmes repudiées par leurs maris de ne se point remarier, puisque JESUS-CHRIST a dit que celui qui renvoye sa femme, excepté en cas de fornication, commet un adultere, quand il en épouse une autre, & est cause qu'elle en commet un de sa part en se remariant.

Dans le cinquantiéme Canon il dit, que les Loix ne défendent point, ni ne punissent point les troisiémes nôces; que l'Eglise neanmoins les con-

S. Basile. sidere comme des actions honteuses.

La troisiéme lettre à Amphiloque, est encore une suite de Canons. Saint Basile parle dans le preambule, du voyage qu'il venoit de faire dans le Pont pour les affaires de l'Eglise. Il remercie Amphiloque des lettres qu'il lui avoit écrites; il lui témoigne qu'il souhaite de le voir, & qu'il fera son possible pour l'aller trouver; mais qu'il sera peut-être bien-tôt obligé d'aller à Nazianze, à cause du départ de Saint Gregoire qui en est sorti, sans qu'on en sçache la raison. Il lui mande, que celui dont il lui avoit parlé, apparemment pour être fait Evêque de quelque ville dépendante de la Metropole d'Amphiloque, est tombé malade; qu'il n'a point d'autre personne sur qui il puisse jetter les yeux. Il lui conseille de mettre plûtôt dans cette place celui que les Habitans de cette ville souhaitoient avoir, quoi qu'il fût nouvellement baptizé. Il repete ce qu'il avoit dit dans le Canon dixiéme, touchant ceux qui ont fait serment de ne pas être Evêques.

Le Canon 51. porte que les Clercs ne seront point autrement punis de leur crime, que par la déposition, soit qu'ils soient dans les Ordres sacrez, qui se donnent par l'imposition des mains, soit qu'ils soient dans les Ordres inferieurs.

Le 52. est contre les femmes, qui laissent perir volontairement leurs enfans.

Le 53. porte, qu'une esclave qui est veuve, qui se fait enlever pour se marier, ne doit point subir d'autre peine que celle des digames.

Dans le 54. il renvoye à ce qu'il a dit dans la premiere lettre touchant les homicides involontaires. Il ajoûte, qu'il est de la prudence de l'Evê-

que, d'augmenter ou de diminuer la penitence, *S. Basile.* suivant les circonstances.

Dans le 55. il declare, que ceux qui attaquent des voleurs, doivent être privez de la Communion s'ils sont Laïques, & dépoſez s'ils ſont Clercs.

Dans le 56. il impoſe vingt ans de penitence aux homicides volontaires, & dans le 57. onze ans aux involontaires. Dans le 58. il impoſe quinze ans de penitence aux adulteres. Dans le 59. ſept ans aux fornicateurs. Dans le 60. il condamne les Vierges qui violent le vœu de virginité, à la même peine que les adulteres. Dans le 61. il impoſe un an de penitence à celui qui s'accuſe lui-même de ſon vol, & deux ans à celui qui en eſt convaincu. Dans le 62. & dans le 63. il impoſe la même penitence qu'aux adulteres, à ceux qui commettent des crimes infames. Dans le 64. il impoſe onze ans de penitence aux parjures. Dans le 65. il impoſe la même penitence aux empoiſonneurs. Dans le 66. onze ans de penitence à ceux qui déterrent les morts. Dans le 67. la penitence des homicides, à ceux qui commettent un inceſte avec leur ſœur. Dans le 68. la peine des adulteres eſt décernée contre ceux qui épouſent leurs parentes aux degrez prohibez. Dans le 69. il ordonne que le Lecteur, qui aura eu commerce avec une fille, avec qui il étoit accordé, ſera un an privé des fonctions de ſon miniſtere, & qu'il ne pourra plus paſſer à un Ordre ſuperieur. Il ajoûte que s'il a commis ce crime avec une autre fille que celle qui lui étoit accordée, il ſera dépoſé, & que la même choſe ſera obſervée à l'égard des autres Miniſtres. Le Canon 70. porte, que les Diacres & les Prêtres, qui auront ſouïllé leurs levres, s'ils

S. Basile. confessent leur crime, seront éloignez pour un temps des fonctions de leur ministere.

Le 71. que ceux qui seront convaincus de ces crimes sans les avoir confessez, seront punis comme malfaiteurs. Le 72. que ceux qui se mêlent de deviner, seront punis comme les homicides. Le 73. que celui qui a renoncé à la Foi de JESUS-CHRIST, ne sera reçû qu'à l'article de la mort. Dans le 74. Saint Basile avertit, que l'on peut diminuer le temps de la penitence à ceux qui accomplissent leur penitence avec ferveur & avec humilité. Dans le 75. il impose douze ans de penitence à celui qui aura commis un inceste avec sa sœur de pere & mere; & il dit dans le 76. que la même Loi a lieu contre ceux qui épousent leurs belles-filles. Le 77. ordonne sept ans de penitence, contre ceux qui repudient leurs femmes, & qui en épousent d'autres. Le 78. porte la même peine contre ceux qui épousent les deux sœurs, quoi-qu'en differens temps. Le 79. condamne ceux qui épousent leur belle-mere, à la même peine que ceux qui épousent leurs sœurs. Dans le 80. il dit, que les Anciens n'ont point parlé de la polygamie, parce qu'ils la consideroient comme un crime brutal, auquel il semble que les hommes ne pouvoient pas être sujets. Il la croit pire que la fornication, & il impose une penitence de quatre ans à ceux qui en seront coupables. Dans le 81. il impose huit ans de penitence à ceux qui ayant été pris par les Barbares, ont été forcez par les tourmens à manger des viandes immolées aux Idoles, & onze ans à ceux qui l'ont fait sans y être contraints. Dans le 82. & dans le 83. il condamne à six ans de penitence les parjures, & ceux qui se mêlent de superstitions payennes. Dans le 84. & dans le 85.

il declare, que tous ces Canons se doivent entendre de ceux qui veulent faire penitence & se corriger; & qu'à l'égard de ceux qui demeurent dans leurs crimes, il ne faut plus avoir aucun commerce avec eux, ni les recevoir jamais dans l'Eglise, de peur d'être participans de leurs crimes. Il y a à la fin de cette lettre un Fragment d'une autre lettre de Saint Basile écrite au même contre les Encratites. *S. Basile.*

Pour garder quelque ordre dans les autres Ecrits de Saint Basile, on peut les diviser en trois classes. La premiere comprendra ceux qui sont sur l'Ecriture; la seconde ceux qui sont de doctrine, & la troisiéme ceux de Morale.

Cassiodore est témoin que Saint Basile avoit fait des Commentaires sur presque tous les livres de l'Ecriture sainte; il ne nous en reste qu'un petit nombre. Les neuf Homelies ou Sermons sur le commencement de la Genese, sont les premiers de ses Ouvrages. S. Jerôme, Photius & Suidas en font mention. L'on a ajoûté à ces neuf Homelies deux autres, sur la formation de l'homme, qui ont d'abord été attribuées à Saint Basile, ensuite on les a données à son frere Saint Gregoire de Nysse. Elles ne sont point de ce dernier, qui a traité cette même matiere dans un Ouvrage particulier. Mais il n'y a point de raison convaincante, qui empêche qu'on ne les puisse attribuer au premier sur la foi des anciens Manuscrits. Il est vrai que les Auteurs que nous venons de citer, ne parlent que de neuf Homelies de Saint Basile sur l'ouvrage des six jours, & que Cassiodore remarque qu'il n'avoit point expliqué ce qui regarde la creation de l'homme; mais il se peut faire que ces Auteurs

S. Basile. n'avoient point vû ces deux Homelies, que Saint Basile a composées long-temps après les autres. Au reste, quoi qu'on en dise, elles sont du style de Saint Basile, & elles ont assez de rapport avec les premieres, quoi-qu'elles ne soient pas si étenduës. Ces Homelies doivent être suivies de l'Homelie trentiéme du Paradis.

Monsieur Cotelier a donné en Grec, dans son premier volume des Monumens de l'Eglise Grecque, une Homelie sur ces paroles du chapitre 6. des Proverbes, *Ne vous laissez point accabler au sommeil*; qui n'est pas indigne de Saint Basile, & qui est de son style & de son genie.

La premiere des vingt-deux Homelies sur quelques Pseaumes, qui est une Preface de tous les Pseaumes, est entierement la même que la Preface Latine, qui est à la tête des Commentaires de Saint Augustin sur les Pseaumes. Il faut donc ou que l'on ait traduit celle de Saint Augustin en Grec, ou plûtôt que l'on ait mis celle de Saint Basile traduite en Latin, à la tête des Commentaires de S. Augustin. Ces Homelies sont citées dans la Chaîne de Nicetas & par quelques autres, & l'on ne doute pas qu'elles ne soient de Saint Basile. Neanmoins le Pere Combefis rejette la seconde Homelie sur le Pseaume 28. qui est un abregé & une repetition de la precedente, & qui ne se trouve point dans plusieurs Manuscrits. Il porte encore le même jugement de celle sur le Pseaume 37. & il assûre que le style en est different de celui des autres. Dans quelques Editions Latines de S. Basile, l'on a publié sous le nom de S. Basile des Commentaires sur les Pseaumes; mais il est visible qu'ils ne sont point de Saint Basile, parce que ce sont des

Extraits de Saint Chryſoſtome & de Theodoret. *S. Baſile.*

Le Commentaire ſur les ſeize premiers chapitres d'Iſaïe a paru douteux à Eraſme, qui l'a trouvé d'un autre ſtyle. Tilman qui l'a traduit en Latin, a entrepris de le défendre contre la conjecture d'Eraſme, & il prouve qu'il eſt de ce Pere, par l'autorité de quatre nouveaux Auteurs Grecs, qui ſont Metaphraſte, Antoine, Maxime & Saint Jean Damaſcene. Fronton du Duc ajoûte à ces quatre le Patriache Taraſe, dans ſon Epître au Pape Hadrien, & l'Auteur des Scolies Grecques ſur les Epîtres de Saint Paul, attribuées à OEcumenius. L'autorité de ces nouveaux Grecs ne ſeroit pas de grande conſideration, ſi cét Ouvrage avoit des marques évidentes de ſuppoſition, ou ſi le ſtyle en étoit entierement different de celui de Saint Baſile; mais il faut avoüer, que quoi-qu'il ne ſoit pas ſi élegant que le Traité de la Creation, il ne s'éloigne pas beaucoup du ſtyle de Saint Baſile, & qu'il n'eſt pas indigne de ce Pere. Rivet y trouve une difference de ſentiment, qui pourroit la faire rejetter, ſi elle étoit plus conſiderable. Il remarque, que Saint Baſile dans ſa lettre 80. au Medecin Euſtathe, aſſûre que la Pythoniſſe fit revenir réellement l'ame de Samuel, au-lieu que l'Auteur de ce Commentaire ſur Iſaïe au chapitre 8. aſſûre que ce fut le Demon qui prit la forme de Samuel. Quelques-uns ont répondu, que l'Epître à Euſtathe étoit de Saint Gregoire de Nyſſe; mais nous avons fait voir qu'elle eſt plûtôt de Saint Baſile. Ainſi tout ce que l'on peut dire, eſt que Saint Baſile a pû changer de ſentiment ſur une choſe de peu de conſequence comme celle là.

La ſeconde claſſe des OEuvres de Saint Baſile comprend les livres dogmatiques.

S. Basile. Les premiers de ces Traitez sont les livres contre Eunomius. Saint Gregoire de Nazianze, Saint Jerôme, Photius, sont témoins qu'il avoit écrit contre cét Heretique; mais ils ne declarent point le nombre des livres, nous en avons presentement cinq. Les trois premiers sont écrits d'un même style & d'une même methode, & l'on ne peut douter qu'ils ne soient de Saint Basile. Les deux derniers sont plus secs & plus scolastiques; mais il ne faut pas s'en étonner. Dans les premiers il détruit les principaux raisonnemens d'Eunomius; & dans ces deux derniers il s'arrête à refuter les subtilitez & les chicannes de cét Heretique sur plusieurs passages de l'Ecriture sainte, comme il l'avoit promis dans le second livre. Ainsi l'on n'a pas lieu de rejetter ces livres comme supposez. Ils ont été citez comme étant veritablement de S. Basile, par les Grecs & les Latins dans le Concile de Florence.

Le livre du Saint Esprit à Amphiloque, est celui de tous les Traitez de Saint Basile qui déplait le plus aux Protestans, parce qu'il contient des choses qui ne leur sont pas favorables. Erasme qui étoit fort hardi à condamner les Ouvrages qui ne lui revenoient pas, n'a point fait de difficulté de le rejetter dans la Preface qu'il a mise à sa version. Il s'étoit ennuyé en traduisant, le style lui avoit paru embrouillé en quelques endroits. En voilà assez à son jugement pour assurer qu'on y a ajoûté plusieurs choses; qu'il est vrai qu'il y en a qui ne sont pas indignes de Saint Basile, & qui font assez connoître qu'il en est le pere; mais qu'il y en a d'autres qui ne sont point de lui. La plûpart des Critiques Protestans, mécontens de ce que ce livre

prouve évidemment la necessité de la Tradition, ont embrassé avec joie cette opinion, & ont même ajoûté quelques autres conjectures à celles d'Erasme, pour le rejetter entierement. Cependant Casaubon plus équitable que les autres, a declaré nettement en écrivant contre Baronius, qu'il n'étoit point de l'avis d'Erasme. Et en effet, il est certain que Saint Basile avoit écrit un Traité du Saint Esprit; il le dit lui-même dans ses lettres. S. Gregoire de Nazianze en parle, Saint Jerôme & Suidas en font mention. Theodoret cite celui que nous avons, dans son premier Dialogue, & dans la Refutation des Anathematismes de Saint Cyrille. Aprés cét Auteur, S. Jean Damascene dans le Discours 3. des Images, le Concile de Nicée II. Act. 4. Photius dans le Nomocanon, Burchard dans le Decret, Euthyme dans sa Panoplie, Zonare & Balsamon dans le Nomocanon, Anastase de Nicée quest. 84. & Nicephore au livre 12. chap. 20. le citent encore. Au reste, les raisons d'Erasme sont tres-foibles. Il accuse premierement l'Auteur de cét Ouvrage d'élever trop son style, comme si cela n'étoit pas ordinaire aux Auteurs, & particulierement aux Controversistes. Il le reprend de ce qu'il fait paroître son habileté dans la Logique d'Aristote & de Porphyre: pouvoit-il faire autrement, ayant affaire à des adversaires qui se servoient de ces armes? Enfin Erasme soûtient, que le style est different de celui de S. Basile; mais il prononce cette sentence trop legerement, & sans avoir assez examiné la chose: car ceux qui liront cét Ouvrage, n'y trouveront point cette difference; au contraire ils y trouvent beaucoup de conformité. Scultet pretend, que ce que cét Auteur

S. Basile.

S. Basile. dit de l'autorité de la Tradition, est contraire à la doctrine de Saint Basile; mais c'est une supposition sans fondement.

Il n'est pas vrai non plus, qu'il enseigne dans ce livre d'autres sentimens que ceux qu'il a expliquez en d'autres endroits touchant la descente de JESUS-CHRIST aux Enfers, & touchant le Baptême. Si Scultet eût examiné ce qu'il avance avec tant de hardiesse, il eût bien changé de sentiment.

Personne ne doute que les deux livres du Baptême ne soient de Saint Basile, quoi-qu'ils ne soient point citez par les Anciens.

Le livre de la Virginité est du style de Saint Basile, & ce que Saint Gregoire de Nazianze dit des Ecrits de Saint Basile touchant la Virginité, convient parfaitement bien à celui-ci. Il est encore cité par Suidas. Neanmoins Monsieur Hermant le croit supposé, parce qu'il est adressé à Letoïus Evêque de Melitine. Or du vivant de Saint Basile le Siege de cette ville a été occupé par Otrée, qui vivoit encore aprés le Concile de Constantinople, comme il paroît par la Loy que l'Empereur Theodose fit aprés ce Concile. On pourroit dire, que Letoïus a été son predecesseur; mais il y a plus d'apparence qu'il lui a succedé. Il faut donc dire, ou que l'adresse de ce Livre a été corrompuë, & qu'il faut lire *Otreius* pour *Letoïus*, ou que Letoïus n'étoit pas encore Evêque.

Parmi les trente & une Homelies diverses de S. Basile il y en a onze qui sont dogmatiques, sçavoir la neuviéme, dans laquelle il prouve que Dieu n'est point auteur du peché. La douziéme sur le commencement des Proverbes. La quinziéme de

la Foi. La 16. sur le commencement de l'Evangile de Saint Jean. La 17. sur le Baptême. La 25. de la naissance humaine de JESUS-CHRIST. La 27. contre les Sabelliens, les Anoméens & les Ariens. La 29. contre ceux qui nous accusent d'adorer trois Dieux. La trente-uniéme du libre arbitre. Toutes ces Homelies sont du style de Saint Basile, & personne ne doute qu'elles ne soient de lui. *S. Basile.*

Il y a plus de difficulté sur les Morales de Saint Basile.

Saint Jerôme & Suidas font en general mention des Ascetiques de ce Pere; mais Sozomene au chapitre 15. du livre troisiéme de son Histoire, dit que cét Ouvrage est d'Eustathe de Sebaste. Au contraire, Photius au volume 191. de sa Bibliotheque attribuë à Saint Basile les grandes Regles, les petites Regles, & leurs Prefaces.

Voici les livres Ascetiques attribuez à Saint Basile. Le premier est un Discours qui peut servir de Preface & d'introduction à tous les livres Ascetiques. Le second est un Traité sur l'état monastique, du renoncement aux choses du monde. Le 3. est un Discours de la vie Ascetique. Le 4. un Traité de la Foi. Le 5. un Traité du Jugement de Dieu & une petite Preface, qui dans quelques Manuscrits fait partie du livre de la Foi. Il faut encore ajoûter deux autres petits Discours donnez par le Pere Combefis dans le second volume de Saint Basile restitué. Ces petits Traitez sont comme des préliminaires aux grands Traitez Ascetiques, qui sont les Morales, le livre Ascetique, les grandes Regles expliquées fort amplement, qui sont au nombre de 55. les petites Regles abregées, qui sont jusqu'au nombre de 313. quelques Canons touchant

S. Basile. la punition des Moines & des Religieuses, & les Constitutions monastiques. On pourroit joindre à ces Ouvrages l'Epître à Chilon & les suivantes, aussi-bien que la 411. & quelques autres qui concernent l'état monastique, dont nous avons parlé parmi les Lettres de S. Basile. Il n'est pas certain si tous ces Ouvrages, dont nous venons de parler, sont de S. Basile; l'on convient que les Constitutions & le Traité Ascetique sont de ce Pere. Mais plusieurs s'attachent au témoignage de Sozomene, attribuënt les petites Regles, & même les grandes, à Eustathe de Sebaste. Je ne voi rien néanmoins qui puisse confirmer cette opinion, & il me semble qu'elles ont tant de rapport avec les autres Ouvrages Ascetiques de Saint Basile, que l'on peut assûrer avec beaucoup de vraisemblance, qu'elles sont d'un même Auteur. Rufin qui en a fait un abregé, les a attribuées à Saint Basile. Elles sont citées sous le nom de ce Pere dans le cinquiéme Concile; & enfin Photius reconnoît tous ces Traitez pour veritables. De son temps même ils ne faisoient qu'un Corps divisé en deux parties: la premiere contenoit le Discours du Jugement & celui de la Foi, qui en est une suite, la seconde partie contenoit les Morales, les 55. grandes Regles, les 313. courtes, & les titres de ces Regles. Ceci fait voir, que tous ces Ouvrages sont d'un même Auteur, & qu'ils ne composoient qu'un seul livre intitulé *Ascetique*, dont la premiere partie n'est pas entiere. A l'égard des trois Discours qui precedent celui qui est intitulé *du Jugement*, ce sont des Ouvrages separez, qui n'ont aucun rapport aux autres Traitez Ascetiques. Le Traité du Jugement doit preceder celui de la Foi, & l'un & l'autre sont la Preface des Ascetiques.

Le livre de la Vie Monastique & les Constitutions *S. Basile.*
sont des Ouvrages separez aussi-bien que les Reglemens touchant la punition des Moines.

Les Homelies Morales sont la premiere Homelie du Jeûne, citée par S. Augustin dans le premier livre contre Julien, où il rapporte encore quelques autres passages que cét Heretique avoit tirez d'un Traité de Saint Basile contre les Manichéens, que nous n'avons plus. La seconde Homelie sur le Jeûne, qu'Erasme a condamné trop legerement, qui est citée par Saint Jean Damascene & par Euthymius. La troisiéme Homelie sur le même sujet donnée au Public par Monsieur Cotelier, qui n'est pas digne de Saint Basile, quoi-qu'elle ne soit pas si élegante. La quatriéme Homelie, qui est sur ces paroles, *Faites attention sur vous.* La cinquiéme, de l'action de graces, que quelques-uns croyent n'être pas de Saint Basile. La sixiéme sur ces paroles, *Je détruirai mes greniers.* La septiéme aux riches, La huitiéme, sur la famine & la sterilité. La dixiéme, de la colere. L'onziéme, de l'envie. La douziéme, sur le commencement des Proverbes. La 13. qui contient une exhortation au Baptême. La quinziéme, sur l'ivrognerie. La vingt-uniéme recitée à Lacize. La vingt-deuxiéme, de l'humilité. La vingt-troisiéme, qu'il ne faut pas s'attacher aux biens de ce monde. La vingt-quatriéme, qui prescrit des regles aux jeunes gens sur la lecture des livres prophanes; & la vingt-huitiéme, de la penitence. On peut joindre à celles-ci les Panegyriques, qui sont le Panegyrique de la sainte Martyre Julite, celui de Saint Gorde, & celui de S. Mamas. Il y en a encore un sur Barlaam Martyr d'Antioche;

S. Basile. mais il est plus du style de S. Chrysostome, que de celui de Saint Basile, & il y a plus d'apparence qu'il a été recité à Antioche, où la memoire de Saint Barlaam étoit en veneration particuliere, qu'à Cesarée de Cappadoce.

Les 24. Homelies morales recueillies par Simeon le Logothete, sont des Extraits de plusieurs endroits de Saint Basile.

Le Discours Latin de la consolation, & l'avertissement à son fils spirituel, ne me paroissent pas être du style ni de l'esprit de Saint Basile. Le Traité des loüanges de la Vie Solitaire est du Traité de S. Pierre Damien sur le *Dominus vobiscum*. Je ne parle point de la Grammaire attribuée à Saint Basile, qui est l'abregé de celle d'un nouveau Grec.

Il ne reste plus que les Liturgies attribuées à ce Pere, qui sont au nombre de trois. La premiere est en Grec, & imprimée par Morel. La seconde a été traduite du Syriaque, & donnée au Public par Masius. La troisiéme a été traduite de l'Arabe par un Maronite du Mont Liban. Mais quoi-qu'il soit certain que Saint Basile avoit composé une Liturgie, comme Saint Procle, les Evêques assemblez dans le Palais de l'Empereur & Leontius le témoignent, on ne peut pas neanmoins être assuré si pas une de celles que nous avons, est la Liturgie de ce Pere, ainsi qu'il l'avoit composée. Au contraire, il y a bien de l'apparence qu'elle n'a point été conservée dans sa pureté, & qu'on y a ajoûté & changé plusieurs choses, comme il arrive à ces sortes d'Ouvrages. On remarque même, que Pierre Diacre cite une Oraison celebre tirée de la Liturgie de Saint Basile, qui ne se trouve plus dans aucune

cune de celles qui portent son nom. *S. Basile.*

Les Homelies de S. Basile sur les six jours de la creation sont, si nous en croyons Photius, le plus excellent de ses Ouvrages. En effet il y traite cette matiere d'une maniere fort agreable; elles sont remplies de quantité de beautez d'éloquence, de descriptions agreables, de pensées sublimes, de remarques curieuses & sçavantes, & de reflexions solides. Il explique à la lettre les paroles de l'Ecriture sainte, sans avoir recours à l'allegorie; cependant il accompagne cette explication de tant d'ornemens, qu'elle se trouve fort agreable. Il resout plusieurs questions sur la nature & sur les difficultez de la narration de Moyse. Il entremêle de temps en temps quelques pensées morales. Il paroît qu'il a preché ces Sermons devant son peuple & aprés midi.

L'Homelie du Paradis terrestre est encore une suite du même Ouvrage; il le dépeint d'une maniere fort éloquente, & il l'entend spirituellement de l'état de justice & de sainteté.

Dans l'Homelie sur ces paroles des Proverbes, *Ne vous laissez point aller au sommeil*, donnée par Monsieur Cotelier, S. Basile exhorte à la vigilance & à la pratique des bonnes œuvres.

Ses Homelies sur les Pseaumes sont du même style, mais elles sont plus remplies de morale. Il s'éloigne quelquefois de la lettre, & il ne prend pas toûjours le veritable sens du Prophete. Il ne se sert pas neanmoins d'allegories obscures & guindées; tout ce qu'il dit est intelligible, naturel, profitable, & même agreable. Le Commentaire sur Isaïe n'est pas si élevé & si rempli de morale, mais il est fort intelligible & fort sçavant.

Les cinq livres contre Eunomius sont un Ouvra-

S. Basile. ge de Controverſe tres-parfait. Il rapporte les raiſonnemens & les paroles de cét Heretique, & il les refute d'une maniere tres-ſolide & tres-claire.

Dans les deux premiers livres il refute les principaux argumens dont cét Heretique ſe ſervoit, pour prouver que le Fils de Dieu n'étoit pas ſemblable à ſon Pere. Il y répond avec beaucoup de netteté, & découvre la fauſſeté des raiſonnemens de cét Heretique.

Dans le troiſiéme il répond aux objections que l'on faiſoit contre la divinité du S. Eſprit.

Dans le quatriéme il prouve que le Fils de Dieu n'eſt point une creature, mais qu'il eſt veritablement Dieu.

Et enfin dans le cinquiéme il prouve la même choſe du S. Eſprit.

Il traite ces matieres, qui ſont les plus épineuſes de la Theologie, d'une maniere tres-ſçavante & tres-profonde, qui eſt neanmoins débarraſſée & dégagée des chicannes, des difficultez & des termes de la Scolaſtique.

Il prouve encore la Trinité des perſonnes divines, & leur égalité, dans l'Homelie ſeiziéme ſur le commencement de l'Evangile de Saint Jean, & dans le livre contre les Sabelliens.

Il établit en particulier la divinité du S. Eſprit dans le Traité du Saint Eſprit, adreſſé à Amphiloque. Il le compoſa à l'occaſion d'une plainte que quelques perſonnes avoient faite contre lui, de ce qu'en finiſſant ſes Sermons il avoit dit, *Gloire au Pere & au Fils avec le S. Eſprit*, au lieu de dire comme quelques-uns, *dans le S. Eſprit*. Amphiloque lui avoit demandé la ſignification propre de ces termes, & la difference de l'une & de l'autre expreſ-

sion. Saint Basile le louë de cette exactitude, & remarque qu'il est tres-utile de chercher le propre sens des termes & des expressions dont on se sert. *S. Basile.*

Dans le second chapitre il fait observer, que ceux qui vouloient que l'on se servist de termes differens en glorifiant le Pere, le Fils & le S. Esprit, ne le faisoient que pour en conclure la dissimilitude & l'inégalité de ces trois Personnes de la Trinité.

Dans le troisiéme chapitre il fait voir, que la difference de ces termes, *duquel*, *par lequel*, *dans lequel*, n'a lieu que dans la Philosophie, & qu'on ne doit point l'employer, quand on parle des trois Personnes divines.

Dans le quatriéme il fait voir, que cette particule, *de qui*, signifie dans l'Ecriture la cause efficiente, puisqu'il est dit, que toutes choses sont de Dieu.

Dans le cinquiéme il montre que l'Ecriture dit du Pere, *par qui*, & du Fils, *de qui*, & qu'elle se sert de ces mêmes expressions à l'égard du S. Esprit.

Dans le sixiéme il répond à ceux qui disoient, que l'on ne pouvoit pas dire que le Fils de Dieu est avec son Pere, parce qu'il est aprés son Pere. Saint Basile soûtient que le Fils de Dieu n'est point inferieur au Pere, ni à raison du temps, ni à raison de la place qu'il tient, ni à raison de l'honneur & de la gloire, étant éternel comme le Pere, infini comme le Pere, & ayant une gloire & une majesté égale à celle du Pere.

Dans le septiéme il prouve, que cette expression, *avec le Fils*, n'est point nouvelle; que l'Eglise s'en

S. Basile. sert pour marquer la majesté de sa nature divine, comme elle se sert de cette autre, *par le Fils*, pour designer l'accés que nous avons à Dieu le Pere par son Fils. Qu'ainsi l'on doit se servir de la premiere expression, quand on chante les loüanges de Dieu, & de la derniere, quand on le remercie des graces qu'il nous a faites.

Il explique cette distinction dans le chapitre huitiéme, & il y rapporte plusieurs noms de JESUS-CHRIST.

Dans le 9. il explique son sentiment touchant la divinité du S. Esprit, qu'il a reçû par Tradition, & qui est conforme à la doctrine de l'Ecriture sainte. Il prouve que le S. Esprit est une personne spirituelle, éternelle, infinie, invariable, &c. qui nous fortifie & nous donne la vie par ses dons.

Dans les 10. & 11. il refute ceux qui ne vouloient pas que l'on joignît le Saint Esprit au Pere & au Fils. Il prouve le contraire par l'institution du Baptême, & il accuse ceux qui ne veulent pas ajoûter le Saint Esprit au Pere & au Fils, de violer le Sacrement salutaire du Baptême, d'être des prevaricateurs du vœu qu'ils ont fait, & d'être des deserteurs de la Religion, dont ils ont fait profession.

Dans le chapitre 12. il répond à la premiere exception de ses Adversaires, qui disoient que le Baptême donné au nom de JESUS CHRIST étoit suffisant. Saint Basile y répond: Premierement que le nom de JESUS-CHRIST designe toute la Trinité, parce qu'il signifie l'Oint du Seigneur. Or qui dit l'Oint, marque celui qui oint, & celui par qui il est oint. Secondement, que la Foi est inseparable du Baptême, parce que la Foi est perfe-

tionnée par le Baptême, & que le Baptême suppose la Foi; que la Profession de Foi precede le Baptême, qui en est comme le seau. Enfin il soûtient qu'il ne suffit pas de baptizer au nom de JESUS-CHRIST; mais qu'il faut invoquer les trois Personnes divines, suivant la Tradition inviolable, & que l'on ne doit rien ajoûter, ni ôter à cette invocation. *S. Basile.*

Dans le 13. il refute une seconde réponse de ses Adversaires, qui disoient, que quoi-que le S. Esprit fût souvent joint dans l'Ecriture au Pere & au Fils, il ne s'ensuivoit pas qu'il leur fût égal, puisque l'on y joignoit bien quelquefois les Anges avec Dieu. S. Basile répond, qu'il y a bien de la difference entre la maniere dont il est parlé dans l'Ecriture des Anges & du S. Esprit, parce qu'elle considere les premiers comme de simples ministres, au lieu qu'elle considere le S. Esprit comme la source de la vie, & le joint avec le Pere à cause de l'unité d'essence.

Dans le 14. il resout encore une troisiéme difficulté. On lui disoit: Quoi-qu'on baptize les hommes au nom du S. Esprit, il ne s'ensuit pas que le S. Esprit soit égal au Pere & au Fils, puisqu'il est bien dit dans l'Ecriture, que tous furent baptizez dans Moyse & dans la nuée. S. Basile répond, que cette expression de Saint Paul signifie seulement, que Moyse & la nuée étoit la figure du Baptême de JESUS-CHRIST, mais que la verité est bien au-dessus de la figure.

Dans le 15. il répond à un quatriéme Sophisme: On nous baptize dans l'eau, disoient ces Heretiques, & cependant on n'honore pas l'eau, comme le Pere & le Fils. Saint Basile répond, que cette objection est ridicule, & que ceux qui la font, ont perdu l'esprit;

S. Basile. que ce n'eſt pas l'eau qui nous baptize, mais l'Eſprit. Que l'on joint l'eau avec l'Eſprit, comme le ſigne de la mort & de la ſepulture du vieil homme; mais que c'eſt le Saint Eſprit qui donne la nouvelle vie; que le Baptême ſe donne en plongeant trois fois dans l'eau, & en invoquant la Trinité par trois fois, afin de ſignifier la mort au peché, & de donner la vie; que le Baptéme de JESUS-CHRIST eſt bien different de celui de Saint Jean, qui n'étoit qu'un Baptême d'eau, au-lieu que celui de JESUS-CHRIST eſt un Baptême du S. Eſprit & du feu. Enfin il dit, que les Martyrs qui ont ſouffert pour JESUS CHRIST, n'ont point eu beſoin du Sacrement du Baptême d'eau pour être couronnez, ayant été baptizez dans leur propre ſang. Il parle auſſi en cét endroit du feu du jour du Jugement, qu'il appelle un Baptême de feu, qui fera l'épreuve des hommes.

Dans le 17. & dans le 18. il fait voir, que le S. Eſprit eſt joint au Pere & au Fils, comme une perſonne égale, & non pas comme une inferieure. Pour le prouver, il ſe ſert des regles de la Logique, ayant affaire à un Adverſaire, contre qui il faloit ſe ſervir de ces armes.

Dans le 19. il prouve, que l'on doit chanter la gloire & les loüanges du S. Eſprit, comme celles du Pere & du Fils, & lui rendre les mêmes honneurs.

Dans le 20. il refute l'imagination de ceux qui diſoient, que le Saint Eſprit n'étoit ni Seigneur ni eſclave, mais qu'il étoit libre. Il fait voir que c'eſt une opinion tout-à-fait abſurde, parce qu'ou il eſt creature, ou non. S'il ne l'eſt pas, il eſt donc Dieu ou Seigneur; & s'il l'eſt, il faut qu'il ſoit ſerviteur,

puiſque toutes les creatures ſont dans la dépendance de Dieu. *S. Baſile.*

Dans le 21. il montre par pluſieurs témoignages de l'Ecriture, que le S. Eſprit y eſt appellé Seigneur.

Dans le 22. il prouve ſa divinité par pluſieurs paſſages de l'Ecriture.

Dans le 23. il ſe ſert pour la prouver, des miracles attribuez au S. Eſprit.

Dans le 24. il montre, qu'on doit le glorifier comme le Pere & le Fils.

Dans le 25. il répond à ceux qui alleguoient, que jamais l'Ecriture ne s'étoit ſervie de cette expreſſion, *le Pere & le Fils avec le Saint Eprit.* Il fait voir, que dire, *le Pere & le Fils avec le Saint Eſprit*, ne ſignifie point autre choſe que le Pere, & le Fils, & le S. Eſprit; que l'on ne trouve pas non plus dans l'Ecriture les erreurs dont ils veulent qu'on ſe ſerve, *Gloire au Pere par le Fils unique dans le Saint Eſprit*; que la particule *dans* a le même ſens en cét endroit, que la particule *avec*; que les Peres ſe ſont ſervis de la particule *avec*, comme étant tres-propre pour refuter les erreurs d'Arius & de Sabellius, & qu'elle eſt moins ſuſceptible de mauvais ſens. Que cependant il n'eſt point attaché à cette expreſſion, pourvû qu'on veüille rendre gloire au S. Eſprit.

Dans le chapitre ſuivant il continuë à expliquer avec beaucoup de ſubtilité les differences des particules *dans* & *avec*.

Dans le 27. il ſe propoſe cette objection: L'on ne doit rien recevoir que ce qui eſt dans l'Ecriture. Or on n'y trouve point, *Gloire au Pere & au Fils avec le Saint Eſprit.* Il renvoye d'abord ſes Adverſaires à ce qu'il a dit dans le chapitre 25. Enſuite il

S. Basile. » ajoûte, que dans l'Eglise il y a des opinions & » des pratiques établies sur les témoignages de l'E- » criture; mais qu'il y en a aussi qui ne sont fondées » que sur une Tradition qui n'est point écrite. Que » l'Ecriture & la Tradition ont une autorité égale, » pour l'établissement de la pieté & de la verité, » & que personne de ceux qui suivent les Loix Ec- » clesiastiques, n'y resiste. Que si l'on veut rejetter » les coûtumes qui ne sont point établies dans l'E- » criture, on fera grand tort à la Religion, & on » la réduira à une creance superficielle de quel- » ques dogmes. Il est aisé, dit-il, d'en donner » des exemples; & pour commencer par celui qui » est le plus commun, où trouverons-nous écrit, » qu'il faut faire le signe de la Croix sur ceux » qui commencent à esperer en JESUS-CHRIST? » Quel livre de l'Ecriture nous enseigne qu'il faut » se tourner du côté de l'Orient pour faire la priere? » Quel Saint nous a laissé dans ses Ecrits les paro- » les de l'invocation, quand on consacre le pain de » l'Eucaristie & le calice de benediction? Car nous » ne nous contentons pas de prononcer les paroles rap- » portées par l'Apôtre Saint Paul & par les Evange- » listes, nous y ajoûtons plusieurs prieres, & avant » & après, que nous considerons comme ayant beau- » coup d'efficace pour le Sacrement; nous ne les avons » que par Tradition. Nous consacrons l'eau du Ba- » ptême, l'huile de l'Onction, & celui même qu'on » doit baptizer; où cela est-il écrit? N'est-ce pas » une secrette Tradition? N'est-ce pas la coûtume » qui nous a appris qu'il faut oindre celui qu'on doit » baptizer? Où l'Ecriture enseigne-t-elle qu'il faut » plonger trois fois en baptizant? Il faut dire la mê- » me chose des autres ceremonies du Baptême,

comme de renoncer au Demon & à ſes Anges. « *S. Ba-*
Qui nous oblige à faire ces choſes ? D'où les a- « *ſile.*
vons-nous appriſes ? N'eſt-ce pas de la tradition «
de nos Peres, qui les ont obſervées ſans les divul- «
guer, ni ſans les publier, étant perſuadez que le «
ſilence conſerve de la veneration aux Myſteres ? «
Qu'étoit-il neceſſaire de mettre par écrit ce qui «
n'étoit pas permis de faire voir, ou de faire enten- «
dre à ceux qui n'étoient pas baptizez ? Il rend «
enſuite raiſon de quelques-uns des uſages qu'il a marquez. Il remarque encore, que les Chrétiens prient Dieu debout depuis Pâque juſqu'à la Pentecôte, que l'on fléchit les genoux, & qu'on ſe releve. Il rend des raiſons myſtiques de ces uſages, qui ſont ſi guindées, qu'il eſt aiſé de voir qu'il n'y en a point de meilleure à apporter que la coûtume & la pratique. Enfin il conclut, que puiſqu'il y a tant de choſes que nous avons par Tradition, on ne doit pas reprendre une ſimple particule, dont les Anciens ſe ſont ſervis.

C'eſt ce qu'il prouve dans le 29. chapitre, où il allegue les autoritez de Saint Irenée, de Saint Clement Romain, des deux Denys, d'Euſebe de Ceſarée, d'Origenes, d'Africanus, d'Athenogenes, de Gregoire Thaumaturge, de Firmilien & de Melece, outre les Prieres de l'Egliſe, & le conſentement des Egliſes d'Orient & d'Occident. Sur la fin de ce chapitre il ſe plaint des maux que ſes calomniateurs lui font ſouffrir. Dans le dernier il décrit l'état malheureux de l'Egliſe, il la compare à une armée navale agitée d'une grande tempête, qui fait faire naufrage à pluſieurs ; & il dépeint avec des traits admirables les troubles & les maux dont l'Egliſe étoit affligée. Ce ſeul chapitre fait voir, que ce li-

S. Basile. vre est indubitablement de Saint Basile.

Il prouve encore la divinité du S. Esprit dans son Homelie 17. sur le Baptême, & il explique la Foi de l'Eglise touchant la Trinité dans l'Homelie 15. de la Foi. Il s'y étend sur les dons du Saint Esprit. Il traite encore la même chose dans l'Homelie 29. contre ceux qui nous accusent d'adorer trois Dieux.

Dans l'Homelie 19. S. Basile y traite cette fameuse & difficile question, Pourquoi les Justes souffrent, & pourquoi il y a des maux, si Dieu a soin des choses d'ici-bas? Saint Basile répond, que tout se fait par la permission de Dieu, que les maladies, les calamitez, les douleurs, la mort ne sont pas des maux réels. Que le peché qui est le seul mal, ne vient point de Dieu, mais de nous-mêmes. Que Dieu fait souffrir les hommes, ou pour les guerir, ou pour les punir, ou pour les faire servir d'exemple, ou enfin pour les faire meriter. Qu'au reste, il n'est point le premier auteur des maladies, des douleurs & de la mort, puisqu'il en avoit creé l'homme exempt, & que ce n'est que par son peché que ces choses sont entrées dans le monde. Mais pourquoi, s'objecte-t-il, Dieu ne l'a-t-il pas fait impeccable? Il répond, que c'est parce que pour honorer Dieu, & pour meriter, il faut lui obeïr volontairement & librement; que le Diable s'est de même perdu en usant mal de sa liberté; que l'arbre de vie & de mort avoit été mis dans le Paradis, pour éprouver l'obeïssance de l'homme; que c'est sa faute d'en avoir fait un mauvais usage. Il remarque, que les Demons habitent dans l'air, & qu'ils sont incorporels.

Le Discours 31. qui est du libre arbitre, a quelque rapport au precedent. Il y enseigne premierement, que les hommes se trompent, s'ils s'imagi-

nent surmonter les tentations par les forces seules de leur liberté sans le secours de Dieu ; que le libre arbitre peut bien nous faire choisir le bien & le mal, mais que c'est Dieu qui nous donne la force de faire le bien ; qu'il faut donc demander le secours de la puissance divine, qu'on ne peut obtenir sans s'abstenir des plaisirs du monde. Que par le peché du premier homme nous sommes devenus semblables aux bêtes : Qu'il faut travailler à être du nombre des enfans de Dieu, & à exciter en nous le feu du Saint Esprit, que JESUS-CHRIST est venu apporter sur la terre, & qui est descendu sur les Apôtres le jour de la Pentecôte ; qu'il faut prier Dieu que ce feu descende sur nous, afin que marchant toûjours pendant la clarté, nous ne tombions point, & que nous soyons comme les lumieres du monde. *S. Basile.*

Dans l'Homelie 25 de la Nativité du Verbe, il explique le mystere de l'Incarnation. Il dit, que le Verbe n'a point changé en s'unissant à la nature humaine ; qu'il s'est fait homme pour nous racheter ; qu'il a pris un corps dans les entrailles de la Vierge Marie, par l'operation du Saint Esprit ; que son corps a été formé tout d'un coup ; que Marie étoit vierge, quoi-que mariée à Saint Joseph. Il traite ensuite cette question, si elle l'a connu aprés avoir mis au monde JESUS CHRIST. Il dit que cela n'est point un article fondamental de nôtre Foi ; mais que ceux qui ont de l'amour pour JESUS-CHRIST, ne peuvent souffrir qu'on dise que la Mere de Dieu a perdu sa virginité, & est devenuë mere d'un homme. Il explique les difficultez qu'on peut former contre cette doctrine sur la particule *jusques à ce que*, & sur la qualité de *premier né*, que l'on donne à JESUS-CHRIST. Il explique ensuite quelques circon-

S. Basile. stances de la naissance de JESUS-CHRIST. Il croit que les Mages étoient Persans ; que l'étoile qu'ils virent, n'étoit pas une étoile ordinaire, & qu'ils connurent qu'elle marquoit la naissance de JESUS-CHRIST, tant par la Prophetie de Balaam, que parce qu'ils virent la puissance du Diable beaucoup diminuée. Enfin il exhorte ses auditeurs à celebrer avec joie la Fête de la Naissance de JESUS-CHRIST.

Dans le premier livre du Baptême, il prouve premierement, qu'il ne faut baptizer que ceux qui sont bien instruits & persuadez de la Foi de JESUS-CHRIST, & qui ont renoncé au monde, aux vices, aux passions, & s'il est besoin, à leur vie. Secondement il fait voir, que pour être sauvé, il ne suffit pas d'être baptizé, mais qu'il faut encore accomplir les preceptes, & faire de bonnes œuvres. Il montre ensuite la difference qu'il y a entre les Baptêmes de Moyse, de Saint Jean & de JESUS-CHRIST. Il dit, que le Baptême de Moyse separoit, mais qu'il ne pardonnoit pas ; que celui de Saint Jean reçû avec un esprit de penitence accordoit la remission du peché ; mais que le Baptême de JESUS-CHRIST est beaucoup plus excellent & plus efficace. Que par ce Baptême nous mourons au peché, nous vivons à la justice, que nous sommes crucifiez & ensevelis avec JESUS-CHRIST, que nous ressuscitons avec lui, que le peché ne domine plus sur nous, que nous sommes remplis du Saint Esprit, & revêtus de JESUS-CHRIST. Enfin il ajoûte, qu'aprés avoir été baptizez, nous avons besoin d'être nourris de la viande de la vie éternelle, c'est-à-dire, de l'Eucaristie, que l'on doit recevoir avec des dispositions tres-saintes, de peur de boire & de manger sa condamnation.

Dans le second livre il propose plusieurs questions. La premiere, si celui qui est baptizé, est obligé de mourir au monde, & de vivre pour Dieu. Il répond, qu'oui. La seconde, si celui qui fait les fonctions du Sacerdoce, doit être pur de cœur. Il répond, que si Moyse a éloigné des sacrifices de l'ancienne Loi tous ceux qui étoient impurs, la pureté est encore bien plus necessaire à celui qui touche le Corps de JESUS-CHRIST. *S. Basile.*

La troisiéme question est, s'il est permis de recevoir l'Eucaristie, quand on est impur. Saint Basile y répond de la même maniere qu'à la precedente.

Dans la quatriéme il enseigne, qu'il faut obeïr au precepte, quoi-qu'il semble qu'il y ait des actions de JESUS-CHRIST ou des Saints qui y soient contraires, & qu'il ne faut jamais chercher d'excuses ni de pretexte, pour se décharger de l'observation de la Loi. Il ajoûte dans la cinquiéme, que toute desobeïssance au precepte de Dieu est punissable, & qu'elle merite la vengeance divine.

Dans la sixiéme il prouve, qu'on peche non seulement en faisant le mal, mais aussi en omettant de faire le bien qu'on est obligé de faire.

Dans la septiéme il avertit, qu'il faut regler l'interieur, avant que de rendre à Dieu un culte exterieur.

Dans la huitiéme, qu'il ne faut pas seulement executer les choses commandées, mais aussi les faire de la maniere qu'elles sont commandées, dans l'ordre & dans le temps prescrit.

Dans la neuviéme il montre, qu'on doit fuir la communication & le commerce des méchans.

Dans la dixiéme il traite du scandale. Il le définit, Ce qui nous éloigne de la verité, &

S. Basile. nous porte à l'erreur ou à l'impieté ; ou, Ce qui nous empêche d'obeïr aux commandemens de Dieu jusques à la mort. Ainsi on peut appeller scandale tout ce qui est contraire à la volonté de Dieu. Il ajoûte, que c'est encore un scandale de faire une chose, quoi-que permise, quand elle cause la perte ou la chûte des foibles. Il remarque aussi, qu'il y a quelquefois un scandale pris sans sujet.

Dans l'onziéme il montre, qu'il n'est jamais permis de faire des choses défenduës par la Loi de Dieu, ni d'obeïr à ceux qui nous les commandent, & qu'il ne faut jamais se servir de sa raison pour s'exempter d'obeïr à la loi de Dieu.

Dans la douziéme il fait voir, qu'on ne doit pas seulement avoir soin des personnes qui sont sous nôtre conduite, mais qu'il faut encore que la charité s'étende à tous les autres Chrétiens, & qu'un Evêque doit dans la necessité secourir toutes les Eglises.

Dans la derniere il prouve par l'Ecriture, qu'il faut tout endurer & tout souffrir, même la mort, plûtôt que de manquer à son devoir ou de ne pas obeïr à la Loi de Dieu. Ce Traité paroît être de morale plûtôt que de doctrine ; mais quoi-qu'il y traite des questions morales, il les traite dogmatiquement, & établit ses decisions sur tous les témoignages de l'Ecriture qui se rapportent à son sujet.

Le Traité de la vraie Virginité contient plusieurs preceptes pour conserver la virginité. Il y releve beaucoup l'état des Vierges, & fait voir les perils auquels elles sont exposées. Il y a dans ce Traité quelques endroits qui pourroient choquer des oreilles delicates ; mais il faut considerer qu'il est a-

dressé à un Evêque, & non pas aux Vierges mêmes. Au reste, il est tres-éloquent & tres-bien écrit. *S. Basile.*

Dans l'Homelie 28. de la Penitence, il prouve contre les Novatiens, que ceux qui ont peché aprés le Baptême, ont encore le remede de la penitence : mais il les avertit qu'il ne faut pas pecher dans l'esperance de faire penitence ; qu'ordinairement ceux qui pechent dans cét esprit, sont privez de la penitence ; qu'à la verité il y a esperance de pardon, quand on a peché, mais qu'il en est comme d'une blessure qu'on peut guerir, qui laisse toûjours quelque cicatrice.

Nous voilà insensiblement descendus aux Homelies morales, dont nous allons faire des Extraits, avant que de venir aux Traitez Ascetiques.

La premiere est une Homelie du Jeûne. Aprés avoir averti dans la premiere partie qu'il faut jeûner gaiement, il exhorte les Chrétiens à jeûner, en se servant de plusieurs autoritez & de plusieurs exemples. Il fait voir la necessité du jeûne, & il répond à l'excuse la plus ordinaire qu'on allegue pour s'en dispenser, qui est le peu de santé ou la maladie. Ne m'alleguez point, dit-il, vôtre peu de santé, ne dites point que vous ne pouvez supporter le jeûne ; ce n'est pas à moi à qui vous alleguez ces excuses, c'est à Dieu, à qui rien ne peut être caché. Mais dites-moi, vous ne pouvez pas jeûner, dites-vous ? Hé, pouvez-vous vous remplir de viandes, pouvez-vous vous charger l'estomac de toutes sortes de mêts ? Les Medecins ne prescrivent-ils pas à ceux qui sont malades, l'abstinence & la diete, plûtôt que la quantité de nourritures ? Comment dites-vous donc que vous

S. Basile. » pouvez manger beaucoup, & que vous ne pouvez » pas faire diete ? Enfin Saint Basile dit, que le jeûne doit être accompagné de l'abstinence du mal. Qu'il faut jeûner de ses passions, de ses vices, & que » sans cela le jeûne est inutile. Prenez-garde, dit-il, » de ne pas faire consister vôtre jeûne dans la seule » abstinence des viandes. Le veritable jeûne est de » s'abstenir du vice. Déchirez toutes les obligations » injustes, pardonnez à vôtre prochain, remettez-lui » ses dettes. Ne jeûnez pas pour exciter des querel- » les & des procés. Vous ne mangez point de chair, » mais vous rongez vôtre frere. Vous ne beuvez » point de vin, mais vous ne pouvez vous empêcher » d'injurier les autres. Vous attendez le soir pour » prendre vôtre repas, mais vous passez le jour dans » les Tribunaux des Juges. Malheur à vous qui » êtes ivres sans vin. Oui la colere est une espece » d'ivresse, qui ne trouble pas moins l'esprit que la » veritable ivresse. Il parle ensuite contre ceux qui se servent du jeûne pour se preparer à mieux boire & manger, ou qui s'en donnent à cœur-joye aprés avoir jeûné, comme pour recompenser le temps perdu. Il donne de l'horreur de l'ivrognerie par la peinture affreuse & naturelle qu'il en fait. Il en détourne encore par la consideration du Corps de JESUS-CHRIST qu'on doit recevoir. Il dit que le jeûne & l'abstinence sont l'ornement des villes, la tranquillité des Assemblées publiques, la paix des familles, & qu'il procure la conservation des biens. Il dit, que pour en être persuadé, il n'y a qu'à comparer le soir du jour auquel il préchoit, avec le soir du lendemain. (ce qui fait voir que c'étoit un jour de jeûne public) Enfin il souhaite, que pendant ces jours, dans lesquels les Chrétiens sont appellez à l'exercice

exercice du jeûne, ils faſſent connoître les forces de leur temperance, pour ſe preparer à ce grand jour, dans lequel Dieu recompenſera la vertu. *S. Baſile.*

La ſeconde Homelie eſt encore une exhortation au jeûne. Il y condamne ceux qui faiſoient preceder le jeûne, de la débauche & de la crapule. Il dit que tous les Chrétiens de tout âge & de toute condition y ſont obligez. Il parle enfin de la principale diſpoſition pour jeûner utilement, qui eſt de s'abſtenir du vice.

La troiſiéme Homelie ſur le jeûne donnée au Public par Monſieur Cotelier, eſt plus courte que les deux precedentes; mais elle eſt dans les mêmes principes & pour le même ſujet.

Dans l'Homelie troiſiéme ſur ces paroles, *Faites attention ſur vous*, S. Baſile recommande la vigilance & l'attention que l'on doit avoir ſur ſoi-même, c'eſt à dire, ſur ſon ame & ſur ſa conduite. Il dit que cét attention eſt neceſſaire aux pecheurs, afin qu'ils ſe corrigent, & aux innocens, de peur qu'ils ne tombent. Que les premiers ont beſoin de faire attention ſur eux-mêmes pour ſe guerir. Vous « avez, dit il, commis un grand peché, il vous faut « faire une longue penitence, il faut que vous répan- « diez des larmes ameres, que vous paſſiez les « nuits dans les veilles, que vous jeûniez conti- « nuellement. Vous avez commis un peché plus « leger, il faut encore veiller ſur vous pour en faire « penitence: car il arrive ſouvent que ceux qui n'ont « qu'une legere maladie, deviennent dangereuſe- « ment malades, quand ils la negligent. Il fait voir enſuite que cette vigilance eſt neceſſaire pour remplir les devoirs de tous les états. Il reprend ceux qui font attention aux fautes des autres, & qui

S. Basile. ne songent point aux leurs. Il fait voir, que cette attention est necessaire, en quelque état que l'on soit, & qu'elle est un remede à tous nos maux, » & à toutes les passions. Si vous êtes ambitieux, » dit-il, si vous vous élevez, ou à cause de vos gran- » des richesses, ou à cause de vôtre noblesse, si vous » avez de la complaisance dans vôtre beauté, si » vous êtes passionné pour la gloire, si vous aimez » les plaisirs; vous n'avez qu'à faire attention sur » vous-même, & vous connoîtrez que vous êtes mor- » tel, que vous êtes terre, & que vous retournerez » en terre. Si la colere vous porte à faire des actions » brutales, faites attention sur vous-même, & vous » aurez bien-tôt honte de l'état où la colere vous » aura mis. Enfin l'attention que vous aurez sur vous- » même, vous fera connoître Dieu. Vous en trou- » verez des traces en vous-même. Vôtre ame vous » fera connoître qu'il est spirituel. Vous admirerez » celui qui a fait un si bel ouvrage, & plus vous » considererez les perfections de vôtre ame & de vô- » tre corps, plus vous concevrez une haute idée » de la grandeur, de la puissance & de la sagesse de » Dieu.

L'Homelie quatriéme, qui porte pour titre *De l'action de graces*, est sur la joye que S. Paul prescrit aux Chrétiens, par ces paroles de l'Epître aux Thessaloniciens: *Réjouissez-vous toûjours, priez sans cesse, rendant graces à Dieu de tout.* Il explique en quel sens les Chrétiens peuvent toûjours être dans la joye. Il dit qu'afin d'avoir cette joye, il faut qu'ils soient semblables à Saint Paul, c'est à dire, qu'ils vivent en JESUS-CHRIST, & que leur joye ne dépende pas des changemens de la fortune, mais qu'elle soit solide, & qu'elle dépende

de leur bonne conscience & de l'esperance de la beatitude éternelle, qui rend heureux ceux qui sont les plus malheureux selon le monde. Il fait voir que les joyes de ce monde sont des afflictions pour les gens de bien, & qu'au contraire les afflictions de ce monde leur sont un sujet de joye. Il explique en quel sens JESUS-CHRIST a pleuré, & pourquoi les Saints ont pû pleurer. Enfin il exhorte tous les Chrétiens à n'être point tristes de la perte des biens de ce monde, mais au contraire de se réjoüir dans l'esperance des biens futurs. *S. Basile.*

Il continuë ce même sujet dans l'Homelie suivante, qu'il fit en la Fête de Sainte Julite Martyre. Cette Sainte avoit un procés avec un homme, dans lequel il s'agissoit de tout son bien. On lui promit de le lui faire gagner, si elle vouloit renoncer à JESUS-CHRIST; mais on l'assûra qu'on le lui feroit perdre, si elle ne vouloit condescendre à cette proposition. Elle répondit courageusement : *Que l'on n'ôte mes biens, que l'on me prive de la vie, plûtôt que de me faire jamais dire une seule parole contre mon Dieu.* Cette réponse la fit condamner au feu, dans lequel elle expira; mais son corps ne pût être brulé par les flammes. Voilà l'histoire que Saint Basile rapporte dans ce Sermon, à l'occasion de laquelle il poursuit le Discours precedent, & continuë d'expliquer les paroles de Saint Paul. Il dit, que l'oraison continuelle que Dieu demande de nous, ne consiste pas dans une recitation vocale de prieres, mais dans le dessein que l'on a de faire le bien. Ainsi selon lui, prier continuellement, c'est être toûjours uni à Dieu dans ses actions, & suivre en tout sa volonté. Enfin il dit, qu'il faut rendre graces à

S. Basile. Dieu, & loüer Dieu de tout ; que ni les pertes, ni les maladies, ni les injustices, ni les afflictions, ni la mort de nos proches, ni les autres malheurs de la vie, ne doivent pas nous empêcher de loüer Dieu, & de lui rendre graces continuellement ; que dans l'adversité l'on doit rendre graces à Dieu, parce qu'il est bon que nous soyons humiliez, & que nous devons le loüer dans la prosperité, en lui disant avec le Prophete Roi : *Mon Dieu, que vous rendrai-je pour tous les biens que vous m'avez faits?* Il rapporte plusieurs motifs de consolation dans les maux, tirez des bienfaits de Dieu, de l'esperance des biens futurs, de la sagesse de Dieu, de la soûmission que l'on doit avoir à sa volonté, des malheurs des autres. Enfin il assûre, qu'il n'y a que le peché qui nous doive faire pleurer, & que si la charité nous oblige de pleurer avec ceux qui pleurent, c'est par une espece de condescendance qui ne doit pas durer long-temps. Il reprend sur la fin de cette Homelie ceux qui s'enivroient sous pretexte de chasser la tristesse.

Les trois Homelies suivantes sont sur les richesses & contre l'avarice. La premiere est sur ces paroles du Riche, dont il est parlé dans l'Evangile, qui se voyant regorger de biens, dit : *J'abattrai mes greniers, & je m'en vais en bâtir de plus grands.* Il commence par cette remarque, que les hommes ont deux grandes tentations dans la vie, la grande adversité, & la grande prosperité. Que Job a surmonté la premiere ; mais que le Riche de l'Evangile a été vaincu par la derniere. Il fait ensuite des reflexions sur l'action & sur la punition de ce Riche, & il dit qu'elles doivent nous apprendre à être bienfaisans envers les pauvres, & à faire un bon

usage de nôtre bien. Il remarque, que nous ne sommes que les dispensateurs & les œconomes de nos richesses ; que tout ce que nous avons est aux autres ; qu'il faut imiter la terre qui porte ses fruits pour les autres ; que le bien que nous faisons, nous revient ; qu'il est plus glorieux de donner que de recevoir ; que c'est une chose execrable de garder ses grains pour la cherté ; que c'est une inhumanité de mépriser les pauvres ; que les richesses sont inutiles, si on ne les distribuë ; que les pensées des avares sont vaines & insensées, & qu'ils se donnent bien de la peine pour amasser des biens dont ils ne jouïssent point. Il répond ensuite aux objections des avares. L'un dit, Je donnerai demain, pour s'exempter de donner aujourd'hui. Hé ! que sçavez-vous, dit-il, si vous y serez demain ? L'autre dit, Je suis pauvre, j'ai besoin de tout mon bien. Oui vous êtes pauvre, vous êtes dépourvû, mais c'est de charité, de bienveillance, de Foi, de misericorde. Un troisiéme dit, A qui fais-je tort ? je ne retiens que ce qui m'appartient. C'est ici où S. Basile s'échauffe sur cette méchante maxime. Et moi, dit-il, je vous demande pourquoi vous dites que ces biens sont à vous ? de qui les avez-vous reçûs, & d'où les avez-vous apportez ? N'estes-vous pas sorti nû du ventre de vôtre mere ; & ne rentrez vous pas nû en terre ? D'où vous sont donc venus ces biens presens ? Si vous dites que c'est du hazard, vous êtes un impie ; si vous confessez que vous les avez reçûs de Dieu, dites-moi pourquoi ils vous sont échûs plûtôt qu'à un autre ? Dieu n'est pas injuste dans le partage inégal des biens qu'il fait entre les hommes ? Pourquoi donc êtes-vous riche, & pourquoi celui-là est-il pauvre ? C'est *S. Basile.*

S. Basile. » afin que vous qui êtes riche, vous receviez la re-
» compense d'une fidele administration, & que ce
» pauvre soit recompensé de sa patience. Ainsi
» quand vous vous appropriez le bien qui est à plu-
» sieurs particuliers, & dont vous n'êtes que le dis-
» pensateur, vous êtes un voleur, vous retenez ce qui
» n'est pas à vous. Oui, le pain que vous gardez
» chez vous, dont vous avez trop pour vôtre fa-
» mille, est aux pauvres qui meurent de faim; les
» habillemens que vous serrez dans vos armoires,
» sont à ceux qui sont nûs; l'argent que vous ca-
» chez, est à ceux qui sont ruinez, &c. Ces dis-
» cours sont beaux, me répondrez-vous, mais l'ot
» est encore plus beau. C'est ainsi que parle un avare,
» quand il nous entend prêcher. Car comme l'on
» voit que les impudiques entendant parler avec mé-
» pris de la passion de l'amour, sont embrasez d'un
» nouveau feu qui les excite plus violemment qu'au-
» paravant; de même plus les avares entendent par-
» ler contre les richesses, plus ils conçoivent d'a-
» mour & de passion pour elles. Mais qu'ils songent
» à ces terribles paroles de JESUS-CHRIST: *Allez, maudits, aux feux éternels; car j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, & vous ne m'avez pas donné à boire, &c.* Ce
» ne sont pas seulement ceux qui prennent le
» bien d'autrui, qui seront damnez, mais encore ceux qui ne font pas part aux pauvres de leurs
» richesses.

La seconde Homelie est contre ceux qui ont un desir insatiable de s'enrichir. Elle a pour sujet l'histoire de ce jeune Riche, qui s'en retourna tout triste, quand le Seigneur lui eut dit de vendre son bien, & d'en distribuer le prix aux pauvres. Il fait

voir par cét exemple, qu'il eſt inutile d'obſerver les Commandemens, ſi l'on ne fait l'aumône, & que toutes les vertus ne ſerviront de rien, ſi l'on a de l'attache & de l'amour pour les richeſſes. Il montre que le neceſſaire ne va pas bien loin, & fait voir en même temps, que la plûpart des dépenſes des riches ſont ſuperfluës. Il en fait un détail fort agreable, & qui a aſſez de rapport aux mœurs de nôtre ſiecle. Il détourne de l'avarice par la crainte de la mort & du Jugement, & par la baſſeſſe des richeſſes, & les mauvais effets qu'elles produiſent. Il refute enſuite les pretextes les plus ordinaires, dont on ſe ſert pour excuſer l'avarice. Le premier eſt fondé ſur l'incertitude de ce qui peut arriver: on ne ſçait pas, dit-on, les accidens qui peuvent ſurvenir, les beſoins qu'on peut avoir. Mais, dit S. Baſile, l'uſage de vôtre threſor n'eſt-il pas encore plus incertain; & quand il ne le ſeroit pas, pouvez-vous vous ſervir de cette excuſe, pendant que vous employez vôtre bien à mille ſuperfluitez? Mais j'en ai beſoin, dites-vous, pour mes enfans. Cette excuſe de l'avarice eſt plauſible. Vous vous couvrez du pretexte de vos enfans, pour contenter vôtre paſſion. Eſt-ce de vous que vôtre fils a reçû la vie? n'eſt-ce pas de Dieu qui le conduit & qui le ſoûtient? doit-il vous empêcher d'obeïr à ſes commandemens? Les richeſſes que vous lui laiſſez, ſeront peut-être le ſujet de ſa perte. Qui ſçait s'il en fera un bon ou mauvais uſage? Vôtre ame ne vous eſt-elle pas plus proche que vos enfans? C'eſt à elle à qui vous devez donner la principale part dans le partage de vos biens; aprés cela diſtribuez à vos enfans ce dont ils ont beſoin pour leur vie. *S. Baſile.*

S. Basile. » Ceux qui n'ont point d'enfans, prennent pour » pretexte de leur avarice, les usages necessaires » de la vie, ils veulent se servir de ce qu'ils ont, » ils ne veulent rien vendre, ni rien donner. Saint Basile leur declare, que cette disposition est contraire au respect qui est dû à la Foi de JESUS-CHRIST, & que c'est la rejetter, & se faire à soi-même une regle & une conduite contraire aux maximes de l'Evangile. Enfin il » combat le pretexte de ceux qui prétendoient » s'exempter de faire l'aumône pendant leur vie, en » leguant leur bien par testament aux pauvres. Malheureux que vous êtes, leur dit-il, vous ne voulez donc être liberal & charitable envers les hommes, que quand vous cesserez de vivre. Quelle recompense pouvez-vous esperer d'une liberalité que vous faites aprés vôtre mort? O la belle pieté de ne pratiquer les bonnes œuvres qu'avec de l'ancre & du papier! Vous vous trompez, & vous croyez accomplir le precepte de l'Evangile en mourant. Abraham ne laissera pas de vous dire alors: Mon fils, vous avez » joui des biens & des plaisirs pendant vôtre vie, vôtre action ne fait-elle pas connoître que vous » eussiez voulu être immortel pour joüir toûjours » des richesses, & que si vous l'eussiez été, vous ne vous seriez jamais souvenu du commandement de » Dieu & du precepte de l'Evangile. C'est donc à la » mort, & non pas à vous que les pauvres doivent » sçavoir gré du bien que vous leur faites. Ne vous » abusez pas, on ne trompe point Dieu, on ne se » joüe point ainsi de lui; ce qui est mort, ne s'offre » point au Sanctuaire, offrez une hostie vivante. » Celui qui n'offre que les restes des victimes, est » un ingrat. »

Saint Basile traite encore de l'aumône dans une Homelie, qu'il fit sur le sujet d'une grande famine & d'une grande secheresse. Aprés avoir décrit ces malheurs, il dit, que la dureté des riches envers les pauvres en est la cause. Les champs sont « steriles, dit-il, parce que la charité est refroidie. « Il remarque qu'on faisoit des prieres publiques, mais qu'on les faisoit si mal & avec tant de distraction, qu'elles n'étoient point exaucées; que l'on y envoyoit des enfans, au lieu qu'il faloit que les chefs des familles vinssent eux-mêmes demander à Dieu misericorde pour leurs pechez. Il rapporte l'exemple des Ninivites; il exhorte les personnes de toutes conditions à faire l'aumône selon leur pouvoir. Vous êtes pauvre, dit-il, vous en pouvez encore trouver de beaucoup plus pauvres que « vous. Vous avez du bled pour deux jours, & il « y en a qui n'en ont que pour aujourd'hui. Si vous « êtes bon & charitable, partagez également ce qui « vous reste avec celui qui n'a plus rien; ne soiez « point retenu de le donner, par le peu de bien que « vous possedez, de peur que vous ne preferiez vôtre interêt & vôtre commodité au peril commun « de plusieurs pauvres. Car quand vous n'auriez plus « qu'un pain, si un miserable vous en demande un « morceau, ne le lui refusez pas, & en le lui donnant, levez les mains vers le ciel, & dites ces justes & charitables paroles: Seigneur, je n'ai plus « que ce pain que vous voyez, & je me voi en danger de n'en avoir plus; mais je prefere vôtre commandement à mon amour propre, & du peu que j'ai « je fais charité à mon frere qui est pressé de la faim. « Donnez aussi l'aumône de vôtre côté, mon Dieu, « à vôtre serviteur, qui court risque de manquer « *S. Basile.*

S. Basile. » de vivres. Je connois vôtre bonté, j'ai confiance » en vôtre souverain pouvoir, vous ne differerez » pas long-temps le secours de vôtre main liberale, » vous répandrez pleinement dans peu de jours les » dons de vôtre magnificence. Il est certain, ajoû- » te-t-il, que ceux qui s'appuient sur la Providence » divine, imitent les puits & les fontaines, qui é- » tant épuisez ne tarissent jamais, mais poussent leur » eau avec plus de force qu'auparavant. Si vous » êtes pauvres, prêtez à interêt à Dieu, qui est ri- » che. Il represente ensuite le mal & la douleur de la faim, & il décrit d'une maniere tres-touchante l'extrémité d'un homme qui languit faute de nourriture, afin de donner plus d'horreur de la cruauté & de la barbarie des riches avares, qui laissent mourir leurs freres de faim, les pouvant assister. Il remarque que c'est particulierement dans les necessitez publiques qu'il faut faire des aumônes considerables, & qu'il faut expier ses pechez par les aumônes. Enfin, il avertit les pauvres de ne pas se jetter dans le desespoir, mais d'avoir confiance en la misericorde de Dieu, qui a rassasié les justes d'une maniere extraordinaire. Il les exhorte à souffrir avec patience comme Job, à considerer leur misere comme une épreuve de leur vertu, à rendre graces à Dieu, à donner même de leur necessaire, les assûrant que ce sont-là les moyens de faire multiplier leurs pains, comme Dieu multiplia autrefois le boisseau de farine de la Veuve de Sarepta.

On peut joindre à ces trois Sermons l'Homelie, dans laquelle il prouve, qu'il ne faut point être attaché aux biens & aux plaisirs de ce monde. Il y fait voir, que le seul soin que nous devons avoir,

est celui de nôtre ame, qu'il faut se défaire de la *S. Basile.*
passion des richesses, & faire des largesses aux pauvres. Ensuite il décrit un incendie qui avoit pensé brûler la ville : il conjure ceux qui en ont été exempts, d'assister ceux qui avoient été brûlez, & il exhorte ceux-ci à la patience par l'exemple de Job dont il explique l'histoire.

La 10. Homelie est contre la colere. Aprés avoir donné de l'horreur de cette passion, en faisant une description de ses mauvais effets, il fait voir que l'on n'a point de sujet legitime de se mettre en colere, en montrant que tous les pretextes que l'on allegue, sont faux. Le premier est l'injure qu'on croit avoir reçûë. Saint Basile fait voir, que l'on ne doit pas rendre injure pour injure, & qu'il ne faut pas imiter son ennemi, & suivre ses traces & son exemple. Il ajoûte, que quelque outrage que l'on nous fasse, il n'y a qu'à se souvenir que nous sommes terre, & que nous retournerons en terre, pour être persuadez que nous meritons toutes sortes d'opprobres & d'ignominies. Qu'en témoignant de la douceur, on se venge de son ennemi, qu'on s'acquiert la gloire d'être doux & patient, & que le silence en cette rencontre merite la récompense du ciel. Les injures sont un autre sujet de colere. Saint Basile montre qu'il est encore mal fondé, parce que ces injures sont vraies ou fausses : si elles sont vraies, on a tort de s'en fâcher ; si elles sont fausses, quand on s'en met en colere, on fait soupçonner qu'elles sont vraies. Mais il m'appelle pauvre ? Si cela est vrai, dit Saint Basile, souffrez-le ; si « cela est faux, que vous importe, il n'y a point de « honte d'être pauvre, vous estes venu tout nû au «

S. Basile. » monde, & JESUS CHRIST étant riche, a voû-
» lu paroître pauvre. Il me traite de fou & d'igno-
» rant, dira quelque autre. On a dit de plus de gran-
» des injures à JESUS-CHRIST. Mais au moins
» comment peut-on ne se pas mettre en colere,
» quand on nous maltraite, quand on nous donne
» des soufflets, qu'on nous frappe, qu'on nous dé-
» chire? JESUS-CHRIST a encore plus soufferr
» que cela, répond Saint Basile. Enfin Saint Basile prescrit des regles pour éviter la colere, comme de ne point se croire plus que les autres; d'écouter avec un esprit de Philosophe les discours d'un homme en colere; de se mettre en colere contre le peché, contre le Demon, contre l'erreur, contre les ennemis de Dieu; de pratiquer l'humilité, & de considerer la misere des hommes. Il finit par de nouvelles raisons pour détourner les hommes de la colere.

L'onziéme Homelie est contre l'envie. Dans la premiere partie il rapporte les raisons qui peuvent inspirer la haine de ce vice. Il dit que c'est un vice propre au Demon, qui ronge & qui consume celui dans lequel il se rencontre, sans qu'il en tire aucun profit, & qui est toûjours accompagné de tristesse & de chagrin; qu'un envieux est l'homme le plus malheureux du monde. Il dépeint enfin toutes les suites fâcheuses & les effets malheureux de l'envie, & il dit, que le moyen de remedier à ce vice, est de ne rien estimer de grand des choses de ce monde, de mépriser ces biens perissables, & de mettre tout son bonheur dans l'esperance de la vie future; de croire qu'il n'y a que la vertu qui soit un bien solide & veritable, & de n'en desirer point d'autre.

L'Homelie 14. eſt contre l'ivrognerie. Elle fut faite à l'occaſion d'un deſordre arrivé la veille de Pâque. Il y avoit eu apparemment quelque divertiſſement prophane, les femmes & les hommes, ſans avoir de reſpect pour la veille d'une ſi ſainte Fête, avoient fait des feſtins, les femmes avoient fait des aſſemblées, & étoient venuës danſer & chanter juſques dans les lieux où repoſoient les corps des Martyrs. Saint Baſile ayant vû ce deſordre, fut ſenſiblement touché, comme il le dit au commencement de ſon Diſcours, de ce qu'aprés tant d'exhortations, qu'aprés ſept ſemaines de jeûnes, qu'aprés avoir aſſiſté tant de fois au ſervice de l'Egliſe & aux Sermons pendant le Carême, ils avoient perdu en un ſeul jour le fruit de tant de travaux. Il dit qu'il ne ſçait s'il doit ſe taire, ou s'il doit parler; qu'il ſe tairoit, s'il ne craignoit le châtiment de Jeremie, pour avoir refuſé à prêcher à un peuple infidele & rebelle: que c'eſt l'ivrognerie qui a été la ſource de ce déreglement, que c'eſt contre ce vice qu'il faut qu'il parle. C'eſt en effet le ſujet de cette Homelie, dans laquelle il donne beaucoup d'horreur de ce crime, & en décrit tous les pernicieux effets. Sur la fin il revient à la débauche du jour precedent. Il crie contre les chanſons, contre les danſes, contre les ris exceſſifs, contre les habillemens qui ne ſont ni honnêtes, ni modeſtes; & il exhorte ceux de ſes Auditeurs qui avoient été de cette partie, à ſe guerir de l'ivrognerie par le jeûne, à chanter des Pſeaumes au lieu des chanſons libres qu'ils avoient chantées, à changer leurs ris en pleurs, & leurs danſes en genuflexions, & à quitter enfin ces habits ſomptueux & magnifiques, pour

S. Baſile.

S. Basile. en prendre de plus conformes à la modestie & à l'humilité Chrétienne.

L'Homelie vingt-deuxiéme est de l'humilité. Il commence par remarquer, que l'homme a perdu sa grandeur par le peché d'Adam, & qu'il ne peut la recouvrer que par l'humilité; que le Diable s'efforce de combattre cette vertu, & de nous en priver, en nous donnant de l'estime pour les richesses, pour les charges, & pour les belles qualitez du corps & de l'esprit. Mais il fait voir que l'homme ne se doit point glorifier de toutes ces choses qui ne sont point solides, & qui passent en un moment; que la seule veritable gloire de l'homme est de connoître Dieu, d'être bien persuadé de sa propre misere, & de croire que nous ne sommes justifiez que par la Foi de JESUS-CHRIST, & que nous devons tout donner à Dieu. Voilà le grand principe de Saint Augustin sur la grace, que Saint Basile explique en cét endroit, ajoûtant que nous ne sçaurions rien faire sans le secours & la grace de JESUS-CHRIST; que c'est une folie & une stupidité de croire, que la grace de JESUS-CHRIST est une vertu naturelle; que Saint Pierre qui avoit répondu avec un esprit d'orgueil à JESUS-CHRIST, en lui disant: *Quand tous vos Disciples seroient scandalizez, je ne le serai point*; avoit été abandonné à la foiblesse humaine, & qu'il étoit tombé dans le peché. Il parle ensuite de l'autre partie de l'humilité, qui est de ne point s'élever au dessus des autres, de ne point s'estimer plus qu'eux, & de ne point avoir du mépris pour eux à cause de leurs fautes, mais de se croire plus grand pecheur qu'eux. Il exhorte ses Auditeurs à imiter la vie de Jesus-Christ,

qui eſt une ſuite d'actions d'humilité ; il veut qu'un Chrétien imitant ſon Maître, donne des marques d'humilité dans toute ſa conduite. Il faut, dit-il, que vôtre humilité paroiſſe dans la ſimplicité de vos habits, dans la modeſtie de vos ornemens, dans la maniere de marcher, dans la frugalité de vôtre table, dans le ton de vôtre voix, dans la ſimplicité de vos ameublemens, dans l'ordre de vôtre maiſon, dans la maniere d'aborder & de ſalüer vos freres. Prenez garde de ne pas affecter dans vos diſcours & dans vos actions des manieres grandes & extraordinaires, & ſoyez affable à vos amis, doux envers vos domeſtiques, patient avec les emportez, civil avec les petits. Conſolez les affligez, viſitez les malades, ne mépriſez perſonne, ſoyez agreable dans vos demandes, gai dans vos réponſes, accommodant & facile avec tout le monde, ne vous loüez point vous-même, ne mépriſez pas ceux qui ſe louënt, cachez autant que vous pourrez vôtre merite & vôtre vertu, accuſez-vous de vos pechez, ſans attendre que les autres vous en reprennent, ne ſoyez point fâcheux ni ſeveres dans vos reprimandes, ne les faites point avec colere, ne condamnez pas vôtre prochain pour de petites fautes, ayez de la compaſſion & de la tendreſſe pour ceux qui ont peché. Enfin, faites pour n'être point loüé des hommes tout ce que les autres font pour acquerir de la gloire, & ne ſongez à plaire qu'à Dieu ſeul. Ayez enfin l'humilité, & par ce moyen vous parviendrez à la gloire, JESUS-CHRIST vous reconnoîtra pour ſon diſciple, & il vous glorifiera. *S. Baſile.*

Le ſujet de l'Homelie vingt & uniéme recitée à

S. Basile. Lacize dans une Assemblée publique, est plus composé que celui des precedentes. Il y exhorte ceux à qui il parle, à se souvenir des discours spirituels qui leur avoient été lûs le matin, pour trouver des remedes contre les tentations. Il leur recommande de n'avoir point d'égard à la condition des personnes, de considerer tous les Chrétiens comme freres, de traiter les pauvres comme les riches, & les petits comme les grands, parce qu'il n'y a que les pechez qui mettent de la difference entre les hommes. Il les détourne ensuite des trois principaux vices, qui sont la colere, l'envie & l'avarice. Il repete dans cette Homelie plusieurs choses qui se trouvent dans celles dont nous avons déja parlé. Il y remarque que ces sortes d'Assemblées se font tous les ans, afin que les Peuples qui ne peuvent pas avoir tous les jours des Predicateurs qui puissent enseigner ces choses, les apprennent au moins une fois l'an en venant à ces Fêtes publiques.

L'Homelie treiziéme est une exhortation aux Catecumenes qui different ou qui negligent de recevoir le Baptême. Il dit dans son exorde, que quoi-qu'absolument on puisse recevoir le Baptême en tout temps, neanmoins le temps de Pâque est le temps le plus propre pour le recevoir. Que c'est pour cela que l'Eglise comme une bonne Mere invite en ce temps tous les Catecumenes à recevoir le Baptême. Il les exhorte à le recevoir: premierement, parce que si les Juifs ont couru avec tant d'empressement pour recevoir le Baptême de Saint Jean, il est bien juste qu'ils témoignent encore plus d'empressement pour recevoir le Baptême de J. C. qui est bien plus grand, plus excellent, plus

plus efficace que celui de son Precurseur. Secondement, parce qu'il est dangereux de retarder, & que souvent on est surpris de la mort, & parce que sans le Baptême on n'a point de part au royaume des cieux, & que l'on ne peut être délivré de la tyrannie du Demon. Si l'on distribuoit, dit il, de l'or & de l'argent, si l'on donnoit des graces temporelles en quelque endroit, tout le monde y courroit. Pourquoi ne court-on pas au Baptême ? Si l'on promettoit de remettre toutes les dettes, qui est le debiteur qui ne courroit recevoir sa promesse ? Quand il s'agit donc d'obtenir la remission de ses pechez, quelle raison a-t-on de retarder ? Si l'on est coupable de beaucoup de fautes, la grace est promise avec plus d'abondance à ceux qui ont plus de pechez. Si l'on a peur de pecher, pourquoi se mettre en peine du temps futur ? Puisque l'on s'est bien conduit par le passé, aprés avoir vécu pour le monde, il faut vivre pour Dieu. Le Baptême est la marque à laquelle l'on connoît le Chrétien. Il change entierement les hommes. Il ne faut pas attendre à bien vivre dans sa vieillesse, c'est se mocquer de Dieu que de lui donner les dernieres années de sa vie, aprés avoir donné les premieres au Demon, au monde, aux plaisirs & aux crimes. La temperance dans la vieillesse n'est plus une vertu, c'est une marque d'impuissance, qui ne sera point recompensée. Au reste, on n'est point sûr que l'on sera en état de recevoir le Baptême, on peut mourir subitement, on peut tomber dans une maladie qui ôte la parole & le sentiment. Il est bien difficile quand on est malade, de lever la teste vers le ciel, de se lever, de se mettre

S. Basile.

S. Basile. » à genou, de prier, d'écouter ce qu'on vous enseigne, de le comprendre, d'en faire profession, » de faire un pact avec Dieu, de renoncer comme » il faut au Demon. Il n'y a que le seul amour du » libertinage qui puisse détourner de recevoir le » Baptême, parce que les loix du Christianisme punissent severement le vice, & exigent des hommes une maniere de vivre tres-reglée. Elles demandent qu'ils ayent de la droiture de cœur, de » la retenuë dans leurs paroles, de l'humilité dans » leurs pensées & dans leurs actions, & de la pureté dans leurs intentions. Elles défendent d'être emporté ni vindicatif. Elles leur commandent d'aimer » leurs ennemis, de ceder à la violence, de souffrir la persecution, de mourir au peché, de mortifier leur corps, & d'être crucifiez avec JESUS-» CHRIST. Mais, direz-vous, cela est dur & difficile ? Y a-t-il quelque bonheur dans le monde, » qu'il soit facile d'avoir ? qui a jamais emporté sans » peine une victoire ? peut-on esperer la recompense » d'un brave homme en passant sa vie dans les delices ? » peut-on obtenir le prix sans courir ? Il nous faut » entrer dans le royaume des cieux par les peines » & par les travaux : ceux qui font les œuvres du » Demon, ont-ils moins de peine que nous ? sont-ils » plus exempts de travaux, &c.

» Mais il est difficile, dites-vous, de conserver le thresor de la grace & l'innocence du Baptême ? Faut-» il refuser de recevoir un bien, de peur d'en être » privé ? Si vous veillez sur vous-mêmes, si vous êtes » fideles à faire la priere, à jeûner, à chanter des » Pseaumes, & à pratiquer les autres exercices » d'un Chrétien, vous conserverez vôtre thre-» sor. Il represente ensuite d'une maniere vive le

regret qu'auront au jour du Jugement ceux qui se verront damnez faute d'avoir reçû le Baptême. Il dépeint le desespoir où ils seront ; & il conclut de tous ces motifs, qu'il faut promptement purifier ses pechez par le Baptême. Cette exhortation convient admirablement aux Chrétiens de nôtre siecle, qui different de jour en jour à faire penitence de leurs pechez, & à quitter leurs desordres. *S. Basile.*

L'Homelie vingt-quatriéme, aux jeunes gens, sur la lecture des livres des Payens, est fort curieuse. Il ne leur défend pas absolument la lecture & l'étude des livres prophanes ; mais il veut, 1. Qu'ils ne s'y attachent pas, & qu'ils ne considerent pas cette étude comme la principale chose de la vie ; mais qu'ils soient persuadez que la principale science est celle de faire son salut, & que cette science s'apprend dans l'Ecriture sainte. 2. Qu'il faut lire les livres des Prophanes avec discernement, & ne point faire d'attention à ce qu'ils ont de mauvais, mais seulement aux exemples & aux discours qui peuvent être utiles, & porter les hommes à la vertu. Il rapporte un grand nombre d'exemples & d'instructions qu'il tire de toute sortes d'Auteurs prophanes. Voilà toutes les Homelies morales de S. Basile, il nous reste encore ses Panegyriques : car celui de Julite est plûtôt un discours moral, qu'une loüange de cette Sainte.

Dans l'Exorde du Panegyrique de Saint Gorde, Saint Basile dit, que les Chrétiens font la memoire des Saints, & loüent leurs actions pour glorifier Dieu dans ses serviteurs, pour réjoüir les justes, & pour exciter tous les Fideles à les imiter. Il remarque que les Saints n'ont pas besoin de nos

S. Basile. loüanges, qu'il suffit de rapporter leur vie, afin que leurs vertus puissent servir de modele aux autres. Il ajoûte que la noblesse de l'extraction, la famille, l'éducation, les Maîtres, font un sujet de loüange dans les Panegyriques prophanes ; mais que les Chrétiens n'ont point d'autre sujet de loüanges, que les propres vertus de ceux qu'ils louënt. Il rapporte ensuite la vie de Saint Gorde. Il dit que ce Saint étoit de Cesarée, & qu'il avoit le commandement de cent hommes dans l'armée de l'Empereur. Que de son temps il s'éleva une furieuse persecution contre l'Eglise, dont Saint Basile fait la description ; qu'alors ce Saint quitta volontairement sa charge de Capitaine, & se retira dans la solitude ; qu'aprés s'y être exercé, purifié & preparé au combat, il vint en la ville un jour que tout le peuple étoit assemblé & attentif à un spectacle public, qu'il se presenta sur le Theatre, & declara qui il étoit ; qu'ayant été mené au Tribunal du Juge, il fit profession du Christianisme ; que rien ne pût ébranler sa fermeté, qu'il marcha courageusement au supplice ; & qu'aprés s'être muni du signe de la Croix, il reçût hardiment le coup de la mort. Saint Basile décrit cette histoire d'une maniere fort eloquente, & fait dire à ce saint Martyr de tres-belles choses, & tres-dignes de sa constance. Je m'étonne qu'il n'excuse pas le zele qu'il eut de se venir presenter lui-même au combat, qui paroît être contraire à la prudence Chrétienne, aux regles de l'Eglise, & aux sentimens des Saints Peres. On croit que ce Saint souffrit le martyre sous Licinius.

L'histoire des Quarante Martyrs rapportée dans l'Homelie suivante, est encore arrivée sous cet

Empereur. Saint Basile commence en disant, qu'on ne sçauroit trop louër les Martyrs, pour les trois raisons qu'il avoit alleguées dans le Panegyrique precedent. La premiere, pour témoigner par ce souvenir que nous avons de ceux qui ont été serviteurs de Dieu, le respect que nous devons à nôtre commun Maître; la seconde, afin de devenir Martyrs de nôtre volonté, en publiant les loüanges des Martyrs; & la derniere, afin que les hommes se portent à imiter leurs vertus. *S. Basile.*

Ces 40. Martyrs étoient quarante Soldats, qui étant à Sebaste pendant la persecution de Licinius, declarerent qu'ils étoient Chrétiens. Comme le Gouverneur de la ville vit qu'on ne pouvoit ébranler leur fermeté, ni les faire changer de Religion, il ordonna qu'on les exposeroit la nuit tout nuds à la rigueur de l'air, dans un temps que l'étang proche la ville étoit entierement glacé. Ils se resolurent tous à souffrir constamment ce supplice: un d'eux neanmoins vaincu par la douleur renonça à la Foi de JESUS-CHRIST; mais il perdit son ame, & ne pût sauver sa vie: car il n'eut pas plûtôt été mis dans de l'eau tiede pour être réchauffé, qu'il expira. Dieu permit cependant, que le nombre des quarante Martyrs fût complet, & un de leurs gardes ayant apperçû des Anges qui leur distribuoient à chacun une couronne, fit profession d'être Chrétien, & se mit de leur nombre, & fut baptizé dans son sang, & sauvé par sa Foi. Le lendemain matin on les brûla tous, & on jetta les cendres dans la riviere. Voilà l'histoire des quarante Martyrs, ainsi qu'elle est rapportée par Saint Basile. On croit communément que ce fut dans l'étang qu'ils furent exposez pendant la nuit:

S. Basile. mais on a mal entendu les paroles de Saint Basile, qui dit nettement, qu'ils furent exposez à l'air au milieu de la ville, dans le temps que l'étang qui étoit auprés, étoit entierement glacé. Voilà ce qui a fait la confusion. Il ajoûte une circonstance notable, que la mere d'un de ces quarante Martyrs exhortoit son fils à souffrir courageusement. Il dit enfin, que ces quarante Martyrs protegent la ville de Cesarée; que les Chrétiens peuvent trouver du secours dans leurs prieres. Que si l'on souhaite avec ardeur qu'un seul Martyr prie pour nous, on doit encore plus demander l'intercession de 40. Que soit que l'on soit dans l'affliction, ou que l'on soit dans la joye, il est bon d'avoir recours à eux, ou pour être délivré du mal, ou pour demeurer dans la prosperité; qu'ils écoutent les prieres des meres qui prient pour leurs enfans, des femmes qui demandent le retour ou la gueriſon de leurs maris. Prions donc avec ces Martyrs, dit-il en finissant, joignons nos prieres aux leurs.

Dans le Panegyrique du Martyr Mamas, qui est le vingt-cinquiéme, il loüe ce saint Martyr qui avoit été Berger. Comme il avoit apparemment peu de chose à dire sur lui, il s'étend dans cette Homelie sur les loüanges des Pasteurs, & il fait le Catalogue des grands Hommes qui ont conduit des troupeaux. Sur la fin il fait une digression contre les Ariens. On croit que ce Mamas a souffert sous l'Empereur Aurelien.

La loüange du Martyr Barlaam est un Discours fort court, dans lequel on loüe ce genereux Confesseur, qui avoit souffert constamment que sa main fût brûlée, plûtôt que de laisser tomber de l'encens

dans une cassolette qui étoit sur l'autel prophane d'une Idole. *S. Basile.*

Les Traitez Ascetiques de Saint Basile sont des Ouvrages tres-utiles, non seulement aux Moines, mais aussi à tous ceux qui font profession de piete, & contiennent des regles de la Morale de JESUS-CHRIST, qui conviennent à tout le monde.

Les trois premiers Traitez qui sont à la tête des Ascetiques, sont des Discours separez qui n'y ont aucun rapport, quoi-que le premier porte le titre de Preface des Ascetiques. C'est une exhortation à ceux qui ont embrassé la vie monastique, par laquelle il leur veut persuader qu'ils sont engagez comme des soldats dans une milice spirituelle, & qu'ils en doivent remplir tous les devoirs. Le second est une exhortation à la vie monastique, où il represente les avantages du Celibat & des pratiques de la Religion.

Le troisiéme, qui est intitulé *De la vie Religieuse*, contient plusieurs preceptes qui concernent les Religieux.

Ces trois Traitez sont des Discours separez; mais les deux suivans de la Foi & du Jugement, sont la Preface ou le premier livre des Ascetiques. Il faut commencer par le livre du Jugement, y joindre celui de la Foi qui finit par la petite Preface des Ascetiques; & tout cela ne compose qu'une seule Preface de tout l'Ouvrage. Il y declare, qu'ayant été élevé dans la Religion Chrétienne, & instruit dés sa jeunesse de la doctrine des livres saints, quand il est parvenu à l'âge de maturité, il a reconnu qu'il y avoit beaucoup d'union parmi les Professeurs des Sciences & des Arts; mais qu'il a trou-

S. Basile vé de grandes divisions dans l'Eglise de JESUS-CHRIST; qu'il a été quelque temps en doute du parti qu'il devoit prendre; qu'en meditant sur ce sujet il a reconnu, que le plus grand mal étoit le schisme & la division, qui venoit de l'ignorance & des pechez de ceux qui n'obeïssoient pas aux commandemens de Dieu, & qui ne suivoient point sa loi. Qu'ayant ensuite fait reflexion sur les jugemens terribles de Dieu sur ces personnes, il s'est crû obligé de s'attacher à la Foi de l'Eglise, & de mediter les preceptes de l'Ecriture sainte, sur les mœurs & sur la conduite des hommes. Qu'étant donc persuadé, qu'il n'y a que la Foi operante par la charité, qui serve de quelque chose, il a crû qu'il étoit necessaire, aprés avoir expliqué la Foi de l'Eglise, & la doctrine que l'on doit avoir touchant la Trinité, de faire un livre des Mœurs.

Cette fin du livre du Jugement, fait voir qu'il étoit suivi du Traité de la Foi, dans lequel aprés avoir dit plusieurs belles choses, touchant la vertu de la Foi, il expose la doctrine de l'Eglise, & fait profession de la divinité du Fils & du S. Esprit, qu'il dit être de même substance que le Pere. Il exhorte ceux à qui il écrit, de s'en tenir à la simplicité de cette Foi, appuyée sur l'autorité de l'Ecriture sainte, & il prie Dieu qu'ils y demeurent toûjours inviolablement attachez. Enfin aprés avoir expliqué cette Foi, il declare qu'il a ramassé en un seul corps plusieurs preceptes tirez du nouveau Testament.

Ces preceptes sont compris en quatre-vingts Regles, divisées en plusieurs chapitres. Il faut y joindre les 84. grandes Regles & les 313. petites, qui sont des réponses à plusieurs questions & réponses

morales, qui comprennent tout ce qu'il y a de plus excellent dans la Morale Chrétienne. Voilà ce qui compose tout le corps des Ethiques ou des Ascetiques de S. Basile divisez en deux livres, comme nous avons remarqué. On les peut consulter touchant tous les devoirs & toutes les actions de la vie Chrétienne. Ils peuvent être utiles à tous les états, & l'on peut dire que Saint Basile y a ramassé & mis en ordre tout ce qu'il y a de pratique dans l'Evangile. C'est pourquoi Photius a raison de dire, que quiconque suivra ces preceptes, sera indubitablement sauvé. *S. Basile.*

Le livre de l'Instruction des Moines & les Constitutions Monastiques sont deux Ouvrages separez des Ascetiques, qui contiennent plusieurs preceptes & plusieurs reglemens pour des Moines, qui ne sont pas si generaux, ni si utiles à tout le monde, que le Traité de Morale.

Pour connoître l'esprit & la doctrine de Saint Basile, nous ne pouvons pas mieux nous adresser qu'à son fidele ami Saint Gregoire de Nazianze. Voici donc comme il en parle. Il compare son eloquence à une trompette qui retentit dans les airs, à une parole divine qui se seroit répanduë par toute la terre, & à un tourbillon merveilleux, excité d'une maniere toute surprenante. Il dit, qu'il a penetré les secrets les plus cachez de l'Ecriture sainte, qu'il s'en est servi pour instruire tous les hommes, & pour leur faire perdre le goût des choses presentes, pour n'aimer que les futures. Que ses Ecrits sont l'objet de l'admiration de toutes sortes de personnes, le plaisir & l'étude de toutes les personnes de merite. Les Auteurs qui ont écrit aprés lui, dit-il, ne disent rien qu'ils ne l'ayent tiré

S. Basile. de ses Ouvrages : on neglige les anciens, on ne s'attache qu'à ce qu'il a dit de nouveau. Enfin il suffit seul pour devenir habile.

» Quand je lis son Traité de la Creation, ajoûte Saint Gregoire, il me semble que je suis avec » le Createur. Quand je tombe sur les Livres qu'» il a composez contre les Heretiques, il me sem» ble voir le feu de Sodome qui reduit en cendres » ces langues criminelles. Quand je parcours ce » qu'il a écrit du Saint Esprit, je reconnois le » Dieu que je possede, & je ne fais point de diffi» culté de publier hardiment la verité. Quand je » lis les explications de l'Ecriture qu'il a faites » pour les simples, je comprens des abysmes pro» fonds de mysteres. Quand j'entends ses loüanges » des Martyrs, je mépriſe mon corps ? il me sem» ble que je suis avec ceux qu'il loüe, & je me » sens excité au combat. Quand je me mets à lire » les Discours qu'il a écrits touchant les mœurs » & la maniere de bien vivre, mon cœur & mon » ame se purifient pour devenir le temple du Saint » Esprit. Ils me corrigent, ils m'instruisent, ils » me changent, & me portent à la vertu. Qu'on ne croie pas que S. Gregoire de Nazianze, en disant ceci, exagere en Orateur, ou qu'il flatte en ami. Ce qu'il dit est tres-veritable, & il n'y a point d'Auteurs, dont les Ecrits fassent plus d'impression, que ceux de Saint Basile. Il décrit les choses si vivement, il explique ses raisons avec tant de force, il les pousse si vigoureusement, il fait des portraits si horribles du vice, des exhortations si persuasives à la vertu, des instructions si amples & si profitables, qu'il est impossible de lire ses Ecrits, qu'on ne se sente instruit & persuadé de la verité, & qu'on

ne conçoive de l'amour pour la vertu, & de la haine contre le vice. Ses Discours ne sont point vuides de pensées, & remplis de mots, comme la plûpart de ceux des Orateurs. L'eloquence y est jointe à la doctrine, ils instruisent, ils divertissent, ils touchent tout ensemble. Sa diction est pure & significative. Ses expressions sont sublimes, son style est elegant, net & persuasif; son discours paroît toûjours naturel, coulant & sans affectation : il persuade agreablement, il explique les choses avec tant de netteté, il leur sçait donner un tour si vraisemblable, qu'on peut le prendre pour un modele, qui approche de Demosthene & des plus habiles Orateurs de l'Antiquité, au jugement du sçavant Photius. Et même, si nous en croyons Erasme, il l'emporte sur les anciens Orateurs Grecs, & est exempt de leurs defauts. Il étoit propre à tous les genres de composition. Ses Commentaires sur l'Ecriture sont tres-instructifs & tres-naturels. Il excelle dans les Panegyriques. La force & la subtilité de son raisonnement paroît dans ses Traitez de Controverse; ses Discours de Morale sont instructifs & touchans. Enfin, quoi-que ses Ascetiques n'ayent pas la même élevation que ses autres Ouvrages, l'on y trouve la même pureté de diction, & la même netteté: la methode qu'il y a gardée, les rend neanmoins quelquefois un peu obscurs. Enfin, quelque sujet qu'il traite, il le fait toûjours d'une maniere tres-sçavante. Il avoit toutes les qualitez d'un Theologien, sçachant parfaitement l'Ecriture sainte, la tradition des Peres & les Canons de l'Eglise. Il étoit tres-habile Rhetoricien, tres-profond Philosophe, tres-subtil Logicien. Il sçavoit même les Mathe-

S. Basile.

S. Basile. matiques, & ſes maladies continuelles l'avoient rendu Medecin. Il poſſedoit les belles lettres en perfection, & s'en ſervoit fort à propos. Il ſçavoit tout ce qu'il y a de plus curieux dans les Poëtes, dans les Hiſtoriens & dans les Orateurs prophanes, comme on le peut voir en pluſieurs endroits de ſes Ecrits, & principalement dans ſon petit Traité de la lecture des Auteurs prophanes. Enfin, ce qui eſt admirable, il avoit joint à cette érudition une profonde pieté, & une prudence ſinguliere. Il étoit doux & affable à tout le monde, charitable envers les pauvres, & compatiſſant au malheur des autres. Il a été accuſé d'être ſuperbe; mais Saint Gregoire de Nazianze qui l'a lui-même ſoupçonné de ce vice, l'en juſtifie dans ſon Panegyrique. Il a été d'une ſanté tres-foible, & ſujet à pluſieurs maladies. Il en parle dans la plûpart de ſes lettres, & même dans quelques-unes de ſes Homelies. Saint Gregoire de Nazianze nous apprend qu'il étoit pâle, qu'il portoit toûjours une grande barbe, qu'il étoit reſervé dans ſes paroles, qu'il étoit ſouvent réveur & penſif, & qu'il avoit une maniere particuliere dans ſes habillemens, dans ſon lit & dans ſon manger, que quelques-uns voulurent imiter aprés ſa mort.

La doctrine de Saint Baſile eſt tres-pure & tres-orthodoxe. Il a expliqué clairement, & prouvé invinciblement le myſtere de la Trinité, contre les Heretiques. Quoi-que dans les commencemens il ſe ſoit ménagé dans ſes expreſſions ſur la divinité du Saint Eſprit, il en a toûjours fait profeſſion, il n'a jamais dit le contraire de ce qu'il penſoit. Il n'a point pris d'autre précau-

tion que de se taire là-dessus, quand il n'a pas crû qu'il fût necessaire d'en parler, ou qu'il a jugé que cela ne serviroit de rien. Il est un de ceux qui s'est le plus tourmenté, pour distinguer en Dieu trois hypostases, c'est à dire, à prouver que l'hypostase & la personne signifient la même chose. A l'égard du mystere de l'Incarnation, il a reconnu en JESUS-CHRIST deux natures sans confusion, & cependant unies dans une même personne. Il a rejetté l'erreur des Apollinaristes & des Theopaschites, & a soûtenu avec l'Eglise, que les proprietez de la nature humaine ne conviennent point à la divinité. Il a dit plusieurs fois que la cause & le sujet pour lesquels le Fils de Dieu s'étoit fait homme, étoit le salut & la redemption du genre humain souïllé par le peché d'Adam. Il a connu la grandeur de cette chûte, & les effets malheureux qu'elle a produits, comme la concupiscence, les maladies, la mort, &c. Il a établi la necessité de la grace de JESUS-CHRIST, sans laquelle il est impossible de faire le bien. Il est celui des Peres Grecs qui en a parlé le plus clairement, & qui a le moins donné au libre arbitre, quoi-qu'il le reconnoisse. Il a admis l'efficace & la necessité du Baptême. Il a pourtant crû que ce Sacrement pouvoit se suppléer par la Foi & par la charité, & par le Baptême de sang, & qu'il ne servoit de rien, à moins que l'on n'eût la Foi, & qu'on ne fût bien disposé pour le recevoir. Il a fait mention de l'Onction qui l'accompagnoit, & approuvé les ceremonies qu'on y joint. Il a appellé l'Eucaristie, le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. Quoi-qu'il soit d'avis qu'il faut communier souvent, il demande neanmoins de saintes dispositions dans ceux qui reçoivent ce

S. Basile.

S. Basile. Mystere. Il parle des ceremonies & des prieres dont on se sert pour l'offrir, & de la maniere dont on la distribuë aux Fideles : il remarque qu'ils l'emportoient & la reservoient chez eux, & qu'ils la croyoient toûjours consacrée Il a loüé le jeûne, & a parlé de celui du Carême comme d'un jeûne d'obligation. Il a même marqué qu'il étoit accompagné d'abstinence de viande. Il parle de l'usage d'invoquer les Saints & les Martyrs. Il est persuadé qu'ils prient pour nous, & que leur intercession est tres-utile. Il a preferé le celibat au mariage. Il a approuvé les vœux & l'état monastique. Il a reconnu l'autorité des Traditions aussi-bien que celle de l'Ecriture. Il a neanmoins quelques sentimens particuliers, comme quand il soûtient dans l'Homelie premiere de la Creation, que les Anges ont été creez long-temps avant le monde, & quand il pretend en un autre endroit, que tous les hommes seront purifiez au jour du Jugement par le feu. Mais ces sortes d'erreurs legeres sont en tres-petit nombre dans cét Auteur. On lui reproche encore quelques expressions qui paroissent outrées ou peu exactes ; mais il est aisé d'y donner un bon sens. Je ne m'arrête point à faire un plus grand détail de ses sentimens, que j'ai expliquez assez au long dans les Extraits de ses Ouvrages. Je finis donc en faisant le Catalogue des Traductions & des Editions des OEuvres de ce Pere.

La premiere Edition des OEuvres de S. Basile en Grec, est celle de Froben Imprimeur à Bâle, de l'an 1532. Elle contient les Homelies sur la Creation & sur les Pseaumes, vingt-neuf Homelies diverses, le Livre du S. Esprit, & quelques lettres. Elle fut suivie de l'Edition de Venise, faite

par Sabius l'an 1537. dans laquelle on a ajoûté les trois premiers livres contre Eunomius. *S. Basile.*

Enfin l'an 1551. presque toutes les OEuvres de S. Basile furent imprimées en Grec à Paris, par les soins de Janus Cornarius.

Ce même homme les fit imprimer en Latin chez Froben l'an 1549.

Wolfang Muscule en fit faire une nouvelle Edition à Bâle en 1565. chez Oporin, & y ajoûta les Commentaires sur Isaïe, & vingt lettres. Godefroi Tilman, Chartreux de Paris, est le premier des Catholiques, qui ait donné ses soins pour faire faire une Edition Latine des OEuvres de Saint Basile. Il revit & corrigea les versions, en fit de nouvelles de quelques Ouvrages, & fit une Edition Latine de Saint Basile plus ample que toutes les precedentes, qui fut imprimée à Paris en 1566. & reimprimée à Anvers en 1578. & à Paris chez Sonnius en 1603. Cette Edition est la plus ample de toutes les Editions Latines de ce Pere.

La premiere Edition Grecque & Latine est de l'an 1618. imprimée à Paris en trois volumes. Le texte Grec s'y trouve corrigé sur plusieurs Manuscrits d'Angleterre, & sur quelques-uns de la Bibliotheque du Roi. L'on trouve à la fin du 3. volume les Notes de Fronton du Duc, & celles de Morel, avec des diversitez de leçons, recueillies par Schottus. La derniere Edition de 1638. est moins belle & moins correcte que la precedente. Elle contient aussi plus de deux cens lettres, qui n'avoient point encore été imprimées.

Outre ces Editions de la plûpart ou de toutes les OEuvres de S. Basile, on trouve encore quelques

S. Basile. Traitez particuliers imprimez ſeparément, ſoit en Grec, ſoit en Latin, & ces Editions ne ſont pas à negliger, parce qu'ordinairement les grandes ſont faites ſur celles-ci; mais il eſt difficile de les ramaſſer toutes. Voici celles que nous avons pû trouver. Les Homelies ſur la Creation, de la verſion d'Euſtathe, imprimées à Paris chez Badius par les ſoins de Faber en 1520. Quelques Homelies traduites par Volaterran imprimées à Cologne en 1531. Les Aſcetiques traduits par Fuman, chez Gryphe en 1540. Les Regles en 1575 à Cologne, & tous les Aſcetiques en 1560. Le livre du Saint Eſprit traduit par Eraſme à Bâle en 1532. Les Homelies ſur la Creation à Lipſic en 1566. Les livres contre Eunomius de la verſion de Theodore de Beze en 1520. Le Diſcours du Jeûne à Paris en 1613. à Rome en 1532. par Galeſinius. L'Homelie ſur la Nativité, & de la Colere, en Grec, à Paris en 1587. Celle de l'Ivrognerie à Hanover en 1594. L'Homelie ſur les Quarante Martyrs Grecque & Latine, par Stenius à Heildeberg en 1614. & avec les Notes de Voſſius à Mayence en 1604. La lettre de la Communion eſt dans le même volume. La premiere lettre à Saint Gregoire, à Paris en 1561. de la traduction de Budée. Quelques lettres Grecques à Veniſe en 1499. d'autres à Paris & Haguenau en 1528. Quelques lettres choiſies par Stenius à Paris en 1531. La lettre à la Vierge ſur ſa chûte par Cartenus, à Paris en 1574. Les Epîtres Canoniques avec Balſamon en 1561. Les lettres de Julien, à Amſterdam en 1567. La lettre ou le Traité de la lecture des Auteurs prophanes à Straſbourg en 1507. à Bâle en 1532. à Paris en 1533. & 1621. à Rome en 1594. Le Traité de la Vie Solitaire à Paris en 1631.

1631. La Liturgie en Latin de la verſion d'Hervet à Veniſe en 1548. *in octavo*. En Grec dans la même ville, l'an 1601. & 1620. à Anvers, & à Paris en 1560. Celle de Maſius chez Plantin en 1569. Celle du Maronite Scialag à Auſbourg en 1604. La Grammaire à Florence en 1513. à Bâle en 1562. & en 1585. *in octavo*. Les Diſcours recueillis de Saint Baſile par Simeon Logothete ou Metaphraſte chez Morel en 1556. 1558. & à Francfort en 1598. L'Homelie troiſiéme du jeûne, & l'Homelie ſur le 8. chapitre des Proverbes, donnée par Monſieur Cotelier dans ſon premier volume des Monumens Grecs, & quelques lettres dans le troiſiéme. *S. Baſile.*

Il ne reſte plus qu'à dire un mot des Traducteurs des OEuvres de Saint Baſile. Rufin a fait en Latin un abregé de ſes Regles Aſcetiques. Euſtathe & Denys le Petit ont traduit les Homelies ſur la Creation. Aprés eux Argyropile a auſſi traduit cét Ouvrage, & ſa traduction revûë par Tilman eſt celle qui ſe trouve dans l'Edition Grecque & Latine. Les Homelies du jeûne, & celles ſur Iſaïe, & les livres du S. Eſprit ſont de la traduction d'Eraſme. La Traduction de la premiere Homelie contre l'avarice eſt de Volaterran. Le livre de la Virginité a été traduit par Ambroiſe Camaldule.

Beze & George de Trebizonde ont traduit les livres contre Eunomius. Les Aſcetiques ſont de la traduction de Fumancelle; les lettres à Amphilochius, d'Hervet; celle de la lettre à Chilon de Tilman. Les dernieres lettres ont été traduites par Hoëſchelius. Le Pere Combefis a fait imprimer en 1674 la traduction des Sermons de Saint Baſile. Heureux s'il eût auſſi bien parlé Latin, comme il entendoit bien le Grec. Ce même Pere a

S. Basile. fait avant sa mort une revûë du texte Grec de tous les Ouvrages de Saint Basile & de leurs versions, que l'on a fait imprimer à Paris en 1679. Cét Ouvrage peut être d'une grande utilité pour faire une nouvelle Edition de Saint Basile. Il seroit tres avantageux à l'Eglise & à la Republique des lettres, que quelqu'un voulût en entreprendre une. On peut dire generalement que toutes les traductions dont nous avons parlé, sont pleines de fautes, les unes plus, les autres moins. Il faudroit en corriger quelques-unes exactement, & en refaire d'autres; revoir & corriger le texte Grec sur plusieurs Manuscrits, disposer les Ouvrages à peu prés comme nous avons fait dans nos extraits, & y joindre quelques Notes pour expliquer le texte, & quelques Observations sur l'Histoire & sur la Discipline. C'est un Ouvrage que j'entreprendrois volontiers, si Dieu m'en donnoit la force, & que je crusse qu'il fût bien reçû du Public, & que quelque Imprimeur en voulût faire la dépense. On voit tous les jours une foule de petits livres Françoisqui paroissent en public, & l'on ne voit presque point imprimer d'Ouvrage ancien, soit Grec, soit Latin. Il est vrai que les Libraires disent que ce n'est pas leur faute, que c'est celle du Public. Que les premiers se vendent & se debitent, & qu'ils en sont enrichis; au lieu que les derniers demeurent dans les boutiques, & sont souvent cause de leur ruine. C'est donc à la bizarrerie des hommes de ce siecle qu'il faut s'en prendre. On a perdu le goût de l'antiquité, il n'y a plus que la nouveauté qui plaise. La vraye & la solide erudition n'est plus dutemps; on se contente de sçavoir les choses superficiellement. On ne fait plus d'étude solide; on apprend l'an-

tiquité dans les nouveaux, & il eſt rare qu'on remonte juſqu'à la ſource. C'eſt un malheur tres-déplorable pour la Republique des lettres, & il eſt bien à craindre que cette étude ſuperficielle ne nous jette dans un état pire que l'ignorance & la barbarie des ſiecles precedens. Mais puiſque les livres François ont du debit, on devroit au moins traduire en François la plûpart des lettres & des Homelies Morales de Saint Baſile, qui ne ſeroient pas moins utiles, & plus agreables que les livres Aſcetiques qui ont été traduits par Monſieur Hermant, qui a auſſi écrit en François la Vie de ce Saint d'une maniere tres-exacte & tres-ſçavante. *S. Baſile.*

SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE.

SAINT Gregoire de Nazianze naquit dans cette ville l'an 318. Son pere appellé Gregoire avoit été engagé dans la ſecte de certains Heretiques qu'on appelloit Hypſiſtaires, parce qu'ils faiſoient profeſſion de n'adorer que le grand Dieu, & obſervoient neanmoins les ceremonies des Payens & des Juifs. Sa femme Nonne le convertit, & le fit baptizer par *S. Gregoire de Nazianze.*

S. Gregoire de Nazianze.

Leonce Evêque de Cesarée en Cappadoce, dans le temps que l'on assembloit le Concile de Nicée. Peu de temps aprés il fut choisi pour être Evêque de Nazianze, & il gouverna cette Eglise pendant quarante-cinq ans. Son fils Gregoire s'appliqua à l'étude des belles lettres. Il commença ses études en Palestine, de là il vint à Alexandrie où il étudia la Rhetorique; & enfin pour se perfectionner il alla à Athenes vers la fin de l'an 344. Aprés y avoir demeuré quelque temps avec Saint Basile, il en partit aprés lui pour revenir en son pays. Il se fit baptizer, & prit soin des affaires de son pere; il se retira ensuite avec son ami S. Basile dans la solitude du Pont; mais il fut obligé de sortir de cette retraite pour venir au secours de son pere. Ce bon homme s'étant laissé surprendre, avoit signé la Formule de Foi de Constantinople. Les Moines & les autres Catholiques de son Evêché s'étoient separez de sa Communion, & la division eût continué, si S. Gregoire le fils étant venu à Nazianze, n'y eût rétabli la paix. Ce fut dans ce voyage qu'il fut ordonné Prêtre par son pere. Aprés qu'il eut réüni les esprits, il retourna dans sa retraite; il en sortoit neanmoins quelquefois pour prêcher le peuple.

S. Basile étant Evêque de Cesarée, l'ordonna, comme nous avons dit, Evêque d'une petite ville appellée Sasime; mais il se déplût bien-tôt dans un séjour si ennuyeux, & en sortit fort en colere contre son ami. Il retourna à Nazianze où on l'obligea de prendre le soin de l'Eglise de Nazianze, avec son pere, & d'en être comme le Coadjuteur. Il le fit, à la charge qu'il ne seroit pas son successeur. C'est pourquoi son pere étant mort, il se retira de Nazianze, de

peur d'y estre retenu de force. Il vint à Seleucie, & de là à Constantinople. Il arriva dans cette ville vers l'an 376. il la trouva pleine d'Ariens, qui soulleverent presque toute la ville contre lui. Il entra dans l'Eglise d'Anastasie, qui estoit la seule qui restoit pour lors aux Orthodoxes; il se mit à leur tête, & prit soin d'instruire & de conserver ce petit troupeau. Comme il étoit fort éloquent, il convertit en peu de temps quantité d'Ariens, & augmenta le nombre des Catholiques. Pierre d'Alexandrie ayant appris le succés avec lequel il travailloit, lui écrivit des lettres fort avantageuses & fort sinceres, & le confirma dans l'Evêché de Constantinople. Les choses étant en cét état, un nommé Maxime Philosophe Cynique se mit en tête de se faire Evêque. Et ayant trouvé un Prêtre qui se joignit avec lui, il gagna Pierre d'Alexandrie, qui l'ordonna Evêque de Constantinople. Il y vint ensuite l'an 379. avec quelques Matelots, accompagné de quelques Evêques d'Egypte, & il entra de force dans l'Eglise. Le Clergé & le peuple affectionnez à S. Gregoire de Nazianze coururent à l'Eglise, & en chasserent ce Maxime, qui alla trouver l'Empereur Theodose. Mais n'ayant pas été reçû favorablement, il fut contraint de retourner à Alexandrie, où il fit tout ce qu'il pût pour s'emparer du Siege de cette ville. N'y ayant pas mieux réüssi qu'à Constantinople, il se retira en Occident, & se presenta au Concile d'Aquilée, où il montra les lettres de Communion qu'il avoit de Pierre d'Alexandrie; & comme l'Occident se gouvernoit entierement dans les choses qui concernoient l'Orient, par l'Eglise d'Alexandrie, il y fut bien reçû, & le Concile écrivit en sa faveur à l'Empereur.

S. Gregoire de Nazianze.

S. Gregoire de Nazianze.

Cependant Saint Gregoire qui aimoit la retraite, dit adieu à son peuple, leur recommandant de garder la doctrine de la Trinité, & de se souvenir de lui. Mais son peuple ne pouvant se resoudre à le laisser sortir, il fut obligé de leur promettre qu'il demeureroit à Constantinople jusqu'à la venuë des Evêques, qui devoient bien-tost s'y assembler. L'Empereur Theodose ayant fait son entrée à Constantinople au mois de Novembre 380. chassa des Eglises Demophile Evêque Arien, & fit entrer S. Gregoire dans la grande Eglise. Le peuple le pressa de prendre sa place dans le Siege Episcopal ; mais il ne voulut point le faire, & pour appaiser le tumulte & les acclamations des assistans, il leur dit sagement qu'il faloit avant toutes choses rendre graces à Dieu du bonheur qui arrivoit à l'Eglise. Il continua ensuite à gouverner l'Eglise de Constantinople, & il fut confirmé dans ce Siege par l'autorité du premier Concile de Constantinople, dont Melece étoit le chef ; mais aprés sa mort les Evêques d'Orient qui l'avoient soûtenu jusques alors, commencerent à murmurer contre son ordination, mécontens de ce qu'il avoit desapprouvé l'ordination de Flavien en la place de Melece. Quand il en eut entendu parler, il leur proposa de se retirer. Cette proposition fut reçûë avec plus de facilité qu'il ne l'esperoit, & il fut obligé de se démettre entierement de l'Evêché de Constantinople. Les Egyptiens étant arrivez, il le fit avec beaucoup de generosité ; quoi-qu'il eût un regret extréme de quitter sa chere Eglise, il n'en a jamais parlé depuis qu'avec douleur, & il a témoigné une espece d'indignation contre les Evêques qui l'avoient chassé de ce Siege. Il se retira d'abord à Nazianze, où il mourut vers la fin de

l'an trois cens quatre-vingts-neuf.

S. Gregoire de Nazianze.

Les principaux Ecrits de ce Pere sont ses Discours ou ses Sermons, qui sont composez avec beaucoup d'art & d'éloquence. Nous en avons presentement cinquante-cinq.

Le premier est un Discours Apologetique, dans lequel il rend raison de sa retraite dans le Pont, aussitôt aprés qu'il fut ordonné Prêtre, & de son retour à Nazianze. Il s'étoit enfui de peur d'être fait Evêque ; c'est pour cela qu'il blâme dans ce Discours ceux qui veulent tout d'un coup monter à l'Episcopat, & qui briguent cette dignité. *J'ai honte*, dit-il, *de ceux qui n'estant pas plus parfaits que les autres, (hé plût à Dieu qu'ils ne fussent pas pires) osent avec des mains sacrileges & avec un esprit prophane s'approcher des saints Mysteres, & qui veulent entrer dans la souveraine dignité du Sacerdoce, n'étant pas même en état de s'approcher des choses saintes. Ils se pressent, ils se tourmentent pour avoir accés à la Table sacrée, ne la considerant pas comme un emploi qui engage à la vertu, mais comme un moien de vivre à son aise. De sorte qu'ils ne songent pas à s'acquitter de leur devoir d'une maniere irreprehensible, mais à exercer une domination qui ne soit sujette à personne. Jamais cette ambition n'a regné davantage dans l'Eglise de* JESUS-CHRIST, *qu'elle y domine à present. Ce seroit en vain que nous nous efforcerions de l'arrêter : mais une partie de nôtre pieté consiste à la déteſter & en avoir honte.* Il décrit ensuite fort éloquemment les difficultez & les peines de l'Episcopat. Il dit que cette charge est bien plus grande & plus penible, qu'on s'imagine. Qu'il est tres-difficile de gouverner les ames ; que la chose du mon-

S. Gregoire de Nazianze.

de la plus grande & la plus rare, eſt de ſçavoir bien commander ; que rien n'eſt plus dangereux que d'être obligé de répondre des autres ; qu'un Evêque ne doit pas ſeulement être exempt de défaut, mais qu'il doit être fort vertueux ; qu'il doit ſe perfectionner de jour en jour, & que la vertu lui doit être naturelle, parce qu'elle ne durera gueres, ſi elle eſt forcée. Que la ſcience de gouverner les hommes ſans violence ni ſans crainte, eſt la ſcience des ſciences, *ars artium, ſcientia ſcientiarum*. Qu'il eſt infiniment plus difficile de traiter les ames, que de guerir les maladies du corps, parce que la gueriſon de l'ame dépend entierement de la volonté du malade. Que l'on permet au Medecin du corps d'emploier le fer & le feu, & les medicamens les plus violens pour obtenir la ſanté du corps ; mais que l'amour propre empêche les pecheurs de ſouffrir de ces ſortes de remedes, quand il s'agit de guerir leurs ames : qu'ils les fuient, qu'ils ſont conſtans pour demeurer dans leur peché, & artificieux pour empêcher leur gueriſon. Qu'ils cachent leurs pechez, ou qu'ils les excuſent, ou qu'il les ſoûtiennent effrontément. Que les Medecins du corps connoiſſent par des ſignes exterieurs & ſenſibles les maladies qu'ils entreprennent de guerir ; mais que les Medecins des ames ont à guerir des maladies inviſibles & cachées. Que la fin de la Medecine des corps eſt de rendre la ſanté qui met les hommes en état de joüir des biens & des plaiſirs du monde ; qu'au contraire la fin de la Medecine ſpirituelle eſt de détacher l'homme de ce monde pour l'attacher à Dieu. Que c'eſt pour cela que Dieu s'eſt fait homme, & qu'il a tant ſouffert ſur la terre. Il conclut de tout ceci, que la profeſſion de Medecin

spirituel est bien plus difficile à exercer que la Me- *S. Gregoi-*
decine ordinaire. Il ajoûte encore pour prouver la *re de Na-*
même chose, la grande diversité des maladies spi- *zianze.*
rituelles, & les differentes dispositions de ceux qu'il
faut guerir, qui demandent une infinité de reme-
des differens. Les uns, dit-il, veulent être corri- «
gez par les paroles, les autres par l'exemple. Il faut «
presser les uns, & retenir les autres. Les loüanges «
sont utiles aux uns, les autres ont besoin de re- «
primandes. Il y en a qu'il faut exhorter, & il y «
en a d'autres à qui il faut faire des reproches. Les «
uns doivent être repris en secret, les autres en pu- «
blic. Il y en a qui doivent être punis severement des «
moindres fautes, les autres doivent être traitez dou- «
cement. Il faut effrayer les uns par la crainte du Ju- «
gement, & attirer les autres par l'esperance de la «
misericorde. En un mot, il faut garder toûjours une «
moderation tres-grande, & éviter tous les excés. En- «
fin il represente les difficultez qu'il y a de s'acquit- «
ter dignement de la predication, qu'il appelle le
premier & le principal emploi des Ministres de JE-
SUS-CHRIST. Il dit que tout le monde se mêle de
prêcher, & que cependant c'est une folie de croire
que tous ceux qui s'en mêlent, en soient capables:
que ce sacré ministere demande un esprit sublime,
une connoissance parfaite des dogmes de l'Egli-
se, & un tres-grand discernement. Il déclame
contre ceux qui s'ingerent dans ce ministere sans
avoir medité long-temps l'Ecriture sainte, & sans
avoir étudié la Religion. Il propose pour modele
aux Predicateurs le grand Apôtre S. Paul, il recueil-
le quantité de passages de l'Ecriture sainte contre les
faux Prophetes, contre les Prêtres indignes du Sa-
cerdoce, & contre ceux qui abusent de la parole de

S. Gregoire de Nazianze.

Dieu ; il n'oublie pas les reproches que JESUS-CHRIST fait aux Pharisiens, d'être semblables à des sepulcres qui paroissent superbes au dehors, & qui au dedans sont remplis d'ordures : il fait » ensuite cette importante reflexion. Voilà, dit-il, » à quoi je pense jour & nuit. Ce sont ces pensées » qui me font secher, qui me rongent, & qui me » confondent. Loin de penser à gouverner les autres, » je ne songe plus qu'à appaiser la colere de Dieu, » & à me purifier de mes propres fautes. Il faut être » pur avant que d'entreprendre de purifier les » autres, il faut être rempli de la sagesse avant que » d'instruire les autres. Il faut avoir la lumiere » pour la communiquer aux autres. Il ne faut » pas être loin de Dieu pour attirer les autres à lui, » il faut être saint pour sanctifier les autres, & il faut » être prudent pour leur donner conseil. Mais quand » en serons-nous là, disent ces gens qui sont toûjours » prêts à tout entreprendre, & qui bâtissent legere- » ment des édifices qui se détruisent aussi-tôt ? Quand » mettrez-vous la lampe sur le chandelier ? quand fe- » rez-vous valoir le talent ? Voilà ce que me disent » ceux qui ont plus d'amitié pour moi que de pieté. » Vous me demandez, quand je serai en état de con- » duire les autres : je vous dis que la plus grande vieil- » lesse n'est pas un trop long terme pour se prepa- » rer à un emploi si excellent & si difficile. Qu'il » vaut beaucoup mieux retarder que d'avancer. Que » quoi-que j'aie été consacré à Dieu dés mon enfance, » que j'aie medité dés le temps de ma jeunesse la Loi » de Dieu, que je sois exercé dans la pratique des » vertus, je me reconnois tout-à-fait incapable de » gouverner une Eglise, principalement dans un » temps, où il semble que le mieux qu'on puisse faire

est de s'enfuïr, pour éviter la tempeste; dans lequel « *S. Grégoire de Nazianze.*
tous les membres de l'Eglise sont en division, la « *goire de*
charité semble être entierement éteinte, les Evê- « *Na-*
ques n'ont plus que le nom d'Evêque, tout le mon- « *zianze.*
de les mépriſe publiquement, & quelques-uns mê- «
me les blaſphement; il n'y a plus de crainte de Dieu, «
l'impudence regne par tout, on ſe fait une pieté «
de traiter les autres d'impies. Nous avons pour «
Juges ceux qui ſont ennemis de Dieu, on foule «
aux pieds les choſes ſaintes, on découvre les My- «
ſteres à des prophanes. Des étrangers & des Infide- «
les, à qui il n'étoit pas permis d'entrer dans nos «
Egliſes, vont juſques dans le Sanctuaire. La porte «
eſt ouverte à la médiſance & à la calomnie; celui «
qui déchire le mieux ſon prochain, paſſe pour le «
plus honneſte homme; l'on obſerve les pechez des «
autres, mais ce n'eſt pas pour les pleurer, ou pour «
y apporter du remede, c'eſt au contraire pour leur «
faire de ſanglans reproches qui augmentent le mal «
de ceux qui les ont commis. Ce ne ſont pas les «
vertus ou les vices qui font juger bien ou mal des «
hommes, mais les liaiſons qu'ils ont. Ce qu'on «
louë aujourd'hui, on le blâme demain; on admi- «
re ce que les autres déteſtent; on pardonne faci- «
lement tous les pechez à ceux qui veulent em- «
braſſer l'impieté. Voilà le comble de l'iniquité où «
nous ſommes Mais ce n'eſt pas ſeulement le peu- «
ple qui eſt dans ce déreglement, la malediction du «
Prophete ſemble être accomplie: *Le Prêtre eſt* «
comme le peuple. Il déplore enſuite le malheur «
des Catholiques, qui étoient diviſez & en conte-
ſtation ſur des queſtions inutiles & de peu de con-
ſequence. Il remarque que l'on eſt obligé, quand il
s'agit de la Foi, & de ſe ſeparer de ceux qui enſeignent

S. Gregoire de Nazianze.

l'impieté, & de tout souffrir plûtôt que de l'approuver ; mais que c'est une folie de rompre l'union, & d'exciter des troubles, pour des questions qui ne sont point de Foi. Il revient enfin à son sujet ; & aprés avoir encore representé les perils que l'on court dans le Sacerdoce, la difficulté qu'il y a de s'en bien acquitter, & les Jugemens terribles de Dieu, sur ceux qui s'en sont mal acquittez ; il conclut qu'il a eu raison de preferer une vie solitaire, tranquile & exempte de soins, à une vie pleine de troubles & de perils. Mais aprés avoir justifié sa retraite, il dit les raisons qui l'ont fait revenir en son pays. La premiere de ses raisons est l'affection & l'amitié qu'il portoit à ses compatriotes. La seconde est le soulagement de son pere & de sa mere. La troisiéme qu'il explique par la comparaison de Jonas, est la peur qu'il avoit de resister à la volonté de Dieu, qui sembloit l'appeller au Sacerdoce. C'est ici où il donne deux regles admirables de la conduite qu'on doit garder, pour fuir ou pour accepter les Ordres sacrez. Il dit qu'il faut craindre de s'engager temerairement ; mais qu'il faut aussi craindre de ne pas suivre la vocation de Dieu, que pour garder un milieu entre ces deux extrémitez, il faut être dans la disposition de ne point rechercher les dignitez Ecclesiastiques ; mais aussi de ne les pas refuser quand on nous les offre, & que l'on s'en connoist capable. Que c'est une temerité de les rechercher, une desobeïssance de les refuser ; mais qu'il ne faut pas condamner la conduite de ceux qui les fuïent par crainte, ni de ceux qui les reçoivent par obeïssance. Que la grandeur du Sacerdoce étonne les uns, & que les autres se reposent sur les secours de celui qui les appelle. Qu'Abraham obeït

promptement, que Moyse resista, qu'Isaïe obeït aussi-tôt au commandement de Dieu, qui lui ordonna de prophetiser, mais que Jeremie s'en excusa sur sa jeunesse. Ces raisons, ajoûte-t-il, m'enchantent, elles fléchissent mon ame, elles amolissent mon cœur, je ne resiste plus, je m'humilie sous la main toute-puissante de Dieu, je m'accuse moi-même de la paresse & de la negligence: s'il y a eu de ma faute, j'en demande pardon; je me suis tû, mais je ne me tairai pas toûjours; je me suis retiré pour me considerer moi-même, & pour donner quelque chose à ma douleur, mais je veux maintenant loüer Dieu dans l'assemblée du peuple; je veux être à vous, mes Confreres, je veux être à vous, saint troupeau; je me soûmets à vous, mon Pere; je vous fais un sacrifice d'obeïssance, mais donnez-moi vôtre benediction, conduisez moi par vos prieres, precedez-moi par vôtre esprit. Demandons à Dieu les graces necessaires pour conduire ensemble ce troupeau dans la voie du salut éternel. Il composa ce Discours à loisir vers l'an 362. *S. Gregoire de Nazianze.*

Le second Discours de S. Gregoire de Nazianze est sur ce qu'ayant été invité par les Fideles de Nazianze de sortir de sa solitude pour les venir trouver, ils negligeoient de venir entendre ses Sermons: il se plaint de leur negligence, & il leur demande qu'ils répondent à l'affection qu'il a pour eux. S. Gregoire a recité ce Discours aussi-tôt aprés qu'il fut ordonné Prêtre l'an 362.

Le troisiéme Discours est contre l'Empereur Julien. Il emploie contre lui tous les torrens de son éloquence. Il remarque que c'est en vain que cét Empereur a voulu empêcher les Chrétiens d'étudier les

S. Gregoire de Nazianze.

belles lettres, & de s'appliquer aux sciences, que cela ne les pouvoit point empêcher de confesser le nom de Dieu. Il deplore le malheur de ceux qui ont succombé pendant la persecution de cét Empereur. Il loüe la providence de Dieu qui l'a fait perir. Il rapporte que Gallus & Julien ayant entrepris de bâtir chacun une Eglise en l'honneur des Martyrs, ce dernier ne pût venir à bout de son dessein, & que son édifice fondoit à mesure qu'on le bâtissoit : ce que Saint Gregoire n'a garde de manquer d'attribuer à la vengeance de Dieu, qui ne vouloit pas souffrir que les Martyrs fussent honorez par celui qui devoit faire tant de Martyrs. Il dit que Julien pendant ses études découvrit ce qu'il avoit dans l'ame, qu'il disputoit avec chaleur pour les opinions des Payens, qu'il aimoit tout ce qui l'éloignoit de la Religion Chrétienne, & qu'il ne cachoit pas ses sentimens à ceux qui étoient portez à l'impieté comme lui. Qu'aprés que son frere Gallus fut creé Cesar, toute l'Asie lui étoit une école d'impieté ; qu'il avoit les Maistres les plus pernicieux & les plus dangereux que l'on pût trouver, & qu'il s'occupoit à la magie.

Saint Gregoire declame contre Constance, & l'accuse en Orateur pour avoir laissé l'Empire à Julien. Mais il excuse ensuite cét Empereur, à qui il donne des loüanges excessives, en disant qu'il s'est laissé surprendre, qu'il a trop donné à sa bonté & à sa facilité naturelle ; & qu'enfin il n'a pas été le maître d'empêcher Julien de regner ; que ce dernier a pris la couronne malgré lui, qu'il s'est revolté contre lui, & que Constance a eu regret en mourant de l'avoir élevé à la dignité de Cesar. Il dit que Julien aprés s'être emparé de l'Empire, s'étoit entierement

déclaré contre le Christianisme. Qu'il avoit effacé son baptême par du sang impur, & prophané ses mains par des sacrifices, comme pour les laver & pour les purifier du sacrifice non sanglant des Chrétiens, par lequel ils participent au corps, à la divinité & aux souffrances de JESUS-CHRIST. Il rapporte qu'un jour cét impie en sacrifiant vit une croix entourée d'un cercle dans les entrailles des victimes. Qu'une autre fois étant entré dans un lieu soûterrain pour consulter avec le Diable, effrayé par le bruit qu'il entendoit dans cette cave, & par les spectres qu'il voyoit, il fit le signe de la croix sans y penser; qu'à ce merveilleux signe tous les Demons s'enfuirent, & que le bruit cessa. S. Gregoire décrit ensuite l'adresse dont Julien usa contre les Chrétiens. Il dit qu'étant persuadé que les persecutions ouvertes ne font qu'augmenter la fermeté, & que les Martyrs font honneur à la Religion, il avoit eu recours à la fourberie & à la tromperie; qu'il avoit laissé la violence à exercer aux peuples, auquel il permettoit de maltraiter les Chrétiens, & qu'il s'étoit reservé les voies de douceur pour attirer & pour persuader; qu'il avoit changé sa Cour & gagné les soldats, qu'il avoit éloigné les Chrétiens des Charges, qu'il avoit attiré les uns par l'esperance des recompenses, qu'il avoit seduit les autres, qu'il en avoit envoyé quelques-uns en exil, & que malgré sa douceur affectée il avoit exercé de tres-grandes cruautez. Il ajoûte que ce Tyran avoit dessein d'ôter aux Chrétiens la protection des Loix, & de leur défendre de s'en servir, alleguant pour raison que leur Loi leur commande de souffrir patiemment les injures, & de rendre le bien pour le mal.

S. Gregoire de Nazianze.

Saint Gregoire répond à cette raillerie, que si les

tiquité dans les nouveaux, & il eſt rare qu'on remonte juſqu'à la ſource. C'eſt un malheur tres-déplorable pour la Republique des Lettres, & il eſt bien à craindre que cette étude ſuperficielle ne nous jette dans un état pire que l'ignorance & la barbarie des ſiecles precedens. Mais puiſque les livres François ont du debit, on devroit au moins traduire en François la pluſpart des lettres & des Homelies Morales de Saint Baſile, qui ne ſeroient pas moins utiles, & plus agreables que les livres Aſcetiques qui ont été traduits par Monſieur Hermant, qui a auſſi écrit en François la Vie de ce Saint d'une maniere tres-exacte & tres-ſçavante. *S. Baſile.*

Fin de la I. Partie du Tome II.